



UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA DOUBLE NATURE DE LA NATURE :  
UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE DE LA  
NATURALISATION DES ESPACES VERTS EN MILIEU URBAIN:

THÈSE  
PRÉSENTÉE  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DU DOCTORAT EN SOCIOLOGIE

PAR  
LOUIS MACHABÉE

MARS 2002

*À mes parents...*

## REMERCIEMENTS

Une thèse de doctorat est un long parcours au cours duquel on apprend sur un sujet, sur soi-même et sur les autres. Je tiens à exprimer ma gratitude envers mes directeurs de thèse, Pierre Doray et Lucie Sauvé, qui ont compris l'importance que revêtait pour moi de faire ce parcours. Tout au long de celui-ci, ils m'ont assuré le soutien académique, moral et financier nécessaire à son accomplissement. Leur disponibilité de tous les instants et le soin qu'ils ont mis à répondre à mes questions ont permis de réaliser ce cheminement dans les meilleures conditions.

Je remercie chaleureusement Pierre Doray pour l'intérêt qu'il a manifesté envers mon sujet de recherche ainsi que pour ses commentaires constructifs qui m'ont permis, jour après jour, d'approfondir ma réflexion. Je remercie Lucie Sauvé pour m'avoir permis de partager ses connaissances nombreuses et son expérience dans le domaine de la recherche. Sa rigueur intellectuelle et son humanisme profond resteront pour moi des références précieuses.

Je tiens également à remercier les intervenants de la municipalité à l'étude pour leur participation à cette recherche. C'est avec beaucoup d'amabilité qu'ils m'ont donné accès à leurs discussions de groupe et qu'ils se sont prêtés à des entretiens individuels.

Au cours de ma rédaction, j'ai bénéficié des ressources offertes par le *Centre interuniversitaire de recherche sur la science et la technologie*. Je remercie tout particulièrement Pierre, Lucie et Odette pour le soutien précieux qu'ils m'ont apporté.

Tout au long de ces années d'étude, les membres de ma famille et mes ami(e)s ont veillé sur mon équilibre et m'ont assuré une qualité de vie. Je leur sais gré pour toute la générosité, l'intérêt et le respect qu'ils m'ont témoigné. Je réserve une pensée spéciale pour François envers qui je suis particulièrement reconnaissant.

Enfin, cette thèse n'aurait pu avoir lieu sans le support quotidien de Theodore. Ses mots et ses pensées qui ont su me rejoindre, ont fait, à plus d'une reprise, toute la différence.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES .....	viii
RÉSUMÉ .....	x
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1	
PROBLÉMATIQUE DE LA NATURALISATION DES ESPACES VERTS .....	7
1.1 Les mouvements de protection et d'aménagement de la nature .....	8
1.2 Mise en contexte social et historique de la restauration des milieux naturels.....	10
1.3 La restauration des milieux naturels en tant qu'objet d'étude sociologique .....	19
1.4 Buts généraux de la recherche.....	23
1.5 Objectifs généraux et spécifiques de la recherche .....	26
CHAPITRE II	
RECENSION D'ÉCRITS THÉORIQUES: EXPLORATIONS DES THÉORIES CONTEMPORAINES DE L'ACTION .....	31
2.1 Les voies d'explication classiques en sociologie.....	32
2.2 Les sociologies de l'action .....	32
2.2.1 Les sociologies de l'action rationnelle .....	35
2.2.2 Les sociologies de l'ajustement .....	64
2.2.3 Une sociologie des régimes d'action.....	76
2.3 Les conceptions de l'acteur et de la temporalité de l'action dans les sociologies de l'action .....	89
2.3.1 Acteur homogène - action conditionnée par le passé .....	90
2.3.3 Acteur pluriel - action fruit de l'articulation passé/présent .....	91
2.3.4 Les conceptions aux interstices.....	92
CHAPITRE III	
RÉFÉRENCES THÉORIQUES RETENUES .....	95

3.1 Échelle de contexte privilégiée.....	96
3.2 Références théoriques retenues aux fins de l'analyse.....	97
3.3 Résumé de la proposition théorique.....	108
<b>CHAPITRE IV</b>	
<b>DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	
4.1 Type de recherche.....	114
4.2 Stratégie de l'étude de cas.....	116
4.2.1 Principes généraux.....	116
4.2.2 Sélection des études de cas.....	113
4.3 Stratégies de cueillette des données.....	121
4.3.1 Entretiens directifs et semi-directifs.....	121
4.3.2 Observation directe.....	122
4.3.3 Recherche documentaire.....	123
4.4 Stratégies d'analyse des données.....	123
4.4.1 Précisions théoriques.....	124
4.4.2 Analyse de contenu.....	126
4.4.3 Analyse thématique de contenu.....	128
4.5 Étapes de l'analyse.....	130
<b>CHAPITRE V</b>	
<b>PREMIÈRE ÉTUDE DE CAS:</b>	
<b>LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS.....</b>	
5.1 Problématique générale.....	138
5.2 Les acteurs de la prise de décision.....	144
5.3 La représentation des sites de gestion différenciée chez les acteurs.....	144

5.4 Les thèmes abordés .....	147
	vi
5.4.1 Le moment approprié de la fauche.....	149
5.4.2 Le mandat du spécialiste en écologie végétale (Tableau 5.2) .....	160
5.4.3 Les espèces appropriées à introduire (Tableau 5.3) .....	168
5.4.4 La problématique de l’herbe à poux (Tableau 5.4).....	175
5.4.5 Les techniques de naturalisation à utiliser (Tableau 5.5) .....	180
5.4.6 Le rapport aux citoyens (Tableau 5.6) .....	186
5.5 La construction de la représentation de l’environnement (Tableau 5.7).....	189
<b>CHAPITRE VI</b>	
<b>DEUXIÈME ÉTUDE DE CAS:</b>	
<b>LA CONSTRUCTION DE TROIS HABITATS FAUNIQUES EN MILIEU URBAIN .....</b>	<b>196</b>
6.1 Problématique générale .....	198
6.2 Les acteurs de la prise de décision.....	200
6.3 La représentation de l’aménagement des habitats fauniques chez les acteurs .....	201
6.4 La description des parcs qui accueillent les habitats fauniques .....	204
6.5 Les thèmes abordés .....	207
6.5.1 Les exigences auxquelles doivent répondre l'aménagement des habitats (Tableau 6.1) .....	202
6.5.2 Les espèces appropriées à introduire dans le site nord (Tableau 6.2) .....	215
6.5.3 La dimension et la disposition des végétaux (Tableau 6.3) .....	218
6.5.4 L’emplacement du panneau d’interprétation (Tableau 6.4).....	220
6.5.5 Les espèces appropriées à introduire dans le site sud (Tableau 6.5) .....	222
6.5.6 Les dispositifs permettant de prévenir la cueillette des fleurs (Tableau 6.6).....	224
6.5.7 Les espèces appropriées à introduire dans le site est (Tableau 6.7) .....	233
6.5.8 Le choix d’un modèle d’abris pour la petite faune (Tableau 6.8).....	235

6.5.9 L'installation de bains d'oiseaux (Tableau 6.9).....	238
	vii
6.5.10 Le choix entre les arbustes en trois litres ou en plantules (Tableau 6.10).....	246
6.5.11 Le choix entre les herbacées en plantules ou en semences (Tableau 6.11).....	254
6.5.12 L'anticipation des critiques (Tableau 6.12).....	259
6.5.13 Les matériaux utilisés (Tableau 6.13).....	263
6.6 La construction de la représentation de l'environnement (Tableau 6.14).....	266
CHAPITRE VII	
COMPARAISON DES DEUX ÉTUDES DE CAS.....	275
7.1 Partie 1. Éléments de discussion général.....	277
7.2 Partie 2. Éléments de discussion théoriques.....	298
CONCLUSION.....	305
APPENDICE A	
LES FAITS MARQUANT DE L'ÉVOLUTION DE LA DISCIPLINE DE L'ÉCOLOGIE DE LA RESTAURATION.....	301
APPENDICE B	
TABLEAUX SYNTHÈSES DES DÉCISIONS RELATIVES À LA PREMIÈRE ÉTUDE DE CAS.....	305
APPENDICE C	
TABLEAUX SYNTHÈSES DES DÉCISIONS RELATIVES À LA DEUXIÈME ÉTUDE DE CAS.....	315
LISTE DES RÉFÉRENCES.....	337



## LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau	Page
1.1 Les faits marquants de l'évolution de la discipline de l'écologie de la restauration .....	301
5.1 Le moment de la fauche .....	306
5.2 Le mandat du spécialiste en écologie végétale .....	307
5.3 Les espèces appropriées à introduire .....	308
5.4 La problématique de l'herbe à poux .....	309
5.5 Les techniques de naturalisation à utiliser .....	310
5.6 Les rapports aux citoyens .....	311
5.7 La construction de la représentation de l'environnement: Synthèse de l'ensemble des thèmes discutés .....	312
6.1 Les exigences auxquelles doit répondre l'aménagement des habitats .....	316
6.2 Les espèces appropriées à introduire - site nord .....	317
6.3 La dimension et la disposition des végétaux - site nord .....	318
6.4 L'emplacement du panneau d'interprétation - site nord .....	318
6.5 Les espèces appropriées à introduire - site sud .....	319
6.6 Les dispositifs permettant de prévenir la cueillette des fleurs - site sud .....	320
6.7 Les espèces appropriées à introduire - site est .....	323
6.8 Le choix d'un modèle d'abris pour la petite faune - site est .....	324
6.9 L'installation de bains d'oiseaux .....	325
6.10 Le choix entre les arbustes en trois litres ou en plantules .....	327
6.11 Le choix entre les herbacées en plantules ou en semences .....	329

Tableau	Page
6.12 L'anticipation des critiques .....	330
6.13 Les matériaux utilisés .....	331
6.14 La construction de la représentation de l'environnement: Synthèse de l'ensemble des thèmes discutés .....	332
7.1 Compilation des registres d'accord de la première étude de cas.....	286
7.2 Compilation des registres d'accord de la deuxième étude de cas .....	287
Figures	Page
3.1 Réseau conceptuel.....	104
7.1 Modalités de construction de l'accord.....	296

## RÉSUMÉ

Cette recherche s'intéresse à un secteur d'activité en émergence dans le domaine de la protection et de l'aménagement de milieux naturels: celui de l'*écologie de la restauration*. Ces pratiques consistent à retourner à des conditions antérieures des milieux naturels endommagés par des activités humaines ou des intempéries naturelles. Ce secteur fait appel à la collaboration de divers spécialistes: biologistes, architecte du paysages, écologistes, horticulteurs, etc. L'étude proposée vise à comprendre comment un groupe formé de professionnels en arrive à ajuster les positions respectives de chacun à l'égard des propriétés et des composantes qui participent à la restauration d'un milieu dégradé. Elle s'intéresse plus particulièrement à l'étape de l'élaboration d'un plan d'aménagement, là où les acteurs se concertent dans le but de définir une représentation commune d'un site à aménager. Dans cette voie, elle entend poursuivre deux objectifs: décrire, comprendre et expliquer les mécanismes qui président à la construction des accords, et expliciter, à la suite de Boltanski et Thévenot (1991), les *cités* sur lesquelles s'articule la représentation des sites.

Au plan théorique, ces objectifs s'inscrivent dans les questionnements explorés par les *sociologies de l'action*. Diverses propositions explicatives de la coordination des actions humaines sont passées en revue. Il est question des théories qui s'intéressent aux motivations d'agir des acteurs, des théories qui expliquent les mécanismes détaillés de leurs ajustements réciproques et de celles qui explorent les compétences qu'ils déploient dans différentes circonstances d'interaction. Les propositions interprétatives retenues sont celles qui prennent en considération les phénomènes d'ajustement se déroulant dans des temporalités relativement courtes. Elles sont regroupées en un cadre conceptuel qui sert de grille de décodage des données.

Au plan empirique, l'étude s'appuie sur l'examen détaillé de deux cas de prise de décisions. Ces cas ont trait à la *naturalisation* d'espaces verts situés en milieu urbain. Ils mettent en perspective les difficultés liées au retour d'une végétation "non contrôlée" dans des espaces soumis à un entretien horticole classique. Les réactions manifestées par une partie de la population, jumelées à des contraintes d'ordre physiques et financières, donnent à voir la diversité des considérations à l'oeuvre dans l'élaboration des aménagements. Les échanges entre les acteurs sont analysés selon une approche de type qualitative-interprétative. Une démarche d'analyse en sept étapes, inspirées des stratégies et des techniques de traitement de l'information propre à cette approche, permet de reconstituer l'architecture des processus de prise de décision. À terme, l'analyse met en évidence la pluralité/diversité des ressources et des principes d'organisation sociale qui participent à la construction de chacun des accords et, par effet d'agrégation, ceux que l'on retrouve au fondement de la représentation des sites issue de la négociation entre les acteurs.

Au plan des résultats, cette recherche fait ressortir la portée heuristique des outils théoriques qui ont été utilisés afin de rendre compte du travail d'ajustement réalisé par les sujets. Elle complète ces outils de quelques repères qui permettent d'explorer de façon plus détaillée les opérations de rapprochement à l'oeuvre dans les interactions. Enfin, elle enrichit les connaissances sur les problématiques urbaines de la naturalisation.

Mots clefs: naturalisation, micro-décision, accord, sociologie de l'action

## INTRODUCTION

Depuis 10 ans, un nouveau secteur d'activités lié à la protection et à l'aménagement de milieux naturels voit le jour à travers le monde. Ce secteur est constitué de divers types d'interventions visant à freiner et à réparer les dommages causés à l'environnement biophysique. Il est connu sous l'appellation générale d'*écologie de la restauration*. Selon le degré d'intervention auquel on réfère, on parlera également de *restauration*, de *réhabilitation* et de *naturalisation*. Divers facteurs ont contribué à l'émergence de ce secteur d'activité. On peut nommer entre autres, l'accroissement et la disponibilité des connaissances en matière d'écologie et d'environnement, le renforcement des mesures législatives à l'égard de la protection de la nature et la multiplication d'ouvrages et de forums spécialisés sur le sujet. Les projets de restauration sont initiés par des acteurs, autant privés que publics. Il peut s'agir d'entreprises, de gouvernements nationaux, de gouvernements municipaux, d'organismes de protection de l'environnement et de groupes de citoyens.

En matière de protection et d'aménagement du territoire, le Québec s'est pour sa part doté depuis 30 ans d'une série de lois et de règlements destinés à une gestion plus rationnelle de ses ressources naturelles (Guay, 1994). Dans la foulée de ces mesures, des dispositifs institutionnels ont été mis sur pied afin d'écouter la population sur des questions et des projets ayant des incidences directes sur les communautés humaines et les communautés naturelles (Limoges *et al.*, 1993). Depuis leur mise en place, ces structures de participation ont contribué au développement d'une culture de la consultation, tout en suscitant des moments privilégiés d'apprentissage social. À l'heure actuelle, aucun projet de restauration n'est contraint à se soumettre à un exercice de consultation similaire. Le Québec ne diffère pas en cela d'autres régions d'Amérique et d'Europe. Ses projets de restauration sont modestes et n'engagent actuellement qu'un nombre limité de personnes et de ressources. Plusieurs indices tendent cependant à démontrer que la situation pourrait changer d'ici peu. Les solutions offertes par l'écologie de la restauration sont en effet de mieux en mieux connues des décideurs privés et publics. Le nombre de projets présentement en cours dans les États américains confirme cette tendance (Clark, 1997). L'accélération des développements techniques dans le domaine contribueront également à faciliter l'exécution des travaux. À cela, s'ajoutent des savoirs d'expériences qui s'accumulent, et un corpus de connaissances fondamentales qui se formalise.

La restauration des milieux naturels est, par ailleurs, une activité qui se situe dans le social, traversée de ce fait par les enjeux et les rapports de force qui animent ce social. Partant, elle peut être utilisée à diverses fins, allant des opérations “authentiques”, à l’échelle du paysage, aux opérations “bon marché”, attractives pour les politiciens, en passant par les réalisations “cosmétiques”, utiles à rehausser l’image corporative (Cairns, 1993). Compte tenu de la mise en chantier d’un nombre croissant de projets de restauration, et de l’augmentation des ressources humaines et financières qui y seront vraisemblablement consacrées, il apparaît prévisible qu’une culture de la consultation, voire de la participation, puisse là aussi s’affirmer. Non pas nécessairement sous la forme d’une structure étatique, mais plutôt sous la forme de processus et d’expériences à être menés dans le champ municipal et celui des entreprises (Beauchamp, 1997). Dans la perspective d’initier une plus grande transparence, il faut d’abord connaître les défis et les enjeux auxquels sont confrontés les acteurs impliqués dans les projets de restauration. Dans le cadre de cette recherche, nous proposons de nous déplacer du côté de ceux et de celles qui participent à la planification d’un projet de restauration.

Adoptant une approche ethnographique, nous irons prendre connaissance *in situ* des échanges et des discussions des intervenants qui se consacrent à l’élaboration d’un plan d’aménagement d’un site à restaurer. D’emblée, on sait que chacun, selon son histoire, sa formation, ses aspirations personnelles et professionnelles, appréhende différemment les diverses facettes de l’espace à restaurer. De même, chacun peut avoir ses propres pistes de solution à offrir à l’égard des contraintes rencontrées. Dans ce contexte, il semble qu’un des premiers défis auxquels font face les intervenants réside dans l’ajustement réciproque de leurs perspectives. Aussi, nous proposons d’ouvrir la “boîte noire” du processus de prise de décision afin de comprendre de quelles façons ces derniers coordonnent leur vision respective.

Notre recherche entend répondre à deux objectifs généraux. En suivant attentivement le travail d’accommodement réalisé par les acteurs, elle vise dans un premier temps à expliciter les opérations suivant lesquels ils en arrivent à s’entendre sur le choix des divers éléments qui participent à la construction d’un plan d’aménagement. Le terrain de notre enquête sera constitué de deux cas de processus de prise de décision. Il s’agira plus particulièrement d’exemples ayant trait à la *naturalisation* d’espaces verts situés en milieu urbain. À travers l’examen de ces deux

processus, nous prendrons connaissance de situations où les acteurs sont en accord et d'autres, où ils éprouvent un différend. Nous serons attentifs aux justifications qu'ils mettent de l'avant pour soutenir leur point de vue et celles qu'ils déploient pour invalider la légitimité de ceux des autres. L'examen des interactions nous amènera à prendre connaissance des différentes préoccupations, des raisonnements et des intérêts sur la base desquels les acteurs prennent position. Dès lors, nous pourrons répondre à notre second objectif. Il s'agira d'identifier les préoccupations, les raisonnements et les intérêts qui ont été pris en considération dans la formulation de chacun des accords, et par extension, ceux qui participent à la définition du plan final d'aménagement. En faisant usage du concept de *cité* de Boltanski et Thévenot (1991), nous proposons aussi de repérer dans quels systèmes de pensée sociale, ou principe supérieur commun, s'inscrivent les êtres et les choses qui participent en bout de piste à la construction de chacun des aménagements. Tout en nous familiarisant avec les modalités de la construction des accords, ces deux études de cas permettront d'illustrer le caractère intrinsèquement social d'une activité a priori technique et scientifique. Elles mettront en lumière sa dimension "socio-politique", un préalable que nous concevons essentiel afin d'en apprécier les implications et les enjeux.

Cette recherche prend forme en sept chapitres. Le premier (*Problématique de la naturalisation des espaces verts*) aborde les étapes du développement historique de l'activité de la restauration et signale les distinctions à faire entre cette dernière et celle de la *réhabilitation* et de la *naturalisation*. Par la suite, sont énoncées les raisons qui militent en faveur de l'implication de la population dans les projets de restauration, et celles qui justifient l'examen des intérêts, des préoccupations et des raisonnements à l'oeuvre dans ces projets. Cette présentation se termine par la formulation des objectifs généraux et spécifiques de cette recherche. Le deuxième chapitre (*Recension d'écrits théoriques: Exploration des théories contemporaines de l'action*) explore six cadres interprétatifs de la coordination des actions humaines. Regroupées sous l'appellation de *sociologie de l'action*, ces théories proposent différentes conceptions de l'acteur et des logiques suivant lesquelles ils orchestrent leurs actions à celles des autres. Au terme de cette exploration, sont synthétisées les différentes conceptions de l'acteur et de la temporalité de l'action que l'on retrouve dans ces théories.

Le troisième chapitre (*Références théoriques retenues*) précise les théories que nous retenons en vue de mettre en relief les mécanismes de l'ajustement réciproque des acteurs, et les *cités* qui sont sédimentées dans la représentation finale des sites. Notre démarche prend la forme d'une discussion autour de cinq thèmes. Elle se termine par le résumé de notre proposition théorique, suivi de la présentation d'un schéma où sont articulés les repères interprétatifs qui nous serviront de grille de lecture et d'analyse de nos données. Le quatrième chapitre (*Démarche méthodologique*) décrit les outils méthodologiques que nous utiliserons afin de répondre à nos objectifs généraux et spécifiques de recherche. Y seront précisées les caractéristiques de la recherche *qualitative-interprétative*, ainsi que les particularités de l'*étude de cas* en tant que stratégie générale de cueillette, de traitement et d'analyse de l'information. Cette présentation se termine par l'exposé des sept étapes qui structurent notre démarche d'analyse.

Le cinquième chapitre (*Première étude de cas: la gestion différenciée des espaces verts*) rend compte des décisions pris par un groupe d'acteurs en vue d'adapter une approche européenne de naturalisation aux conditions sociales et à la géographie d'une municipalité québécoise. Après une description de la problématique à l'étude, sont présentés les intervenants ainsi que leur façon idéale de concevoir les sites à naturaliser. Le chapitre enchaîne avec les thèmes qu'ils ont discutés. Chaque thème fait l'objet d'une analyse en sept étapes, telle que détaillée au quatrième chapitre. Suite à cette analyse, sont synthétisés les éléments sur lesquels s'articule en bout de piste la représentation des sites issue du processus de négociation entre les acteurs. C'est à ce moment que sont identifiées les *cités* qui participent à la construction de cette représentation. Le sixième chapitre (*Deuxième étude de cas: la construction de trois habitats fauniques en milieu urbain*) fait état des décisions prise par un groupe d'acteurs à l'égard de l'aménagement de trois habitats fauniques en milieu urbain. Ce chapitre débute par une description de la problématique à l'étude, des intervenants qui sont impliqués, et de leur façon idéale de concevoir l'aménagement. Les thèmes abordés par les protagonistes sont par la suite analysés. L'étude se conclut par la synthèse des éléments sur lesquels s'articule la représentation des sites issue de la négociation.

Le septième chapitre (*Comparaison des deux études de cas*) se divise en deux parties. La première (*Éléments de discussion général*) propose une lecture comparative des deux études de cas précédentes. Cette lecture est menée sur la base des huit repères interprétatifs rassemblés et



articulés dans la figure 3.1. La discussion amène à confirmer ainsi qu'à compléter certains de ces repères. La deuxième partie (*Éléments de discussion théorique*) met en lumière les limites des concepts interprétatifs retenus et suggère un certain nombre de compléments théoriques inspirés de l'analyse. Un nouveau concept, plus approprié à rendre compte d'épisodes d'ajustement plus fins, est également détaillé. Enfin, la conclusion synthétise et met en lumière les apports de cette recherche. Tout en rappelant les compléments théoriques et les résultats empiriques de la thèse, elle suggère d'autres questions de recherche qui méritent attention.

Par le biais de cette recherche, nous espérons en définitive mieux faire connaître les multiples dimensions d'un secteur d'activité en émergence, dont les applications risquent de se multiplier au cours des prochaines décennies. À cet égard, nous souhaitons mettre en lumière que les savoirs techniques et scientifiques auxquels font appel les projets de restauration s'inscrivent nécessairement dans des processus de négociation, et qu'à ce titre, ils entrent en concurrence avec d'autres ordres de préoccupations : des contraintes d'ordres sociales, des représentations idéales d'aménagements, des agendas personnels et professionnels, etc. En ce sens, nous désirons faire ressortir le caractère proprement complexe des projets de restauration. Plus que des savoirs formels sélectionner et agencer, ils constituent de vastes exercices de conciliations entre des dimensions différentes, voire divergentes. De même, nous souhaitons que les résultats des analyses apportent de nouveaux éléments aux réflexions actuellement en cours sur les aspects sociaux et éthiques de la restauration des milieux naturels. Enfin, nous souhaitons que les références théoriques et les outils méthodologiques utilisés dans le cadre de cette démarche puissent éventuellement être applicable à l'analyse d'autres projets de ce type.

**CHAPITRE I**  
**PROBLÉMATIQUE DE LA NATURALISATION DES ESPACES VERTS**

Ce chapitre aborde le mouvement général de la restauration des milieux naturels ainsi que quelques questions sociales qui y sont rattachées. La première partie (*Les mouvements de protection et d'aménagement de la nature*) situe ce mouvement par rapport aux autres traditions de protection et d'aménagement de la nature qui l'ont précédé. Les distinctions à faire entre les interventions propres à la *restauration*, à la *réhabilitation* et à la *naturalisation* sont dans le même temps signalées. La deuxième partie (*Mise en contexte social et historique de la restauration des milieux naturels*) dégage quelques points de repères sur l'évolution récente de ce mouvement. Les faits marquants de l'*écologie de la restauration* sont regroupés en trois périodes: les années 70, les années 80 et les années 90. La troisième partie (*La restauration des milieux naturels en tant qu'objet d'étude sociologique*) traite des dimensions sociales présentes dans la planification et la mise en oeuvre de projets de restauration. À la suite de la perspective critique de Light et Higgs (1996), sont énoncées les raisons qui militent en faveur de l'ouverture démocratique des projets de restauration. De même, sont précisés les motifs qui justifient de s'intéresser aux raisonnements, aux préoccupations et aux intérêts à l'oeuvre dans l'élaboration de ces projets. La quatrième partie (*But et objectifs de la recherche*) permet enfin de formuler le but de notre recherche, ainsi que les objectifs généraux et spécifiques que nous poursuivons.

### **1.1 Les mouvements de protection et d'aménagement de la nature**

Depuis la fin du siècle dernier, deux grands courants de pensée ont animé le mouvement nord-américain de protection et d'aménagement de la nature: le *conservationnisme* et le *préservationnisme* (McCormick, 1989, Miller, 1996, Simmons, 1993). Le *conservationnisme* fait suite à la révolution industrielle qui se déploie en Europe. Conscients des conséquences néfastes de cette révolution sur la disponibilité des matières premières, des Américains tentent d'adopter des mesures de gestion du territoire afin d'éviter la répétition du scénario en Amérique. Très actifs jusque dans les années 1920, les partisans de cette approche (industriels, commerçants et entrepreneurs) affirment la nécessité de protéger les forêts et les terres du continent afin de garantir le renouvellement des ressources. Axée sur l'idée de «rendements soutenus» (ce que l'on reconnaît aujourd'hui sous le vocable de «développement durable»), leur philosophie est rapidement décriée pour son caractère essentiellement anthropocentrique. Bien plus que des ressources, disent les détracteurs, la nature doit être protégée pour ce qu'elle est. C'est ainsi que s'élève la voix de ceux qui croient en l'approche dite *préservationniste*. Dans l'esprit de David-

Henri Thoreau et de John Muir, figures principales de ce mouvement, la nature constitue une entité douée d'une valeur intrinsèque qu'il convient de découvrir au contact de ses espaces vierges. Empreints des idées du mouvement romantique, ces derniers remettent en question l'attitude de domination et d'avidité qui caractérise la pensée occidentale. La philosophie qui les anime est celle d'un rapport étroit à la nature.

Tout en étant animés de valeurs et d'intentions différentes, ces deux courants de pensée redéfinissent les rapports qui lient les nord-américains à leur territoire. Ils mettent à l'ordre du jour des idées, des valeurs et des préoccupations qui pénètrent graduellement les institutions sociales. Du début du siècle aux années 1960, ils ont donné lieu à diverses mesures de protection de l'environnement (Guay, 1994). En terme de *conservationnisme*, on pense par exemple aux lois entourant l'exploitation de la forêt, de l'aménagement du territoire agricole ou de la récolte des ressources halieutiques. Du côté *préservationniste*, on pense à la création de parcs nationaux, de réserves fauniques et de réseaux de rivières.

Depuis le début des années 1980, un nouveau mouvement de protection et d'aménagement de la nature prend de l'ampleur: le *restaurationnisme* (ou *écologie de la restauration*). Ce mouvement réfère à l'ensemble des interventions visant à réhabiliter totalement ou partiellement des milieux naturels perturbés par les activités humaines ou des facteurs naturels. La philosophie qui anime ce mouvement contraste avec celle du *conservationnisme* et du *préservationnisme* qui l'ont précédée. En substance, elle pose que l'être humain, au même titre que toutes les autres espèces animales, fait partie de la nature et que ses activités de production et de consommation entraînent des transformations inévitables de celle-ci. Reconnaisant le poids sans précédent que ces activités font peser sur les systèmes vivants de la planète, elle invite à revoir les liens qui nous unissent à la nature. Pour les *restaurationnistes* (Pletsch, 1994), il faut prendre acte des bouleversements que nous avons provoqués et saisir la restauration des milieux naturels comme une occasion de rétablir une relation d'échange et de solidarité entre les collectivités humaines et les collectivités biotiques. Ce type de relation, explique Jordan (1994), permet de recourir à toute la gamme des compétences humaines. L'individu impliqué n'est pas seulement qu'un spectateur de la nature, mais un acteur à part entière dont le travail requiert de mettre à profit ses habilités mentales, sociales, physiques et affectives.

La restauration des milieux naturels renvoie à un éventail d'interventions en fonction des buts qui sont visés. Cet éventail est synthétisé différemment d'un auteur à un autre. Cairns (1993) parle par exemple de *restauration*, de *réhabilitation*, de *mise en valeur (reclamation)*, de *réparation* et de *création* de milieux naturels. Le Floc'h et Aronson (1995) utilisent pour leur part les termes de *restauration*, de *réhabilitation* et de *réaffectation*. Décamps (1995), d'après une synthèse de Magnusson *et al.* (1980), de Brinck *et al.* (1988) et de Aronson *et al.* (1993), réfère de son côté à la *restauration (sensu stricto et sensu lato)*, à la *réhabilitation* et à la *réaffectation*. Daigle et Havinga (1996) identifient enfin les catégories de *restauration*, de *réhabilitation* et de *naturalisation*. Pour des fins de repérage, nous retiendrons ces dernières catégories. Ainsi, on parlera de *restauration* lorsqu'on cherche à reproduire l'écosystème tel qu'il était avant les perturbations d'origine humaine ou naturelle. Dans ce cas, il s'agit de reproduire autant la structure de l'écosystème (la variété de ses composantes biotiques et abiotiques) que ses fonctions d'origine (la dynamique d'interaction entre les composantes telle qu'elle existait avant les perturbations). On parlera de *réhabilitation* lorsqu'on vise à recréer un certain nombre de conditions antérieures jugées désirables. Dans ce cas, on remet en place les composantes d'origine du milieu sans nécessairement chercher à recréer la dynamique qu'il y avait entre ces composantes. Les interventions visant à freiner l'érosion des sols, à assurer la disponibilité de matières premières, à améliorer la biodiversité, et à offrir des habitats pour les espèces menacées, sont de cette nature. Enfin, on parlera de *naturalisation* lorsqu'il s'agit de donner un caractère davantage "naturel" aux espaces verts soumis à un entretien horticole régulier. L'objectif est d'introduire, de réintroduire ou de multiplier (autant que possible) des espèces indigènes et de laisser évoluer le site sans intervention.

## 1.2 Mise en contexte social et historique de la restauration des milieux naturels<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>À notre connaissance, aucun historique du mouvement de la restauration n'a encore été produit (à l'exception de l'article de Barnaud (1995) qui demeure très synthétique). Par conséquent, les points de repère sur l'évolution de ce mouvement rapportés dans la partie qui suit constituent une synthèse personnelle. Ils ont été identifiés suite à une lecture des préfaces, des introductions et des conclusions des principaux ouvrages relatifs à la restauration. On en retrouvera une présentation schématique au Tableau 1.1.

La restauration des milieux naturels en tant que champ de pratique spécifique se formalise graduellement au cours des années 80. Bien avant que ne débutent les premières rencontres visant à délimiter les contours de ce champ, plusieurs essais de restauration avaient déjà été réalisés sur le continent américain et européen. Ceux menés par le biologiste Aldo Léopold, dans les prairies du mid-ouest américain, demeurent les plus connus (Jordan *et al.*, 1989). En 1935, Leopold est professeur à l'Université du Wisconsin. Quelques mois plus tôt, l'Arboretum de l'Université acquiert les terrains d'une ferme située à proximité. Plusieurs années de sécheresse, jumelées à des pratiques agricoles incompatibles avec la nature des sols, avaient provoqué la désertification de ces terres. Faisant appel à un groupe de travailleurs engagés dans le *Civilian Conservation Corps*,<sup>2</sup> Leopold et son équipe entreprennent de réintroduire les herbes initialement présentes sur ces terres. L'expérience fut par la suite reproduite sur d'autres terres ayant subi les mêmes préjudices. Que ce soit sur ces terres ou sur celles où il se retire les fins de semaine, Leopold s'applique à reproduire le plus fidèlement possible les communautés végétales telles qu'on les retrouvait à l'origine. Ses travaux combinent pour la première fois l'agriculture à l'écologie. Après des succès immédiats, les résultats s'avèrent à moyen terme décevants (Baldwin *et al.*, 1994). Plusieurs essais et erreurs amènent par la suite Leopold à comprendre le rôle du feu dans l'écologie des prairies. Du même coup, il développe une technique de brûlis qu'il applique périodiquement afin de reproduire le cycle écologique de celles-ci. Les connaissances développées dans le cadre de cette expérience ont contribué à faire de la restauration de prairies un des processus les mieux maîtrisés. Soixante ans plus tard, la multiplicité des projets en cours dans cette région témoignent de l'expertise et acquise dans ce domaine (ibid.)<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup>Le *Civilian Conservation Corps* a été mis sur pied par le gouvernement américain durant la crise économique des années 30 afin de donner de l'emploi aux personnes en chômage.

<sup>3</sup>Notons que les expériences menées par Aldo Leopold ont largement été publicisées à travers le monde. Grâce à celles-ci, et à sa philosophie de relation à la terre qu'il a exposée dans *A Sand County Almanac* (1949), Leopold est devenu la figure emblématique du mouvement de la restauration. Dans les années 80, l'Arboretum où il a enseigné s'est doté d'un centre interdisciplinaire de recherche et d'enseignement en écologie de la restauration (*Center for Restoration Ecology*). Ce centre ne décerne pas de diplôme spécifique dans ce domaine mais offre une formation interdisciplinaire. Une équipe de quarante-cinq professeurs issus de différentes facultés de l'Université du Wisconsin (dont la sociologie) anime les activités de ce centre. Ce dernier est considéré comme le plus important du genre au monde.

Durant les décennies qui ont suivi les travaux de Leopold, plusieurs essais de restauration sont menés sur divers types d'écosystèmes dans le monde (forêts, déserts, rivière, marais, etc.)<sup>4</sup>. Ce qui caractérise ces essais est le besoin de trouver une solution *ad hoc* à un problème local momentanément rencontré. Des ingénieurs et des praticiens de terrain développent des solutions techniques et empiriques visant une efficacité maximale. S'ils proposent quelques guides issus de leurs expériences et s'inspirent de connaissances écologiques, ils n'ont pas contribué pour autant au développement d'une discipline proprement dite (Barnaud, 1995). Il faudra attendre les années 70 pour qu'ils commencent à échanger, de façon plus structurée, à propos de leurs connaissances et de leurs savoirs respectifs.

### **Les années 70 - La mise en commun des savoirs et des expériences en restauration**

En 1971, l'État de Virginie adopte une loi obligeant les compagnies minières à réaménager les sites qu'elles ont exploités après en avoir extrait les ressources. La loi exige de remettre en place une couverture végétale permettant de prévenir l'érosion et la fuite de rejets acides (Cairns, 1980). Cette loi devait conduire un groupe d'universitaires à s'intéresser à un domaine naissant de l'écologie. Dirigé par John Cairns, professeur et directeur du Centre universitaire des études environnementales de l'École Polytechnique de Virginie, ce groupe cherche à mieux comprendre les mécanismes de rétablissement des écosystèmes après qu'ils aient été perturbés par des activités humaines ou des désordres naturels. L'intérêt de Cairns envers les processus de successions écologiques des milieux perturbés le conduit à s'intéresser aux actions à entreprendre afin d'accélérer ou d'initier la restauration de ces milieux. Témoin quotidien des bouleversements du paysage provoqués par l'industrie minière dans son État, il propose bien plus que de créer une couverture végétale jugée "techniquement acceptable". Il suggère de faire des mines désaffectées des lieux où seraient créés et recréés expérimentalement des écosystèmes qui susciteraient l'intérêt de la population et des scientifiques. Si de telles réalisations sont possibles, note l'auteur, beaucoup d'informations reste encore à acquérir sur les processus de succession, de rétablissement, de réhabilitation et d'amélioration des écosystèmes.

---

<sup>4</sup>Wali (1992) nous invite à consulter les références suivantes pour prendre connaissance d'exemples de restauration ayant été complétés avant 1975: Schramm 1970, Zimmerman 1972, Hulbert 1973, Wali 1975, Gleen-Lewin and Landers 1978, Stuckey and Keese 1982, Kucera 1983.

En 1975, Cairns et son équipe invitent des praticiens des États-Unis et d'Angleterre à venir se rencontrer afin d'échanger sur leurs pratiques respectives en matière de restauration de milieux naturels (*International Symposium on Recovery of Damaged Ecosystems*, Virginie). Ce premier symposium vise à prendre connaissance de la variété des essais de rehabilitation qui ont été accomplis, d'identifier les points communs de ces essais, et d'envisager de quelles façons les interventions humaines peuvent accélérer la restauration de milieux naturels (Cairns *et al.*, 1977). Tout en traitant de dimensions techniques et scientifiques, ce symposium est également le premier forum où s'exprime publiquement des revendications envers la reconnaissance et l'institutionnalisation d'un nouveau secteur d'activité. Dans un article synthétisant les points saillants discutés par les participants, Cairns *et al.* (ibid.) font part de huit actions à entreprendre. Parmi celles-ci, on note l'idée de développer un secteur de recherche destiné à mieux comprendre les processus de succession écologique des écosystèmes perturbés, d'obtenir le soutien financier nécessaire pour le déploiement de ce secteur, de concevoir des activités de recherche où les résultats guident la restauration de nouveaux sites, de développer un éventail de définition de la restauration, etc. En dépit des efforts récents des agences gouvernementales en matière de protection de l'environnement<sup>5</sup>, concluent les auteurs, aucune mesure ne garantit encore la restauration de milieux naturels dans des délais jugés acceptables. Leur recommandation est à l'effet de créer une organisation spécifiquement consacrée à la gestion de projets de restauration.

En 1978, Cairns convoque à nouveau un autre forum de discussion (*The Recovery Process In Damaged Ecosystems*, Virginie). Tout en permettant d'échanger sur les mécanismes de rétablissement des écosystèmes, ce forum vise aussi à stimuler l'intérêt envers la restauration des écosystèmes dégradés. Malgré des échanges constructifs, affirme Cairns (1980), plusieurs questions demeurent encore sans réponse. Comment définir la restauration? Sur quels critères évalue-t-on un milieu restaurer? Est-ce que les perturbations d'origine humaine ont des effets similaires à celles d'origines naturelles (i.e. inondation)? Etc. Cairns conclut par un ensemble d'énoncés qu'il adresse spécifiquement aux décideurs. Il mentionne que des solutions existent pour restaurer des écosystèmes perturbés, que les caractéristiques d'origine de ces écosystèmes

---

<sup>5</sup>Les auteurs réfèrent à une série de lois adoptées ou amendées par le gouvernement américain au cours des années 60 et 70, dont celles-ci: *Wilderness Act* (1964), *Water Quality Act* (1965), *National Environmental Policy Act* (1969), *Federal Pollution Control Act* (1972), *Endangered Species Act* (1973), *Safe Drinking Water Act* (1974), (Miller, 1996).



peuvent être compatibles avec certaines jugées favorables à l'homme, que des techniques peuvent "améliorer" ces écosystèmes sans nécessairement les remettre dans leur état d'origine, que l'inaction équivaut à priver la société d'occasions de découvertes considérables, etc. Enfin, il ajoute que le succès ultime de la restauration repose sur l'implication et la coopération des sphères politiques, juridiques et des organismes environnementaux.

En somme, la décennie 70 permet à des praticiens s'intéressant à la remise en état de milieux naturels dégradés de se rencontrer et de constater les points communs de leurs travaux<sup>6</sup>. Tout en ciblant la nécessité de mieux comprendre les processus naturels de recouvrement des écosystèmes perturbés, ils présentent la restauration comme une alternative de plus en plus viable pour rétablir des milieux fortement hypothéqués. Dans cette voie, ils envisagent de définir un secteur d'activité particulier qu'ils aspirent à faire reconnaître auprès des décideurs publics et privés.

### **Les années 80 - La définition d'un champ de pratique et de connaissance spécifique**

En 1981, les praticiens et scientifiques de la restauration se dotent d'une revue spécialisée: *Restoration and Management Note*. En éditorial, Jordan (1981) explique que cette revue vise à encourager la communication entre les experts des différentes spécialités qui s'intéressent à la restauration<sup>7</sup>. Il souhaite que ce lieu d'échange puisse contribuer d'ici peu au développement d'une discipline spécifiquement consacrée à la remise en état d'habitats dégradés: "We believe that a new discipline is taking shape (...) and we hope to contribute to its growth and definition" (ibid., 2). En 1984, lors d'un symposium sur la restauration tenu à Madison (Wisconsin), Aber et Jordan (1985) proposent d'appeler cette discipline "écologie de la restauration" (*Restoration Ecology*). Reprenant l'idée d'une science et d'un art de la "santé" de la terre développés dans les années 40 par Aldo Leopold, cette discipline aura pour mission l'étude et la reconstruction systématique d'habitats et d'écosystèmes. Sa particularité sera de faire le pont entre un secteur de

---

<sup>6</sup>Notons que deux autres forums d'importance sur la restauration se sont également tenue au cours de cette décennie: Reykjavick en 1976 (*The Rehabilitation of Severly Damaged Land and Freshwater Ecosystems in Temparate Zones*) et Londres en 1977 (*Scientific Aspects of Nature Conservation in Great Britain*). Par choix, nous avons préféré donné quelques points de repère sur l'évolution du mouvement de la restauration sur le continent américain.

<sup>7</sup>Il peut s'agir du génie, de l'écologie, de la foresterie, de la botanique, de la mycologie, de la biologie des populations et de l'architecture du paysage.

connaissance encore peu développée de l'écologie (les processus de rétablissements des écosystèmes perturbés) et les techniques mises au point en matière de restauration. Elle sera une science (avec des modèles prédictifs et des hypothèses) qui permet de "guérir la terre" au même titre que d'autres cherchent présentement à guérir le corps (Cairns, 1988b).

Jusqu'à tout récemment soulignent Jordan *et al.* (1989), la restauration de milieux naturels était l'initiative de spécialistes qui s'appuyaient sur les connaissances développées par les écologistes pour guider leurs travaux: "Ecologists are expected to do most of the talking, restorationists most of the listening" (*ibid.*, 5). Dans la perspective d'une écologie de la restauration, poursuivent les auteurs, la relation entre restaurationnistes et écologistes s'inverse. Ce sont les expériences de restauration qui deviennent des laboratoires de recherche pour l'écologie fondamentale. L'idée part du principe selon lequel pour bien comprendre un mécanisme donné, il suffit de joindre, d'articuler et d'ajuster ses différentes parties afin de le faire fonctionner correctement. La remise en état d'un écosystème, ajoutent les auteurs, équivaut au même processus. En essayant de le faire fonctionner à nouveau, on soulève des questions et on met à l'épreuve nos connaissances en écologie fondamentale<sup>8</sup>. Dans cette voie, l'écologie de la restauration est d'avantage qu'une "écologie appliquée", affirme Bradshaw (1983). Elle constitue un "test acide" des savoirs écologiques. Pour Jordan et Packard (1989), cela démontre le potentiel de l'écologie de la restauration comme approche permettant d'investiguer une variété de processus écologiques. En acceptant de faire de la restauration son principal défi, ajoutent Jordan *et al.* (1989), l'écologie se dote non seulement d'objectifs clairs (comprendre les systèmes et vérifier cette compréhension en pratique), mais aussi d'une mission (être capable de guérir ces systèmes). Le lien entre théorie et pratique, concluent les auteurs, pourrait faire de l'écologie de la restauration un paradigme permettant de conduire, d'organiser et de critiquer la recherche en écologie<sup>9</sup>.

Durant cette période, on note également le développement de nouveaux forums d'échange entre spécialistes. Trois volumes d'importance synthétisant des savoirs et des techniques de recherche

---

<sup>8</sup>La découverte du rôle joué par le feu dans la régénération des prairies est à cet effet un exemple souvent cité.

<sup>9</sup> John J. Berger (1990), John Cairns (1988a) et William R. Jordan (1988) complètent avec de nombreux autres arguments.

en restauration sont publiés: *Rehabilitating Damaged Ecosystems* (1988), *Biological Habitat Reconstruction* (1989) et *Restoration Ecology* (1989). En 1988, est également créée la *Society for Ecological Restoration*, une organisation qui a pour mission de faciliter la communication entre les restaurateurs, d'encourager la recherche et de promouvoir l'intérêt envers la restauration.

### **Les années 90 - L'élargissement des préoccupations restaurateurs**

Les années 90 se caractérisent par la diffusion des préoccupations restaurateurs dans l'ensemble de la société. Divers indices permettent de témoigner de ce mouvement. En France, un premier colloque consacré à la restauration se tient à Orx en 1994 (colloque "Recréer la nature"). La revue *Nature - Science - Société* (1995) publie quelques mois plus tard une édition spéciale qui fait office d'actes du colloque. En 1997, un programme national de recherche intitulé "Recréer la nature" est mis en place par le *Service de la Recherche et des Affaires économiques* du ministère français de l'Environnement. Vingt projets de réhabilitation, de restauration ou de création d'écosystèmes sont mis en oeuvre afin d'en faire le suivi et l'étude à long terme. Au Canada, le *Plan d'action St-Laurent* (créé en 1988) est bonifié d'un volet restauration lors du démarrage de ses phases II (1992-1998) et III (1998-2003). La phase II prévoit la mise en oeuvre de six projets pilotes de restauration. Par le biais de ces réalisations, on vise à "dresser un inventaire des mesures possibles et des priorités en matière de restauration de milieux naturels, en vue principalement de reconstituer des habitats propices à la faune" (Saint-Laurent Vision 2000, Rapport Biennal, 1993-1995, 38). Les préoccupations des autorités gouvernementales en matière de restauration se vérifie également dans le "Rapport sur l'état des parcs de 1997" (Parcs Canada, 1998). Dans ce document, Parcs Canada mentionne que "la majorité des parcs signalent une dégradation appréciable de leur intégrité écologique" (ibid., 51). L'organisme précise que neuf parcs ont fait jusqu'à maintenant l'objet de restauration et que des efforts semblables seront accrus au cours des prochaines années afin que tous retrouvent leur intégrité écologique. En 1999, la revue canadienne de réflexion environnementale *Alternative* publie un numéro spécial intitulé *Restoration and Community* (vol. 25, 2). Du côté québécois, l'*Association des responsables des espaces verts municipaux du Québec* tient en 1995 un colloque sur le thème de la "Naturalisation des sites". Neufs conférenciers du Québec et d'Ontario sont invités à partager leurs expériences en matière de naturalisation d'espaces verts situés en milieux urbains. Un colloque semblable se déroule à nouveau en février 2001. Organisé par *La société de l'arbre du Québec*, ce colloque

réunit une trentaine de participants invités à discuter d'aménagement de milieux naturels et de préverdissement. À ces quelques manifestations officielles, s'ajoute un nombre croissant de projets locaux de restauration. Initiés par des comités de citoyens, des organismes à but non lucratifs et des municipalités, ces projets comptent un nombre appréciable de réussites, dont plusieurs ont été décrites dans les revues *Restoration and Management Notes* et *Restoration Ecology*<sup>10</sup>.

Un premier facteur ayant contribué à la diffusion des préoccupations restorationnistes tient vraisemblablement au discours des porte-étendards de la discipline. D'avantage que lors des années précédentes, les restorationnistes situent leurs préoccupations au sein des grandes problématiques environnementales. La plupart des ouvrages qu'ils publient signalent leurs inquiétudes vis-à-vis l'accélération de la destruction des systèmes vivants de la planète<sup>11</sup>. Ils affirment que l'industrialisation et la croissance de la population mettent en péril non seulement la qualité de la vie, mais aussi la capacité de la planète à porter elle-même la vie (Burger, 1990). Le discours des restorationnistes s'arrime également à des préoccupations de réchauffement global (Main, 1993; Hobbs et Scougall, 1993), de biodiversité (Jordan *et al.*, 1988; Cairns, 1988b) et de développement durable (Cairns, 1995; Oppenheimer, 1995; Zaveh, 1994). Règle générale, la restauration est présentée comme une des actions concrètes à entreprendre afin de renverser les tendances actuelles (Urbanska *et al.*, 1997). Parallèlement à ces discours, une série d'événements attirent l'attention sur les solutions offertes par l'écologie de la restauration. Cairns (1995) en identifie trois: le déversement de pétrole de l'*Exxon Valdez* dans la baie de Prince William

---

<sup>10</sup>Cette dernière revue fût créée en 1993 par la *Society for Ecological Restoration*. Elle permet à l'organisation de diffuser de l'information sur les réalisations accomplies dans le domaine de la restauration.

<sup>11</sup>Cairns (1995) explique par exemple que deux facteurs vont affecter le futur des sociétés humaines: 1) le rythme actuel de croissance de la population, augmentant de 100 millions d'individus annuellement, et 2) le niveau sans précédent de destruction écologique. Il pose que les sociétés font dès lors face à trois options possibles: 1) continuer le rythme de destruction actuel jusqu'à ce que l'inévitable survienne, 2) mettre sur pied une politique de perte zéro où chaque écosystème détruit accidentellement ou délibérément est systématiquement reconstruit, 3) procéder à la reconstruction des écosystèmes à un rythme qui dépasse celui de leur destruction (une solution que l'auteur qualifie d'irréaliste en raison des pressions qu'exerce la croissance actuelle de la population sur les écosystèmes). De nombreux autres extraits font état de préoccupations similaires. On consultera entre autres les auteurs suivants: Dyer, 1992; Pletsch, 1994; Saunders, 1993; Wali, 1992.

(Alaska), un symposium national sur la biodiversité où il est question du nombre d'espèces et d'habitats en voie de disparition (Wilson, 1988), et la compilation faite par Ehrlich et Ehrlich (1991) des bienfaits qu'apportent les écosystèmes naturels à l'humanité (régulation atmosphérique, amélioration de la qualité de l'eau, etc.).

L'élargissement des préoccupations restorationnistes à l'ensemble de la société s'accompagne par ailleurs de l'expansion des professions reliées au volet appliqué de la discipline. Cairns (1991) explique que ce développement est lié au fait que peu de projets de restauration n'ont encore été accomplis au sens strict du terme et que la plupart des réalisations se sont contentées d'objectifs limités, comme la revégétalisation de mines, la réintroduction de poissons, etc. À ce moment-ci de son histoire, poursuit l'auteur, l'écologie de la restauration manque encore d'assises scientifiques. Il existe peu de modèles prédictifs de l'évolution des écosystèmes perturbés, tout comme il existe peu d'hypothèses testables qui permettraient d'asseoir le statut scientifique de la discipline. Les connaissances disponibles se rapportent toujours à des fragments d'écosystèmes restaurés, sans véritable transfert permettant de formuler une théorie générale de la restauration. En 1996, une conférence internationale (Zurich, Suisse) invite des experts de 21 pays à venir discuter du statut théorique et appliqué de la discipline. Les quatre thèmes au programme donnent un bon indice de l'état de la discipline: la consolidation de ses fondements scientifiques, l'amélioration de ses méthodologies d'expérimentation, le perfectionnement de ses technologies d'intervention, et l'accroissement des transferts de savoirs et de technologies dans les pays dont les écosystèmes sont les plus affectés (Europe de l'est et tiers-monde).

Tout en étant mieux connue de la population en général et des décideurs publics et privés, l'écologie de la restauration s'élargit à des préoccupations d'ordre philosophique, sociologique, politique et économique. Dans cette voie, on peut dire que les années 90 permettent d'assister à l'émergence d'un champ multidisciplinaire de réflexion. Les ouvrages et articles rédigés par des auteurs de différentes disciplines abordent des sujets assez divers. Il peut s'agir de la légitimité de l'écologie de la restauration (Katz, 1992, 1996, 1997), de la diversité de ses courants éthiques (Cowell, 1993; Fabiani, 1995; Gunn, 1991; Scherer, 1995), de la restauration des écosystèmes en tant que mouvement culturel (Bucksin et Berditschevsky, 1996; McCloskey, 1996; Preister et Kent, 1996; Rothenburg, 1996), du rôle des sciences humaines dans la mise en oeuvre de projets

de restauration (Langston, 1996; Machlis, 1992), de la participation du public dans le processus de prise de décision (Eckert *et al.*, 1996; Chow-Fraser et Lukasik, 1995; Maguire, 1995; Maser, 1996; Pearson et Meisenheimer, 1994; Westfall, 1994; Wyant *et al.*, 1995), et des aspects politiques présents dans la restauration (Higgs, 1993, 1994, 1997; Light, 1994; Light et Higgs, 1996).

Pour conclure cette partie du chapitre, on peut donc voir qu'après les années 70, où il question de mettre en commun le savoir-faire en matière de restauration, et les années 80, où l'on tente de développer un champ de pratique et de connaissance distinct, les années 90 sont celles de la diffusion des préoccupations restaurationnistes et de l'implication d'un nombre grandissant d'acteurs de divers horizons. Si certains contribuent à faire avancer les méthodes et les savoirs spécifiques de l'écologie de la restauration, d'autres questionnent en revanche ses finalités, ses usages, ainsi que ses processus de planification et de réalisation. Au cours des prochaines sections, nous proposons d'approfondir quelques-uns de ces aspects. Nous passons en revue les écrits de Light et Higgs qui s'intéressent aux dimensions sociales, éthiques et politiques présentes dans la restauration.

### **1.3 La restauration des milieux naturels en tant qu'objet d'étude sociologique**

Light et Higgs (1996) portent leur attention sur les interventions de restauration centrées sur le concept de fidélité écologique, c'est-à-dire, les interventions qui cherchent à reproduire le plus fidèlement possible ce qui existait, à un moment donné, sur un site donné. Ils observent que la façon actuellement dominante des praticiens d'évaluer ce qui constitue une "bonne" restauration s'articule sur deux critères: l'*efficacité* et l'*efficience* (Higgs, 1997). L'efficacité réfère à la capacité des composantes qui ont été introduites (ou réintroduites) à se multiplier d'elle-même (*sustainability*), à pouvoir se défendre contre l'invasion d'espèces animales ou végétales (*invasibility*), à pouvoir assumer leurs fonctions de base (photosynthèse, respiration, fécondité) (*productivity*), à emmagasiner des substances nutritives (*nutrient retention*) et à entrer en interaction avec d'autres espèces du même type (*biotic interaction*). L'efficience renvoie pour sa part au rendement obtenu par rapport à la quantité de main-d'oeuvre, de matériel et de ressources investies dans l'exercice. Si l'efficacité représente un concept écocentrique, faisant appel à des

critères de performance technique, l'efficience constitue pour sa part un concept anthropocentrique, témoignant d'une préoccupation centrée sur le rendement.

L'évaluation de la qualité d'une intervention de restauration en termes d'efficacité et d'efficience soulève selon les auteurs deux problèmes. Le premier est le déplacement de l'attention de la fin vers les moyens. Ici, la préoccupation est moins de savoir à qui et à quoi sert la restauration, que de mettre en oeuvre tous les moyens techniques et scientifiques nécessaires en vue de livrer le produit final. Une bonne restauration équivaut simplement en un bon produit. Le deuxième problème découle du premier. En occultant ses finalités pour ne l'appréhender qu'en fonction de critères techniques et scientifiques, la restauration devient un produit pouvant servir à différents usages. Nous assistons de la sorte à un phénomène d'*instrumentalisation* de la nature. Ce phénomène s'inscrirait lui-même dans un mouvement social et culturel plus vaste, lequel pourrait se décrire selon Higgs (1997) comme une construction de la réalité de plus en plus médiatisée par la science et la technologie. La façon actuelle de penser la restauration n'échapperait pas à cette culture ambiante. À l'aide de tous les moyens disponibles, le but consiste à reproduire le plus fidèlement possible les caractéristiques originales du milieu naturel. Portant un regard critique sur ce phénomène, les auteurs proposent une approche subjective de la restauration.

Pour eux, une bonne restauration ne doit pas répondre qu'à des critères de fidélité écologique. Elle doit aussi être une entreprise qui participe au bien-être de la collectivité. Elle doit lier les individus les uns aux autres dans un processus de coopération, d'échanges et de participation avec la nature. La restauration, disent-ils, est l'occasion d'un nouveau rapprochement nature/culture. Ce rapprochement ne saurait se réaliser sans un nouvel ethos participatif. Pour contribuer au bien-être de la collectivité, la restauration doit s'élaborer à partir même de la communauté, par le biais d'un dialogue juste et équitable entre ses membres. En faisant appel à la participation démocratique, la mise en oeuvre d'un projet de restauration permet de soulever des questionnements et des enjeux qui limitent l'appropriation de la nature à des fins particularistes (politique ou économique). Le processus de restauration devient un véhicule d'implication et d'échange pour les membres de la communauté et favorise du même coup la création de liens solides entre cette communauté et les écosystèmes concernés. En ce sens, les projets de restauration s'effectuant dans un cadre de discussion démocratique, où tous les participants

peuvent échanger librement leur point de vue, sont de valeurs supérieures à ceux menés dans des conditions non démocratiques.

Or, disent les auteurs, la mise en oeuvre de ce potentiel de participation démocratique ne va pas de soi. Son actualisation est étroitement liée au contexte dans lequel s'inscrit la restauration. C'est ce contexte qui détermine en dernière instance l'utilisation faite de la restauration: "The context within which a restoration physically occurs (the economic, political, and social spheres around it) is crucial in determining its political role in the broader culture" (Light et Higgs, 1996, 230). Ils appellent à ce titre *politiques de la restauration* les buts et les fonctions assignés à la restauration. En ce sens, une des premières étapes à réaliser en vue d'accomplir le potentiel démocratique de la restauration consiste en un examen critique des finalités assignées à la restauration: à qui et à quoi sert le produit de la restauration? Or, ajoutent les auteurs, on ne peut critiquer avec succès les usages "politiques" de la restauration, et éventuellement en promouvoir de plus émancipatoires, sans d'abord examiner attentivement la pluralité des intérêts, des raisonnements et des préoccupations présents dans les processus de restauration, soit *la politique dans la restauration*. Dans la restauration, disent-ils, l'acte de restaurer (c'est-à-dire le processus) et le produit final sont inextricablement liés. Le produit est une création qui porte l'empreinte du processus et le processus est teinté des visions du monde de ceux et de celles qui l'animent. En conséquence, un examen critique du produit (*les politiques de la restauration*) ne saurait s'accomplir sans une analyse attentive du processus (*la politique dans la restauration*):

The key to a successful critique of the product, we contend, is careful examination of the process (ibid., 238).

It is necessary to acknowledge the politics in practice in order to have a place from which to criticize the use to which they are put (ibid., 239).

If we fail to take seriously the politics in restoration (as many in the restoration community are wont to do), then we will most likely find it much difficult to criticize the political use to which restoration is put (ibid., 239).

One of the significant political challenges for restorationists is to open up the politics of the practice to a wider view in order to offer an alternative to the corporate approach to nature (ibid., 241).



Au cours de leur exposé, Light et Higgs (1996) font état de trois contextes “politiques” (privé, public, communautaire) où s’effectue à l’heure actuelle la restauration de milieux naturels. Ils examinent lesquels de ces contextes est le plus susceptible de favoriser le dialogue libre entre les membres de la collectivité adjacente à un site à restaurer. Ils débutent par le cas des restaurations réalisées par l’entreprise privée. Localisées pour la plupart aux États-Unis, ces réalisations servent de “faire-valoir” à l’entreprise. En soutenant un projet de restauration, affirment les auteurs, l’entreprise tente de susciter une impression positive de sa relation à la nature. Dans ce type de projet, les membres de la collectivité sont rarement invités à participer à sa planification. Les questions litigieuses qui pourraient émerger de l’échange et de la confrontation des différents points de vue, comme les usages corporatifs de la restauration, s’en trouvent par conséquent écartées. Light et Higgs donnent l’exemple de la compagnie IBM étudiée par Perry<sup>12</sup>. Récemment, disent-ils, cette compagnie a largement publicisé les travaux qu'elle a effectués pour remettre en état un site dégradé des prairies américaines. Les torts qu'avaient causé cette compagnie à ce site, de même que sa contribution à la détérioration des prairies pendant des années, sont restés en revanche lettre morte. C'est ce qui fait dire à Perry que lorsque les citoyens visitent le site restauré par l'entreprise, ils reçoivent d'avantage qu'une éducation sur la botanique: “they also get an introduction into the relationship between IBM and nature that best serves the interests of the corporation” (ibid., 241).

Ce type de projet, disent les auteurs, ne favorise pas la nature, pas plus qu’il ne sert à promouvoir la participation démocratique, ou encore, à créer des liens solides entre les communautés et les écosystèmes. Ces façons d'agir doivent être dénoncées. Non seulement en faisant valoir le potentiel démocratique de la restauration, mais aussi, en énonçant quel type de politique favoriserait la mise en oeuvre de ce potentiel. L'exemple de Perry montre que la fin, centrée sur le concept de fidélité écologique, l’emporte sur le processus, porteur d’éducation sociale, politique et environnementale pour l’ensemble de la communauté. Une bonne restauration se réduit ici à l’idée de “bon produit”. En conséquence, ce qui aurait pu améliorer la relation des communautés locales à la nature et servir à la fois de véhicule d’échanges et d’implication, a été perdue à jamais.

---

<sup>12</sup>Jonathan Perry, 1995, "Greening Corporate Environments: Authorship and Politics in Restoration", *Restoration and Management Note*, 1995, 12(2), 145-147; - The Commodious Veil of Nature: Ecological Restoration as Corporate Landscape Architecture, 1995, Master's Thesis, University of Wisconsin, Madison.

Méconnues par des communautés locales, ces façons de faire sont reçues sans contestation, ce qui aux dires des auteurs, ne crée aucun incitatif en vue de définir une politique de la restauration.

Un second contexte “politique” où s’effectue la restauration est celui où le territoire est de propriété publique, et les acteurs impliqués travaillent pour le compte de municipalités et de gouvernements. Les auteurs font ici référence à la situation canadienne où parallèlement à des projets privés, sont réalisées quelques restaurations de nature publique (ils n’en donnent ni l’ampleur, ni le nombre). A priori, disent-ils, on pourrait penser que la propriété publique des sites à restaurer offre des conditions de participation supérieures aux initiatives des entreprises privées. Dans les faits cependant, cet avantage est annulé par la façon hégémonique des gouvernements provincial et fédéral de gérer le territoire et ses ressources. Si la restauration des milieux naturels sert de vernis environnemental pour les entreprises privées, au Canada, c’est par celle-ci que l’on passe pour revaloriser la nature comme un des éléments fondamentaux de l’imaginaire canadien. C’est en ce sens, disent les auteurs, que la restauration des écosystèmes devient “accessoirisation”. Mise en oeuvre sans la participation démocratique du public, ce type de réalisation devient une entreprise utilitaire dont la réussite se laisse évaluer en termes étroitement techniques.

Enfin, le dernier contexte qui préside à la restauration est celui des communautés locales. Selon Light et Higgs, de plus en plus de communautés locales se mobilisent et tentent d’elles-mêmes de réhabiliter des sites naturels détériorés. Pour eux, il s’agit là d’un mouvement social prometteur pour contrer l’instrumentalisation croissante des milieux naturels. C’est dans ce type de projets disent-ils, que l’on retrouve la meilleure assurance de participation démocratique. Ils préviennent cependant que la restauration des milieux naturels à l’échelle communautaire constitue une pratique encore fragile et vulnérable. En tout temps, elle peut être récupérée aux fins de visées utilitaires. C’est pourquoi les organismes locaux s’affairant à la restauration doivent être au fait des aspects politiques présents “dans” la restauration et des politiques “de la” restauration.

#### **1.4 Buts généraux de la recherche**

La *Société pour l’écologie de la restauration* est une organisation ayant pour mission de faciliter l’échange d’informations entre personnes s’intéressant à la remise en état de milieux naturels. Depuis qu’elle tient ses colloques annuelles, note Higgs (1994), peu de sujet ayant trait à la

“politique” ont été débattue au sein de celle-ci. Selon l’auteur, cette situation s’explique par la définition de la “politique” à laquelle adhère une majorité de membres (des scientifiques ayant été formé dans les disciplines traditionnelles). Pour ce groupe, la “politique” renverrait en effet à un champ de préoccupations appartenant en propre aux politiciens. Elle serait extérieure aux pratiques proprement dite de restauration, lesquelles ne feraient uniquement appel qu’à des savoirs d’ordres techniques et scientifiques d’où serait absente toute subjectivité. Face à cette conception “externe” de la politique, s’oppose la définition “interne” d’un groupe minoritaire de membres. Pour ce groupe, la “politique” est une dimension inhérente des pratiques de restauration. Elle concerne les aspects sociaux, éthiques, historiques et culturels qui coexistent dans la planification de projets de ce type.

Formé de personnes comme Jordan (1981, 1988, 1994), Higgs, (1993, 1994, 1997) Light (1994), Pletch (1994) et Westfall (1994), ce groupe minoritaire de membres plaide en faveur d’un élargissement des préoccupations du champ disciplinaire de l’écologie de la restauration. Ils questionnent la tendance actuellement dominante d’envisager la restauration en terme de critères techniques et de fidélité écologique. Tant et aussi longtemps qu’elle sera envisagée en ces termes, disent-ils, la restauration ne pourra livrer l’éventail de ses contributions potentielles. Ils ciblent entre autres les retombées liées à la participation des citoyens (renforcement des liens communautaires, création de lieux d’échange et de résolution de problèmes, occasions de rapprochement avec les communautés naturelles, etc.). Tout en signalant l’importance de la participation des citoyens aux processus sociaux, culturels et économiques qui affectent leur vie quotidienne, les auteurs déplorent l’absence d’une telle participation au sein des projets actuels de restauration. Privée de la voix des citoyens, disent-ils, la restauration se réduit à une relation “technique” à la nature. Désireux de contrer cette tendance, ils soulignent la nécessité de valoriser les bénéfices de la participation démocratique auprès des intervenants du domaine de la restauration.

Dans cette direction, comme nous l’avons déjà signalé, Light (1994, 1996) et Higgs (1994, 1996, 1997), esquissent une proposition visant à mettre au jour la pluralité/diversité des dimensions “politiques” qui s’entrecroisent et se conjuguent dans la planification de projets de restauration. Ils estiment que la clarification de ces dimensions constitue un préalable essentiel à l’élaboration

d'arguments susceptibles de convaincre les intervenants du milieu du bien-fondé de la participation des citoyens. Notre recherche s'inscrit dans le programme d'analyse esquissé par ces auteurs. Elle vise à répondre à leur invitation à documenter les considérations "politiques" à l'œuvre dans la planification de projets de ce type. Par "considérations politiques", nous entendrons les buts, les intérêts, les préoccupations, les raisonnements et les enjeux en contrepoint desquels les intervenants articulent et défendent les composantes qu'ils estiment essentielles d'introduire, de réintroduire ou de multiplier dans les espaces à restaurer. Dès lors, notre recherche comporte un volet empirique et appliqué dont le but général s'énonce comme suit :

Contribuer au développement du domaine de l'écologie de la restauration en mettant en lumière les dimensions sociologiques sous-jacentes à la planification de projets de ce type.

À la lumière des résultats de recherche exposés, nous souhaitons initier une dynamique réflexive et critique chez toutes les personnes qui s'intéressent à la remise en état de milieux naturels. Nous espérons que les dimensions sociologiques mises en évidence puissent éventuellement se traduire par une prise de conscience ainsi qu'une démarche d'objectivation à l'égard de la pluralité des buts, des intérêts, des préoccupations, des raisonnements et des enjeux qui s'affrontent, se complètent, se négocient et se conjuguent lors de la mise au point de plan d'aménagement d'espaces à restaurer.

Pour favoriser une meilleure compréhension des dimensions sociologiques de la restauration, nous ferons appel à un cadre interprétatif inspiré de la *sociologie de l'action*. Cette dernière est un ensemble de propositions explicatives de la construction de l'ordre social. Ce sont des théories qui précisent, chacune à leur façon, les conditions qui permettent aux individus de se lier les uns les autres, d'établir des ponts et de façonner un ordre commun. Elles donnent des repères interprétatifs qui permettent de rendre compte des ressources, des raisonnements et des références que les acteurs déploient pour s'ajuster les uns aux autres dans les différentes circonstances de la vie quotidienne. Dès lors, on constatera que notre recherche comporte également un volet de réflexion fondamentale, dont le but général est de contribuer au développement du champ théorique de la sociologie de l'action.

À la lumière des résultats exposés, nous souhaitons apporter des éléments d'analyse, de catégorisation et d'identification qui permettent d'enrichir, de compléter ou de nuancer les outils

d'analyse proposés par la sociologie de l'action. Du même coup, nous visons à rendre disponible un cadre de référence théorique et des outils méthodologique susceptible d'être appliqué à l'analyse d'autres projets de restauration de milieux naturels.

### 1.5 Objectifs généraux et spécifiques de la recherche

Notre examen des dimensions sociologiques relatives à la restauration s'effectuera à travers le suivi attentif de deux processus de planification de *naturalisation*<sup>13</sup>. Nous avons choisi de nous attarder à la *naturalisation* d'espaces verts en raison de la multiplication de projets de ce type dans plusieurs villes d'Europe et d'Amérique du nord. Le Québec ne fait pas exception comme en témoigne les deux cas auxquels nous allons nous intéresser. Amorcés par une municipalité de la région montréalaise, ils constituent, à notre connaissance, les deux premiers à avoir été menés de façon aussi planifiée à l'échelle québécoise.

Bien qu'ils en aient le potentiel, ces projets ne font pas appel à la participation directe du public. Les acteurs impliqués sont des spécialistes ayant été formés dans différentes disciplines (botanique, écologie végétale, biologie, agronomie, architecture du paysage). Certains sont des contractuels engagés pour la durée du projet, alors que d'autres sont des employés réguliers de la municipalité. Le défi de ces intervenants est d'arriver à définir un plan d'aménagement qui guide la mise en oeuvre des travaux sur le terrain. Ce plan, ou protocole comme nous l'appellerons, est un document important. Il précise le choix des diverses propriétés et des composantes qui vont venir façonner l'espace à intervenir. Il peut être compris comme une *représentation*<sup>14</sup> spécifique

---

<sup>13</sup>La *naturalisation*, rappelons-le, est une des formes que peut prendre la remise en état de milieux naturels. Elle s'applique plus particulièrement aux espaces verts urbains soumis à un entretien horticole classique. L'objectif ne consiste pas à retourner ces espaces à un état antérieur aux perturbations d'origine humaine, c'est-à-dire la *restauration* ou la *réhabilitation*, mais plutôt à leur redonner des caractéristiques jugées plus "naturelles". On cherche à introduire (ou réintroduire) des espèces végétales d'origine indigène et à permettre à ces espèces d'évoluer sans intervention. La *naturalisation* d'espace verts est considérée comme un moyen permettant de familiariser les citoyens à un changement graduel de paysage. L'objectif ultime étant de reproduire les composantes les plus représentatives des écosystèmes locaux originaux.

<sup>14</sup>Le terme *représentation*, au sens où nous l'emploierons, diffère du phénomène psycho-social de la *représentation sociale*. Cette dernière acception "correspond à un ensemble plus ou moins conscient, organisé et cohérent d'éléments cognitifs, affectifs et du domaine des valeurs concernant un objet particulier appréhendé par un sujet" (Garnier et Sauv , 1998, 66). La *représentation sociale* s'élabore sur la base des expériences personnelles, des informations, des savoirs et des modèles de pensée qu'un sujet reçoit par la tradition, l'éducation et la communication sociale (Jodelet, 1984). La *représentation* est en ce sens déterminée "par le sujet lui-même, par le système social et idéologique dans lequel il est inséré, et par

de l'*environnement*<sup>15</sup>, c'est-à-dire un modèle mental que partage un groupe d'acteurs donné à propos de l'organisation des dimensions sociales, physiques et biologiques d'un milieu donné. La *représentation* d'un site à *naturaliser* peut être également conçue comme une *innovation*, c'est-à-dire "une création, par un individu ou un groupe, d'une forme, d'un savoir, d'une idée, d'une institution, d'objets nouveaux" (Ansart, 1999a, 295). Dès lors, notre intérêt de recherche est de comprendre comment un groupe d'acteurs est appelé à collaborer afin de produire cette innovation et donc, à créer un milieu naturel. Il se divise plus précisément en deux objectifs généraux et cinq objectifs spécifiques.

Le premier objectif général s'énonce comme suit:

---

la nature des liens que le sujet entretient avec ce système social" (Abric, 1989). Au carrefour de l'individuel et du social, la représentation sociale est à ce titre le fruit d'une double dynamique. Si elle comporte une "texture psychologique", comme l'affirme Moscovici (1976, 40), elle est également une forme de connaissance socialement élaborée et partagée qui permet la construction d'une réalité commune. De ce point de vue, la représentation comporte toujours un noyau communément partagé par les individus participant à une même culture. Au sens où nous l'emploierons, la *représentation* est également un phénomène social. Elle porte l'empreinte des visions du monde, des intérêts, des connaissances et des expériences des acteurs qui l'ont collectivement construite. Elle est aussi un phénomène partagé. À la différence de la *représentation sociale* cependant, elle est un produit consciemment organisé et négocié, fruit d'échanges, de compromis et de consensus entre une communauté d'acteurs donné. Si certains mécanismes de construction des représentations sociales s'observent dans l'élaboration de ce type de représentation, les deux phénomènes demeurent néanmoins animés par des logiques d'assemblages différentes.

<sup>15</sup>Le mot *environnement*, tel que nous l'emploierons, réfère à un type particulier d'environnement. Il désigne un lieu biophysique aménagé en fonction de certaines préoccupations, de connaissances, d'objectifs et de contraintes. Ce lieu s'insère dans un espace géographique donné. Il porte l'empreinte des caractéristiques physiques et biologiques de cet espace tout en étant en relation avec la population qui est appelée à le fréquenter. Dans cette acception, l'*environnement* dépasse l'idée plus étroite du terme *site*, lequel renvoie à un espace à aménager, d'où la dimension sociale est a priori exclue. Nous emploierons également le mot *site* au cours des prochaines pages. Le sens que nous lui donnons est identique à celui que nous prêtons à *environnement*. Le mot *environnement*, au sens où nous l'entendons, est également différent des six conceptions identifiées par Sauvé (1994) dans sa typologie. Ces six conceptions de l'environnement ont été repérées dans la littérature spécialisée en éducation relative à l'environnement (ERE). Il s'agit de 1) l'environnement - problème... à résoudre, 2) de l'environnement - ressource... à gérer, 3) de l'environnement - nature... à respecter, à préserver, 4) de l'environnement - biosphère... où vivre ensemble à long terme, 5) de l'environnement - milieu de vie... à connaître, à aménager, et 6) de l'environnement - espace communautaire... où s'engager. L'environnement en tant que site ou espace à construire, issu du processus de négociation entre les acteurs, tel que nous le proposons, pourrait venir compléter d'une septième conception cette typologie.

Décrire, comprendre et expliquer les opérations effectuées par les intervenants afin de s'entendre sur le choix des diverses propriétés et des composantes qui participent à définir le plan d'aménagement d'un site à naturaliser.

À travers l'examen attentif des opérations effectuées par les intervenants en vue de s'agencer, nous désirons mieux comprendre les modalités de la construction des accords dans le champ d'activité de la remise en état de milieux naturels. En détaillant le travail d'ajustement des acteurs, nous estimons également être en mesure d'accéder aux objets, aux principes ainsi qu'aux justifications qu'ils mobilisent dans l'action afin d'articuler et de soutenir leurs positions. Par le fait même, nous croyons que l'analyse de l'agencement des acteurs constitue une voie d'accès privilégiée à ce que nous avons qualifié plus tôt de considérations "politiques", c'est-à-dire, les buts, les intérêts, les préoccupations, les raisonnements et les enjeux en contrepoint desquels les intervenants articulent et défendent les composantes qu'ils estiment essentielles d'introduire, de réintroduire ou de multiplier dans les espaces à intervenir.

Au regard de ce premier objectif général, trois objectifs spécifiques peuvent être formulés. Nous aurons l'occasion de les clarifier au cours des prochains chapitres :

1. Identifier et caractériser les ressources et les références mobilisés par les acteurs afin de rendre intelligible leurs positions ou leurs interprétations auprès d'autrui (ce que nous appellerons, à la suite de Boltanski et Thévenot (1991), les *dispositifs de coordination*).
2. Identifier et caractériser les scénarios typiques dans le cadre desquels se déroule le travail de coordination et d'ajustement des acteurs (ce que Boltanski et Thévenot appellent les *régimes d'action*).
3. Identifier et caractériser les façons dont se dénouent les situations d'échange fondées sur des positions ou interprétations différentes (ce que Boltanski et Thévenot appellent les *registres d'accord*).

Ces trois objectifs spécifiques nous amèneront à réaliser qu'au-delà des considérations plurielles qui investissent les choix et les décisions des acteurs, la stabilisation de positions communes obéit à un certain nombre de traits récurrents. Les opérations réalisées par les acteurs en vue de s'agencer manifestent des caractéristiques répétitives qu'il devient possible de modéliser. Des "mécanismes" généraux président en ce sens à la conjugaison de leurs positions respectives.

Le deuxième objectif général de la recherche s'énonce comme suit:

Décrire, comprendre et expliquer les principes d'organisation de la société sur la base desquels s'articule la représentation de l'environnement issus du processus de négociation entre les acteurs (ce que Boltanski et Thévenot appellent les *cités*).

Ce second objectif de recherche centre notre attention sur la résultante du travail d'accommodement réalisé par les acteurs. Il vise à cerner à quels systèmes de pensée, de classement et d'interprétation du monde renvoient les préoccupations, les objectifs et les raisonnements (ou "dimensions politiques") qui sont sédimentés dans les choix et les décisions ayant permis de formaliser une certaine représentation des sites à naturaliser. Ce second objectif amène à réaliser que la représentation des sites n'est pas un produit "neutre". Qu'elle correspond nécessairement à une façon de concevoir l'orchestration des êtres et des choses d'un ou de plusieurs intervenants.

Au regard de ce second objectif général, deux objectifs spécifiques peuvent être formulés:

1. Identifier les principes d'organisation de la société (ou *cités*) auxquels renvoient les ressources et les références que mobilisent les acteurs au cours de leurs interventions.
2. Identifier et caractériser les principes d'organisation de la société (ou *cités*) qui sont sédimentés dans chacun des accords formulés par les acteurs.

Ces deux objectifs spécifiques nous situe au cœur de l'analyse de la coordination. Ils amènent à réaliser que les ressources et les références (ou *dispositifs de coordination*) mobilisées par les acteurs afin de rendre intelligibles leurs positions auprès des autres, renvoie toujours (ou presque) à des systèmes de pensée, de classement et d'interprétation du monde (ou *principe d'organisation sociale* ou *citée*). Partant, notre intention est d'identifier les systèmes de pensée, de classement et



d'interprétation du monde auxquels renvoient les entités mobilisées par les acteurs, et ceux sous-jacents aux accords qu'ils construisent.

Au terme de ces deux objectifs généraux et de ces cinq objectifs spécifiques, nous serons en mesure d'identifier les thèmes abordés par les acteurs, les épisodes où ils sont en accord, les moments où ils sont en désaccord et les situations où l'un d'eux agit avec autorité. De même, nous aurons précisé les ressources et les références que chacun mobilise pour signaler ses positions et la façon dont se dénouent les situations fondées sur des différends d'intérêt, d'opinion ou de perception. Plus significatif encore, nous aurons repéré les êtres et les choses qui participent à la construction des accords et ceux sur lesquels s'articulent en définitive les représentations des aménagements. Enfin, nous pourrions dire sur quelles *cités* repose la mise en forme des accords et sur quelles *cités* est construite la représentation finale des aménagements.

Comme nous l'avons vu au cours de ce chapitre, l'écologie de la restauration est une activité en plein essor. Si elle permet de remettre en état des espaces naturels dégradés, initiant de la sorte un mouvement en faveur de la biodiversité, sa contribution la plus significative demeure cependant encore à actualiser. Elle réside dans l'éducation sociale, politique et environnementale des personnes qui participent à la mise en œuvre de projets de restauration. Vu le nombre croissant de ces derniers et des ressources humaines et financières qui y sont consacrés<sup>16</sup>, il apparaît impératif de faire connaître et apprécier ce potentiel. Dans cette voie, il faut d'abord mettre en relief les dimensions proprement "politiques" de la restauration, c'est-à-dire le fait qu'elle ne constitue pas seulement qu'une activité "technique", mais aussi, et d'abord, un lieu d'échange où converge et se confronte une pluralité d'intérêts, de préoccupations et de raisonnements différents. À cet égard, l'analyse de la prise de décision s'impose comme un moyen privilégié pour faire ressortir la diversité des logiques et des perspectives à l'œuvre dans les projet de restauration. Lors du prochaine chapitre, nous verrons quels modèles interprétatifs la sociologie propose afin d'analyser et d'interpréter le travail d'ajustement réalisé par les acteurs lors de la construction d'une représentation commune de l'environnement. Il sera question des *sociologies de l'action*, c'est-à-

---

<sup>16</sup>En 1989, Michael Soulé, spécialiste de la biologie de la conservation, prédisait une intensification des activités liées à la restauration. Avec un pic marqué en 2100 dans les zones tempérées et un démarrage plus tardif dans les zones tropicales (Barnaud, 1995, 38).

dire de cadres interprétatifs qui tentent de témoigner des principes généraux qui président à l'ajustement réciproque des acteurs.

**CHAPITRE II**  
**RECENSION D'ÉCRITS THÉORIQUES: EXPLORATION DES THÉORIES**  
**CONTEMPORAINES DE L'ACTION**

Ce chapitre aborde un certain nombre de modèles explicatifs de la coordination des actions humaines. Il vise à prendre connaissance des différentes façons d’interpréter les mécanismes généraux qui président à l’ajustement réciproque des personnes dans différentes situations et à propos de différents objets. Notre présentation se divise en trois parties. La première (*Les voies d’explication classiques en sociologie*) trace un bref résumé des trois paradigmes fondateurs de la sociologie. Il est question de l’oeuvre de Marx, de Durkheim et de Weber. La deuxième (*Les sociologies de l’action*) signale les principales “reformulations théoriques” auxquels ces oeuvres fondatrices ont donné lieu. Après avoir occupé tour à tour une place importante sur la scène intellectuelle des soixante dernières années, nous verrons que ces interprétations tendent à perdre de leur prétention à l’universalité (i.e. à pouvoir penser tous les phénomènes sociaux) au profit d’une façon relativiste de les envisager. Dans cette voie, nous aborderons la *sociologie de l’action*. Comme il sera précisé, cette approche aborde les phénomènes sociaux à partir d’un pluralisme théorique. À ce chapitre, nous détaillerons six cadres interprétatifs de l’ajustement réciproque des acteurs. Nous regrouperons ces “théories de l’action” en trois catégories inédites: les *sociologies de l’action rationnelle*, qui s’intéressent aux motivations d’agir des acteurs, les *sociologies de l’ajustement*, qui recherchent les mécanismes détaillés de leur ajustement réciproque, et la *sociologie des régimes d’action* qui explore la pluralité des compétences qu’ils déploient dans différentes circonstances d’interaction. La troisième partie (*Les conceptions de l’acteur et de la temporalité de l’action dans les sociologies de l’action*) synthétise les conceptions de l’acteur et de la temporalité de l’action que l’on retrouve implicitement ou explicitement dans ces théories. Notre présentation se déroule à nouveau en trois catégories. La première fait état de l’acteur *homogène*, dont les manières d’être et d’agir sont conditionnées par le passé. La deuxième énonce l’acteur *fragmenté*, où ce sont les circonstances de la situation présente qui influent sur ses manières d’être et d’agir. La troisième traite enfin de l’acteur *pluriel*, un être qui mobilise des ressources variées de sa personne pour s’adapter aux différentes circonstances de la vie quotidienne. Suite à cette présentation, nous signalerons enfin quelques conceptions de l’acteur et de l’action aux interstices de ces conceptions.

## **2.1 Les voies d’explication classiques en sociologie**

Le plan (ou protocole) d’aménagement d’un site à restaurer, avons-nous dit, est une *représentation* spécifique de l’environnement qui vient guider la mise en oeuvre des travaux sur le

terrain. C'est un modèle mental que partage un groupe d'acteurs donné à propos de l'organisation des dimensions sociales, physiques et biologiques d'un milieu donné. Au plan théorique, le suivi de cette *innovation* devient l'occasion d'un travail de réflexion sur l'un des processus sociaux les plus fondamentaux, celui de la construction d'un espace d'entendement et d'expérience commun. À travers la construction d'une *représentation* de l'environnement, nous sommes en effet amené à réfléchir aux conditions qui permettent aux individus de se lier les uns aux autres, d'établir des ponts et de partager de la sorte un territoire d'intelligibilité commun.

En sociologie, l'explication de la coordination des actions humaines s'appuie classiquement sur trois auteurs: Marx, Durkheim, Weber. Chaque auteur a fait usage d'une pluralité de concepts pour livrer sa propre interprétation de l'ajustement réciproque des acteurs. Dans les lignes qui suivent, nous proposons de passer brièvement en revue chacune de ces traditions de pensée pour ensuite discuter d'un certain nombre de *reformulations théoriques*<sup>17</sup> auxquelles elles ont donné lieu. Il sera alors question des *sociologies de l'action*.

Marx (1818-1883) ne propose pas de théorie proprement dite de la coordination des actions humaines. Il dégage plutôt une théorie de l'histoire. Son point de départ est que l'homme doit satisfaire des besoins élémentaires: se nourrir, se vêtir, s'abriter et des besoins plus raffinés de confort. La satisfaction de ces besoins engage l'homme dans une lutte avec la nature, l'obligeant à développer des techniques de travail, et à élaborer des modes d'organisation du travail. Cette activité matérielle de l'homme sur la nature et sur lui-même est à la base de toute l'organisation sociale et politique. Comprendre l'organisation des sociétés, c'est comprendre les conditions dans lesquelles s'opère cette production. À cet égard, les hommes sont divisés en deux clans: ceux qui possèdent les richesses naturelles, l'ensemble des connaissances et des techniques utilisés dans la production et ceux qui en sont dépourvus, n'ayant que leur force de travail à vendre. La classe dominante organise et maintient l'édifice politique et juridique qui correspond à ses intérêts alors que la classe dominée, soumise à des conditions de vie qui lui sont imposées, est aliénée. Pour comprendre l'orchestration des actions humaines, il faut en sens détailler la façon dont s'articulent les rapports sociaux de production, la division des classes et les lois qui imposent la succession

---

<sup>17</sup>L'expression est de Pierre Ansart (1999b). Dans plusieurs cas, il faudrait plutôt parler de "dépassements théoriques".

des modes de production. Dans ce contexte, l'orchestration des actions humaines porte l'empreinte d'un déterminisme économique.

Pour Durkheim (1858-1917), les individus naissent, grandissent et évoluent dans une société donnée. Ils portent de ce fait l'empreinte de cette société, c'est-à-dire les manières caractéristiques d'agir, de penser et de sentir qui se sont constituées au cours de l'histoire de cette société. Transmises de génération en génération par l'éducation et la socialisation, ces manières ont été intériorisées pour façonner entre autres la conscience morale de chaque sujet. Aussi le milieu social exerce-t-il sur les individus un degré de contrainte dont ils n'ont pas immédiatement conscience. Pour comprendre les motifs d'agir des acteurs, les compétences qu'ils utilisent et la façon dont s'engendre l'ordre social, il faut en conséquence comprendre de quelles façons cet environnement se dépose en eux et conditionne dans une certaine mesure leurs manières d'être et d'agir. Les motifs explicatifs de l'agencement des actions humaines sont en ce sens à rechercher dans un ensemble de conditions préalables à l'interaction proprement dite des individus. La philosophie de la connaissance durkheimienne est à ce titre une approche à la recherche des lois générales de l'action sociale. Son regard est macro-sociologique. Elle prétend démontrer en quoi les répétitivités, les invariants et les permanences observées dans le déroulement de la vie sociale renvoient en bout de piste à un ensemble de règles objectives qui s'imposent aux individus et qui les transcendent.

Pour Weber (1884-1920), les phénomènes d'ajustement et de coordination à autrui trouvent leur explication dans les comportements immédiats des individus. À l'inverse de Durkheim, où l'action et les comportements individuels sont déterminés par les structures sociales, Weber croit que ce sont les comportements et les actions individuelles qui façonnent les structures sociales. Weber souscrit en ce sens au principe explicatif de l'*individualisme méthodologique*<sup>18</sup>. Loin de se trouver dans l'arrière fond culturel de la société, dit-il, l'explication de l'assemblage et du maintien de l'ordre social origine plutôt dans les actions concrètes des individus. Comprendre les

---

<sup>18</sup>Ce principe explicatif trouve ses origines en économie où il est largement en vigueur depuis l'institutionnalisation de la discipline au XIXe siècle. Il fut introduit en sociologie par Max Weber vers 1920 (Boudon, 1986). Il soutient que les phénomènes économiques et sociaux sont les produits de l'agrégation des choix et des comportements individuels. Comprendre la nature de ces phénomènes revient en conséquence à s'attarder aux spécificités de l'action singulière, et en particulier, aux motivations qui amènent les acteurs à effectuer certains choix plutôt que d'autres (Boudon, 1992).

opérations que réalisent ces derniers en vue de s'agencer revient donc à comprendre de l'intérieur, *in situ*, la façon dont les sujets, à travers leurs activités et leurs interactions quotidiennes, s'affairent à la construction du réel. Il faut s'attarder au vécu du sujet, à la signification que celui-ci dégage de son expérience dans le monde. Le regard de l'observateur est en conséquence de nature micro-sociologique. Contrairement à la perspective durkheimienne où la socialisation de l'acteur détermine ses manières d'être et d'agir, les individus sont ici appréhendés comme des êtres libres et autonomes. Dès lors, ce sont eux, à partir de leurs caractéristiques personnelles, sociales et historiques, qui définissent les variations et les mutations qui s'observent dans la société.

## 2.2 Les sociologies de l'action

Marx, Durkheim et Weber sont les "pères" fondateurs de la sociologie moderne. Leurs travaux ont contribué à l'émergence de la discipline. De 1920 à nos jours, plusieurs "reformulations théoriques" de leurs oeuvres ont été proposées. La période de 1920 à 1970 est entre autres marquée par l'affirmation de l'*interactionnisme symbolique* de George Mead et Erving Goffman, du *structuro-fonctionnalisme* de Talcott Parsons, du *constructivisme* de Peter Burger et Thomas Luckmann, et de l'*ethnométhodologie* d'Harold Garfinkel. La période de 1970 à aujourd'hui a entre autres vu s'imposer l'*approche phénoménologique* d'Alfred Schutz, la *sociologie actionnaliste* d'Alain Touraine, l'*analyse stratégique* de Michel Crozier et Erhardt Freidberg, la *sociologie des champs et de l'habitus* de Pierre Bourdieu, la *théorie de la structuration* d'Anthony Giddens, la *théorie de l'agir communicationnel* de Jurgen Habermas, la *sociologie de la traduction* de Michel Callon, la *théorie de l'action rationnelle* de Jon Elster et de la *sociologie des régimes d'action* (ou *économie des conventions*) de Luc Boltanski et Laurent Thévenot<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup>Pour en savoir davantage sur l'oeuvre principal de chacun de ces auteurs, on consultera les titres suivants: George Mead (1934), *L'esprit, le soi et la société*, tr. fr., Paris, Presses Universitaires de France, 1965; Erving Goffman (1956), *La mise en scène de la vie quotidienne*, tr. fr., Paris, Éditions de Minuit, 1973; Talcott Parsons, *The Social System*, New York, The Free Press, 1951; Peter Burger et Thomas Luckmann (1966), *La construction sociale de la réalité*, tr. fr., Paris, Méridiens Klincksieck, 1986; Harold Garfinkel, *Studies in Ethnomethodology*, Cambridge, Polity Press, 1967; Alfred Schutz (1971), *Le chercheur et le quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987; Alain Touraine, *Production de la société*, Paris, Le Seuil, 1973 et *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard, 1984; Michel Crozier et Erhardt Freidberg, *L'acteur et le système*, Seuil, 1977; Pierre Bourdieu, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980 et *Raisons pratiques - Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994; Anthony Giddens (1984), *La constitution de la société*, tr. fr., Paris, Presses Universitaires de France, 1987; Jurgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, 1987; Michel Callon, *La science et ses réseaux. Genèse et circulation des faits*

Nombreux auront été les commentateurs de ces “reformulations théoriques”. Règle générale, ils font état de ces théories en les répartissant schématiquement entre deux pôles. Ansart (1999) parle de la dichotomie *objectivisme durkhémien / subjectivisme wébérien*, Corcuff (1995), de la dichotomie *structures sociales / interactions*, Berthelot (1991), de l’opposition *structures et fonctions / sens et histoire*, et Menger (1997), de la dichotomie *théories déterministes / théories interactionnistes*. Ces oppositions classiques se résument aux quelques points suivants.

Lorsqu’on parle du premier pôle, on réfère à une position interprétative qui met l’accent sur les contraintes supra-individuelles qui déterminent l’action et la coordination des actions. On pose que les acteurs font partie d’un ordre préexistant et que cet ordre donne lieu à des valeurs, des visions du monde et des normes d’action qui s’imposent à eux (Berthelot, 1991). Dans cette perspective, les comportements et les actions individuelles sont des produits d’une socialisation contraignante. Pour en rendre compte, il faut d’une part s’attarder au “système” (ou contexte) où se déroule l’action. On soutient que ce système est structuré selon des principes homologues à ceux qui contraignent l’action individuelle (Menger, 1997). D’autre part, il faut s’attarder au passé de l’acteur. On prétend que les différents milieux où il a été socialisé sont responsables des ressources sociales, économiques et culturelles dont il est doté pour agir. Ces milieux auraient également des effets déterminants sur la nature de ses choix et des objectifs qu’il se fixe.

Lorsqu’on parle du deuxième pôle, on réfère à une position interprétative qui jette un regard attentif aux interactions face-à-face. Dans cette perspective, le social n’est pas déjà donné mais se construit dans les situations d’interactions. Comprendre son fonctionnement nécessite de s’attarder aux mécanismes de production de la coopération. Plus spécifiquement, à dégager le sens et les significations sur la base desquels les acteurs construisent des segments communs de réalité. Cette perspective accorde une place centrale aux représentations que les acteurs se font de leurs moyens et de leurs objectifs d’action (Menger, 1997). Elle pose que les comportements ne sont pas déterminés par un ensemble de conditions préalables à la situation d’interaction. Qu’ils relèvent d’un ajustement à chaque situation. Dans un contexte donné, les acteurs recherchent de

---

*scientifiques*, Paris, La Découverte, 1989; Jon Elster, *A Study of Social Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989; Luc Boltanski et Laurent Thévenot, *De la justification - Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 1991.



façon consciente la solution la plus satisfaisante en fonction de leurs préférences, de leurs intérêts et de leurs ressources. Ils utilisent une gamme variée de ressources cognitives et d'attitudes acquises dans un processus continu de socialisation.

Si certaines théories donnent le primat de l'intelligibilité du social au premier pôle et d'autres au second pôle, aucune n'épouse entièrement la description de l'un ou de l'autre de ces pôles. Tour à tour, ces théories ont occupé une place importante sur la scène intellectuelle des 60 dernières années. Depuis le début des années 80, commentent Paradeise (1988) Berthelot (1991) et Corcuff (1995), la sociologie (en France) est entrée dans une nouvelle période. Les sociologues ont tendance à dépasser les oppositions antérieures et à concevoir les faits sociaux comme le produit simultané de la contrainte des structures sociales et de l'activité réflexive des acteurs. Dans cette voie, la réalité sociale n'apparaît ni exclusivement extérieure, ni exclusivement intérieure aux sujets. Elle est vécue "en situation" par les acteurs concernés, à la fois "libre" d'agir selon leurs interprétations et leurs préférences personnelles, mais soumis à des contraintes et des limitations qui s'imposent à eux de l'extérieur (Paradeise, 1990). Le paradigme explicatif qui tend à s'imposer aborde de moins en moins les modèles interprétatifs précédemment cités comme des propositions capables de rendre compte seuls des comportements des acteurs en tous lieux et en toutes situations. Rompant avec la prétention de ces théories à penser toutes les formes de la vie sociale, les sociologues s'attachent plutôt à saisir les limites de leur validité respective et, du même coup, à découvrir leur puissance explicative spécifique (Lahire, 1996a). Chaque théorie est davantage perçue comme une interprétation partielle du social, susceptibles de produire des effets de connaissance différents selon les échelles de contexte privilégié par l'analyste. L'éclairage d'un phénomène social ne consiste donc plus dénier la validité de l'approche opposée, mais plutôt "de l'intégrer ou d'opérer de nouvelles articulations" (Berthelot, 1991, 120).

Cette autre façon d'approcher les faits sociaux correspond à ce qu'il convenu d'appeler la *sociologie de l'action*. S'intéresser à l'*action*, explique Demeulenaere (1997), c'est centrer son attention sur ce qui fait la spécificité des sciences sociales par rapport aux sciences de la nature:

Il s'agit de rendre compte de l'effectivité des actions humaines, et de tenter de les décrire dans leur régularité, lorsque celle-ci existe, dans leur intelligibilité,

lorsque celle-ci fait spontanément défaut, ou dans leurs résultats, lorsque le lien avec ceux-ci n'est pas évident (ibid, 7).

Il existe plusieurs définitions de la *sociologie de l'action*. Entre autres, celles d'Ansart (1999), de Bourdieu (1984), de Boudon (1992), de Gurcel (1993), de Touraine (1984) et de Parsons (1951). Bourdieu et Parsons proposent davantage qu'une "définition" de la sociologie de l'action. Ils mettent de l'avant une *sociologie de l'action* en soi. Leur modèle interprétatif est une vision unificatrice des traditions de pensée durkheimienne et wébérienne. Comme nous aurons l'occasion de le commenter dans le prochain chapitre, cette vision (en particulier celle de Bourdieu) ne correspond pas à la sociologie de l'action au sens où nous l'entendons. Touraine propose également une *sociologie de l'action*. S'imposant comme "la sociologie de l'action" dans le champ sociologique français des années 1960 et 1970, cette approche s'intéresse moins à *l'action en train de se faire*, qu'à la lutte des acteurs dans la genèse du changement social. Focalisé sur les cadres historiques généraux de l'action sociale (Corcuff, 1996), ce modèle explicatif demeure lui aussi étranger à nos préoccupations de recherche. Boudon parle pour sa part de la sociologie de l'action sur la base de deux principes. Ces principes, signale l'auteur, s'arriment à ceux de *l'individualisme méthodologique*. Dans ce contexte, une sociologie de l'action doit d'abord "prendre au sérieux le fait que tout phénomène social, quel qu'il soit, est toujours le résultat d'actions, d'attitudes, de croyances et généralement de comportements individuels" (Boudon, 1992, 22). Ensuite, elle doit "retrouver le *sens* des comportements individuels qui en sont la source" (ibid.), c'est-à-dire les raisons qu'ont les acteurs sociaux d'agir ou de croire comme ils le font. Un phénomène social ressort dans cette voie comme "le résultat de l'agrégation des comportements individuels dictés par ces motivations" (Boudon, 1986, 46). Cette acception de la sociologie de l'action tend à traiter l'ajustement des conduites individuelles comme une affaire de "significations" (Thévenot, 1995). Elle néglige de prendre en considération la pluralité des intermédiaires de la situation sur lesquels les acteurs prennent appui pour se coordonner, de même qu'elle ignore l'influence exercée par le contexte où se déroule l'ajustement. Aussi, elle ne reconnaît pas la pluralité des identités qui constituent une même personne (Thévenot, 1990). En conséquence, le nombre de perspectives théoriques correspondant à cette définition s'avère assez réduit. Pour ces raisons, nous renonçons à cette définition en faveur d'une acception plus englobante.

La définition de la sociologie de l'action que nous adoptons a le mérite d'aborder les phénomènes sociaux comme le produit du travail d'ajustement réciproque des acteurs en situation. Elle nous est donnée respectivement par Ansart (1999) et Gurcel (1993). Ansart affirme que l'élément caractéristique de la sociologie de l'action est de situer "l'action dans son contexte social réinterprété comme un système d'action" (1999, 7). Elle fait "de l'action du sujet dans les systèmes un problème requérant réponse" (ibid.). Dans le même esprit, mais un peu plus détaillé, Gurcel avance que "pratiquer une sociologie de l'action revient à essayer d'expliquer les faits sociologiques en tant qu'actions produites par des individus en réponse à une situation donnée" (Gurcel, 1993, 11). Dans cette voie, l'explication des faits sociologiques s'appuie prioritairement sur les choix et les décisions individuelles. La prise en compte des choix individuels, précise Gurcel, n'aboutit pas pour autant à une collection désordonnée de choix et de décisions sans fil directeur. Les individus, dit-elle, évoluent au sein d'un système "qui limite le nombre de possibilités qui leur sont offertes" (ibid., 12). Partant, les solutions qu'ils adoptent s'expliquent aussi "par le nombre limité d'options concrètement disponibles" (ibid.). Le contexte, conclu l'auteure, n'agit jamais cependant de façon mécanique. C'est un système de contraintes dans lequel l'individu se déploie selon ses préférences et ses ressources.

En somme, la sociologie de l'action, au sens où nous l'entendons, se propose d'expliquer les phénomènes sociaux sur la base des choix, des décisions et des comportements individuels. Elle avance que les actions humaines doivent être saisies à la lumière du contexte où elles se déroulent. Le contexte de la situation comporte un certain nombre de contraintes avec lesquelles l'acteur doit conjuguer. L'acteur doit aussi s'ajuster aux réactions et aux comportements manifestés par les autres acteurs de la situation. Pour ce faire, il doit aller puiser dans son bagage d'expériences personnelles, les compétences et les ressources qui lui permettent de faire face à la situation. Ses compétences et ses ressources n'apparaissent jamais comme la cause déterminante de ses comportements. Ils sont autant de manières possibles d'agir dans une situation donnée, selon les contraintes imposées par cette situation et selon les réactions manifestées par les autres intervenants. Cette proposition de la sociologie de l'action soutient donc que les comportements des acteurs peuvent être très variables d'une situation d'interaction à une autre. Ils peuvent emprunter des "logiques d'action" différentes en fonction des circonstances et des intervenants impliqués dans la situation. De ce fait, cette proposition interpelle une diversité de perspectives

interprétatives qui abordent les comportements humains à partir de points de vue multiples. Elle rejoint en ce sens l'ensemble des théories précédemment énumérées, qui représente autant de façons différentes d'éclairer la mobilisation des acteurs.

Au troisième chapitre, nous précisons les modèles interprétatifs que nous retiendrons afin d'explicitier la pluralité des logiques de coordination à l'oeuvre lors d'un processus de prise de décision. Avant d'entreprendre cette étape, nous proposons de détailler un certain nombre de théories. Notre intention est de pouvoir comparer différentes grilles d'analyse de l'orchestration des conduites humaines. Les théories auxquelles nous nous attardons sont celles qui ont le plus marqué la réflexion sociologique contemporaine. Il s'agit de l'*économie néo-classique*<sup>20</sup>, de la *sociologie des champs et de l'habitus*, de l'*analyse stratégique*, de l'*ethnométhodologie*, de la *sociologie de la traduction* et de la *sociologie des régimes d'action* (ou *économie des conventions*). Notre présentation vise à sortir de l'exposition classique en deux pôles: la structure contre l'individu, le déterminisme contre la liberté, les règles contre les compétences, le passé contre le présent, l'action inconsciente contre l'action consciente, etc. Comme le souligne Corcuff (1995), ces différents ensembles conceptuels invitent l'analyste à choisir son camp d'appartenance. Avant même d'avoir affirmé quelques propositions que ce soit sur un phénomène social, il doit situer sa démarche d'investigation dans l'une ou l'autre de ces approches antagonistes de la connaissance. Notre démarche propose plutôt de regrouper les théories de l'action en trois catégories. Chaque catégorie réunit des propositions explicatives de sensibilités différentes, mais qui abordent l'analyse de l'assemblage social à partir d'un dénominateur commun. Cette tripartition constitue une synthèse originale. Elle met l'accent sur des points de convergences, sans toutefois nier la spécificité de chacune des grilles interprétatives.

La première catégorie (2.2.1 Les sociologies de l'action rationnelle) regroupe les théories de l'action qui cherchent à expliciter les motivations d'agir des acteurs. Ces théories placent au coeur

---

<sup>20</sup>On s'étonnera peut-être de retrouver dans cette liste une théorie qui appartient à une autre discipline. Sa façon de mettre en lumière la stabilisation des formes de la vie collective, centrée sur l'échange de biens et de services sur "le marché", constitue néanmoins une proposition interprétative centrale, en contrepoint de laquelle se sont définies d'autres *sociologies de l'action*. À plusieurs égards, on pourrait dire que sa formulation des mécanismes de l'ajustement réciproque des acteurs constitue en soi une *sociologie de l'action*. Étant donné son importance dans les perspectives contemporaines qui s'intéressent à la coordination des actions humaines, nous avons cru essentiel de nous y attarder.

de leur interprétation le postulat de la *rationalité* des acteurs, c'est-à-dire l'idée que chaque comportement est motivé par un ensemble de raisons bien précises. Notre présentation nous amènera à faire la distinction entre trois types de rationalité: celle défendue par l'*économie néo-classique*, celle mise de l'avant par la *sociologie des champs et de l'habitus*, et celle proposée par l'*analyse stratégique*. La deuxième catégorie (2.2.2 Les sociologies de l'ajustement) fait état des théories qui s'intéressent aux mécanismes détaillés de l'ajustement réciproque des acteurs. Notre itinéraire nous amènera vers l'*ethnométhodologie*, qui parle de compétences incorporées en chaque individu, et la *sociologie de la traduction*, qui souligne l'usage courant d'un ensemble d'intermédiaires fait de personnes et de choses (équipements, institutions, énoncés, etc.). Poursuivant sur la question des mécanismes détaillés de l'ajustement, nous aborderons une troisième catégorie (2.2.3 Une sociologie des régimes d'action) qui explore des passages entre des compétences hétérogènes chez les mêmes personnes. Ce modèle regarde comment les acteurs s'agencent les uns avec les autres dans les différentes situations de la vie quotidienne.

### **2.2.1 Les sociologies de l'action rationnelle**

Les trois perspectives que nous allons maintenant aborder ont en commun de partager le postulat de la rationalité des acteurs. Elles soutiennent que le comportement de l'acteur est d'emblée compréhensible parce qu'il y a toujours de "bonnes raisons qui l'ont poussé à adopter ce comportement" (Boudon, 1986, 25). Aussi, il n'y a pas de choix, de comportement et d'action sans fondements. Derrière chacun de nos gestes, se cachent des mobiles et des motifs sous-jacents que l'analyste se doit de mettre en évidence. Les théories qui font partie de cette catégorie partagent un autre postulat explicatif important, celui de l'*utilitarisme*. Selon ce postulat, les motifs qui amènent l'acteur à agir comme il le fait ne sont jamais totalement désintéressés. En mobilisant son attention et son énergie dans une direction donnée, l'acteur vise toujours à satisfaire un objectif quelconque. Derrière ses gestes et ses comportements, se trouve un ensemble de buts et d'aspirations qu'il désire concrétiser. Tout en partageant ce postulat, on notera cependant que ces théories divergent quant à l'identification des "bonnes raisons" qui permettent d'élucider le comportement de l'acteur.

Du côté de l'*économie néo-classique*, l'acteur vise à maximiser les bénéfices ou les avantages qu'il retire de l'échange de biens et de services consommables. Ses relations d'ajustement et de

coordination à autrui s'effectuent sur ce qu'on appelle le *marché* (Dupuy, 1989). Dans le cas de la *théorie des champs et de l'habitus*, "l'agent" agit en vue d'élever son statut social ou encore, dans le but d'accroître son prestige personnel. Ses relations aux autres s'organisent dans des sphères d'activités relativement autonomes et structurées autour d'enjeux, de règles et de capitaux spécifiques que Bourdieu appelle les *champs* (Accardo, 1997). Dans l'*analyse stratégique*, les conduites de l'acteur sont liées à la volonté de celui-ci d'accroître ou de consolider sa marge de liberté, de pouvoir ou d'autonomie personnelle. Ses relations à autrui se tissent dans les formes les plus structurées et les plus instituées de la coopération humaine, c'est-à-dire les *organisations* (Bernoux, 1989).

### **A) Économie néo-classique**

Ce qui amène les individus à entrer en rapport les uns avec les autres, disent les économistes, c'est la nécessité qu'ils ont d'échanger leurs biens et leurs services respectifs. Dans la société contemporaine, cet échange de biens et de services s'effectue sur ce qu'on appelle le *marché*. Ce dernier est façonné par la relation entre deux types d'acteurs: ceux dotés de ressources qui ont pour caractéristiques d'être rares et spécifiques, formant ce qu'on appelle l'*offre*, et ceux qui ont besoin d'associer ces ressources à d'autres ressources pour produire de l'utilité, façonnant ce qu'on appelle la *demande* (Brousseau 1993). Désireux de satisfaire leurs finalités propres tout en limitant leurs "peines" et leurs efforts, chaque acteur tentera de maximiser les avantages qu'il retirera de la transaction. Autant l'intérêt de celui qui vend est de maximiser ses prix afin d'accroître ses profits, autant l'intérêt de celui qui achète est de rechercher les meilleurs prix afin de maximiser son utilité. Dès lors on peut se demander comment, poursuivant des intérêts a priori divergents, les agents arrivent à coordonner leurs activités respectives. Selon qu'elles appartiennent au courant *néo-classique* ou à celui de l'*économie des conventions*, on constatera que les réponses des économistes à cette question sont différentes.

### **L'homo-oeconomicus de l'approche néo-classique**

Pour les économistes du courant néo-classique, le marché se présente comme un lieu de transaction sans entrave où existe entre les différentes parties une concurrence pure et parfaite. De la rencontre entre ceux qui offrent et ceux qui demandent, se développerait un équilibre général spontané (*théorie de l'équilibre général d'Arrow-Debreu*). Le prix de la ressource des uns

s'arrimerait "naturellement" avec la volonté des autres de payer. À ce titre, le premier postulat de la théorie néo-classique est que la mise en relation des individus serait assurée par un système d'ajustement des prix (Rallet, 1993) qui permettrait également d'assurer une distribution optimale des ressources entre les agents (*optimum de Pareto*).

Le second postulat réside dans la théorie du comportement rationnel des acteurs. Désireux de satisfaire un certain nombre de finalités personnelles, chaque acteur est dans l'obligation d'entrer sur le marché de la concurrence des biens et des services. Dès lors, s'offre à lui un ensemble d'options possibles. Son comportement d'achat et de vente est dit "rationnel" parce qu'il privilégie toujours l'option qui lui offre la satisfaction la plus élevée, compte tenu des contraintes auxquelles il doit faire face (notamment de ressources). Ici, on prendra pour acquis que l'*agent* est une unité de décision qui agit de façon souveraine. Les prix affichés résument toute l'information dont il a besoin pour prendre une décision éclairée (Brousseau, 1993, 9). À ce titre, aucune autre détermination d'ordre social, en dehors du prix, ne vient influencer son choix. Le contexte organisationnel où se déroule l'échange est exogène; les normes, les conventions et les traditions ambiantes n'ayant de conséquence que sur ses goûts (Guerrien, 1996). De plus, on suppose que l'agent connaît toutes les options qui le concernent et qu'il possède la capacité de calcul appropriée pour sélectionner la meilleure (Teulon, 1995, 527).

En somme, poursuivant son seul intérêt particulier, l'acteur maximisateur contribue, sans le savoir et sans le vouloir, à réaliser l'intérêt général. Ses choix d'emblée rationnels participent à l'équilibrage de l'offre et de la demande, régularisé par un mécanisme de formation des prix. À ce titre, disent les économistes néo-classiques, l'*homo oeconomicus* est l'incarnation concrète du principe de la "main invisible" d'Adam Smith, soit l'idée qu'un ordre économique naturel se crée de la rencontre d'agents indépendants désireux de satisfaire leurs intérêts personnels (Capul et Garnier, 1993, 159).

### **L'économie des conventions**<sup>21</sup>

---

<sup>21</sup>À l'instar d'Alain Rallet (1993), on conviendra que l'expression "économie des conventions" entretient une certaine ambiguïté. Elle incline en effet à penser qu'il s'agit soit d'une "analyse économique" des conventions, soit d'une "économie" des conventions. Ainsi qu'il sera précisé plus loin, l'appellation réfère plutôt à une école de pensée qui vise à expliciter les régularités de comportements tacitement

Pour les économistes et les sociologues appartenant au courant de l'*économie des conventions*, le marché, avec son système de prix qui équilibre l'offre et la demande, ne saurait constituer le seul mécanisme présidant à la construction d'un espace d'échange et de coordination entre les acteurs. Entre les individus et le collectif, disent-ils, se pose vraisemblablement une série d'organisations intermédiaires qui structurent les échanges et participent en retour à l'affectation des ressources entre les agents. Sous ce rapport, l'objectif des *conventionnalistes* (ou économistes des conventions) consiste à examiner, en dehors des mécanismes de coordination strictement marchands, c'est-à-dire régularisés par les prix, les autres modalités suivant lesquelles les individus établissent entre eux des ponts et engendrent de la sorte l'ordre social. Les réflexions de ce courant de recherche, issue au milieu des années 80, sont rassemblés dans le numéro spécial de la *Revue économique* (1989) intitulé "L'Économie des conventions". Les résultats de ces réflexions peuvent être résumés en trois propositions. Les deux premières se présentent comme un examen critique (une réfutation partielle) des deux postulats fondamentaux de la théorie néo-classique.

Dans un premier temps, les conventionnalistes réfutent le postulat néo-classique selon lequel la mise en relation des individus par le biais d'un marché concurrentiel pur et parfait puisse constituer la seule forme d'organisation sociale capable d'une affectation maximale des ressources entre les agents. Dans ce cas, notent-ils, comment expliquer des phénomènes comme le chômage involontaire, l'épargne massive et les monopoles qui, en retirant ou en concentrant une partie des ressources habituellement disponibles pour l'échange, concourent inévitablement à réduire la fluidité du marché. Pour eux, ces phénomènes sont symptomatiques des dysfonctionnements du marché. Ils démontrent que la concurrence pure et parfaite est une "fable" (Guerrien, 1996, 354). En réalité, pour qu'elle puisse assurer efficacement sa fonction de répartition, l'économie de marché nécessite l'intervention d'une série de règles en provenance des États, des agences spécialisées, des entreprises, etc. Souvent rigides et contraignantes, ces règles ont pour but d'instaurer une sorte d'égalité des conditions pour tous (ibid., 81). Sous ce rapport, l'économie de marché ne repose pas seulement que sur des agents atomisés interagissant "librement". Elle fait

---

acceptés, préalables aux processus d'échanges et d'ajustements entre les agents. En d'autres termes, à mettre en lumière les systèmes d'attentes réciproques suivant lesquels les personnes ajustent spontanément leurs activités à celles des autres.



aussi appel à des structures élaborées et très centralisées de décision et de représentation. En atténuant les défaillances de l'économie de marché, ces organisations jouent un rôle majeur dans l'allocation macro-économique des ressources.

Dans un second temps, les économistes des conventions mettent en doute l'idée que dans un marché concurrentiel pur et parfait, les prix puissent constituer la seule information dont nécessite l'acteur pour opérer un calcul optimal de décision (maximisation du profit ou de l'utilité). Pour qu'il en soit ainsi, disent-ils, deux conditions nécessiteraient d'être satisfaites: que les biens et les services offerts soient de qualité équivalente; que toutes les parties partagent à leur sujet la même quantité d'informations. Or la réalité démontre qu'il en est autrement. Les ressources sont de qualité variable et les défauts d'information à leur sujet représente la règle. Dès lors, l'incertitude et le doute quant à la qualité du produit s'imposent comme des données inhérentes. Pour prendre une décision d'achat et de vente susceptible de maximiser ses avantages respectifs, l'agent doit lever l'ambiguïté qui pèse sur le produit. Du mieux qu'il peut, il doit en clarifier ses caractéristiques "objectives". À ce titre, les prix qui représentaient sous les néo-classiques toute l'information nécessaire à la prise de décision, ne constituent plus qu'une variable parmi d'autres chez les conventionnalistes. Pour lever l'indétermination qui pèse sur les biens et les services échangés, l'agent doit en effet faire appel à d'autres modes de coordination. Dans ce contexte, la confiance, la réputation et l'intérêt général (des aspects récemment mis en lumière par les travaux des conventionnalistes) représentent autant d'alternatives d'ajustement et de coordination couramment utilisées par les individus. Ces autres modalités ne résorbent cependant pas toute l'incertitude inhérente aux situations d'échange. Ne bénéficiant jamais de toute l'information nécessaire pour prendre la décision la "meilleure", l'agent doit inévitablement se replier sur la solution qui lui apparaît la plus "raisonnable" ou la plus "satisfaisante" (Guerrien, 1996, 408). Dans ce contexte, disent les économistes des conventions, le principe de rationalité *illimité* des agents ne peut s'appliquer. Contraints de prendre une décision dans un contexte "flou", ils ne peuvent "que prévoir ou dans le pire des cas imaginer, au sens propre du terme, leurs décisions sans jamais savoir si elles sont les meilleures possibles" (Teulon, 1995, 148). C'est pourquoi, disent-ils, les agents sont dotés d'une rationalité *limitée*.

Dans un troisième temps, les conventionnalistes remettent en cause l'idée que les échanges de biens et de services ne s'effectuent qu'entre des agents autonomes, affranchis de toutes contraintes extérieures à leur volonté. Comme si aucune forme d'organisation sociale ne préexistait aux individus. Bien avant leur mise en relation par le biais des prix ou suivant d'autres mécanismes d'ajustement, notent les conventionnalistes, les individus sont déjà liés entre eux par une forme d'accord implicite, les *conventions*. S'ils peuvent coopérer, malgré des intérêts divergents, disent-ils, c'est parce qu'ils partagent a priori "un système d'attentes réciproques sur les compétences et les comportements, conçus comme allant de soi et pour aller de soi" (Salais, 1989, 213). En d'autres termes, des manières attendues et tacitement acceptées d'agir les uns envers les autres. À ce titre, les conventions s'imposent comme des formes de savoirs préconstituées dotées d'une force normative. Elles précisent les comportements à adopter dans des situations définies. Leur force réside dans la croyance des acteurs que les autres acteurs s'y conformeront. Ne doutant jamais du ralliement des autres, cette croyance pousse chacun à se conformer à son tour à la convention<sup>22</sup>. Sans ces systèmes d'anticipations mutuelles, précisent les conventionnalistes, aucune forme d'échange entre les agents ne saurait être possible (Amblard, 1993). À ce chapitre, les conventions constituent l'un des piliers fondamentaux pour le "maintien et la reproduction d'un système (ou de la société) à un moment donné" (Guerrien, 1996, 105). Elles préexistent aux individus, délimitant a priori le champ des possibles.

## **B) Champs et Habitus**

À certains égards, la conception bourdieusienne de l'acteur n'est pas en soi très différente de l'*homo-oeconomicus*. Le sujet, avec ses relations aux autres, ses manières d'agir et de se comporter obéit à une logique de maximisation. À la différence de l'*homo-oeconomicus* cependant, le capital économique n'est qu'une forme parmi d'autres de capital disputé. Bourdieu soutient en effet que l'espace social est un "marché" où s'affrontent différents types de capitaux. En plus du capital économique, qui est au fondement de toutes les autres formes de capital, les individus entreraient en concurrence pour l'appropriation du capital social, culturel et symbolique. Chacun de ces capitaux serait synonyme d'avantages matériels et symboliques pour leurs auteurs. À ce titre, les pratiques des agents en vue de l'accumulation de ces capitaux ne procèdent pas

---

<sup>22</sup>Soit l'hypothèse du *commun knowledge* de Jean-Pierre Dupuy, "je sais, je sais que tu sais, je sais que tu sais que je sais..." (Rallet, 1993, 50).

nécessairement d'une logique consciente et rationnelle. Bien au contraire affirme Bourdieu. Les agents forgent leur histoire, mais les compétences à partir desquelles ils s'activent sont générées sur la base de conditions héritées du passé. En d'autres mots, ils disposent de leur destinée, mais les qualifications qu'ils déploient afin de participer à l'échange et à l'appropriation des différentes formes de capitaux demeurent fortement teintés de leurs conditions sociales d'existence.

En ce sens, explique Bourdieu, comprendre pourquoi des agents font ce qu'ils font comme ils le font nécessite une enquête en deux moments: *objectiviste* et *subjectiviste*. Le moment objectiviste est une construction opérée par le sociologue. Mettant de côté ce que l'agent peut dire sur ses propres raisons d'agir, le sociologue s'attarde à repérer les positions objectives du sujet dans l'espace social. Son hypothèse est à l'effet que la position des individus dans l'espace des classes sociales, d'une part, et dans celle des institutions où ils s'investissent, d'autre part, auraient des effets déterminants quant à leurs manières d'être, d'agir et d'interagir. En d'autres termes, que des *contraintes structurales* (Bourdieu, 1987, 148) expliqueraient la façon des agents d'être dans le monde ainsi que la façon dont ils nouent des relations aux autres dans ce monde. En plus de ces positions, qu'il tente de repérer, le sociologue doit également identifier la trajectoire *ascendante* ou *descendante* du sujet dans l'espace social. Est-il en voie d'accumulation ou de dépossession des différents types de capitaux signalés plus haut? Selon qu'il se situe dans l'une ou l'autre des trajectoires, le sociologue sera mieux à même de reconnaître ce qui fait l'unité et la continuité de l'agent à l'oeuvre dans l'espace social. Le moment subjectiviste revient pour sa part à réhabiliter les représentations des acteurs à l'égard de leurs propres pratiques. Ces *théories spontanées* sont considérées dans la mesure où elles se rattachent à la position des agents dans l'espace social et qu'elles s'avèrent de ce fait générées par cette position.

Les sous-sections qui suivent s'attachent à expliciter les présupposés théoriques de la démarche *objectiviste* du sociologue. La discussion débute par l'exposé de deux concepts centraux de la théorie bourdieusienne, c'est-à-dire l'*habitus*, qui se rapporte aux compétences de l'individu, et le *champ*, qui renvoie aux relations qui se sont autonomisées sous forme d'institutions.

### **L'habitus**

L'habitus est le fruit de la socialisation du sujet. Dès sa naissance, l'individu évolue dans un milieu qui lui transmet des mots, des idées, des images, des gestes, des savoirs, des objets, etc. À l'aide de ses propriétés cognitives, le sujet traite et ordonne cette information. Graduellement, et de façon inconsciente, les référents ainsi hérités s'organisent en lui sous forme de catégories stables et cohérentes. Par le biais de son activité, il acquiert les schèmes de pensée, de perception et d'appréciation avec lesquels il construira son identité, sa représentation du monde ainsi que sa manière d'être en relation avec le monde.

Ces schèmes constituent les traits durables et transposables de penser et d'agir de l'individu. Sur la base d'un nombre limité de référents intériorisés depuis l'enfance, ils permettent au sujet de statuer sur le monde extérieur. Ils jouent à ce titre un rôle essentiel dans l'adaptation de l'individu aux changements de contexte. Ils permettent de prendre rapidement position sur la réalité sans qu'il n'ait à revoir à tout moment les conceptions fondamentales sur la base desquelles il donne sens et signification à cette réalité. En tant que grille de lecture et de décodage, les schèmes constitutifs de l'habitus sont aussi des cadres de référence pour guider les comportements et orienter les conduites. À ce titre, ils sont incorporés non seulement dans la tête à titre de système de perception, de pensée et d'appréciation, mais aussi dans le corps en tant que registres d'action et de réaction. Ils constituent des façons relativement stables d'apporter des réponses à une diversité de situations changeantes.

L'habitus peut être en ce sens considéré comme une grammaire génératrice de conduites. À partir d'un ensemble de principes simples et partiellement substituables, le sujet élabore des manières relativement continues d'être et d'agir qui lui permettent de transiger avec la multiplicité des événements de la vie quotidienne. À ce chapitre, l'habitus est un mécanisme qui tend à reproduire la logique des conditionnements hérités du passé, mais qui dispose également d'une capacité d'invention. Il est à la fois *reproduction* et *innovation*. Vis-à-vis de situations familières, il aura tendance à reproduire les mêmes schèmes. Confronté à des situations inédites, il innovera. À ce titre, il constitue une réponse qui fonctionne de façon systématique face aux circonstances de la vie quotidienne, mais une réponse qui offre par ailleurs suffisamment de souplesse pour dégager de nouvelles variantes. Aussi l'habitus est-il susceptible de se voir modifié par des expériences

nouvelles. Comme le précise Bourdieu (1980, 135), ces transformations demeurent néanmoins dans une certaine mesure. L'habitus demeure en effet un ensemble de dispositions durables, profondément enracinées en l'individu, qui présente de ce fait une certaine inertie. Si les transformations profondes sont donc rares, les effets d'*hysteresis* sont pour leur part plus fréquents. Ils consistent en un décalage des dispositions anciennes par rapport aux conditions nouvelles, ce qui se traduit chez l'agent par des pratiques peu ou pas adaptées.

L'habitus s'acquiert dès les premières expériences de l'enfance, à travers le rite et le jeu (*habitus primaire*), pour se stabiliser et se redéfinir au besoin avec les expériences de la vie adulte (*habitus secondaire*). S'il est lié à ce titre à l'histoire singulière du sujet, l'habitus est aussi soumis à des contraintes structurales. De fait, le sujet évolue dans un espace social donné et est à ce titre conditionné par les conditions d'existence propre à cet espace. Il fait l'expérience des préoccupations et des intérêts relatifs de ceux et de celles avec qui il partage des positions semblables et intériorise par voie de conséquence les manières de voir, de penser et de sentir engendrées par la nature de ces préoccupations et de ces intérêts. Sa représentation du monde et la manière de se situer dans ce monde porteront à ce titre le sceau des façons de penser, d'interpréter et de se comporter caractéristiques du groupe social d'appartenance. De là, l'affirmation de Bourdieu selon laquelle "les structures mentales à travers lesquelles [les agents] appréhendent le monde social, sont pour l'essentiel le produit de l'intériorisation des structures du monde social" (Bourdieu, 1987, 155).

Formulé autrement, les dispositions perceptives sont données par le groupe d'appartenance, lequel se situe toujours en quelque part dans l'espace social. Ce que le sujet intériorise plus profondément, c'est le sens de la position de son groupe dans cet espace. Empreint des schèmes classificatoires de ceux et de celles avec qui il partage les mêmes conditions sociales d'existence, il tend à considérer l'écart qui le sépare des autres sujets comme allant de soi, ainsi qu'à reproduire les rapports sociaux qui favorisent le maintien cet écart. Généré par la position qu'occupe un groupe dans l'espace social, l'habitus porte en d'autres mots le sceau de ce que Bourdieu appelle la *classe sociale*. En intériorisant les schèmes de perception propres à sa classe, un capital qui se présente sous les dehors de l'innéité soulignera Bourdieu (1980, 134), le sujet tend à percevoir la distribution des agents dans l'espace social comme un fait objectif et à adopter

des pratiques conséquentes qui contribuent à la reproduction du système des rapports de classe. Dans ce contexte, on aura compris que l'habitus n'est pas qu'une propriété individuelle. Les individus ayant évolué dans les mêmes conditions objectives d'existence auront tendance à partager les mêmes schèmes de sensibilité, de perception, de représentation et de connaissance. De même qu'il existe des classes sociales, il existe aussi des habitus de classe.

### **Le champ**

Le champ est l'aboutissement d'un processus qui prend sa source dans la satisfaction des besoins de chaque être. Devant la nécessité qu'ils ont de satisfaire leurs besoins respectifs, les individus se rencontrent et établissent des liens sociaux. Désireux de satisfaire au mieux ces besoins, ils mobilisent des ressources, définissent des règles et précisent des responsabilités. Les relations sociales à la base de la "satisfaction des besoins" (Accardo, 1997, 146) s'autonomisent pour donner lieu à ce que Bourdieu appelle des *champs*. L'économique, le politique, les arts, la religion et les sports sont autant d'exemples de champs. Ce sont des sphères de la vie sociale organisées autour d'institutions et de capitaux spécifiques. Les enjeux et les intérêts qui mobilisent les agents à l'intérieur d'un champ sont irréductibles aux enjeux et aux intérêts qui mobilisent les agents dans d'autres champs. Les champs peuvent par ailleurs être comparés à des *marchés*. Y circulent des biens rares dont l'appropriation ou la maximisation est l'enjeu. C'est donc dire qu'en chaque champ, la mise en relation des agents s'effectue sur la base de rapports de lutte et de concurrence. Les formes de capitaux disputés sont de quatre types: le capital économique, le capital culturel, le capital social et le capital symbolique. La caractéristique principale de ces capitaux est de pouvoir s'engendrer les uns les autres. Le capital symbolique permet de faire fructifier le capital économique, tout comme le capital culturel peut être lui-même générateur de capital social et partant, de capital économique, et ainsi de suite.

La possession de l'une ou de l'autre de ces formes de capital situe l'agent en position d'autorité sur ceux qui en sont partiellement ou totalement privés. Ainsi sont-ils en mesure d'exercer, légitimement, davantage d'influence sur la gestion des enjeux et des affaires courantes propres à chaque champ. En dominant ainsi un champ, précise Bourdieu, ils "ont les moyens de le faire fonctionner à leur profit" (1980, 36). Ils "sont en mesure d'imposer l'échelle de valeur la plus favorable à leurs produits" (1987, 161). C'est donc dire qu'en chaque champ existe une

répartition différenciée des formes de capital entre les agents. Certains, en raison de luttes antérieures, en possèdent davantage que d'autres. Ce sont pour ainsi dire les "dominants". Pour eux, l'enjeu sera de maintenir ou de monopoliser (plus ou moins complètement) la forme de capital spécifique au champ en question. En d'autres mots, d'exclure la concurrence afin de conserver le rapport dissymétrique qui les unit aux autres agents et de profiter en retour d'un monopole qui permet de faire fonctionner le champ en leur faveur. Néanmoins, ils doivent composer avec la résistance des "dominés", c'est-à-dire ceux dont l'enjeu est de modifier "la structure de la distribution du capital spécifique" (Bourdieu, 1980, 114). Exclue de la plupart des formes de capitaux légitimes, ces derniers aspirent à renverser les relations dissymétriques qui se sont stabilisées au profit des mêmes. En tant que prétendants aux positions de dominants, ils veulent eux aussi accéder au monopole de la violence symbolique, c'est-à-dire au capital spécifique d'un champ qui permet d'imposer la vision légitime du monde social. Dans les termes de Bourdieu, les rivalités opposant les dominés aux dominants ne sont autre chose qu'une "lutte pour le monopole de l'expression légitime de la vérité du monde social" (1984, 7).

Ainsi, l'espace social apparaît comme un ensemble de champs autonomes à l'intérieur desquels s'opèrent des rapports de force entre des groupes dominants et des groupes dominés. S'ils apparaissent divisés par des antagonismes évidents, on gardera néanmoins à l'esprit que ces groupes éprouvent une complicité quant à la valeur des enjeux disputés. Ils savent en effet ce sur quoi il vaut la peine "d'être en lutte". Dans ce contexte, chaque champ comporte un ensemble de présupposés que les agents acceptent tacitement dès qu'ils y font leur introduction. En prenant part aux activités du champ, ils font leur, sans le savoir, tout ce qui fait le champ lui-même. Chaque champ est en ce sens comparable à un jeu à l'intérieur duquel les agents sont dotés de l'habitus nécessaire pour reconnaître ses lois immanentes ainsi que ses enjeux (Bourdieu, 1980, 113). La concurrence pour l'appropriation des capitaux propres au champ suppose donc une aptitude à utiliser les règles du jeu où circulent ces capitaux.

### **Relation habitus/champ**

Bourdieu soutient que la position occupée par l'agent au sein d'un champ est corrélative à celle qu'il occupe dans la structure des classes sociales. Dans ces conditions, les agents de classes sociales favorisées occuperaient des positions élevées dans l'espace des champs alors que ceux

des classes moins avantagées seraient limités aux positions inférieures. En d'autres termes, chaque champ connaîtrait une répartition différenciée de ses agents entre un pôle dominant et un pôle dominé. Chacun reproduirait à l'interne la structure élargie des classes sociales, un processus que Bourdieu appelle *homologie structurale*. Cela dit, on observera que toutes les classes sociales ne sont pas nécessairement représentées dans chaque champ (ni selon les mêmes proportions). Tous les individus se répartissent par contre entre un pôle dominant et un pôle dominé. De même, on note que les déterminations de classe ne jouent pas de façon directe et mécanique. À ce titre, on réitérera le rôle de l'habitus en tant que sens pratique et incorporé.

L'habitus constitue la somme des dispositions acquises à partir desquelles les individus s'investissent dans un champ et tentent de maximiser (ou de consolider) les différents types de capitaux en jeu. Aussi est-ce par ces compétences qu'ils projettent d'accéder aux positions les plus élevées ou encore de lutter pour en conserver le monopole. Or, on se rappellera que l'habitus est un produit de classes sociales. Les schèmes constitutifs à partir desquels les individus appréhendent le monde sont issus de la place qu'ils occupent dans la structure des classes. Vécue comme un ensemble de dispositions innées, ces schèmes incitent les sujets à percevoir le monde et la place qu'ils y occupent comme des faits d'évidence. De fait, l'habitus a cette caractéristique particulière d'être constitué de schèmes de pensée et d'action engendrés par la position sociale des agents et d'apporter des réponses aux situations caractéristiques à cette position. À ce titre, l'habitus est un ensemble de compétences générales qui permettent aux sujets de s'orienter adéquatement dans l'espace social qu'ils occupent. Il constitue à proprement parler une maîtrise pratique de la position sociale, et en particulier, de la position occupée dans l'espace des champs.

Par le biais de cette maîtrise, les agents connaissent le fonctionnement de l'espace du champ où ils s'investissent. Ils savent quels sont ses enjeux, ses capitaux ainsi que les règles qui président à l'appropriation de ces capitaux. Aussi, est-ce à partir des compétences arrimées à leur position dans l'espace social qu'ils tentent de jouer correctement les règles du jeu du champ. À ce titre, la maîtrise pratique de la position sociale amène les sujets à redéployer les principes inconscients d'action, de perception et de réflexion conformes à leur position. Le sens pratique de la position sociale conduit également les agents à connaître intuitivement les probabilités objectives de pouvoir s'approprier l'une ou l'autre des formes de capital. Tous les agents rêvent de profiter des



retombées liées à la possession de l'un ou l'autre de ces biens rares, mais tous (ou la plupart) savent aussi ce qu'il apparaît "juste" et "raisonnable" d'espérer eu égard à leur position. Comme si leurs espérances et leurs attentes étaient spontanément ajustées à la place qu'ils occupent dans le jeu social. En conséquence, c'est auprès de leurs pairs, et non auprès des sujets des autres classes sociales, que les agents, guidés par leur habitus de classe, entrent en rapport de concurrence pour l'appropriation des différentes formes de capitaux en jeu dans le champ. Ce faisant, ils assurent non seulement la reproduction de leur propre position au sein de la structure des classes sociales, mais aussi la reproduction proprement dite de la structure du champ. Partant, ce sont les rapports de force entre les groupes dominants et les groupes dominés qu'ils contribuent à reproduire.

Les stratégies d'accumulation des différentes formes de capitaux sont commandées par la position des sujets dans l'espace social. S'ils tendent à reproduire la dynamique des rapports de classe en se déployant dans un champ, on ne saurait cependant conclure que l'activité des agents aboutit nécessairement en une reproduction identique de la structure de classes. En participant aux rapports de force pour l'appropriation des profits spécifiques au champ, les agents accumulent en effet différentes formes de capitaux qui transforment d'une manière ou d'une autre leurs conditions sociales d'existence. Dans un mouvement ascendant, ils intègrent de nouvelles dimensions qui, à leur tour, transforment l'habitus. Conséquemment, c'est tout le registre des aspirations liées à la position sociale qui s'en trouve à plus ou moins long terme révisé.

### **C) L'analyse stratégique**

Dans *L'acteur et le système*, Crozier et Friedberg s'intéressent aux actions organisées des hommes, c'est-à-dire aux relations de coopération que les individus tissent entre eux lorsqu'ils désirent satisfaire un certain nombre d'objectifs communs. Leur intérêt se porte sur l'interdépendance des actions individuelles. Ils veulent comprendre comment émergent et se maintiennent les mécanismes qui assurent la coopération et l'action collective des individus.

Leur explication des mécanismes de la coopération humaine nous est livrée dans le cadre d'un modèle interprétatif appelé *raisonnement stratégique*. Ce modèle s'attache à l'analyse des formes les plus structurées et les plus instituées de la coopération humaine, c'est-à-dire les *organisations*.

Sa caractéristique principale est de relativiser le concept même d'organisation. Crozier et Freidberg marquent en ce sens un tournant important par rapport au modèle rationnel classique. Dans ce modèle, explique Freidberg, l'organisation est appréhendée comme "un tout unifié et cohérent, entièrement structuré par des buts prédéterminés et fixés une fois pour toute" (1992, 360). Les individus qui en font partis se voient assignés à des rôles précis en fonction desquels leur comportement devient rationnel et prévisible. Partant, les dysfonctionnements de l'organisation sont attribuables aux comportements des individus, et en particulier, au défaut de se conformer à la rationalité des moyens déployés en vue de l'atteinte des fins visées (concept du *one best way*). Conséquemment, comprendre les dysfonctionnements de l'organisation équivaut à se placer du point de vue des individus, et notamment, à saisir quelles sont leurs motivations intrinsèques d'agir (courant des *relations humaines*).

À travers le raisonnement stratégique, Crozier et Freidberg postulent à l'inverse que loin d'être une entité cohérente et cohésive, l'organisation est plutôt une arène où s'opposent et s'affrontent une multiplicité de rationalités, d'intérêts, de problèmes et de solutions. Ses buts et ses structures ne sont pas l'expression d'une rationalité extérieure et supérieure aux processus organisationnels. Ils se définissent à même ces processus, c'est-à-dire dans les relations complexes et conflictuelles qu'entretiennent les membres. Dans ce contexte, avancent les auteurs, les difficultés de fonctionnement de l'organisation ont moins à voir avec les objectifs et les motivations personnelles des membres, qu'avec les moyens utilisés par ceux-ci pour régler leur coopération. Pour comprendre les problèmes et les difficultés de l'action collective, disent-ils, il faut en conséquence adopter une approche qui reconnaisse l'influence exercée par les formes organisées de coopération sur la conduite des individus. Une telle approche, poursuivent les auteurs, doit élucider le comportement des individus à la lumière du cadre organisationnel dans lesquels ils évoluent. Elle doit mettre en évidence les conditions matérielles, structurelles et humaines du contexte qui limitent et définissent la liberté et la rationalité des acteurs. Cette approche, disent-ils, correspond au raisonnement stratégique.

Ce dernier s'articule sur la base de sept concepts fondamentaux: *organisation, zone d'incertitude, liberté, pouvoir, stratégie, jeu et système d'action concret*. À leur façon, chacun de ces concepts

nous amène à découvrir un aspect particulier du comportement de l'acteur et du fonctionnement de l'organisation.

### **Organisation**

Contrairement à ce qu'il est généralement admis, affirment les auteurs, les relations de coopération entre les individus ne sont jamais la conséquence logique ou automatique du développement des interactions humaines. Ce n'est pas parce que les individus interagissent les uns avec les autres, disent-ils, qu'ils se mettent nécessairement à s'unir, à se regrouper et à s'organiser. Les actions de coopération sont plutôt des solutions qu'inventent et que créent les individus en vue de satisfaire des objectifs communs. Qu'elles aient été "naturalisées" par l'histoire, la coutume ou encore par les croyances, ces actions n'en restent pas moins des *artefacts humains* (Crozier et Freidberg, 1981, 14). Elles ont en ce sens un caractère *construit*. D'où l'invitation des auteurs à parler de l'ajustement réciproque des acteurs en terme de *construits d'action collective*.

De toutes les formes connues de la coopération humaine, ajoutent les auteurs, l'organisation demeure encore la plus visible et la plus formalisée. Au même titre que toutes les autres formes de coopération, son défi principal est de concilier et d'intégrer les comportements des individus et des groupes poursuivant des intérêts différents, voire divergents. Pour pouvoir fonctionner efficacement et satisfaire de la sorte des objectifs communs, l'organisation doit en effet respecter un minimum de structure et d'arbitraire. Elle doit prévoir les tâches à exécuter par chacun de ses membres, s'assurer que le travail satisfasse les objectifs des dirigeants, mettre en oeuvre une structure de commande, développer des voies de communication formelles et rétribuer chacun en fonction de sa contribution à l'ensemble. Dans ce contexte, les actions collectives sont contraignantes pour les individus. Elles orientent leur comportement, circonscrivent leur liberté ainsi que leur capacité d'action.

### **Zone d'incertitude**

Aussi détaillés et formalisés que sont ses mécanismes de fonctionnement, l'organisation n'en demeure pas moins à la solde de multiples inconnus. Notamment dans le cas des organisations soumises à de fortes pressions économiques, techniques et financières comme les entreprises. Par exemple, lorsqu'elles recourent à de nouvelles techniques de production, lorsqu'elles recrutent de nouveaux membres ou qu'elles font face à l'évolution du marché (Bernoux, 1985, 147). Dans ces circonstances, les zones d'incertitude représentent des secteurs de l'organisation où l'action est

plus ou moins facile à maîtriser (et à régulariser) par rapport à d'autres secteurs où l'action est plus prévisible. Comme dans toutes organisations, certaines de ces zones d'action sont plus cruciales que d'autres pour le bon fonctionnement de l'ensemble. Leur repérage et leur maîtrise s'imposent dès lors comme des enjeux importants. En raison de leurs ressources et de leurs connaissances personnelles, certains acteurs s'empresseront d'en assurer le contrôle. Assumer le contrôle de l'une de ces zones, c'est avoir la possibilité d'influencer le comportement des autres acteurs dont l'activité dépend de cette zone. C'est du même coup la possibilité de se situer en meilleure position pour négocier sa propre participation à la construction de l'action collective. Plus fondamentalement, c'est l'opportunité d'élargir et de renforcer sa marge de liberté et d'autonomie personnelle.

### **Liberté**

Comme le rappelle Freidberg (1972, 29), les individus n'acceptent jamais d'être traités comme de simples moyens aux services d'objectifs fixés par les dirigeants d'une organisation. Tout comme l'organisation possède ses propres objectifs, les individus détiennent également les leurs. Non pas que les deux soient incompatibles, mais simplement qu'ils sont propres à chaque sujet. Dans ce contexte, les zones mal réglementées du fonctionnement de l'organisation représentent une opportunité dont disposent les individus pour reprendre en partie contrôle sur l'exécution de leurs activités, et partant, pour accroître leur marge de liberté et d'autonomie personnelle. Ainsi que le précise Crozier et Freidberg, cette marge de liberté demeure cependant relative. Les individus ne sont jamais libre d'agir comme ils l'entendent car c'est l'organisation qui détermine en bout de piste "le contexte d'action et donc les ressources de l'acteur" (1981, 37). Néanmoins, signalent les auteurs, même dans les situations extrêmes, l'individu garde un minimum de liberté et ce minimum est suffisant pour lui permettre de contrecarrer le "système".

L'autonomie dont dispose les individus dans l'organisation s'incarne de différentes façons. C'est d'abord la possibilité qu'ils ont de personnaliser l'exécution de leurs tâches. Tout comme l'acteur qui interprète un rôle au théâtre, les individus peuvent en effet accomplir leurs fonctions de multiples manières. À ce chapitre, les individus ne sont jamais uniquement de simples exécutants désincarnés. Ils interprètent de façon continue les consignes associées à l'exécution de leurs tâches. Ils jouent sur la définition de ces consignes et sont capables d'en détourner le sens. Cette

latitude qu'ils utilisent toujours plus ou moins s'observe également dans les relations qu'ils nouent avec leurs supérieurs hiérarchiques. Encore ici, leur conduite n'obéit jamais à un modèle simple d'obéissance et de conformisme. Leur conduite "est le résultat d'une négociation et elle est en même temps un acte de négociation" (ibid., 36-37). Enfin, l'autonomie et la liberté des sujets s'incarne dans les relations que chacun entretient avec ses collègues. Elle leur donne par exemple la possibilité de nouer des alliances et de mobiliser la solidarité d'autrui. Les acteurs interprètent les consignes qu'ils reçoivent. Ils négocient la relation à leurs supérieurs. Ils façonnent des espaces de solidarité parallèles. Ils savent déceler les opportunités dans les contraintes. Ils sont capables de calcul et de manipulation et savent s'adapter et inventer en fonction des contingences et du mouvement des autres membres (ibid., 38). En ce sens, diront Crozier et Freidberg, nous pouvons parler des membres de l'organisation comme étant de véritables *acteurs*.

### **Le pouvoir**

Le pouvoir est lié de façon directe aux zones d'incertitudes. "S'il y a incertitude, écrivent Crozier et Freidberg, les acteurs l'utiliseront dans leurs tractations avec ceux qui en dépendent" (ibid., 20). À ce propos, le pouvoir représente la possibilité pour un acteur qui maîtrise une zone d'incertitude<sup>23</sup>, d'orienter, d'influencer ou encore de diriger le comportement des autres acteurs (dont l'activité dépend de cette zone non encore régularisée) en vue de la satisfaction de ses objectifs personnels. La maîtrise d'une zone d'incertitude lui donne la *liberté* nécessaire pour refuser ou pour négocier ce que l'autre lui demande, ou encore, pour chercher à obtenir quelque chose de lui (Bernoux, 1985, 150).

Le pouvoir que confère le contrôle d'une zone d'incertitude peut cependant s'avérer éphémère. Pour en assurer l'exercice à long terme, l'acteur devra en effet satisfaire deux conditions: s'assurer qu'il est le seul à maîtriser une zone d'incertitude que les autres ne maîtrisent pas encore et rendre son comportement imprévisible auprès des autres. Dans ce dernier cas, le pouvoir de négociation de l'acteur dépend de sa capacité à cacher son jeu, c'est-à-dire à ne livrer aucun indice sur la façon dont il fera effectivement usage de son autonomie.

---

<sup>23</sup>Parce qu'il est par exemple le seul dans un atelier à posséder les connaissances nécessaires à la réparation d'un équipement crucial de production. Ou encore, parce qu'il a accès à une information privilégiée que les autres ne possèdent pas.

Le pouvoir dont il est ici question ne saurait être assimilé à une structure d'autorité, un attribut ou encore une propriété que l'on pourrait s'approprier. Le pouvoir, disent-ils, est par essence *relationnel*. Il émerge dès que deux personnes ou plus entrent en interaction en vue de l'accomplissement d'objectifs communs. Dans la relation qu'elles tissent, chaque partie s'engage avec des ressources à échanger. Elles échangent ce que Crozier et Freidberg appellent une *possibilité d'action*. Par exemple, la volonté de A de faire ce que B lui demande. Dans cette relation, chaque partie tente d'orienter les termes de l'échange en sa faveur. L'échange entre les acteurs repose dans ce contexte sur un rapport de négociation (chacun désirant maximiser ses gains et limiter ses pertes). Or, cette relation de négociation est rarement une relation équilibrée et équitable. L'une des deux parties est toujours en position de force par rapport à l'autre. Aussi le pouvoir correspond-t-il dans un premier temps à une relation où les termes de l'échange sont plus favorables à l'une des deux parties. La partie désavantagée, précisent cependant les auteurs, n'est jamais totalement démunie face à l'autre. De fait, elle arrive toujours à repérer (ou à se créer) une zone d'incertitude organisationnelle aux interstices de la réglementation. Dès lors son pouvoir est la possibilité plus ou moins grande d'utiliser l'autonomie et la liberté que lui confère la maîtrise de cette zone d'incertitude pour refuser ce que l'autre lui demande. Aussi, plus la zone d'incertitude est cruciale dans la capacité d'action des uns et des autres, plus l'acteur qui en assure le contrôle s'avère doté de pouvoir. Dès lors, le pouvoir constitue dans un second temps la possibilité d'orienter le comportement d'autrui grâce à la maîtrise d'une zone d'incertitude dont l'existence et le contrôle conditionnent la capacité de l'organisation à atteindre ses objectifs.

Crozier et Freidberg précisent par ailleurs que la capacité d'un acteur à monopoliser les sources d'incertitude de l'organisation dépend de l'usage de quatre types de ressources. La première de celle-ci est la possession d'un savoir-faire ou d'une expertise rare. L'expert, expliquent les auteurs, est celui capable de solutionner les problèmes que rencontre l'organisation. Son pouvoir est d'autant plus grand qu'il sait se rendre indispensable en temps opportun et que sa compétence est reconnue pour être rare. La deuxième source de pouvoir est liée à la capacité de l'acteur à repérer les sources d'incertitudes découlant de la relation qu'entretient l'organisation avec son environnement. C'est par exemple la capacité de tirer parti des faiblesses du réseau de vente et d'approvisionnement de l'entreprise. La troisième source de pouvoir tient au réseau d'échange et

de communication qui met en lien les membres de l'organisation. Profiter d'une information privilégiée pour faire valoir ses intérêts personnels est un exemple de ce type de ressources. La quatrième source de pouvoir a trait à l'utilisation des règles organisationnelles. Par exemple, le fait de négocier et de marchander l'application des règles par lesquelles les supérieurs désirent obtenir de leurs subordonnés un certain type de comportement.

### **Stratégie**

Le concept de stratégie réfère à la logique du comportement de l'acteur dans l'organisation. Désireux de satisfaire ses intérêts et ses objectifs personnels, il tentera d'accroître sa marge de *liberté*, son *autonomie* et son *pouvoir*. Aussi sera-t-il constamment à l'affût des zones d'incertitude qui se dégagent çà et là de l'aménagement des tâches et des activités du construit organisationnel. Difficiles à régulariser, avons-nous dit, ces zones sont d'une importance cruciale pour les membres de l'organisation. Ceux en mesure d'apporter une solution aux problèmes qu'elles soulèvent se situeront d'emblée en meilleure position pour marchander leur participation à l'organisation. Le comportement stratégique signale à ce titre l'attention que porte l'acteur aux opportunités de gains présentes dans les tâches et les activités mal définies de l'organisation en vue de développer ou de fortifier son pouvoir à l'intérieur de celle-ci.

Comme le signalent cependant Crozier et Freidberg, l'acteur qui agit, obéit rarement à des objectifs clairs et à des projets cohérents (ibid., 47). Loin de répondre à des visés définies à l'avance, en fonction desquelles il calculerait ses mouvements, l'acteur agit plutôt sur la base d'une logique de maximisation que l'on repère *a posteriori*. Pour saisir cette logique, l'analyste doit discerner les régularités de comportement de l'acteur dans l'organisation. De ses observations, il constatera que ses stratégies sont fonction non seulement des opportunités du contexte où se déroule son action, mais aussi de la place qu'il occupe dans le réseau d'interdépendance, de ses atouts personnels ainsi du comportement des autres acteurs avec lesquels il transige. Devant tenir compte de ces diverses ressources et de ces contraintes, l'acteur agira de la façon la plus rationnelle possible. À la différence de la conception de l'économie néo-classique, on notera que son comportement s'articule sur la base d'une rationalité *limitée*. Pressé par le cours des événements, n'ayant accès qu'à une information partielle, devant tenir compte du comportement des autres acteurs, de leurs stratégies et des contraintes multiples de la situation, il



n'a ni le temps, ni les moyens d'inventorier et de juger des avantages respectifs de chacune des possibilités qui s'offre à lui. Son choix s'arrêtera tout au plus à l'option qui représente le minimum d'inconvénients, celle qui "correspond pour lui à un seuil minimal de satisfaction" (ibid., 46). À ce titre, Crozier et Freidberg adoptent le modèle de l'acteur à rationalité *limitée* telle que développée par March et Simon (1969, 137).

### **Jeu**

Dans le raisonnement explicatif classique, notent Crozier et Freidberg, l'intégration de l'individu à l'organisation est mise en évidence grâce à la notion de *rôle*. Le rôle précise le comportement que devrait normalement observer l'individu dans l'organisation, ce qu'il *devrait faire* (ibid., 96). À ce chapitre, les manquements aux impératifs fonctionnels du rôle sont à l'origine des dysfonctionnements du construit organisationnel.

En réduisant le comportement de l'individu aux attentes de son rôle, précisent les auteurs, ce type d'analyse ne décrit en rien le comportement réel des acteurs, c'est-à-dire les opérations et les modalités suivant lesquelles ces derniers s'harmonisent concrètement aux exigences et aux opportunités de l'organisation. De fait, comme nous l'avons vu précédemment, les individus ne s'adaptent jamais passivement au rôle qui leur est imparti. Leur comportement vise toujours à maximiser les possibilités de gains, de latitude, d'autonomie et de pouvoir afférentes à l'exécution de leur tâche. C'est donc dire que parallèlement à sa structure officielle de fonctionnement, l'organisation est animée par des phénomènes de relations, de négociations, de pouvoir et d'interdépendance (ibid., 97). Ces phénomènes sont si importants, précisent les auteurs, qu'ils sont au coeur même de la dynamique de fonctionnement de l'organisation. Dans ce contexte, on comprendra donc que l'intégration de l'acteur au construit d'action collective dépasse la simple mise en oeuvre des consignes et des exigences attachées à son rôle. Elle passe par un processus de socialisation aux réseaux d'échanges et de relations informelles suivant lesquels les individus ajustent réciproquement leur comportement.

Le jeu représente l'ensemble des règles informelles sur la base desquelles se structurent les relations de pouvoir dans l'organisation. Comme l'écrivent les auteurs, "le jeu concilie la liberté et la contrainte" (ibid., 97). Il détermine jusqu'où peuvent aller les acteurs dans la poursuite de leurs

intérêts spécifiques sans nécessairement compromettre les objectifs de l'organisation pour laquelle ils travaillent. Le jeu ne décrète donc pas directement le comportement des individus. Il délimite un éventail de stratégies rationnelles que ceux-ci peuvent adopter "s'ils veulent que leur engagement dans l'organisation serve leurs espoirs personnels" (ibid., 98). À travers la notion de jeu, l'acteur reste donc un sujet libre. En respectant la nature du jeu ainsi que ses règles, il participe à l'avancement de ses propres intérêts en même temps que son comportement contribue aux résultats recherchés par l'organisation. C'est de la sorte, diront les auteurs, que son comportement proprement individualiste s'harmonise avec les objectifs de l'organisation et que s'effectue corrélativement son adaptation à celle-ci (soit "le phénomène proprement sociologique de l'intégration des conduites des acteurs" (ibid.)).

### **Système d'action concret**

Le jeu, avons-nous dit, renvoie aux règles informelles qui conditionnent à tout instant les conduites stratégiques des acteurs à la recherche des opportunités de gains ou de pertes dans l'organisation. Le système d'action concret se présente pour sa part comme le résultat conjugué de ces conduites et de ces jeux. Comme le précisent Crozier et Freidberg, ce n'est pas "une donnée naturelle, mais un construit contingent" (ibid., 239). C'est l'ensemble des alliances qui se sont forgées entre les membres de l'organisation en vue de solutionner les problèmes quotidiens de son fonctionnement. C'est un système de relation façonné par des acteurs libres et autonomes qui permet à l'organisation de "bien" fonctionner. Ce système est à ce titre parallèle au construit d'action officiel et fonctionne selon un modèle particulier. Ses relations internes sont en effet structurées et maintenues sur la base des avantages que chacun retire du contrôle des activités et des tâches mal définies de l'organisation. Représentative des intérêts des individus, ces relations sont également fonction de l'environnement où se déroule l'action, c'est-à-dire qu'elles reflètent les contraintes imposées par l'organisation. Elles se développent sur la base des jeux qui conditionnent les possibilités de gains et de pertes sans nuire aux objectifs poursuivis par l'ensemble.

En d'autres termes, le système d'action concret est un système régulé de relations stables qui permet de régler des problèmes d'action collective. Selon Crozier et Freidberg, sa régulation ne s'opère ni par un organe régulateur, ni par l'exercice d'une contrainte. Elle s'opère par des

mécanismes de jeux à l'intérieur desquels les acteurs tentent de développer des comportements stratégiques rationnels. "À la limite, ajouteront les auteurs, un système d'action concret n'est qu'un ensemble de jeux structurés" (ibid., 244).

### **2.2.2 Les sociologies de l'ajustement**

Les théories de l'action ne constituent pas un ensemble homogène de propositions interprétatives. Les *sociologies de l'ajustement* auxquelles nous allons maintenant nous attarder en donne une preuve supplémentaire. Avec leurs façons caractéristiques d'interpréter les modalités suivant lesquelles les individus construisent leur coopération, ces sociologies nous conviennent en effet à une façon radicalement différente d'appréhender les phénomènes sociaux. À ce titre, elles opèrent une rupture avec les interprétations que nous avons déjà présentées.

À l'égard des théories qui privilégient une position interprétative mettant l'accent sur le rôle des contraintes supra-individuelles sur l'action, elles récusent l'analyse selon laquelle l'orchestration des actions humaines est rendue possible grâce à la présence d'un ensemble de règles, de normes et de rôles socialement partagés. Ces concepts tendent selon elles à projeter une lecture déterministe de la réalité. Appréhendée à travers ceux-ci, l'ajustement réciproque des acteurs devient un phénomène régi par un ordre latent, se définissant en dehors de la conscience des sujets. Exagérant la socialisation des acteurs sociaux, ces théories sous-estimeraient en ce sens la capacité de création des individus et méconnaîtraient la complexité de la vie quotidienne. Pour les sociologies de l'ajustement, les règles, les normes et les rôles mis au jour par ces perspectives n'offrent qu'une compréhension limitée du travail d'accommodement réalisé par les acteurs. Ils laissent dans l'ombre les menus détails qui ponctuent l'orchestration de leurs activités concrètes (Chiappori et Orfali, 1997).

Concernant les théories de l'action rationnelle, elles récusent la prétention du sociologue à dire quoi que ce soit de différent de ce que les gens ordinaires disent déjà de leurs motivations d'agir. À leurs yeux, le profane et le sociologue professionnel construisent leur monde de la même manière. Partant, ni l'un ni l'autre ne saurait l'expliquer avec plus de justesse. À ce titre, les sociologies de l'ajustement nient la prétention du sociologue à dire le "sens véritable" des actions. Pour comprendre la façon dont se construit l'espace commun, disent-elles, il faut arrêter de prêter

aux individus un ensemble de motifs conscients ou non conscients qui expliqueraient leurs manières d'être et d'agir les uns envers les autres. Il faut s'attarder à l'action proprement dite des acteurs et porter attention à la façon dont les personnes elles-mêmes qualifient, identifient et expliquent ce qui se passe.

Les sociologies de l'ajustement posent que la construction de l'espace collectif renvoie d'abord et avant tout à un ensemble d'accomplissements concrets. Au jour le jour, à travers ce qu'ils font et à travers ce qu'ils disent, les acteurs sociaux produisent le monde dans lequel ils vivent. Comprendre la construction de ce monde revient en conséquence à s'attarder à l'ordinaire de la vie quotidienne, là où les acteurs ajustent constamment leurs actions, leurs intentions ou leurs comportements à ceux des autres. Dans ce cadre, l'objectif des sociologies de l'ajustement est d'explicitier les ressources et les méthodes mise en oeuvre par les individus afin de construire leur coopération. Au plan méthodologique, il s'agira d'enregistrer tout ce qui se passe *in situ* et de décrire avec le plus grand détail les procédés que les personnes utilisent pour élaborer des positions communes.

Tout en partageant cette approche attentive au déroulement détaillé de l'action, les sociologies de l'ajustement diffèrent quant à leurs conclusions. En substance, on observera que les ressources déployées par les individus en vue de s'ajuster à autrui se situent à deux niveaux différents. En ethnométhodologie, ce qui est pertinent à l'analyse de la vie sociale se trouve en effet dans les conversations ordinaires des individus. Au cours de leurs échanges, les acteurs livreraient des éléments d'intelligibilité leur permettant de dévoiler le sens de leur position. Ces éléments seraient décodés par les autres, lesquels s'y ajusteraient et livreraient en retour les indices de leur propre position. Ce processus témoignerait de la capacité de chaque acteur à décoder le message d'autrui et à lui renvoyer son propre message. L'intercompréhension serait assurée par un ensemble de dispositions *internes*, possédées en propre par tous les individus. Dans la sociologie de la traduction, les dispositifs par lesquels se réalisent l'ajustement sont à l'inverse de nature *externes*. Pour se coordonner à autrui, les acteurs doivent faire valoir la pertinence de leur propos. Ils doivent traduire celui-ci dans un langage et des références familiers à l'autre. Ils s'adonneront pour ce faire à un processus d'association. Ils mobiliseront un ensemble d'entités humaines et non-humaines qui leur permettent de "rendre visible" leur problème, intention ou proposition.

Envisagées de la sorte, l'espace commun prend forme sous l'effet de différents mondes d'objets et de sujets associés de proche en proche. La présentation plus détaillée de chacune de ces orientations de recherche permettra de mieux comprendre ce qui précède.

### **A) Ethnométhodologie**

Pour comprendre la façon dont les individus produisent de l'organisation sociale, affirment les ethnométhodologues, il faut aller sur le terrain et voir ce que les individus réalisent dans le cadre de leurs activités normales. Pour les ethnométhodologues, l'ordre social n'existe pas indépendamment de l'activité concrète des acteurs. C'est à travers l'ordinaire de la vie quotidienne, là où ils se rencontrent, échangent et communiquent, que les acteurs orchestrent le monde collectif dans lequel ils vivent. La réalité sociale, disent-ils, est le produit des relations locales entre les acteurs. Elle se crée et s'actualise chaque fois dans le cours des interactions.

Dans cette perspective, chacun des faits et des événements stabilisés de la vie collective renvoie à la source à une suite de relations interindividuelles médiatisées selon un certain ordre. Le caractère localisé et structuré de ces faits et de ces événements en font dès lors des produits objectifs qu'il devient possible de décrire. Le but de l'ethnométhodologie revient en ce sens à détailler la genèse des rapports sociaux à l'origine de ces faits et de ces événements, et en particulier, à dégager l'ensemble des opérations mises en oeuvre par les acteurs afin d'ajuster leurs propres accomplissements à ceux des autres. En d'autres mots, à mettre en lumière les mécanismes à partir desquels les individus établissent entre eux des ponts et engendrent de la sorte l'ordre social.

### **Langage et réflexivité**

L'acteur de la théorie ethnométhodologique est un acteur compétent. Dès qu'il maîtrise la langue d'usage des *membres* de sa communauté ou de son groupe social d'appartenance, il dispose de toutes les qualifications nécessaires pour coordonner ses intentions, ses propositions ou ses solutions avec celles des autres. Dans la théorie ethnométhodologique, la ressource commune à toutes les interactions entre les acteurs est le langage. Dans le cours des conversations ordinaires, dit la théorie, les individus explicitent par le langage l'idée qu'ils se font d'une situation ou d'un objet donné et rendent intelligible la nature de leurs propres intentions afin qu'elles soient reçues et comprises par autrui. Selon un processus à la fois fluide et subtilement organisé, les interlocuteurs en présence prennent acte des significations structurées qu'ils reçoivent et manifestent en retour le caractère intelligible de leurs propres intentions. Au fil de leurs ajustements réciproques, les protagonistes s'adaptent à la conduite d'autrui et formalisent de la

sorte une forme concrète de coordination. En d'autres termes, c'est sur la base de la description que chacun des intervenants fait de ses actions et de ses intentions que s'opère le processus de rencontre et d'ajustement entre les acteurs. Or, en même temps qu'ils manifestent à autrui le caractère intelligible de leurs intentions, de leurs problèmes ou de leurs préoccupations, les acteurs construisent et élaborent l'ordre social. Cette équivalence qui s'établit spontanément dans le cours des conversations ordinaires entre le fait d'explicitier ses actions et de constituer corrélativement le monde renvoie à la dimension *réflexive* de l'action. Pour le dire autrement, la *réflexivité* est cette propriété particulière où, en même temps qu'ils rendent compréhensible aux autres leurs comportements ou leur compréhension d'un événement, d'une relation ou d'une chose, les acteurs produisent le monde.

### **Ethnométhodes**

S'ils constituent en ce sens les points d'ancrage du processus de coordination entre les acteurs, les compte-rendus articulés par les individus n'intéressent pas en tant que tel l'ethnométhodologue. Pour ce dernier, c'est la façon dont ces compte-rendus sont produits en interaction qui l'intéresse. L'analyste porte en effet son attention sur la façon dont les acteurs élaborent le sens et la rationalité de leurs actions afin d'être reçues et comprises par autrui. De la même façon, il tente de voir par quel cheminement ces compte-rendus sont repris, complétés, rejetés, ou remplacés. Il s'intéresse aux compétences de sens commun que les acteurs mettent en oeuvre afin de conjuguer leurs conduites à celles des autres. Il s'intéresse à ce que l'ethnométhodologie appelle les *ethnométhodes*, c'est-à-dire les procédures et les raisonnements pratiques que les individus (qui partagent une même langue) utilisent pour façonner un espace commun d'échange et de coordination.

### **Indexicalité**

Pour rendre compte de ces ethnométhodes, l'analyste doit dans un premier temps porter une attention particulière à ce que les acteurs disent afin de repérer l'univers de sens sous-jacent aux mots et aux expressions qu'ils utilisent. Lorsqu'ils explicitent le sens et la rationalité de leurs actions ou de leurs intentions, les individus le font en effet de façon abrégée, prenant pour acquis un certain nombre d'"allant-de-soi" qu'ils ne ressentent pas le besoin d'explicitier. Dans ce contexte, le sens complet de leurs descriptions demeure en lien étroit avec le contexte d'usage et

d'énonciation. Les mots et expressions de la langue, précise la théorie ethnométhodologique, sont par essence *indexicales*. Leur signification dépend non seulement du lieu où se déroule l'interaction, mais aussi des acteurs en présence et de la connaissance que ces derniers ont des buts et des objectifs des autres (Garfinkel, 1967, 4). C'est pourquoi l'analyste doit non seulement maîtriser le langage naturel des membres du groupe, mais aussi connaître les univers de signification et de compréhension que partagent tacitement les membres de ce groupe. Il doit reconnaître ces référents sociaux implicites qui disent ce que l'on doit voir, entendre et comprendre.

### **Imputabilité**

Dans un second temps, l'analyste doit suivre attentivement les accomplissements concrets des membres du groupe. Il doit repérer dans le cours de leurs conversations ordinaires, "les événements répétitifs et les activités qui constituent les routines du groupe" (Coulon, 1987, 83-84). Conformément à la proposition principale de l'ethnométhodologie, l'analyste suppose que les activités des membres sont méthodiquement accomplies. Les événements répétitifs et les activités routinières des membres, laisse entrevoir les savoir-faire, les procédures et les méthodes qu'ils utilisent pour construire collectivement le monde. Dans ce contexte, les règles à la base de l'assemblage social, qui permettent un monde collectif cohérent, sont précisément celles de l'ajustement et de la coordination des personnes entre elles et avec les choses dans le cadre de la vie quotidienne. Mettre en lumière les compétences de sens commun que partagent les membres d'une collectivité donnée pour rendre observable et orchestrer ses actions et ses définitions du monde, c'est en d'autres termes élucider les secrets de l'organisation sociale. L'ordre social est donc le produit de l'activité réflexive des acteurs. Méthodiquement accomplie en situation, elle est intelligible et analysable. À la lumière d'un autre concept central de l'ethnométhodologie, elle est *accountable*, c'est-à-dire descriptible. On peut en suivre l'évolution, montrer qu'elle se ramène à un ensemble d'accomplissements continus.

### **B) La sociologie de la traduction**

Dans la perspective ethnométhodologique, rappelons-le, la construction d'un espace d'intercompréhension résulte de la rencontre, du dialogue et de la négociation entre les acteurs sociaux. L'ajustement à autrui se réalise sur la base de la description que chacun fait de ses



actions afin d'être compris et reçu par l'autre. Au fil de leurs ajustements réciproques, les acteurs s'adaptent à la conduite d'autrui et organisent progressivement un espace commun. L'ordre social est le produit de l'activité réflexive des acteurs. À la suite de cette approche ethnographique, la sociologie de la traduction apporte un élément nouveau. Elle permet de mettre en relief la pluralité des intermédiaires humains et non humains par le biais desquels se réalise l'orchestration des conduites humaines. Callon (1986, 1989) et Latour (1989) offrent en ce sens un éclairage inédit sur les mécanismes de la coopération humaine. Pour eux, la construction d'un espace commun ne repose pas uniquement sur un ensemble de négociations verbales et de croisements d'énoncés. Si les acteurs convergent les uns vers les autres, disent-ils, c'est aussi parce qu'ils trouvent intérêt à associer leurs buts, leurs préoccupations ou leurs solutions. Or la convergence d'intérêts n'est pas quelque chose qui se réalise d'elle-même. Pour créer un espace de collaboration avec autrui, l'acteur doit en effet témoigner de la pertinence de ses actions, (projet, proposition, interprétation, etc.). Il doit traduire celles-ci dans un langage et des références intelligibles pour autrui (Akrich *et al.*, 1991). Suivant en cela une *logique d'association*, il associera son problème, son énoncé ou sa proposition à un ensemble d'entités stabilisées et déjà reconnues. Il procédera à la construction de ce que Callon et Latour appellent un *réseau socio-technique*, c'est-à-dire à la mobilisation d'entités humaines (un scientifique, une association, un père de famille...) et non-humaines (un laboratoire, un article scientifique, une politique gouvernementale...) qui permettent de rendre visible le problème, l'intention ou la proposition. Envisagée de la sorte, la construction d'un espace d'entendement commun prend forme à travers une pluralité d'entités hétérogènes mises en intermédiaires. Elle constitue l'aboutissement d'un travail d'association opéré par les acteurs.

### **Approche asymétrique et approche symétrique**

Le point de départ de la réflexion de Michel Callon et Bruno Latour ne constitue pas l'étude en tant que telle des liens sociaux dans la société. Il concerne plutôt les négociations et les discussions entourant la production des faits scientifiques et des innovations techniques. Les auteurs partent d'une question générale. Ils se demandent pourquoi certaines connaissances se maintiennent intactes à travers le temps et l'espace alors que d'autres sont à plus ou moins brève échéance remises en question.

Pendant longtemps, expliquent les auteurs, les épistémologues et les sociologues “classiques” (G. Bachelard (1934) et K. Popper (1934)) qui ont tenté de répondre à cette question se sont inspirés d’une approche *asymétrique*. Selon cette approche, la science est considérée comme une activité humaine particulière. Elle se distingue par une démarche d’enquête rigoureuse ainsi que par une structure normative qui encadre le travail des chercheurs. Ces conditions permettraient à la science de se soustraire aux influences sociales. Elles favoriseraient la production de connaissances vraies et rationnelles, c’est-à-dire de connaissances qui reflètent la nature exacte du monde physique. Aussi, est-ce pour ces raisons que les sociologues n’ont rien à dire sur les menus détails qui ponctuent l’activité de production et de fabrication des énoncés et des propositions scientifiques. Comprendre les succès ou les échecs de ces faits scientifiques, nécessite dans cette perspective de s’attarder à leur contexte de justification, c’est-à-dire aux lieux où les raisonnements sont repris, discutés et étayés. C’est dans ces moments où les chercheurs discutent et évaluent leurs résultats respectifs, dit-on, que l’on peut le mieux comprendre pourquoi certaines théories finissent par s’imposer.

Approchés de cette façon, les succès des découvertes scientifiques sont attribuables à la solidité de leurs raisonnements sous-jacents, c’est-à-dire à la rationalité avec laquelle les traits du phénomène ont été sélectionnés, mesurés, éprouvés et rassemblés. À l’inverse, l’échec des nouveaux savoirs est lié à la faiblesse des raisonnements, au manque de respect des règles de la méthodologie scientifique ou encore, à l’intervention de facteurs sociaux et psychologiques (falsifiabilité, mauvaise rupture avec le sens commun, etc.).

Callon et Latour remettent en question cette approche *asymétrique* de l’épistémologie classique. Pour comprendre pourquoi certaines théories finissent par s’imposer et d’autres pas, disent-ils, il faut aller à la source et voir qu’est-ce qui entre dans la composition des énoncés et des propositions. Ils proposent à ce titre de se déplacer dans les laboratoires et de suivre à la trace le processus de production des faits scientifiques. Leur démarche les amènent à pénétrer au cœur du *noyau dur* de la science. Pour eux, il ne saurait être question de distinguer notre monde moderne en deux ordres de réalité distincts: les connaissances savantes d’un côté et les processus sociaux de l’autre. La science, disent-ils, est une activité sociale parmi d’autres et n’a pas à être épargnée de ce fait par l’investigation sociologique, historique ou ethnographique. L’approche des auteurs

repose en ce sens sur une exigence de *symétrie*. Partant, les succès et les échecs de la science, tout comme que les activités dites rationnelles et les attitudes rejetées dans la sphère de l'irrationnel, sont traités de la même façon.

Au plan empirique, leurs travaux les amènent progressivement à constituer un secteur de recherche qu'ils ont appelé *anthropologie des sciences*. À l'instar des anthropologues qui se déplacent dans les contrées éloignées pour aller observer une culture qu'ils ne partagent pas, les sociologues de la science se dirigent vers les laboratoires et produisent une analyse détaillée de l'activité matérielle des chercheurs. Deux constats principaux se dégagent de leurs travaux d'observation. Dans un premier temps (Latour et Woolgar, 1988), ils avancent que les êtres ou les phénomènes observés par les scientifiques ne s'imposent jamais d'eux-mêmes, par leurs qualités intrinsèques. Fragiles, faillibles et contestables au départ, ils ne deviennent objets d'énoncées, de propositions ou de théories que dans la mesure où ils sont passés à travers une longue chaîne de transformations. L'analyse de Latour et Woolgar révèle en ce sens les modes d'*inscription*, d'*objectivation* et de *transmission* par le biais desquels les scientifiques transforment - en laboratoire - les phénomènes initiaux encore précaires et invisibles en des phénomènes ou des êtres stables et visibles. Pour le dire autrement, les auteurs explicitent l'ensemble des médiations par lesquelles les scientifiques convertissent des entités encore équivoques et discutables en quelque chose de visibles et de manifestes.

Dans un deuxième temps, Callon (1986, 1989), Latour (1989), et Callon et Latour (1991) affirment que les scientifiques travaillant en laboratoire participent autant à construire des idées, des concepts et des théories qu'à imaginer et à tester les audiences auxquelles ces raisonnements sont destinés. En d'autres mots, le contexte de production des nouveaux savoirs s'entrelace avec celui de la diffusion-justification, les scientifiques s'employant simultanément à l'élaboration de nouveaux problèmes et à la constitution de leurs marchés potentiels (Callon, 1989, 176). Aussi l'analyse des auteurs vient-elle mettre un terme à l'idée selon laquelle les découvertes scientifiques et les innovations techniques se diffusent de façon mécanique depuis les pôles scientifiques autonomes vers la société. À la suite de leurs enquêtes menées en laboratoire, ils concluent que la circulation des énoncés scientifiques est largement liée à un travail de *mobilisation* et d'*enlignement* de porte-parole et d'intermédiaires (objets, individus, institutions).

Ces intermédiaires et ces porte-parole forment ce que les auteurs appellent un *réseau socio-technique*. C'est par le biais des réseaux socio-techniques, disent-ils, que se construit simultanément l'offre et la demande autour d'un problème particulier. Ainsi approchée, la fabrication des faits scientifiques est un processus continu. Ils doivent leur robustesse et leur circulation aux collectifs d'humains et de non humains mis en intermédiaires les uns avec les autres. Pour le dire autrement, la solidité d'un fait scientifique est directement proportionnelle à la solidité de son réseau socio-technique. C'est pourquoi, précisent les auteurs, pour comprendre le succès ou l'échec d'une découverte scientifique ou d'une innovation technique, il faut observer la construction de ses réseaux. Suivre la mise en forme d'un problème et identifier ses tissus de relations, disent-ils, c'est éviter de découper la réalité en tranche et se donner par le fait même l'occasion d'en saisir toute la complexité (Callon, 1989).

Leurs observations sur le terrain les amènent à théoriser les mécanismes généraux de la constitution des réseaux socio-techniques. Leur proposition interprétative s'appuie sur deux concepts principaux: celui de *traduction* et d'*acteur-réseau*.

### **Traduction**

La *traduction* réfère à l'ensemble des opérations suivant lesquelles un acteur individuel ou collectif convertit, sous une forme manipulable et maîtrisable, un problème, un énoncé ou un raisonnement en vue de le diffuser dans l'espace collectif. La traduction constitue à ce titre un travail de mise en relation: des éléments de nature hétérogènes (une agence, des électrons...) qui s'entrelacent les uns aux autres au moyen d'une grande diversité de relations: relations d'autorité, d'échange, relations chimiques, électriques, etc. (Callon, 1989, 189-190). Par le biais de *chaînes d'intermédiaires* patiemment tissées, des éléments du monde naturel et des éléments du monde social sont ainsi déplacés et conjugués sous forme d'entités relativement permanentes (Callon et Latour, 1991, 32). La réalisation progressive de ce processus se subdivise en 4 étapes qui se chevauchent.

La première étape, celle de la *problématisation*, vise à donner corps à une dimension du monde social ou du monde naturel qui pose problème ou qui soulève une question. C'est un exercice de découpage qui consiste à tracer les frontières d'un segment plus ou moins bien défini de la réalité

en vue de le donner à voir aux autres. Cet exercice de découpage ne peut s'opérer que sous l'effet d'un *traducteur* disposant d'un minimum de légitimité. Ce dernier verra dans un premier temps à identifier les *actants* en présence, c'est-à-dire les entités humaines (les scientifiques, les politiques, les autochtones, les mères de famille...) et non-humaines (les ordinateurs, les microscopes, les microbes, l'argent...) qui entrent potentiellement dans la résolution du problème ou de la question. Le traducteur doit susciter un effet de convergence entre ces actants. Il doit démontrer en quoi leur présence et leurs actions sont indispensables pour solutionner le problème ou la question. Il formulera, dans un second temps, ce que les auteurs appellent des *points de passage obligés*, c'est-à-dire des façons hypothétiques de lier leurs intérêts respectifs (Callon, 1986). Pour concrétiser ce mouvement de convergence, le traducteur proposera une question ou une interrogation. Il pourra également mettre de l'avant un dispositif (comme un laboratoire). Qu'elle prenne l'une ou l'autre de ces formes, la formule suscitant des alliances entre les actants doit néanmoins obéir à un critère essentiel: elle doit permettre d'apporter une réponse à une question d'ordre général tout en englobant les intérêts de chacun des particuliers. La formulation de points de passage obligé est crucial. Un moment d'autant plus crucial qu'il amène le traducteur à adopter lui-même un comportement stratégique, c'est-à-dire à formuler la voie à suivre de telle sorte que les autres acteurs se sentent obligés de passer par lui pour résoudre le problème ou la question. En d'autres mots, il cherche à construire un *réseau* de sujets et d'objets au sein duquel il se rend indispensable (Callon, 1986).

La deuxième étape, celle de l'*intéressement*, renvoie pour sa part à l'ensemble des procédures par lesquelles le traducteur tente de consolider et d'amplifier le noyau initial de mise en relation. Ce premier noyau doit gagner en réalité et en visibilité. L'intéressement vise à ce titre à s'adjoindre de nouvelles entités qui permettent de faire passer le micro-réseau de relations d'origine à l'état de macro-réseau. Différents dispositifs peuvent être mobilisés afin d'"intéresser" de nouveaux acteurs: des textes, des diagrammes, des communications scientifiques, des représentations politiques, des artefacts techniques, etc. Par le biais de ces intermédiaires, une information se diffuse auprès d'un groupe élargi d'individus. Aussi cette information vient-elle créer un lien entre ceux qui la possèdent. Elle participe à la production d'une connaissance commune. Elle solidifie et amplifie les premières mises en relation. L'ensemble compose ce que Callon et Latour (1991) appellent une *chaîne de traduction*, c'est-à-dire un réseau coordonné de ressources

hétérogènes qui “assurent la transformation de connaissances locales en connaissances négociées et échangées sur des marchés plus larges” (Callon, 1989, 176).

La troisième étape, celle de l'*enrôlement*, est de faire en sorte que les différentes entités interpellées lors de l'intéressement jouent un rôle actif dans la consolidation de la problématique. Une entité matérielle ou humaine qui accepte de jouer un rôle qui lui est attribué permet d'enraciner la problématique dans un réseau d'associations, un système d'alliances et des structures sociales. Notons que l'enrôlement, qui est en fait un *intéressement* réussi, peut être le résultat d'une stratégie de séduction, de la violence physique, d'un arrangement, ou encore simplement d'un accord instantané entre les parties (Callon, 1986, 193). C'est pourquoi lorsque l'on décrit l'étape de l'enrôlement, on décrit finalement “l'ensemble des négociations multilatérales, des coups de force ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir” (Callon, 1986, 189-190).

La dernière étape est celle de la *mobilisation d'alliés*. “Mobiliser, comme le mot l'indique, c'est rendre mobile des entités qui ne l'étaient pas” (Callon, 1986, 197). C'est faire en sorte que l'ensemble des entités impliquées dans la définition d'un problème ou d'une question puisse être représenté par des porte-parole, c'est-à-dire des entités humaines ou matérielles (représentée sous forme de statistiques par exemple) qui peuvent se déplacer et s'exprimer au nom d'autres entités. À la suite de tractations et d'une longue série d'intermédiaires, un seul porte-parole est désigné et celui-ci parle au nom de tous les *actants* impliqués dans le dossier. Il s'agit si l'on veut de la mobilisation progressive d'actants qui s'allient afin de rendre crédibles et indiscutables certaines propositions.

### **L'Acteur réseau - résultat de la traduction**

Le deuxième concept fondateur de la théorisation de Callon et Latour est celui d'*acteur-réseau*. Ce concept chapeaute en quelque sorte ceux qui l'ont précédés. Un acteur-réseau est une question, un problème ou une solution qui s'est autonomisé en un énoncé savant, un dispositif technique ou un argument scientifique sous l'effet d'un ensemble de ressources hétérogènes associées de proche en proche. Pour le dire autrement, c'est une problématique, une proposition ou une préoccupation ayant acquis sa propre consistance et sa propre réalité (notion d'*acteur*) sous l'effet

de différents mondes de sujets et d'objets stratégiquement mise en relation (notion de *réseau*). Un acteur-réseau représente en ce sens une entité stable et reconnue qui a fait son entrée dans l'espace collectif légitime. Tout comme les entités déjà stabilisées et reconnues qui ont été mobilisées à l'origine pour le constituer, l'acteur-réseau entrera à son tour dans la *problématisation* de nouvelles questions et de nouvelles préoccupations. Il agira comme *acteur* dans la construction d'un autre *réseau*.

### 2.2.3 Une sociologie des régimes d'action

Notre portrait des théories contemporaines de l'action se complète avec la présentation de la *sociologie des régimes d'action*. Ce modèle théorique nous convie à une nouvelle façon de concevoir la construction de l'espace collectif. Développé principalement par Luc Boltanski et Laurent Thévenot<sup>24</sup>, il s'efforce de modéliser les mécanismes généraux grâce auxquels les personnes s'adaptent assez rapidement à des situations organisées selon des logiques différentes. Les auteurs soutiennent que l'ajustement des personnes<sup>25</sup> entre elles et avec les choses ne s'effectue pas de la même manière dans les différentes situations de la vie quotidienne. Pour s'adapter aux circonstances qu'elles rencontrent, disent-ils, les personnes ont recours à un équipement mental et gestuel ainsi qu'à des ressources spécifiques. À cet égard, les opérations que les individus sont amenés à réaliser dans une situation d'interaction sont différentes de celles qu'ils accomplissent dans une autre situation. Ils appellent ces façons caractéristiques de se comporter *régimes d'action*. Ils identifient cinq régimes.

#### A) Les régimes d'action

---

<sup>24</sup>L'ouvrage principal des auteurs fut publié en 1987a sous le titre *Les économies de la grandeur* et réédité en 1991 sous celui *De la justification*. On retrouvera des comptes rendus critiques de cette ouvrage dans A. Berten (1993), S. Cerutti (1991), P. Desmarez (1989), N. Dodier (1993a), J.-P. Durand et R. Weil (1997), P. Juhem (1994), C. Lafaye (1996), F. Livian et G. Herreros (1994), T. Negri (1994), M. Piteau (1992), J.-R. Tréanton (1993). Pour des applications particulièrement éclairantes, on consultera L. Boltanski et L. Thévenot (1989), N. Dodier (1991, 1993b), F. Eymard-Duvernay et E. Marchal (1994), C. Lafaye (1989, 1990, 1994), C. Lafaye et L. Thévenot (1993).

<sup>25</sup>Les auteurs utilisent principalement la notion de "personne" pour qualifier les individus dont ils parlent. La personne se caractérise à leurs yeux par sa capacité à agir dans plusieurs mondes sur la base de logiques d'action diverses. Ils préfèrent ce terme à celui d'"agent" (dont les comportements sont socialement conditionnés) ou d'"acteur" (dont la conduite vise en tout temps à satisfaire une finalité). Pour notre part, nous continuerons à utiliser alternativement et sans distinctions les notions de "personne", d'"acteur" et d'"individu".

1) **Régime d'action en justice.** Le *régime d'action en justice* (Boltanski et Thévenot, 1991) réfère à des moments où les acteurs éprouvent des différends d'opinions et/ou d'intérêts quant aux êtres et aux choses impliqués dans la situation d'interaction. On dira de ces *dispositifs de coordination* (un outil, une norme, un principe, une statistique, une expérience personnelle, une compétence, un savoir formel, etc.) qu'ils sont alors dans un état "hors-équivalence" (Boltanski et Thévenot, 1991, 12). Pour pouvoir construire un espace commun, les acteurs doivent renégocier ces dispositifs de telle sorte qu'ils basculent dans un état d'"équivalence". Un état d'équivalence est un état où les rapprochements entre les entités impliquées dans l'action, l'interprétation ou la décision apparaissent légitimes à chacun des acteurs concernés (Lafaye, 1989, 97). Pour ce faire, les acteurs doivent expliciter dans ce qu'ils disent, dans ce qu'ils font, dans les décisions qu'ils prennent ou les actions qu'ils mènent, ce qui est susceptible de remporter l'adhésion d'autrui. Ils doivent dépasser leur relation particulière aux entités de la situation afin de remonter à un niveau plus élevé, c'est-à-dire un niveau qui inclut les relations possibles des autres personnes à ces entités. Les acteurs doivent en d'autres mots accomplir un travail de "montée en généralité". Ce travail, ils l'effectueront en prenant appui sur un ensemble de référents généraux, qui sont des principes d'organisation sociale. La légitimité de ces référents tient à leur visée d'universalité. Ils constituent des façons collectivement partagées de concevoir l'orchestration possible des êtres et des choses en société. Un exemple de ce *régime d'action* est un échange entre parties patronale et syndicale. Pour justifier ses demandes de réduction d'heures de travail, la partie syndicale fait valoir les gains probables de productivité. Elle appuie sa requête sur les conclusions d'un rapport qui présente une expérience similaire réalisée dans le cadre d'une entreprise de même type.

2) **Régime d'action du consensus**<sup>26</sup>. À l'inverse du premier régime, le *régime d'action du consensus* (Boltanski, 1990) dépeint des situations où les acteurs ne sont pas en désaccord. Dans ce type de situations, les acteurs n'affichent aucun différend quant aux dispositifs de coordination impliqués dans leur mise en relation. Partant, aucune exigence de justification ne pèse sur les supports de leur mise en relation. Ils se taisent et se plient aux équivalences tacitement inscrites dans les choses qui les entourent. Pour reprendre le concept de Bruno Latour (1989), nous dirions de ces entités stabilisées qu'elles constituent des "boîtes noires". Comme toutes boîtes noires,

---

<sup>26</sup>Appelé aussi *régime d'action en justesse* par Boltanski (1990).



chacune est le résultat de controverses éteintes et d'anciens conflits. Leur participation "en équivalence" dans les interactions humaines est à ce titre précédée d'une histoire sédimentée. Ces entités stabilisées peuvent prendre deux formes. Celle d'habitudes, de règles et de conventions (implicites ou explicites). Par exemple, la règle du chacun son tour, à compétence égale, salaire égal, ou encore, la priorité accordée aux personnes handicapées. Les entités stabilisées peuvent prendre également une forme matérielle. Par exemple, une carte d'identité, un rapport d'enquête, un curriculum vitae ou un contrat d'assurance.

3) **Régime d'action en autorité**<sup>27</sup>. Le *régime d'action en autorité* réfère aux situations d'interaction où la construction de l'espace commun n'est pas à proprement parler négocié, mais imposé. Un acteur laisse explicitement ou implicitement savoir aux autres qu'ils doivent se conformer à ses choix, à ses actions ou à ses décisions. Il dicte les modalités concrètes de leur ajustement, en s'abstenant de témoigner de la légitimité de ses interventions par référence à des principes d'organisation sociale qui dépassent la contingence de la situation. Il se dispense de rendre compte des référents relatifs à ses actions qui pourraient apparaître justes et légitimes au regard des autres acteurs. En se soustrayant "à l'exigence de justifier ses actes" (Camus et al., 1993), il exerce un pouvoir ressenti comme arbitraire. N'ayant plus de prise sur le déroulement de l'action, les autres acteurs perçoivent l'exercice de ce pouvoir comme illégitime, parce que non fondé. Les détenus d'une prison qui font une mutinerie afin d'obtenir de meilleures conditions de détention est un exemple de réaction à ce mode de coordination.

4) **Régime d'action de l'agapé** (ou *régime de l'amour*). Dans le cas du *régime d'action de l'agapé* (Boltanski, 1990), les personnes entrent en relation les unes avec les autres en tenant pour secondaires les êtres et les choses sur la base desquels se construit normalement toute relation. Comme le précise Boltanski, "le régime de paix en agapé réalise les personnes en tant que telles" (1990, 114). De fait, les personnes façonnent un espace commun d'échange et de coordination en respectant les limites et les contraintes éprouvées par chacune. Le travail qu'elles réalisent afin de s'agencer à autrui est à ce titre désintéressé. Il repose sur l'idée du don et de la compassion, sans

---

<sup>27</sup> Appelé *régime d'action en violence* par Boltanski (1990).

attente du contre-don. L'accompagnement bénévole de personnes âgées en milieu hospitalier en un exemple de ce mode caractéristique d'ajustement.

5) **Régime d'action tactique-stratégique.** Le dernier régime d'action, le *régime d'action tactique-stratégique* (Corcuff, 1994), prend en considération une dimension fondamentale de l'action tenue sous silence par les autres régimes. Inspiré de l'*analyse stratégique* de Crozier et Freidberg, il met en effet l'accent sur le caractère stratégique de l'action. Il dépeint des situations où le travail d'ajustement à autrui est teinté par les projets, les ambitions ou les intérêts personnels de l'un ou l'autre des protagonistes impliqués dans la situation d'interaction. Ces projets, ces ambitions et ces intérêts opèrent comme un horizon d'action à travers les circonstances de la négociation. Cet horizon sera qualifié de "stratégique" dans la mesure où il s'accomplit au fur et à mesure des aléas favorables ou défavorables de la situation. Dans ce régime, l'acteur est doté d'une capacité tactique à saisir les occasions qui se présentent (Lafaye, 1996). Sous ce rapport, le régime tactique-stratégique prend en considération la dimension stratégique des comportements humains tout en lui conférant cependant une portée plus restreinte que ne le fait l'*analyse stratégique* de Crozier et Freidberg. Contrairement à celle-ci, on considérera en effet que la visée stratégique n'opère pas à tout instant lors du processus d'ajustement à autrui. Au fur et à mesure des rencontres avec les circonstances, les personnes glissent d'un *régime d'action* à un autre, le *régime tactique-stratégique* ne constituant dans ce contexte qu'une des formules possibles de la coordination. Lorsque les circonstances s'y prêtent, on remarquera par ailleurs, à l'instar de Dodier (1993b, 67), que la mise en relation des personnes dans un *régime d'action stratégique* ne dispense pas ces dernières de traiter des problèmes concrets d'ajustement qui se posent dans la situation. Dans cette voie, le *régime d'action tactique-stratégique* s'articule à celui de la *justification* dans la mesure où les visées stratégiques des protagonistes doivent également faire l'objet de justifications publiques.

## **B) Les principes supérieurs d'organisation sociale ou cités**

Comme nous l'avons vu précédemment, le *régime d'action en justice* rend compte de situations d'interaction où la construction d'un espace commun est directement fonction de la capacité des acteurs à faire converger leurs points de vue respectifs. Ce régime explore dans cette voie les situations de désaccord, c'est-à-dire les situations où les protagonistes ont des façons différentes

d'appréhender les entités autour desquelles doit s'élaborer leur entente. Lors de ces situations, expliquent Boltanski et Thévenot, pèsent sur les individus des exigences de justification. Les acteurs sont contraints de faire valoir le bien-fondé de ce qu'ils avancent. Ils doivent démontrer en quoi leur position est bien plus que l'affirmation d'un point de vue arbitraire. Qu'elle renvoie en bout de piste à une interprétation de sens commun que partage l'ensemble des individus.

Boltanski et Thévenot analysent minutieusement le travail de persuasion auquel se livrent les acteurs. Ils suivent attentivement le déploiement de leurs explications et prennent au sérieux chacune de leurs justifications. S'attardant à tout ce qu'ils échangent dans le cours de leur conversation, ils sont frappés par l'éventail des ressources qu'ils utilisent afin de soutenir leurs positions. L'exercice de la justification, concluent les auteurs, ne repose pas uniquement que sur des ressources langagières et des compétences interprétatives (une interprétation soutenue par l'*ethnométhodologie*). Il fait également appel à une multiplicité d'intermédiaires sous forme de repères et de références associés de proche en proche (une interprétation proposée par la *sociologie de la traduction*). En d'autres mots, l'exercice de la justification fait autant appel à des dispositions universellement partagées (internes aux individus) qu'à un ensemble d'entités déjà construites (externes aux individus).

L'exercice auquel se livre les acteurs laisse entrevoir d'autres détails importants. Boltanski et Thévenot notent que de fortes contraintes de cohérence et de mise en forme pèsent également sur le discours des acteurs. Les individus sont non seulement amenés à faire usage de ressources et de références diverses permettant de soutenir leurs positions. Ils doivent également ordonner ces éléments de telle sorte qu'ils convainquent le plus grand nombre possible d'interlocuteurs. En prêtant une attention particulière à cette dimension, les auteurs observent qu'il existe des façons différentes d'opérer des rapprochements. Les acteurs paraissent en effet avoir recours à des logiques de classement diverses, dotées chacune d'une cohérence interne, mais qui semblent difficilement compatibles entre elles (Juhem, 1994). Ce que certaines personnes appréhendent dans un même cadre, d'autres les conçoivent au contraire séparément. Les auteurs font à ce titre l'hypothèse qu'il existe sept logiques irréductibles en vertu desquelles les acteurs assemblent les ressources servant à construire la "grandeur" de leurs positions. Chacune de ces logiques renvoie à un "principe supérieur commun", c'est-à-dire à une façon dont devrait idéalement s'orchestrer

les rapports entre les êtres et les choses qui entrent dans la construction d'espaces d'intercompréhension. Lorsque les acteurs convertissent leur point de vue personnel en une proposition à valeur universelle, ils le font toujours en prenant appui sur des arguments, des principes, des références, des personnes et des objets qui s'enlignent implicitement dans l'une ou l'autre (ou plusieurs à la fois) de ces visions généralisées du juste et du légitime. Boltanski et Thévenot (1991) appellent ces visions généralisées les *cités*<sup>28</sup>. Ils parlent de la cité *civique, domestique, de l'opinion, industrielle, marchande, de l'inspiration* et plus récemment, de la cité *écologique* tel que mis en lumière par Lafaye et Thévenot (1993). C'est sur la base de chaque *citée*, qui peut être autrement comprise comme une vision légitime du monde social, ou si l'on préfère, un *principe supérieur d'organisation sociale*<sup>29</sup>, que les individus portent un jugement critique sur les actions des autres (position, interprétation ou proposition) et qu'ils justifient de concert leurs propres actions. Tout en étant des façons générales de concevoir l'orchestration des êtres et des choses en société, les *cités* sont donc aussi des systèmes d'interprétation et de classement utilisés pour le jugement. Les acteurs y prennent appui pour critiquer les entités sélectionnées et alignées en vertu d'autres principes d'organisation.

Les auteurs font par ailleurs l'hypothèse que ces *principes supérieurs d'organisation sociale* sont accessibles à l'ensemble des individus appartenant à une même tradition politique. Toutes les personnes évoluant dans une même société, disent-ils, les intériorisent plus ou moins consciemment à travers des lectures, dans les médias, lors de réunions, etc. Transmis de génération en génération, ces systèmes de pensée et d'action feraient en quelque sorte partie d'un fond commun de culture. Ils constitueraient un héritage socio-historique partagé par l'ensemble des acteurs sociaux appartenant à une même société. Partant, toutes les personnes confrontées à

---

<sup>28</sup>Notons que les auteurs n'ont pas inventé ces formes de généralité. Ils les ont dégagés à partir de la lecture d'ouvrages de philosophies politiques et de manuels de conseils pratiques destinés à l'usage des membres des entreprises.

<sup>29</sup>La lecture de l'ouvrage *De la justification* (1991) permet de constater l'emploi de nombreuses appellations synonymes. Les auteurs parleront par exemple de *principe de grandeur*, de *principe de justice*, de *principe de légitimité*, de *principe supérieur commun*, de *vision du bien commun*, de *figure du bien commun*, de *registre de jugement et de justification*, de *modalités ordinaires de la critique et de la justification*, de *système de pensée et d'action*, etc. Pour éviter toute confusion, nous alternerons pour notre part entre l'utilisation de deux appellations. Celle de *citée* et celle de *principe supérieur d'organisation sociale* formulée par Christian Jetté (2001).

une situation d'interaction où elles doivent faire valoir la grandeur de leurs positions seraient en mesure d'y avoir recours.

Dans ce contexte, cela suppose que tous les individus soient dotés de deux types de compétences internes: "un sens naturel", c'est-à-dire la capacité à reconnaître les mots, les objets et les dispositifs caractéristiques à chacune de ces figures du bien commun, et "un sens moral", c'est-à-dire la capacité à déployer la figure du bien commun appropriée aux circonstances rencontrées. Pour qu'une justification se tienne, il faut en effet que les ressources déployées par l'acteur (objets, principes, arguments, relation entre personnes, dispositifs divers, etc.) soient compatibles avec la circonstance rencontrée. Dans le cas contraire, on voit bien le risque de discrédit qui pèse sur ceux qui agencent des ressources étrangères à la situation. Par exemple, faire valoir ses titres universitaires lors d'une querelle dans une file d'attente à la poste (Trépos, 1991). À ce chapitre, Boltanski et Thévenot soutiennent que les personnes sont dotées de compétences au jugement. Elles ont la capacité, à la fois morale et cognitive, de reconnaître les êtres et les choses sur lesquels s'appuyer afin d'adapter leurs conduites aux situations auxquelles elles sont confrontées. Elles disposent de l'aptitude "à faire des rapprochements sur ce qui importe, à identifier des êtres détachés des circonstances, à s'accorder sur des formes de généralité" (Boltanski et Thévenot, 1991, 48).

Enfin, on notera que Boltanski et Thévenot choisissent de ne pas accorder un statut particulier à l'un ou à l'autre de ces principes supérieurs. Suivant le principe de symétrie exprimé par Callon (1986), ils posent que la référence aux sciences et aux techniques, comme moyen d'argumenter sa position, ne permet pas nécessairement d'accéder à une vision plus juste ou plus légitime du monde. Pour eux, il n'y a pas d'un côté la science, la rationalité et le formalisme qui conduisent à des jugements de fait, et de l'autre, des raisonnements, des croyances et de l'informel qui aboutissent à des jugements de valeurs. La science et la technique, disent-ils, sont des ressources au même titre que toutes les autres pouvant être mobilisées lors de justifications. Elles peuvent être utilisées dans n'importe quel *principe d'organisation sociale* et servir à argumenter des avis contradictoires. À ce titre, elles n'ont pas qu'un seul porte-parole, mais bien une multitude de porte-parole. Ce qui caractérise chacun des *principes supérieurs d'organisation sociale* est davantage la façon d'effectuer des liens entre les ressources servant à soutenir ses positions.

Justifier ses positions sur la base de l'un d'entre eux, c'est en effet porter une attention particulière sur certains êtres et s'adonner à une façon distinctive d'identifier et de qualifier ces êtres. Chaque principe est donc une manière d'accéder aux objets et une façon de porter un jugement sur les choses (Dodier, 1991).

La description de chacun de ces *principes de jugement et de justification* de l'action, permettra d'illustrer ce qui précède. Le résumé qui suit est une synthèse personnelle de la typologie détaillée par Boltanski et Thévenot dans leur ouvrage principal (1991, 200-252).

1) *Cité civique*. Lorsqu'ils évaluent les propositions de leurs interlocuteurs et font valoir la grandeur des leurs sur la base d'un principe *civique*, les acteurs réfèrent implicitement à une vision du monde social où ce qui est juste, va de soi et s'impose légitime, profite naturellement au bien-être de l'ensemble de la population. Dans cette vision des choses, les particularismes, jugés comme autant de formes d'égoïsme, sont écartés au profit de l'intérêt collectif. Chaque acteur est d'emblée considéré comme un "citoyen" à part entière, doté des mêmes droits inaliénables et méritant le même respect que les autres acteurs (nonobstant ses avoirs, son savoir ou son pouvoir). Partant, l'ajustement des individus les uns aux autres s'effectue sur des rapports d'équité et d'égalité. Le droit équivalent de chacun à participer à la construction de l'ordre collectif est assuré par l'existence de dispositifs démocratiques qui prennent en considération les aspirations des citoyens.

2) *Cité domestique*. Dans la cité domestique, les relations entre les êtres et les choses sont abordées en référence à la tradition. Est considéré juste et légitime ce qui s'inscrit dans la continuité, ce qui respecte les manières d'être et d'agir léguées par les ancêtres. L'efficacité réside dans la capacité à suivre l'exemple des anciens (Amblard et al., 1996, 80). La lecture domestique du social valorise à cet effet le savoir d'expérience, ce qui a été développé et acquis avec le temps. Aussi, les relations entre les personnes se tissent sur le modèle de la maison familiale. Elles reposent sur la confiance, l'attachement, le respect des règles, la fidélité, la loyauté et le dévouement entre les personnes. À cet égard, la respectabilité d'un acteur tient davantage à la place qu'il occupe dans l'ordre hiérarchisé qu'à ses compétences "rationnelles" proprement dites.

3) **Cité du renom** (aussi appelée *cité de l'opinion*). Dans une vision du monde social inspirée du principe du renom, la construction de l'espace commun s'appuie prioritairement sur les avis des personnes ayant accumulé le plus de capital symbolique. Sont considérées justes et légitimes les positions ou les propositions des acteurs exposés au regard des autres, ceux bénéficiant d'une certaine notoriété, ceux dotés d'une certaine visibilité. Dans ce principe, la légitimité des gens bien connus et estimés peut rejaillir sur celui ou celle qui sait s'en servir. Se réclamer de la philosophie d'un auteur illustre, affirmer que l'on entretient une correspondance avec un personne célèbre, parler de ses liens privilégiés avec des gens influents, constituent autant de façons différentes de s'investir d'une partie du rayonnement des grands. Aussi, on considérera que la grandeur d'une personne est moins liée à l'estime que celle-ci a d'elle-même qu'aux marques de reconnaissance et de considération qui lui sont portées par les autres. Autant la consécration publique fait la grandeur des êtres, autant l'oubli et l'indifférence les condamnent à l'inexistence.

4) **Cité industrielle**. Si l'individu use de repères et de justifications qui s'enlignent implicitement dans un principe de type industriel, il pose que les relations entre les êtres et les choses doivent normalement répondre à des critères d'efficacité et de rendement. À ce titre, la vision industrielle de l'ordre social est une vision centrée sur la productivité. Les machines défailtantes, les pannes, les accidents, les absents et les gens inefficaces constituent à ce chapitre autant de nuisances potentielles qui menacent le bon fonctionnement de la communauté. D'où la préoccupation constante de cette approche envers les innovations techniques, scientifiques et organisationnelles qui permettent d'accroître le rendement des êtres et des choses. La science et la technique et les détenteurs de savoirs spécialisés sont à ce titre au coeur du monde industriel. Tout comme l'organisation du travail, les instruments de contrôle et les instruments de standardisation, elles participent à la bonne marche de la société.

5) **Cité marchande**. Dans la vision marchande, les relations entre les êtres et les choses sont commandées par les liens économiques et les rapports concurrentiels qui prévalent sur le marché. La grandeur de toutes choses est fonction du rapport étroit entre l'offre et la demande. Est juste et légitime ce qui génère le maximum de retombées en vertu du minimum d'investissement. Le monde marchand valorise les rapports de concurrence, les techniques de vente, les relations d'affaires, l'investissement financier, la logique du marché et les profits issus de transactions.

L'individu stratégique, qui profite de toutes les opportunités pour avancer ses affaires est par conséquent valorisé. Celui qui sait tirer son épingle du jeu témoigne à ce titre de ses aptitudes et de ses compétences personnelles.

6) **Cité de l'inspiration** (aussi appelée *cité de l'inspiré*). Dans une cité de l'inspiration, est grand et a valeur d'autorité ce qui fait appel à la créativité, à l'imagination et à la spontanéité. Sont valorisés l'éclair de génie ainsi que tous les moyens qui favorisent la création. Les relations entre les êtres et les choses sont pensées et conçues en fonction de critères de beauté, d'esthétisme et d'harmonie. "Aller au bout de soi", "être au sommet de son art", "rejoindre l'ultime" commande en quelque sorte le rapport des individus au monde. L'artiste dans son atelier, le chercheur dans son laboratoire et l'architecte dans son entreprise sont à ce chapitre des figures fortement soumises au monde de l'inspiration (Amblard et al., 1996, 79).

7) **Cité de l'écologie**<sup>30</sup>. Dans une cité écologique, l'orchestration juste et légitime des êtres et des choses est celle qui concourt à la protection de l'environnement. Est grand et écologique ce qui ne

---

<sup>30</sup>Dans leur article, *Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature*, Lafaye et Thévenot (1993) se demandent si nous assistons à l'émergence d'une vision du bien commun qu'ils qualifient d'*écologique*. Pour répondre à cette question, ils scrutent quelques grands projets d'aménagement et d'infrastructure où les préoccupations relatives à la nature sont invoquées. Ils examinent attentivement les arguments déployés par les associations d'acteurs qui s'affrontent dans ces conflits. Ils suggèrent deux hypothèses. La première est à l'effet que les arguments utilisés par les personnes pour qualifier et critiquer les êtres de la situation s'inscrivent dans les *principes d'organisation sociale* déjà éprouvés. La deuxième avance que les ressources et les dispositifs employés par les acteurs s'orientent vers la création d'un nouveau *principe d'organisation sociale*, répondant aux mêmes exigences que les autres principes. En première partie de leur article, leur réponse à la question tend à confirmer la première hypothèse. Les ressources argumentaires utilisées par les acteurs pour soutenir leurs positions se moulent dans les cadres justificatifs déjà éprouvés. Les langages différents qu'utilisent les associations d'acteurs pour parler d'environnement semble confirmer cette hypothèse. Par exemple, s'opposer au passage d'une autoroute en invoquant le respect de la qualité de vie des résidents d'un village (l'importance accordée à la communauté, au local et à l'enracinement relève de la *cité domestique*). Ou encore, s'opposer au passage du TGV en rapportant qu'il vient rompre la beauté naturel du paysage (l'importance accordée à l'esthétisme et l'harmonie relève de la *cité inspirée*). En seconde partie de leur article, Lafaye et Thévenot soutiennent que les cadres justificatifs éprouvés n'arrivent pas à contenir l'ensemble des dispositifs argumentatifs mobilisés par les acteurs lors de ces conflits. "Nombreux sont les arguments qui laissent supposer que l'on a affaire avec l'argumentation écologique, à une nouvelle cité en cours de construction" (1993, 510). Le principe de légitimité *écologique* opérerait à ce titre comme les autres principes. Les acteurs y prendraient appui non seulement pour mettre en lumière les défauts et les insuffisances des autres *principes de jugement et de justification* de l'action, "mais aussi pour contester leur légitimité à assurer le bien commun" (1993, 511). Dans cette voie concluent les auteurs, la façon écologique de concevoir l'orchestration des êtres et des choses est une ressources active au même titre que les six autres. On l'utilise "pour questionner et mettre en cause (...) la légitimité des autres modes d'évaluation et de justification à



laisse pas de trace dans l'environnement, ce qui s'intègre dans le cycle d'échange et de transformation des végétaux et des matériaux, ce qui est propre, ce qui est biodégradable ou encore recyclable. Est petit et anti-écologique ce qui pollue, ce qui consomme de l'énergie non renouvelable, ce qui ne se transforme pas et dégrade le paysage. Le smog, le gaz d'échappement des véhicules et le plastique sont autant d'exemples d'êtres qui incarnent la grandeur de la cité *industrielle*. Dans la cité écologique, les êtres qui ne peuvent faire entendre leur voix ont droit de parole grâce à différents représentants. Par exemple, des éléments naturels comme l'eau, l'atmosphère, le climat ou encore, des espèces animales en voie de disparition.

### C) Les registres d'accord

Pour résoudre un litige fondé sur un différend d'intérêt ou d'opinion, les acteurs doivent mettre de l'avant ce qui, dans leur propos, dans leur action ou leur intention, est susceptible d'être compris et reçu par autrui. Évoluant dans *régime d'action en justice* ou dans un *régime d'action tactique-stratégique*, ils doivent convaincre le plus grand nombre possible d'acteurs de la pertinence de leur action ou intention. Ils doivent effectuer une *montée en généralité*, c'est-à-dire, traduire leur action ou intention dans les références et les repères de l'un des sept *principes supérieurs d'organisation sociale* précédemment décrits. La possibilité d'une convergence entre ces principes peut dès lors emprunter l'un des trois scénarios suivants<sup>31</sup>:

1) *La clarification dans un principe*. Dans ce scénario, les acteurs échangent jusqu'à temps que l'une des *cités* évoquées l'emporte sur les autres. Ce type de scénario fait place à une opération de "dévoilement". Cette opération comprend deux mouvements: le premier consiste à s'appuyer sur une cité afin d'invalider la pertinence des êtres et des choses assemblés en vertu d'une autre cité. L'exercice vise à démasquer les "fausses apparences d'une fausse grandeur" (Boltanski et Thévenot, 1987b, 7). Par exemple, dénoncer le prétendu "public" comme la juxtaposition de clients intéressés. Pour plusieurs participants, ce moment sera alors l'occasion d'expérimenter la critique, le jugement et la remise en question. Contraints de justifier à nouveau leur position, ils s'adonneront à une "remontée" en généralité. Ils référeront à des principes de grandeur encore

---

dire le bien commun" (1993, 512).

<sup>31</sup>Lors du troisième chapitre, nous verrons comment, par souci d'exhaustivité, nous pouvons compléter ces trois scénarios par deux autres.

plus élevés. Le deuxième mouvement vise celui-là à mettre en valeur les êtres et les choses d'une  *cité*  que l'on estime plus appropriée. L'objectif est de faire basculer la situation dans une autre  *cité* . Répété autant de fois que nécessaire sur tous les différends qui les divisent, cet exercice, coûteux en temps et en énergie, amène graduellement les acteurs à converger vers un seul et même principe de grandeur. Dans ce scénario, que Boltanski et Thévenot estiment peu fréquent, l'impératif de justification est pleinement satisfait. Chacun des éléments sur lesquels est construit l'accord ont été soumis à la critique et à l'approbation des acteurs en présence. À ce titre, l'accord scellé est d'autant plus solide que chacune de ses composantes a été publiquement justifiée.

2) **Le compromis.** Le scénario du compromis est une situation composite où l'accord relève de la présence d'êtres et de choses issus de plusieurs  *cités* . Dans ce scénario, les parties en présence renoncent à mener à terme le coûteux travail de justification et de remontée en généralité. Abandonnant l'idée de solutionner leur différend sur la base d'un seul et même  *principe supérieurs d'organisation sociale* , elles consentent à formuler un compromis. Le compromis est façonné de la sélection et du dosage d'êtres et de choses appartenant aux différents principes impliqués. Il incarne à ce titre une idée du "bien commun", qui dépasse les principes en compétition, tout en les comprenant. L'évocation d'un "service public compétitif" constitue à ce chapitre une première illustration. On y retrouve conjugués les principes supérieurs d'organisation sociale  *civique*  et  *marchand* . Les "techniques de créativité" sont un second exemple. Se côtoient les principes contradictoires de la production routinière du monde  *industrielle*  et les jaillissements spontanés du monde de  *l'inspiré* . Le  *compromis*  est une modalité de résolution des litiges relativement fragile. Contrairement à la résolution des différends dans un seul et même principe, l'impératif de justification n'est pas en effet complètement satisfait. Les êtres et les choses qui font partie du compromis n'ont que partiellement subi le test de la critique et de l'approbation publique. Partant, certains éléments qui entrent dans la composition du compromis peuvent passer pour arbitraire. D'où la possibilité toujours présente que de nouveaux partenaires, non encore spécifiés, dénoncent le compromis en prenant appui sur l'un ou l'autre des principes d'organisation sociale qui le composent (Lafaye, 1990, 216). À cet égard, l'accord obtenu par compromis doit être assez robuste pour pouvoir résister aux questions d'un nombre indéterminé d'acteurs éventuels (Boltanski, 1990, 75).

3) **La relativisation.** La relativisation réfère à des situations où les acteurs considèrent que leur différend n'est finalement pas important. Puisque rien de ce qui les démarque "n'importe en réalité", ils estiment par conséquent inutile de se soumettre aux exigences de la justification. Les personnes échappent pour ainsi dire aux rigueurs de la dispute en suspendant la contrainte de la justification. Dans ce scénario, les acteurs sont de connivence pour éviter la question de l'équité, c'est-à-dire la défense de leurs positions ou de leurs propositions sur la base de l'un des sept principes d'organisation sociale. Ils évitent toute généralisation qui risquerait de raviver les tensions entre des principes incompatibles. À cet égard, ils prennent soin de ramener leurs différends au plus près de l'anecdotique: "ce n'était qu'une plaisanterie", "ramener l'affaire à ses justes proportions", "c'est rien", "pas de problème", "peu importe", "quoi qu'il en soit", etc. (Boltanski et Thévenot, 1987b, 10). Comme dans la régression vers l'enfantillage, ils aspirent jouir d'un bonheur dans un univers sans grandeur.

### 2.3 Les conceptions de l'acteur et de la temporalité de l'action dans les sociologies de l'action

La partie précédente nous a permis de passer en revue un certain nombre de cadres interprétatifs de la coordination des actions humaines. Nous avons vu qu'il existait des façons relativement contrastées de témoigner des principes généraux qui présidaient à l'ajustement réciproque des acteurs. La variété de ces interprétations donne par ailleurs à voir qu'il existe des façons différentes d'appréhender l'acteur et le rôle joué par les événements passés ou présents dans ses manières d'agir et de se comporter envers autrui. La partie qui suit vise à faire la synthèse des conceptions de l'acteur et de la temporalité de l'action souvent implicites dans ces théories. Notre tour d'horizon nous amène à constater que les conceptions de l'acteur s'articulent de près à l'interprétation que confère ces théories au passé ou au présent dans le déroulement de l'action. Par conséquent, notre recension des conceptions de l'acteur se déroulera simultanément à notre revue des horizons temporels de l'action. Notre parcours permettra d'identifier trois conceptions typiques<sup>32</sup>: une conception de l'acteur dont les choix, les comportements et les actions s'expliquent par un ensemble de facteurs antérieurs à la situation d'interaction (*Acteur homogène*), une conception dont les agissements de l'acteur doivent être saisis à la lumière des contraintes et des opportunités présentes dans la situation (*Acteur fragmenté*), et une conception intermédiaire où les comportements sont le fruit de l'articulation passé/présent (*Acteur pluriel*). En plus de ces conceptions typiques, nous verrons que certaines interprétations se situent aux interstices. Elles empruntent les traits d'autres conceptions sans y correspondre complètement. Notons enfin que l'identification des conceptions de l'acteur et de la temporalité de l'action dans les sociologies de l'action constitue un exercice important en vue de notre prochain chapitre. Il nous permettra d'identifier avec plus d'acuité laquelle de celle-ci s'avère pertinente à l'analyse du travail d'accomodement réalisé par les acteurs en processus de prise de décision.

---

<sup>32</sup>Cette typologie est une reformulation simplifiée d'une synthèse similaire effectuée par Bernard Lahire (1996a). Dans son article, l'auteur montre qu'il existe plusieurs manières d'envisager l'action et l'acteur en sciences sociales. Il propose de résumer la pluralité de ces conceptions sous la forme de trois "tensions conceptuelles et méthodologiques". Ces tensions sont résumées de la façon suivante:

1. Unicité de l'acteur (de son identité, de son rapport au monde, du "soi") vs Pluralité de l'acteur (pluralité de ses "moi", de ses identités, de ses dispositions, de ses rôles, de ses expériences ou habitudes incorporées).
2. Poids (ou rôle) du Passé vs Poids (ou rôle) du Présent dans le modèle théorique de l'action et de l'acteur.
3. Action inconsciente ou non-consciente (stratégie objective, inconsciente, ajustement pré-réflexif, infra-conscient aux situations pratiques) vs Action consciente (stratégie consciente, calcul, décision rationnelle, intentionnalité consciente) (ibid., 71).

### **2.3.1 Acteur homogène - action conditionnée par le passé**

L'acteur *homogène* est un être dont les premières expériences de socialisation occupent une place déterminante dans l'explication de ses conduites au quotidien. Très tôt dans sa vie, il a évolué au sein d'institutions et de groupes sociaux qui lui ont transmis des manières caractéristiques de penser, de sentir et d'agir. Dans ces différents milieux, il a fait l'apprentissage d'un ensemble conséquent de rôles, de statuts, de normes et de valeurs. Ces référents se sont imposés à lui et l'ont amené à développer une grammaire génératrice de conduites, c'est-à-dire des façons relativement cohérentes et unitaires de se comporter envers les autres. Peu importe les circonstances auxquelles il fait face, l'acteur homogène prend donc appui sur un ensemble homologue de compétences. À ce titre, ses comportements sont prévisibles et ne donnent lieu qu'à très peu de variations. Les théories qui privilégient une position interprétative mettant l'accent sur le rôle des contraintes supra-individuelles sur l'action individuelle partagent cette conception.

À un modèle interprétatif qui accorde un poids décisif au passé de l'acteur, correspond une conception de l'action où les expériences antérieures circonscrivent l'éventail des comportements possibles au présent. Dans ce type de conception de l'action, passé et présent ne font qu'un. Les milieux initiaux de socialisation et les situations que rencontre l'acteur au cours de sa vie entretiennent en ce sens un rapport d'homologie. Partant, l'individu tend à sélectionner les expériences et les situations sociales qui correspondent à ses schèmes intériorisés d'action et de perception. Il évite toutes les situations qui viendraient déstabiliser son programme de socialisation incorporé. Il agit dans la structure sociale conformément à ses structures mentales, écartant de la sorte toute crise majeure. Ce que l'individu a incorporé s'harmonise en d'autres mots avec ce que la situation présente requiert.

### **2.3.2 Acteur fragmenté - action construite au présent**

La deuxième conception nous conduit à l'inverse à dépendre un acteur dont la capacité de manoeuvre est très grande. Ce type d'acteur peut être qualifié de *fragmenté*. Ses manières d'être et d'agir sont indépendantes de tout système de perception, d'appréciation et d'évaluation hérité des conditions sociales d'origine. Aucune contrainte d'ordre structurel ne vient non plus déterminer ses actions et ses interactions. Sans lien avec le passé ou les structures, ses comportements sont

plutôt prescrits par les caractéristiques singulières de la situation où il se trouve (Lahire, 1998). Chaque situation d'interaction est à ce titre un lieu d'apprentissage nouveau qui amène l'acteur à redéployer autrement ses qualifications relatives à l'intercompréhension. L'acteur *fragmenté* est à ce titre un être qui dispose d'emblée de toutes les qualifications requises pour orchestrer ses conduites avec celles des autres. L'interprétation de la coordination des actions humaines que propose l'*économie néo-classique* et l'*ethnométhodologie* correspond à cette conception.

Le modèle de l'acteur *fragmenté* s'arrime à une conception de l'action construite au présent. Dans cette conception, l'ajustement à autrui repose sur l'échange et le décodage d'énoncés de significations émis par chacun. L'élaboration de positions communes prend forme sur la base du travail interprétatif des acteurs. Par conséquent, l'ensemble des ressources et des références nécessaires pour façonner des espaces d'échanges et de coordination sont présentes dans la situation immédiate d'interaction. Du même coup, l'ordre social n'existe pas indépendamment de l'activité concrète des acteurs. Il se construit quotidiennement lors de chacune des situations d'ajustement réciproque.

### **2.3.3 Acteur pluriel - action fruit de l'articulation passé/présent**

Entre ces deux conceptions, se trouve une variété de conceptions de l'acteur dont une conception médiane que l'on pourrait qualifier d'acteur *pluriel* (Lahire, 1996a, 1998). L'acteur *pluriel* est un être qui s'adapte différemment aux différentes circonstances de la vie quotidienne en allant puiser dans son bagage d'expériences personnelles les ressources qui lui permettent de faire face à la situation. Ayant été soumis dès son jeune âge à une multiplicité d'expériences socialisatrices, il a fait l'acquisition d'une diversité d'informations, de savoirs et de modèles de pensée. C'est sur la base de cet ensemble non cohérent et non unifié de références qu'il donne sens à la multiplicité des objets, des personnes, des événements et des idées qui se présentent à lui. L'acteur pluriel est à ce titre un être doué d'une très grande plasticité. Confronté à des expériences sans cesse nouvelles, il mobilise des aspects différents, voire parfois contradictoires, de sa personne (Corcuff, 1995). Le modèle de la justification développé par Boltanski et Thévenot se rapproche étroitement de cette conception.

L'acteur pluriel converge avec une conception de l'action fruit de l'articulation passé/présent. Dans cette conception, le passé et le présent sont deux horizons temporels différents. À cet égard, les compétences et les ressources mobilisées par l'acteur en vue de s'ajuster à autrui sont autant pluriels et hétérogènes que les situations d'action qu'il rencontre quotidiennement. L'environnement changeant dans lequel l'acteur se déploie l'amène à ce titre à retrouver, dans le passé, les événements, les histoires et les ressources pré-construites qui lui permettent d'apporter des réponses appropriées à la situation présente. Dans ce contexte, les facteurs de la situation présente jouent un rôle déterminant dans l'explication de ses conduites et de ses comportements. Ce sont en effet les circonstances de la situation immédiate qui détermine ce qui, des expériences passées incorporées, sera réactivé dans la situation présente. Comme le précise Lahire, la situation présente "est ce qui ouvre ou laisse fermer, réveille ou laisse à l'état de veille, mobilise ou maintient à l'état de lettre morte les habitudes incorporées par les acteurs" (Lahire, 1998, 62). Elle agit comme "un filtre offrant la possibilité à certaines expériences de se dire" (Lahire, 1996a, 88).

### **2.3.4 Les conceptions aux interstices**

Si certaines conceptions de l'acteur et de l'action se laissent facilement catégoriser dans l'une ou l'autre de ces conceptions, d'autres se situent par contre aux interstices. Les versions mises de l'avant par la *sociologie des champs et de l'habitus* (acteur socio-historique), l'*analyse stratégique* (acteur stratégique) et la *sociologie de la traduction* (acteur réseau) sont de celles-ci.

La *théorie des champs et de l'habitus* propose une conception de l'acteur qui s'apparente à celle de l'*acteur homogène*. Le comportement de l'individu apparaît fortement influencé par la logique des conditionnements hérités du passé. Du milieu où il grandit, l'acteur fait l'apprentissage de mots, d'idées, d'images, de gestes, de savoirs, etc. Contrairement à l'*acteur pluriel* qui ne fait que stocker et empiler sans principe sous-jacent ces références, l'acteur des champs et de l'habitus traite et ordonne systématiquement cette information. Les références héritées s'organisent en lui sous forme de catégories stables et cohérentes. S'il amène l'acteur à agir de façon relativement semblable dans les différentes circonstances de la vie quotidienne, l'habitus, on se rappellera, est aussi sujet à changement. Particulièrement sous l'effet d'événements ou de circonstances majeures. Tout en agissant de façon constante, l'acteur de ce modèle dispose donc d'une certaine marge de manoeuvre.

L'*analyse stratégique* propose pour sa part une conception de l'acteur qui se situe en quelque part entre l'*acteur homogène* et l'*acteur fragmenté*, sans toutefois correspondre au modèle de l'*acteur pluriel*. De prime abord, ses comportements s'expliquent à la lumière de facteurs qui précèdent la situation immédiate d'interaction et de facteurs intrinsèques à cette situation. La position hiérarchique de l'acteur dans l'organisation, ses fonctions ainsi que ses expériences de travail sont à ce titre autant d'éléments antérieurs qui teintent l'ébauche de ses stratégies d'intervention. Quelque chose de l'ordre du passé caractérise à ce niveau ses façons de prendre part à l'organisation. Les possibilités qu'il a d'accroître son pouvoir, son salaire ou sa position hiérarchique sont aussi reliées aux contraintes et aux opportunités de la situation immédiate. Notamment, au fait de pouvoir repérer et maîtriser des sphères d'activités mal réglementées. Cela étant, les facteurs antérieurs et intrinsèques à la situation d'interaction ne constituent que des motifs de *surface* (Dodier, 1991, 435). Les causes profondes des comportements de l'acteur se trouvent en effet ailleurs, soit dans les buts et les objectifs qu'il désire concrétiser. Comprendre ses conduites nécessite d'aller chercher au-delà des apparences de la situation immédiate. Pour ce type d'acteur, chaque situation d'interaction représente en effet une opportunité par rapport à un plan global d'action. Le moment présent est à ce titre envisagé "sur la base d'une fin déjà posée" (Dodier, 1993b, 67). Il constitue un tremplin pour la réalisation d'intentions futures. Dans ce contexte, les relations de l'acteur aux autres et à son environnement s'instaurent sans relâche sur la base du calcul et de l'anticipation. À l'instar de l'*habitus* qui détermine ce que, du passé, l'acteur peut espérer concrétiser au présent, le calcul et l'anticipation apparaissent ici premier dans l'explication.

Comme dans la conception précédente, l'*acteur réseau* de la *sociologie de la traduction* emprunte lui aussi des traits de l'*acteur fragmenté*, sans pour autant correspondre à l'*acteur pluriel*. Comme l'*acteur fragmenté*, il s'adapte différemment aux différentes situations de la vie quotidienne. Paradoxalement, son ajustement à autrui ne procède que d'une seule et même compétence, la logique associationniste (Chateauraynaud, 1991, 465). C'est par le biais de cette compétence qu'il s'adonne diversement à l'assemblage de dispositifs humains et non humains en vue de convaincre autrui de la pertinence de ses positions. Aucune autre ressource en dehors de celles-ci ne permet aux acteurs de converger les uns vers les autres. Bien qu'il coordonne sa conduite avec celle des



autres au présent, l'*acteur réseau* demeure néanmoins dépendant d'entités pré-construites, fruit d'échanges et de dialogue ayant déjà eu lieu entre d'autres acteurs. L'impression qu'il agit tout entier dans l'immédiat est à ce titre liée au fait qu'il n'a pas à reprendre à chaque fois l'itinéraire des débats sédimentés dans ces entités.

Au cours de ce chapitre, nous avons signalé que le processus de prise de décision nous amenait à réfléchir aux conditions suivant lesquelles les acteurs en arrivaient à structurer des espaces d'entendement et de collaboration communs. Cette orientation nous amenait à passer en revue différentes *sociologies de l'action*, c'est-à-dire des cadres interprétatifs qui tentent de témoigner des principes généraux qui président à l'ajustement réciproque des acteurs. La diversité de ces interprétations pouvait se regrouper en trois catégories. Nous pouvions nous intéresser aux motivations d'agir des acteurs (les *sociologies de l'action rationnelle*), aux mécanismes détaillés de leurs ajustements réciproques (les *sociologies de l'ajustement*) ou encore, à la variété des compétences qu'ils déploient au moment de s'ajuster à autrui (les *sociologies des régimes d'action*). Chaque cadre interprétatif rassemblé dans ces catégories proposait une conception de l'acteur et du rôle du passé ou du présent dans le déroulement de l'action. Nous avons synthétisé ces conceptions en trois catégories. Nous avons parlé de l'*acteur homogène*, dont les actions sont conditionnées par le passé, de l'*acteur fragmenté*, dont les comportements sont prescrits par les caractéristiques de la situation où il se trouve, et de l'*acteur pluriel*, qui puise dans son bagage d'expériences personnelles les ressources qui lui permettent de faire face à la situation. Nous avons également signalé qu'il existait des conceptions aux interstices de ces dernières. Au terme de cette exploration des modèles interprétatifs de la coordination des actions humaines, il revient maintenant de préciser lesquels de leurs éléments interprétatifs s'avèrent les plus pertinents pour comprendre le processus de construction d'une *représentation* spécifique de l'environnement. Lors du prochain chapitre, nous signalerons notre préférence envers l'observation des formes d'ajustements des personnes entre elles dans des actions concrètes. Conformément au mode d'intelligibilité de la sociologie de l'action, nous plaiderons pour un pluralisme théorique, c'est-à-dire l'articulation de perspectives interprétatives susceptibles de produire des effets de connaissance différents.

**CHAPITRE III**  
**RÉFÉRENCES THÉORIQUES RETENUES**

Ce chapitre propose une discussion sur les repères interprétatifs des sociologies de l'action que nous retenons afin de répondre aux deux objectifs généraux de cette recherche (rendre compte des mécanismes de la prise de décision et expliciter les *cités* sur lesquelles s'articule la représentation finale des sites à naturaliser). Notre discussion se déroule en trois parties. La première partie (*Échelle de contexte privilégiée*) précise à quelle échelle de contexte nous nous attardons pour détailler les mécanismes de la construction des accords. La deuxième partie (*Références théoriques retenues aux fins de l'analyse*) nous amène au coeur de nos choix théoriques. Notre examen des théories de l'action abordées au deuxième chapitre prend forme autour de cinq thèmes: l'*acteur*, les *espaces intermédiaires*, les *logiques d'action*, les *principes supérieurs d'organisation sociale* et la *construction des accords*. À travers ces thèmes, se dessine une première ébauche de notre proposition théorique finale. La version définitive de celle-ci est présentée dans la troisième partie (*Résumé de la proposition théorique*). De façon très succincte, cette dernière reprend et met en lien l'ensemble des repères interprétatifs qui nous serviront sous peu de grille de lecture et de décodage de nos données. Ces repères sont articulés de façon opérationnelle dans la figure 3.1, réseau conceptuel.

### **3.1 Échelle de contexte privilégiée**

À l'instar de Bernard Lahire, nous posons que les théories de l'action "ne parlent pas toutes de la même façon de la réalité sociale et ne parlent pas toutes des mêmes réalités sociales" (Lahire, 1998, 242). Ce que chacune permet d'élucider est fonction de l'échelle de contexte privilégiée par l'analyste. À chaque échelle de contexte correspond en effet "un ordre de complexité ainsi que des informations pertinentes spécifiques" (Lahire, 1996b, 397). La multiplicité des échelles de contexte concourt en ce sens à une pluralité d'effets de connaissance qui ne sont plus immédiatement comparables. Partant, il ne s'agit plus de dire qui a tort ou qui a raison, qui dit vrai ou qui dit faux, mais plutôt de déterminer quel aspect de la réalité sociale on désire éclairer, et, par voie de conséquence, quel effet de connaissance on envisage de produire. Dans cette perspective, on abandonnera l'idée qu'une seule théorie de l'action puisse rendre compte des conduites des acteurs dans toutes les situations d'interaction. Les théories de l'action ne sont toujours que partielles. Elles ne donnent toujours à voir qu'une logique d'action et de la coordination parmi d'autres.

Dans cette perspective, notre intérêt se porte envers les théories de l'action qui prennent en considération les phénomènes d'ajustement se déroulant dans des temporalités relativement courtes. L'échelle de contexte que nous privilégions aux fins de notre analyse constitue en ce sens "des situations, des moments, [et] des états à travers lesquels les personnes circulent" (Dodier, 1991, 443). Conformément à nos deux objectifs de recherche, nous voulons décrire, comprendre et expliquer comment, au fil de leurs discussions et de leurs négociations, les acteurs en arrivent à s'entendre sur le choix des diverses propriétés et des composantes qui vont venir façonner la représentation du milieu à restaurer. Nous partons du point de vue que le processus de prise de décisions constitue une vaste architecture de scènes qui s'enchaînent les unes aux autres. Dans chacune de ces scènes, des acteurs discutent et négocient afin d'en arriver à une entente sur une dimension du site à restaurer: le choix d'une espèce, de son emplacement, d'un fournisseur, etc. Chaque scène représente à ce titre une étape franchie dans la construction du protocole d'aménagement, c'est-à-dire l'ensemble des orientations et des directives qui président à la mise en oeuvre des travaux sur le terrain. Notre approche nous amène à suivre chacun des protagonistes dans les différents moments de la négociation afin de repérer la diversité/pluralité des ressources et des références (ou *dispositifs de coordination*) sur la base desquelles ils interviennent. Cette orientation pragmatique nous conduit également à prêter attention au déroulement de leurs interactions afin de repérer où s'articulent leurs rencontres et où prennent forme au contraire leurs différends. Nous voulons mettre en évidence les opérations que les acteurs réalisent *in situ* afin de s'ajuster réciproquement.

Les lignes qui suivent visent à préciser quelles théories de l'action, ou de leurs références interprétatives, apparaissent les plus pertinentes à répondre à nos intentions de recherche. Notre discussion s'organise autour de 5 thèmes: 1) l'acteur, 2) les espaces intermédiaires, 3) les logiques d'action, 4) les principes supérieurs d'organisation sociale et 5) la construction des accords.

### **3.2 Références théoriques retenues aux fins de l'analyse**

1) **L'acteur.** La section 2.3 nous a permis de passer en revue les différentes conceptions de l'acteur que nous retrouvions dans certaines sociologies de l'action. Nous avons signalé l'acteur *homogène, fragmenté, pluriel* et trois autres conceptions qui se situent entre celles-ci. La première nous semble trop limitée pour apprécier l'hétérogénéité des ressources et des compétences en

vertu desquelles les acteurs se coordonnent les uns aux autres dans le moment présent. En faisant agir les individus sur la base d'une identité personnelle continue, elle empêche de saisir la diversité/pluralité des positions (parfois contradictoires) adoptées par une même personne dans différentes circonstances d'interaction. De même, elle passe sous silence les entités de toutes sortes que les personnes mobilisent quotidiennement pour rendre compréhensible leurs propos, leurs choix ou leurs décisions. La deuxième conception, tout aussi limitée, néglige pour sa part de reconnaître la dimension fondamentalement sociale des personnes. Dire que leurs choix et leurs comportements sont entièrement commandés par les contingences de la situation présente, c'est en effet omettre qu'elles s'inscrivent d'abord dans une société donnée, à une époque donnée, et qu'elles partagent de ce fait un ensemble de traits communs. Si elles se comprennent et orchestrent leurs actions respectives, c'est d'abord parce qu'elles prennent appui sur un ensemble de valeurs, de références et de visions du monde communes. Elles partagent une identité, une histoire ainsi que des manières d'être, d'agir et de penser.

Cela dit, notre conception de l'acteur n'adhère pas pour autant à l'interprétation selon laquelle ces traits communs de culture, acquis par l'éducation et la socialisation, résultent en des façons relativement cohérentes et unitaires d'être et d'agir. Notre conception de l'acteur n'est pas celle de l'acteur *homogène*, dont les motifs explicatifs de ses comportements sont à rechercher dans un ensemble de conditions préalables à l'interaction proprement dite. Elle correspond plutôt à l'acteur *pluriel*, au sens où l'entendent Boltanski et Thévenot. Semblable à l'interprétation précédente, les auteurs font l'hypothèse qu'en évoluant dans une même société, les individus font l'apprentissage de références communes. À travers l'éducation et la socialisation, ils intériorisent des façons semblables de concevoir l'orchestration possible des êtres et des choses dans la société: les *cités* (ou *principes supérieurs d'organisation sociale*). À la différence de l'acteur *homogène* cependant, cet ensemble commun de références prend ici un caractère beaucoup plus souple. L'acteur dispose en effet d'une marge de jeu quant à la mise en oeuvre de l'une ou l'autre de celles-ci. Cette marge, c'est la possibilité qu'il a de s'ajuster différemment dans les diverses circonstances de la vie quotidienne. C'est le pouvoir qu'il a de choisir quelles ressources, en fonction de quels systèmes de classement et d'interprétation du monde, serviront de principe de jugement et de justification de l'action.

L'ampleur de ce pouvoir est cependant nuancée par les auteurs. Le choix des principes en vertu desquels les acteurs peuvent construire des accords demeure en effet "limité par le dispositif de la situation" (Boltanski et Thévenot, 1991, 267). De fait, lorsqu'un acteur s'engage dans une situation d'interaction, il s'insère malgré lui "dans l'ensemble des associations déjà préparées par le passé" (Dodier, 1993b, 74). Chaque situation est à ce titre un assemblage d'entités pré-construites porteuses d'une logique intrinsèque qui commande, dans une certaine mesure, le cheminement des actions ultérieures. S'agencer à autrui nécessite dans ces circonstances de prendre en considération les contingences de la situation. L'acteur doit accumuler des informations et mobiliser les "bonnes" ressources qui ouvriront la voie à des rapprochements (Thévenot, 1995). Dans ce contexte, la référence à l'un ou l'autre des principes d'organisation sociale apparaît dictée "par la nature de la situation et par la nécessaire cohérence de l'argumentation" (Juhem, 1994, 140). L'acteur dispose d'une marge de jeu, mais d'une marge de jeu qui demeure "conditionnée" par les spécificités de chacune des situations d'interaction.

2) **Les espaces intermédiaires.** Tout en prenant une place dans une société donnée, à une époque donnée, les acteurs s'inscrivent également dans un espace social donné. Bourdieu appelle ces espaces intermédiaires les *champs*, alors que Crozier et Freidberg les nomment *organisations*. Les *champs*, rappelons-le, sont des sphères de la vie sociale organisée autour d'institutions et de capitaux spécifiques. En s'investissant dans un *champ*, l'acteur s'insère au sein d'un espace structuré de positions dotées chacune d'un degré de pouvoir et d'autorité spécifique. Il prend place dans un marché concurrentiel ou l'habileté à mobiliser la forme de capital spécifique autorise à occuper l'une ou l'autre de ces positions. L'espace occupé par l'agent dans le *champ* est directement fonction du volume de capital qu'il possède sous différentes espèces (Bourdieu, 1987, 152). Chaque *champ* se caractérise par un rapport dissymétrique entre les mieux pourvus de capital, les "dominants", et ceux sur la voie d'en accumuler, les "dominés". En entretenant des rapports de force constants, ces deux groupes reconnaissent la valeur des enjeux pour lesquels ils se disputent.

Si elle permet de mettre en lumière les rapports de force et de pouvoir auxquels se livrent les acteurs dans un secteur d'activité donnée, la théorie des *champs* ignore par contre les incessants passages que les acteurs opèrent entre les différents *champs* auxquels ils appartiennent. À certains

moments de la journée, les acteurs peuvent appartenir au *champ* du travail (en tant que producteur) alors qu'à d'autres moments, ils feront parti du champ du loisir (en tant que spectateur) (Lahire, 1998). La théorie reste également silencieuse à l'égard des interactions qui se situent hors *champs*, comme dans les relations familiales ou amicales.

Entre les réseaux et les individus, les *organisations* sont des ensembles institués de relations qui permettent aux individus de satisfaire un certain nombre d'objectifs communs. Bien avant de porter les traits caractéristiques de la société ou le sceau de l'origine sociale, affirme l'analyse stratégique, les comportements des acteurs seraient influencés par la dynamique d'interaction propre à ces milieux. L'analyse stratégique propose à ce titre d'élucider la conduite des individus à la lumière du fonctionnement des organisations dans lesquelles ils s'insèrent. À ce propos, elle souligne le caractère contraignant des organisations. Pour pouvoir fonctionner efficacement, l'organisation doit en effet orienter le comportement des acteurs et restreindre leur liberté. Ne se laissant jamais traiter comme de simples moyens au service d'une fin, ces derniers cherchent de leur côté à conquérir le maximum de liberté et d'autonomie personnelle à l'interne. Les rapports qu'ils entretiennent aux autres acteurs sont commandés par une *logique d'action stratégique*.

**3) Les logiques d'action.** Chaque théorie de l'action porte en soi une conception de la "logique" en fonction de laquelle l'acteur se déploie dans les différentes circonstances de la vie sociale. Dans l'*économie néo-classique*, l'acteur interagit sur la base d'une logique d'action *rationnelle*. Ses relations à autrui reposent sur l'échange de biens et de services. Plusieurs options d'achats s'offrent à lui et l'avantage de l'une ou l'autre de celles-ci est apprécié au moyen d'un calcul coûts-bénéfices. Toutes les informations à l'égard de chacune des options sont connues et rien ne porte à controverse. Les prix constituent la seule information dont il nécessite pour opérer calcul optimal de décision (maximisation du profit ou de l'utilité). Comme l'a souligné l'*économie des conventions*, rares sont cependant les situations où les choses se présentent de façon aussi simple. Dans la plupart des situations d'achat, les acteurs doivent composer avec une information imparfaite ou incomplète (Kramarz, 1989). Pour opérer un calcul de décision optimale, ils doivent, du mieux qu'ils peuvent, lever l'ambiguïté qui pèse sur chacune des options envisagées. Ils doivent prendre en considération non seulement les prix, mais aussi d'autres informations qui leur permettent de juger de l'intérêt de l'option envisagée (l'origine géographique du produit, la

condition des travailleurs qui l'ont manufacturé, l'énergie nécessaire à sa production, etc.). Dans les faits, la prise en compte de ces variables ouvre la voie à des façons potentiellement concurrentes de considérer l'option. Plonger dans une situation de désaccord, les acteurs doivent dès lors s'agencer sur la base d'autres logiques d'ajustement que la logique d'action *rationnelle* fondée sur les prix. Défendre leurs positions respectives en faisant référence à des arguments et des justifications qui apparaissent légitimes à l'ensemble des acteurs concernés, représente une autre de ces logiques. En vertu de ce qui précède, il ressort que l'ajustement des acteurs sur la base d'une logique exclusivement *rationnelle*, fondée sur les prix, constitue une exception. Que dans la plupart des situations de prise de décision, les prix ne sont toujours qu'une variable prise en considération parmi d'autres. Que cette variable, au même titre que toutes les autres, nécessite elle aussi d'être justifiée. Dans la mesure où elle l'emporte sur les autres arguments soulevés en cours de négociation, nous considérerons alors que l'accord entre les acteurs se conclut en vertu de l'une des sept *cités* décrites par Boltanski et Thévenot (1991), soit le *principe supérieur d'organisation sociale* de type *marchand*.

Dans la *théorie des champs et de l'habitus*, la logique d'action de l'acteur peut être qualifiée de *socio-historique* (Amblard et al., 1996). L'acteur se déploie dans un *champ* en fonction de son *habitus*. L'*habitus*, rappelons-le, est la somme des dispositions durables, acquises dans une classe ou une fraction de classe, sur la base desquelles l'acteur appréhende le monde et délimite les comportements ajustés à ce monde. À la suite de Lahire (1996a, 1998), nous posons que la théorie de l'*habitus* comporte deux problèmes. Le premier est de supposer qu'il existe pour chaque position sociale un ensemble cohérent d'expériences et de principes de socialisation. Le second est de prétendre que les dispositions durables et inconscientes ne s'acquièrent que dans une seule "position" ou encore, que dans une seule "situation" sociale. En d'autres termes, la faiblesse de la théorie de l'*habitus* est de prétendre que les individus évoluent dans des formations sociales faiblement différenciées et que les principes de socialisation auxquels ils sont soumis - liés étroitement à leur position de classe - tendent à engendrer un stock cohérent et homogène de schèmes de perception, d'appréciation et d'évaluation.

Or, comme le précise justement Lahire, les sociétés contemporaines sont des sociétés hautement différenciées. Elles sont très étendues du point de vue démographique. Elles se divisent en une



pluralité de sphères d'activités et d'institution. Elles donnent lieu à une très grande diversité de produits culturels. Partant, les individus qui en font partie sont très tôt placés, simultanément ou successivement, au sein d'une pluralité de mondes sociaux: parents, école, groupes de pairs, médias, associations politiques, institutions culturelles diverses, etc. De ces différents milieux d'insertion, ils font l'apprentissage d'expériences personnelles, d'informations, de savoirs et de modèles de pensée qui contribuent à forger les cadres sociaux de leur mémoire. S'ils permettent aux acteurs de prendre position et de statuer sur le monde extérieur, on notera cependant que ces fragments d'expérience et de vision du monde ne s'assimilent pas nécessairement de façon simple et ordonnée. En ce sens, tous les individus font non seulement l'expérience de principes de socialisation hétérogènes et concurrents, mais aussi de principes incompatibles. En d'autres mots, les individus sont les produits bigarrés de l'ensemble des expériences sociales qu'ils ont vécues. Les dispositifs de perception, d'appropriation et d'évaluation dont ils sont porteurs sont tout aussi hétéronomes, concurrents et contradictoires que la multiplicité des expériences de socialisation auxquelles ils ont été soumis.

Dans cette voie, il ne s'agit pas de nier la pertinence du concept de l'*habitus*, mais plutôt de voir qu'il est plus approprié à décrire les dispositions d'individus ayant évolué dans des sociétés où il existe une très grande cohérence et une très grande stabilité dans les conditions matérielles-culturelles d'existence<sup>33</sup>. En s'inspirant de ce concept pour comprendre la façon dont un acteur entretient des relations aux autres acteurs dans le monde contemporain, un analyste bourdieusien ne livre en conséquence qu'un portrait macro-sociologique de ce dernier. En s'intéressant à la position qu'il occupe dans l'espace social ainsi qu'à celle qu'il occupe dans les différents champs de pratiques, pour rendre compte de la façon dont il noue des relations avec les autres acteurs, l'analyste ne donne tout au plus qu'un aperçu général des pratiques, des attitudes et des opinions les plus statistiquement représentatives d'un groupe ou d'une position sociale donnée.

---

<sup>33</sup>Soit le cas de la société Kabyle dont s'inspire directement Bourdieu pour réintroduire le concept (Lahire, 1998, 28). À ce chapitre, le paradoxe de l'auteur est de transposer un concept issu de l'analyse de sociétés faiblement différenciées (sociétés préindustrielles et précapitalistes) à l'étude des sociétés hautement différenciées, qui ont pour principale caractéristique d'engendrer des individus très différents les uns des autres.

Dans cette perspective, le concept d'*habitus* nous semble peu approprié à dégager la diversité des formules et des ressources suivant lesquelles les acteurs construisent des accords. S'il permet de voir que les manières d'être, d'agir et d'interagir des personnes s'articulent sur la base de schèmes de pensée, de perception et d'appréciation hérités de leur position sociale d'origine, il laisse néanmoins dans l'ombre leur travail d'ajustement proprement dit. En détaillant les dimensions durables de l'action, ce concept va par conséquent à l'encontre de notre intérêt pour les soubresauts et la fluidité de l'action. Pour ces raisons, nous le mettons de côté au profit de concepts qui nous permettent de mettre en lumière l'hétérogénéité interne de l'action, c'est-à-dire les moments de confrontation et de combinaison qui ponctuent le travail d'accommodement des acteurs.

Dans l'*analyse stratégique*, la logique d'action qui préside aux comportements de l'acteur est de type *stratégique*. D'après cette logique, ses relations aux autres sont calculées afin de lui permettre d'atteindre une fin, d'accroître son pouvoir, son prestige, son salaire ou sa position hiérarchique dans l'organisation où il s'insère. Attentif aux événements qui se déroulent autour de lui, il profite de toutes les opportunités pour maximiser ses intérêts particuliers. Tout en ayant le mérite de mettre en lumière un aspect bien réel du comportement humain, on posera que cette interprétation nécessite d'être nuancée. Si l'on ne peut nier que l'acteur fait effectivement des choix en fonction de ses intérêts particuliers, on ne saurait cependant prétendre qu'il agit en tout lieu et en toute situation sur la base de cette logique. En ce sens, il appert que l'ajustement des acteurs en vertu d'une logique *stratégique* n'est qu'une façon de se coordonner aux autres dans une situation donnée. Lorsque celle-ci opère, on constatera par ailleurs qu'elle ne dispense les acteurs de traiter des problèmes concrets d'ajustement qui se posent dans l'interaction. Guider son action sur la base d'un horizon *stratégique*, c'est en effet exprimer des préférences et formuler des propositions qui doivent être justifiées auprès des autres. C'est faire usage de ressources et de références qui permettent de légitimer ses positions. Comme Dodier (1993b), nous soutiendrons à cet égard que le calcul n'arrive jamais premier dans la coordination des acteurs. Un comportement ne peut être en effet *stratégique* que dans la mesure où l'acteur s'attarde en premier lieu aux circonstances de la situation immédiate et repère dans cette situation les opportunités favorables (ou défavorables) à l'avancement de ses intérêts. Avant de se préoccuper du futur éloigné, les acteurs doivent se préoccuper du présent. Ils doivent faire preuve de réflexivité. Pour ces raisons,

notre compréhension de la dimension stratégique dans le comportement des acteurs rejoint davantage celle développée par Curcoff (1994) dans le *régime d'action tactique-stratégique*.

En *ethnométhodologie*, l'acteur interagit sur la base d'une logique d'action *interprétative*. À travers l'ordinaire de la vie quotidienne, les personnes s'adonnent à deux types de pratiques. Elles exposent les éléments de signification permettant de rendre compréhensible leur propos auprès des autres, et elles interprètent les messages que celles-ci leur renvoient. Les éléments de signification émis par les acteurs sont décodés par leurs interlocuteurs, lesquels s'y ajustent et livrent en retour leur propre position. Ces mécanismes d'intercompréhension constituent à notre avis la forme minimale d'ajustement entre les acteurs. Ils sont au fondement de toutes les autres *logiques* possibles d'ajustement. Comme l'ethnométhodologie, nous avançons que l'ordre social se construit et se reconstruit sans cesse dans les situations locales d'ajustement. À la différence de cette dernière cependant, nous posons que l'activité constante d'interprétation ne saurait résumer à elle seule l'ensemble des opérations nécessaires à la construction de territoires communs. Tel que développé par la *sociologie de la traduction*, la mise en relation des acteurs s'articule également sur la base d'appuis externes, c'est-à-dire d'entités issues de pourparlers qui se sont déjà déroulés entre d'autres acteurs (équipements, directives, statistiques, connaissances formelles, savoir d'expérience, etc.). Pour le dire autrement, les individus construisent et reconstruisent sans relâche l'espace collectif, non seulement à partir d'une activité constante d'interprétation, par essence contingente (donc toujours à recommencer en fonction de chaque circonstance d'interaction), mais aussi à partir de ressources et de compétences sédimentées. Dans cette voie, nous posons que la *logique d'action interprétative*, mise en lumière par l'ethnométhodologie, s'articule à d'autres logiques d'action, dont la *logique d'action stratégique* de l'analyse stratégique, la *logique d'action associative* de la sociologie de la traduction et la *logique d'action justificative* de la sociologie des régimes d'action. Les lignes qui suivent permettent de détailler ces deux dernières logiques.

Dans la *sociologie de la traduction*, la logique d'action de l'acteur est *associative*. Que ce soit pour mettre en doute les affirmations d'autrui, pour rendre compte d'un problème ou pour prendre position, les acteurs doivent mobiliser des entités humaines et non-humaines qui permettent de rendre visible le problème, l'intention ou la proposition. Envisagées de la sorte, les préoccupations

des acteurs prennent corps à travers une pluralité d'entités hétérogènes mises en intermédiaires. Dans cette perspective, la *sociologie de la traduction* contraste avec celle de l'*ethnométhodologie*. La première passe en effet sous silence les compétences d'emblée partagées par les individus. L'intercompréhension repose sur un processus d'assemblage et d'alignement de dispositifs composites fait d'homme et de choses, de catégories et de matières, de formes et de connaissances. La solidité et la stabilité d'une proposition tient au nombre de ressources qui y sont emmagasinées. La deuxième pose au contraire la centralité des structures profondes de l'action, c'est-à-dire les opérations inconscientes suivant lesquelles les individus interprètent les gestes et les paroles d'autrui, entrent en interaction et délibèrent avec ces derniers. L'intercompréhension découle d'une activité de l'esprit, excluant de la sorte toute médiation possible par des objets. Nous assistons de la sorte à deux théories à l'ontologie fondamentalement différente. Dans le cadre de notre analyse, nous avançons que la logique d'action propre à chacune d'elle opère simultanément. Autant la coordination des acteurs semble faire appel à une activité constante d'interprétation, donc de ressources stables inscrites au coeur des personnes, autant elle semble découler de la mobilisation d'entités de toutes sortes, sous formes d'objets et de repères. Cela dit, nous porterons une attention particulière aux ressources et aux références (ou *dispositifs de coordination*) que mobilisent les acteurs dans la succession des séquences d'action du processus de prise de décision. À l'aide de la grammaire proposée par Boltanski et Thévenot (1991), nous préciserons à quel *principe supérieur d'organisation sociale* renvoie en bout de piste les ressources ainsi mobilisées.

Dans la *sociologie des régimes d'action*, les acteurs font appel à plusieurs logiques d'action suivant les circonstances de la vie quotidienne qu'ils rencontrent. Boltanski et Thévenot synthétisent la variété de ces situations d'interaction en une typologie de cinq *régimes*. Dans chacun de ces régimes, rappelons-le, le travail d'accommodement réalisé par les acteurs nécessite l'activation de ressources et de compétences distinctes. S'ils éprouvent un différend quant à la collection des êtres et des choses impliqués dans leur mise en relation (*régime d'action en justice*), les protagonistes mettent en oeuvre une logique d'action *justificative*. S'ils n'éprouvent au contraire aucun différend envers les dispositifs de leur mise en relation (*régime d'action du consensus*), ils s'activent sur la base d'une logique d'action *consensuelle*. Si la situation d'interaction obéit aux vues et aux objectifs de l'un des partenaires, sans possibilité de

négociation de la part des autres partenaires (*régime d'action en autorité*), la logique d'action qui préside à la construction de l'espace commun est *autoritaire*. Si la mise en relation des individus passe par l'ajustement sans condition de l'un de ceux-ci aux besoins et aux contraintes éprouvés par un autre (*régime d'action de l'agapé*), la logique d'action déployée peut être qualifiée de *désintéressée*. Enfin, si l'un des protagonistes prend avantage de la situation d'interaction pour faire avancer ses ambitions personnelles ou professionnelles (*régime d'action tactique-stratégique*), la logique d'action déployée est *stratégique*. Au-delà du simple constat de la diversité des logiques d'action, ce que permet d'explorer la théorie des régimes d'action sont les passages ou les basculements entre *régimes*. Ces passages peuvent s'effectuer selon des séquences longues ou de durée très courte<sup>34</sup>. Si elle permet de témoigner de la fluidité de l'action, cette proposition explicative amène aussi à considérer les situations où les personnes restent dans un même *régime*<sup>35</sup>. Pour ces raisons, nous ferons des *régimes d'action* et de leurs *logiques d'action* complémentaires, des repères théoriques fondamentaux pour décrire, comprendre et expliquer la coordination des acteurs en processus de prise de décision.

4) **Les principes supérieurs d'organisation sociale**: Si les concepts d'*acteur*, de *régimes d'action* et de *logiques d'action* proposés par le modèle interprétatif de Boltanski et Thévenot nous apparaissent essentiels aux fins de notre propre analyse, tout autant en est-il de celui des *principes supérieurs d'organisation sociale*. Les *cités*, rappelons-le, sont particulièrement repérables lors de situations d'interaction où les acteurs éprouvent des différends quant à la collection des êtres et des choses impliqués dans leurs mises en relation. Dans ces situations, les acteurs s'adonnent à un processus de "montée en généralité". Pour converger les uns vers les autres, ils doivent démontrer en quoi leur position est bien plus que l'affirmation d'un point de

---

<sup>34</sup>Un exemple de la première situation serait d'échanger un chèque à la banque le matin (*régime du consensus, logique consensuelle*), de négocier le choix d'un fournisseur en après-midi (*régime en justice, logique justificative*) et de joindre la table d'un conseil d'administration en soirée (*régime tactique-stratégique, logique stratégique*). Un exemple de la seconde situation serait une dispute entre enfants en vue de s'accaparer la meilleure place du divan familial. Pour régler leur différend, ils font d'abord usage de la force (*régime en autorité, logique autoritaire*). Suite à un avertissement des parents, ils font dans un deuxième temps usage d'arguments convainquants (*régime en justice, logique justificative*).

<sup>35</sup>Par exemple, dans une discussion où, décision après décision, les protagonistes s'entendent spontanément sur les options à privilégier. Évoluant dans un *régime du consensus*, ils construisent un espace d'intercompréhension en vertu d'une logique *consensuelle*.

vue personnel, elle renvoie en bout de piste à une position de sens commun que partage l'ensemble des individus. Les acteurs effectuent ce passage du particulier au général en prenant appui sur une série de dispositifs de coordination (une institution, une personne, une histoire vécue, une loi, etc.) qui s'enlignent implicitement dans l'une ou l'autre des sept façons de concevoir l'orchestration juste et légitime des êtres et des choses. Que ce soit pour des accords circonstanciels ou des accords sédimentés (textes de lois, mesures, définitions, etc.), tous les espaces d'intercompréhension, déjà construit ou en voie de construction, passent par l'activation de l'une ou l'autre de ces formes de généralité transcendantes aux personnes.

5) **La construction des accords.** Enfin, un des moments clés de l'ajustement réciproque des acteurs est la rencontre entre les différents *principes d'organisation sociale* repérés dans l'action. À ce titre, on se souviendra que la théorie des régimes d'action fait état de trois scénarios: la *clarification dans un principe*, le *compromis entre principes* et la *relativisation*. Tout aussi essentiels qu'ils soient à notre analyse, ces scénarios nous semblent insuffisants pour repérer l'ensemble des formules d'accord possibles. Par souci d'exhaustivité, nous en suggérons deux autres: la *convergence spontanée* et l'*imposition d'un principe*.

Dans un scénario de *convergence spontanée*, les tensions engendrées par des rapprochements de dispositifs de coordination qui apparaissent problématiques aux yeux des acteurs impliqués se résorbent rapidement. Sous l'effet d'un déclencheur quelconque (un nouveau dispositif importé dans l'action, une opération de dévoilement, de dénonciation ou de justification), l'ensemble des intervenants reconnaissent, suivant peu de pourparlers et de négociations, le bien-fondé des principes d'organisation sociale (ou *cités*) qui orientent les choix, les décisions ou les orientations. La convergence spontanée peut s'effectuer sur un ou plusieurs *principes supérieurs d'organisation sociale*.

Dans un scénario d'*imposition de principe* (ou *convergence forcée*), le litige engendré par le rapprochement d'entités et de dispositifs s'inscrivant dans des formes de légitimité antagonistes se dénoue dans un rapport d'autorité. Un des acteurs de la situation impose le principe en vertu duquel va se poursuivre ou se conclure l'interaction. L'acteur qui fait usage de sa position d'autorité pour gérer de la sorte les tensions entre les principes de légitimité antagonistes s'adonne

à un exercice de pouvoir légitime. Un exercice qui sera perçu d'autant plus légitime qu'il met de l'avant les principes et les raisons qui le pousse à agir de la sorte. Par exemple, "nous avons perdu assez de temps", "quelqu'un doit trancher", "il est de mon devoir de prendre des décisions". Par contre, un acteur qui impose ses choix, en se dispensant de rendre des comptes aux autres, et qui ne dispose d'aucun titre de légitimité a priori (être chef, patron ou détenteur d'un savoir spécialisé), exerce une forme d'autorité abusive et arbitraire. La situation vient de basculer dans *un régime d'action en autorité*. Une autre situation possible est celle d'un acteur qui fonde en toute légitimité l'imposition de ses choix et de ses actions, et dont les autres acteurs, reconnaissant le bien-fondé des arguments avancés, se rallie immédiatement. Cette situation illustre une forme de *convergence spontanée*.

### **3.3 Résumé de la proposition théorique**

Après avoir précisé à quelle échelle de contexte correspondent nos préoccupations de recherche (l'ajustement réciproque des acteurs dans des temporalités relativement courtes), après avoir explicité les références théoriques qui nous semblaient les plus pertinentes à répondre à ces préoccupations, nous proposons de rassembler en quelques lignes l'essentiel de notre proposition interprétative. La partie qui suit vise à formaliser les liens que nous envisageons entre les repères interprétatifs qui nous serviront sous peu de grille d'observation, d'analyse et d'interprétation des données. Il sera question des concepts de *site*, d'*acteur*, de *jeu de contraintes*, de *dispositifs de coordination*, de *cités*, de *régimes d'action*, de *registres d'accord* et de *représentation de l'environnement*. Ces repères interprétatifs sont d'abord rassemblés et articulés dans la figure ci-dessous. Celle-ci représente notre réseau conceptuel:

Les *sites* sont les espaces physiques de la municipalité que l'on propose de soumettre à un processus de naturalisation. La mise en oeuvre de ce type d'intervention repose au préalable sur la définition d'un protocole d'aménagement. Un protocole précise les directives à mettre en application. Il peut être conçu comme une innovation, c'est-à-dire le produit de la rencontre et de l'échange d'une communauté d'acteurs qui s'entendent sur des options à privilégier. Les *acteurs* désignent dans ce contexte les personnes qui sont amenées à s'ajuster les unes aux autres en vue de définir les orientations relatives à la définition d'un protocole. Conformément à la position théorique précédemment adoptée, les *acteurs* disposent de toutes les ressources et de toutes les compétences nécessaires pour coordonner leurs actions, leurs positions ou leurs interprétations à celles des autres dans le moment présent. Tout en étant influencés par les circonstances de la situation où ils se trouvent, les choix des *acteurs* portent également l'empreinte des *contraintes* qui s'exercent sur l'action. Ces *contraintes* peuvent provenir de l'extérieur de l'organisation où se déroule le processus de prise de décision ou encore, de l'intérieur de celui-ci. Elles peuvent prendre diverses formes: économique, sociale, écologique, structurelle, organisationnelle, etc. Le *jeu des contraintes* réfère en ce sens à l'assemblage des forces qui limitent la liberté de choix et d'action des acteurs.

Afin de s'ajuster les uns aux autres dans le processus de prise de décision, les acteurs doivent décoder les messages d'autrui et rendre compte de leurs propres intentions afin qu'elles soient comprises et reçues d'autrui (logique d'action *interprétative* de l'ethnométhodologie). Ce processus d'intercompréhension minimale fait autant appel à des ressources et à des compétences internes aux personnes (des savoir-faire et des raisonnements pratiques acquis par l'éducation et la socialisation), qu'à des ensembles diversifiés d'entités extérieures à elles (instrument, règle, connaissance formelle, etc.). À cet égard, nous appellerons *dispositifs de coordination*, les ressources et les références auxquelles recourent les *acteurs* afin de rendre intelligible la nature de leurs positions auprès d'autrui. Ces ressources et ces références peuvent prendre plusieurs sens.



Un retour au contexte d'énonciation permet à cet effet de constater que le sens dépend de la façon dont l'acteur assemble ces dernières. Aussi, différentes logiques président à la façon d'orchestrer les entités qui participent à l'élaboration de positions communes. Ce que certaines personnes appréhendent dans un même cadre, d'autres les conçoivent séparément. Dans ce contexte, on appellera *cités* les façons communément partagées de concevoir l'ordre et l'arrangement des entités mobilisés dans une situation. Les *cités* constituent à ce chapitre des principes légitimes de construction de l'ordre social observables dans la société et accessibles à l'ensemble des personnes. Les acteurs disposent toujours d'une marge de liberté nécessaire pour orchestrer leurs ressources en contrepoint de l'une ou l'autre de celles-ci.

En faisant un suivi attentif du travail d'accommodement réalisé par les acteurs, on constate qu'ils évoluent à travers différentes phases ou états d'interaction. Dans certaines circonstances, ils peuvent éprouver des désaccords vis-à-vis les enjeux échangés. Ils sont alors contraints de justifier leur position ou encore, d'invalider celle d'autrui (*régime d'action en justice*). Dans d'autres, ils peuvent s'entendre spontanément sur les options à privilégier (*régime d'action du consensus*). Au cours de l'échange, l'un d'eux peut faire usage de sa position d'autorité pour imposer la marche à suivre (*régime d'action en autorité*). De même, un autre peut profiter de la situation d'échange pour faire avancer ses intérêts personnels ou professionnels (*régime d'action tactique-stratégique*). Quelques-uns peuvent aussi décider de s'adapter inconditionnellement aux positions ou propositions des autres (*régime d'action de l'agapé*). À ce chapitre, on appellera *régime d'action* des situations d'interaction organisées selon des logiques différentes et qui nécessitent de faire appel à un équipement mental et gestuel ainsi qu'à des ressources spécifiques.

Pour solutionner les situations où ils éprouvent un différend envers les êtres et les choses impliqués dans la construction de positions communes (*régime d'action en justice* ou *régime d'action tactique-stratégique*), les acteurs doivent faire usage d'arguments valables en toute généralité (logique d'action *justificative*). Dans ces situations, ils doivent opérer le passage du particulier au général. Les ressources qu'ils mobilisent pour faire valoir le bien-fondé de leur position doivent être stratégiquement mises en intermédiaire afin de convaincre le plus grand nombre d'intervenants (logique d'action *associative* de la sociologie de la traduction). L'opération consiste à effectuer une montée en généralité, c'est-à-dire, à traduire leur action dans l'un ou

l'autre des sept *principes supérieurs d'organisation sociale* (ou *cités*). La rencontre et l'ajustement entre ces *principes* peut se dénouer selon cinq scénarios: la clarification dans un principe, le compromis entre principes, la relativisation, la convergence spontanée, ou l'imposition d'un principe. On appellera à ce titre *registres d'accord* les scénarios en vertu desquels se règlent les situations de litige auxquelles sont confrontées les acteurs. Les opérations réalisées par ces derniers en vue de s'ajuster permettent en bout de piste de formuler un certain nombre d'accords. Il peut s'agir d'ententes relatives aux espèces végétales à introduire, aux dimensions de végétaux à privilégier, aux outils spécialisés à utiliser, aux structures d'observations à aménager, etc. L'ensemble des accords permet de construire en dernier lieu une *représentation de l'environnement*, c'est-à-dire, une représentation mentale que partage un groupe d'individus à l'égard des dimensions sociales, physiques et biologiques d'un espace donné.

Ce chapitre a permis de préciser quelles références théoriques nous retenons aux fins de l'analyse de deux processus de prise de décision. Nous nous sommes attardé aux énoncés explicatifs permettant d'explicitier le travail d'accomodement réalisé par les acteurs dans des séquences d'action relativement courtes. Dans cette voie, nous avons mis de côté les théories de l'action mettant l'accent sur la constance intérieure des "agents". À cet effet, nous avons signalé que les acteurs agissent toujours sur la base de références héritées du passé, mais que ces références ne s'intègrent pas nécessairement en eux sous forme de dispositifs durables. Évoluant simultanément ou successivement dans plusieurs groupes sociaux, nous avons précisé que les acteurs avaient recours à différentes *logiques d'action* qui se présentaient à eux comme autant de potentialités hétéroclites d'agir. Nous avons fait ressortir que ces logiques s'articulaient étroitement les unes aux autres et que l'acteur possédait toute les compétences nécessaires pour maîtriser le passage d'une forme à une autre. Nous avons indiqué qu'à chaque logique correspondait un répertoire conséquent de ressources et de compétences mis en oeuvre par l'acteur dans l'action. Nous nous sommes en particulier attardé à la logique d'action *justificative*, une logique que nous présentons particulièrement importante dans le jeu de négociations visant à définir une représentation commune de l'environnement. Au terme de l'exposé de notre cadre conceptuel, nous pouvons maintenant expliciter les références méthodologiques sur lesquelles s'appuient nos démarches de cueillette, de traitement et d'analyse des données. Le prochain chapitre nous engage en ce sens sur

la voie du cadre et des outils méthodologiques auxquels nous aurons recours pour répondre à nos deux objectifs de recherche.

**CHAPITRE IV**  
**DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE**

Après avoir précisé les références théoriques les plus pertinentes pour éclairer le processus de prise de décision, après avoir relié ces références à l'intérieur d'un réseau conceptuel, il convient maintenant de décrire la démarche et les stratégies méthodologiques que nous utiliserons afin de répondre à nos deux objectifs de recherche: l'identification des mécanismes de la prise de décision (en identifiant les *dispositifs de coordination*, les *régimes d'action* et les *registres d'accord*) et la mise au jour des *principes supérieurs d'organisation sociale* (ou *cités*) sur lesquels s'articule la représentation finale des sites à naturaliser. Ce chapitre a donc pour intention de spécifier les stratégies de cueillette, de traitement et d'analyse des données. Il se divise en cinq parties.

La première (*Type de recherche*) précise à quel type de recherche fait appel la poursuite de nos objectifs de recherche. Il est question de la posture ontologique, épistémologique et méthodologique caractéristique de la recherche de type qualitative-interprétative. La deuxième partie (*Stratégies de l'étude de cas*) présente l'étude de cas en tant que stratégie générale de recherche. La troisième partie (*Stratégie de cueillette des données*) précise les stratégies spécifiques de cueillette d'informations que nous avons retenues dans le cadre de cette méthodologie. La quatrième partie (*Stratégies d'analyse des données*) explicite les stratégies de traitement et d'analyse de ces informations. La cinquième partie (*Étapes de l'analyse*) présente enfin les étapes qui ponctueront l'analyse.

#### **4.1 Type de recherche**

Notre intention de mettre en évidence les mécanismes de la prise de décision et les principes au fondement de la représentation des sites s'inspire d'une posture ontologique, épistémologique et méthodologique caractéristique de la recherche de type *qualitative-interprétative*<sup>36</sup>. Par recherche qualitative, on entend l'ensemble des démarches intellectuelles de reformulation, d'explication ou de théorisation des phénomènes humains vécus ou observés (Paillé, 1996a). Au plan ontologique,

---

<sup>36</sup>La recherche de type *interprétative* se caractérise par son approche descriptive, axée sur la mise au jour des significations. Elle se différencie de la recherche de type *positiviste*, d'avantage descriptive (centrée sur les relations de cause à effet) et de la recherche de type *critique*, orientée vers l'action (visant à "produire un savoir critique de nature à catalyser le changement social"). On consultera à ce sujet la typologie des postures de recherche proposée par Habermas (1974), développée par Robottom et Hart (1993) dans le contexte de l'éducation relative à l'environnement et reprise et adaptée par Sauvé (1997, 1998-1999).

la recherche de type interprétative pose que la réalité est construite par le sujet. Pour l'appréhender, celui-ci doit effectuer un acte d'interprétation, lequel s'articule sur la base de ses schèmes mentaux et de ses catégories de références. Au plan épistémologique, la recherche interprétative soutient que notre connaissance du monde serait toujours construite à travers des schèmes et des catégories qui varient dans le temps et dans l'espace. Ils seraient fonction des consensus qu'établissent, en un lieu et en un moment donné, les acteurs sociaux. Dans cette voie, les faits sociaux n'auraient pas de caractéristiques objectives. Ils prendraient corps à travers les sens et la vision du sujet. Ils seraient construits ou reconstruits à partir de ses cadres de référence, lesquels seraient eux-mêmes les produits d'un ensemble d'expériences personnelles et sociales (Pourtois et Desmet, 1988).

La recherche de type interprétative adopte enfin des *stratégies méthodologiques qualitatives*. Une méthodologie qualitative est constituée de l'ensemble des opérations techniques et intellectuelles qu'un chercheur applique à un phénomène humain en vue de rendre manifeste les significations que ce phénomène a pour lui-même et pour les autres (Mucchielli, 1996). Elle vise à rendre compte des intentions, des motivations, des attentes, des raisonnements, des croyances et des valeurs des acteurs en faisant usage de procédés opératoires rigoureux, bien définis et susceptibles d'être appliqués à nouveau dans les mêmes conditions (Grawitz, 1996). Inspirées de la rigueur apportée par l'approche positiviste, les méthodologies qualitatives demeurent néanmoins tributaires de l'implication du chercheur dans le maniement des techniques qu'il utilise. "Le chercheur, commente Mucchielli, est partie prenante de l'instrument" (1996, 183). C'est sur sa sensibilité théorique ou expérientielle que repose en fin de compte la mise au jour des significations à la fois implicites et diffuses dans les phénomènes.

Une méthodologie qualitative se divise classiquement en une phase de cueillette, de traitement et d'analyse de l'information. Chacune de ces phases s'appuie sur un agencement logique de stratégies de cueillette et de stratégies de traitement des données. Le choix d'une stratégie est fonction de la nature des phénomènes à connaître. Les stratégies que nous utilisons aux fins de notre enquête comptent parmi les plus couramment utilisées en sciences humaines. On retrouve en amont la stratégie générale de *l'étude de cas*, laquelle inclut un ensemble diversifié de stratégies spécifiques de cueillette, de traitement et d'analyse des données, dont celles qui suivent: les

*entretiens individuels* (directifs et semi-directifs), *l'observation directe* et la *recherche documentaire*. Ces stratégies permettent de saisir de plus près les intentions et les significations des acteurs ainsi que les aspects complexes, dynamiques et changeants de la réalité sociale. Dans le cadre de cette recherche, elles ont pour trait commun de s'inscrire dans la posture ontologique et épistémologique de la recherche de type interprétative.

## **4.2 Stratégie de l'étude de cas**

La stratégie d'étude de cas permet de comprendre les phénomènes humains dans les contextes où ils se déroulent afin de voir comment ils s'y manifestent et se développent (Yin, 1994). Dans le cadre de notre recherche, on y reconnaîtra plus particulièrement une stratégie générale de cueillette, de traitement et d'analyse de l'information permettant de mettre en relief le caractère évolutif et complexe d'un phénomène qui comporte sa propre dynamique (Collerette, 1996).

### **4.2.1 Principes généraux**

On recourt à l'étude de cas lorsqu'on s'intéresse à un phénomène (une situation ou une expérience) de la vie courante qui a un caractère unique et sur lequel on n'a peu de contrôle. L'étude du cas permet de retracer et de mettre en relation la pluralité des facteurs et des rapports sociaux qui contribuent à la mise en forme d'un phénomène. Le cas donne en ce sens à voir un segment de réalité "en train de se faire". Au plan méthodologique, il joue un rôle d'intermédiaire. Il n'intéresse l'analyste que dans la mesure où il constitue un support facilitant sa compréhension d'un ensemble de réalités de même type ou encore, de phénomènes sous-jacents. Au-delà de ses propriétés intrinsèques, le cas permet d'accéder à un niveau de logique supérieur.

Un cas peut recouvrir une grande diversité de situations. Il peut s'agir d'une école, d'un programme, d'un projet spécifique, d'un réseau, d'une communauté, etc. L'étude de ces situations permet d'explicitier des phénomènes aussi divers que les cycles de vie individuels, les processus organisationnels, les processus de prise de décision, les relations internationales, etc. Les caractéristiques de l'un ou l'autre de ces phénomènes ne peuvent être immédiatement ni nécessairement généralisées sous forme de propositions théoriques. Dans une perspective *déductive* (Yin, 1994), l'étude d'un cas permet pour l'essentiel de vérifier la valeur explicative ou prédictive d'une théorie précédemment élaborée. Les informations rassemblées peuvent

éventuellement enrichir ou nuancer le modèle explicatif déjà constitué. Dans une perspective *inductive* (*ibid.*), l'étude de cas est une source de connaissance en vue de mieux comprendre une situation plus vaste ou un type de situation. En conjonction avec d'autres études de cas, c'est-à-dire dans une perspective multi-cas, elle permet d'explicitier les traits récurrents d'un phénomène, débouchant éventuellement sur la formulation d'une théorie explicative. Qu'elle emprunte l'une ou l'autre de ces perspectives, l'étude de cas ne saurait être appréhendée en terme de représentativité au sens statistique (Collerette, 1996). Les savoirs inférés de ce mode de connaissance ont un caractère de validité parce qu'ils nous apprennent quelque chose sur le phénomène lui-même, permettant de considérer sa dimension proprement idiosyncrasique, et aussi, parce qu'ils sont transférables à des cas semblables, permettant de mieux comprendre des phénomènes communs.

Stake (1994) précise par ailleurs qu'il existe trois types d'étude de cas: instrumentale, intrinsèque et multiple. L'étude de cas *instrumentale* se concentre sur les situations qui permettent d'illustrer un modèle interprétatif déjà défini. La connaissance proprement dite de la situation (du phénomène ou de l'expérience) importe moins que sa capacité à apporter des précisions quant aux propriétés explicatives de la théorie. L'étude de cas *intrinsèque* s'intéresse pour sa part aux phénomènes, aux situations ou aux expériences qui ont un caractère unique ou très rare. Leur investigation vise à rendre compte d'une information particulièrement riche. L'étude de cas *multiple* examine enfin plusieurs phénomènes de façon simultanée. Le plus souvent utilisé dans les recherches adoptant une approche inductive, ce type d'étude vise à repérer les traits récurrents de ces différents phénomènes.

Sur la base des informations qui précèdent, nous pouvons maintenant préciser que notre intérêt envers les mécanismes de la prise de décision, d'une part, et les *cités* au fondement de la représentation des sites, d'autre part, s'incarnera à travers l'examen attentif de deux cas de prise de décision. Il s'agira d'une étude *multi-cas*, empruntant une orientation *instrumentale*, laquelle vise à confirmer, à contraster ou encore à compléter une théorie explicative déjà définie. Notre étude multi-cas articulera par ailleurs une démarche *déductive* à une démarche *inductive*. Le raisonnement déductif est lié au fait que la cueillette des données, leur traitement et leur analyse sont en bonne partie informés par les concepts d'analyse du cadre conceptuel. En ce qui nous



concerne, rappelons-le, nous allons tenter de rendre compte des mécanismes de la prise de décision à l'aide de quatre concepts: 1) les *régimes d'action* dans lesquels évoluent les acteurs, 2) les *dispositifs de coordination* (ressources, références ou repères) qu'ils mobilisent dans leurs interactions, 3) les *cités* auxquels renvoient l'usage de ces dispositifs, et 4) les *registres d'accord* en vertu desquels se dénoue le litige entre les *cités* impliqués dans l'action. Le raisonnement déductif s'applique aussi à notre second objectif de recherche. Nous voulons préciser sur quelles *cités* s'articule la représentation finale des sites à naturaliser. Le fait que nous n'ayons pas d'hypothèse forte a priori sur la façon dont se construit la coordination proprement dite des sujets nous conduit également à emprunter un raisonnement *inductif*. Suivant ce raisonnement, nous partirons de nos données empiriques afin de reconstruire la trame de la négociation entre les acteurs. C'est une fois la morphologie des processus d'accord reconstruite (raisonnement *inductif*) que nous pourrons repérer lesquels des éléments de notre cadre conceptuel s'applique au travail d'accomodement proprement dit des acteurs (raisonnement *déductif*).

La mise en oeuvre d'une étude multi-cas se caractérise par ses étapes 1) de *cueillette*, 2) de *traitement* et 3) d'*analyse* des informations. Les phases de cueillette et de traitement renvoient à l'ensemble des processus de sélection, d'organisation et d'abstraction des données. Ces étapes sont explorées dans la partie qui suit, *techniques de cueillette et de traitement des données*. L'étape de l'analyse vise pour sa part à faire ressortir les significations manifestes du matériel recueilli. Il en sera question dans la partie *technique d'analyse des données*. Avant d'aborder ces deux sections, nous précisons brièvement les démarches qui ont présidé à la sélection de nos trois étude de cas.

#### **4.2.2 Sélection des études de cas**

Le terrain de notre enquête est constitué de deux cas de processus de prise de décision. Chacun de ces processus se déroule dans le cadre d'un projet de naturalisation d'espaces verts en milieu urbain. La première démarche de notre enquête a consisté à nous renseigner sur les projets de restauration qui étaient en cours ou qui allaient être entrepris au Québec entre les mois d'avril 1998 à décembre 1999. Une première série de contacts téléphoniques effectuée au mois d'avril 1998 a permis de dégager un portrait exhaustif de ces réalisations. Dans un cahier de cheminement, nous avons noté quelle était la nature de chacun des projets, qui en était le responsable et quelle était sa durée. Partant de cette vue d'ensemble, nous avons établi des critères

permettant de sélectionner les projets les plus appropriés. A priori, quatre critères s'imposaient. Le projet devait 1) correspondre à la définition courante de la restauration des écosystèmes, 2) avoir une certaine ampleur (plusieurs partenaires impliqués, plusieurs rencontres prévues), 3) être situé à une distance raisonnable et 4) être conciliable avec notre présence à titre d'observateur extérieur.

La sélection d'un projet sur la base de ces critères s'est avérée rapidement difficile. Bon nombre de réalisations qui correspondaient à la définition de la restauration des écosystèmes se déroulaient en effet en région<sup>37</sup>. Certains projets étaient déjà terminés (ce qui nous empêchait de capter les détails fins de l'ajustement des acteurs) alors que d'autres allaient être entrepris dans un avenir incertain. Dans certains cas, les rencontres entre les partenaires de la planification se déroulaient de façon informelle et ponctuelle. Dans d'autres, l'idée que les rencontres allaient être éventuellement enregistrées faisait problème. Ces difficultés initiales nous ont amené à revoir nos deux premiers critères de sélection. Suite à cette révision, certains projets a priori exclus devenaient susceptibles d'intérêt. Notamment les projets de naturalisation passifs (où on laisse libre-cours à la végétation spontanée) et actifs (par ensemencement et mise en terre de plantules) ainsi que les projets plus modestes en terme d'intervenants et de rencontres prévues. Suivant ces réajustements, nous avons effectué une deuxième série de contacts téléphoniques au mois de mai 1998. Notre attention se centrait sur les réalisations locales, initiées par les membres de la communauté ou encore par les autorités locales. Dans ce contexte, plusieurs organismes à but non lucratif et municipalités de la grande région de Montréal ont été contactés. Ces démarches nous ont permis de repérer trois projets de naturalisation.

Le premier projet est celui d'une municipalité de l'île de Montréal qui a entrepris de naturaliser quelques-uns de ses 1800 hectares d'espaces verts. Lors de la première année d'expérimentation, cette municipalité s'est engagée dans un processus de naturalisation "passif". Elle a réduit au minimum ses interventions sur ces espaces afin de voir quelle végétation y poussait spontanément. Très tôt cependant, les réactions des citoyens l'ont amenée à abandonner cette approche en faveur d'un mode de naturalisation "actif". À l'été de 1998, a débuté une série de réunions. L'objectif de

---

<sup>37</sup>Par exemple, la restauration d'un marais situé près de l'autoroute Jean-Lesage à Rivière-du-Loup, la restauration d'une tourbière située le long du Saint-Laurent à L'Isle-Verte, la restauration d'un marais en bordure du port de Cacouna en Gaspésie.

ces réunions était de définir un protocole d'entretien et d'interventions dont la mise en application sur le terrain allait permettre de créer un type particulier de paysage, un paysage jugé acceptable par le public. Ce protocole a été défini au cours de cinq discussions de groupe auxquelles ont participé quatre intervenants. Une dizaine d'employés municipaux (*surintendants* et *agents techniques*) ont pris part à deux de ces rencontres.

Le deuxième projet est un partenariat entre cette municipalité et un organisme provincial de mise en valeur, de protection et d'aménagement des habitats fauniques. Sur trois espaces verts de la municipalité laissés à la naturalisation, ont été aménagés un habitat pour la faune avienne et les petits mammifères. Le projet a consisté à développer un protocole d'aménagement pouvant être repris et appliqué par d'autres municipalités québécoises n'ayant pas de service d'entretien et d'horticulture à leur actif. Ce protocole a été défini lors de six discussions de groupe auxquelles ont participé six personnes (quatre occasionnelles et deux régulières).

Le troisième projet est une collaboration entre une municipalité de la rive-sud de Montréal, un organisme régional d'aménagement du territoire et un organisme de développement local. Ce projet visait à naturaliser les berges d'une île, propriété de la municipalité, située au centre du fleuve Saint-Laurent. Après une première discussion de groupe entre les trois intervenants<sup>38</sup>, le projet avorta. D'après la version du promoteur du projet, représentant de l'organisme de développement local, la municipalité n'était pas prête à libérer le personnel et l'outillage nécessaire à la réalisation des travaux. Quelques jours avant la première discussion de groupe, nous avons réalisé trois entretiens semi-directifs avec les représentants des trois parties impliquées. Ces entretiens ont été explorés mais n'ont pas été retenus. Ils dévoilent des informations importantes sur les objectifs, les enjeux et retombées du projet, mais restent silencieux sur les détails relatifs à l'ajustement réciproque des acteurs. Pour mettre en lumière les mécanismes proprement dit de la prise de décision, et les *cités* au fondement de la représentation des sites, nous sommes dès lors dans l'obligation de restreindre notre recherche aux deux premiers cas sélectionnés.

---

<sup>38</sup>Nous n'avons pas pu assister à cette rencontre parce qu'elle se déroulait au même moment qu'une discussion de groupe menée dans le cadre du premier projet.

### 4.3 Stratégies de cueillette des données

Les données pertinentes aux fins de l'analyse ont été recueillies par le biais de trois stratégies spécifiques complémentaires: 1) les *entretiens individuels* (directifs et semi-directifs), 2) l'*observation directe* des réunions, et 3) la *recherche documentaire*. Le choix de ces stratégies a été effectué en lien étroit avec nos objectifs de recherche.

#### 4.3.1 Entretiens directifs et semi-directifs

Les entretiens individuels directifs et semi-directifs visent à recueillir de l'information dans le cadre d'une conversation entre l'enquêteur et l'enquêté (Blanchet et Gotman, 1992). Par le biais de cette stratégie, nous visons quatre objectifs: 1) établir un contact direct et personnel avec chacun des principaux responsables des deux projets (ce qui facilitait par la suite l'observation directe des groupes de discussion), 2) dégager le profil socio-professionnel de chacun des interviewés, 3) recueillir des données factuelles sur ces projets, 4) mettre au jour certains de leurs éléments représentationnels<sup>39</sup>. La nature variée de ces informations à recueillir nous a amené à passer progressivement d'un entretien structuré, favorable à recueillir des renseignements très précis, à un entretien peu structuré, qui facilite l'exploration des attitudes, des valeurs et des croyances chez le répondant (Daunais, 1993).

Un guide d'entretien adapté à chacune des rencontres a été préalablement mis au point. Après une brève présentation de notre thème de recherche, nous avons invité notre collaborateur à répondre à des questions précises: en quoi consiste le projet, quels sont les objectifs visés, les principaux acteurs impliqués, les sources de financement, l'échéancier prévu, etc. Au cours de cette partie de l'entretien, nous voulions également savoir si un ou des sites d'intervention avaient déjà été sélectionnés et quels étaient en l'occurrence les critères ayant servi à leur sélection. Aussi, nous avons invité chacun des sujets à nous tracer un portrait actuel de l'état du site et des facteurs ayant contribué à sa dégradation. La deuxième partie de l'entretien était pour sa part d'ordre

---

<sup>39</sup>Par éléments représentationnels, on entendra "un ensemble plus ou moins conscient, organisé et cohérent, d'éléments cognitifs, affectifs et du domaine des valeurs concernant un objet particulier appréhendé par un sujet" (Garnier et Sauvé, 1998-1999, 66). La façon dont une personne interprète et donne sens aux objets familiers de son entourage sur la base de ces éléments (son chat, son quartier, la nature, etc.), a une implication directe sur la manière dont elle agit envers ceux-ci. Ce rapport dynamique entre les "représentations" que l'on forge à propos de quelque chose (fruit d'une dynamique à la fois individuelle et sociale) et la façon d'agir envers celle-ci ont été souligné par de nombreux auteurs, comme Schon 1987, Fisher 1992, Saint-Arnaud 1992, etc.

biographique. Nous voulions savoir quelles étaient les responsabilités du répondant dans l'organisation où il travaillait, les facteurs qui l'avait amené à travailler sur ce projet, les défis que posait selon lui l'intervention, les expériences qu'il avait vécu de près ou de loin dans ce domaine, les références qui l'inspiraient, sa formation professionnelle, etc. La troisième partie de l'entretien était enfin axée sur les éléments représentationnels. Une question ouverte (du type: comment voyez-vous le site une fois la naturalisation complétée?) amenait le répondant à s'exprimer librement sur le sujet abordé. Si la situation s'y prêtait, nous abordions la question plus large de la conservation de l'environnement et demandions quelle signification recouvrait ce projet dans le cadre de cette question. Dans la mesure du possible, nous incitions les personnes à produire des justifications à l'égard de leurs affirmations.

Au total, cinq entretiens ont été menés dans le cadre du premier projet et deux dans le cadre du second projet (deux personnes déjà interviewées lors du premier projet participaient au second projet). Ces entretiens se sont déroulés sur les lieux de travail de chacun des répondants, avant le début des premières réunions d'équipe. Nous voulions nous assurer de la sorte d'avoir accès à l'expression spontanée de chacun des acteurs, c'est-à-dire au discours encore vierge des arguments et des justifications qui allaient s'échanger au cours des discussions à venir. Les entretiens ont été enregistrés sur magnétophone et ont fait l'objet d'une transcription intégrale.

#### **4.3.2 Observation directe**

L'observation directe est une stratégie d'enquête qui vise à acquérir une information systématique à l'égard d'une réalité sociale donnée. Suivant cette approche, l'observateur s'initie au contexte où se déroule la situation et prend en note toutes les informations qui peuvent lui permettre d'appréhender, la dynamique, les processus ainsi que les composantes qui façonnent cette réalité (Laperrière, 1993). Le but est d'en arriver à une compréhension en profondeur de la situation afin que les comportements, les faits et les événements observés puissent être interprétés à la lumière de leur contexte naturel de production (Angers, 1992).

En affichant une attitude d'ouverture, de disponibilité et de sympathie à l'égard de nos interlocuteurs (Fortin, 1987), nous avons assisté à 11 discussions de groupe. Nous intéressés de près à la dynamique d'interaction entre les acteurs, nous avons tenté de rendre notre présence la plus discrète que possible. Les quelques interventions que nous avons effectuées visaient pour la

plupart à clarifier un terme ou un événement donné. Chaque discussion de groupe était d'une durée d'environ 2½ heures et avait lieu dans les locaux des organismes responsables des projets. Les échanges se déroulaient autour d'une table de travail à laquelle nous avons été invité à nous asseoir à titre d'observateur.

Les 11 discussions de groupe auxquelles nous avons assisté ont toutes fait l'objet d'un enregistrement et d'une transcription intégrale. L'enregistrement de discussion de groupe est une technique qui permet de conserver intégralement le discours des participants. Elle s'avère particulièrement utile pour rendre compte de situations où l'expression spontanée des sujets est essentielle à la compréhension de l'action. L'ensemble du matériel ainsi obtenu constitue le *verbatim*. C'est sur le *verbatim* que s'appliquent par la suite les étapes de traitement et d'analyse de l'information. Cette technique a constitué notre principal mode de consignation des données.

#### **4.3.3 Recherche documentaire**

En parallèle à l'observation directe et aux entretiens directifs et semi-directifs, nous avons passé en revue toute l'information écrite qui était disponible à l'égard des trois projets à l'étude. La recherche documentaire constitue à ce chapitre une approche qui permet de prendre connaissance des documents précédemment développés à l'égard d'un sujet donné. Elle permet d'approfondir des données spécifiques auxquelles les autres modes de recueil de données ne peuvent nous faire accéder (Boisvert, 1993). Inversement, elle peut suggérer des questions sur des aspects non traités par les autres stratégies d'investigation.

Étant donné le caractère peu formel et expérimental de nos deux projets à l'étude, peu de documents avaient été produit jusqu'alors à leur sujet. Néanmoins, au fur et à mesure de nos contacts avec nos différents interlocuteurs, nous avons eu accès à une diversité de documents afférents qui apportaient des éléments de compréhension complémentaires. Il s'agissait entre autre d'un rapport de recherche, de résumés de communication, de photographies, d'une demande de subvention, de plans d'aménagement, de tableaux compilatoires, de documents corporatifs, d'article de journaux et d'encarts publicitaires.

#### **4.4 Stratégies d'analyse des données**

La phase de la cueillette des données a permis de rassembler une série d'informations pertinentes sur deux cas de processus de prise de décision en matière de naturalisation. Il s'agit maintenant de faire ressortir le "sens" de cette information, c'est-à-dire de l'organiser et de l'interpréter de telle sorte qu'elle nous aide à clarifier les mécanismes de la prise de décision, d'une part, et les *cités* au fondement de la représentation des sites à naturaliser, d'autre part. La phase de l'analyse des données débute par un traitement systématique du matériel recueilli. L'application de ce traitement sera réservée aux données récoltées dans le cadre des enregistrements de discussion de groupe. Parce qu'ils permettent de consigner les termes mêmes utilisés par les acteurs au cours de leurs échanges, ces enregistrements apparaissent en effet l'outil le plus approprié pour rendre compte de la dynamique de leurs ajustements. Quant aux autres données recueillies, c'est-à-dire celles issues des notes d'observation directe, des entretiens individuels directifs et semi-directifs et de la recherche documentaire, nous avons choisi d'en faire une exploration sommaire. Nous avons parcouru l'ensemble de ces données dans le but de repérer des éléments de nature à confirmer, à contraster ou encore à compléter les résultats obtenus par l'analyse des enregistrements de discussions de groupe.

#### **4.4.1 Précisions théoriques**

L'enregistrement des discussions de groupe nous a permis d'être témoin de l'ensemble des propos échangés par les acteurs afin d'être compris et reçu par autrui. Ces données constituent ce que Maingueneau (1976) et d'autres appellent le "discours", c'est-à-dire l'ensemble des énoncés produit par un locuteur dans une situation d'interlocution. Le discours, tel que nous l'appréhendons, a cette propriété caractéristique d'être le produit d'une construction sociale. Il s'élabore et prend forme au coeur des processus d'échanges et d'interaction entre les individus. Partant, il n'est pas seulement qu'un ensemble d'énoncés gouvernées par des règles d'élaboration linguistique. C'est aussi un objet qui s'inscrit dans le social, dans le temps et dans l'espace, travaillé à ce titre par des conditions extra-discursives. Ces conditions constituent l'arrière-plan de «ce qui est dit». Elles teintent la parole du locuteur des éléments idéologiques ambiants à partir desquels, à une époque et en un lieu donné, les acteurs sociaux façonnent la réalité. En ce sens, lorsqu'une personne parle, elle fait plus que s'approprier l'appareil formel de la langue. Elle livre à travers ce qu'elle dit, les indices de la situation d'énonciation (Ghiglione et al., 1985). Sa parole porte les traces de l'ontologie de l'existence sociale où elle s'inscrit. Entrevue de cette façon, le

discours devient une source de savoir sociologique, un objet de connaissance du social (Duchastel, 1993).

Le discours produit par les acteurs en situation d'interaction comprend deux dimensions: sa réalité matérielle, fondée sur l'usage de mots et de phrases, et sa réalité logique, référant au sens dont il est porteur. Ces deux dimensions se sont transposées ces dernières années en deux traditions d'analyses. La première regroupe les méthodologies qui s'intéressent à la structure du texte. Pour "l'Analyse propositionnelle du Discours" (Ghiglione et al., 1980) et pour "l'Analyse des relations par Opposition" (Raymond, 1968), les significations inhérentes du texte sont à rechercher dans le fonctionnement et la structuration de son contenu. Ces méthodologies explorent le sens des phrases à partir de la façon dont celles-ci sont construites. Elles procèdent au découpage des énoncés du texte sur la base de règles délimitées par une théorie de la production du sens<sup>40</sup>.

La deuxième tradition d'analyse regroupe les méthodologies qui recherchent les significations inhérentes du texte<sup>41</sup> en référence à la totalité de son contenu. Ces méthodologies correspondent à un ensemble de techniques communément appelées *analyse de contenu*. Bardin (1977) insiste sur le fait que l'analyse de contenu n'est pas qu'un instrument mais plutôt un ensemble diversifié d'outils dont les champs d'application sont très étendus. Dans ce contexte, le traitement de l'information contenue dans un message variera selon la forme qu'emprunte ce message et selon les objectifs poursuivis par l'analyste. Aussi, il n'existe pas de procédures transposables à toutes les situations de recherche et il revient à chaque analyste de faire appel aux règles d'analyse et d'interprétation qui conviennent le mieux à l'étude du problème qu'il vise à résoudre (Landry, 1993). Dans cette perspective, on pourrait dire que l'analyse de contenu est une lecture guidée de textes, une lecture informée par les objectifs de l'analyste (Blanchet et Gotman, 1992). Conséquemment, l'analyse de contenu n'a pas de prétention à la neutralité, bien que l'application exhaustive des procédures les plus récentes permettent un traitement plus objectivé du matériel étudié (L'Écuyer, 1987).

---

<sup>40</sup>Une théorie psychologique de l'usage de la langue dans le cas de l'Analyse Propositionnelle du Discours et une théorie sociologique structuraliste dans le cas de l'Analyse des Relations par Opposition (ARO).

<sup>41</sup>Par "texte", on entendra ici un poème, un discours, un récit de vie, un article de journal, un écrit scientifique, un roman, un rapport verbal, un film, une affiche, etc.



Notre intérêt envers les mécanismes détaillés de la prise de décision et les *cités* au fondement de la représentation des sites nous amène à nous situer dans la seconde tradition de l'analyse de discours. Nous estimons que nos deux objectifs de recherche, éclairés par les concepts et les éléments typologiques de notre cadre théorique, se prête aisément à une *analyse de contenu* ainsi qu'à une *analyse thématique de contenu*. C'est ce que nous allons tenter de démontrer au cours des prochaines lignes en abordant tour à tour chacune de ces approches.

#### **4.4.2 Analyse de contenu**

L'analyse de contenu vise à expliciter la ou les significations présentes dans un matériel de communication<sup>42</sup>. Dans les termes de Bardin (1977, 13), cette approche constitue une "herméneutique contrôlée", c'est-à-dire une démarche d'interprétation des discours qui tente d'articuler les rigueurs de l'objectivité et la richesse de la subjectivité. Sur la base de règles d'analyse et d'interprétation explicites, l'analyse de contenu permet d'effectuer une lecture de second degré d'un matériau de base, c'est-à-dire une lecture qui va au-delà d'une prise de connaissance spontanée et intuitive du texte à analyser (Pourtois et Desmet, 1988). Entre les interprétations premières et les interprétations définitives, l'analyse de contenu permet de laisser mûrir les significations qui émergent. Elle donne la possibilité à l'inédit et au non dit contenu dans le message de se laisser apercevoir.

On distingue deux genres d'analyse de contenu: quantitative et qualitative. Dans les deux cas, l'opération de base consiste à réduire à quelques catégories analytiques le contenu pertinent d'un corpus pour ensuite effectuer une série d'opérations spécifiques. Dans l'analyse quantitative, il s'agira de dresser une table de fréquences (ou de pourcentages) des énoncés répartis dans des catégories à priori. L'objectif est de procéder à la comparaison des ressemblances et des différences qui ressortent de ces catégories. C'est un exercice qui peut être diversement accompli: par distribution de fréquence, par étude de corrélation, par analyses factorielles, par analyses de variances, etc. L'analyse qualitative insiste pour sa part sur les ressemblances et les différences

---

<sup>42</sup>Ce matériel peut prendre plusieurs formes. Il peut s'agir de textes écrits (documents officiels, livres, journaux, documents personnels) ou oraux (télévision, radio, analyse de réunion). Les comptes rendus d'entretiens, les discussions de groupe et les réponses à des questionnaires constituent pour leur part les documents classiques de l'analyse de contenu en sociologie et en psychologie (Grawitz, 1996).

qui ressortent de ces catégories. À la différence de l'analyse quantitative, qui ramène à une table de fréquence ou d'indices quantitatifs ces ressemblances et ces différences, l'analyse qualitative se concentre plutôt sur les particularités propres à ces différences et à ces ressemblances. Elle regarde la présence ou l'absence d'une caractéristique donnée. L'analyse qualitative met l'accent sur les nuances. Elle estime que la signification d'un phénomène réside "dans la spécificité même des contenus du matériel analysé plutôt que dans sa seule répartition quantitative" (L'Écuyer, 1987, 53).

Bardin (1977, 118) précise que la définition des catégories d'analyse peut s'effectuer de trois façons: *inductive*, *déductive* ou *mixte*. La façon inductive se rapporte aux situations où la recherche n'est pas guidée par une hypothèse a priori. Les catégories d'analyse émergent de la parenté de sens observée entre les unités d'enregistrement identifiées. À l'inverse, la façon déductive représente les situations où les catégories sont déduites des hypothèses qui guident au départ la recherche. Les catégories sont en ce sens prédéterminées. Le chercheur n'a qu'à vérifier le degré avec lequel elles peuvent être ou non observées dans le matériel rassemblé. La façon mixte se situe pour sa part à mi-chemin entre les modèles précédents. Une partie des catégories sont préalablement déterminées par les hypothèses de la recherche alors qu'une autre partie est induite en cours d'analyse. Cette façon souple de procéder conduit éventuellement à enrichir ou à substituer certaines catégories au profit de nouvelles plus fidèles aux contenus analysés.

Qu'elle adopte une perspective quantitative ou qualitative, qu'elle procède à partir de catégories définies de façon inductive, déductive ou mixte, l'analyse de contenu peut tout aussi bien porter sur le *contenu manifeste* ou sur le *contenu latent* du matériel de communication. Le contenu manifeste renvoie à tout ce qui est dit ou écrit explicitement dans le texte. La totalité de la signification, dit-on, est déjà présente dans le matériel et l'analyste n'a pas à supposer des "dessous" cachés influents (Mucchielli, 1982). Le contenu latent réfère à l'inverse à l'implicite, à l'inexprimé, au sens caché et aux éléments symboliques d'un texte à analyser (Landry, 1993). L'intérêt de faire ressortir ce type de contenu amène l'analyste à faire des *inférences*, c'est-à-dire à "prendre un chemin vers autre chose qui n'est pas dans les données" (Mucchielli, 1982, 21). Dans ce contexte, le contenu manifeste s'impose comme une "voie de passage vers autre chose", "un message sur des phénomènes inaccessibles à l'observation" (Mucchielli, 1982, 21-22).

Sur la base de ces précisions, nous pouvons maintenant signaler que notre propre analyse de contenu sera de type *qualitatif* et portera sur le *contenu manifeste* du matériel recueilli. L'analyse qualitative se justifie en raison de la taille relativement modeste de notre corpus (l'approche quantitative étant recommandée pour les corpus de grande ampleur) ainsi que par notre intention de mettre en lumière l'ensemble des ressources, des repères et des dispositifs qui participent à l'élaboration de positions communes. Notre intérêt pour les "êtres" de la situation, c'est-à-dire les principes, les sujets, les objets et les figures sur la base desquels s'articule un espace d'intercompréhension entre les acteurs, nous amène par ailleurs à porter notre attention aux mots utilisés par ces derniers en situation d'interaction. À l'instar de Boltanski et de Thévenot (1991), nous estimons que ces mots contiennent l'ensemble du matériel pertinent à analyser<sup>43</sup> et que nous n'avons pas à projeter, dans un ailleurs inconscient, le sens du vocabulaire mis en oeuvre par les locuteurs.

#### **4.4.3 Analyse thématique de contenu**

L'analyse thématique de contenu est l'un des types d'analyse de contenu. Elle permet le repérage systématique des thèmes abordés dans un corpus, qu'il s'agisse d'une transcription d'entretien, d'un document organisationnel ou de notes d'observation (Paillé, 1996b). Elle constitue, en amont d'une majorité de types d'analyse de contenu, la première forme d'analyse développée. Cette forme d'analyse n'a pas la prétention d'interpréter ou de théoriser les données accumulées. Elle vise avant tout à mettre au jour et à synthétiser les thèmes présents dans un corpus.

Il existe deux façons de thématiser le contenu dans un texte: la thématisation continue et la thématisation séquenciée (ibid.). La première consiste à identifier les thèmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent à la lecture du texte, à les regrouper lorsque cela est pertinent et à les hiérarchiser sous la forme d'un arbre thématique. La propriété de cet arbre est de se construire tout au long de l'analyse, pour ne prendre sa forme définitive qu'à la toute fin de celle-ci. La

---

<sup>43</sup>Nous estimons par ailleurs que les mots de la langue sont par nature polysémiques et polémiques. Pour en comprendre le sens exact, il faut se référer au contexte d'énonciation. Les mots sont en ce sens en étroite relation, dans un rapport dynamique, avec celui ou celle qui parle. C'est pourquoi, la structure, la forme ou l'organisation de ce qui est dit, qui révèle et traduit le sens exacte des mots, et partant, du message, ne peut être écarté de l'analyse de contenu.

deuxième s'articule sur un échantillon du corpus sélectionné au hasard, duquel on fait ressortir les thèmes que l'on rassemble par la suite sous la forme de grille thématique. Chaque item de la grille est clairement défini afin de faciliter son application ultérieure à l'ensemble du corpus. Cette application peut s'effectuer de manière stricte ou en prévoyant que de nouveaux thèmes puissent apparaître au cours de l'analyse.

Au niveau de leurs avantages et inconvénients respectifs, on notera que la thématization continue permet une analyse plus fine et plus riche du corpus, alors que l'analyse séquentielle assure un traitement plus efficace et uniforme du matériel. Si la première approche est d'ordinaire plus complexe et exigeante en termes de temps, la seconde tend pour sa part à ignorer la saisie d'aspects importants. Désireux de comprendre la négociation "en train de se faire", nous adopterons en ce qui nous concerne une démarche de thématization continue. Cette approche apparaît en effet plus appropriée pour suivre l'évolution des préoccupations d'un groupe à travers l'espace de collaboration qu'il construit. Elle permet de reconstituer l'architecture des thèmes sur lesquels repose éventuellement la représentation du site à intervenir.

La thématization continue prend forme à travers trois opérations essentielles. La première consiste à attribuer un thème aux extraits pertinents du texte<sup>44</sup>. Cet exercice s'effectue en lien étroit avec les objectifs de la recherche. Il suppose une connaissance approfondie du matériel ainsi qu'un effort de synthèse. La deuxième opération est la construction de l'arbre thématique. C'est à ce stade que l'analyste s'interroge s'il doit utiliser les mêmes thèmes, en changer l'appellation ou encore, procéder à leur regroupement. À cet égard, on rappellera que la thématization continue est un exercice ouvert où l'on peut faire apparaître, faire disparaître, fusionner ou encore subdiviser des thèmes. Cette opération de raffinement et de regroupement complétée, on peut enfin procéder à une analyse thématique. Cette opération va au-delà d'un simple repérage des thèmes. Elle vise à les examiner, à les interroger et à les confronter les uns avec les autres en vue de produire un effet d'intelligibilité. À terme, l'analyste dispose d'une analyse qualitative déjà susceptible de communication et de discussion.

---

<sup>44</sup>Par extraits pertinents, on entendra les mots, les phrases ou les groupes de phrases susceptibles de répondre à nos objectifs immédiats de recherche.

En ce qui nous concerne, notre analyse des discussions de groupe respectera de façon fidèle les deux premières étapes de la méthodologie de thématisation continue. Pour ce qui est de la troisième étape, nous croyons plus opportun de procéder à une analyse traditionnelle de contenu. Les opérations de base de ce type d'analyse tendent en effet à réduire les biais affectifs ou idéologiques engendrés par une lecture trop immédiate et rapprochée du matériel à analyser.

#### **4.5 Étapes de l'analyse**

Nous avons déjà dit que la prise de décision en matière de restauration de milieux naturels s'articulait sur une série d'orientations, de propriétés et de composantes à spécifier. Les acteurs doivent par exemple s'entendre sur la période de l'évolution du milieu naturel à restaurer, sur les indices rappelant les composantes d'"origine" du milieu à cette période, sur les espèces animales et végétales à réintroduire (à multiplier ou à éliminer), sur l'emplacement de ces espèces, sur les infrastructures récréatives et interprétatives à aménager, sur les outils et les matériaux à utiliser, sur les rôles et les fonctions assumés par chacun, sur l'échéancier, les critères de réussite, etc. Pour comprendre la façon dont les sujets en arrivent à formuler des ententes sur chacune de ces questions (notre premier objectif de recherche), nous proposons de suivre sept étapes d'analyse informées par les quatre principaux concepts de notre cadre conceptuel (*dispositifs de coordination, principes supérieurs d'organisation sociale, régimes d'action, registres d'accord*). Au terme de ces étapes, nous devrions être en mesure d'identifier sur quels *principes supérieurs d'organisation sociale* s'articulent chacune des décisions issues de la rencontre et de la négociation entre les acteurs. Partant du principe que les choix effectués s'arriment les uns aux autres pour déterminer en bout de piste la vision préalable de l'aménagement, nous pourrions répondre ensuite à notre second objectif de recherche. Il s'agira de préciser les *cités* au fondement de la représentation finale des sites à naturaliser.

**Étape 1.** La première étape consiste en une lecture attentive de chacun des verbatims de discussion de groupe afin de repérer les thèmes abordés par les acteurs. Bon nombre de ces thèmes renvoient en définitive à un choix relatif à une propriété, une composante ou une orientation donnée. D'autres thèmes témoignent par contre de préoccupations sans véritable accord. Les acteurs échangent, discutent et négocient sans qu'ils ne réalisent d'entente. Rien n'est engagé, ni déployé ou encore modifié sur la base de ces échanges. Qu'ils témoignent ou non

d'une entente réalisée entre les intervenants, chaque thème est un segment de l'historique de leur discussion. En chacun d'eux, prend forme une partie de la représentation du site à intervenir.

**Étape 2.** La deuxième étape consiste à regrouper les extraits de discussion de groupe relatifs à chacun des thèmes et à reconstituer, à l'aide d'une lecture transversale, l'historique des échanges qui ont eu lieu sur ces thèmes. Pour fins de clarté, nous reconstituerons la généalogie des échanges au moyen des notions de "scène" et d'"intervention". Un exemple relatif au thème des "*espèces à introduire*" permettra de comprendre de quoi il s'agit. Les extraits de discussion de groupe réunis sur ce thème démontrent que les acteurs ont discuté tour à tour de trois aspects. Ils ont échangé sur la hauteur des espèces à introduire, sur leur capacité à coloniser rapidement le milieu et sur le coût respectif de leurs semences. Chacune de ces trois facettes de la question renvoie à ce que nous appelons une "scène", c'est-à-dire, à une succession d'interactions relatives à un aspect ou à une dimension particulière d'un thème. L'acte au cours duquel un acteur exprime ses préférences envers un type particulier d'espèce constitue par ailleurs une "intervention". Une intervention est en ce sens la parole que prend un acteur afin d'adresser un message à son interlocuteur. Sur la base de ces deux notions, on constatera donc que chaque thème est divisé en une ou plusieurs scènes, et que chaque scène est une succession d'interventions effectuées par chacun des acteurs.

**Étape 3.** La troisième étape est notre proposition d'analyse des "interventions" effectuées par chacun des acteurs. Comme nous le disions plus tôt, il n'existe pas de modèle préétabli en analyse de contenu. Si les grandes phases de traitement de l'information propre à cette technique ont été synthétisées par plusieurs auteurs<sup>45</sup>, il revient néanmoins à chaque analyste à les transposer à son corpus d'étude. Aussi chaque chercheur a-t-il à faire "un effort d'innovation dans l'élaboration de ses techniques" (Pourtois et Desmet, 1988, 201). Dans cette voie, la troisième étape de notre méthodologie d'analyse se divise en deux. Dans un premier temps, elle consiste à repérer, dans chacune des interventions effectuées par les acteurs, les ressources et les références qu'ils mobilisent afin de rendre intelligible la nature de leurs propres intentions ou propositions auprès d'autrui. Ces ressources et ces références, rappelons-le, peuvent être de nature matérielle ou immatérielle. Il peut s'agir de livres, d'articles, d'instruments de mesure, d'équipements, de

---

<sup>45</sup>On consultera entre autres, A. Blanchet et A. Gotman (1992), R. Landry (1993), R. Lécuyer (1987), Guibert et G. Jumel (1997), Pourtois et H. Desmet (1988).

directives, de statistiques, de connaissances formelles, de savoir d'expérience, de normes, de procédures, etc. Ces ressources et ces références peuvent correspondre à un mot, à un groupe de mots ou plus exceptionnellement, à une phrase ou à une portion de phrase. Dans les termes de Bardin (1977, 103), ces entités sur lesquelles s'effectue l'analyse sont appelées "unité d'enregistrement". En ce qui nous concerne, nous retiendrons l'expression *dispositif de coordination*, une expression utilisée par Boltanski et Thévenot (1991) ayant une signification identique à celle de Bardin, et qui réfère aux ressources matérielles et immatérielles auxquelles recourent les acteurs afin d'explicitier un message ou une intention auprès d'autrui.

Dans un deuxième temps, il s'agit de regrouper en catégories d'analyse les *dispositifs de coordination* qui ont des caractéristiques semblables<sup>46</sup>. Le choix des catégories est une étape importante de la recherche, car de ces catégories dépend en fin de compte la mise au jour des caractéristiques spécifiques du phénomène étudié. Les catégories opèrent un lien entre l'objectif initial de la recherche et les résultats finaux (Grawitz, 1996). C'est sur la base de l'information qui s'y trouve rassemblée que l'analyste peut en fin de compte dire quelque chose sur le matériel recueilli. Aussi conviendrons-nous avec Berelson que "l'analyse de contenu tient ou s'effondre par ses catégories" (cité par L'Écuyer, 1987, 56). La définition des catégories d'analyse, rappelons-le, peut s'effectuer de trois façons: inductive, déductive ou mixte. Dans le cadre de notre recherche, les catégories dans lesquelles nous allons répertorier nos dispositifs de coordination sont déjà données par la théorie des *régimes d'action*. Ces catégories sont les sept *principes d'organisation sociale* repérés par Boltanski et Thévenot (1991). Il s'agit des principes *civique, industriel, domestique, du renom, marchand, de l'inspiration et écologique*. Tout en obéissant aux critères normalement attendus d'exhaustivité, d'objectivité et de pertinence, on remarquera que ces catégories, de l'avis même des auteurs<sup>47</sup>, n'ont pas la prétention à

---

<sup>46</sup>La mise en catégories *des dispositifs de coordination* n'est pas toujours un exercice facile à réaliser. Certains dispositifs se prêtent à plus d'un principe. Pour effectuer une mise en catégorie rigoureuse, il faut en conséquence s'imprégner du texte. Comme nous l'avons déjà dit lors d'une note précédente, c'est dans la structure, la forme et l'organisation de ce qui est dit, que se révèle le sens des mots.

<sup>47</sup>Les auteurs disent ceci: "Nous avons pu ainsi observer la mise en oeuvre de six *principes supérieurs communs* auxquels les individus ont, aujourd'hui en France, le plus souvent recours pour asseoir un accord ou soutenir un litige. On peut dire que ces principes constituent, à ce titre, un équipement politique fondamental pour confectionner un lien social. La liste de ces *principes* n'est d'ailleurs pas fermée, et on peut observer l'ébauche de constructions d'autres *cités* conformes au modèle proposé"

l'exhaustivité. D'autres *principes supérieurs d'organisation sociale* (ou *cité*) peuvent en effet se constituer. Or, comme le précise Bardin (1977), l'exhaustivité est l'une des qualités essentielles auxquelles doivent répondre les catégories pour que l'analyse soit valide. Dans ces circonstances, notre analyse de contenu procédera par *catégorisation mixte*. Grâce à cette approche, nous nous donnons la possibilité de repérer des dispositifs de coordination que les catégories déjà définies n'avaient pas anticipés. Le but est d'en arriver à élaborer un guide définitif de codification qui épuise la totalité du texte.

Au terme de cette troisième étape, nous sommes en mesure de suivre la trame de la discussion relative à chacun des thèmes abordés par les acteurs. Un tableau relatif à chacun de ces thèmes, présenté en appendice B et C, permet de suivre le déroulement de leurs échanges. Pour chaque scène, on y voit quel acteur intervient, sur la base de quel *dispositif de coordination* et à quelle(s) *cité(s)* renvoie le dispositif mobilisé. Après avoir complété cette étape descriptive, nous passerons à une étape d'avantage explicative.

**Étape 4.** Comme le précise Yin (1994), il y a peu de formules ou de recettes préétablies permettant de guider le chercheur à l'étape de l'exploration des données qualitatives. Aussi revient-il à chaque chercheur de développer son propre style. Cela étant, l'auteur fait mention de trois modèles d'analyse et d'interprétation possibles. Le *modèle d'appariement* amène le chercheur à interpréter les données empiriques qu'il a récoltées à la lumière d'un modèle théorique déjà donné. L'homologie plus ou moins grande qu'il constate entre les données et la théorie lui permet de valider ou d'invalider la force de cette dernière. Le *modèle itératif* est à l'inverse une approche d'interprétation lorsqu'aucun modèle théorique n'est proposé a priori. Le chercheur construit l'explication au fur et à mesure du dépouillement attentif de ses données. Le *modèle historique* consiste enfin à comparer ses prédictions sur l'évolution d'un phénomène quelconque avec les données empiriques accumulées.

Notre cadre interprétatif du processus de prise de décision, inspiré des théories de l'action, nous amène à adopter le modèle interprétatif de l'*appariement*. Dans ce type de raisonnement déductif,

---

(Boltanski et Thévenot, 1991, 92).



il s'agit de voir en quoi les données manifestes, répertoriées dans les différentes catégories d'analyse, nous apprennent quelque chose sur le phénomène proprement dit de l'ajustement des acteurs. L'exercice consiste en d'autres mots à comparer les configurations empiriques observées avec les configurations théoriques (Yin, 1994). Dans la mesure où certaines conclusions inédites émergeraient de l'exploration de nos données, nous nous laissons également la latitude de raisonner en terme inductif. L'approche itérative permet à ce sujet de demeurer à l'affût d'éléments explicatifs qui se situent en dehors du cadre théorique au sens strict.

La quatrième étape de notre démarche d'analyse consiste à repérer, pour chacun des thèmes abordés par les acteurs, l'ensemble caractéristique des compétences auxquelles ils recourent pour s'ajuster les uns aux autres dans les différentes circonstances d'interaction. Les *régimes d'action* représentent à ce titre des situations typiques d'interaction où l'élaboration d'une intersubjectivité fait appel à un répertoire de ressources mentales et gestuelles différents. Ces *régimes d'action*, rappelons-le, sont au nombre de cinq: en *justice*, du *consensus*, en *autorité*, de l'*agapé*, *tactique-stratégique*. Au-delà de l'identification du *régime d'action* proprement dit, cette étape explicative cherche à explorer les passages ou les basculements entre les *régimes d'action*.

**Étape 5.** La cinquième étape consiste à expliciter, pour chacun des thèmes abordés, de quelles façons s'opèrent la rencontre et l'ajustement entre les *principes d'organisation sociale* déployés dans l'action. Il s'agit de préciser l'un des scénarios en vertu desquels se règle le litige engendré par le rapprochement de dispositifs de coordination qui apparaissent problématiques aux yeux des acteurs impliqués. Notre attention se portera sur les moments de la négociation où les acteurs évoluent dans un *régime d'action en justice* et dans un *régime d'action tactique-stratégique*. La conjonction des différents *principes d'organisation sociale* soulevés par les acteurs dans ces régimes peut emprunter dès lors l'un ou l'autre de ces cinq scénarios suivants: la *convergence spontanée*, la *relativisation*, la *clarification dans un principe*, le *compromis* et l'*imposition d'un principe*.

**Étape 6.** La sixième étape consiste à identifier quels sont les *dispositifs de coordination* sur lesquels s'articule chacun des accords issu du processus de négociation entre les acteurs. À cette étape, il s'agit également d'identifier à quel(s) principe(s) supérieur(s) commun réfère ces

dispositifs. Les tableaux relatifs à chacun des thèmes présentés en annexe s'imposent à ce titre comme un outil de référence essentiel.

**Étape 7.** La septième étape consiste à répondre à notre second objectif de recherche: “identifier les *principes d'organisation sociale* sur lesquels s'articule la représentation finale des sites à naturaliser”. À cet effet, nous avons déjà dit que le processus de prise de décision, en matière de naturalisation, visait à préciser un certain nombre de composantes et de directives permettant de définir une vision des milieux à intervenir. Chaque accord auxquels parviennent les acteurs participent en ce sens à construire la représentation finale des sites. Dans cette voie, il s'agit d'identifier, par effet d'agrégation de chacun des accords, les *cités* au fondement de la représentation du site, produit de la négociation entre les acteurs.

Au terme de ces sept étapes de l'analyse, nous sommes en mesure de reconstituer l'architecture complète du processus de prise de décision. Nous savons quels sont les items ou les enjeux au coeur de la discussion, quels sont les acteurs qui interviennent, dans quel ordre et sur la base de quels principes. En suivant attentivement le déroulement de leurs interactions, nous pouvons dire à quel moment ils éprouvent des différends d'opinions et/ou d'intérêts quant à la collection des êtres et des choses impliqués dans la situation d'interaction, et à quel moment ils sont au contraire dans un état d'harmonie, se pliant aux équivalences tacitement inscrites dans les choses qui les entourent. Plus important encore, nous pouvons repérer les *registres d'accord* en vertu desquels s'effectue le rapprochement de leurs positions respectives et surtout, les êtres et les choses qui participent concrètement à la construction des accords. À la fin de l'analyse, nous pouvons dire sur quelle vision légitime du monde social (ou *citê*) repose la mise en forme de l'accord.

**CHAPITRE V**

**PREMIÈRE ÉTUDE DE CAS:  
LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS**

Notre première étude de cas à trait à la naturalisation d'espaces verts situés en milieux urbains au moyen d'une approche d'intervention et d'entretien appelée *gestion différenciée*. Les espaces verts soumis à cette approche se métamorphosent à l'intérieur de quelques semaines en de nouveaux paysages. Sur les surfaces autrefois gazonnées, s'installe une variété plus ou moins importante d'espèces végétales. De couleur, de hauteur et de texture différentes, ces espèces renforcent le caractère "naturel" de chacun des sites. Pour la personne qui passe à côté de l'un d'eux, le changement de végétation est manifeste. L'arrêt des tontes a visiblement favorisé le libre-cours de la végétation "spontanée". Elle ne se doute pas que derrière cette flore spontanée, se cache un processus détaillé de planification. L'apparence "naturelle" de ces paysages est l'aboutissement d'une série d'opérations de calcul et de sélection. Ce qui prend des airs de "laisser aller" est un produit socialement construit, fruit d'un travail d'accommodement réalisé par les acteurs. Ce chapitre a pour but de mettre en lumière les opérations que les intervenants ont été amenés à effectuer en vue de définir ce nouveau mode d'intervention et d'entretien.

La première partie de ce chapitre (*Problématique générale*) rappelle les circonstances sociales et historiques qui ont marqué l'adoption de cette approche européenne dans l'une des villes du centre du Québec. Le rôle joué par un haut fonctionnaire municipal est à ce titre souligné. Au terme de cette partie, nous verrons que l'objectif des discussions de groupe est de développer un protocole d'intervention et d'entretien adapté aux conditions sociales et à la géographie d'ici. La deuxième partie (*Les acteurs de la prise de décision*) trace un portrait des acteurs qui ont contribué à définir les orientations et les directives contenues dans ce protocole. La troisième partie (*La représentation des sites de gestion différenciée des acteurs*) fait ressortir la vision des sites que chacun des acteurs aimerait voir concrétiser. La mise au jour de la représentation initiale de chacun des sujets devrait permettre de suivre son cheminement de pensée dans la discussion. La quatrième partie (*Les thèmes abordés*) nous amène au coeur de notre analyse des mécanismes de l'ajustement réciproque. Cette étape est menée conformément à notre méthodologie d'analyse précisée au chapitre précédent. Par conséquent, il s'agira de diviser les extraits de discussion de groupe réunis sur chacun des thèmes en "scènes" et en "interventions", et à repérer, pour chacune des interventions, les *dispositifs de coordination* engagés par les acteurs ainsi que les *principes supérieurs d'organisation sociale* auxquels renvoient ces dispositifs. De même, il s'agira de mettre en relief le *régime d'action* dans lequel s'articule leur ajustements réciproques et le *registre*

*d'accord* suivant lequel ils en arrivent à élaborer des positions communes. La cinquième partie (*La construction sociale de la représentation de l'environnement*) mettra enfin en évidence les *dispositifs de coordination* et les *principes d'organisation sociale* qui sont sédimentés dans chacun des accords.

### 5.1 Problématique générale

À l'automne de 1995, l'*Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec* tient son colloque annuel sur le thème de la "*Naturalisation des sites*". Quelques conférenciers en provenance du Canada et d'Europe viennent partager leur réflexions et expériences relatives à ce thème. Parmi eux, le chef de la "Division entretien, espaces verts et cimetières" de la ville de Lausanne en Suisse. Au cours de son exposé, le conférencier fait état du savoir-faire développé par son service à l'égard d'une nouvelle façon d'entretenir les espaces verts situés en milieu urbain. D'entrée de jeu, il précise que les parcs et les espaces verts de la Ville ont tous un caractère, une fonction ainsi qu'une situation différente. Par le fait même, dit-il, "*il n'est pas nécessaire, ni souhaitable qu'ils soient entretenus de la même façon, au même degré de perfection et avec la même intensité*" (Sterchi, 1995, 2). En tenant compte de leur fréquentation et de leur usage par le public, plusieurs espaces verts se prêtent dès lors à une intervention minimale, favorisant de la sorte la croissance de la flore spontanée. D'un entretien horticole traditionnel qui s'accompagne "*d'une stérilité visuelle et écologique*", ajoute le conférencier, nous sommes passés à un "*entretien différencié*" propice à la création de zones "*d'intensité et de peuplement très différent*" (ibid.)<sup>48</sup>.

---

<sup>48</sup>Ce changement de philosophie et de méthode d'entretien est défendu sur la base de trois *principes d'organisation sociale*. Le premier, que l'on pourrait qualifier d'*écologique*, soutient qu'entretenues de façon extensive, les zones sélectionnées se convertissent graduellement en des "*refuges naturels [pour] de nombreuses espèces végétales et animales*" (ibid.). De telles zones, qui se substituent aux surfaces gazonnées "*très pauvres en espèces*", deviennent "*des espaces dynamiques, en mouvement*", à la fois "*très complexe en relations écologiques*" (ibid.). Le deuxième principe, de nature *civique*, avance que soustraits à des considérations de "*rentabilité*", les responsables d'espaces verts municipaux ont le "*devoir de promouvoir la nature, toute la nature, et pas seulement les végétaux d'ornement ou les gazons*" (ibid.). En vertu de leurs responsabilités, ils ont le "*pouvoir de défendre un patrimoine*" (ibid.). L'appel au sens civique se couple avec une justification de nature *écologique*: "*saisissons cette occasion pour offrir une chance à la nature*". Dans un principe de nature *industrielle*, la gestion différenciée devient enfin une façon de générer "*de substantielles économies*" (ibid.).

L'expérience de la ville de Lausanne telle qu'explicitée par ce conférencier devait inspirer le responsable du service d'entretien des parcs d'une des municipalités du Québec: "*Je me disais qu'en ville, c'est le cas sur nos 1800 hectares, il y avait assurément une bonne partie de nos terrains qui pouvaient être traités comme ça*" (2e discussion de groupe). Selon ce haut fonctionnaire municipal, que nous appellerons également "responsable du projet" (ou acteur A), plusieurs raisons pouvaient motiver l'application de cette approche aux surfaces dont il avait la charge. Il mentionne que son service devait composer avec d'importantes compressions budgétaires: "*Il fallait trouver des moyens de réduire les interventions, parce que nous avons de moins en moins de ressources*" (ibid.). Il ajoute que ce type d'approche permettait par ailleurs de réduire l'utilisation des pesticides. En espaçant les interventions, dit-il, "*nous pouvions réduire de façon conséquente tous les moyens chimiques d'intervention de l'horticulture traditionnelle*" (ibid.). L'entretien différencié apparaissait aussi comme une forme d'entretien moins interventionniste et moins agressive, capable de mettre en valeur "*toutes ces plantes indigènes qu'il y a autour de nous et qu'on ne voit jamais*" (ibid.).

À l'été 1996, ce haut fonctionnaire municipal se rend à Lausanne pour constater *de visu* l'expertise développée par ses interlocuteurs. Sur place, il fait le tour de plusieurs sites de "*gestion différenciée*" et prend note des recommandations qui lui sont formulées: "*Ils m'ont indiqué des erreurs puis ils m'ont indiqué des points importants aussi*" (entretien acteur A). Entre autres, s'assurer de plans de communication qui permettent de sensibiliser le public, les employés et les élus municipaux au changement de régime de fauche. L'incompréhension vis-à-vis de ce qu'on "*laisse traîner*" ou de ce qu'on "*laisse pousser*", dit-on, peut susciter des réactions négatives et entraîner le rejet éventuel de cette autre façon d'intervenir.

Au printemps de 1997, le promoteur du projet initie les premières démarches en vue de concrétiser cette approche dans sa municipalité. Fort des conseils qu'il avait reçus de ses interlocuteurs suisses, il sollicite dans un premier temps une rencontre avec les membres du comité exécutif de la municipalité dans le but d'expliquer le projet (en insistant vraisemblablement sur ses retombées financières). Pour des raisons de "*chambardement et d'agenda politique*" (ibid.), cette séance n'aura jamais lieu. Dans un deuxième temps, il demande au service des communications de sa division de produire un dépliant explicatif destiné à l'usage

du public. Ce dépliant met en valeur les avantages respectifs du nouveau mode d'entretien des espaces verts. Dans un troisième temps, il réunit les agents techniques responsables de l'entretien des espaces verts. Sur la base de photos prises à Lausanne et à Rennes en France (autre ville européenne qui applique la gestion différenciée depuis dix ans), il présente la philosophie et les rudiments de la nouvelle approche. Par la même occasion, il demande aux agents techniques d'identifier un minimum de trois espaces qui se prêteraient à une réduction des interventions. Un total de 58 sites sont identifiés (101 à l'été de 1998). Ces sites ont été sélectionnés en fonction de leur usage par le public. Il peut s'agir de zones moins fréquentées de grands parcs, de talus le long des voies de circulation ou encore, d'espaces de verdure longeant certaines pistes cyclables. Dans un quatrième temps, il s'assure d'identifier les sites soumis à la gestion différenciée. Sur un panneau qu'il fait installer sur chacun d'eux, on peut lire l'inscription "*site expérimental de renaturalisation*".

Pour cette première année d'expérimentation (été 1997), aucun protocole d'entretien et d'intervention n'est encore formalisé. On réduit au minimum les fauches afin de voir quelles variétés d'espèces poussent spontanément sur ces sites. Au gré des stocks de vivaces et d'arbres disponibles dans les serres de la municipalité, on effectue des essais de transplantation sur les sites les plus perturbés. Au terme de cette première année, on demande aux agents techniques responsables de l'entretien des sites de faire une évaluation des résultats obtenus (43 sites sur 58 sont évalués). Une échelle de satisfaction de un à quatre est développée<sup>49</sup>. Cette échelle est très importante, car, comme il sera explicité plus loin, elle détermine quels sont les sites qui devront faire l'objet d'une intervention (avec semis ou par introduction de plantules d'herbacées produites en serre) afin d'en améliorer la "*qualité visuelle*"<sup>50</sup>.

La première année d'expérimentation permet également au promoteur du projet de cerner la diversité des réactions que suscite la présence de nouveaux paysages sur le territoire. À cet égard,

---

<sup>49</sup>La côte 1 de cette échelle signifie un résultat "*très satisfaisant - aucun correctif à prévoir pour 1998*" (total=26 sites). La côte 2 réfère à un résultat "*satisfaisant - corrections mineures à prévoir pour 1998*" (total=4 sites). La côte 3 renvoie à un résultat "*moyennement satisfaisant*" (total=9 sites). La côte 4 désigne enfin un résultat "*peu satisfaisant - ne pas répéter l'expérience*" (4 sites).

<sup>50</sup> Une démarche qui entraîne des coûts et qui, de ce fait, entre en contradiction avec les retombées d'économie que la gestion différenciée est censée générer.

il conclura que la gestion différenciée comporte une dimension sociale centrale. Bien plus qu'une nouvelle façon d'entretenir les espaces verts "*au profit de la naturalisation*", la gestion différenciée transforme les paysages et bouleverse de façon notable les représentations traditionnellement forgées envers ceux-ci. La flore beaucoup plus haute et plus abondante qui émerge en plusieurs endroits de la municipalité réactualise la problématique complexe des relations qui unissent les citoyens à leur territoire. Cette problématique se résume de la façon suivante.

En diminuant la fréquence des tontes, les sites sélectionnés de gestion différenciée sont envahis par une diversité plus ou moins importante d'espèces végétales. Bon nombre de ces espèces effectuent d'un à deux cycles de floraison par été. Au terme de leur floraison, pour la plupart à la fin juillet, ces espèces s'assèchent et jaunissent. Les sites de gestion différenciée, qui affichaient quelques semaines plus tôt une diversité de teintes et de coloris, prennent alors une allure beaucoup plus terne. Cette période de l'année correspond au moment où les citoyens formulent le plus de plaintes. Notamment les personnes qui demeurent aux abords d'un de ces sites. Comme l'explique un des intervenants, expert en écologie végétale, les personnes qui habitent directement en face d'un espace vert municipal ont tendance à considérer cet espace comme "*une extension naturelle de leur propriété*"<sup>51</sup>. Pendant des années, ils ont vu les employés municipaux venir couper la surface gazonnée suivant les mêmes exigences de propreté et d'uniformité. L'entretien horticole traditionnel donnait l'impression que cette surface avait une vocation identique à celle de leur propre cours. L'utilisation ou l'idée qu'il s'en faisait correspondait en tout point au type de relation qu'ils pouvaient entretenir avec leur propre espace. Du jour au lendemain, la municipalité n'intervient plus. Les terrains, desquels les citoyens détenaient une image fixe et statique, sont laissés à eux-mêmes, donnant l'impression d'avoir été abandonnés. Ce sentiment atteint son paroxysme à la fin de juillet alors que la plupart des cycles de floraison sont terminés. Mécontents, les citoyens appellent le conseiller ou la conseillère municipal(e), lequel ou laquelle appelle à son tour les travaux publics, qui interviennent pour faucher le site. En période électorale, comme à l'été 1998, ce type de réaction de la part de plusieurs citoyens aura des effets parfois désastreux. En plusieurs endroits de la municipalité, où un mode d'entretien différencié avait été initié, les

---

<sup>51</sup>Nous appellerons également cet intervenant spécialiste en écologie végétal ou acteur B.



efforts des promoteurs sont rapidement annihilés<sup>52</sup>. Les économies d'échelle qui étaient censé être réalisées s'annulent du même coup. L'expérience de 1997, et en particulier celle de 1998, fait dire au promoteur du projet et aux agents techniques que le soutien des élus est un autre facteur déterminant pour le succès ou l'échec de l'opération.

Les changements au paysage suscités par la repousse de la flore spontanée s'accompagne d'autres types de réactions. Ne pouvant plus voir aussi distinctement que dans la surface gazonnée précédente ce qui se trouve en face ou aux abords de chez eux, plusieurs citoyens craignent que les sites en voie de naturalisation ne deviennent des terrains propices au développement de la criminalité et de la promiscuité. À ce sentiment d'insécurité sociale, se superpose bien souvent un sentiment d'insécurité lié au retour de la nature "sauvage". Certains citoyens associent en effet la présence d'herbes hautes à l'envahissement d'animaux potentiellement menaçants. Ils craignent l'infestation de rongeurs (que l'imaginaire populaire associe à l'idée de vermine et au transport de maladie) et la propagation d'insectes piqueurs<sup>53</sup>. Pour d'autres personnes, le retour d'une flore et d'une faune spontanée présente au contraire un aspect plutôt attrayant. Ils perçoivent les sites en voie de naturalisation comme de futurs habitats permettant d'accueillir une plus grande variété d'espèces d'insectes, de papillons et d'oiseaux. À cet effet, plusieurs signalent avoir vu des oiseaux qu'ils n'observeraient autrement qu'à la campagne. Pour eux, la naturalisation des surfaces autrefois gazonnées représente un effort concret mené par la municipalité pour matérialiser le discours de la biodiversité sur son territoire<sup>54</sup>. Les citoyens qui ont une maison au

---

<sup>52</sup>Une intervenante raconte par exemple qu'en raison de plaintes formulées par des citoyens, le site où elle avait introduit 7 à 8000 plants en multi-cellules a dû être fauché: *"On a été obligé d'aller faucher parce que les gens disent que ça l'air négligé. C'est parce qu'ils sont habitués à voir le boisé tondu (...). Même les élus nous soutiennent pas"* (5e discussion de groupe).

<sup>53</sup>Une présence que ne nient pas les intervenants comme en fait foi la discussion qui suit: Intervenant 1: *"Effectivement, il peut y en avoir (des mulots). Est-ce qu'il y en a beaucoup? Est-ce que c'est nuisible? Est-ce que c'est une nuisance?"*. Intervenant 2: *"Mais pour l'instant, c'est une inquiétude"*. Intervenant 1: *"Est-ce qu'il [le citoyen] en a vu?"*. Intervenant 2: *"Non, je ne pense pas"* (5e discussion de groupe).

<sup>54</sup>Le haut fonctionnaire municipal raconte à cet effet l'anecdote d'une citoyenne dont le jardin communautaire est attenant à un site de gestion différenciée. Depuis que les interventions du service de la municipalité sur ce site avaient été espacées, celle-ci avait vu apparaître une plus grande variété d'oiseaux dans son entourage. Si elle appréciait cette nouveauté, d'autres citoyens s'en étaient au contraire plaint: *"Ça été au conseiller puis ils ont finalement coupé. La dame était devant la tondeuse "non, non, coupez pas ça. Il y a des oiseaux ici". J'avais donné une petite entrevue à Montréal ce soir, poursuit le haut*

bord du fleuve craignent de leur côté que les sites de gestion différenciée (destinés à naturaliser les rives) ne viennent obstruer la vue qu'ils ont traditionnellement bénéficiée. D'autres appréhendent que le pissenlit, qui prospère librement sur ces sites, ait des conséquences négatives sur leur propre pelouse. Plusieurs citoyens argumentent enfin que les sites de gestion différenciée ne feront qu'encourager le développement de l'herbe à poux. La municipalité irait à ce titre à contresens de la volonté populaire d'éradiquer la mauvaise herbe. En somme, comme le souligne le spécialiste en écologie végétale, la gestion différenciée soulève des débats. D'après sa propre expérience sur le terrain, il constate que *“les façons de voir les espèces sont très différentes”* (5e discussion de groupe). Si certaines personnes sont prêtes *“à se battre pour qu'il y ait plein de mauvaises herbes”*, dit-il, d'autres sont prêtes *“à se battre pour qu'il y ait du gazon”* (ibid.). Aussi faudra-t-il encore du temps selon lui pour que les gens acceptent d'autres choses *“que du gazon en face de chez-eux”* (ibid.). Confirmant la perception de son collègue, le responsable du projet soutient qu'il faut en conséquence introduire la gestion différenciée de façon graduelle. Il faut composer avec les réactions et les résistances de la population, car autrement, dit-il, le changement de végétation sera systématiquement rejeté.

À la lumière de ce contexte, l'objectif des réunions des intervenants est d'adapter l'approche européenne de la gestion différenciée aux particularités sociales et géographiques du milieu local. Ils doivent définir un ensemble d'orientations et de directives dont la mise en application permet de matérialiser un type particulier de paysage. Notre intérêt se porte plus spécifiquement sur le travail d'ajustement qu'ils doivent réaliser en vue de définir ces orientations et ces directives. Dans la pratique, celles-ci sont destinées à l'usage des chefs d'équipe responsables de l'entretien des espaces verts à la municipalité. C'est sur ces personnes (appelées “agents techniques”) que repose en fin de compte l'opérationnalisation de la nouvelle approche d'entretien. Les directives qu'ils sont invités à suivre doivent être à la fois assez souples et assez précises. Elles doivent permettre de prendre en considération les particularités de chacun des milieux tout en contribuant à façonner un type spécifique de paysage (un paysage jugé désirable par le public). Avant de passer à l'analyse proprement dite des mécanismes de l'accord, nous proposons de tracer un

---

*fonctionnaire. Deux minutes après, la dame m'appelle, elle me dit “je vous encourage à continuer. Dans mon coin, j'en parle à tout le monde. Il y a du monde qui n'aime pas ça. Moi j'essai de les convaincre”* (4e discussion de groupe).

portrait de chacun des participants. Nous préciserons par la suite quelle est leur vision idéale des sites de gestion différenciée, celle qu'ils estiment pertinente de concrétiser et qui détermine, dans une certaine mesure, leur prise de position dans les débats.

## **5.2 Les acteurs de la prise de décision**

C'est à l'été 1998 que débutent les premières réunions visant à formaliser un protocole d'intervention et d'entretien inspiré de la philosophie de la gestion différenciée. Les intervenants impliqués dans la définition de ce protocole sont au nombre de quatre. Du 11 juin au 10 octobre 1998, ils se réunissent à cinq occasions. Une dizaine d'agents techniques sont invités à partager leurs réflexions lors de deux de ces réunions. Pour des fins d'anonymat, nous désignerons par A, B, C et D les quatre intervenants réguliers. Les acteurs A, C et D occupent un emploi permanent à la municipalité où se déroule le projet. L'acteur A a une formation en horticulture (DEC). Il est chef du service de l'entretien des parcs de la municipalité. Il supervise une équipe de surintendants, de contremaîtres et d'agents techniques. L'acteur C a une formation en agronomie (M.Sc.). Il occupe une fonction de recherche et de développement au sein de ce service. Son domaine d'activité principal est la santé des arbres en milieu urbain. Dans le cadre de la gestion différenciée, il gère la production de plants en serre et compile l'information sur les essais d'introduction d'espèces qui ont lieu. L'acteur D a une formation en biologie (M.Sc.). Il est chef de la division recherche et développement au service des parcs de la municipalité. Il travaille sur les problèmes qui affectent les végétaux présents dans le jardin. Dans le cadre de la gestion différenciée, il délègue le personnel de sa division nécessaire à résoudre les problèmes rencontrés sur le terrain. L'acteur B est pour sa part un employé contractuel. Il a une formation en écologie végétale (Ph.D). Il a été embauché par l'acteur A afin d'effectuer un inventaire exhaustif des espèces végétales présentes dans chacun des sites de gestion différenciée.

L'examen attentif des verbatims d'entretien permet de constater que les échanges ont principalement eu lieu entre le promoteur du projet (acteur A) et le spécialiste en écologie végétale (acteur B). En raison de leur rôle central dans la prise de décision, c'est donc sur ces acteurs que se portera principalement notre attention.

## **5.3 La représentation des sites de gestion différenciée chez les acteurs**

La lecture des différents entretiens individuels (directifs et semi-directifs) et de discussion de groupe permet de constater que les intervenants ont une façon sensiblement différente d’appréhender la définition d’un protocole d’intervention et d’entretien de gestion différenciée. L’exploration des entretiens donne également à voir que leurs prises de position ne sont pas étrangères à leur façon idéale de concevoir un site de gestion différenciée. Ces “représentations” constituent leur prise de position initiale. En les mettant au jour, nous nous donnons la possibilité de reconstruire, à partir de son point de départ, le cheminement de pensée et la logique argumentative de chacun des intervenants.

Le haut fonctionnaire municipal est le principal promoteur de la gestion différenciée. C’est lors de ses visites dans la ville de Lausanne en Suisse qu’il se fait une idée précise de l’apparence que devraient prendre les sites de gestion différenciée. Pour lui, Lausanne est un modèle de référence, car, comme nulle part ailleurs dit-il, elle a su harmoniser la présence d’une couverture végétale naturalisée avec un haut niveau de tolérance sociale. L’ouverture démontrée par la population envers les surfaces en voie de naturalisation trouverait à ce titre son explication dans l’apparence esthétique de ces “nouveaux” paysages. Lausanne aurait en effet réussi à façonner un type de paysage à mi-chemin entre la friche et le jardin. Elle encouragerait la repousse active de la couverture végétale indigène dans des proportions bien mesurées. La végétation y aurait libre cours en fonction de paramètres précis de hauteur, de couleur, de texture et de structure. Comme le remarque le haut fonctionnaire, on la retrouve également présente dans des endroits bien précis: *“Quand tu vas à Lausanne, c’est à l’image de ça. Tout est propre et ordonné. Il y a de la végétation plus forte, mais à sa place”* (2e discussion de groupe). Le travail de sélection opéré par la municipalité aurait à ce titre permis d’exclure tout ce qui pouvait susciter l’aversion et l’hostilité chez le citoyen. L’impression retenue est celle de “surfaces jardinées de façon extensive”.

*“Dans l’état actuel de la mentalité de nos concitoyens”* (3e discussion de groupe), affirme le responsable du projet, nous n’avons pas le choix d’aménager ces sites avec ce que la nature a de plus agréable et de plus rassurant à offrir: *“Il faut intervenir, couper quand c’est trop sec, faire des sentiers. Il faut marquer plus notre présence, mettre de la couleur, faire des semis, de la plantation. Si on veut garder ces sites-là, il va falloir qu’on s’en aille là-dedans”* (ibid.).

L'impératif de domestiquer la nature est d'autant plus important que l'élection municipale approche et que les élus tendent à privilégier un entretien hautement interventionniste. *“En année électorale, souligne le responsable du projet, la pression est encore plus forte. Dès qu'un citoyen lève le petit doigt [c'est-à-dire dès qu'il dépose une plainte], l'appareil politique est très vite à se mobiliser”* (ibid.). Pour lui, il s'agit d'un signe qui confirme la nécessité d'adopter une approche de “laisser-aller” plus interventionniste. Autrement, dit-il, *“on va être obligé de couper partout, régulièrement”* (ibid.).

Si le modèle de site de gestion différenciée du promoteur du projet est un compromis socio-écologique entre le jardin (une production culturelle) et la friche (un résultat des forces naturelles), celui du spécialiste en écologie végétale se situe plutôt du côté de la friche: *“Moi ce que je perçois en faisant de la gestion différenciée, c'est qu'on obtient des zones qui ressemblent aux friches de type campagne”* (entretien, acteur B). Pour cet acteur, la gestion différenciée représente une suite logique du retour de la nature en ville. Après avoir exclu la nature des centres urbains, dit-il, nous avons graduellement introduit un arbre, de l'eau, des parcs. *“Maintenant qu'on a aucune crainte face à la végétation, dit-il, on peut réintroduire un morceau de campagne”* (entretien acteur B). L'attention qu'il porte aux composantes biotiques et aux composantes abiotiques de ces milieux conduit à penser qu'il appréhende les sites de gestion différenciée comme des unités fonctionnelles se rapprochant de l'idée d'écosystème. La préoccupation qu'il exprime à plusieurs reprises envers la composition des sols et des sous-sols en donne une illustration:

*Moi ce qui me hantera toujours, c'est ce qui se passe au niveau des relations écologiques dans le sous-sol (...). On oublie tout le temps que le sous-sol est quelque chose de vivant et d'extrêmement riche. Il y a plus d'organismes dans le sous-sol qu'il peut y en avoir dans la forêt. La résultante, c'est que les plantes qui sont au-dessus dépendent de ce qui est en-dessous* (entretien acteur B).

Si elle incorpore plusieurs traits de représentation de l'écosystème, la vision des sites de gestion différenciée du spécialiste en écologie végétale n'est cependant pas coupée de préoccupations sociales. Pour qu'ils soient écologiquement et socialement acceptables, dit-il, il faut que ces sites aient un certain nombre d'espèces avec des floraisons réparties du début à la fin de l'été. Tout en se souciant de l'aspect visuel pour des raisons sociales, on note que le spécialiste demeure

néanmoins préoccupé par l'équilibre fonctionnel des espèces et des composantes présentes sur ces sites:

*Il y a l'aspect horticole, mais moi je regarde toujours l'aspect écologique en premier plan. Donc ces deux plans jouent énormément. Il n'y a personne qui peut travailler dans ce genre de projet-là en disant "je veux que ça soit comme ça" sans aucune vision écologique. Il faut avoir une vision plus multidisciplinaire pour bien arriver à marier toutes ces facettes-là, soit scientifique, soit sociale (entretien acteur B).*

Dans leur démarche visant à convaincre les autres intervenants du bien-fondé de leur conception respective des sites de gestion différenciée, on remarque que le responsable du projet et le spécialiste en écologie végétale empruntent une procédure relativement semblable. Le premier se rend à Lausanne. Il prend des photos des sites qu'il a visités et utilise au retour ces photos pour donner à voir à quoi devrait idéalement ressembler ces sites (notamment lorsqu'il s'adresse aux agents techniques présents à la 3e discussion de groupe). Le second se rend dans les parcs régionaux qui bordent la municipalité au nord. À divers endroits, il prend des photos de friches laissées à elles-mêmes depuis plusieurs années. Tout comme le promoteur du projet, il fait usage de ces photos pour témoigner de sa propre conception des sites. Aux agents techniques présents lors de la 5e discussion de groupe, il accompagne une diapositive des commentaires suivants: *"Évidemment en ville, c'est pas tout à fait des friches, mais si on laissait aller carrément tout ça, ces zones-là pourraient devenir des zones qui s'approchent des friches"* (5e discussion de groupe). Ailleurs, il fait ressortir la vitalité caractéristique de ces milieux: *"On retrouve toutes sortes d'espèces. Il y a beaucoup de couleurs là-dedans"* (5e discussion de groupe).

La mise au jour des représentations des sites de gestion différenciée de chacun des acteurs aide à saisir leur système initial de référence. Aussi, sommes nous en mesure de suivre, à partir de son point de départ, le cheminement de pensée de chacun dans la discussion. Cette discussion, s'orchestre autour de six thèmes principaux. Nous poursuivons notre analyse en reprenant la trame de la négociation relative à chacun des thèmes.

#### **5.4 Les thèmes abordés**

Initiées à l'été de 1998, les discussions de groupe entre les quatre principaux intervenants visent à définir les directives d'un protocole d'entretien dont la mise en application sur le terrain permet de créer un type particulier de paysage, un paysage que l'on juge acceptable pour le public. Tout en cherchant à réduire au minimum les interventions d'entretien, ce qui permet de générer des économies de main-d'oeuvre, d'équipement et de pesticides, ce protocole doit également déboucher sur l'aménagement de sites esthétiquement agréables, susceptibles de récolter l'approbation du public. Le défi des intervenants consiste dans ces circonstances à trouver un équilibre d'approche entre un "laisser-aller", favorable à la réalisation d'économies d'échelle, et un certain "interventionnisme", perpétuant une forme de gestion onéreuse et peu écologique des espaces verts. Une lecture attentive des verbatims de discussion de groupe fait ressortir que les échanges ayant eu lieu entre les acteurs à ce sujet se sont concentrés autour de six thèmes. Chaque thème est un segment de prise de décision qui participe en bout de piste à définir une représentation spécifique des sites à naturaliser. Ces thèmes vont comme suit: le moment approprié de la fauche, le mandat du spécialiste en écologie végétale, les espèces appropriées à introduire, la problématique de l'herbe à poux, les techniques de naturalisation à utiliser, le rapport aux citoyens.

Chaque thème fera l'objet d'un développement en quatre temps. Dans un premier temps, est expliqué le thème proprement dit, en quoi il consiste et quels sont les éléments sur lesquels les intervenants prennent position. Dans un deuxième temps, est décrite la façon caractéristique de chacun des intervenants d'aborder le thème. Dans un troisième temps, sont exécutées les étapes deux à cinq de notre méthodologie d'analyse. Rappelons qu'il s'agit (étape 2) de diviser les extraits de discussion réunis sur chacun des thèmes en "scènes" et en "interventions", (étape 3, premier temps) de préciser les *dispositifs de coordination* mobilisés par les acteurs dans leurs interventions (instruments de mesure, équipements, directives, statistiques, connaissances formelles, savoir d'expérience, normes, procédures, principe, etc.), (étape 3, deuxième temps) d'identifier dans quels *principes supérieur d'organisation sociale* s'inscrivent les dispositifs mobilisés, (étape 4) de repérer à quels *régimes d'action* correspond le travail d'accommodement réalisé par les acteurs, et enfin, (étape 5) de mettre en lumière le *registre d'accord* en vertu duquel se règle le litige engendré par la présence de *principes supérieurs d'organisation sociale* différents. Dans un quatrième temps (étape 6), un bref retour sera effectué sur l'analyse

précédente. Seront identifiés *les dispositifs de coordination* sur lesquels s’articule la décision finale ainsi que les *principes d’organisation sociale* auxquels renvoient ces dispositifs<sup>55</sup>.

Pour des fins de clarté, nous emploierons au cours du texte les trois règles de présentation suivante. Nous mettrons entre guillemet chacun des dispositifs de coordination utilisé par les acteurs. Par exemple, “une date d’échéance”, “un processus biologique”, “un savoir d’expérience”. Nous mettrons en italique les principaux concepts relatifs à notre cadre conceptuel: *dispositif de coordination, régime d’action, registre d’accord, principes d’organisation sociale*. Nous mettrons enfin entre guillemet et en italique les extraits de discussion de groupe que nous utiliserons afin de rendre visible notre propos. Par exemple, “*Plus on va avoir des sols riches, plus on va avoir une diversité d’espèce*” (acteur B). Ces quelques éléments étant précisés, nous pouvons maintenant procéder à la première analyse.

#### **5.4.1 Le moment approprié de la fauche**

D’après les commentaires reçus en 1997, lors de la première année d’expérimentation, les citoyens n’étaient pas prêts à un retour complet de la nature sur les sites de gestion différenciée. Dans ce contexte, les acteurs de la prise de décision s’entendent pour dire que le changement de végétation doit être introduit de façon graduelle. En 1998, lorsque débute la première réunion, ils conviennent de faucher les sites de temps à autre, mais empruntent des points de vue différents quant à la fréquence de fauche à adopter. La discussion qui s’engage entre eux vise donc à préciser à quelle intervalle la couverture végétale des sites doit être coupée, et à quel moment de l’année cette coupe doit avoir lieu. Ce thème est le premier à avoir été traité par les participants lors de la première réunion. Leurs échanges dévoilent à ce chapitre tout le travail d’ajustement qui s’amorce entre eux. Avant d’en saisir tous les détails, il convient de rappeler en quelques mots leur position initiale.

Dans le but de matérialiser sa vision idéale des sites de gestion différenciée, le spécialiste en écologie végétale exprime sa préférence envers la croissance ininterrompue de la végétation: “Ça

---

<sup>55</sup>Rappelons que l’étape 7 de notre méthodologie d’analyse s’applique à la cinquième partie de ce chapitre. Dans *la construction sociale de la représentation de l’environnement*, sont mis en lumière les *dispositifs de coordination* et les *principes d’organisation sociale* qui sont sédimentés dans la représentation finale des sites à naturaliser.



va changer si on donne la chance à la végétation de changer. Il faut laisser le temps à la nature de faire son oeuvre et ça, on ne peut pas passer à côté de ça” (entretien acteur B). Il ajoute que cette orientation s’inscrit dans la philosophie de la gestion différenciée dont “*le but final reste de ne pas intervenir*” (ibid.). Par la même occasion, il précise que la tonte des milieux devrait être effectuée juste avant que les semences d’arbres ne prennent racine dans le milieu. Dans ce contexte, dit-il, “*il est peut-être important de couper de temps en temps, mais pas de façon annuelle, aux trois, quatre mois*” (ibid.)<sup>56</sup>. Le responsable du projet épouse de son côté une conception plus interventionniste: “*On a besoin d’avoir des milieux qui donnent l’impression d’être ordonnés et entretenus. Il faut mettre de l’ordre dans la nature*” (4e discussion de groupe). À la différence du spécialiste en écologie végétale qui exclut un intervalle de fauche annuelle, le responsable du projet favorise plutôt cette option: “*Il faut que ça soit organisé, ordonné un peu plus. D’où la tonte une fois par année*” (ibid.). Partant de leur position respective, voyons comment les deux acteurs en arrivent à s’entendre sur un intervalle et un moment approprié de fauche. Un examen approfondi de l’ensemble des extraits de discussion de groupe réuni sur cette question amène à conclure que la prise de décision se déroule en trois scènes.

**Scène 1.** Dans la première scène, la succession des interventions effectuées par les acteurs dénote que les ressources et les compétences déployées par ceux-ci en vue de s’ajuster correspondent aux opérations caractéristiques du *régime d’action en justice*. Les sujets partent d’un différend pour ménager des passages et des compromis entre des façons antagonistes de concevoir l’orchestration souhaitable des êtres et des choses. La première intervention fait suite à une question posée quelques jours plus tôt par une agente technique au spécialiste en écologie végétale (acteur B).

---

<sup>56</sup>Le choix d’un intervalle de fauche constitue un enjeu majeur pour le spécialiste en écologie végétale. Le temps qui s’écoule entre les fauches détermine en effet s’il peut concrétiser ou non sa vision personnelle de la naturalisation. En allant plus loin dans la connaissance de cet acteur, on remarque d’ailleurs que sa vision de sites de gestion différenciée relève d’une volonté de réaliser quelque chose à long terme: “*Moi, je veux qu’il y ait des choses qui se réalisent*” (ibid.). La gestion différenciée constitue à ce titre un projet auquel il s’identifie. Il voit en celui-ci l’occasion de matérialiser ses vues personnelles et professionnelles. Tout en correspondant à ses qualifications (“*Ça entre en plein dans mes cordes*” (ibid.)) ce projet répond aussi à ses aspirations (“*Peu importe ce que l’on fait dans notre vie, moi je pense que si on fait un doctorat, c’est pour essayer d’accomplir quelque chose*” (ibid.)). Dans ce contexte, on comprendra pourquoi le spécialiste profite de toutes les occasions qui lui permettent de faire valoir la représentation des sites qu’il estime être censé de concrétiser. Les compétences qu’ils déploient pour conjuguer ses positions à celles des autres correspond au répertoire de ressources mentales et gestuelles mis en oeuvre par les acteurs dans le cadre du *régime d’action tactique-stratégique*.

Elle lui demande à quel moment de l'été elle devrait idéalement effectuer une fauche. Évoquant la question auprès de ses collègues, le spécialiste affirme que l'intervalle de fauche devrait être décidé au cas par cas, en fonction de la condition de chacun des sites: "*Est-ce que c'est nécessaire dans certains cas une fois par année ou pas du tout? Ça va dépendre de la condition*" (2e discussion de groupe). La "condition de chacun des sites" est le *dispositif de coordination* auquel recourt le spécialiste en écologie végétale pour rendre intelligible son jugement auprès d'autrui<sup>57</sup>. Les éléments de signification auxquels renvoie ce dispositif vont être décodé par autrui, lesquels vont s'y ajuster et livrer en retour les indices de leur propre position. En terme méthodologique, on reconnaîtra en ce *dispositif de coordination* une unité d'enregistrement dont la classification en catégories d'analyse permet de faire ressortir les tendances du matériel rassemblé. Dans ce cas-ci, on remarque que la "condition de chacun des sites" ne relève d'aucune des catégories d'analyse mise au jour par la théorie des *cités* de Boltanski et Thévenot (1991). À la suite de l'hypothèse de Lafaye et Thévenot (1993) sur l'émergence d'un *principe d'organisation sociale* inédit, nous proposons de classifier cette entité dans la  *cité écologique*.

Dans la deuxième intervention, le responsable du projet exprime son désaccord envers la promptitude de son interlocuteur à définir aussi affirmativement une orientation d'intervention. Il s'empresse de redéfinir la situation d'interaction dans les termes de la  *cité industrielle*, centrée sur la planification rationnelle des êtres et des choses. Son intervention s'articule sur deux *dispositifs de coordination*. Le premier est celui de la "division des tâches". Il invite son interlocuteur à revenir "*en arrière*" ("*Je reviens peut-être en arrière comme si j'étais à la première réunion*" (2e discussion de groupe)) afin de lui rappeler ses tâches "*depuis le début*" (ibid.). Il précise que son mandat consiste à faire l'inventaire des espèces végétales qui recouvrent chacun des sites. C'est sur la base de ces inventaires, qui procureront une connaissance exhaustive des différents milieux, dit-il, que des directives seront par la suite précisées. Le second *dispositif de coordination*

---

<sup>57</sup>Ce dispositif est un bel exemple de ce que Boltanski appelle "des comptes-rendus (...) rapides et laconiques" (1990, 58). Pour pouvoir les traiter, il faut d'abord en clarifier le sens. À cet égard, on se proposera de suivre la règle de l'auteur qui consiste à mettre l'énoncé en relation avec des éléments plus stables. Non pas avec les "propriétés inscrites une fois pour toutes dans les personnes" (ibid.), mais plutôt avec les autres principes supérieurs d'organisation sociale avancés au cours de la négociation. En référant à l'ensemble des entretiens de groupe, nous faisons l'hypothèse que la "condition" d'un site renvoie à l'ensemble des variables par lesquelles on peut décrire la couverture végétale à un stade donné de son évolution. La "condition" d'un site varierait ainsi en fonction du nombre d'espèces, de leur hauteur et de l'importance de la surface qu'elles recouvrent.

déployé, qui relève lui aussi d'une *cit  industrielle*, est "la connaissance comme outil d'aide   la d cision": "*L'id e de faire des relev s botaniques plus formels avec des protocoles, c'est finalement de mieux conna tre pour mieux g rer dans les contraintes et les pr rogatives de la gestion*" (ibid.).

Ces deux premi res interventions t moignent de la diff rence de point de vue qui anime les acteurs. Si le premier soul ve une forme de l gitimit  purement * cologique*, le second s'inscrit dans un principe essentiellement *industriel*. La troisi me intervention permet   ce chapitre d'observer une premi re tentative de rapprochement entre les deux formes de l gitimit s oppos es. Le sp cialiste en  cologie v g tale d passe sa lecture strictement * cologique* de la situation pour inclure des  l ments de r f rence propre au principe d'organisation *industrielle*. Au lieu d'adapter le moment de fauche   la "condition de chacun des sites", laquelle peut  tre extr mement variable, il propose d'effectuer une fauche "*avant la fin du mois d'ao t*", juste apr s que les "*plantes d sirables*"<sup>58</sup> aient produit leurs graines: "*Si tu as des plantes d sirables, si on peut les appeler comme  a (...), qui n'ont plus rien d'int ressant   produire avant la fin du mois d'ao t, on peut couper sans aucun probl me*" (ibid.). Cette proposition op re des passages entre trois *dispositifs de coordination*: 1) "une date d' ch ance" ("*avant la fin du mois d'ao t*"), qui

---

<sup>58</sup>Les *plantes d sirables* sont les esp ces v g tales que les intervenants estiment pertinentes d'introduire, de r introduire ou de multiplier dans les sites de gestion diff renci e. Les crit res permettant de d finir la pertinence de ces esp ces varient d'une situation d'interaction   l'autre et d'un acteur   l'autre.   cet  gard, les plantes d sirables sont des *dispositifs de coordination* pouvant emprunter diff rents visages. La revue des discussions de groupe permet   cet effet de rep rer quatre types id aux. Chaque type id al est un "dispositif composite" op rant des rapprochements entre au moins deux *principes sup rieurs d'organisation sociale*:

Type 1. *Dispositif inspir / cologique*: les plantes d sirables s'imposent comme un dispositif inspir /  cologique lorsque les intervenants r f rent au plaisir des sens qu'elles procurent (hauteur, couleur, texture, forme, parfum, esth tisme).

Type 2. *Dispositif industriel/ cologique*: les plantes d sirables s'imposent comme un dispositif industriel/ cologique lorsque les intervenants les abordent pour leurs qualit s fonctionnelles (capacit    recouvrir rapidement le sol,   s'adapter   des terrains difficiles,   fleurir rapidement apr s la fauche,   pr venir l' rosion du sol,    tre r sistante   la s cheresse).

Type 3. *Dispositif civique/inspir / cologique*: les plantes d sirables s'imposent comme un dispositif civique/inspir / cologique lorsque les intervenants avancent que leurs qualit s esth tiques (principe *inspir *) est un atout susceptible de favoriser l'acceptation sociale des sites de gestion diff renci e (objectif qui s'inscrit dans une pr occupation *civique*).

Type 4. *Dispositif industriel/civique/inspir / cologique*: les plantes d sirables s'imposent comme un dispositifs industriel/civique/inspir / cologique lorsque les intervenants posent que leurs qualit s esth tiques et leurs qualit s fonctionnelles vont permettre de cr er rapidement et efficacement des sites de gestion dont les propri t s risquent de susciter l'approbation sociale.

s'enlign sur les exigences de prévisibilité et de standardisation de la  *cité industrielle*; 2) “une catégorie de végétaux” (les “*plantes désirables*”<sup>59</sup>) où la sélection des espèces les plus attrayantes repose sur un compromis de légitimité *inspiré/écologique*; 3) “un processus biologique” (“*des plantes (...) qui n'ont plus rien d'autres à produire*”), qui s'inscrit dans le respect des processus naturels propre au principe *écologique*. Le passage entre ces *principes de légitimité* constitue une première illustration de l'hypothèse de Boltanski et Thévenot (1991) selon laquelle la maîtrise des différents systèmes d'interprétation du monde est une compétence commune à l'ensemble des acteurs sociaux. Lorsque la situation s'y prête ou l'exige, chaque acteur est en mesure de faire valoir le bien-fondé de ses actions ou de ses propositions en référant à l'un ou l'autre de ces sept *grands principes supérieurs communs* (ou *cités*).

La quatrième intervention confirme le travail de rapprochement en voie de s'opérer entre les acteurs. Le responsable du projet atteste qu'à cette période de l'année, les cycles de maturation des plantes sont d'ordinaire complétés: “*Moi c'est ce que j'ai cru voir l'année passée. J'allais a un certain endroit où, après la mi-fin août, tous les cycles, les choses intéressantes, étaient complétées*” (ibid.). L'intervention du responsable repose sur deux *dispositifs de coordination*. Le premier est un “savoir d'expérience”<sup>60</sup> (“*Moi c'est ce que j'ai cru voir l'année passée*”). Développé suite à l'observation patiente et attentive des choses, ce savoir s'inscrit dans un *principe d'organisation sociale domestique* qui valorise l'autodidacte, l'apprentissage sur le tas, le travail artisanal et les savoirs transmis de génération en génération. Le second est “un processus

---

<sup>59</sup>L'énoncé formulé par le spécialiste n'est pas très explicite quant au sens précis qu'il donne à ce dispositif. Un retour au contexte général de l'échange (à ce moment-ci des discussions) fait cependant ressortir qu'il se situe dans un *principe inspiré*. La vision des sites de gestion différenciée qu'il aimerait voir concrétiser s'appuie en effet sur la présence de fleurs abondantes, de bonnes tailles, de couleurs vives et de textures variées. Les aspects relatifs à leur efficacité (ou efficience) ne sont pas encore présents dans son discours.

<sup>60</sup>Semblables aux *plantes désirables*, le *savoir d'expérience* est un *dispositif de coordination* qui peut prendre différents visages selon le contexte de l'interaction. Une revue des discussions de groupe permet à cet effet de mettre au jour deux figures types:

Type 1. *Dispositif domestique*: le savoir d'expérience s'impose comme un dispositif domestique lorsqu'un intervenant fait référence aux habilités, aux compétences et au savoir-faire qu'il a acquis par enseignement non formel, par essais et erreurs ou par imitation.

Type 2. *Dispositif domestique/industriel*: le savoir d'expérience s'impose comme un dispositif domestique/industriel lorsqu'un intervenant avance ce savoir comme une forme d'expertise qui a droit de cité. Dans le *principe industriel*, la façon juste et légitime de considérer l'organisation des êtres et des choses s'appuie sur les détenteurs de savoirs spécialisés.

biologique” (“*la mi-fin août, tous les cycles, (...) étaient complétées*”). Ce *dispositif* relève d’un principe *écologique*. Dans ce principe, la façon souhaitable de concevoir l’orchestration des êtres et des choses prend directement en considération les flux de matières, d’énergie et d’information qui s’échangent à des échelles spatio-temporelles plus vastes.

**Scène 2.** Lors de la deuxième scène, l’ajustement entre les acteurs correspond une fois de plus au *régime d’action en justice*. Au lieu de partir d’un différend pour s’acheminer vers une entente, les intervenants font le parcours inverse. Sur la base d’une entente, ils basculent dans un état de désajustement. Cette scène prend forme sur la base de quatre interventions. La première fait suite au rapprochement opéré précédemment par les acteurs. En vertu de son savoir d’expérience, le responsable du projet confirme la justesse de la proposition du spécialiste en écologie végétale. Se sentant appuyé, le spécialiste réaffirme avec un certain tranchant que le moment de fauche devrait avoir lieu lorsque le cycle de maturation des plantes est complété: “*À sa question, si tu dois absolument répondre, c’est quand toutes les espèces désirables ont fini leur floraison et leur maturation de graines. On coupe n’importe quand. Si c’est nécessaire. Point final. C’est la seule raison que je peux donner. C’est la meilleure*” (ibid.). Son intervention opère des rapprochements entre trois *dispositifs de coordination*: 1) “une catégorie de végétaux” (les “*espèces désirables*”) qui relève d’un principe *inspiré/écologique*; 2) “un processus biologique” (“*quand toutes (...) ont fini leur floraison et leur maturation de graines*”) qui fait référence à un principe *écologique*; 3) “un avis professionnel” (“*C’est la seule raison que je peux donner. C’est la meilleure*”) qui prend forme dans les références du *principe industriel*.

La deuxième intervention ramène les deux principaux protagonistes au point de départ. Le responsable du projet réagit à l’empressement une fois de plus témoigné par son vis-à-vis. Son énoncé s’articule sur le *dispositif de coordination industriel* de “la division des tâches”. Il lui rappelle qu’il doit se concentrer principalement sur la connaissance de chacun des milieux: “*Toi, je pense que ton travail, indépendamment de ce que les gens veulent faire, c’est d’abord de connaître qu’est-ce qui pousse là. C’est quoi les cycles de maturation, puis tout ça*” (ibid.). Comme il l’avait déjà mentionné, il précise que les décisions qui seront prises relèvent par la suite de son ressort: “*Après ça, nous autres, dans nos opérations, moi je pourrai leur donner [aux agents techniques] des enlignements*” (ibid.). La troisième intervention témoigne de

l'insatisfaction du spécialiste en écologie végétale vis-à-vis la définition de son mandat qu'il perçoit trop étroit et trop technique (une définition qui ne le conduira vraisemblablement pas à actualiser sa vision personnelle de la naturalisation). L'argument qu'il met de l'avant pour élargir son expertise à l'ensemble des facettes qui concernent la gestion différenciée prend appui sur six *dispositifs de coordination* renvoyant à trois *visions du bien commun*. Il mentionne d'abord que la gestion différenciée comporte plusieurs aspects qui doivent être envisagées simultanément ("une préoccupation d'efficacité" propre à la vision *industrielle*): "L'inventaire c'est une chose, mais au-delà des plantes, il y a une question visuelle. Il y a aussi une question d'appréciation. Comment on peut favoriser les plantes désirables par rapport à leur développement et tout ça" (ibid.). Ensuite, il ajoute que l'aspect visuel des sites ("une préoccupation d'esthétisme" qui relève du principe *inspiré*), doit être pensé en même temps que la sélection des "espèces désirables" ("une catégorie de végétaux" qui renvoie à un dispositif composite *inspiré/industriel*). Dans le cas contraire, des "erreurs de sélection" ("un élément incongru" qui menace le bon fonctionnement du système de pensée et d'action *industriel*) pourraient entraîner des "retards" ("une irrégularité" qui ralentit le fonctionnement optimal de la vision *industrielle*, fondé sur le respect des échéances) dans "l'embellissement des sites" ("une préoccupation d'esthétisme" propre au principe *inspiré*): "S'il y a des erreurs par rapport aux plantes désirables, ça va retarder l'embellissement potentiel de ces espaces-là. Donc c'est important que tout le monde soit au même diapason en même temps" (ibid.). La dernière phrase suggère enfin l'intention du spécialiste de s'ajuster concrètement à la conduite d'autrui: "À ce moment-là, ça serait toi ou les surintendants qui décidez qu'est-ce que vous faites" (ibid.)

Dans la quatrième intervention, on assiste enfin à un moment de discontinuité. Le responsable du projet change subitement de sujet de conversation. "Là tu vois, une question que je me pose, on parle un peu à bâtons rompus, on a acheté un équipement..." (Ibid.). Ce passage d'un thème (le moment de fauche) à un autre (un équipement) laisse entendre que le responsable est non réceptif à l'implication que désire avoir son collègue. "L'équipement" sur lequel s'articule son intervention est un *dispositif de coordination* qui relève de la *cité industrielle*.

**Scène 3.** La troisième scène prend forme dans les troisième, quatrième et cinquième discussion de groupe. Contrairement aux deux premières scènes (qui se déroulaient dans les première et

deuxième discussions de groupe), on y retrouve ni échange, ni argumentation entre les acteurs. L'examen attentif de ces discussions indique que deux décisions ont été prises. La première a trait à l'intervalle de fauche. S'adressant aux agents techniques présents à la troisième discussion de groupe, le responsable du projet précise que l'ensemble des sites de gestion différenciée ("sauf exception") feront l'objet d'une ou deux interventions annuelles: "*On ne peut pas se permettre de ne pas intervenir du tout (...). Il doit y avoir une ou deux interventions dans l'année dans le but d'avoir de meilleures floraisons puis d'améliorer l'esthétique*" (3e discussion de groupe). Son jugement sur le nombre de fauches requis s'articule en vertu de trois principes de légitimité. 1) À la base, il y a une volonté générale d'améliorer l'esthétisme des sites. Le souci portée à "l'esthétisme" est un *dispositif de coordination* qui relève du principe *inspiré*. 2) Ensuite, il y a une "préoccupation d'efficacité" qui s'inscrit dans le principe *industriel*. On veut obtenir "de meilleures floraisons" et "améliorer l'effet visuel". Dans le premier cas, il s'agit de maximiser le nombre de végétaux atteignant le cycle de maturation en fleurs. Dans le deuxième cas, il s'agit d'optimiser l'effet visuel engendré par le nombre d'unités de végétaux en fleurs. 3) Le nombre de fauches est enfin envisager dans un horizon *civique*. Chaque moment de fauche, comme chaque espèce en fleur, sont des dispositifs d'intéressement visant à rendre acceptable la présence des sites de gestion différenciée auprès de la population<sup>61</sup>.

La deuxième décision porte sur le moment de fauche. Le responsable du projet précise que le moment approprié de fauche aura lieu en juillet, lorsque les graminées ont fini leur floraison. Son intervention se lit comme suit: "*Il faut faire au moins une fauche au moment où, moi c'est ce que je te disais, ce que j'avais constaté, au moment où les graminées sont déjà mûres depuis un bout de temps et où visuellement ça fait roussi, c'est jaune, c'est sec. Ça c'est généralement en quelque part en juillet. C'est ça qui génère des plantes finalement*" (4e discussion de groupe). La lecture

---

<sup>61</sup>Plus loin, le responsable du projet précise le type d'esthétisme qu'il recherche. La vision des sites de gestion différenciée qu'il met de l'avant articule un compromis entre deux façons principes antagonistes d'organisation sociale. Au lieu d'appliquer les méthodes d'intervention traditionnelle, ("*désherber*", "*fertiliser*", "*contrôler les parasites*", qui relèvent d'un principe *industriel*), il propose de développer la relation qui unit le jardinier à son terrain: "*Dans le fond, la gestion différenciée, ça doit devenir un petit peu une façon de jardiner (...). Au lieu de désherber et de fertiliser, de contrôler les parasites, etc., l'unique activité qu'on fait, à peu près, c'est de faucher et de nettoyer*" (ibid.). Le principe *domestique* en vertu duquel doit s'opérer la naturalisation des sites (qui valorise le savoir d'expérience, le savoir-vivre et les coutumes) se conjugue avec une préoccupation de réglage propre à la  *cité industrielle*: "*Sauf qu'il faut le faire au bon moment*" (ibid.).

de cet extrait donne à voir que le moment approprié de fauche est justifié en vertu de trois *dispositifs de coordination*: 1) un “savoir d’expérience” (“*ce que j’avais constaté...*”) où la connaissance acquise sur le terrain sert d’expertise à la prise de décision (dispositif *industriel/domestique*); 2) une “préoccupation d’esthétisme” (lorsque “*visuellement, ça fait roussi, c’est jaune, c’est sec*”) qui fait référence à une  *cité inspirée*; 3) un “processus biologique” (“*au moment où les graminées sont déjà mûres depuis un bout de temps*”, “*C’est ça qui génère des plantes finalement*”) qui fait état d’une  *cité écologique*.

### **La construction de l’accord**

Un retour sur les séquences d’action précédentes révèle que deux décisions ont été prises. D’abord, qu’il y aura une ou deux interventions de fauche annuelle dans la plupart des sites. Ensuite, que le moment de fauche aura lieu en juillet, lorsque les graminées ont fini leur floraison. Ces séquences d’actions montrent par ailleurs que plusieurs détails relatifs à l’ajustement des acteurs manquent. Entre la scène 2 et la scène 3, des choix sont effectués sans que nous n’ayons accès à l’ensemble des circonstances qui permettraient de reconstruire le cheminement de pensée ayant présidé à ces décisions. Cette constatation soulève dès lors l’un ou l’autre des scénarios suivants. Le premier scénario amènerait à penser que le responsable du projet a pris ces décisions après en avoir discuté avec ses collègues lors des deux premières discussions de groupe. En tenant compte des avis exposés par ces derniers, il aurait ensuite formulé sa propre idée. Le second scénario porterait à croire que des négociations informelles ont eu lieu en dehors des discussions formelles de groupe. Les acteurs auraient eu des échanges auxquelles nous n’aurions pas eu accès. Les observations qui suivent tendent à donner raison au premier scénario.

Dès l’ouverture des discussions, on constate que les acteurs s’accordent à dire que la naturalisation des sites sélectionnés doit s’effectuer graduellement, en s’adaptant aux sensibilités diverses de la population. D’un  *régime d’action du consensus*, où aucun différend d’opinion et d’intérêt ne les séparent, les acteurs basculent ensuite dans un  *régime d’action en justice*. Leurs points de vue sur la fréquence des fauches à adopter s’opposent. La succession des interventions témoigne à cet effet des dispositifs divers que chacun met de l’avant pour s’ajuster. Lors de la scène 1, le spécialiste en écologie végétale affirme qu’il faut adapter le moment de fauche à “la condition de chacun des sites”. Formulé comme s’il s’agissait de la voie officielle à suivre, cet



avis fait réagir le responsable du projet. Sur la base du principe de “la division des tâches”, celui-ci lui rappelle ses fonctions. En réponse, le spécialiste tente une première montée en généralité. Il dépasse sa lecture strictement *écologique* de la situation pour tenir compte d’impératifs pratiques propres à la vision *industrielle* de son vis-à-vis. Au lieu d’être décidé au cas par cas, en fonction de “la condition de chacun des sites”, il propose d’effectuer une fauche avant la fin du mois d’août, lorsque la plupart des “plantes désirables” ont produit leurs graines. Cette montée en généralité, qui tient compte des exigences de prévisibilité et de standardisation de la  *cité industrielle*, permet d’opérer un rapprochement entre les acteurs. À ce moment-ci des discussions, aucune décision n’est encore arrêtée. Une première étape vient tout au plus d’être franchie dans la construction d’un espace d’entendement commun.

La scène 2 débouche sur une impasse. À nouveau, le spécialiste affirme avec un certain tranchant qu’il faut faucher les sites une fois le cycle de reproduction des végétaux complété. Son intervention s’effectue en vertu du principe *industriel* de l’expertise. À nouveau, le responsable du projet réagit aux orientations qu’il estime être prise par son collègue. Il le ramène à ses fonctions essentielles, qu’il précise être la connaissance détaillée de chacun des milieux. Sur la base de ces connaissances, il ajoute que des décisions seront ensuite prises. En réponse, le spécialiste tente d’attirer l’attention du responsable sur les fonctions qu’il estime être habilité à assumer dans le cadre du projet. Pour convaincre ce dernier, il articule son intervention sur une seconde montée en généralité. Il fait valoir que la sélection des espèces, qui contribuent à améliorer l’esthétisme des sites, doit être envisagée simultanément avec le travail d’inventaire. Dans le cas contraire, il pose que des “erreurs” de sélection pourraient entraîner des “retards” dans l’embellissement des sites. Cette seconde montée en généralité ne s’est traduite par aucun rapprochement significatif. Le changement de sujet opéré par le responsable du projet signale qu’il n’est pas réceptif à l’implication que souhaite avoir son collègue. Cette rupture entre les acteurs témoigne d’un fait important. Bien que tous les deux articulent leur propos dans les référents du principe *industriel*, ils ne convergent pas. Pour le spécialiste en écologie végétale, le principe qui justifie son implication dans l’ensemble des décisions relatives à la naturalisation est la possession d’un savoir formel. Il estime être détenteur d’une expertise qu’il l’habilité à donner un avis légitime sur chacune des facettes du projet. Pour le responsable du projet, le principe qui justifie la concentration du spécialiste aux tâches d’inventaire qui lui sont demandées est la division du

travail. En tant que gestionnaire du projet, il estime que le développement d'un protocole de naturalisation passe par une série d'étapes à franchir et que chaque acteur a un rôle à assumer dans l'une ou l'autre de ces étapes. Dès lors qu'un acteur agit en dehors du rôle qui lui est assigné, il est rappelé à l'ordre. Plusieurs procédés auraient pu être mis en oeuvre par les protagonistes afin de se sortir de leur impasse: remise en cause, dénonciation ou de dévoilement des justifications d'autrui. La formule imposé par le responsable du projet fût toute autre. En changeant de sujet de conversation, il signalait à son interlocuteur son intention de suspendre l'échange, évitant de la sorte les coûteuses dépenses d'énergie et de temps qu'entraîne les processus de montée en généralité propre au *régime d'action en justice* (régime où les acteurs tentent d'articuler des rapprochements entre les entités antagonistes impliquées dans la situation d'interaction : principe, objet, savoir formel, etc.). Du *régime d'action en justice* dans lequel ils évoluent, les acteurs basculent alors dans un *régime d'action en autorité*. Le responsable du projet intervient pour dicter les modalités concrètes de l'ajustement.

La scène 3 témoigne des décisions qui ont été prises. Ont-elles été formulées sur la base des discussions qui ont eu lieu antérieurement? Les informations disponibles à ce sujet amènent à conclure que le différend d'opinion qui sévit entre les acteurs, en amont de ces décisions, a été résolu dans le cadre de *l'imposition d'un principe*. Dans ce scénario de construction de l'accord, le litige engendré par le rapprochement d'entités et de dispositifs relevant de principes de légitimité antagonistes se règle en vertu d'un *principe supérieur* imposés par un acteur. Dans le cas qui nous préoccupe, il est difficile de dire quels sont les principes des discussions précédentes qui se retrouvent effectivement incarnés dans les décisions finales. D'une part, les discussions entre les sujets ne sont pas assez étoffées. D'autre part, le différend opposant l'expertise professionnelle du spécialiste contre la division des tâches du responsable, n'a pas été solutionné. Tout au plus pouvons-nous rappeler quels sont les *dispositifs de coordination* et les *principes de légitimité* au fondement de ces décisions. Dans la première, le jugement sur le nombre de fauche approprié est justifié en vertu de trois dispositifs et principes: 1) un souci d'esthétisme (principe *inspiré*), 2) une préoccupation d'efficacité (principe *industriel*), 3) un souci d'approbation sociale (principe *civique*). La deuxième décision est elle aussi justifiée en vertu de trois dispositifs et de trois principes. Le moment de l'année approprié pour effectuer une fauche repose sur: 1) un savoir d'expérience (principe *domestique/industriel*), 2) une préoccupation d'esthétisme (principe

*inspiré*), 3) un processus biologique (principe *écologique*). En résumé, l'argumentaire à la base de ces décisions est le suivant: il faut effectuer une ou deux fauches par année, lorsque le cycle de floraison et de maturation des espèces est complété. Cette fauche va permettre d'obtenir de meilleures floraisons, lesquelles vont contribuer à rehausser l'esthétisme de chacun des milieux, laquelle va favoriser à son tour l'acceptation sociale des sites de gestion différenciée. Ce raisonnement opère un rapprochement entre une vision légitime du monde social *inspiré*, *industrielle*, *civique* et *écologique*.

#### **5.4.2 Le mandat du spécialiste en écologie végétale (Tableau 5.2)**

Le mandat du spécialiste en écologie végétale a trait aux tâches que celui-ci doit accomplir dans le cadre du projet de gestion différenciée. Pour le responsable du projet, rappelons-le, ces tâches consistent pour l'essentiel à faire l'inventaire des espèces végétales présentes sur chacun des sites de gestion différenciée. Le spécialiste en écologie végétale épouse de son côté une conception plus large. La vision des sites de gestion différenciée qu'il aimerait voir concrétiser l'amène à concevoir son implication à long terme et de façon globale, c'est-à-dire sur l'ensemble des facettes relatives à la mise en place d'un programme de naturalisation. Cette vision est particulièrement détaillée en entretien. Dans un premier temps, il signale son intention de faire un suivi de la végétation de chacun des sites pour voir s'ils vont "*dans la direction voulue*" (entretien acteur B). Il veut vérifier si les changements augurent une "*augmentation de la diversité et de la qualité esthétique*" (ibid). Dans un deuxième temps, il se propose de mettre en lumière les relations qu'entretiennent entre elles "*les différents types de végétation*" (ibid.). Il vise enfin à rendre compte des processus écologiques observés sur le terrain<sup>62</sup>. Partant de leur vision respective, voyons comment les deux protagonistes en arrivent à formuler une entente sur le mandat du spécialiste en écologie végétale. Un examen approfondi des extraits de discussion de groupe réunis sur cette question indique que la prise de décision se déroule en deux scènes.

---

<sup>62</sup>Sur ce dernier point, on constatera que le spécialiste en écologie végétale conçoit la vulgarisation scientifique comme une partie intrinsèque de ses fonctions. Aux citoyens qui viennent régulièrement le rencontrer lors de son travail d'inventaire sur le terrain, il explique les retombées positives du changement de régime de fauche et de la nouvelle végétation qui prend place: "*Si tu peux faire prendre comprendre à ton voisin, de façon simple et très concise, qu'est-ce que ça implique de faire telle chose, cette éducation-là, les gens ne peuvent pas l'acquérir facilement. C'est un peu le devoir d'un scientifique, puis ce genre de projet-là va me permettre de le faire*" (entretien acteur B).

**Scène 1.** Dans la première scène, la façon caractéristique des acteurs de s'ajuster les uns aux autres correspond aux comportements mis en lumière par les *régimes d'action en justice et tactique-stratégique*. La première intervention fait suite aux échanges qui eurent lieu entre les intervenants lors du thème précédent. En réponse aux propositions soumises par son interlocuteur, on se souviendra que le responsable du projet ramène celui-ci à ses fonctions essentielles. Les *dispositifs de coordination* qu'il met de l'avant ("la division du travail" et "la connaissance comme outil d'aide à la décision") situe les termes de l'échange dans la *vision du bien commun* proprement *industrielle*. Cette intervention marquait les premiers ajustements sur les fonctions du spécialiste en écologie végétale.

La deuxième intervention fait suite à la présentation des résultats d'un sondage mené auprès des agents techniques responsables de l'application de la gestion différenciée sur le terrain. On avait demandé à ces derniers de donner une appréciation de la qualité visuelle obtenue pour chacun des sites suite à la première année d'expérimentation en 1997. Une échelle de satisfaction allant de "très satisfaisant" à "peu satisfaisant" (échelle de 1 à 4) avaient été développée. Pour le responsable du projet, ce sondage est trop sommaire et trop subjectif pour déterminer lesquels des sites devront faire l'objet d'introduction d'espèces. La volonté qu'il exprime de développer des indicateurs topographiques plus précis s'inscrit dans la rationalité manageriale de la *cit  industrielle*: "*Les  valuations devraient  tre faites selon des crit res plus pr cis (...). Moi je vois  a assez objectif*" (2e discussion de groupe). Ces indicateurs peuvent prendre diverses formes. Il peut s'agir de "*la pr sence de floraisons pendant un certain nombre de semaines*", de "*la couverture de cette floraison*", du "*pourcentage de cette couverture*", de la "*diversit  visuelle*" et de "*l'ordonnancement visuel*" (ibid.). On reconna tra en chaque indicateur un dispositif composite<sup>63</sup> relevant de deux *principes sup rieurs communs: industriel et  cologique*.

Dans la troisi me intervention, le spécialiste en  cologie v g tale exprime sa r ticence   d velopper de tels indicateurs. Depuis un principe * cologique*, o  les interventions de

---

<sup>63</sup>Un dispositif composite, rappelons-le, est un arrangement d' tres et de choses appartenant   des mondes diff rents, sans que le travail de justification et de remont e en g n ralit  envers ces  tres et ces choses n'ait  t  men    terme. Le dispositif composite est   ce titre un arrangement fragile, car un des acteurs peut toujours le d noncer en prenant appui sur l'un ou l'autre des principes d'organisation sociale qui le compose. C'est pr cis ment ce qui survient dans l'intervention suivante.

naturalisation s'appuient sur l'observation attentive de chacun des milieux, il invalide la rigidité *industrielle* des indicateurs demandés. Il affirme que les interventions d'entretien s'appliquent à "*du matériel vivant*" et qu'il faut en conséquence s'adapter aux caractéristiques inhérentes de ce matériel: "*Il ne faut jamais oublier ça. C'est quelque chose que je remarque beaucoup. C'est qu'on travaille avec du matériel vivant puis il faut s'ajuster*" (ibid.). Ce retour à une façon strictement *écologique* d'appréhender les interventions fait à nouveau réagir le responsable du projet. Dans la quatrième intervention, il se demande si son collègue est autant confronté que lui à des questions concrètes dans sa pratique: "*Cette discussion-là me fait amener une remarque. Je ne sais pas jusqu'à quel point tu es confronté à des questions comme ça, à des questions qui orientent l'opération*" (ibid.). S'appuyant sur le principe *industriel* de "la division des tâches", il invite son interlocuteur à se concentrer sur le travail d'inventaire qu'il vient de lui proposer et à lui laisser le soin de définir les orientations générales. L'opération de dénonciation précédemment articulée par son collègue l'incite à justifier ce qu'il attend de lui en référant à des principes de légitimité encore plus élevés. Les justifications qu'il développe correspondent à un mouvement de montée en généralité. D'une *principe de légitimité industriel*, nous passons à *principe de légitimité de l'inspiré* ("l'exploration de territoires inconnus"). Paraphrasant un extrait d'entretien de Robert Lalonde entendu à la radio, il dira qu'"*on fait souvent l'erreur de penser qu'on vit dans un monde fini (...). Quand on embarque dans des choses comme ça, c'est d'accepter de rentrer dans un monde infini, qu'on ne contrôle pas tout*" (ibid.). Le message du responsable consiste en d'autres mots à dire que les fonctions du spécialiste en écologie végétale sont justes et légitimes car elles amènent à explorer des territoires étrangers, à connaître "*des phénomènes qu'on ne connaît pas*", à "*entrer dans un monde infini*" (ibid.).

Cette montée en généralité est récupérée de façon stratégique par le spécialiste en écologie végétale lors de la cinquième intervention. Il avance que la demande formulée par son vis-à-vis revient en fin de compte à porter attention aux "processus écologiques" (*dispositif de coordination écologique*), lesquels ne peuvent être appréhendés que par une observation à long terme: "*À ce moment-là, on entre dans l'écologie. On embarque dans l'écologie des espèces. C'est quoi la longévité de certains plants, de certaines vivaces*" (ibid.). Il ajoute que lui et son collègue se rejoignent finalement sur une façon commune d'aborder les choses: "*Ce que tu dis dans le fond, c'est le long terme. Si on regarde aujourd'hui le type de végétation, ça peut changer*" (ibid.).

*et ça, il faut le comprendre*” (ibid.). Dans la sixième intervention, le responsable du projet précise que le développement des indicateurs qu’il envisageait n’allait “*peut-être pas aussi loin*” que la pensée exprimée par son interlocuteur. Dans la septième intervention, le spécialiste en écologie végétale exprime à nouveau des réticences à consacrer ses énergies au développement de tels indicateurs. Il avait déjà invalidé leur caractère rigide en prenant appui sur un *principe de légitimité écologique*: “*On travail avec du matériel vivant. Il faut s’ajuster*”. La réplique avait été aussitôt reformulée dans les termes d’une  *cité inspirée*: le développement des indicateurs s’avérait juste et légitime parce qu’ils permettaient d’*“entrer dans un monde infini”*. Pour convaincre le responsable du projet d’élargir ses fonctions, le spécialiste doit maintenant référer à des arguments encore plus généraux, des arguments susceptibles de remporter l’adhésion d’autrui. Sa remontée en généralité s’actualise dans le *principe de légitimité civique*. Il signale que la gestion différenciée comporte plusieurs aspects qu’il faut envisager simultanément: “*Faut voir l’ensemble, tout ce que ça implique. L’économie, l’écologie. Y’a aussi la question de l’aspect visuel, tout ça*” (ibid.). Il donne l’exemple du “travail de vulgarisation” (*dispositif de coordination civique*) qu’il a eu l’occasion d’effectuer au moment de mener ses inventaires. En expliquant à la population à quoi ressembleront les sites de gestion différenciée en laissant pousser la végétation, dit-il, on contribue à faire accepter l’idée. En cela, il affirme que la dimension sociale de la gestion différenciée est tout aussi importante que la poursuite des inventaires proprement dit. Le spécialiste fait valoir que son implication dans l’ensemble du projet converge avec l’acceptation sociale de la gestion différenciée.

Dans la dernière intervention, le responsable du projet ramène une fois de plus son collègue à ses fonctions de base. Tout en s’appuyant sur le principe *industriel* de “la division des tâches”, son intervention manifeste en même temps une ouverture envers “le processus de vulgarisation” soulevée par celui-ci: “*Fait que finalement c’est ça. Si on revient à la mission, c’est de connaître le milieu, puis le faire connaître aussi, dans un milieu urbain où plein de monde qui vit autour de ça. Faire connaître c’est aussi important que de connaître*” (ibid.).

**Scène 2.** La deuxième scène s’inscrit dans les opérations de rapprochement explicitées par les *régimes d’action en justice et tactique-stratégique*. Une nouvelle dynamique d’ajustement entre les acteurs s’observe à la lumière d’un changement d’attitude chez le spécialiste en écologie

végétale. Au lieu de revendiquer de plus larges responsabilités, celui-ci tente en effet de démontrer en quoi son action est finalement complémentaire à celle de son interlocuteur. Ce changement prend forme en trois interventions. La première tourne autour d'une liste qu'il a développée. Cette liste propose des espèces de végétaux qui seraient appropriés à introduire dans les sites de gestion différenciée. Pour faire valoir la complémentarité de cette initiative, il précise que cette liste a été confectionnée à titre purement suggestif: “*Ça n’engage à rien*” (ibid.). Voulant éliminer l'impression qu'il prescrit quoi que ce soit, il rappelle en premier lieu ce qu'on attend de lui. Il reprend à son compte l'argument *industriel* de “la division du travail” évoqué par son interlocuteur: “*C’est sûr que mon premier objectif, c’est un peu ce que tu disais, c’est-à-dire la connaissance, de comprendre qu’est-ce qu’on a, c’est clair*” (ibid.). Ayant rassuré son collègue sur son dévouement, il souligne en deuxième lieu qu'une telle liste servira en fin de compte d'outil de référence (dispositif *industriel* d'aide à la décision). Les agents techniques pourront s'y référer pour décider des espèces à sélectionner (épreuve de sélection relevant du principe *industriel*): “*On peut juste se servir de la liste, voir qu’est-ce qu’on pourrait faire avec ces sites-là*” (ibid.)<sup>64</sup>.

La deuxième intervention confirme l'attitude stratégique empruntée par le spécialiste en écologie végétale. Avant de formuler une proposition sur l'enrichissement des sols, il résume d'abord le travail qu'il doit compléter d'ici la fin de son mandat. Prenant appui sur le principe *industriel* de “la division des tâches”, il démontre qu'il comprend bien ce qu'on attend de lui. Après avoir terminé l'échantillonnage des sites, dit-il, il s'agira d'analyser l'information et de “*faire des relations entre les sols et les types de végétation*” (ibid.). Sur la base des inventaires qu'il a déjà fait, il explique ensuite que des sols plus riches facilitent habituellement l'introduction des espèces. D'un énoncé à l'autre, il demande s'il y aurait possibilité d'en augmenter la teneur: “*Plus on va avoir des sols riches, plus on va avoir une diversité d'espèces*” (ibid.). Sa justification opère un rapprochement entre un principe d'efficacité *industriel* et une logique de biodiversité *écologique*.

---

<sup>64</sup>On constate que le responsable du projet est en général assez réceptif à cette liste. Comme nous le verrons en détail plus loin, il précise que les espèces citées devront cependant répondre à trois critères bien précis: être facilement introduisible, se propager seule et exiger un minimum d'entretien.

Dans la troisième intervention, le responsable du projet conteste le rapprochement *industriell/écologique* formulé par son collègue. Il ne s'agit pas d'adapter les sols à la pratique de la naturalisation, dit-il, mais plutôt l'inverse, d'adapter la pratique de la naturalisation à la composition déjà existante des sols: "*On a pas à adapter la nature à nous. Faudra prendre les sols pauvres puis trouver les bonnes espèces*" (ibid.). Son intervention s'appuie sur deux *dispositifs de coordination*: 1) "une épreuve de sélection" (où seul les êtres et les choses les mieux adaptés participent à la bonne marche du système de pensée et d'action *industriel*); 2) "une catégorie de végétaux" (dispositif *industriel*<sup>65</sup>/*écologique*). Irrité par cette autre "direction" qu'il estime être prescrite par son interlocuteur, le responsable du projet ramène celui-ci à son mandat, qu'il prend soin de résumer en quelques mots (principe *industriel* de "la division des tâches"): "*Or toi au cours de l'été, tu penses faire les relevés pour identifier les types de sol puis les types d'association d'espèces, celles qui devraient venir fonctionner là-dedans. C'est bien ça? À partir de là, tu pourrais sélectionner des choses qu'on pourrait produire et en suggérer*" (ibid.). Dans la dernière intervention, le spécialiste en écologie végétale démontre qu'il accepte implicitement les tâches qui lui sont confiées. Son propos, qui prolonge celui de son interlocuteur, vient le confirmer tout à la fois: "*Il y a des zones où je peux dire, ça ne sert à rien d'intervenir. Il y a une quantité d'espèces intéressantes. Ça vaut pas la peine d'investir*" (ibid.). Le *dispositif de coordination* sur lequel s'appuie son intervention est "une épreuve de sélection". L'idée d'investir des ressources limitées sur les sites qui en ont le plus de besoin renvoie à un principe de gestion rationnelle propre au principe de légitimité *industriel*.

### **La construction de l'accord**

Le suivi des échanges entre les acteurs témoigne de deux mouvements antagonistes: 1) l'effort que déploie le spécialiste en écologie végétale pour se faire entendre sur toutes les facettes relatives à la définition d'un protocole de gestion différenciée et 2) le soin que met le responsable du projet à canaliser l'implication de son collègue aux tâches d'inventaire qu'il lui propose. Nous connaissons l'origine du différend entre les deux acteurs. Il tient à la façon dont chacun perçoit le rôle à être assumé par le spécialiste. Fort de son statut de docteur en écologie végétale, le

---

<sup>65</sup>Dans la mesure où le responsable du projet appréhende les bonnes espèces en terme de rendement et d'efficacité. Elles doivent coloniser rapidement le milieu, pouvoir s'adapter au sol existant, être résistante, fleurir rapidement après la coupe, etc.



spécialiste se conçoit d'entrée de jeu comme un "scientifique". Pour lui, son rôle ne se limite pas à donner des avis sur l'une ou l'autre des facettes de la gestion différenciée. Il consiste à être présent à toutes les étapes du projet, qu'il appréhende à plusieurs égards comme une vaste démarche d'enquête et d'observation empirique. L'inventaire de la végétation de chacun des sites et l'étude de la composition de leur sol s'imposent à cet égard comme des étapes préliminaires dans une suite d'action à réaliser. Ce qui intéresse à proprement parler le spécialiste est de comprendre la dynamique d'évolution de chacun de ces milieux. Du moment où l'on arrête les fauches jusqu'au moment où ils atteignent leur maturité, il veut mettre en lumière les changements de végétation qui se sont opérés dans chacun des sites: "*Mon objectif, dit-il, c'est vraiment de comprendre les changements de végétaux à partir du temps zéro sur quelques années*" (entretien acteur B). Au terme de la démarche de suivi et d'analyse sur le terrain, il envisage de communiquer les résultats de ses observations: "*Mon but ultime, c'est d'en faire un article*" (ibid.). Une intention qu'il réitère ailleurs: "*Il va rester la diffusion aux citoyens avec la présentation d'explications un peu plus détaillées. Ça reste le projet d'un article scientifique*" (ibid.). Dans l'esprit du spécialiste, le "scientifique" est également une personne qui a pour mission de contribuer au mieux-être de ses contemporains. En entretien, il formule le souhait que son implication au sein du projet puisse accroître l'acceptation sociale de la naturalisation: "*Un bon scientifique, c'est quelqu'un qui va s'impliquer au niveau de la société. Mes recherches peuvent être les plus brillantes possible, mais si ça pas de retombées sur mes voisins, qui suis-je? Quand on fait de la recherche fondamentale, on essaie de trouver des choses qui vont être utilisées éventuellement*" (ibid.).

La représentation initiale que le spécialiste a de lui-même et son rôle au sein du projet viennent teinter ses positions au cours de la négociation. Il mentionne par exemple qu'il faut s'adapter à la condition de chacun des sites, que l'observation des changements de végétation est préférable au suivi d'indicateurs topographiques, que le processus de naturalisation comporte plusieurs aspects qu'il faut envisager simultanément, etc. En somme, le spécialiste tend à promouvoir une vision à long terme et globale de la naturalisation. Une vision qui n'est d'ailleurs pas étrangère à sa propre condition de travailleur contractuel. Dans la mesure où le contrat qui le lie à la municipalité dure moins d'un an, il sait d'avance qu'il ne pourra mener à terme ses objectifs scientifiques d'observation et de suivi à long terme. Au terme de ce contrat, il sait aussi qu'il se retrouvera

vraisemblablement sans emploi. D'où une pression supplémentaire à faire valoir des positions qui s'inscrivent dans le long terme<sup>66</sup>, et qui sollicite par le fait même sa participation. Le responsable du projet voit d'un tout autre oeil l'implication du spécialiste. À plusieurs occasions, il se montre intéressé par le volet scientifique qu'il propose de développer. Préoccupé de mettre au point un protocole d'intervention qui puisse déboucher sur des sites socialement acceptables et économiquement avantageux, ses préoccupations demeurent néanmoins d'ordre pratique: "*Nous, c'est des questions pratiques auxquelles on a à faire face*" (4e discussions de groupe). Il veut savoir quels sont les sites où l'on doit procéder à l'introduction d'espèces, quels sont les végétaux les plus esthétiques, les moins coûteux et les plus résistants, à quel type de sol on a affaire, à quel moment il faut faucher les sites, quels sont les plaintes qui ont été formulées, etc. Pour le responsable, c'est à ces questions que doit s'attarder à répondre le spécialiste.

Au fil des négociations, un accord s'opère entre les acteurs sur les responsabilités du spécialiste. Cet accord se conclue dans le cadre du scénario de la *relativisation*. Dans ce scénario, un des protagonistes considère qu'il est inutile de se soumettre plus longuement au processus de justification. Il se retire du processus de négociation, évitant d'explicitier en toute généralité le bien-fondé de ses actions ou de ses positions. Il laisse aux autres le soin de définir les visions du bien commun en vertu desquelles se construit le lien entre les êtres et les choses de la situation. Dans ce cas-ci, le spécialiste fini par céder aux suggestions insistantes du responsable du projet. Il accepte de consacrer ses énergies à l'accomplissement de tâches qu'il considère de base, conscient d'effectuer d'importantes concessions par rapport à ses intérêts premiers. Du même coup, il doit faire le deuil de sa contribution "scientifique" au projet. Il aurait pu continuer à promouvoir les qualifications professionnelles qu'il estime être en mesure d'apporter à celui-ci. La poursuite de l'argumentation, qui s'effectuait déjà dans un climat tendu, risquait cependant de dégénérer en un affrontement périlleux, un affrontement qui pouvait compromettre les possibilités de renouvellement du contrat pour une autre année.

---

<sup>66</sup>Une pression qui ressort à différents endroits au cours des négociations, dont à la deuxième discussion de groupe. En s'adressant au responsable du projet, il demande: "*Quand est-ce que j'ai un mandat d'un an moi là. C'est ça qui m'embête le plus*". Celui-ci répond: "*On va continuer à vendre la gestion différenciée une autre saison. Peut-être qu'on fait se faire créer un poste de botaniste en chef de la gestion différenciée*" (2e discussion de groupe).

En résumé, on peut dire que les tâches du spécialiste, tel que principalement définies par le responsable du projet, consistent en 1) un inventaire détaillé de la végétation de chacun des sites, 2) à l'identification des types de sols, 3) à la spécification des espèces appropriées à chacun des sols, 4) à informer le public lorsque la situation se présente. Ces responsabilités sont justifiées en vertu de quatre dispositifs de coordination renvoyant eux-mêmes à quatre *principes d'organisation sociale*: 1) le principe de la division des tâches (*industriel*), 2) la connaissance comme outil d'aide à la décision (*industriel*), 3) l'exploration de territoires inconnus (*inspiré*), 4) le processus de vulgarisation (*civique*).

#### **5.4.3 Les espèces appropriées à introduire** (Tableau 5.3)

Le thème des espèces appropriées se rapporte aux composantes végétales que les intervenants estiment pertinentes à introduire dans les sites qui présentent un déficit. Comme dans les autres thèmes, on note que les deux principaux protagonistes ont des façons différentes d'appréhender le choix de ces composantes. Cohérent avec sa vision des sites de gestion différenciée ayant pour référence la friche, le spécialiste en écologie végétale favorise la sélection d'espèces indigènes, de grandes dimensions et de couleurs variées. Il estime également important de considérer la diversité des espèces ainsi que l'effet visuel engendré par l'introduction de ces espèces. À ce sujet, il mentionne que l'introduction d'une végétation aussi diversifiée que possible est une façon logique de matérialiser le discours sur la biodiversité: "*On veut favoriser une végétation plus diversifiée. Quand on parle de biodiversité par les temps qui courent, c'est une façon de revenir à cette notion-là*" (entretien acteur B). Plus loin, il précise que cette biodiversité devrait idéalement se concrétiser par la présence d'une trentaine d'espèces ayant "*des floraisons à différentes époques de l'année*" (ibid.). Plus pragmatique, le responsable du projet favorise de son côté les espèces qu'il estime donner un bon rendement. Il se dit préoccupé par l'aspect esthétique des milieux, mais signale sa préférence envers la sélection d'espèces facilement introduisibles, se propageant seule et exigeant un minimum d'entretien. Sur la base de leurs références initiales, voyons comment les deux acteurs en arrivent à élaborer des positions communes. L'analyse de leur discussion fait ressortir que leurs ajustements s'effectuent en trois scènes.

**Scène 1.** La première scène a trait à la liste des espèces suggérées par le spécialiste en écologie végétale. Les deux premières interventions témoignent de la différence de point de vue qui anime

les acteurs. S'adressant à son interlocuteur, le spécialiste mentionne que la liste permettra de sélectionner les espèces en fonction de leur hauteur, de leur couleur, de leur moment de floraison et du type de sol auxquels elles s'adaptent. Il précise qu'un indicateur détaille également à quelles granoteries leurs semences sont disponibles et qu'un autre signale s'il s'agit d'espèces indigènes ou exotiques. Il ajoute enfin que les espèces retenues sont principalement indigènes (70/127), un choix qui vise à compenser "*la très très grande majorité*" d'espèces exotiques qu'il a constatée dans les sites échantillonnés. Si la liste est un outil d'aide à la décision relevant d'un *principe d'organisation sociale industrielle*, le choix des espèces ressort pour sa part d'un *principe de légitimité* à la fois *inspirée* (pour les critères esthétiques ayant servi à discriminer les espèces) et *écologique* (pour le moment de floraison des espèces, leur provenance et leur capacité à s'adapter à certain type de sol). Attentif aux critères en fonction desquels son interlocuteur dit avoir sélectionné les espèces présentes sur la liste, le responsable du projet exprime à la deuxième intervention des réticences. "*La naturalisation des sites, dit-il, c'est une activité qui doit se faire avec peu de ressources*" (2e discussion de groupe). Pour lui, le principe prioritaire en fonction duquel les plantes devraient être sélectionnées est le principe *industriel* de l'efficacité. Les espèces ciblées devront s'introduire facilement, se propager seule, être résistantes, refleurir rapidement après la coupe, tout en requérant un minimum d'intervention.

Dans la troisième intervention, le responsable du projet s'interroge si la liste inclura également des espèces introduites. Prenant le ton de la suggestion, il demande: "*Mais il y aura des introduites?*" (4e discussion de groupe). Le spécialiste en écologie végétale se sent obligé de défendre sa préférence envers les espèces indigènes: "*Bon..., il n'y a pas de mal à ça*" (ibid.). Sa justification opère une montée en généralité. Il explique que la frontière entre les espèces introduites et les espèces indigènes tend à s'estomper comme en fait foi la catégorie des espèces dites "archéphytes" couramment utilisées en Europe (les plantes introduites depuis l'an 1500): "*Ici on n'a pas ça. On a vraiment des plantes introduites, des plantes indigènes et ce qui est drôle, ce qui est indigène pour eux est introduit pour nous et inversement*" (ibid.). Le "savoir formel" en vertu duquel il énonce sa justification est un dispositif de coordination qui relève du principe *industriel* alors que la "catégorie de végétaux" au centre de son argument est un dispositif propre au principe *écologique*. Le responsable du projet est non satisfait de l'argument déployé par son collègue. À la cinquième scène, il invalide la pertinence du principe *écologique* en fonction duquel celui-ci

priorise les plantes indigènes. L'opération vise à faire basculer la situation dans un autre principe. S'il est intéressant de retenir des plantes indigènes, dit-il, ce n'est pas parce qu'elles originent d'ici, mais plutôt parce qu'elles offrent "*un bon potentiel*". Le responsable redéfinit ainsi en terme *industriel* d'abord, et *écologique* ensuite, la pertinence de s'intéresser aux plantes indigènes. Le *dispositif de coordination* sur lequel il s'appuie est un "principe d'efficience": "*Ce sont des plantes qui s'introduisent déjà naturellement, qui offrent un potentiel de recouvrement sans entretien. C'est ça qu'on recherche*" (ibid.). Désireux de se rapprocher des principes de légitimité que vient d'évoquer son collègue, le spécialiste en écologie végétale donne aussitôt un exemple de plantes qui incarne simultanément les qualités *industrielles* et *écologiques* recherchées. Lors de la sixième intervention, il affirme que les *cultivars horticoles* "*sont plus facilement disponibles et plus faciles à cultiver. Ça se rapproche tout à fait des caractéristiques qu'on recherche*" (ibid.). La septième intervention donne à voir un processus de montée en généralité. Le responsable met à nouveau l'accent sur le potentiel des espèces. Il détaille pour ce faire deux exemples réussis de naturalisation. Le premier eut lieu sur un terrain inoccupé de la municipalité (principe *civique*) et le second sur son propre terrain en campagne (principe *domestique*). Dans ces deux contextes, dit-il, les plantes qui ont été retenues s'implantaient efficacement et avaient une bonne capacité de recouvrement. Le fait qu'elles soient exotiques, indigènes ou ornementale importait peu finalement. Pour lui, ces essais confirment qu'il ne faut pas se limiter à un type spécifique d'espèce: "*Tout ce qui peut bien pousser..., faut pas se mettre de limite*" (ibid.).

La huitième intervention témoigne de nouveau de l'effort déployé par le spécialiste en écologie végétale pour s'ajuster aux positions de son interlocuteur. Son intervention prend appui sur l'exigence d'efficacité propre à la  *cité industrielle*. En présence de milieux perturbés, dit-il, il faut effectivement choisir les espèces qui s'implanteront et prospéreront le mieux. Pour démontrer que la nuance entre les types d'espèces importe peu finalement, il fait état de la littérature européenne qui témoigne d'espèces indigènes ayant la propriété de prospérer dans des niches écologiques différentes des leurs ("une connaissance formelle" relevant d'une  *cité industrielle*). Cela dit, il réitère sa préférence envers les espèces indigènes. La suite de son propos met subtilement en forme les bases d'une façon à la fois *industrielle* et *écologique* d'appréhender la sélection des espèces. Entre une espèce indigène ou exotique reconnue pour survivre dans un milieu, dit-il ("*survivre et coloniser*", réplique aussitôt le responsable), le choix ira vers l'indigène: "*Si elle*

*n'est pas disponible, on va prendre la plante introduite*" (ibid.). Conséquent à ses propos antérieurs, le responsable du projet rappelle à la neuvième intervention sa préoccupation envers l'efficacité (*dispositif de coordination de la cité industrielle*): "Il faut y aller avec des valeurs sûres, dit-il" (ibid.). Notre principale préoccupation, ajoute l'intervenant, c'est d'"établir quelque chose de permanent et de récurrent" (ibid.).

**Scène 2.** La deuxième scène porte sur la hauteur des plantes qui conviennent le mieux aux différents types de sites de gestion différenciée (terrain à découvert, surface gazonnée, abords de viaduc, talus). Lors de la première intervention, les acteurs discutent à propos d'une plante qui semble avoir toutes les qualités recherchées. La *tamirésie* (*dispositif composite industriel/écologique*) reflourirait rapidement après la coupe, se reproduirait rapidement en serre et pousserait efficacement dans les terrains incultes. Le responsable du projet affirme qu'il faut cependant bien la localiser en raison de sa hauteur (*principe industriel* où l'efficacité des êtres et des choses tient à leur présence aux bons endroits). Dans la deuxième intervention, le spécialiste en écologie végétale réplique que tous les terrains vagues ont de toute façon tendance à être envahis par des espèces hautes. Par la même occasion, il précise sa préférence envers ces espèces (plus visibles et donc plus susceptibles d'attirer l'attention du public), mais signale son intérêt envers certaines plantes basses, dont les *malvottes* qui arborent des fleurs de bonnes dimensions (donc elles aussi visibles). Dans la troisième intervention, le responsable réplique que ces dernières ne conviennent qu'à quelques sites bien précis. Le spécialiste se dit tout à fait d'accord. S'enlignant sur le *principe industriel* de son collègue, il signale que ces plantes sont particulièrement appropriées pour les talus et les abords des autoroutes d'où elles peuvent être facilement observées. Pour tous les autres endroits, dit-il, il faut introduire des espèces hautes: "Il faudrait prendre des plantes d'au moins 50 à 60 centimètres de haut" (ibid.). Au terme de ces quatre interventions, on note qu'un ajustement s'est opéré entre les acteurs. Le responsable du projet ne relance pas la discussion sur de nouvelles pistes, ce qui donne à penser que tous les deux s'entendent sur la hauteur des espèces qu'il convient d'introduire dans les différents milieux. "Bien à sa place", chaque espèce s'impose en ce sens comme un agencement de *principe industrielle et écologique*.

**Scène 3.** La troisième scène fait ressortir les échanges relatifs à la variété des espèces à introduire. La première intervention se rapporte aux discussions qui eurent lieu entre les deux principaux protagonistes entre la première et la quatrième discussion de groupe. Au cours de cette période, on constate que les deux acteurs ont des façons assez différentes de commenter les espèces qu'ils estiment pertinentes d'introduire dans les milieux. Conséquent à ses préoccupations de rendement et d'efficacité, le responsable du projet évoque des critères de "*facilité*", de "*rapidité*" et de "*résistance*". Le *lotier* est par exemple une plante intéressante à considérer en raison de sa "*résistance au gel*". Tout comme l'*achillée millefeuille*, elle aussi "*très résistante*", elle "*refleurit rapidement après la coupe*". De même en est-il de la *rudbeckie*. Assez prometteuse, cette espèce "*s'installe très bien*" et "*fleurit rapidement*". Elle peut "*se faucher facilement*", ce qui ne l'empêchera "*de table*" après la fauche. Dans cette perspective, chaque plante est appréhendée comme un dispositif composite *industriellécologique*. Le discours du spécialiste en écologie végétale prend de son côté une autre tonalité. Sensible à des préoccupations esthétiques, il parle des espèces pertinentes en terme de hauteur, de couleur, de texture et de visibilité. La *solidago* est par exemple une espèce recommandable en raison de sa "*hauteur*". Elle peut "*aller au-dessus d'un mètre*", ce qui en fait une plante toute désignée pour "*une zone plus forestière ou un obstacle quelconque*". L'*achillée* est également une autre espèce très intéressante. Particulièrement "*au niveau de la couleur*" et du "*feuillage*". S'accrochant à "*une clôture et dans les parcs*", le *harlem* est pour sa part bien visible. De même pour la *stachys palustris*. "*Habillée avec une fleur rouge foncée*", elle apporte une teinte peu présente dans la flore québécoise. Dans ce raisonnement, chaque plante ressort comme un dispositif faisant le pont entre un principe de légitimité *inspiré* et *écologique*.

La deuxième intervention témoigne d'un changement de discours opéré par le spécialiste en écologie végétale. Ses commentaires relatifs aux espèces pertinentes à introduire s'enlignent manifestement sur les préoccupations d'efficacité *industrielle* de son collègue. Le spécialiste s'adresse alors aux agents techniques présents à la cinquième discussion de groupe. Tout en faisant un bilan détaillé des inventaires qu'il a effectués, il précise quelles sont les espèces les plus pertinentes à introduire dans les milieux: "*C'est clair, dit-il, si on fait des interventions, il faut viser juste*" (5e discussion de groupe). Les espèces qu'il recommande d'introduire sont dorénavant envisagées pour leur longévité, leur résistance, leur entretien, leur potentiel de

recouvrement et de reproduction. Le *convolvulus arvensis* ressort par exemple comme une plante qui “fleurit longtemps”. Tout en étant “assez visible”, elle “couvre de grandes surfaces”. La *thianthèse* a pour sa part la particularité de pousser dans “des sols très pauvres”. Il s’agit d’une espèce intéressante à planter “parce qu’elle se maintient bien”. L’*aster novengilier* a pour sa part “une bonne dominance”. Dans les friches un peu plus vieilles, “elle est très abondante”. Les *solidagos* arborent de leur côté “une bonne couleur de la campagne”. Il s’agit “d’un classique”, “facile à introduire”.

À la troisième intervention, le spécialiste en écologie végétale précise que les espèces qu’il vient de commenter étaient à titre purement suggestif. Il signale aux agents techniques que la sélection des variétés les plus appropriées doit non seulement tenir compte de critères d’efficacité industrielle, mais aussi de critères écologiques, comme le compactage des sols, les espèces déjà en place et le “décor global” (par exemple des plantes à fleurs bleues pour le bord du fleuve). Il précise que la liste définitive des espèces qu’il leur proposera sous peu contiendra toutes les informations permettant de pondérer ces différents critères. Ce retour à un principe écologique fait à nouveau réagir le responsable du projet. Lors de la quatrième intervention, celui-ci ressent à nouveau le besoin d’insister sur l’efficacité et l’efficacité des espèces à considérer. Qu’elles soient indigènes, exotiques ou ornementales, dit-il, les espèces à semer doivent se propager seules et coloniser le site sans besoin d’intervention ultérieure. En ce sens, il signale sa préoccupation envers “l’aspect entretien et gestion” (ibid.) des sites ainsi créés. Dans le même temps, il demande à son collègue comment il sera capable de concilier les différents moments de floraison des espèces suggérées avec un moment unique de fauche. Lors de la cinquième intervention, le spécialiste convient avec son collègue que définir un moment de fauche unique peut être une chose difficile à gérer dans ces circonstances. La proposition qu’il s’apprête de faire dénote une importante concession par rapport à ses revendications traditionnelles (soit une trentaine d’espèces avec des floraisons réparties dans le temps). Voulant démontrer qu’il s’arrime aux préoccupations de son interlocuteur, il propose cette fois-ci de cibler un type particulier d’espèce pour chacun des milieux, laquelle fleurirait de préférence au mois de juin: “On peut penser à planifier un peu plus, quitte à avoir une espèce cible très importante qui va pouvoir fleurir au mois de juin. Peut-être quelques espèces seulement, mais bien ciblées” (5e discussion de groupe). Il conclut en disant que lui aussi en est “rendu là dans (sa) réflexion” (ibid.).



### **La construction de l'accord**

Un retour aux séquences d'actions précédentes montre que les acteurs éprouvent un différend d'opinion quant aux critères présidant à la sélection des espèces. Leur mise en relation renvoie dès lors aux modalités caractéristiques d'ajustement du *régime d'action en justice*. Le spécialiste en écologie végétale saisit bien les préoccupations d'efficience et d'efficacité de son collègue. Il maîtrise parfaitement les rudiments du principe d'organisation sociale *industriel*, centrée sur la planification rationnelle des êtres et des choses. Il sait à quel dispositif référer pour créer une interface en vertu de ce principe d'action. La liste des espèces et les savoirs formels qu'il met de l'avant sont autant d'exemples de dispositifs *industriels* dont il sait tirer partie. Cela dit, son choix d'espèces demeure fortement teinté par des considérations esthétiques (hauteur, couleur, texture) et écologiques (favorable au renforcement de la flore indigène). Pour le responsable du projet, ce sont les qualités fonctionnelles de chacune des espèces qui prévaut. Quelles soient indigènes ou non, ces espèces doivent être robustes, durables, vigoureuses, esthétiques, etc. L'analyse des discussions révèle qu'il se fait d'autant plus insistant sur ces qualités qu'il ressent la latitude avec laquelle son collègue les prend à priori en considérations. À mesure que progresse les discussions, le spécialiste module son discours. Bien que sa préférence envers ses propres principes *inspirés* et *écologiques* demeure, il se fait plus loquace quant aux espèces reconnues pour leur résistance, leur potentiel de recouvrement, leur potentiel de reproduction, etc. Par la même occasion, il suspend la contrainte de légitimation envers ses propres positions, probablement conscient que la justification de ses choix par référence à des formes de généralités plus élevées risquerait de transformer la situation en un affrontement, ce dont il n'a aucun avantage à susciter vu sa situation de contractuel. Ce mouvement le conduit en bout de piste à faire d'importantes concessions par rapport à ses spécifications d'origine. Au lieu de favoriser une trentaine d'espèces avec des floraisons réparties dans le temps, il se trouve à proposer une ou deux espèces avec des moments de floraisons semblables.

De ce qui précède, trois décisions ont été prises. La première est à l'effet de privilégier les plantes de petite taille pour les abords d'autoroute, les viaducs et les talus, et les plantes de taille haute pour les autres types de terrains. Cette décision s'appuie sur un principe d'organisation sociale *industriel* où l'efficacité repose sur la présence des êtres et des choses aux bons endroits.

Quelques interventions auront suffi aux acteurs afin de s'entendre sur ce point. Le différend qui les séparaient se dénoue par conséquent dans le cadre d'un scénario de *convergence spontanée*. La deuxième décision est à l'effet d'introduire des plantes ayant des qualités bien précises. Elles doivent coloniser rapidement le milieu, pouvoir s'adapter efficacement au sol existant, être résistantes, être florifères, fleurir rapidement après la coupe, fleurir longtemps, avoir une bonne capacité de recouvrement, ne nécessiter aucun entretien, avoir des semences facilement disponibles et être facile à cultiver. Ce choix d'espèces relève d'un agencement entre trois principes d'organisation sociale: 1) *industriel*, pour l'efficacité recherchée de chacune des espèces, 2) *écologique*, pour leur capacité à coloniser les sites, et 3) *inspiré*, pour leur propriété à façonner des espaces esthétiquement agréables. Le scénario en vertu duquel se sont dénouées les discussions relatives à la définition de ces critères est celui de la *relativisation*. La troisième décision est à l'effet d'ignorer les distinctions entre les espèces indigènes, les espèces introduites et ornementales. Cette recommandation est formulée par le responsable du projet après que le spécialiste ait signalé son intérêt envers les plantes indigènes. Le différend se règle dans le cadre de l'*imposition d'un registre*, soit celui de l'efficacité *industriel*.

#### 5.4.4 La problématique de l'herbe à poux (Tableau 5.4)

S'il existe plusieurs espèces que les intervenants veulent introduire, il en est une cependant qu'il désire à tout prix éliminer: l'herbe à poux (*Ambrosia artemisiifolia*). Les relations entre la gestion différenciée et cette espèce est une question hautement controversée. Les échanges relatifs à ce thème se déroulent en trois scènes.

**Scène 1.** Dans la première intervention, le responsable du projet rappelle la position jusqu'ici soutenue par la municipalité à l'égard de cette question. Dans le dépliant qui explique la gestion différenciée aux citoyens, dit-il, nous affirmons que l'on peut combattre l'herbe à poux en laissant libre-cours à la végétation spontanée. À mesure qu'elle s'installerait, l'herbe à poux serait éventuellement déclassée (sinon éradiquée) par d'autres espèces plus compétitives<sup>67</sup>. Il précise que

---

<sup>67</sup>Le dépliant dit plus précisément ceci: "En plus de favoriser la diversité biologique, d'améliorer la qualité du paysage et la santé des espaces verts, la naturalisation aide à combattre le fléau de l'herbe à poux. Selon la direction de la santé publique, un des meilleurs moyens pour freiner l'expansion de l'herbe à poux consiste à mettre cette plante indésirable en compétition avec d'autres reconnues pour être robustes. En attendant des résultats probants, le fauchage sélectif de l'herbe à poux dans les zones restaurées se poursuit" (Entretien différencié des espaces verts: place à la nature, 1997).

ce scénario est une hypothèse qui demeure encore à vérifier. En prévision des opérations de relations publiques à venir, il demande au spécialiste en écologie végétale s'il lui serait possible de la confirmer<sup>68</sup>. L' "hypothèse" sur laquelle s'articule son intervention est un *dispositif de coordination* relevant du principe *industriel*. Dans ce principe, seuls les savoirs certifiés par des autorités reconnues ont droit de cité. Dans la deuxième intervention, le spécialiste se montre réticent. Il justifie sa position en reprenant le processus de compétition énoncé par son interlocuteur. Il explique que pour combattre l'herbe à poux à l'aide d'espèces plus compétitives, il faudrait un minimum de trois ans, soit le temps qu'une surface de gestion différenciée à découvert soit entièrement envahie par la flore spontanée. Durant cette période, dit-il, l'herbe à poux en profiterait elle aussi pour conquérir le milieu. Le "processus écologique" dépeint dans cet énoncé est un *dispositif de coordination* qui s'inscrit dans le principe de *légitimité écologique*. Le "savoir formel" en vertu duquel est formulée l'intervention est un *dispositif de coordination industriel*.

Dans la troisième intervention, le responsable du projet formule à nouveau sa demande. Pour soutenir son bien-fondé, il évoque cette fois-ci le changement de "technique de lutte à l'herbe à poux" qu'il a lui-même opérée dans son service (un *dispositif de coordination industriel* renvoyant à l'ensemble des procédés à mettre en oeuvre pour obtenir un résultat déterminé). À l'employé qui entretenait traditionnellement les terrains vagues, dit-il, on lui répétait, "*descend ta tondeuse, descend ta tondeuse*" (2e discussion de groupe). Ce type de fauche "*scalpait*" le terrain. Il ajoute qu'en ne coupant plus, on laisse maintenant la possibilité aux plantes plus robustes de combattre elle-même l'herbe à poux. À nouveau, il demande à son interlocuteur s'il peut confirmer cette hypothèse. À la quatrième intervention, le spécialiste se fait plus catégorique: "*Moi je n'ai pas vraiment à faire ça*" (ibid.). Son intervention s'élabore à partir d'un "savoir formel" propre au principe *industriel*. Il souligne que l'entretien différencié, couplé avec l'arrachage manuel, peut effectivement aider à "*contrôler*" l'herbe à poux. Il ajoute qu'en suivant cette approche, le nombre de plants pourrait diminuer significativement d'ici 10 à 15 ans. Il précise qu'en raison de leur quantité phénoménale de graines ("*10 millions de graines par tentacule*" (ibid.)), on ne peut

---

<sup>68</sup>De façon sous-entendue, le responsable du projet demande au spécialiste en écologie végétale d'appuyer cette hypothèse sur la base de ses connaissances et sur la légitimité que lui procure son statut de Ph.D en écologie végétale. Une fois cette hypothèse confirmée, il devient plus facile de légitimer la gestion différenciée auprès de la population.

cependant tous les éliminer: “*Quelqu’un qui veut en trouver, il va en trouver*” (ibid.). Par contre, il mentionne il n’y a “*aucun problème à dire qu’il y a réduction*” (ibid.). À la cinquième intervention, le responsable du projet réitère que l’arrachage manuel est “*de toute façon*” (ibid.) l’orientation qu’il a donnée depuis peu à ses équipes d’entretien. Il ajoute que cette approche de lutte à l’herbe à poux vise précisément à favoriser la biodiversité: “*On ne coupe pas le site au complet. Contrairement à ce qu’on faisait avant, je demande qu’on ait de la variété*” (ibid.). La “technique de lutte à l’herbe à poux” qu’il signale est un *dispositif de coordination* qui relève du principe *industriel*, alors que le principe de biodiversité qu’il énonce fait état d’un principe *écologique*. Le fait que le responsable du projet ne conteste pas les derniers arguments avancés par le spécialiste (et qu’il n’avance aucun contre-argument), suggère qu’un ajustement s’est opéré entre les acteurs. On s’entend pour dire que la gestion différenciée ressort comme un moyen limité de combattre l’herbe à poux. Le scénario en vertu duquel est formulé cet accord est la *clarification dans un principe*. Dans ce scénario, les acteurs échangent jusqu’à temps que l’un des *principes supérieurs communs* évoqués par l’un d’eux l’emporte sur les autres. Dans ce cas-ci, les savoirs formels (principe *industriel*) mis de l’avant par le spécialiste semblent avoir convaincu le responsable du projet.

**Scène 2.** La deuxième scène se déroule lors de la troisième discussion de groupe. Aux agents techniques alors présents, le responsable du projet trace le bilan des réalisations qui ont été accomplies jusqu’à maintenant dans le cadre de la gestion différenciée. À la première intervention, un agent technique souligne que la présentation faisait peu état de la “*problématique socio-sanitaire de lutte à l’herbe à poux*” (une problématique à la fois *industrielle* (une technique à mettre en oeuvre), *civique* (l’élimination d’un végétal qui porte atteinte à la santé de la population) et *écologique* (une espèce qui a la propriété de se reproduire facilement)). En réponse à cette observation, le responsable du projet précise que la “technique de lutte à l’herbe à poux” (un dispositif *industriel*) et “l’approche de la gestion différenciée”<sup>69</sup> (un dispositif

---

<sup>69</sup>La gestion différenciée peut emprunter différents visages selon le contexte d’interaction. La revue des discussions de groupe permet à cet effet de mettre au jour trois figures types. Chacune de ces figures renvoie à un dispositif composite opérant des rapprochements entre un minimum de deux visions du bien commun:

Type 1. *Dispositif industriel/écologique*: la gestion différenciée s’impose comme un dispositif industriel/écologique lorsque les intervenants réfèrent à l’ensemble des procédures à mettre à oeuvre afin de favoriser la croissance de la couverture végétale “spontanée” sur des sites traditionnellement soumis à

*industriell/écologique*) sont deux procédures d'intervention indépendantes: "L'herbe à poux, c'est pas nécessairement cette gestion-là" (3e discussion de groupe). À la troisième intervention, un agent technique souligne qu'en l'absence de fauche, l'herbe à poux tend à prendre le dessus. À la quatrième intervention, un autre agent technique avance qu'au contraire, l'herbe à poux tend à disparaître au fur et à mesure qu'on laisse pousser la végétation. En réplique, le responsable du projet explique qu'on ne peut laisser la gestion différenciée combattre à elle seule l'herbe à poux. "Le résultat, dit-il, n'est pas là" (ibid.). Pour appuyer son intervention, il cite l'exemple d'un parc dont les résultats décevants avaient été décriés dans les journaux locaux ("un fait vécu" qui relève du principe *civique*). À la sixième intervention, il invite les agents techniques à couper manuellement ou avec un fouet l'herbe à poux, en prenant soin d'épargner les plantes adjacentes. La philosophie de cette approche, dit-il, est "d'encourager les bonnes espèces puis de décourager l'herbe à poux" (ibid.). Dans cette voie, il précise que chaque région de la municipalité recevra sous peu des semences d'autres espèces à introduire dans le creux laissé par l'arrachage du plant d'herbe à poux. Il ajoute que cette façon de remplacer le couvert végétal est à l'essai. Son mérite est de constituer une solution simple: "il faut essayer des choses simples" (ibid.).

**Scène 3.** La troisième scène confirme la volonté du responsable du projet de ne plus associer la gestion différenciée et l'herbe à poux. Cette scène se déroule à la troisième discussion de groupe. À la première intervention, un agent technique fait remarquer que la "gestion différenciée" (une expression qui évoque la rationalité managériale du principe *industriel*) est un vocabulaire trop technique pour expliquer à la population ce qui se déroule dans les sites sélectionnés. Il affirme que les énoncés apparaissant sur les pancartes devraient être davantage conçus en fonction des citoyens. "L'intérêt public" auquel réfère l'intervenant est un *dispositif de coordination* qui relève du principe *civique*. Il prend à témoin le message qu'il a lui-même formulé pour expliquer la

---

un entretien horticole classique.

Type 2. *Dispositif industriel/inspiré/écologique*: la gestion différenciée s'impose comme un dispositif industriel/inspiré/écologique lorsque les intervenants réfèrent à l'ensemble des procédures à mettre à oeuvre afin de favoriser la croissance d'espèces végétales reconnues pour leur esthétique dans des sites traditionnellement soumis à un entretien horticole classique.

Type 3. *Dispositif industriel/civique/inspiré/écologique*: la gestion différenciée s'impose comme un dispositif industriel/civique/inspiré/écologique lorsque les intervenants réfèrent à l'ensemble des procédures à mettre à oeuvre afin de convertir des espaces verts soumis à un entretien horticole intensif en des lieux où les caractéristiques esthétiques de la flore "spontanée" vise à susciter un sentiment d'approbation sociale chez les citoyens.

fermeture de son parc lors de la crise du verglas. Ce message, dit-il, permettait aux citoyens de comprendre: “*Une explication venait avec ce qu’ils voyaient*” (3e discussion de groupe). À la deuxième intervention, le responsable du projet précise que l’expression apparaissant sur les pancartes est en réalité “*site expérimental*” (une formulation qui renvoie à l’idée de recherche et d’expérience propre au développement des savoirs formels du principe *industriel*). À la troisième intervention, un agent technique mentionne qu’une expression souhaitable pourrait être: “*Lutte à l’herbe à poux. Respectez les zones de naturalisation*” (ibid.). À la quatrième intervention, le responsable du projet affirme qu’il faut éviter de mélanger l’herbe à poux et la gestion différenciée dans les communications. Il faut s’abstenir de parler de ce sujet, dit-il. Il faut plutôt parler de naturalisation: “*Moi je dis, vaut mieux pas trop en parler. Parler de naturalisation*” (ibid.).

### **La construction de l’accord**

L’examen des séquences d’action précédentes montre que l’accord entre les acteurs s’est conclu lors de la première scène. On s’entend pour dire que la gestion différenciée ne constitue qu’un moyen limité de combattre l’herbe à poux. Deux raisons essentielles sont énoncées par le spécialiste en écologie végétale: 1) la capacité de cette plante à coloniser rapidement les terrains à découvert, 2) la quantité phénoménale de graines qui lui permet de se multiplier efficacement. Le fait que le responsable du projet se rende à ces arguments, sans en contester la validité, amène à conclure que l’accord s’est réalisé en vertu d’un scénario de *clarification dans un principe*. Cet accord prend appuie sur deux types de *dispositifs de coordination*: 1) “des connaissances formelles” relatives au 2) “processus de reproduction de l’herbe à poux”. Si les connaissances formelles relèvent du principe *industriel*, le processus de reproduction de l’herbe à poux s’inscrit pour sa part dans le principe *écologique*.

Les deuxième et troisième scènes donnent accès à quelques moments d’interaction entre le responsable du projet et les agents techniques. Ces derniers expriment des avis contradictoires quant à l’efficacité de la gestion différenciée comme moyen de combattre l’herbe à poux. Le responsable coupe court au différend. Il affirme que la gestion différenciée et l’herbe à poux sont deux procédures d’intervention différentes. Pour appuyer le fait que les expériences tentées en ce sens n’ont pas donné de résultats probants, il cite un exemple de parcs dont les résultants

décevants avaient été décriée dans les journaux locaux. Enfin, à l'agent technique qui propose d'associer la naturalisation et le combat de l'herbe à poux, le responsable du projet signale qu'il faut éviter de lier l'un à l'autre. Particulièrement dans les communications destinées au public.

#### **5.4.5 Les techniques de naturalisation à utiliser** (Tableau 5.5)

Après s'être entendu sur le moment approprié de la fauche, sur le mandat du spécialiste en écologie végétale, sur les espèces pertinentes à introduire et sur la question de l'herbe à poux, les acteurs doivent décider à quelles techniques de naturalisation du territoire ils doivent avoir recours. Par techniques de naturalisation, on entendra l'ensemble des procédures et des outils mis en oeuvre par les acteurs afin d'enrichir et d'entretenir la couverture végétale présente sur les sites en voie de naturalisation. Comme dans les autres thèmes déjà abordés, deux visions des choses s'entrecroisent. Pour les sites identifiés pauvres en espèces, le spécialiste en écologie végétale préfère introduire des plants préalablement produits en serre. Il voit en cette approche une façon plus sûre d'assurer la perpétuation des sites. Le responsable du projet favorise de son côté le renforcement de la couverture végétale par l'introduction de semences. Il insiste sur la mise en oeuvre de solutions simples et économiques: "*Moi je pense qu'il faut essayer des choses simples. Faut pas essayer de se mettre à préparer le sol et tout ça. Là on ne finira pas*" (3e discussion de groupe). À partir de ces deux visions différentes, voyons comment ils en arrivent à formuler des ententes. L'analyse des discussions relatives à ce thème se divise en trois scènes.

**Scène 1.** La première scène se développe autour de la suggestion du responsable du projet d'introduire des semences dans les sites pauvres en espèces. À la première intervention, le spécialiste en écologie végétale met en doute l'efficacité de cette approche arguant qu'elle "*est complètement impossible à faire*" (2e discussion de groupe). Il articule son raisonnement en prenant appui sur "un savoir formel" (principe *industriel*). Dans le cas des surfaces "*déjà très herbacées*", dit-il, il faut que la graine entre en contact avec le sol pour pouvoir germer. Dans le cas des sites à découvert, la germination ne peut avoir lieu sans la présence d'une couverture végétale préalable. Dans les deux cas, conclut le spécialiste, la probabilité de germination demeure de toute façon faible. Pour soutenir le bien-fondé de ses affirmations, il cite une expérience déjà réalisée dans une grande entreprise bien connue. Son effort de justification s'articule dans le principe *du renom*: "*Je sais qu'à (l'entreprise X), ils ont déjà essayé ce genre de*

*test là, puis c'est 20% (des graines) qui se développent*" (ibid.). La deuxième intervention témoigne du différend qui s'installe entre les acteurs. Pour remettre en cause l'expérience rapportée par son vis-à-vis, le responsable du projet cite à son tour deux expériences. La première a été réalisée l'année précédente par une équipe d'agents techniques sur une surface herbacée. À l'aide d'un semoir à disque, ils ont incorporé des semences "*sur une pelouse résistant à tout*" (ibid.). La seconde a eu lieu sur une site à découvert. Introduit "*probablement à la bonne époque*" et profitant "*de l'humidité du printemps*", le semis a permis d'obtenir une couverture acceptable. Ces deux expériences, qui visent à témoigner de l'efficacité *industrielle* de la naturalisation par ensemencement, donne à voir que le litige entre les acteurs à cours dans un même *principe supérieur d'organisation sociale*. Pour déterminer si l'ensemencement à l'aide d'un semoir à disque constitue effectivement une technique efficace de naturalisation, ceux-ci doivent faire intervenir d'autres objets et dimensions pertinents à la situation.

À la troisième intervention, le spécialiste en écologie végétale prend pour témoin sa connaissance détaillée de chacun des sites. Sur la base des inventaires qu'il a déjà effectués, il affirme que le nombre d'emplacement se prêtant à cette approche de naturalisation "*se compte sur les doigts d'une main*" (ibid.). Il souligne que la plupart des sites de gestion différenciée ont déjà une couverture végétale plus ou moins complète. Partant, il conclut qu'il faudra coloniser ces sites "*manuellement, sinon à l'aide d'outils un peu plus spécialisés*" (ibid.) Pour lui, une intervention de naturalisation efficace passe par le recours à des techniques alternatives (son propos s'inscrit dans le principe *industriel* de "l'efficacité technique"). Réceptif à l'argument de son interlocuteur, le responsable du projet propose d'utiliser un autre outil: l'*aeravator*. Grâce à son "*rouleau rempli de piques pleins, d'à peu près trois pouces, montés sur un cylindre désaxé*" (ibid.), ce semoir déchire le sol et prépare un lit d'ensemencement (un outil de précision qui relève d'un principe *industriel*). À la cinquième intervention, un agent technique remet en question l'efficacité d'un tel semoir dans le cas des sols pierreux (intervention relative à la notion d'efficacité propre au principe *industriel*). À la sixième intervention, le spécialiste apporte des précisions qui attestent au contraire de la viabilité de l'instrument. Il mentionne qu'avec une dimension de trois pouces, ses piques parviendront à travailler dans des sols de 10 centimètres et plus. Sur la base de cette évaluation positive, le responsable conclut à la septième intervention qu'il faudra y avoir recours autant que possible.



**Scène 2.** La deuxième scène a trait à une autre technique de naturalisation. Importée de Suisse, cette technique consiste à faucher et à récolter, en une seule étape et à l'aide d'un seul instrument, la matière végétale présente sur un site de gestion différenciée. La matière récoltée est par la suite déposée sur un autre site où la végétation est déficiente. Les graines contenues dans cette matière tomberaient sur le sol, germeraient et contribueraient à régénérer le site. Lors de la première intervention, le responsable du projet précise trois raisons qui motivent le recours à cette approche. Les deux premières se rapportent au principe *industriel* de l'efficacité. Au lieu d'effectuer une opération de fauche et une opération de récolte, dit-il, on peut utiliser cet outil qui réalise les deux étapes simultanément: "*C'est fait exprès pour le genre de travaux qu'on fait*" (4e discussion de groupe). Tout en assurant le ramassage de la biomasse, cette technique appauvrit également le sol et incite du même coup la croissance d'espèces plus florifères. Il ajoute que ce principe, "*entendu en Suisse*" (ibid.), reste cependant à valider. La troisième raison évoque le service public propre au principe *civique*. Il explique que cette machine permet d'assurer la salubrité des sites. Notamment pour les endroits "*où il y a du papier qui se ramasse*" (2e discussion de groupe).

Les arguments invoqués par le responsable du projet démontrent que la technique importée de Suisse est un dispositif composite opérant des rapprochements entre une *logique industrielle* et *civique*. Sa légitimité tient à ses performances techniques ainsi qu'à sa capacité à servir le bien collectif. Dans les interventions qui suivent, on observe que le spécialiste en écologie végétale expose plusieurs réserves à son endroit. À la deuxième intervention, il tente d'invalider le principe *civique* qui justifie son utilisation. Son argument repose sur une observation de sens commun. Il souligne que le papier s'arrête finalement là où les herbes hautes commencent. Ne réfutant pas cet argument, le responsable du projet ajoute à la troisième intervention que cette machine reste tout de même appropriée pour l'entretien et la colonisation de certains milieux. Il s'en remet au jugement de son collègue pour distinguer les milieux auxquels elle peut s'appliquer: "*Il y aura des indices, des choses que tu verras, où ça sera pas recommandé*" (2e discussion de groupe). À la quatrième intervention, le spécialiste remet cette fois-ci en cause l'efficacité *industrielle* de la technique. La question qu'il pose sous-entend qu'il doute de la performance d'une approche qui récolterait sans distinction les graines et les tiges des espèces: "*Toute la matière végétale est*

*mélangée...Est-ce que c'est coupé à chaud, c'est quoi?"* (4e discussion de groupe). À la cinquième intervention, le responsable réplique que la machine permet aussi de tamiser le contenu récolté. Dans le cas des grands terrains, dit-il, il n'est cependant pas nécessaire de tamiser. Il s'agit tout simplement d'étendre le contenu, les tiges des espèces formant à ce moment un paillis, c'est-à-dire "*une protection pour la germination*" (ibid.) (sa justification qui met de l'avant des détails techniques s'inscrivent dans le principe *industriel*). Le spécialiste exprime de nouvelles réserves. En dépit du réglage de l'appareil, dit-il, il faut que la graine touche directement le sol pour qu'elle puisse germer. Le responsable réplique qu'une fois mûre, la graine se détache généralement de la tige et tombe au sol. Pour soutenir la justesse de son affirmation, il mentionne une expérience (principe *industriel*) réalisée en Nouvelle-Écosse. Pour combattre l'herbe à poux le long des autoroutes, dit-il, "*ils récoltaient du trèfle mûr, puis ils l'étendaient*" (ibid.). La huitième intervention conclut le travail d'ajustement réalisé par les acteurs. Après avoir reçu la réplique (dont il n'a pas contesté la légitimité) à chacun de ses arguments, le spécialiste en écologie végétale se montre finalement d'accord avec son collègue. Il mentionne que l'expérience de couper la matière végétale à un endroit pour l'étendre ensuite à un autre ne "*coûte pas cher à essayer*" (ibid.).

**Scène 3.** La troisième scène concerne la production d'espèces végétales en serre. À la première intervention, le spécialiste en écologie végétale demande combien il en coûte à la municipalité pour produire dans ses serres chaque unité de plant (sa question se situe dans un principe *marchand*). Le responsable du projet précise qu'il en coûte très peu, 7 à 8 sous le plant. Ce qu'il faut compter, dit-il, c'est le temps nécessaire pour planter chaque unité en terre (principe *marchand*). À la troisième intervention, le spécialiste demande si il est plus coûteux de produire des plants dans des cellules plus grosses (ce qui augmente les chances de survie de la plante une fois introduite en terre). À la quatrième intervention, le responsable tente d'invalider la possibilité de mettre en application une telle option. Son argument repose sur le principe *industriel* de l'efficacité. Il répond que les essais qu'il avait effectués l'année précédente avec des cellules régulières avaient bien fonctionné. À la cinquième intervention, le spécialiste met en doute cette affirmation. Sur la base de son expertise (*industrielle*), il précise que la qualité de reprise des plants introduits dépend du type d'espèce végétale. Ne mettant pas en doute cette possibilité, le responsable du projet tente d'invalider autrement l'option suggérée par son collègue. Il souligne

que le problème relié à la production de cellules plus grosses est leur introduction dans le milieu. Tous les sites, dit-il, sont très compacts. “*Plus tu grossis la carotte, plus tu sacres*” (ibid.) (problème d’efficacité relevant du principe *industriel*). Dans ces circonstances, poursuit l’intervenant, le principe “*est plus dur à promouvoir*” (ibid.). Le spécialiste relance la discussion en mettant de l’avant un nouveau principe d’efficacité (principe *industriel*). Il soutient que la production de cellules plus grosses permettra d’avantager les espèces intéressantes qui ont plus de difficulté à s’implanter que les autres. Le responsable du projet est de prime abord hésitant. L’argument de son collègue semble toutefois l’avoir convaincu. À la l’intervention suivante, il cite le cas de l’*Hesperis matronalis*. Si elle était introduite dans des cellules plus grosses, dit-il, cette plante (dispositif composite *industriell/écologique*) parviendrait à mieux compétitionner les autres espèces. En contrepoint de cet ajustement réalisé entre lui et son collègue, le spécialiste en écologie végétale demande s’il serait possible de faire la production d’autres espèces tout aussi prometteuses que celle-ci. Il suggère de faire les deux types de grosseurs de cellules afin de vérifier laquelle permet à la plante de mieux s’implanter (principe d’efficacité *industrielle*). Le responsable réagit positivement. Il soutient qu’il est effectivement possible de produire les deux types de grosseurs. Il rappelle toutefois que cela s’ajoute aux activités normales de la serre et que les sites où il y aura transplantation reste tout de même marginaux (la tâche de production propre au principe *industriel*). L’intervention suivante démontre le souci du spécialiste de s’ajuster à son interlocuteur. Il précise que des 75 sites qu’il a échantillonnés, 15 devaient faire selon lui l’objet d’une intervention de transplantation (un savoir formel *industriel*).

### **La construction de l’accord**

Un retour aux séquences d’action précédentes montre qu’en chacune des trois scènes, un accord a été formulé entre les acteurs. Les acteurs partent d’un différend d’intérêt ou d’opinion (*régime d’action en justice*) pour se diriger graduellement vers une entente. Dans la première scène, l’interaction porte essentiellement sur la procédure de naturalisation la plus efficace à adopter. Dès le départ, on constate que le spécialiste tente d’invalider l’ensemencement comme façon de coloniser les sites de gestion différenciée. En réponse, le responsable du projet ne tarde pas à faire état d’outils d’ensemencement dont les caractéristiques techniques donneraient de bon résultats. Pour ce qui est du *semoire à disque*, le spécialiste démontre des réserves. Il mentionne que le nombre de sites se prêtant à cette approche se compte sur les doigts d’une main. En ce qui

concerne l'*aeravator*, la réception est meilleure. Le spécialiste pose que l'appareil semble avoir les qualités requises pour travailler dans les sols de 10 centimètres et plus. Sur la base de cette évaluation positive, le responsable conclut qu'il faudra l'utiliser autant que possible. Leur accord se règle en vertu d'un scénario de *convergence spontanée*. Dans ce scénario, les acteurs s'entendent à peu de frais sur les choix, les décisions ou les options à privilégier.

Dans la deuxième scène, les discussions entre les acteurs se font plus serrées. Le tout débute lorsque le responsable du projet énonce trois raisons qui motive l'utilisation de la technique de coupe et d'épandage de la matière végétale. Le spécialiste ne tarde pas à exprimer des réserves envers ces justifications de même qu'envers l'outil effectuant le travail de fauche et d'épandage. Chaque doute exprimé par le spécialiste est systématiquement repris et répondu par le responsable du projet, si bien que le spécialiste n'a d'autre choix que de se rendre à l'évidence de ses arguments. À terme, les deux sujets s'entendent pour dire qu'il est pertinent de mettre à l'épreuve la technique de fauche et d'épandage de la matière végétale. Bien que leurs arguments respectifs se situent dans le principe *industriel*, c'est en vertu de la *clarification dans un principe* qu'ils construisent leur accord. Les détails techniques que connaît le responsable à propos de l'outil (5e intervention) et l'exemple de la Nouvelle-Écosse qu'il donne afin d'en illustrer l'efficacité (6e intervention) donne à voir que le thème de l'efficacité est sous-jacent à l'échange.

Dans la troisième scène, le différend de départ entre les acteurs se constate une fois de plus. Jusqu'à la sixième intervention, ils adoptent des points de vue différents. La possibilité de produire des cellules de végétaux plus grosses est non pertinente parce que les essais ayant eu lieu l'année précédente avec des cellules régulières avaient bien fonctionnés et que la mise en terre de cellules plus grosses représente un trop grand défi technique. Lors de la septième intervention, le spécialiste dénoue l'impasse en signalant que la production de cellules plus grosses permettrait d'avantager les espèces intéressantes qui ont plus de difficulté à s'implanter que les autres. Le principe d'efficacité technique mis de l'avant par le spécialiste a convaincu le responsable du projet. Les deux s'entendent sur l'idée de produire un nombre limité de végétaux correspondant aux deux grosseurs de cellules, question de voir laquelle va permettre à la plante de mieux s'implanter. *La clarification dans un principe* est le scénario en vertu duquel ils ont construit leur accord. Cet accord repose sur le "principe d'efficacité" propre au principe *industriel*.

#### 5.4.6 Le rapport aux citoyens (Tableau 5.6)

Le rapport aux citoyens réfère aux mesures prises par les intervenants afin d'expliquer le changement de régime de fauche aux élus et à la population. Les discussions relatives à ce thème se résument en quatre scènes.

**Scène 1.** La première scène a déjà été explicitée au début de ce chapitre. Il s'agit de trois démarches de communication effectuées par le responsable du projet en vue de faire connaître les enjeux liés au changement de régime de fauche. La première de ces démarches s'adressait aux membres du comité exécutif de la municipalité. Pour des raisons de "*chambardement et d'agenda politique*" (entretien acteur A), on se souviendra que la rencontre sollicitée n'eut jamais lieu. Les deuxième et troisième démarches s'adressaient à la population. Un dépliant explicatif (agrémenté de photos de sites de gestion différenciée) et un panneau implanté dans chacun des sites ont été produits. Ces trois dispositifs relèvent d'un *principe supérieur commun industriel*. Dans ce principe, les relations optimales entre les êtres et les choses reposent sur un échange constant d'informations. D'où la nécessité de mettre en place des structures assurant la circulation de cette information.

**Scène 2.** La deuxième scène se déroule en quatre interventions. Lors de la première, le spécialiste en écologie végétale affirme que pour faire reculer les plaintes des citoyens, il faut accompagner les changements de paysage par une éducation du public: "*C'est une question d'éducation*" (2e discussion de groupe). "L'éducation du public" est un dispositif de coordination se situant dans le principe *civique*. Dans le même temps, il exprime son scepticisme face aux efforts de communication qui ont été déployés jusqu'à présent par le service d'entretien des parcs de la municipalité. Il demande si les résidents qui restent à proximité des sites de gestion différenciée ont tous reçu le dépliant produit par la municipalité. Son questionnement sur le caractère systématique des procédures de diffusion entreprises se situe dans le principe *industriel*. En réponse, le responsable du projet concède qu'un effort de distribution systématique n'a pas eu lieu: "*Il n'y a pas eu de contrôle très serré*" (ibid.). Son propos sur les mesures de vérification s'inscrit dans le principe *industriel*. À l'intervention suivante, le spécialiste réaffirme la nécessité de la population d'être informée du changement de régime de fauche. Il se dit confiant qu'avec

“*un peu d’éducation*”, les mentalités devraient évoluer. Sensible à cet argument, le responsable affirme qu’il pense convoquer sous peu une conférence de presse (mesure *industrielle*). Il dit que l’herbe à poux (qui allait bientôt fleurir) servira de prétexte pour parler de gestion différenciée (nous sommes au stade des discussions où le responsable du projet envisage d’éliminer l’herbe à poux au moyen de la gestion différenciée).

**Scène 3.** La troisième scène fait suite aux échanges entre le responsable et le spécialiste à propos des sites de gestion différenciée ayant suscité du mécontentement parmi la population (les acteurs restent imprécis sur le nombre de ces sites). Ces exemples font dire au spécialiste en écologie végétale que la gestion différenciée est d’abord une affaire de communication. Partant, il réaffirme la nécessité d’expliquer la gestion différenciée pour qu’elle soit comprise et acceptée des citoyens (appel au principe *civique*). Le responsable du projet réplique qu’on ne peut faire de vastes campagnes d’information sans d’abord recevoir l’appui du maire et des conseillers municipaux (argument de nature *civique*): “*On a un gros obstacle, c’est le politique. Le politique n’est pas avec nous autres là-dedans*” (4e discussion de groupe). À ce sujet, il avoue que les efforts pour sensibiliser les élus ont nettement été insuffisants: “*On a manqué notre coup, dit-il. (...) Pour toutes sortes de raisons, on l’a jamais fait*” (ibid.) (remise en question de l’efficacité *industrielle*). À l’intervention suivante, le spécialiste exprime son souhait que des efforts de sensibilisation soient à nouveau entrepris auprès du prochain maire (un appel à l’éducation *civique*). Le responsable du projet se montre réceptif. Il ajoute qu’avant d’initier ces efforts, il faudra “*développer le produit un peu plus*”. Il faudra “*développer des exemples [de naturalisation] intéressants*”, de sorte qu’il y ait “*de quoi à vendre*” (ibid.) (son propos s’inscrit dans l’idée de production propre au principe *industriel*).

**Scène 4.** La quatrième scène se déroule devant les agents techniques présents à la 5e discussion de groupe. Lors de la première intervention, le spécialiste en écologie végétale explique que la gestion différenciée entraîne chez les citoyens des changements de rapport au territoire. À ce sujet, il déplore le manque de communication pour expliquer l’arrivée de ce changement: “*Ce n’est pas avec les petites pancartes blanches sur la naturalisation qu’on informe les gens*” (5e discussion de groupe) (remise en question de l’efficacité *industrielle* des mesures de communication *civiques*). Le responsable du projet réplique que des efforts de communication ont été faits, “*mais*

*peut-être pas assez*” (ibid.). Il précise que le manque de budget, de temps et de personnel en sont les principales raisons (des motifs qui portent directement atteinte à la performance du monde *industrielle*). Avant d’aller plus loin dans cette direction, dit-il, il faut “*développer un produit qui est plus vendable*” (ibid.). Il avance que le changement de mentalité des citoyens est un travail à long terme et que la meilleure façon d’y parvenir sera d’*arriver avec un produit maîtrisé*” (ibid.) (les produits de qualité sont l’incarnation des systèmes de production efficaces, principe *industriel*). Plus loin, le responsable ajoute qu’un “produit maîtrisé” est une surface de gestion différenciée esthétiquement agréable. Il explique que l’esthétisme des aires en voie de naturalisation est l’élément de solution centrale pour surmonter les résistances affichées par une partie de la population: “*Il faut vendre l’esthétisme un peu (...). C’est peut-être par l’esthétisme qu’on peut le vendre [le projet] quand on fait face à des réactions de citoyens comme ça*” (ibid.). En somme, un “produit maîtrisé” est un *dispositif de coordination* à la fois *industriel* (pour son efficacité), *inspiré* (pour son esthétisme) et *civique* (pour sa capacité à convaincre la population).

### **La construction de l’accord**

Un retour aux scènes d’action précédentes montre les appels répétitifs du spécialiste envers des mesures d’information systématiques. À plusieurs reprises, il questionne les mesures qui ont été prises et fait part de son souhait de mieux informer les citoyens et les élus locaux sur les changements de régime de fauche. Les scènes 2 à 4, qui se déroulent de la première à la cinquième discussion de groupe, témoignent d’une série de réponses différentes chez le responsable du projet. Lors de la deuxième scène, il dit vouloir convoquer une conférence de presse. Il profitera du prétexte de l’herbe à poux pour parler de gestion différenciée. À la troisième scène, sa vision des choses se modifie. Avant d’entreprendre des campagnes d’information à vaste échelle, il pose la nécessité de recevoir l’appui des élus locaux. Pour récolter leur appui, il soutient qu’il faut au préalable développer des exemples pertinents de naturalisation. À la quatrième scène, il renforce cette idée. Il parle de “produit maîtrisé”. Pour lui, l’acceptation sociale des sites de gestion différenciée va s’opérer au fur et à mesure de la construction de sites ayant les qualités requises. C’est par l’esthétisme, dit-il, que l’on va vendre le projet. De ces différentes séquences d’action, on observe qu’une décision implicite a été prise: les mesures d’éducation pro-actives suggérées par le spécialiste sont reléguées au second plan au profit de la mise au point de paysages convaincants. En d’autres mots, on veut développer des sites ayant les caractéristiques

voulues avant d'entreprendre toutes mesures d'information plus vastes auprès du public. S'agit-il d'une décision imposée, par consensus, par compromis ou par relativisation? Les discussions dévoilent peu d'information à ce sujet. À la lumière du contexte général des échanges, il appert que l'accord s'est réalisé sur la base de l'*imposition d'un principe*. En vertu du pouvoir que lui confère son poste d'autorité, le responsable du projet décide de l'agenda qui va présider à la réalisation des travaux. Dans le scénario de l'*imposition d'un principe*, rappelons-le, l'un des protagonistes impose la vision du bien commun en vertu de laquelle se poursuit ou se conclue l'interaction. Dans ce cas-ci, la vision imposée est d'ordre *industriel*.

### **5.5 La construction de la représentation de l'environnement (Tableau 5.7)**

À la lumière de cette première étude de cas, nous constatons que l'élaboration d'un plan d'intervention en matière de naturalisation constitue un vaste exercice de conciliation. Les intervenants doivent prêter attention aux réactions de la population, sans quoi le changement de régime de fauche risque d'être systématiquement rejeté. Parallèlement, ils doivent composer avec la nature des sols déjà en place, dont un bon nombre sont secs et pauvres en éléments nutritifs. L'élection municipale qui approche fait par ailleurs craindre que les élus municipaux se consacrent davantage à soutenir les plaintes des citoyens qu'à défendre le changement de régime de fauche. La naturalisation des espaces verts doit enfin générer des économies de ressources. Sa planification exige de respecter la logique du coût minimum au mètre carré.

Tout en prenant en considération ces contraintes d'ordres sociale, physique, politique et économique, les intervenants doivent également opérer des rapprochements entre leur vision respective de la naturalisation. L'examen des échanges révèle à cet effet qu'avant même d'entrée en interaction, les deux principaux protagonistes possédaient déjà une représentation détaillée des sites à intervenir. Sensible aux réactions exprimées par les citoyens, le responsable du projet adhère à une conception paysagère qui se situe entre la friche et le jardin. Pour lui, la végétation doit d'emblée exclure tout ce qui peut susciter l'aversion et l'hostilité chez le citoyens. L'impression générale qui doit se dégager des sites est celle de champs fleuris. Tout en étant agréable à regarder, ils doivent également désamorcer les craintes des citoyens, susciter leur confiance et donner un sentiment de sécurité. Soucieux des processus biologiques en cours sur les sols et sous les sols, le spécialiste en écologie végétale exprime pour sa part une conception



paysagère plus audacieuse. Il estime qu'en s'abstenant de toute intervention pendant trois ans, les sites prendront l'apparence de friches de type campagne. Ayant eu la chance de se reproduire à trois reprises, il avance que les végétaux atteindront la hauteur, la densité et la floraison désiré. Il fait le pari que le contraste de coloris et de texture, par rapport aux pelouses environnantes, suscitera l'attention, et partant, l'approbation du public.

Ces deux représentations initiales teintent bon nombre des positions prises par les intervenants. Avant d'informer le public sur le changement de régime de fauche, le responsable du projet affirme vouloir mettre au point des exemples convaincants d'espaces naturalisés. Désireux de développer un *produit maîtrisé*, il appuie tout ce qui peut susciter des résultats visuels probants à court terme. Voulant éliminer l'impression négative que suscitent les végétaux après la floraison, il privilégie une ou deux fauches annuelles. Il souhaite que le moment de fauche puisse s'agencer avec une sélection d'espèces à fleurs, qui complètent leur cycle de maturation en même temps. Mettant de côté les distinctions entre les espèces exotiques, indigènes et ornementales, il propose de sélectionner toutes celles qui s'introduisent facilement, qui fleurissent rapidement et qui détiennent une bonne capacité de recouvrement. Soucieux de créer des résultats visuels semblables sur l'ensemble des sites, il opte enfin pour des instruments de fauche et d'ensemencement capable de travailler sur de grandes surfaces selon les mêmes standards. De son côté, le spécialiste en écologie végétale propose de réduire au minimum les fauches. Espérant susciter une nouvelle dynamique écologique dans les milieux, il suggère de faire appel à une diversité d'espèces qui s'harmonise avec celles déjà en place. Préoccupé de faire accepter les sites auprès de la population, il propose d'introduire des espèces de taille haute, arborant des fleurs aux coloris visibles et diversifiés. Pour maximiser leurs chances de survie, il compte produire en serre les plantules des espèces les plus fragiles et les plus esthétiquement attrayantes. Dans la mesure du possible, il souhaite enrichir la composition des sols déficients et introduire manuellement les semences sélectionnées. Il voit en ces approches une façon plus sûre de favoriser la germination des espèces. L'éducation du public doit enfin accompagner selon lui chacune des étapes de la naturalisation des espaces verts.

Sur la base de ces contraintes et de leur vision respective, les intervenants devaient élaborer une représentation commune des espaces à naturaliser. À première vue, les divergences observées

démontrent que c'est dans le *régime d'action en justice*, où les termes de la construction de l'espace commun sont négociés, que s'effectue principalement l'ajustement de leurs positions respectives. Que ce soit sur le moment de fauche, sur les espèces à introduire ou sur les outils à utiliser, les deux protagonistes tentent effectivement d'énoncer les justifications susceptibles de soutenir leurs point de vue. Alors que les arguments soulevés par le responsable du projet s'inscrivent dans les registres *industriel, civique et écologique*, ceux du spécialiste font plutôt état des cités *écologique, inspirée et civique*. À mi-chemin des négociations cependant, deux mouvements majeurs se dessinent. Ils prêtent à penser que la situation d'ajustement bascule du côté du *régime d'action en autorité*. Le premier est la propension du responsable du projet à imposer les termes sur la base desquels se construit l'espace d'échange et de collaboration. Dans certaines circonstances, ce dernier prend des décisions à l'extérieur du cadre proprement dit des échanges. Dans d'autres, il coupe court aux discussions litigieuses avec son interlocuteur. Ailleurs, il impose les principes en vertu desquels se règlent les différends. Le deuxième mouvement est la propension du spécialiste en écologie végétale à se plier volontairement aux arguments de son interlocuteur. À certains moments, il met de l'avant des raisonnements et des références qui s'enlignent implicitement sur ceux de son vis-à-vis. À d'autres, il renonce de mener à terme le travail de justification de ses points de vue. Ailleurs, il démontre en quoi son action est finalement complémentaire à celle de son vis-à-vis.

Les deux mouvements sont étroitement liés. À mi-chemin des négociations, le responsable du projet se fait de plus en plus précis et insistant sur l'implication qu'il attend du spécialiste. Il ne veut pas entendre ses avis sur les orientations souhaitables à prendre, mais plutôt qu'il mette à sa disposition des informations scientifiques susceptibles de l'aider à prendre des décisions. Il devient clair que nous n'assistons plus à un processus de prise de décision, mais à un exercice de consultation. À ce moment-ci des pourparlers, le spécialiste en écologie végétale n'a plus intérêt à mener à terme la défense de ses positions et compétences respectives. La poursuite de l'argumentation, qui s'effectuait déjà dans un climat tendu, risquait en effet de dégénérer en un affrontement périlleux, lequel pouvait compromettre les possibilités de renouvellement de son contrat pour une autre année (et du même coup, faire échec à son intention de suivre l'évolution des sites à long terme et d'écrire un article sur le sujet)<sup>70</sup>. Dans ces circonstances, l'observation du

---

<sup>70</sup> La suite de l'histoire nous apprend que les tensions entre les deux protagonistes auront eu raison de

travail d'ajustement prête à penser que son comportement est rationnel et stratégique. Il illustre l'idée de Boltanski et Thévenot (1991) selon laquelle les acteurs ont la capacité, à la fois morale et cognitive, de reconnaître les êtres et les choses sur lesquels s'appuyer afin d'adapter leurs conduites aux situations auxquelles ils sont confrontés. Le fait que huit des treize décisions aient été prise dans le cadre d'un registre d'accord par *relativisation* ou par *imposition* (tableau 5.7) tend à confirmer les deux mouvements signalés plus haut. Très peu de décisions ont finalement été conclue par *clarification dans un principe*, c'est-à-dire une situation où les acteurs échangent jusqu'au moment où l'un des points de vue évoqués l'emporte sur les autres.

À la lumière de ces résultats, on peut se demander pourquoi le responsable du projet n'a pas pris d'avantage de décisions en collégialité? Le modèle européen de naturalisation était-il le seul à ses yeux capable d'endiguer les réactions du public? L'ouverture à d'autres représentations s'avérait-elle trop périlleuse? Les informations relatives à cette première étude de cas apportent peu réponses à ces questions. Par contre, elles permettent de rappeler deux choses. D'abord, qu'on ne peut comprendre la dynamique d'ajustement des acteurs sans faire abstraction des liens hiérarchiques qu'entretiennent ces derniers dans l'organisation. Le cas du spécialiste en écologie végétale, dont le renouvellement du contrat dépendait de la bonne volonté du responsable du projet, illustre à cet effet une situation où l'expression libre des points de vue était considérablement limitée. Ensuite, que la construction d'une représentation inédite de l'environnement demeure tributaire du contexte d'échange et d'ajustement des acteurs. Lorsqu'un intervenant fait usage du rapport de force qui lui est favorable pour imposer la vision à réaliser, il limite considérablement les conditions susceptibles d'engendrer un produit ou un concept nouveau et original.

En terminant, nous pouvons identifier et caractériser les *dispositifs de coordination* et les *principes supérieurs (cités)* sur lesquels s'articule chaque accord, et par effet d'agrégation, les *dispositifs de coordination* et les *principes supérieurs (cités)* sur lesquels s'articule la représentation de l'aménagement issue de ces accords.

---

leur collaboration. Le responsable du projet n'a cru bon de renouveler le contrat de son interlocuteur.

Concernant *le moment approprié de la fauche* (thème 5.4.1), les intervenants conviennent que chaque site fera l'objet d'une fauche annuelle, généralement à la fin juillet, juste après que la majorité des végétaux aient complété leur cycle de floraison et de maturation. Cet accord s'articule sur quatre *dispositifs de coordination* et quatre *cités*. On y retrouve l'expérience acquise sur le terrain (*domestique/industriel*), une préoccupation d'esthétisme (*inspirée*), la nécessité de s'adapter au cycle biologique des végétaux (*écologique*) et une préoccupation d'efficience (l'idée de maximiser le nombre de végétaux à maturité et d'optimiser l'effet visuel engendré par ces végétaux, *industriel*).

Certains sites auront par ailleurs besoin d'interventions en vue d'en améliorer l'aspect visuel. Particulièrement les sites qui présentent un déficit au niveau de la composition des espèces. Dans ce contexte, *le mandat du spécialiste en écologie végétale* (thème 5.4.2) consiste à faire un inventaire détaillée de la végétation de chacun des sites, à identifier et à caractériser la composition de leur sol, à suggérer des espèces appropriées à chaque espace, et à informer la population sur les changements de régime de fauche, lorsque la situation se présente. Cette décision prend appui sur quatre *dispositifs de coordination* et trois *cités*: le principe de la division des tâches (*industriel*), la connaissance comme outil d'aide à la décision (*industriel*), l'idée d'explorer des territoires inconnus (*inspiré*) et le processus de vulgarisation (*civique*).

Tous les intervenants s'entendent pour dire que les sites ayant une bonne densité d'espèces florifères sont plus susceptibles que les autres de susciter l'approbation sociale. Dans ce contexte, il conviendrait de préciser les critères en vertu desquels allaient être sélectionnés les "bonnes espèces". Le suivi des négociations conduit à observer plusieurs critères. *Les espèces appropriées à introduire* (thème 5.4.3) sont celles qui colonisent rapidement le milieu, qui s'adaptent efficacement à la composition des sols en place, qui sont robustes, qui sont florifères, qui fleurissent rapidement après la coupe, qui fleurissent longtemps, qui ont une bonne capacité de recouvrement, qui ne nécessite aucun entretien, qui ont des semences facilement disponibles, qui sont faciles à cultiver, qui sont de petite taille pour les abords d'autoroutes, les viaducs et les talus, qui sont de taille haute pour tous les autres types de terrains. Les discussions font également ressortir que les acteurs ne tiennent pas compte des distinctions entre les espèces indigènes, les espèces introduites et les espèces ornementales. Ces décisions sont fondées sur trois *dispositifs de*

*coordination* et trois *cités*: une préoccupation d'efficacité (*industriel*), une préoccupation écologique (*écologique*) et une préoccupation esthétique (*inspirée*).

Très tôt, les discussions ont fait ressortir les limites de la gestion différenciée comme moyen de combattre l'herbe à poux. Aussi les acteurs s'entendent-ils pour résoudre *la problématique de l'herbe à poux* (thème 5.4.4) indépendamment de la gestion différenciée. Cette décision s'appuie sur trois *dispositifs de coordination*, renvoyant à trois *cités*: des savoirs formels (*industriel*), des processus écologiques (*écologiques*), de la publicité négative dans les journaux (*civique*).

Une partie des échanges ont porté sur les procédures et les outils à mettre en oeuvre afin d'enrichir et d'entretenir la couverture végétale de certains sites. Les acteurs se sont entendus sur trois *techniques de naturalisation à utiliser* (thème 5.4.5): l'*aeravator*, la technique suisse de fauche, de récolte et d'épandage de la matière végétale, la production en serre de deux grosseurs de cellules. Ces accords se fondent sur cinq *dispositifs de coordination* et trois *cités*: des mesures (*industriel*), un premier principe d'efficacité (effectuer deux opérations en une, *industriel*), un deuxième principe d'efficacité (favoriser la croissance d'espèces florifères, *industriel/écologique*), un troisième principe d'efficacité (assurer la salubrité des sites, *industriel/civique*), un quatrième principe d'efficacité (avantager les espèces qui ont de la difficulté à s'implanter, *industriel/écologique*).

Enfin, une partie des échanges ont porté sur *le rapport aux citoyens* (thème 5.4.6), c'est-à-dire sur les mesures à prendre afin de faire accepter les sites de gestion différenciée auprès de la population. Le suivi des pourparlers donne à voir que la vision du responsable du projet s'est imposée. Par conséquent, il s'agira de développer quelques exemples de sites bien maîtrisés avant d'appliquer l'approche à d'autres espaces. Cette décision s'appuie sur un *dispositif de coordination* et trois *cités*: l'idée d'un produit maîtrisé (*industriel/inspiré/civique*), c'est-à-dire l'idée de développer des sites esthétiquement agréables, ayant une bonne densité visuelle, qui donnent une impression générale d'ordre et de propreté et qui exigent un minimum d'entretien<sup>71</sup>.

---

<sup>71</sup>Parallèlement à ces accords, d'autres propositions relatives à la construction de l'aménagement sont restées "lettre morte". Il s'agit de l'idée d'enrichir la composition des sols, de sélectionner les espèces dont les couleurs se retrouvent peu dans la flore québécoise, de faucher les espèces le plus haut possible au moment de la coupe, de planifier les interventions sur une série d'indicateurs topographiques, de concevoir

Articulées les unes aux autres, ces décisions ont permis de créer un type particulier de paysage sur le terrain. Elles constituent autant de directives et d'orientations consolidées dans le protocole final d'aménagement, lequel, rappelons-le, est une représentation collectivement construite d'un certain environnement. D'après l'examen des décisions précédentes, on peut dire que cinq ordres de préoccupations, renvoyant à cinq façons justes et légitimes de concevoir l'orchestration des êtres et des choses, ont retenues l'attention des intervenants. À terme, la représentation de l'environnement s'articule sur des préoccupations sociales (*civique*), des préoccupations esthétiques (*inspirée*), des préoccupations d'efficience (*industriel*), un principe de division des tâches (*industriel*), des savoirs formels (*industriel*), des savoirs informels (*domestique*) et des processus biologiques (*écologique*).

---

l'introduction des espèces en fonction d'un thème pour chaque site, de favoriser l'introduction d'espèces principalement indigènes, de donner l'apparence de la friche aux sites de gestion différenciée, de favoriser la plus grande diversité possible d'espèces.

**CHAPITRE VI**  
**DEUXIÈME ÉTUDE DE CAS:**  
**LA CONSTRUCTION DE TROIS HABITATS FAUNIQUES EN MILIEU URBAIN**

Notre deuxième étude de cas porte sur la création de trois habitats fauniques en milieu urbain. De dimension modeste, ces habitats visent à favoriser le retour d'oiseaux et de petits mammifères dans trois parcs de l'une des municipalités du Québec. La première partie de ce chapitre (*Problématique générale*) rappelle l'impulsion initiale de ce projet et les deux principales organisations qui en sont les partenaires. Comme dans l'étude de cas précédente, le rôle joué par un haut fonctionnaire municipal est souligné. Au terme de cette partie, nous verrons que l'objectif des discussions entre les intervenants est de développer un protocole d'aménagement qui puisse être exportable dans les autres municipalités du Québec. La deuxième partie de ce chapitre (*Les acteurs de la prise de décision*) trace un bref portrait des acteurs qui ont contribué à définir les orientations et les directives de ce protocole. La troisième partie (*La représentation de l'aménagement des habitats fauniques chez les acteurs*) fait ressortir la façon caractéristique de chacun des acteurs d'aborder l'aménagement des habitats fauniques. Comme dans l'analyse de cas précédente, on suppose que les représentations des aménagements chez les différents acteurs viennent teinter la prise de position de chacun. La quatrième partie (*La description des parcs qui accueillent les habitats fauniques*) présente un bref portrait de chacun des parcs de la municipalité qui accueille un habitat faunique. Nous soutiendrons que les caractéristiques sociales, physiques et naturelles de ces lieux sont des éléments susceptibles d'influencer la configuration des habitats qui y seront créés. La cinquième partie (*Les thèmes abordés*) est l'analyse proprement dite des processus de prise de décision. Cette étape est menée conformément à notre méthodologie exposée au chapitre 4. Rappelons que nous allons diviser les extraits de discussion de groupe réunis sur chacun des thèmes, en "scène" et en "intervention", que nous allons repérer les *dispositifs de coordination* mobilisés par les acteurs dans chacune de leurs interventions ainsi que les *principes supérieurs d'organisation sociale* auxquels renvoient ces dispositifs. Seront également mis en relief les *régimes d'action* dans lesquels les acteurs construisent leur ajustement réciproque et les *registres d'accord* qui président à la conclusion de leurs différends réciproques. La sixième partie (*La construction de la représentation de l'environnement*) sera consacrée au résumé des *dispositifs de coordination* et des *principes d'organisation sociale* sur lesquels s'articule la représentation finale des habitats fauniques.



### 6.1 Problématique générale

À l'automne 1999, une municipalité québécoise procède à l'aménagement de trois habitats fauniques sur son territoire. De dimensions modestes, ces habitats visent à réintroduire en milieu urbain des espèces d'oiseaux et de petits mammifères dont les milieux de vie ont été éliminés suite à l'expansion des activités humaines. Ces projets trouvent leur origine d'une collaboration entre cette municipalité et un organisme québécois de protection, d'aménagement et de mise en valeur des habitats fauniques. Pour en saisir l'impulsion initiale, il faut retourner au mode de financement de cet organisme.

Depuis sa création il y a 12 ans, cet organisme "a cautionné quelque 1400 projets de protection, de mise en valeur et de restauration des habitats de la faune aquatique, terrestre et des milieux humides dans toutes les régions du Québec" (Bilan des activités, 1999-2000). Au fil des ans, il a distribué 25 millions de dollars à quelque 700 organismes répartis sur le territoire. Pour l'année 1999-2000, il a financé 173 nouveaux projets pour un investissement total de 2,4 millions. Ses revenus proviennent de diverses sources. La moitié lui est assurée par la vente des permis de chasse et de pêche au Québec. Sur chaque permis vendu, lui sont remis entre 1 et 2 dollars (soit 1,5 million annuellement). L'autre moitié (1,5 million) provient des cotisations des membres individuels, des cotisations des membres institutionnels, de collectes de fonds spéciaux et de dons privés. Or, l'organisme constate que le nombre de chasseurs et de pêcheurs est en baisse constante au Québec depuis quelques années. La réduction de cette source de financement se répercute sur le nombre de projets qu'il est en mesure d'appuyer. Pour maintenir le bilan de ses activités, il doit innover et diversifier la provenance de ses revenus. Dans cette voie, une direction nouvellement empruntée est d'être davantage présent et visible dans les villes centres du Québec. L'organisme veut se faire connaître des populations qui n'ont traditionnellement pas accès à ses réalisations concrètes. À ses activités de protection et de mise en valeur des habitats fauniques qui se déroulent en région, se sont greffées depuis peu des activités de mise en valeur de la nature en milieux urbains. *Pêche en herbe* est l'une de ces nouvelles activités. Depuis trois ans, ce programme vise à créer une relève de pêcheurs au Québec. En association avec un marchand local, 300 cannes à pêches sont distribuées gratuitement chaque année à autant de jeunes. Depuis l'année dernière, cette activité se tient dans le cadre d'un événement spécial appelé la *Fête de la pêche*. Pendant deux jours (8 et 9 juillet), la réglementation québécoise sur la pêche est suspendue

afin que toutes les personnes intéressées puissent s'adonner librement à cette activité. D'ici 2002, l'organisme compte ainsi recruter 35 000 nouveaux adeptes de la pêche. Il estime que les permis de pêche éventuellement achetés par ces personnes devraient combler une partie de ses besoins de financement. Une autre activité est la distribution à grande échelle d'une brochure intitulée *Faites la cour aux oiseaux*. Cette brochure donne aux propriétaires de maisons une série de conseils pratiques visant à rendre leur cour plus attrayante pour la faune avienne. Distribué à 500 000 exemplaires, cet ouvrage, qui en est à sa troisième édition, sert de véhicule de promotion et de visibilité à l'organisme. Une dernière activité consiste enfin à financer les travaux visant à restaurer et à réaménager les parcs situés en milieux urbains. La création de trois habitats fauniques dans la municipalité à laquelle nous nous intéressons s'inscrit dans cette initiative.

La municipalité qui accueille ces aménagements est la même que celle qui a entrepris de naturaliser certains de ses espaces verts au moyen de la gestion différenciée. Un des acteurs impliqués dans ce projet est d'ailleurs présent dans celui-ci. Il s'agit de l'acteur C, agronome et spécialiste de la santé des arbres en milieu urbain. Ce dernier connaît bien les activités et les acteurs de l'organisme de protection et de mise en valeur des habitats fauniques précédemment évoqués. Il est au courant de sa problématique de financement et pressent la façon de lui assurer une meilleure visibilité en milieu urbain. Les espaces verts soumis à la gestion différenciée offrent, selon lui, des opportunités de mise en valeur de la nature encore inexploitées. En plusieurs endroits de la municipalité, il voit la possibilité de convertir certains de ceux-ci en habitats fauniques: "*Plutôt que de juste penser en fonction de la biodiversité, dit-il, on met un élément complémentaire qui est de favoriser le retour d'une faune avienne intéressante*" (6e discussion de groupe). Une demande de subvention soumise en ce sens à l'organisme résulte quelques mois plus tard en un octroi de 42 000 \$. L'organisme consent à financer la création de trois habitats fauniques sur des surfaces en voie de naturalisation à raison de 14 000\$ par site. La municipalité fournit en contrepartie l'équipement nécessaire et la main-d'oeuvre qualifiée.

En accordant cette subvention, l'organisme s'engage dans un champ d'activité prometteur, mais pour lequel il n'a que peu d'expertise. Habitué à travailler sur des projets de protection, d'aménagement et de la mise en valeur d'habitats fauniques en région, il n'a en effet que peu d'expérience des enjeux qui accompagnent le retour de la nature en milieu urbain. Son association

avec la municipalité requérante constitue à cet effet une opération stratégique. L'organisme compte tirer profit de l'expertise développée par celle-ci dans la naturalisation de ses espaces verts (et des ressources humaines et matérielles dont elle dispose) afin de développer un savoir-faire exportable dans d'autres municipalités. La subvention qu'elle lui accorde s'accompagne en ce sens d'une commande bien précise: développer un protocole d'aménagement d'habitats fauniques qui pourrait être aisément repris et appliqué par d'autres municipalités. Une fois le protocole mis au point, l'organisme compte inciter d'autres municipalités québécoises à le reproduire sur leur territoire. L'argumentaire avancé reposera vraisemblablement sur un principe du *renom*. On veut démontrer que si ce protocole a permis à l'une des municipalités centre du Québec de créer trois habitats fauniques avec succès, il est en conséquence valable pour n'importe quelles autres municipalités québécoises: "*Ce qu'ils veulent faire, c'est de dire "regarder à la ville X. Ils ont fait trois aménagements qui correspondent à ça". Puis là ils peuvent se présenter dans des petites municipalités puis leur vendre la recette*" (C, 1<sup>ère</sup> discussion de groupe). Pour chaque habitat faunique qu'il compte subventionner, l'organisme se réserve le droit d'apposer un panneau soulignant sa participation à l'aménagement du site. Il espère que la publicité ainsi générée se traduise en de nouveaux membres et éventuellement, en une participation accrue à ses activités de financement.

Le processus de prise de décision que l'on s'apprête à décrire se rapporte donc à l'histoire d'un groupe de personnes qui doit définir les orientations et les directives d'un protocole d'aménagement d'habitats fauniques en milieu urbain. Leur action se concentre plus précisément autour de la mise au point de trois plans d'aménagement. Précisant le choix des diverses propriétés et des composantes qui vont venir façonner l'identité des espaces à intervenir, ces plans constituent les cadres de référence qui vont guider la mise en oeuvre des travaux sur le terrain.

## **6.2 Les acteurs de la prise de décision**

C'est au printemps de 1999 que débutent les premières réunions visant à définir les plans d'aménagement. Les intervenants impliqués à temps plein sont au nombre de deux et ceux impliqués à temps partiel sont au nombre de six. Du 25 mars au 8 septembre 1999, ils se rencontrent à six occasions. Pour des fins d'anonymat, nous désignerons par B et D les deux personnes qui étaient impliquées à temps plein, et par C, E, F, G, H et I celles qui étaient

impliquées à temps partiel. Les acteurs B et D sont deux contractuels engagés par la municipalité pour la durée du projet. L'acteur B a une formation collégiale en horticulture (DEC) ainsi qu'une formation universitaire en architecture du paysage (M.Sc.). Elle détient également une expertise dans le domaine de la gestion différenciée. L'acteur D possède pour sa part une formation en biologie (M.Sc.). Il se spécialise en aménagement de la faune. Depuis trois ans, il préside aux destinées d'une firme privée qui se consacre à l'aménagement d'habitats et d'infrastructures d'interprétation pour la faune avienne. L'acteur C, comme l'avons déjà évoqué, est agronome (M.Sc.) et travail à temps plein pour le compte de la municipalité où se déroule le projet. Il en assure la direction, sans nécessairement participer à l'ensemble des discussions de groupe. Son superviseur immédiat est le chef du service de l'entretien des parcs de la municipalité (acteur A), lequel, rappelons-le, avait assumé la direction du projet précédent. Aussi, les visions personnelles des deux acteurs se manifestent-elles à des degrés divers dans le présent projet. Les acteurs E, F, G (agent technique) et H (intendant) sont horticulteurs (DEC) et travaillent à temps plein pour la municipalité. Ils sont invités à participer à quatre discussions de groupe afin de partager leur vision respective des habitats qui seront réalisés dans les parcs dont ils ont la responsabilité de l'entretien. Enfin, l'acteur I est architecte du paysage (M.Sc.) et occupe une fonction permanente à la municipalité. Elle participe à une rencontre afin de commenter l'idée qu'un habitat soit éventuellement aménagé dans un parc dont elle assure la planification.

### **6.3 La représentation de l'aménagement des habitats fauniques chez les acteurs**

Chaque acteur a une idée de ce sur quoi devrait insister l'aménagement des habitats fauniques. Une lecture attentive des discussions de groupe permet à ce titre de faire ressortir le point de vue privilégié par chacun des intervenants. Préciser les visions d'intérêt des acteurs, c'est comprendre, dans une certaine mesure, la façon dont chacun traite et échange les informations au cours des interactions. Les lignes qui suivent s'attardent en ce sens à résumer leurs "représentations" de l'aménagement des habitats fauniques.

Le responsable du projet (acteur C) se préoccupe des déboursés liés à l'aménagement des sites. Il veut que les travaux respectent "*un coût minimum au mètre carré*" (1ère discussion de groupe). Dans cette voie, il exige que les interventions s'adaptent aux sols existants (généralement pauvres, secs et bien drainés) et qu'une fois complétés, les habitats ne requièrent que peu d'entretien. Cette

préoccupation s'arrime avec un intérêt de rendement. Il veut que toutes les interventions permettent de maximiser l'effet visuel de chacun des sites. Pour lui, des habitats esthétiquement agréables permettront de rendre plus acceptable la présence de ces nouveaux paysages auprès du public et des élus municipaux. Ils produiront une impression d'«efficacité» qui risque de convaincre l'organisme subventionnaire d'accorder d'autres crédits à la construction de nouveaux habitats. Le responsable du projet perçoit également l'aménagement des sites comme l'occasion d'orchestrer une diversité de ressources et de personnes. À plusieurs reprises, il insiste sur le partenariat et la consultation des positions de chacun: *«Je pense que c'est important que vous soyez impliqué»* (ibid.); *«C'est un projet que j'ai voulu en partenariat avec beaucoup d'intervenants (...). Il y a le partenariat avec l'école. Il y a le partenariat avec le Biodôme (...). Il y a le partenariat avec l'entreprise privée»* (6e discussion de groupe).

L'architecte du paysage (acteur B) aborde de son côté les aménagements en termes d'effets visuels. L'introduction de fleurs vivaces va par exemple donner *«un effet beaucoup plus coloré, beaucoup plus punch»* (4e entretien de groupe). Ailleurs, la consolidation d'un axe de *Rhus typhina* va créer une *«connexion visuelle»* (ibid.). Les graminées qui retombent sur la piste cyclable, façonneront de leur côté *«une harde, une démarcation»* (ibid.). Si elle favorise l'esthétisme des sites, allant jusqu'à dire qu'il faut créer des *«cartes de visite»* (ibid.), l'architecte démontre également un intérêt marqué envers l'introduction de végétaux indigènes. En entretien, elle dit vouloir se *«restreindre aux espèces indigènes du Québec»*, écartant d'emblée le recours aux *«espèces naturalisées»* (entretien, acteur B). Elle justifie ce choix en mentionnant que *«les gens ne connaissent pas leur flore»* (ibid.). Elle ajoute que ces végétaux sont également *«très bien adaptés à leur milieu»* (ibid.). *«Moins malades»* et *«plus résistants à la sécheresse»*, ils exigent *«peu d'entretien»*, ce qui réduit *«l'utilisation des pesticides»* (ibid.). L'idée d'introduire des végétaux rares ou en voie de disparition interpelle également l'architecte. Elle parle par exemple de l'érable noir, une espèce du bois de Saraguay au feuillage *«très impressionnant»* (ibid.). Enfin, au-delà de l'aménagement des sites, elle pose son action dans un horizon plus vaste. Elle aspire à faire découvrir la flore d'ici, de même qu'elle voudrait que les personnes *«soient un jour capables de toucher à des arbres qui ont 600 ans»* (ibid.).

Le spécialiste en avifaune voit pour sa part l'aménagement des sites en termes d'aire d'abris, de nourriture et de reproduction pour les oiseaux. Partant, il porte une attention marquée envers le choix de chacun des végétaux. Il regarde ce qu'ils offrent en termes de nourriture et de couvert. Il dira par ailleurs que les habitats doivent être pensés et conçus en termes de "potentiel". Non seulement pour les oiseaux, mais aussi pour les autres petits mammifères: *"Il faut penser qu'on crée du potentiel. À partir du moment où on fait ça, c'est un petit rougeur, ça va être des amphibiens qui vont en profiter. C'est pas limitatif"* (4e entretien de groupe). Tout en épousant une approche en terme de biodiversité (*"L'idée, c'est d'avoir une approche un peu plus globale en terme de biodiversité"* (6e discussion de groupe)), il voit également les aménagements en terme de potentiel pour les personnes: *"Les gens, dit-il, vont venir puis ils vont prendre des photos. Ils vont rester dans les aménagements et vont découvrir tout le reste autour"* (ibid.). *"Si les gens veulent venir avec des télescopes ou des jumelles, ils vont avoir un point de vue imprenable sur plein de choses"* (4e entretien de groupe).

Les agents techniques des parcs nord, sud et est (acteur, E, F, G) oscillent pour leur part entre une vision idéaliste et une vision pragmatique de l'aménagement des habitats. Pour eux, les habitats devraient idéalement refléter ce que l'on retrouve dans la nature. Ils adoptent en ce sens une vision de naturalisation complète. De l'avis de l'agent technique du parc nord, par exemple, *"tout ce qui est parc linéaire, en berge, devrait devenir comme c'était auparavant"* (2e discussion de groupe). L'agent technique du parc sud suggère de son côté des habitats qui accommodent aussi *"les papillons, les chauve-souris et les reptiles"* (1ère discussion de groupe). Les agents techniques sont par ailleurs témoins au quotidien des relations qu'entretiennent les citoyens à leurs espaces verts. Pour eux, il ne fait aucun doute que l'aménagement des sites doit composer étroitement avec leurs réactions et leurs demandes. Dans cette voie, la vision pragmatique des aménagements l'emporte. L'agent technique du parc nord dira par exemple que les riverains *"paient des taxes. Ils veulent avoir la vue sur la rivière. Alors il ne faut pas leur limiter la vue"* (2e discussion de groupe). Plus loin, il ajoute que l'on doit effectuer la naturalisation de façon *"contrôlée, parce qu'il y a des attentes"* (ibid.). Les agents techniques ont également une préoccupation envers l'éducation des citoyens. Pour eux, il faut renseigner les citoyens des changements de paysage qui ont cours dans leur quartier. Il faut les *"habituer tranquillement à comprendre ce que sont les habitats fauniques, la gestion différenciée, la diversité que ça amène"*

(F, 1ere discussion de groupe). Les agents techniques se préoccupent enfin des chances de réussite des aménagements. Ils livrent leurs réflexions sur la dimension des végétaux, les matériaux utilisés et les méthodes de mise en terre suggérées.

#### **6.4 La description des parcs qui accueillent les habitats fauniques**

Les habitats fauniques sont aménagés dans trois parcs municipaux différents. La morphologie de chacun de ces parcs, leur emplacement géographique, les végétaux déjà en place, les animaux qui les habitent, la condition de leur sous-sol, leurs infrastructures récréatives et leurs problématiques sociales sont autant d'éléments qui viennent influencer la configuration des habitats créés. Ces éléments seront entre autre pris en considération dans le choix des végétaux (hauteur, couleur, texture), dans l'emplacement de ces végétaux, dans les matériaux utilisés, etc. Afin de bien comprendre l'arrière-scène sur laquelle se déroule la prise de décision, une brève description de chacun des parcs est proposée.

**Le parc nord.** Couvrant environ un kilomètre de long par 500 mètres de large, le parc nord est situé le long d'une importante rivière bordée de part et d'autre d'habitations unifamiliales et de tours à logements. Il se divise en une partie boisée (1/3) et une partie gazonnée (2/3). La partie boisée a subi d'importantes modifications il y a 15 ans. Des problèmes de prostitution et de toxicomanie ont en effet amenés les riverains à faire pression auprès des autorités municipales afin d'éliminer la strate arbustive présente dans le boisé (une strate qui favorisait selon eux la création de cachettes). À ces pressions qui originent de la population, se sont jointes celles d'un restaurateur situé en face du parc. Celui-ci aurait réclamé que sa clientèle ait une vue sans obstruction sur la rivière. Au milieu des années 80, la municipalité éradique les jeunes arbres et les arbustes présents dans le sous-bois. Depuis lors, le site est composé de deux strates végétales mono-spécifiques: une strate herbacée dominée par le gazon et une strate arborescente dominée par le *peuplier deltoïde*<sup>72</sup> (âgés d'environ 40 ans). Depuis 1997, la surface gazonnée est laissée aux soins de la gestion différenciée. Quelques 1000 plantules de plantes vivaces (*achillée*, *centaurée*, *épervière*) ont été introduites sous les peupliers. Comme l'explique l'agent technique responsable du parc, ces espèces ont été sélectionnées de façon à obtenir une couverture végétale

---

<sup>72</sup>Soit la première espèce d'arbre à coloniser un sol mis à nu avant d'être supplanté par d'autres espèces.

de hauteur modeste: “*On cherchait des vivaces qui demeureraient relativement basses au cas où on serait obligé de faucher*” (E, 1<sup>ere</sup> discussion de groupe). Advenant des plaintes de citoyens, dit-il, on pouvait “*plus facilement faire de quoi*” (ibid.). La partie gazonnée du parc consiste pour sa part en une vaste plaine soumise à un entretien horticole traditionnel. La plupart des personnes qui fréquentent cette partie sont en transit. On y vient brièvement pour admirer le paysage le long de la rive, pour prendre une bouchée ou encore, pour circuler sur la piste cyclable qui traverse le site. Sur fond de sol rapporté et fortement compacté, ont été plantés il y a 10 ans quelques conifères épars. L’introduction de toute nouvelle végétation à cet endroit est fortement contestée par les citoyens qui habitent en face du site. Notamment par la conseillère municipale qui canalise cette opposition. “*À chaque année, explique l’agent technique du parc, elle nous revient. Il faut absolument tailler les conifères*” (ibid.). Des raisons de sécurité et de panorama sont à chaque fois évoquées: “*Elle ne veut pas que les citoyens se plaignent. C’est la raison pour laquelle, dans la composition des végétaux, on ne cherche pas à faire d’écrans ou de cachettes*” (E, 2<sup>e</sup> discussion de groupe).

**Le parc sud.** Tout comme le précédent, le parc sud est situé en bordure d’un cours d’eau. De deux kilomètres de long et de 500 mètres de large, ce parc a été créé dans les années 60 à partir de débris rocheux provenant d’important travaux d’excavation. Sur ces débris, ont été rapporté 15 à 20 centimètres de terre, recouvert par après de gazon. Le parc se divise en deux zones. La zone située à l’ouest offre une vocation récréative. À pied ou à bicyclette, les personnes s’y rendent durant la saison estivale pour prendre la navette qui les amènent dans le parc provincial situé de l’autre côté de la rive. Un quai flottant a été aménagé pour les besoins. Non loin de celui-ci, un bâtiment abrite les activités de la société d’animation du parc. Active durant toute l’année, cette société s’occupe entre autres d’administrer la navette qui permet la circulation entre les deux rives. À l’autre extrémité du parc, la zone est présente pour sa part une vocation de promenade. Réaménagée en 1996 grâce à un programme destiné à mettre en valeur les berges de la municipalité<sup>73</sup>, on y retrouve une importante quantité d’arbustes, de vivaces et de graminées

---

<sup>73</sup>Par le biais de ce programme, la municipalité vise à restaurer plusieurs kilomètres de ses rives sérieusement endommagées par plusieurs décennies d’urbanisation. Sur les 75 kilomètres de rive que compte la municipalité, une dizaine sont à peine accessibles aux citoyens. Dans ces circonstances, un des objectifs du programme consiste à “*créer des “fenêtres” sur l’eau et des accès aux rives et aux cours d’eau*”. On veut également “*renaturaliser les rives et protéger les habitats fauniques*” (Dépliant explicatif du programme).



d'origine indigène. En raison des résidences situées en face du parc, une attention spéciale a été accordée aux graminées à valeur ornementale. Entre la zone située à l'ouest et la zone située à l'est, se trouve une vaste plaine gazonnée qui domine une bonne partie du parc. Dans une section de cette plaine, ont été introduit il y a 15 ans six pins sylvestres. De taille adulte, ces conifères demeurent modestes en raison des vents dominants et de la condition des sous-sols. Leur emplacement a soigneusement été pensé afin de ne pas obstruer la vue des riverains. Une superficie de terrains à proximité de ces arbres a été laissée aux soins de la gestion différenciée. À l'intérieur de cette superficie, trônent quelques nichoirs à hirondelles dont l'entretien est assuré par une association locale d'ornithologues. À quelques mètres de ces mangeoires, un kiosque d'interprétation offre aux passants des informations sur la faune avienne qui s'attarde dans les environs. Au sud de ce kiosque, trois descentes permettent aux citoyens d'avoir directement accès à l'eau. Lorsque que l'eau est basse, les gens peuvent circuler sur quelques dizaines de mètres le long de la berge. Enfin, l'ensemble du parc est traversé par une piste cyclable et par une promenade piétonne.

**Le parc est.** Le parc est s'étend sur un kilomètre de long et 500 mètres de large. Comme ses prédécesseurs, il est localisé le long d'un cours d'eau. Bordé au nord par ce cours d'eau, et délimité au sud par un boulevard achalandé, il se divise en cinq secteurs. En allant de l'ouest vers l'est, il est façonné en premier lieu d'une surface gazonnée où sont répartis ça et là quelques arbres de premier stade successional. En bordure de cette surface, un stationnement accueille en deuxième lieu les visiteurs. En voiture ou à bicyclette, ces derniers se rendent sur les lieux pour admirer le paysage ou pour pique-niquer dans les installations prévues à cet effet. À côté de ce stationnement, prend racine en troisième lieu une lisière d'arbres formant une strate arborescente. Aux abords de cette lisière, on rencontre en quatrième lieu une importante dépression. Appelée "la coulée", cette dépression était à l'origine un ruisseau qui venait se jeter dans la rivière. Le développement immobilier environnant a provoqué son détournement par voie de canalisation souterraine. Du ruisseau d'origine, ne reste plus aujourd'hui qu'une dépression qui s'arrête en amont au boulevard qui borde le parc. En aval, l'accès à la rivière a été bloqué par un remblais de terre et de roches. La coulée équivaut en ce sens en une ouverture d'environ 300 mètres de longueur, par 5 mètres de largeur et 2 mètres de profondeur. Ses parois abruptes sont partiellement recouvertes de végétation alors que son fond a été l'objet de déversement de pierres.

De l'autre côté de la coulée, s'étend en cinquième lieu un vaste terrain partiellement boisé. La difficulté de la végétation à pousser à cet endroit résulte de la composition du sous-sol dont une partie est façonnée de dépôts de remblais. Une intervenante soupçonne même que certaines bandes de terrains, d'où rien ne pousse, cache la présence de matériaux contaminés: "*Soit qu'il y a eu des contaminants ou que c'est hyper compacté*" (B, 3e discussion de groupe). Ce terrain partiellement boisé se termine à l'est par un parc régional où se déploie une forêt de conservation. En bordure de l'eau, le parc offre enfin plusieurs percées visuelles intéressantes. À long terme, la municipalité compte aménager à cet endroit une rampe de mise à l'eau. Elle veut faire de ce parc un pôle d'attraction locale.

### **6.5 Les thèmes abordés**

Les intervenants impliqués dans le projet ont pour mandat de mettre au point un protocole d'aménagement d'habitats fauniques qui puisse être aisément repris et appliqué par d'autres municipalités au Québec. Le choix des propriétés et des composantes qu'ils s'appêtent à effectuer est influencé par leur façon idéale de concevoir l'aménagement, mais aussi par des contraintes de natures diverses. À ce chapitre, les ressources financières allouées au projet sont très limitées. Après la partie consacrée au salaire des deux contractuels, le budget disponible pour l'achat de matériaux, de végétaux et de semences se réduit de moitié. Les contraintes d'argent convergent également avec des contraintes de temps. Les intervenants doivent en effet commander des semences, prévoir leurs délais de livraison, et s'assurer de les faire germer à temps afin d'avoir des plants disponibles pour le début des travaux. Du début de leur négociation (mars 1999) au moment de la mise en oeuvre des travaux (septembre 1999), ils doivent donc s'entendre rapidement sur le choix des arbustes et des herbacées à introduire (à réintroduire ou à multiplier). La condition des sous-sols de chacun des parcs (pour la plupart sec et compact) et les conditions imposées par la municipalité et l'organisme subventionnaire sont au nombre des autres contraintes.

Une lecture attentive des verbatims de discussions de groupe permet d'identifier vingt et un thèmes discutés par les intervenants. Treize de ces thèmes participent davantage que les autres à la construction de la représentation finale de l'environnement. Nous les avons retenus afin d'en faire

une analyse informée par les quatre principaux concepts de notre cadre conceptuel<sup>74</sup>. Sur ces treize thèmes, six traitent d'aspects relatifs à l'ensemble des trois sites, alors que sept se rapportent plus spécifiquement à l'un ou l'autre de ceux-ci. Par souci de clarté, notre présentation évoluera de la façon suivante. Nous traiterons d'abord du premier thème général, "les exigences auxquelles doivent répondre l'aménagement des sites". Ayant clairement à l'esprit la pluralité des contraintes avec lesquelles doivent conjuguer les acteurs, nous analyserons ensuite les thèmes qui se rapportent aux sites nord, sud et est. Nous poursuivrons enfin avec les autres thèmes généraux, ceux qui concernent l'ensemble des sites.

Chaque thème fera l'objet d'un traitement en quatre temps, tel qu'accompli au chapitre 5. Rappelons en quoi consistent ces étapes. Dans un premier temps, il s'agit de préciser le thème et les éléments sur lesquels les acteurs prennent position. Dans un deuxième temps, est présenté la façon dont chacun des intervenants aborde le thème. Dans un troisième temps, sont exécutées les étapes deux à cinq de notre méthodologie d'analyse. Il s'agit de diviser les extraits de discussion réunis sur chaque thème en "scènes" et en "interventions" (étape 2), de préciser les *dispositifs de coordination* mobilisés par les acteurs dans leurs interventions (étape 3, premier temps), d'identifier dans quels *principes supérieurs d'organisation sociale* s'inscrivent ces dispositifs (étape 3, deuxième temps), de repérer à quels *régimes d'action* correspond le travail d'accomodement réalisé par les acteurs (étape 4), et enfin, de mettre en lumière le *registre d'accord* en vertu duquel se règle le litige engendré par la présence de *principes d'organisation sociale* différents (étape 5). Dans un quatrième temps (étape 6), un bref retour sera effectué sur l'analyse précédente. Seront identifiés *les dispositifs de coordination* sur lesquels s'articule la décision finale ainsi que les *principes d'organisation sociale* auxquels renvoient ces dispositifs.

### **6.5.1 Les exigences auxquelles doivent répondre l'aménagement des habitats (Tableau 6.1)**

---

<sup>74</sup>Les 11 autres thèmes qui ont fait l'objet d'un dépouillement attentif, mais qui n'ont pas été retenus sont les suivants: le prolongement des habitats jusqu'à la berge, la fabrication des panneaux d'interprétation, la fabrication et l'emplacement des dortoirs à chauve-souris, la fabrication et l'emplacement des nichoirs, l'introduction de nichoirs à hirondelles noirs, le nombre de plantes qui recouvrent l'abris pour la petite faune, certaines techniques de recouvrement du sol, la problématique du parc est.

Avant même que ne débute les premières réunions, l'aménagement des habitats fauniques devait satisfaire à un certain nombre de contraintes. Certaines de celles-ci originent de l'organisme subventionnaire alors que d'autres émanent de la municipalité (traduites par l'acteur C). Ces contraintes se dévoilent au fur et à mesure de l'analyse des échanges qui se déroulent dans les six discussions de groupe. À l'exception d'une seule soumise par l'organisme subventionnaire, aucune ne suscitent de commentaires ou de résistances parmi les participants. Règle générale, elles sont appréhendées comme des états de fait. La présentation qui suit se démarque donc par l'absence de dialogue entre les participants. La Scène 1 fait état des contraintes imposées par l'organisme subventionnaire. La Scène 2 détaille celles traduites par le responsable du projet.

**Scène 1.** Le responsable du projet initie la première discussion de groupe en faisant état des contraintes auxquelles doivent satisfaire l'aménagement des sites: "*Je vais vous donner les grandes balises puis après on définira ce qu'on veut faire*" (C, 1<sup>ère</sup> discussion de groupe). Les contraintes de l'organisme subventionnaire sont au nombre de sept. L'organisme exige en premier lieu que les parcs qui accueillent les habitats fauniques soient choisis sur la base d'un document qu'il a produit en 1994 avec d'autres partenaires. Ce document classe les parcs de la municipalité en fonction de leur degré de végétation. De l'avis du responsable du projet, cette exigence vise à s'assurer que les parcs sélectionnés soient représentatifs de la morphologie des différents espaces verts présents sur le territoire de la municipalité ("l'exigence de représentativité", un *dispositif de coordination* qui relève du principe *écologique*).

L'organisme requiert en deuxième lieu que les plans des habitats soient réalisés en collaboration avec une firme spécialisée en aménagement faunique. Cette firme, explique le directeur, "*est un partenaire privilégié de [l'organisme]. Ils nous ont donné le contrat en autant qu'on travaille avec eux*" (C, 3<sup>e</sup> entretien de groupe). Il mentionne que cette collaboration sera d'autant plus appréciée que le principal intéressé de cette firme, un spécialiste en aménagement faunique, détient une expertise sur les oiseaux que lui-même ne possède pas. Dans ce contexte, dit-il, ce spécialiste agira à titre "*d'expert conseil*" (ibid.) (un *dispositif de coordination* propre au principe *industriel*).

L'organisme exige en troisième lieu que les habitats soient expressément créés pour les oiseaux. Les raisons qui motivent cette demande sont exprimées par le spécialiste en aménagement faunique lors de la sixième discussion de groupe. Dans un premier temps, il explique qu'une étude réalisée sur la zone de l'érablière à Caryer a permis de répertorier la présence de 178 espèces d'oiseaux (sur 326 que compte le Québec). Sur ces 178 espèces, une cinquantaine aurait été observées sur le territoire de la municipalité (dont la végétation était à l'origine représentative de cette zone). Le spécialiste précise que le nombre d'individus de chacune de ces espèces est cependant minime en raison de la dominance exercée par les moineaux, les pigeons et les étourneaux (toutes des espèces introduites). À elles seules, ajoute le spécialiste, ces trois espèces comptent pour 90% du nombre de tous les oiseaux présents sur le territoire. Dans ce contexte, dit-il, l'intention de l'organisme "*est de ramener l'avifaune indigène en milieu urbain*" (6e discussion de groupe). Dans un second temps, il explique que les oiseaux sont un prétexte. Visible le jour, agréable à entendre et à regarder, ils suscitent pour la plupart, la sympathie des citoyens. Dans ce contexte, les oiseaux peu nombreux qu'entend multiplier le spécialiste se présentent comme un *dispositif de coordination* à la fois *écologique*, *civique* et *civique/marchand*. Leur nombre limité vient d'abord justifier la construction d'un habitat faunique (*justification écologique*). Ils servent ensuite de véhicule pour susciter un changement social (*justification civique*). Par leur intermédiaire, on se propose en effet de légitimer le retour de la nature à la ville (*cité civique*): "*Pour réintroduire des espèces, ramener un petit peu de nature dans nos espaces verts, on passe par les oiseaux. On les voit le jour, c'est pas laid, ça chante bien. Les gens ont un intérêt pour ça*" (ibid.). Les oiseaux représentent enfin un *dispositif civique/marchand*. Grâce à ceux-ci, on envisage de créer un achalandage sur le site. En faisant leur entrée sur le site, on projette que les visiteurs prendront connaissance de l'affiche annonçant la participation de l'organisme subventionnaire à sa réalisation. L'organisme compte ainsi récolter de la visibilité, qu'elle espère éventuellement traduire en une participation accrue à ses activités bénéfiques, dont ses activités de financement.

Pour attirer les oiseaux dans les habitats, l'organisme demande en quatrième lieu d'aménager des bosquets d'arbustes. En particulier, avec des végétaux dont les fruits sont disponibles en hiver (question d'attirer des oiseaux et des observateurs à longueur d'année). Les raisons qui motivent cette demande sont à nouveau explicitées par le spécialiste en aménagement faunique lors de la

sixième discussion de groupe. Il explique que les oiseaux sont des espèces vivant à trois dimensions (strate herbacée, arbustive et arborescente). En créant une strate arbustive, une strate absente de la plupart des espaces verts de la municipalité, “*on amène une certaine diversification des espèces*” (ibid.). On crée des conditions qui permettent “*de satisfaire les besoins d’un plus grand nombre d’espèces*” (ibid.) (les “végétaux à fruits”, un *dispositif de coordination écologique*)<sup>75</sup>.

L’organisme exige en cinquième lieu que les habitats soient aménagés sur un emplacement doté d’une bonne visibilité (la “visibilité”, un *dispositif de coordination civique*).

En sixième lieu, il demande que les plans d’aménagement soient approuvés par le spécialiste en avifaune. Par cette “mesure de contrôle” (un *dispositif de coordination industriel*), il veut s’assurer que les plans correspondent “à un aménagement faunique réaliste et raisonnable” (C, 3e entretien de groupe). L’organisme demande enfin à la municipalité d’installer un “panneau d’interprétation” sur chacun des sites (un *dispositif de coordination civique*). Sur ces panneaux, explique le responsable du projet, il va y avoir un texte: “*c’est une collaboration avec [l’organisme X]...*” (C, 1er entretien de groupe).

**Scène 2.** Des contraintes imposées par l’organisme, nous passons à celles émises par le responsable du projet (acteur C). Ces contraintes sont au nombre de six. L’aménagement des habitats devra en premier lieu composé avec la nature des sols existants. Comme l’explique le responsable, “*il faut adapter les espèces au sol existant plutôt que d’adapter le sol aux espèces qu’on veut introduire*” (6e discussion de groupe). Le principe de rationalité qu’il exprime est un *dispositif de coordination* à la fois *industriel*, dans la mesure où l’on doit maximiser les possibilités offertes par les ressources déjà en place, et *écologique*, dans la mesure où il s’agit de trouver quel type d’espèce convient le mieux au sol existant. Pour être exportable dans les autres municipalités du Québec, le protocole d’aménagement des habitats fauniques doit en second lieu faire appel à une sélection de végétaux facilement accessibles et disponibles. La troisième contrainte est de créer des sites visuellement intéressants. “*C’est le principe de la poule et de*

---

<sup>75</sup>On pourrait aussi dire parce qu’ils attirent les oiseaux, les arbustes participent de façon conséquente à susciter un achalandage de visiteurs sur le site, et que cet achalandage participe à son tour au financement de l’organisme. Dans ce contexte, les arbustes s’imposent comme un dispositif de coordination à la fois *écologique/civique/marchand*.

*l'oeuf*”, affirme le responsable du projet. “*Si on réussie quelque chose de très bien, ils vont être très ouverts à nous donner de l’argent l’année prochaine. C’est un partenaire que l’on veut privilégier*” (1<sup>ere</sup> discussion de groupe) (“le souci d’esthétisme” est un *dispositif de coordination de la cité inspirée*). La quatrième contrainte est d’aménager des surfaces suffisamment grandes afin que le projet profite de “*beaucoup de visibilité physique*” (ibid.) (la “visibilité” est un *dispositif de coordination civique*). Enfin les cinquième et sixième exigences précisent que les sites devront être construit selon “*un coût minimum au mètre carré*” et nécessiter “*un entretien minimum ultérieur*” (ibid.). “*Toutes les interventions, précise le responsable, doivent être très peu coûteuses au mètre carré, et requérir peu d’entretien pour l’arrondissement*” (2<sup>e</sup> entretien de groupe). Ces dernières exigences renvoient à deux principes de rationalité *industrielle* (économie de ressources et de main-d’oeuvre).

### **La construction de l'accord**

Les exigences auxquelles doivent répondre l'aménagement des habitats fauniques soulèvent en premier lieu la question des passages entre *régimes d'action*. Avant même que ne débute les premières réunions, l'organisme subventionnaire et la municipalité avaient développé un espace d'échange et de collaboration. Les cinq contraintes que l'organisme impose à la municipalité suggèrent en ce sens que la construction de cet espace emprunte plusieurs des traits caractéristiques du *régime d'action en autorité*. Dans ce régime, rappelons-le, un acteur impose à un autre les termes sur la base desquels se construit leur espace d'échange et de collaboration. Des sept contraintes imposées à la municipalité, une seule est remise en question par le responsable du projet. Dès lors nous passons à un *régime d'action en justice*, où les termes de la construction de l'espace commun sont négociés. Le responsable explique aux autorités de l'organisme les problèmes de toxicomanie et de prostitution que réanime le retour d'une strate arbustive dans les parcs municipaux. Il ajoute que ces problèmes constituent l'une des raisons pour laquelle le chef du service de l'entretien des parcs de la municipalité (acteur A) avait décidé de ne pas faire appel aux arbustes dans le projet de la gestion différenciée. En raison de ces facteurs, le responsable du projet propose un compromis: introduire à part égale des arbustes dont les fruits sont disponibles en hiver pour les oiseaux, et des herbacées dont le couvert peut servir de couloir de migration et de protection pour les autres petits mammifères (un compromis fondé sur un principe *écologique et civique*). Ce compromis fut accepté tant par la municipalité que par l'organisme.

Du *régime d'action en justice*, nous passons au *régime d'action du consensus*. À la première discussion de groupe, le responsable du projet s'adresse aux agents techniques présents. Il leur communique les contraintes auxquelles doivent satisfaire l'aménagement des sites (autant celles imposées par l'organisme que celles issues de la municipalité). L'examen attentif des échanges amène à constater qu'aucun agent technique ne manifeste de désaccord à l'endroit de ces contraintes. Aucun agent n'oblige non plus le responsable à témoigner de la légitimité de celles-ci par rapport à des principes de légitimité plus élevés. Les agents acceptent tel quel ce qui leur est proposé. Dans ce contexte, l'espace d'entendement qui se construit entre ces derniers emprunte les traits caractéristiques du *régime d'action du consensus*. Dans ce régime, rappelons-le, les propositions ou les orientations mises de l'avant par les uns sont explicitement ou implicitement acceptées par les autres. L'ajustement entre les acteurs relève d'une forme de *consensus spontané*.



Suite à ce premier thème général abordé par les intervenants, nous passons aux thèmes spécifiques qui concernent chacun des trois sites (nord, sud, est). Notre analyse débute par une brève description de chacun d'eux.

### **Le site nord**

L'habitat faunique aménagé dans le parc nord est localisé en bordure du boisé de peupliers deltoïdes (voir 6.4, La description des parcs qui accueillent les habitats fauniques). Suggéré par l'agent technique responsable de l'entretien du parc, cet emplacement se distingue par ses possibilités d'aménagement. Situé proche de la rivière, *“on peut y exploiter autant le côté riverain que les abords du boisé, ou aller plus en clairière”* (E, 1<sup>ère</sup> discussion de groupe). L'autre aspect, soutient l'agent, est sa très grande visibilité: *“La piste cyclable est très fréquentée”* (ibid.). *“Le panneau qui sera installé sera bien vu”* (ibid.). L'habitat créé à cet endroit vise à prolonger le boisé existant. Le concept qui guide son aménagement est l'“*orée du bois*”. En vertu de ce concept, on tente de créer une strate arbustive à l'intersection de la strate arborescente des peupliers deltoïdes et de la strate herbacée de la plaine gazonnée. Un second pôle d'intervention est situé en bordure de la rivière. À cet endroit, un arbustaie sera aménagé afin de créer une zone tampon d'environ 4 mètres entre les visiteurs et les canards qui fréquentent la rive. Tout en permettant de naturaliser la berge, les végétaux introduits créeront un lieu d'intimité pour les canards qui autrement, s'enfuient dès l'arrivée des premiers visiteurs<sup>76</sup>.

---

<sup>76</sup>Dans les termes de notre cadre théorique, cet arbustaie correspond à ce que Callon et Latour appellent un “dispositif d'intéressement”. À l'instar des autres interventions qui participent à la construction de l'habitat, l'arbustaie vise à maximiser la présence (et la diversité) des oiseaux sur le site. Or, la présence des oiseaux s'accompagne d'un autre objectif. Il consiste, comme nous l'avons déjà explicité, à attirer des visiteurs. L'arbustaie est un dispositif qui vise à attirer des oiseaux, qui doivent à leur tour susciter l'intérêt et la présence des visiteurs. Plus il y a de visiteurs, plus le nom de l'organisme et ses réalisations devraient être connus. Mieux connu, l'organisme projette recruter de nouveaux membres et susciter par la même occasion une participation accrue à ses activités de financement.

### 6.5.2 Les espèces appropriées à introduire dans le site nord (Tableau 6.2)

Les espèces appropriées à introduire se rapportent aux composantes végétales (arbre, arbuste et herbacée) que les intervenants estiment pertinentes d'introduire dans l'habitat faunique du parc nord. Les échanges à ce sujet se déroulent principalement entre l'architecte du paysage et le spécialiste en aménagement faunique lors de la 4e et 5e discussion de groupe. Un suivi attentif de ces échanges démontre qu'aucun désaccord significatif ne divise les acteurs. L'architecte présente ses plans d'aménagement au spécialiste, lequel se montre généralement d'accord avec la variété des espèces qu'elle a choisie. À cet égard, on pourrait dire que l'ajustement entre les acteurs s'effectue dans un *régime d'action du consensus*, c'est-à-dire qu'ils s'entendent de façon spontanée, partageant d'emblée des positions analogues sur la question. Dans ce contexte, le thème des espèces appropriées se caractérise moins par un dialogue entre les deux acteurs que par une présentation ordonnée des végétaux retenus. Ainsi en sera-t-il de notre propre présentation. L'intérêt de cette présentation tient aux justifications qui accompagnent la présentation des végétaux. Le survol de ces justifications nous fait en même temps prendre connaissance des *principes supérieurs d'organisation sociale* qui influencent la construction de l'aménagement. L'action se déroule en trois scènes.

**Scène 1.** Les espèces introduites en lisière du boisé doivent s'adapter successivement à deux types de luminosité: celle de la zone d'ombre provoquée par les peupliers, qui dure jusqu'à deux heures de l'après-midi, et celle du soleil qui domine l'emplacement le reste de la journée. Dans ce contexte, deux types d'arbustes ont été favorisés: le framboisier odorant (*Rubus odoratus*) et le sureau blanc (*Sambucus canadensis*). De dimension différentes, ces espèces permettent de "créer un jeu dans les hauteurs" (B, 5e discussion de groupe). La première se caractérise par "des fleurs roses très belles, très attirantes" (ibid.). La seconde propose des fruits et des fleurs que l'architecte qualifie "d'intéressants" (apte à susciter l'intérêt simultané des oiseaux et des visiteurs). Chaque arbuste est à ce titre un *dispositif de coordination écologique/inspirée*. Ils ont été sélectionnés pour leur capacité à s'adapter à des zones de luminosité différentes ainsi que pour leurs qualités esthétiques. De chaque côté de la piste cyclable qui traverse l'habitat, sera introduit du physocarpe (*Physocarpus opulifolius*). Choisi pour sa luminosité ("on a mis du physocarpe parce que c'est lumineux" (ibid.)) (dispositif inspiré), cet arbuste donne également des fruits. Il sera aussi efficace pour bloquer un sentier informel que les visiteurs ont tracé. Le long de la rive,

sera planté quelques spécimens d'hamamelis (*Hamamelis virginiana*). “*Cet espèce du bois de Saraguay, signale l'architecte, est très rare*” (ibid.) (justification *écologique*). Un peu plus loin, on retrouvera quelques spécimens de bleuet (*Viccinium angustifolium*), une espèce disparue “*de la plaine du Saint-Laurent*” (B, 6e discussion de groupe) (justification *écologique*). Cet arbuste sera mélangé avec du cornus (*Cornus stolonifera*) et de l'hamamelis (*Hamamelis virginiana*). Ce mélange sera enfin complété de spiraea (*Spiraea latifolia*).

**Scène 2.** Deux charmes de Caroline (*Carpinus caroliniana*) seront introduits sur le site. Tout en ayant des formes très intéressantes, cet arbre se distingue par sa “*rareté*”. Partant, il devient “*très intéressant à réintroduire dans nos parcs urbains*” (ibid.). De plus, ses fruits constituent une source de nourriture appréciée des oiseaux (cité *écologique*). Ils “*en sont friands*” (ibid.). “*Un excellent choix*” (D, 4e discussion de groupe) confirme de son côté le spécialiste en aménagement faunique. Il signale qu'il s'agit de la “*nourriture préférée du cardinal rouge, du chardonneret jaune et du gros bec héren*” (ibid.). Près des conifères déjà existants (en dehors de l'habitat faunique proprement dit), seront mis en terre cinq physocarpes (*Physocarpus opulifolius*), quatre viburnums (*Viburnum trilobum*) et un amélanchier (*Amelanchier canadensis*). Cette dernière espèce, précise l'architecte, est très belle (cité *inspirée*). Il s'agit d'un arbre “*blanc, qui fleurit, qui a des fruits et qui donne une coloration incroyable à l'automne*” (ibid.). Un mélange de plantules d'hystrix (*Hystrix patula*) et de rudbeckia (*Rudbeckia laciniata*) viendra par ailleurs compléter une section située en bordure de la rive. Mince et érigée pour ce qui est de la première, large et hérissée pour ce qui est de la seconde, ces espèces basses donnent des fleurs qui “*apparaissent de temps en temps*” (B, 5e discussion de groupe) (cité *inspirée*).

**Scène 3.** Le reste de l'habitat fera enfin l'objet d'un ensemencement à titre expérimental. Un premier mélange sera composé de myosotis (*Myosotis scorpiode*) et d'astragalus (*Astragalus canadensis*). La première espèce “*va donner un couvert végétal assez égal*” (ibid.) alors que la seconde, en plus de produire “*une espèce de gousse*” (B, 4e discussion de groupe), amène “*de l'azote au sol*” (ibid.). Parce qu'on ne “*l'utilise presque pas*”, elle devient dès lors “*très intéressante à ramener dans la nature*” (ibid.) (cité *écologique*). Un second mélange sera composé d'anaphalis (*Anaphalis margaritacea*), de coreopsis (*Coreopsis lanceolata*) et de phacelia (*Phacelia tanacetifolia*). Aux dires de l'architecte, ce mélange est conçu de façon à avoir

une fleuraison du début de l'été jusqu'au mois d'octobre: "*Tu aurais du jaune tout le temps*" (B, 5e discussion de groupe). L'anaphalis fleurit "*en automne*", alors que la coreopsis donne des fleurs "*de juin à octobre*" (ibid.). S'épanouissant "*en plein été*", la phacelia est pour sa part "*de même hauteur que le gazon. Elle ne fait presque pas de feuillage mais beaucoup de fleurs*" (ibid.). Cette "*plante millefleurs, qui est très très belle, qui couvre bleue, attire énormément les papillons*" (B, 4e discussion de groupe) (cité *écologique*).

### **La construction de l'accord**

Un examen détaillé des six discussions de groupe sur le choix des végétaux appropriés ne révèle tout au plus qu'un seul léger différend entre les deux protagonistes. Ce différend survient lors de la 4e discussion de groupe. Le spécialiste en aménagement faunique suggère à sa collègue d'introduire du cornouiller (*Cornus stolonifera*) à la place de l'amélanchier (*Amelanchier canadensis*) initialement prévu. L'architecte du paysage accepte spontanément cette proposition, énonçant elle-même les raisons qui la justifie: "*ça serait mieux, parce que l'amélanchier, je ne sais pas si je vais en avoir en autant que je veux*" (ibid.). Par la suite, elle demande si elle peut quand même introduire de l'amélanchier (qu'elle apprécie pour sa beauté et sa hauteur), à un autre endroit. Son collègue acquiesce à sa demande. Il rectifie cependant la justification qu'elle vient d'énoncer: "*J'aurais tendance à mettre du cornouillier juste parce que c'est la berge (...). C'est une espèce qui est typique des rivages*" (ibid.). À l'exception de ce différend, l'ajustement des acteurs correspond à la situation décrite par le *régime d'action du consensus*. Dans ce régime, aucune justification ne pèse sur les entités qui supportent la mise en relation des acteurs. Les acteurs se plient aux équivalences tacites qui les entourent. À quelques reprises durant les discussions, le spécialiste en aménagement faunique confirme la pertinence des choix effectués par sa collègue: "*Ah, c'est excellent!*" (D, 4e discussion de groupe), "*Le résultat est bien!*" (ibid.). En regardant dans quels principes s'inscrivent les justifications qui accompagnent la sélection des végétaux, on remarque par ailleurs la dominance exercée par les principes *écologique* et *inspirée*. Le rôle central jouée par ces deux principes témoigne des critères ayant servi à la sélection des végétaux. Les plantes sélectionnées doivent s'adapter à leur milieu (dont la luminosité), elles doivent avoir des fruits disponibles en tout temps, être de coloris différents, de textures différentes, de grandeurs différentes et avoir des moments de floraison différents. Une attention spéciale est également accordée aux espèces qui sont disparues du territoire.

### 6.5.3 La dimension et la disposition des végétaux (Tableau 6.3)

Le thème de la dimension et de la disposition des végétaux renvoie à un bref extrait de discussion entre les acteurs. Il est intéressant à explorer pour illustrer deux façons différentes de concevoir un aménagement socialement sécuritaire. L'action se passe en deux scènes. La première fait état de l'approche issue de l'agent technique et du responsable du projet. La seconde détaille celle de l'architecte du paysage.

**Scène 1.** Lors de la première réunion, l'agent technique du parc nord fait état des contraintes sociales qui touchent la sélection des végétaux dans son secteur. Dès qu'on introduit des conifères, dit-il, les riverains protestent: *"Toujours à cause du problème de sécurité puis de la prostitution qui est encore présente dans le coin"* (E, 1<sup>re</sup> discussion de groupe). Par ailleurs, il affirme que les conifères sont essentiels pour attirer les oiseaux: *"Ça prend absolument des conifères pour que les oiseaux puissent se percher de façon sécuritaire (..) Quand il y a des conifères, leur présence se multiplie par deux"* (ibid.). Pour créer un équilibre entre le besoin des oiseaux de s'abriter dans les conifères, et la demande des riverains d'éviter toute "cachette", il propose un premier compromis: planter les conifères et les arbustes en isolé. Dans le cas où ces végétaux doivent être regroupés, il suggère un deuxième compromis: sélectionner ceux de petite taille. *"Par contre, ajoute l'agent, plus c'est bas, moins c'est intéressant pour les oiseaux"* (ibid.). Ces deux compromis opèrent un rapprochement entre les principes *civique* et *écologique*. L'agent technique priorise la dimension sécurité (*civique*) sur la dimension faunique (*écologique*). Attentif aux compromis de son collègue, le responsable du projet lui demande son avis sur la hauteur critique des végétaux: *"C'est quoi la hauteur critique? Genre un cornus ou un sambucus?"* (ibid.). Les deux acteurs s'entendent pour dire que le *sambucus* est *"déjà trop haut"* (ibid.). Le responsable du projet suggère une troisième compromis: disposer les végétaux de taille haute en isolé, mais en formant une ligne courbe. Cette disposition, dit-il, *"élimine le problème de sécurité"* (ibid.). Toutefois, elle crée un effet *"moins joli"* (ibid.). Aux termes de leurs échanges, les acteurs s'entendent pour prioriser cette dernière solution.

**Scène 2.** À la lumière de la 6<sup>e</sup> discussion de groupe et du plan final d'aménagement du site, il semble que cette dernière suggestion n'ait pas été retenue par l'architecte du paysage. Pour celle-ci, la sécurité dans le parc tient moins à une façon quelconque d'enligner les arbres et les arbustes

qu'à la conservation de percées visuelles. Lorsque les policiers passent dans la rue, dit-elle, "*ils veulent conserver une vue sur les activités humaines. Alors il ne fallait pas planter trop d'arbustes pour conserver la zone de visibilité*" (ibid.). Tout en affirmant avoir conservé des ouvertures visuelles, l'architecte du paysage précise que le critère de sécurité n'a pas été pris en considération pour décider de la disposition des végétaux: "*Au niveau sécurité, je ne me suis pas vraiment arrêté à ça. Ça n'a pas été le critère qui a déterminé l'emplacement des arbustes*" (6e discussion de groupe). Une jardinière participant à la réunion intervient aussitôt pour mettre en garde l'architecte des risques encourus par l'introduction de végétaux trop élevés. Lorsque les arbustes seront rendus à maturité, dit-elle, les fêtards "*vont aller se cacher en arrière. Il n'y a plus rien qui va pousser là*" (ibid.). Elle soutient son point de vue en prenant appui sur l'exemple de l'île située en face du parc. À cet endroit, affirme la jardinière, "*il y a des partys de bières. On va ramasser à tous les deux jours. Des fois à tous les jours. Il n'y a plus rien qui pousse là*" (ibid.). Cette dernière intervention amène l'architecte du paysage à défendre son principe de la disposition des végétaux. Pour elle, ce qu'il s'agit avant tout de créer est "*un habitat pour la faune*" (ibid.). Sensible aux préoccupations des citoyens qui habitent en face du parc, elle dit avoir néanmoins conservé les ouvertures visuelles souhaitées par ces derniers. Dans cette voie, le principe de la disposition des végétaux relève d'un compromis *écologique/civique*. Quant à la prostitution, elle affirme qu'"*il y en aura toujours. Si ça se fait pas là, ça va se déplacer ailleurs*" (ibid.).

### **La construction de l'accord**

L'examen des deux scènes précédentes montre que les intervenants ont tous des préoccupations de nature *écologique* et *civique*. Tous aspirent à créer un habitat favorable aux oiseaux, sans pour autant porter atteinte au sentiment de sécurité des riverains. L'acteur E (agent technique) et l'acteur X (jardinière) connaissent bien chacun des lieux pour en effectuer quotidiennement l'entretien. C'est probablement pourquoi ils priorisent l'aspect sécurité (*civique*) sur la dimension faunique (*écologique*). L'architecte du paysage procède pour sa part à un raisonnement inverse. Elle dit d'abord créer un habitat faunique pour les oiseaux, qu'elle entend moduler ensuite pour répondre à des considérations sociales. La situation d'interaction dans laquelle évolue les acteurs correspond à un *régime d'action en justice*. Ils sont en désaccord quant à la priorité à accorder aux critères de nature *civique* ou *écologique* dans la dimension et de la disposition des végétaux. La

dernière intervention effectuée par l'architecte du paysage suggère que le différend se règle dans le cadre de l'*imposition d'un principe*. Elle affirme que la priorité sera accordée à l'*écologique*. Le site sera d'abord aménagé pour les oiseaux.

#### **6.5.4 L'emplacement du panneau d'interprétation (Tableau 6.4)**

L'emplacement du panneau d'interprétation décrit une situation où les acteurs évoluent dans le *régime d'action du consensus*. L'action se déroule essentiellement en une seule scène. *“Au départ, explique le responsable du projet, on pensait le mettre proche de la rue parce que les gens qui roulent en voiture peuvent le voir”* (C, 2e discussion de groupe). Cet emplacement fut repensé à la lumière d'une nouvelle donnée. Le panneau, qui devait simplement afficher le nom de l'organisme subventionnaire, s'enrichi d'une vocation éducative. Le responsable du projet, de concert avec le directeur du service de l'entretien des parcs (acteur A du projet précédent) et l'architecte du paysage, souhaitent que le panneau fasse état d'information sur la faune avienne qui niche dans les environs. Dans ce contexte, précise le responsable, *“on va moins viser la clientèle automobile. On va plutôt viser les cyclistes”* (ibid.). Dès lors, le panneau se déplace vers l'intérieur du site. Sa localisation définitive est suggérée par le spécialiste en ornithologie (acteur D). Celui-ci propose de l'introduire à la limite de la zone d'ombre créée par la présence des peupliers. Cette zone, explique le spécialiste, est une zone d'intersection. En introduisant le panneau à cet endroit, dit-il, on annonce aux visiteurs qu'ils quittent *“un univers pour rentrer dans un autre”* (D, 4e discussion de groupe). On signale que *“les influences ne sont plus les mêmes, qu'il se passe d'autres choses”* (ibid.). En accord avec cet emplacement, l'architecte du paysage y voit une façon d'attirer l'attention des visiteurs sur le changement de végétation qui accompagne le changement de température et de luminosité à cet endroit. Elle suggère d'utiliser une formule telle que *“vous entrez dans une zone de transition. Regardez, la végétation est différente. La luminosité est différente. Au niveau de la composition floristique, c'est différent”* (B, 5e discussion de groupe).

#### **La construction de l'accord**

L'emplacement du panneau d'interprétation est important car il vise à attirer l'attention d'un nombre maximal de personnes sur le site. Ce panneau est simultanément un support de renseignement et un véhicule de promotion pour l'organisme subventionnaire. Lorsqu'on propose

de le disposer près de la rue ou près de la piste cyclable, on justifie son emplacement sur la base d'un principe à la fois *civique* et *marchand*. On vise soit une “clientèle” automobiliste, soit une “clientèle” cycliste. Dans cette perspective, les résidents du quartier, et ceux en transit dans le secteur (dispositif *civique*), sont abordés comme un marché potentiel de visiteurs à conquérir (dispositif *marchand*). L'intervention suivante, du spécialiste en aménagement faunique, nous fait basculer dans un tout autre principe. En proposant de localiser le panneau à l'intersection de la zone des peupliers et de la plaine gazonnée, il met de l'avant un raisonnement et des justifications de type *écologique*. L'accord entre les acteurs se conclut alors dans un scénario de *convergence spontanée*. Sans avoir besoin de recourir à des opérations de dénonciation ou de justification, ils s'entendent spontanément pour reconnaître le bien-fondé des justifications *écologiques* mises de l'avant par le spécialiste.

### **Le site sud**

D'une superficie de 655 mètres carrés, l'habitat faunique du parc sud est le plus grand des trois sites aménagés (voir 6.4, La description des parcs qui accueillent les habitats fauniques). Le concept retenu pour son aménagement est celui de “la prairie”. Ce concept tient compte de la surface disponible dans le parc, de l'absence quasi-total de végétaux dans sa partie centre et du désir des riverains de n'avoir aucun arbre obstruant leur vue sur la rivière. Bien que l'espace disponible ne permet pas de créer une “*véritable prairie*”, explique l'architecte du paysage, l'aménagement donne néanmoins “*l'idée de prairie*” (B, 5e discussion de groupe). L'habitat faunique est localisé dans la partie intermédiaire du parc, là où se trouve un kiosque d'information sur la faune avienne et trois descentes qui permettent aux citoyens d'avoir accès à l'eau. Proposé par l'agent technique du parc, et retenu par l'architecte du paysage, cet emplacement offre des avantages en terme de visibilité. Cet emplacement comporte également des atouts au plan de la végétation. Les six pins sylvestres présents à cet endroit offrent en effet un couvert protecteur pour les oiseaux qui visitent le parc. Pour le spécialiste de la faune avienne, ces conifères forment le début d'un tracé avec ceux situés dans un parc de l'autre côté de la rue. Les oiseaux, dit-il, aiment “*se promener d'un arbre à l'autre. Ils n'aiment pas nécessairement voler de grandes distances. Ils vont faire ça plutôt pour d'autres choses*” (D, 5e discussion de groupe). Dans cette perspective, il propose de prolonger le tracé déjà existant par l'ajout de nouveaux conifères<sup>77</sup>.

---

<sup>77</sup>Précisons qu'aucun résident n'habite en face de cette portion de l'habitat faunique. Une rue



Enfin, l'aménagement de l'habitat à cet emplacement s'avère d'autant plus approprié qu'une superficie de terrain située à proximité est laissée aux soins de la gestion différenciée depuis 1997. L'habitat crée à cet endroit inclut la totalité de cette superficie.

### **6.5.5 Les espèces appropriées à introduire dans le site sud** (Tableau 6.5)

À l'instar des espèces végétales qui ont été sélectionnées pour l'habitat du parc nord, les végétaux retenus pour l'habitat du parc sud ne suscitent en général que peu de différend entre les participants. Ce choix est explicité par l'architecte du paysage lors des 4e et 5e discussion de groupe. Les espèces qu'elle propose, parallèlement à la présentation de ses plans d'aménagement, sont reçus très favorablement par le spécialiste en aménagement faunique. Étant donné l'absence de discussions significatives à l'égard de ces espèces, la présentation qui suit rapporte quelques exemples de choix de végétaux accompagnés de leurs justifications respectives. L'action de déroule en deux scènes.

**Scène 1.** L'architecte du paysage propose d'introduire six pins résineux (*Pinus resinosa*). Tout en permettant de "*renforcer la zone de conifères tout près*" (ibid.), ces arbres créeront un lien avec l'autre rive, où la forêt du parc provincial accueille déjà plusieurs dizaines d'espèces d'oiseaux. "*De chaque côté finalement, commente l'architecte, on attire les espèces*" (ibid.). Au niveau des arbustes, seront introduits huit viburnums (*Viburnum trilobum*). Les fruits rouges de cette espèce, disponibles en hiver, constituent une nourriture "*des plus complètes pour la faune avienne*" (ibid.). Selon le spécialiste en ornithologie, ces arbustes "*garde-manger*" créeront un lien entre l'abris offert par les pins résineux et les végétaux récemment introduits en rive dans le cadre du programme de mise en valeur des berges: "*Il manquait juste une petite connexion pour faire en sorte qu'on rattache l'abris avec la nourriture*" (ibid.)<sup>78</sup>. Au niveau des herbacées, l'architecte

---

perpendiculaire à celle du parc vient en effet se terminer à cet endroit.

<sup>78</sup>L'agent technique du parc sud (acteur F) fait part de ses appréhensions quant à la disponibilité de cette espèce. Elle demande s'il sera possible de trouver du viburnum de gros calibre sur le marché privé advenant le cas où les réserves seraient épuisées dans les serres de la municipalité. Le réponse de l'architecte du paysage traduit bien la préoccupation des intervenants de créer, dans les plus brefs délais, des sites qui puissent faire forte impression: "*Comme (l'acteur D) le disait, on est pas obligé de mettre du gros calibre partout. C'est sur que quand il y en a pas beaucoup, c'est plus intéressant de choisir du gros calibre pour donner un punch. Surtout, c'est notre première année avec (l'organisme subventionnaire). On veut leur dire qu'on est capable de faire des belles choses. Pas justes des belles choses, mais des choses qui fonctionnent*" (ibid.).

prévoit mettre en terre un mélange de monarde (*Monarda fistulosa*) et de sporobulus (*Sporobolus heterolepis*). Ces “espèces assez robustes”, “qui vivent très très bien partout”, permettront de donner “un effet punch aux entrées” (ibid.). Notamment la sporobulus, “une graminée très légère qui va faire un peu flou” (ibid.). Une autre section sera constituée d’héliopsis (*Heliopsis helianthoides*). Ce “tournesol vivace au Québec” procure une “alimentation qui peut être permanente” (ibid.). En raison de sa hauteur, qui “va créer des barrières visuelles”, cette espèce va permettre de façonner “des couloirs naturels” (ibid.). En bordure du site, on retrouvera de l’andropogon (*Andropogon gerardii*), une plante qui constitue elle “aussi une graminée très très haute” (ibid.). Pouvant atteindre jusqu’à 10 pieds de haut, cette espèce “s’implante très bien dans des sols secs et pauvres” (B, 6e discussion de groupe). Cette graminée s’avère également désignée “si on veut que la petite faune viennent habiter la prairie” (ibid.). “Les oiseaux, affirme l’architecte, vont aller se cacher dans ces herbes. Elles vont servir en même temps de coupe-vent” (ibid.).

**Scène 2.** Après ces espèces introduites en plantules (14 977 en tout), suivra l’ensemencement d’une partie du site. Une section située au centre sera enssemencée d’un mélange de chrysanthèmes (*Chrysanthemum leucanthemum*), d’anaphalis (*Anaphalis margaritacea*), de sisyrinchium (*Sisyrinchium angustifolium*) et de tussilago (*Tussilago farfara*). Ces herbacés de taille basse ont été sélectionnés de façon à créer “une succession au niveau de la floraison” (B, 5e discussion de groupe). Tout en donnant “l’impression d’une prairie sauvage” (B, 6e discussion de groupe), ces espèces présenteront “un attrait pour les résidents” (ibid.). Aux dires de l’architecte, cet emplacement devrait recevoir “la visite de beaucoup de gens du quartier” (ibid.). Le tussilago est particulièrement recommandé pour les zones incultes, là où il y a “du plantain ou du pissenlit qui pousse” (B, 5e discussion de groupe). Au printemps, “c’est la première fleur qui émerge. Les gens sont très très curieux de voir ça. C’est aussi très bon pour les oiseaux” (ibid.). Dans ces zones incultes, il y aura également du saint-foin (*Hedysarum alpinum*). Cette légumineuse qui produit un épis rouge “devient assez intéressante pour favoriser l’azote au niveau du sol” (ibid.).

### **La construction de l’accord**

Au terme de cette présentation, on constate que les végétaux ont été sélectionnés sur la base d’un principe *écologique*. Les pins résineux viennent par exemple renforcer une zone de conifères déjà

existantes. Les fruits des viburnums constituent pour leur part une nourriture complète pour les oiseaux. Le saint-foin permet de son côté de favoriser l'azote au niveau du sol, etc. Une majorité des végétaux retenue se présente par ailleurs comme des dispositifs composites. On les sélectionne tant pour leurs qualités esthétiques (*inspiré*) que pour leur qualités écologiques. L'héliopsis est un exemple. Tout en étant une espèce très haute qui permet de façonner des couloirs, elle procure une alimentation qui peut être permanente. Certains végétaux se présentent comme des dispositifs *écologique et civique*. C'est le cas des chrysanthèmes, des anaphalis, du sisyrinchium et du tussilago. Tout en étant typiques de la prairie, ces espèces vont constituer un attrait pour les résidents.

#### **6.5.6 Les dispositifs permettant de prévenir la cueillette des fleurs (Tableau 6.6)**

L'habitat faunique créé dans le parc sud intègre un site laissé aux soins de la gestion différenciée depuis deux ans. Au cours de cette période, les agents techniques responsables de ce site ont fait l'introduction d'espèces indigènes à valeur ornementale. Ils ont constaté que les citoyens qui habitent en face du parc viennent régulièrement cueillir les fleurs au moment de leur floraison. Ne pouvant compléter leur cycle de maturation, celles-ci ne produisent pas les semences nécessaires à leur reproduction. La discussion qui s'amorce entre les participants vise à identifier les mesures qui permettraient de freiner la cueillette des fleurs dans l'habitat faunique prochainement aménagé. À cet égard, deux visions des choses s'opposent. Il y a d'abord celle des agents techniques qui favorise l'introduction d'affiches donnant des renseignements détaillés sur chacune des espèces présentes sur le site. Les agents voient en ce dispositif un moyen efficace de sensibiliser la population aux vertus de l'observation. Leur souhait est que les citoyens parcourent le site de façon aussi contemplative qu'ils visitent le jardin botanique. Il y a ensuite la vision de l'architecte du paysage. Pour elle, l'installation d'une banderolle jaune, prévenant le piétinement des plants nouvellement introduits, et la mise en place du panneau d'interprétation, où figure le nom de l'organisme subventionnaire, sont des mesures préventives amplement suffisantes. La multiplication d'affiches d'information viendrait selon elle donner un caractère trop anthropique au concept original de la "prairie sauvage". L'échange qui se noue entre les acteurs permet de prendre connaissance des arguments que chacun utilise pour promouvoir un affichage plus ou moins étendu. Leurs ajustements sur ce thème survient après que l'architecte du paysage ait

présenté la variété des espèces qu'elle compte introduire sur le site. L'action se déroule en 7 scènes<sup>79</sup>.

**Scène 1.** Le surintendant (acteur I) et l'agent technique (acteur F) responsable du parc sud joignent leur voix pour expliquer à l'architecte une situation qu'ils ont vécue l'année précédente. Le site de gestion différenciée avait étéensemencé avec *“de très très belles fleurs”*, affirme l'agent technique (F, 5e discussion de groupe). Pendant deux semaines, dit-elle, *“du premier au quinze août à peu près”* (ibid.), le site regorgeait de formes et de couleurs. *“Il y avait de la centaurea, un petit peu de pavot orange, des plantes vivaces comme le lin, des plantes à fleurs blanches aussi”* (ibid.). En même temps que ces fleurs s'épanouissaient, explique le surintendant, sont accourus sur les lieux plusieurs dizaines de citoyens: *“Il y avait du monde à longueur de journée qui coupait des fleurs. Quand je suis revenu de vacances, dit-il, la seule chose qui restait, c'était de l'herbe à poux (...) Les gens ont vidé le terrain en deux semaines”* (ibid.). Pour ce dernier, il ne fait aucun doute que les *“belles fleurs attirantes ne sont pas juste pour les oiseaux!”* (ibid.). C'est pourquoi, dira l'agent technique, il faut prévoir *“un affichage pour que les gens ne partent pas avec les fleurs”* (ibid.). Elle insiste sur le fait qu'il *“est important de faire de l'éducation, de faire de l'information, de faire de l'affichage”*.

**Scène 2.** La suggestion mise de l'avant par les agents techniques n'est pas à priori considérée par l'architecte du paysage. Le panneau d'interprétation localisé à l'entrée de l'habitat faunique donnera selon elle toute l'information nécessaire pour sensibiliser les citoyens à l'aménagement créer à cet endroit: *“Je pense que le panneau va indiquer qu'est-ce qui se passe-là, puis que cette prairie, elle est là pour rester. Puis on devrait parler aussi du cycle de reproduction des fleurs”*

---

<sup>79</sup>Comme nous le constaterons dans les discussions relatives à ce thème, la façon d'appréhender les végétaux présents sur le site diffère d'un intervenant à un autre, et d'une situation d'interaction à une autre. La revue des échanges concernant cet aspect permet de repérer trois types idéaux de végétaux. Chaque type idéal est un dispositif composite opérant des rapprochements entre au moins deux *visions légitimes du bien communs* (ou cités):

Type 1. *Dispositif écologique/inspiré*: les végétaux s'imposent comme un dispositif écologique/inspiré lorsqu'ils sont prioritairement sélectionnés pour leur propriété à représenter le milieu d'"origine", et secondairement, pour leur valeur esthétique.

Type 2. *Dispositif inspiré/écologique*: les végétaux s'imposent comme un dispositif inspiré/écologique lorsqu'ils sont prioritairement sélectionnés pour leur valeur esthétique, et secondairement, pour leur propriété à représenter le milieu d'"origine".

Type 3. *Dispositif inspiré/civique/écologique*: les végétaux s'imposent comme un dispositif inspiré/civique/écologique lorsqu'ils répondent prioritairement à des préoccupations sociales, et secondairement, à des préoccupations de représentativité écologique.

(ibid.). Suite à ce propos, le surintendant du parc réplique qu'il faut aller plus loin que cette simple mesure. L'année précédente, dit-il, "*on avait pas pensé à ça*" (ibid.). Pour éviter de répéter l'expérience, il propose de mettre en place des affiches énonçant des interdictions: "*défenses de çi...*", "*défense de ça...*" (ibid.). L'architecte du paysage ne donne pas suite à la suggestion de son interlocuteur. Elle poursuit son intervention en détaillant d'autres mesures dissuasives qui lui apparaissent pertinentes: "*Après l'ensemencement et la plantation, dit-elle, on va carrément mettre une banderole. On va carrément couper le sentier jusque tard au printemps*" (ibid.). L'agent technique responsable du parc nord (acteur E) réplique que cette autre mesure prévenant la cueillette "*ne toffera pas*" (ibid.). Pour appuyer son jugement, il rapporte un exemple avec lequel il est familier. Il s'agit de la clôture à neige qu'il a l'occasion d'installer chaque année autour d'un terrain de soccer de son arrondissement: "*Ça toffe jusqu'au printemps. Au printemps, le monde commence à jouer dedans*" (ibid.).

**Scène 3.** Suite à ce témoignage, l'architecte du paysage commence à prêter attention aux commentaires de ses interlocuteurs. En plus du panneau d'interprétation officiel où apparaît le nom de l'organisme subventionnaire, elle suggère d'insérer sur le site d'autres panneaux "fait maison": "*On va faire une belle pancarte avec le descriptif du travail qu'on fait là, mais on pourrait s'en faire des maisons puis les plantés*" (ibid.). L'idée de panneaux maison est reçue positivement par le surintendant du parc sud. Un consensus sur la question de l'affichage commence à se dessiner entre les participants. À cet égard, le surintendant du parc sud intervient pour apporter des correctifs aux interdictions qu'il avait suggérées quelques minutes plus tôt. Il s'agit moins d'imposer des interdits aux gens, dit-il, que de leur fournir des explications sur ce qu'ils trouvent sur le terrain: "*Plutôt que de dire "défense de passer...", d'aller identifier. De dire, "attention, plantes fragiles...". Plus de ce caractère là, que de clôturer*" (ibid.). Dans la suite de son intervention, il précise que ces mesures éducatives doivent être d'abord précédées d'une délimitation claire et nette de l'emplacement du site de gestion différenciée. La conversation change donc de sujet pour reprendre quelques instants plus tard sur la problématique de la cueillette.

**Scène 4.** L'agent technique responsable du parc nord (acteur E) parle à propos d'une variété de marguerite blanche (*Chrysanthemum leucanthemum*) dont les fleurs sont plus grosses que celles

de l'espèce ordinaire. Introduite dans l'un des pôles de son parc deux auparavant, cette plante, dit-il, a manifestement capté l'attention du public. À la fin de l'été, *"il en est pas resté une"* (ibid.). Pour l'architecte du paysage, le problème de la cueillette est suscité par l'esthétisme des fleurs: *"Elles sont trop belles"* (ibid.). Pour l'agent technique du parc sud, il s'agit plutôt d'une question d'affichage: *"C'est pour ça, dit-elle, que ça prendrait de l'affichage"* (ibid.). L'architecte du paysage ne se laisse pas convaincre par cette dernière intervention. Son propos témoigne une fois de plus de ses réserves envers l'installation d'un affichage systématique. Elle prend cette fois-ci à partie la condition des sols existants dans le parc sud. Son argument consiste à dire qu'en raison de la pauvreté des sols, les fleurs introduites n'atteindront jamais leur pleine croissance. Par voie de conséquence, elles seront moins attrayantes pour les passants, ce qui devrait diminuer l'incitatif de les cueillir. D'où la nécessité d'assurer un affichage modeste. L'énoncé qui suit traduit une partie de ce raisonnement: *"Moi je me dis, vous autres [dans le parc nord], vous avez mis de la bonne terre. Moi je me fis que là [dans le parc sud], on ne change pas le sol. Fait que les plantes, elles vont pousser..."* (Ibid.).

L'agent technique responsable du parc sud confirme la pauvreté des sols existants à cet endroit: *"Il n'y a pas de bonne terre tant que ça. Peut-être juste 4 pouces"* (ibid.). Par la suite, elle précise que peu importe le niveau de croissance ou de développement atteint par les fleurs, le public ira toujours les prélever: *"Que ça soit des grosses fleurs ou des petites, les gens veulent les avoir pareils"* (ibid.). Ne prêtant pas attention à ce dernier commentaire formulé par sa collègue, l'architecte du paysage demande aux autres intervenants quels sont selon eux les fleurs proposées pour cet habitat qui risquent d'être trop attrayantes. Résoudre le problème de la cueillette revient selon elle à sélectionner des espèces plus ou moins esthétiques. Elle commence par l'anaphalis (*Anaphalis margaritacea*): *"C'est une fleur blanche. On appelle ça des immortels. C'est comme un pompon blanc"* (ibid.). Pour l'agent technique du parc sud, il ne fait pas de doute que les gens aiment faire des bouquets avec cette fleur d'apparence séchée. Pour le surintendant du parc, cette fleur n'est pas en soi différente des autres fleurs. Selon lui, *"toutes sont des plantes à bouquet!"* (Ibid.). L'architecte du paysage résiste une fois de plus à aborder le problème de la cueillette en terme d'affichage. Sa réplique témoigne de l'inconfort qu'elle ressent à concilier la sélection d'espèces plus ou moins attrayantes et la commande qui lui a été faite de créer des sites visuellement agréables: *"mais non, mais on m'a dit de faire ça beau un petit peu"* (ibid.).

**Scène 5.** Dans l'intervention suivante, l'agent technique du parc sud invite l'architecte à revenir à un raisonnement en terme d'affichage. Prenant un ton plus affirmatif, elle signale que les espèces sélectionnées permettraient effectivement de créer un site esthétiquement agréable, "*mais qu'il va falloir mettre de l'affichage!*" (Ibid.). Le surintendant du parc intervient à son tour pour appuyer la justesse de cette option. Son approche consiste à invalider le raisonnement emprunté par l'architecte. En deux phrases, il nous fait comprendre l'impasse sociale que représente l'idée de sélectionner des espèces plus ou moins attrayantes: "*Si c'est pas beau, on le vend pas (le site). Si ça l'air d'un champ de mauvaises herbes, les résidents d'en face vont nous demander de passer la tondeuse. C'est bête de même.*" (ibid.). Dans ces circonstances, il énonce sa préférence envers une approche qui favorise l'esthétisme: "*Vaut mieux que ça soit beau puis que les fleurs soient prélevées*" (ibid.). Une option que favorise également sa collègue agent technique: "*Quitte à ensemercer l'année d'après. Ça coûte chère, mais c'est ce qu'il va falloir faire. Revenir plusieurs années*"<sup>80</sup> (ibid.). Le surintendant poursuit son propos en formulant ce qui s'avère être un compromis. Il suggère d'introduire moins de fleurs et d'avantage de graminées dont les tiges et le feuillage permettraient de créer des effets de hauteur, de texture et de couleur. De la sorte, dit-il, on préserve l'aspect esthétique de l'habitat tout en diminuant le problème de la cueillette: "*Il faut quasiment le penser en terme de feuillage. Pas juste en terme de fleurs (...). C'est ça qui fait de l'intérêt*"<sup>81</sup> (ibid.). L'architecte du paysage confirme que plusieurs des espèces introduites permettraient effectivement de créer des effets de hauteur. Devant la réceptivité affichée par cette dernière, le surintendant formule à nouveau sa suggestion: "*Il faut jouer avec les graminées autant qu'avec les fleurs. Il faut avoir assez d'engrais pour les fleurs parce que c'est ça qui ressort au premier coup d'oeil*" (ibid.).

---

<sup>80</sup>Dès lors qu'ils empruntent cette option, les agents techniques vont à l'encontre d'une des exigences à laquelle doit satisfaire l'aménagement des sites: exiger un entretien minimum ultérieur. On se rappellera à ce sujet des propos tenu par le responsable du projet: "*Toutes les interventions vont être très peu coûteuses au mètre carré, puis il va y avoir très peu d'entretien pour l'arrondissement*" (C, 2e entretien de groupe).

<sup>81</sup>Ce compromis est un bel exemple d'innovation qui n'aurait pu avoir lieu si la planification de l'aménagement était demeurée uniquement entre les mains des deux principaux protagonistes (l'architecte du paysage et le spécialiste en aménagement faunique). Cette problématique de la cueillette des fleurs démontre que l'implication de ceux et de celles qui vivent de près la réalité sur le terrain permet de mettre au jours des dimensions et des aspects qui autrement, seraient restés sous silence, et possiblement, auraient pu compromettre à court terme la viabilité du projet.

**Scène 6.** Le spécialiste en aménagement faunique qui était resté jusque-là discret dans la discussion, intervient. La question qu'il pose témoigne de son scepticisme envers le problème exposé par ses collègues: "*Mais sérieusement, le problème de la cueillette des fleurs, c'est quelque chose qui va être majeure d'après vous?*" (Ibid.). Le diagnostique de l'agent technique du parc sud demeure inchangé: "*Je penserais que oui. C'est pour ça qu'il faudrait mettre de l'information*" (ibid.). Le spécialiste en faune avienne demande s'il faut en conséquence envisager la disponibilité continue de semences pour renouveler le stock de fleurs. Le réponse du surintendant est sans équivoque: "*C'est évident que si la fleur est cueillie, il n'y a pas de semences*" (ibid.). Pour l'architecte du paysage, la disponibilité de semences n'est pas la solution à apporter au problème de la cueillette. Pour elle, il faut davantage miser sur l'éducation du public. Dans cette voie, elle suggère que le panneau d'information, qui sera situé à l'entrée du parc, parle explicitement du cycle de reproduction des plantes: "*Il faut que le panneau parle du cycle d'une plante, du retour de la semence au sol*" (ibid.). Cette ouverture manifestée par l'architecte envers une intervention éducative plus explicite converge avec les préoccupations du surintendant et de l'agent technique responsables du parc sud. Dans cette voie, l'agent technique propose de développer un programme d'éducation populaire comme elle en avait été témoin dans une municipalité ontarienne. À cet endroit, dit-elle, "*ils faisaient une journée porte ouverte. Les gens vont dans un local puis là, on les informe de ce qui s'en vient à cet endroit là, de l'importance du retour des plantes...*" (Ibid.). Pour le surintendant du parc, cette dernière mesure devrait être complétée d'un affichage systématique pour chacune des espèces introduites dans l'habitat. Il soutient que cela pourrait susciter l'intérêt des passants sur ce qu'ils voient: "*Je verrais aussi des genres de panneaux d'identification des plantes qui ferait pour les gens un attrait sur ce qu'il y a à voir*" (ibid.).

Attentive aux suggestions de ses collègues, l'architecte du paysage commente: "*mais là, c'est des sous ça pour la ville*" (ibid.). Pour le surintendant, il s'agit quand même de la voie à suivre: "*Il faut penser à faire quelque chose comme ça. Peut-être que c'est trop fencé d'aller écrire "monarde", mais au moins, de faire un plan (d'éducation)*" (ibid.). Les interventions qui suivent donnent à voir l'élaboration de positions communes. Une convergence de perspectives semble s'opérer entre les acteurs. L'architecte du paysage consent à réaliser un affichage semblable à celui du jardin botanique: "*On peut faire des petites pancartes comme au jardin botanique*"



(ibid.). Le spécialiste en aménagement faunique intervient à nouveau pour proposer une alternative à la question des coûts. Il souligne que l'école qui prête son concours à la réalisation du projet, grâce au stage de ses étudiants en horticulture, dispose vraisemblablement d'un atelier de menuiserie qu'elle pourrait mettre à contribution. La réplique de l'architecte du paysage envers cette option confirme l'ajustement en train de s'opérer. Elle signale que les affiches à introduire dans le parc pourraient être aussi fabriquées par la même personne qui s'occupe de construire pour elle les mangeoires d'oiseaux: *“Le même qui me fait des cabanes d'oiseaux, peut me faire ça”* (ibid.). Le surintendant profite de cette convergence en train de s'opérer pour réitérer la pertinence de sa proposition: *“Je pense que c'est important qu'on mette des pancartes. Regarde-le comme une exposition. L'élément important, c'est de le présenter puis ensuite, de le regarder”* (ibid.).

**Scène 7.** La scène qui suit vient sceller l'accord, conclu sur la question de l'affichage. Le spécialiste en aménagement faunique mentionne qu'un panneau d'information expliquant au public le cycle de maturation des plantes, jumelé avec un affichage décentralisé sur le site, vont effectivement susciter une autre perception chez les visiteurs: *“Ils vont dirent “les floralies!””* (ibid.). Tout en modifiant la perception, ces mesures risquent aussi de susciter un changement de comportement. Si certaines personnes auront toujours *“l'idée de cueillir”*, dit-il, d'autres, *“vont aller là et vont jouer eux-mêmes à la police”* (ibid.). Pour l'agent technique du parc, ces mesures d'affichage ne représentent qu'une des actions à prendre dans le cadre d'un programme d'éducation populaire. Tentant de promouvoir à nouveau cette perspective, elle propose de lancer une campagne de sensibilisation sur le phénomène de la cueillette des fleurs dans les journaux locaux: *“Il faudrait que ça passe dans le journal local. Il faudrait qu'il y ait tout un battage publicitaire”* (ibid.). Le surintendant du parc arrive de son côté avec une autre proposition. Il suggère de faire équipe avec la société d'animation du parc. Au cours de ses activités, dit-il, la société pourrait sensibiliser les citoyens au problème de la cueillette. Il ajoute qu'une coopération semblable avait été réalisée deux années plus tôt dans le cadre de la gestion différenciée. Le regroupement avait contribué à sensibiliser les visiteurs au changement de végétation suscité par le nouveau mode d'entretien<sup>82</sup>. Dans sa réplique, l'architecte du paysage revient sur la suggestion

---

<sup>82</sup>Dans l'esprit du surintendant et de l'agent technique, il ne fait aucun doute que la société d'animation du parc s'impose comme un partenaire à impliquer dans tous les projets qui concerne de près ou de loin l'aménagement du site. Comme l'explique le surintendant, il s'agit d'un allié stratégique qui facilite les

formulée par l'agent technique. Selon elle, une publicité systématique dans les journaux locaux risque d'attirer un trop grand nombre de visiteurs sur le site. Par conséquent, dit-elle, *“les oiseaux ne viendront plus”* (ibid.). Elle sollicite l'appui de son collègue ornithologue pour appuyer son point de vue: *“D'ailleurs, toi tu dis rien mais tu le penses”* (ibid.). Pour celui-ci, la présence d'un nombre accru de visiteurs ne pose pas en soi de problème. *“L'idée, dit-il, c'est que les gens vont rester en périphérie. Les oiseaux viennent s'alimenter même s'il y a du monde proche”* (ibid.). Ce qui est problématique, poursuit l'intervenant, c'est la nidification. Or, dans la mesure où il y a présence de graminées comme celles projetées, dit-il, le problème est résolu: *“Les oiseaux vont utiliser ces graminées. Je vous garantie que ça va nicher là!”* (ibid.). Advenant le cas où il y aurait trop de visiteurs, poursuit l'agent technique, *“ce sont les groupes en ornithologie qui vont faire une sorte de surveillance des sites”* (ibid.). La conversation entre les acteurs bifurque sur un autre sujet, ce qui complète leurs échanges sur cette question.

### **La construction de l'accord**

D'après l'examen des discussions précédentes, trois mesures ont été adoptées par les intervenants afin de prévenir la cueillette des fleurs. En premier lieu, ils se sont entendus pour réduire la quantité de fleurs à introduire, et à augmenter le nombre de graminées de façon conséquente.

---

rapports avec les citoyens. Lorsque les projets sont amenés par le regroupement, dit-il, les citoyens les reçoivent avec moins d'appréhension. Ils en font une lecture plus ouverte et plus favorable: *“C'est important de les introduire parce qu'ils sont en même temps vendeur de tout le projet. Quand des groupes de la place sont eux-mêmes vendeur, ça nous aide beaucoup contre les détracteurs. C'est important qu'il y ait une publicité de bouche à oreille qui se fasse avec des raisons qui viennent du commun des mortels, et non toujours des administrations. Il y a toujours une réticence quand ça arrive des autorités. Quand ça vient d'eux-autres, c'est mieux vendus, c'est mieux pris”* (5e discussion de groupe). L'agent technique abonde dans le même sens que son collègue: *“C'est sur que ces gens-là, il va falloir les impliquer, un moment donné”* (ibid.). L'architecte du paysage qui prend part à la conversation est pour sa part moins familière avec la problématique du parc sud. Du même coup, elle ne ressent pas avec autant d'acuité que ses collègues la nécessité d'impliquer le regroupement local de citoyens. Pour elle, il s'agit tout au plus de les avertir au moment opportun: *“Déjà les avertir d'avance qu'on va faire un projet, moi je pense que c'est bon”* (ibid.). Suite à cette intervention, le surintendant du parc tente à nouveau de convaincre cette dernière de l'importance de prendre avantage du lien créé avec le regroupement: *“Vois-tu, au niveau du parc, la porte est déjà ouverte. Déjà l'année passée, dans les discussions que j'avais, où je faisais des présentations, il y avait déjà cette volonté là de reboiser, de replanter (...). Alors on aura pas de problème à aller chercher leur appui”* (ibid.). Dans le même temps, il suggère de faire une présentation plus formelle du projet aux membres du regroupement. Une proposition que seconde sa collègue agent technique: *“Je pense qu'il faudrait faire une présentation avec les gens de la société d'animation du parc”* (ibid.). L'architecte se montre ouverte à l'idée sans toutefois prendre d'engagement formel. Pour elle, la réunion consiste d'abord à présenter les schémas d'aménagement à ses interlocuteurs et à recevoir leurs commentaires. Après ça, dit-elle, *“ça sera un plan pour présenter à monsieur et à madame tout le monde”*

Formulé par le surintendant du parc sud lors de la cinquième scène, cette proposition fût aussitôt acceptée par l'architecte du paysage. Du même coup, elle permettait de résorber un premier différend dans le cadre d'un scénario de *convergence spontanée*. Compte tenu que l'esthétisme est la condition *sine qua non* de l'acceptation sociale des sites (selon les agents sur le terrain), et que la proposition permettait précisément de conserver cet esthétisme, on peut dire que son énoncé s'articule sur un compromis entre trois *cités*: *inspiré*, pour les qualités esthétiques données au milieu, *civique*, pour la capacité de celui-ci à plaire à la population, et *écologique*, en tant que préoccupation - secondaire - de représentativité écologique. En deuxième lieu, les acteurs s'entendent pour ajouter sur le panneau officiel situé à l'entrée du site, de l'information sur le cycle de reproduction des végétaux. Cette mesure de prévention, qui relève d'une préoccupation d'éducation environnementale, repose sur un principe à la fois *civique* et *écologique*. Elle fût soumise par l'architecte du paysage à la deuxième scène, reprise et bonifiée par celle-ci à la troisième scène, et remise à jour par le spécialiste en aménagement faunique à la septième scène. Le surintendant et le spécialiste considéraient qu'il s'agissait d'une bonne mesure en autant qu'elle était complétée par un affichage décentralisé sur le site. En troisième lieu, les intervenants s'entendent sur l'idée de procéder à un affichage systématique. Évoquée à sept reprises dans les discussions, cette proposition fût acceptée suite à une question posée par le spécialiste en aménagement faunique. Il demandait si la cueillette des fleurs était un "véritable" problème. Après avoir reçu une réponse affirmative, le spécialiste et l'agent technique envisage les coûts reliés au renouvellement constant des fleurs. Ils concluent qu'un affichage systématique, qu'ils trouvent le moyen de produire à peu de frais, est un palliatif avantageux par rapport au déboursé que représente l'achat de semences. Dans ce cas, on peut dire que le principe *industriel* des coûts relatifs à l'équipement, a joué en faveur de l'acceptation de la dernière proposition, laquelle relève principalement d'un principe *civique*.

### **Le site est**

L'habitat faunique aménagé dans le parc est localisé en bordure de la coulée située au centre du parc (voir 6.4, La description des parcs qui accueillent les habitats fauniques). L'intention de l'architecte du paysage consiste à faire de cet endroit "un préambule à un espace plus naturel" (B, 6e discussion de groupe). Du côté est de la coulée, elle veut aménager une strate arbustive qui

fasse un lien avec le début de la forêt mixte localisée dans le parc régional adjacent. L'idée, dit-elle, "*est d'implanter des espèces qui vont attirer les oiseaux, qui vont les nourrir, qui vont avoir une floraison et une coloration intéressantes*" (ibid.). Cet emplacement sera le principal pôle d'aménagement de l'habitat. Comme l'explique l'architecte, "*il s'agit de donner de la force dans cette zone avec des plants très matures. Ça va être notre aménagement punch!*" (B, 4e discussion de groupe). Un autre pôle d'aménagement consiste en la coulée. À cet endroit, des structures de bois servant d'abris pour la petite faune, seront aménagées. L'architecte prend en ce sens l'initiative d'élargir le mandat initialement prévu<sup>83</sup>. Une initiative que le spécialiste en aménagement faunique entérine et justifie de la façon suivante: "*Il faut penser qu'on crée du potentiel. À partir du moment où on fait ça, tu n'as plus à le penser en terme d'oiseaux. Ça peut être un petit rougeur ou des amphibiens qui vont en profiter. C'est pas limitatif*" (ibid.). Les visiteurs n'auront pas accès à la coulée. Se promenant en bordure, ils en auront cependant "*une très belle vue*" (ibid.). Pour le spécialiste en ornithologie, l'accès visuel à cette zone constituera le principal centre d'intérêt du parc: "*Pour quelqu'un qui veut juste regarder, dit-il, ça va être d'une vraie beauté cette affaire là. Avec des télescopes ou des jumelles, les gens vont avoir un point de vue imprenable sur plein de choses*" (ibid.).

#### **6.5.7 Les espèces appropriées à introduire dans le site est (Tableau 6.7)**

À l'instar des sites nord et sud, la sélection des végétaux pour le site est ne soulève aucun différend significatif entre les acteurs. Leurs échanges se construisent dans le cadre du *régime d'action du consensus*. La présentation des végétaux est effectuée par l'architecte du paysage lors des 4e et 5e discussion de groupe. L'action se déroule en deux scènes.

**Scène 1.** À l'entrée du site, l'architecte du paysage propose de créer une zone de nidification. Étant donné l'absence de conifères à cet endroit, son choix se porte sur trois épinettes blanches (*Picea glauca*). Ces résineux seront accompagnés de deux genévriers femelles (*Juniperus virginiana*), capable de "*produire des fruits alors que les mâles n'en produisent pas*" (B, 4e

---

<sup>83</sup>L'agent technique du parc sud demande au spécialiste de la faune avienne quelles espèces animales viendront loger dans l'habitat. Celui-ci précise qu'il s'agira de petits rongeurs que l'on retrouve habituellement dans les champs: "*C'est tous des animaux que tu peut trouver dans le parc X à côté. Ça serait un très bon secteur pour un campagnole des rochers, le termine, le lubirands. Des choses comme ça. Ça contribue à la diversité*" (D, 5e discussion de groupe).

discussion de groupe). Son collègue ornithologue confirme la pertinence de ces choix: “L’épinette, dit-il, va offrir un meilleur couvert, un meilleur lit de nidification que le genévrier” (ibid.). En contrepartie, “le genévrier va offrir un complément de nourriture intéressant pour les femelles” (ibid.). Notamment “pour les oiseaux en migration” (ibid.). Aux abords de ces arbres, s’aligneront deux bosquets de rubus odorant (*Rubus odoratus*), un arbuste qui “produit de belles fleurs, très résistant à la sécheresse et qui s’insère bien dans des sols compactés” (B, 6e discussion de groupe). Cet îlot de végétation, composé d’une strate arborescente et d’une strate arbustive, sera complété d’une strate herbacée de 45 plantules de stipa (*Stipa capillata*). La stipa, précise l’architecte, est une graminée dont les tiges longues s’inclinent sur le côté. Une plante esthétique qu’elle dit avoir introduit “juste pour le design” (B, 4e discussion de groupe). Près de cet îlot, sera également localisé le panneau d’interprétation de l’habitat. En prenant connaissance de celui-ci à son entrée, explique l’architecte, le visiteur décidera de quels côtés il désire se diriger.

**Scène 2.** Le reste de l’aménagement sera consacré à l’alimentation des oiseaux. De chaque côté de la piste cyclable, seront mis en terre 165 plantules de tussilago (*Tussilago farfara*), “une plante qui s’implante bien dans les sols rocheux” (ibid.). Plus loin, le long de la piste cyclable, 200 plantules de sumac (*Rhus typhina*) viendront compléter quelques représentants de cet arbuste déjà en place. La présence de ces arbustes, signale l’architecte, “est un bon indicateur” (ibid.). Il nous révèle “que cette plante est capable de s’établir dans des zones très perturbées, difficiles de croissance pour les végétaux” (ibid.). Dans ce contexte, il s’agit d’en “augmenter le nombre afin d’obtenir des strates arbustives plus intéressantes, plus impressionnantes” (B, 6e discussion de groupe). Ces arbustes seront accompagnés de physocarpe (*Physocarpus opulifolius*) et d’amélanchier (*Amelanchier canadensis*). “Le physocarpe est une espèce qui attire les oiseaux. Sa coloration intéressante, un peu jaune, apporte de la lumière dans un aménagement” (ibid.). L’amélanchier est pour sa part “une espèce intéressante à longueur d’année. Il a des fruits autant au printemps, qu’à l’automne ou durant l’été. Sa coloration tourne orange à l’automne” (ibid.). À la lisière de la coulée, sur une surface aride et dégarnie, sera introduit un arbre aux épinées longues et lisses, qui “n’est pas dangereux” (B, 5e discussion de groupe), le *Craetagus crus-galli*. Non loin de celui-ci, viendront prendre racine le sureau (*Sambucus pubens*) et le rubus odorant (*Rubus odoratus*). Le premier fournit “des fruits intéressants” (ibid.) alors que le second

vient faire “*un rappel de la végétation qui pousse à l’entrée*” (ibid.). À trois autres endroits le long de la dépression, seront réparties 75 plantules de tanaïsie vulgaire (*Tanacetum vulgare*). Cette espèce a la propriété de décontaminer les sols. “*Si elle sort bien, affirme l’architecte, c’est bon signe!*” (Ibid.). Sur les structures de bois qui serviront d’abris pour la petite faune, viendront courir la vigne des rivages (*Vitis riparia*) et la clématide (*Clematis virginiana*). La vigne est “*une source de nourriture intéressante pour les oiseaux*” (B, 4e discussion de groupe). De concert avec la clématide, elle viendra créer “*un effet de tapis ondulé*” (5e discussion de groupe). À l’une des extrémités de la coulée, sera ensemencée de la tanaïsie vulgaire (*Tanacetum vulgare*). Cette plante, affirme l’architecte, “*reste longtemps et fait de belles couleurs jusqu’à l’automne*” (ibid.). “*Dès que le sol est perturbé, enchaîne l’ornithologue, elle pousse!*” (Ibid.). Le long du sentier existant, seront réparties du vinaigrier (*Rhus typhina*), du physocarbe (*Physocarpus opulifolius*), de l’amélanchier (*Amelanchier canadensis*) et du cornouiller (*Cornus stolonifera*). Pour le spécialiste en aménagement faunique, l’intention de sa collègue d’introduire plusieurs spécimens de chacune de ces espèces est très positif: “*C’est bien d’avoir pensé dense parce que généralement une plantation faunique est plus dense qu’une plantation ornementale*” (ibid.). Pour lui, ces espèces sont fort appropriées quant “*on cherche à créer un abri*” (ibid.). À mesure qu’elles se développent, elles vont créer un “*enchevêtrement de branches*” (ibid.).

### **La construction de l’accord**

Comme nous l’avons dit au départ, le choix des espèces fait largement consensus auprès des acteurs. Les commentaires formulés par ces derniers viennent pour la plupart appuyer ce choix. Au propos de la vipérine par exemple (*Echium vulgare*), le spécialiste en aménagement faunique dira qu’il s’agit d’une plante qui convient bien à la nature des sols existants: “*Dès que le sol est perturbé, dit-il, ça pousse!*”. Même chose en ce qui concerne la tanaïsie vulgaire (*Tanacetum vulgare*). Pour l’agent technique du parc sud, il ne fait aucun doute que cette plante “*pousse très bien*”. En ce qui concerne les espèces introduites par ensemencement, elle dira: “*D’après moi, c’est un très bon choix de semences*”.

### **6.5.8 Le choix d’un modèle d’abris pour la petite faune (Tableau 6.8)**

Le spécialiste en aménagement faunique suggère des plans pour la construction d’un abri pour la petite faune au fond de la coulée. Avant d’énoncer ces suggestions, il demande à sa collègue si

l'abri doit être esthétique. L'architecte répond affirmativement, précisant que l'ensemble du site doit être agréable à voir: "*Ça va être notre carte d'identité pour en faire beaucoup d'autres dans toute la ville. Faut mettre ça beau!*" (B, 4e discussion de groupe). Sur la base de cette réponse, le spécialiste lui propose trois modèles. La construction de l'accord sur ce thème se conclut en deux scènes.

**Scène 1.** Le premier modèle est un amas de pierres disposé de telle sorte qu'une ouverture est créée en dessous. L'avantage de cette option, dit le spécialiste, est de créer un abri pour la petite faune en attendant que la vigne des rivages (*Vitis riparia*) couvre complètement l'ensemble rocheux: "*Le temps que ton tapis végétal s'épaississe, il n'y a pas d'abri comme tel. Il faut que ta structure fournisse un abri*" (ibid.). L'architecte précise à son interlocuteur que trois roches assez imposantes forment déjà un abris au fond de la coulée. Elle propose d'augmenter la dimension de ces abris en disposant sur les roches des morceaux de bois qui seront éventuellement colonisés par la vigne des rivages: "*En fait, il y a trois zones où on a vraiment comme une cuvette. On pourra asseoir des structures*" (ibid.). Elle demande à son collègue si cet aménagement sera suffisant. Celui-ci précise que cette disposition ne donnera pas l'effet de vague qu'elle envisageait susciter avec la progression de la vigne des rivages. Pour créer cet effet, il propose d'assembler une structure de bois en hauteur. Son interlocutrice se montre immédiatement d'accord: "*Moi je calcule à peu près huit pieds de haut*" (ibid.). Les fondements de la structure reposeraient sur trois piquets de différentes hauteurs: "*Tu en met trois comme ça, assez hauts. Après ça, tu fais la même chose de l'autre côté*" (ibid.). Abondant dans le même sens que sa collègue, le spécialiste en faune avienne ajoute que la structure permettrait de créer une "*série de toîts*" (ibid.) sur lesquels courrait rapidement la *Clématitis virginiana*. Pour ce qui est de la vigne, dit-il, elle "*va mettre plus de temps à s'installer*" (ibid.). Il précise que cette option n'est valable que dans la mesure où des matériaux sont déjà disponibles sur place. Dans le cas contraire, il propose l'utilisation de clôture de métal. Tout en permettant de créer le même effet de vague, dit-il, la végétation devrait y "*monter assez vite*" (ibid.). Une autre option possible, est le principe du vignoble. Sur des piquets verticaux insérés dans le sol, sont tendus des fils de fer le long desquels grimpe la vigne. Sur les fils, viennent se percher les oiseaux, lesquels mangent les fruits des plans originaux. Une fois digérées, les graines de ces fruits tombent au sol, fins prêtes à produire de nouveaux plants: "*La digestion d'oiseaux, explique l'ornithologue, fait cet effet là. Une fois digérée, la graine tombe au*

*sol. Elle est prête à jaillir*” (ibid.). La question que pose l’architecte du paysage témoigne de l’intérêt qu’elle porte envers cette option: *“Tu les montes en espalier comme ça. C’est ça?”* (Ibid.). *“Exactement”* répond le spécialiste.

**Scène 2.** Après lui avoir signalé les avantages de cette option (la multiplication rapide des plants de vignes originaux), il attire son attention sur sa préférence envers l’utilisation de matériaux naturels: *“Moi, personnellement, je pense que tout ce qui est tas de pierres ou mélange de pierres et de branches, ça va être plus naturel et plus esthétique”* (ibid.). L’architecte ne commente pas explicitement cette dernière option formulée par son collègue. Toutefois, sa suggestion d’introduire des perchoirs d’oiseaux, au-dessus de ces aménagements, témoigne de son consentement implicite: *“Moi je verrais qu’on installe peut-être quelque chose au-dessus de ça”* (ibid.). Son interlocuteur confirme la pertinence de cette suggestion (qui donnera finalement des avantages similaires au principe des vignobles). Pour lui, ces perchoirs pourraient prendre la forme de quelques pièces de bois qui dépassent de l’abri, au bout desquels devraient venir se poser les oiseaux: *“Si tu as quelques perches qui dépassent, ils vont se percher sur le bout. Ils vont se sentir en sécurité”* (ibid.). Au terme de cet échange, le spécialiste en aménagement faunique précise à sa collègue qu’il lui laisse de l’information concernant la façon de construire un abri avec de la pierre et des branches. Cette dernière intervention vient sceller l’accord formulé par les acteurs: *“Je te laisse une brochure qui avait été préparée sur les abri au sol pour la petite faune, comment faire un amas de branches puis un mélange branches et pierres. Différentes façons de le partir”* (ibid.). À partir de ce moment, la conversation change de sujet, confirmant à nouveau le travail d’accommodement réalisé.

### **La construction de l’accord**

Trois modèles d’abris ont été proposés au cours de la discussion. Le premier, fait d’un amas de pierres, fût rejeté parce qu’il ne donnait pas l’effet esthétique désiré (*inspiré*). Le deuxième, fait d’une clôture de métal, fût écarté pour les mêmes raisons. L’efficacité du dispositif, permettant à la vigne des rivages de croître rapidement (justification *écologique/industriel*), n’a pas été considéré suffisant pour compenser la perte d’effet visuel. Le troisième, faisant appel au principe du vignoble, n’a pas été formellement écarté. L’intervention du spécialiste, disant favoriser des matériaux plus naturels comme la pierre et les branches, aura toutefois fait pencher la balance en



faveur de la dernière option. Le spécialiste et l'architecte s'entendent pour utiliser ces matériaux, sans pour autant préciser quels type d'abris ils aménagent. Les deux intervenants sont par ailleurs d'un commun accord pour introduire des perchoirs afin que les oiseaux se sentent en sécurité. Ils conviennent que les oiseaux venant trouver abris sur ces derniers participeront au processus de dispersion des graines nécessaires à la multiplication des vignes. Dans cette perspective, les perchoirs s'imposent comme des dispositifs à la fois *écologiques* et *industriels*. Ils sont fait de matériaux naturels, ils répondent aux besoins des oiseaux (*écologique*), et participent tout à la fois à la multiplication rapide des végétaux (*industriel*). En bout de piste, rappelons-le, il s'agit d'obtenir des résultats visuels concluants à court terme (*inspiré*), question de plaire à la population ainsi qu'à la direction de l'organisme subventionnaire prête à subventionner d'autres projets (*civique*). Notons enfin qu'aucun désaccord significatif n'a été observé entre les acteurs sur ce thème et que le *régime d'action du consensus* ressort le plus approprié à traduire le déroulement des discussions ayant eu lieu.

#### **6.5.9 L'installation de bains d'oiseaux** (Tableau 6.9)

Après avoir abordé les thèmes qui concernaient les sites nord, sud et est, nous revenons à des thèmes généraux qui ont trait à l'ensemble des sites. À cet égard, un des moments forts de la discussion des acteurs tient à leurs échanges relatifs aux bains d'oiseaux. Plus précisément, lorsqu'ils discutent à propos de l'installation de bains d'oiseaux, du changement de l'eau dans ces bains et de leur design. Ces trois items sont abordés simultanément lors de la quatrième et cinquième discussion de groupe. L'action se déroule en cinq scènes.

**Scène 1.** Lors de la quatrième discussion de groupe, le spécialiste en aménagement faunique mentionne que la présence d'eau dans la coulée ajouterait de la valeur à l'aménagement faunique. Pour l'architecte du paysage, cette question ne pose pas problème. Elle signale qu'en raison de l'eau qui y percole, la coulée est toujours humide, "*sauf en période de sécheresse*" (B, 4e discussion de groupe). Son collègue ne l'entend pas de la même manière. Il réplique que la période de sécheresse est précisément le moment de l'année où il "*est important d'avoir de l'eau*" (ibid.). L'architecte tente de mettre en doute l'affirmation de son collègue. Dans l'intervention suivante, elle met en lumière la rareté des périodes de sécheresse au Québec: "*Mais si on remonte 5 ans en arrière, dit-elle, on était toujours dans l'eau au Québec. Tous les étés. Le Québec, c'est*

*une zone humide*” (ibid.). Le spécialiste en aménagement confirme dans un premier temps l’observation de sa collègue. Dans un second temps, il énonce une justification qui monte en généralité. Il fait un parallèle entre l’eau et les mangeoires d’oiseaux: *“L’eau est en été, ce que sont les mangeoires d’oiseaux en hiver”* (ibid.). Par conséquent, dit-il, *“ton aménagement va attirer plus d’oiseaux juste parce que y’a de l’eau”* (ibid.). En réaction à cette dernière intervention, qui semble l’avoir convaincue, l’architecte avance une première piste de solution. Pour amener de l’eau dans la coulée, elle suggère de supprimer la partie enrochée que l’organisme régional d’aménagement du territoire (et non la municipalité) avait mis en place quelques années plus tôt afin de séparer l’accès de la coulée à la rivière. Elle suggère qu’elle et son collègue fassent une proposition en ce sens à l’organisme une fois l’aménagement faunique complété: *“Quand le projet va être fini, on va les appeler. On va leur présenter ça toi et moi. On va leur faire ouvrir tout ça”* (ibid.).

Le spécialiste en faune avienne réplique qu’il s’agit là d’une option intéressante *“à envisager”* (ibid.). Dans l’immédiat, il demande à sa collègue s’il y a tout de même possibilité *“d’installer à proximité ou même dans l’aménagement un bain d’oiseaux”* (ibid.). À partir de cette dernière affirmation, la présence d’eau sur le site prend une forme un peu plus précise. L’architecte du paysage se montre réceptive à cette dernière proposition. Pour elle, un bain d’oiseaux renvoie à l’installation d’*un plat qui récolterait l’eau de pluie*” (ibid.). Son collègue précise qu’une vasque au sol, ou sur pied, serait en réalité plus appropriée. Il ajoute que l’eau de pluie n’est cependant pas suffisante. Pour lui, l’option la plus profitable serait que les employés de la municipalité (les cols bleus) viennent régulièrement changer l’eau du bain: *“Je ne sais pas dans quelle mesure les gens de la ville viendraient l’entretenir..., ou ils viendraient jamais...”* (Ibid.). Dans l’intervention suivante, sa collègue s’assure de bien comprendre le souhait formulé par son interlocuteur: *“Ils iraient changer l’eau? Il faut que l’eau soit changée?”* (Ibid.). Le spécialiste en aménagement se sent obligé de justifier sa proposition. L’eau doit être changée régulièrement, dit-il, car autrement, *“elle se réchauffe puis après ça, l’habitat perd de sa valeur”* (ibid.). L’architecte du paysage ne voit pas d’un bon oeil la proposition mise de l’avant par son collègue. Elle suggère d’en discuter avec les agents techniques et les surintendants des parcs qui seront présents lors de la prochaine rencontre (la 5e discussion de groupe): *“On va voir avec eux les possibilités du site justement”* (ibid.). Pour elle, ce sont ces acteurs qui vont déterminer s’il est avisé ou non d’ajouter une responsabilité supplémentaire aux tâches régulières des cols bleus. Actuellement, dit-elle, *“c’est*

*pas une zone prioritaire pour eux. Ils ne s'en occupent pas*" (ibid.). Elle prévient son collègue des réactions négatives qu'ils risquent d'avoir: "*Ils vont voir nos projets en terme de travail*" (ibid.). Dans le cas où l'on ne peut compter sur leur implication, poursuit l'architecte, l'agent technique et le surintendant du parc seront néanmoins en mesure de dire s'il existe "*un regroupement de citoyens qui pourrait venir mettre de l'eau*" (ibid.). Encore une fois, elle prévient son collègue du type de réplique que risquent de tenir les employés de la municipalité: "*Ils vont peut-être nous dire, 'bien, y'a toujours de l'eau finalement dans la coulée!'*"<sup>4</sup>. Dans ces circonstances, rétorque l'ornithologue, "*c'est merveilleux. C'est parfait*" (ibid.). L'ennui, fait remarquer sa collègue, c'est qu'il n'y avait pas d'eau dans la coulée lorsqu'ils s'étaient déjà rendu sur place. Elle ajoute: "*C'était humide cependant*" (ibid.).

**Scène 2.** L'inconfort que ressent l'architecte du paysage vis-à-vis la suggestion de son collègue de faire appeler aux cols bleus de la municipalité l'amène à questionner l'impératif de l'eau sur le site. Elle demande à son interlocuteur pourquoi l'eau de la rivière, située à proximité, ne suffit pas finalement aux besoins des oiseaux. À nouveau, celui-ci défend le bien-fondé de sa proposition. Plus qu'auparavant, il détaille un ensemble de raisons qui témoignent de façon exhaustive de l'importance d'introduire un bain d'oiseaux et de changer assidûment son eau. Un bain d'oiseaux, dit-il, vise moins à éteindre la soif des oiseaux qu'à les accommoder dans leurs besoins courants de toilette. En plus, poursuit l'intervenant, "*la présence d'eau attire les oiseaux et met en valeur tout ton aménagement*" (ibid.). Pour lui, la "*situation idéale, c'est un peu d'eau courante*" (ibid.). Dans la suite de son intervention, il tente de consolider la légitimité de son propos en donnant l'exemple d'un site qu'il a eu l'occasion d'observer dernièrement. Il commence par décrire le site proprement dit: "*Si tu prends le bois (X), près (de la rue Y), il y a juste un ruisseau. L'eau est large de même dans le fond. La végétation a un petit peu recouvert à des places puis il y a un petit bassin*" (ibid.). Ensuite, il explique l'attrait que représente cet aménagement naturel pour les oiseaux: "*Les oiseaux s'y tiennent. Ils font juste descendre, s'ébrouer. Ils se débarrassent de leurs parasites. Ils se rafraîchissent lors des journées très chaudes*" (ibid.). Sur la base de cet exemple, il conclut que la présence de l'eau n'est pas simplement bonne pour ce site: "*C'est bon pour tous les aménagements*" (ibid.).

Dans l'intervention suivante, l'architecte anticipe à nouveau les difficultés de matérialiser les demandes de son collègue. Elle évoque une fois de plus les résistances que les cols bleus risquent d'afficher: "*Moi je ne pense pas qu'il y a des employés de la ville qui vont descendre là*" (ibid.). À partir de ce moment-ci de la négociation, le spécialiste en aménagement assouplit sa demande originale. Le bain d'oiseaux n'a plus à être installé dans le fond de la coulée, dit-il. Il peut être aménagé sur le haut du terrain, près du panneau d'interprétation, là où "*ça peut être très très accessible*" (ibid.). Pour l'architecte, ce déplacement du bain d'oiseaux ne change en rien les difficultés logistiques du renouvellement de l'eau. Plusieurs minutes d'échange sur le sujet avec son collègue l'amène à conclure que la question est alors épuisée. Elle suggère de soumettre sa proposition aux agents techniques et aux contremaîtres qui seront présents lors de la prochaine rencontre. "*On va proposer*", dit-elle. "*Et ils vont disposer*", réplique celui-ci. "*Bien c'est ça, conclut l'architecte. Nous on a fait le maximum puis eux, bien...*" (Ibid.).

**Scène 3.** L'action se déplace maintenant du côté de la cinquième discussion de groupe, à laquelle participe les agents techniques et le surintendant du parc sud. Le spécialiste en aménagement faunique intervient après que l'architecte du paysage ait présenté aux autres acteurs les espèces végétales qui participeront à l'aménagement du site. Le seul élément qui manque à l'habitat, dit-il, est la présence de l'eau: "*Ça n'a pas besoin d'être très grand. C'est juste une dépression peu profonde. Ça peut être une vasque sur pied*" (ibid.). À l'instar de l'architecte, qui affichait lors de la 4e réunion une certaine incrédulité vis-à-vis la requête de son collègue, l'agent technique du parc sud demande pourquoi l'eau du fleuve, situé à proximité, ne convient pas: "*Moi je pensais le fait qu'il y ait le fleuve...*" (Ibid.). Le spécialiste en ornithologie reprend une partie des explications qu'il avait formulé lors de la réunion précédente. Il soutient que les oiseaux de petites tailles ne s'aventurent jamais dans les plans d'eau profonds remués par des vagues. En mettant en place un bain d'oiseaux, dit-il, "*ça met en valeur l'aménagement*" (ibid.). Les oiseaux, qui "*sont excellent à conserver l'eau de toute façon*" (ibid.), y trouve surtout un endroit pour faire leur toilette. Il ajoute qu'il s'agit "*d'un élément qui manque [à l'habitat] même si l'eau est très proche*" (ibid.).

L'architecte du paysage confirme dans un premier temps l'étonnement de sa collègue: "*Moi aussi je pensais que c'était pas nécessaire vu la présence de l'eau à côté*" (ibid.). Dans un deuxième

temps, elle lui demande si les employés de son secteur procède à un arrosage régulier de la végétation dans le parc: “*Vous autres, est-ce que vous arrosez?*” (Ibid.). “*Seulement lorsque de nouveaux végétaux sont introduits*” (ibid.), répond l’agent technique. Déduisant que le remplissage du bain d’oiseaux ne peut être assumé avec régularité par les cols bleus, l’architecte évoque l’idée de faire appelle au regroupement de citoyens du parc: “*Il y aurait peut-être à ce moment-là les gens du comité de la promenade...*” (Ibid.). Immédiatement après, elle suggère la forme que pourrait prendre la présence de l’eau à cet endroit: “*On pourrait prévoir quelque chose de pas chère, du genre au sol*” (ibid.). Le spécialiste en avifaune réplique qu’il pourrait effectivement s’agir de l’assiette d’un pot de grès ou encore, d’une petite dépression au sol tapissée d’une membrane. “*L’important, ajoute celui-ci, c’est que ça soit peu profond et que l’eau soit changée régulièrement*” (ibid.). Suite à ce commentaire, l’architecte du paysage confronte à nouveau son collègue sur sa requête d’assurer le renouvellement de l’eau. Elle demande en quoi le principe naturel de l’évaporation de l’eau, après que le bain ait été rempli par la pluie, ne suffit pas à son renouvellement: “*Dans une assiette de grès, l’eau va s’évaporer puis quand il va pleuvoir, elle va se remplir. C’est pas suffisant ça?*” (ibid.). Tel qu’il l’avait déjà expliqué lors de la 4e discussion de groupe, l’ornithologue affirme que l’eau est surtout importante en période de sécheresse: “*Faut que ça se remplisse quand il ne pleut pas*” (ibid.). À cet égard, il suggère un palliatif au problème logistique de son renouvellement. Il mentionne que la gouttière du kiosque, près duquel va être aménagé l’habitat faunique, pourrait recueillir l’eau lorsqu’il pleut et la redistribuer dans le bain d’oiseaux en période de sécheresse: “*Ça pourrait être ça sans que ça demande beaucoup d’entretien*” (ibid.).

**Scène 4.** L’agent technique responsable du parc sud témoigne à nouveau de son scepticisme. Elle demande à l’ornithologue qu’est-ce qui arrive dans les situations “*où il n’y a pas d’eau*” (ibid.). En posant cette question, elle contraint à nouveau ce dernier à justifier ses positions. Le spécialiste en aménagement faunique s’exécute en ayant recours à des principes de légitimité encore plus élevés. Son argumentation s’articule sur la base d’un principe d’organisation sociale *civique*. Il affirme que les aménagements fauniques “*servent à plusieurs fins*” (ibid.). Notamment, de permettre aux visiteurs “*de voir les oiseaux*” (ibid.). Dans ce contexte, dit-il, les bains et les mangeoires sont des artéfacts qui démontrent au public “*que quelque chose, en quelque part, a été fait pour leur apporter des soins*” (ibid.). Il ajoute, qu’“*un bain d’oiseaux permet aux gens de voir*

*les oiseaux comme une cabane permet aux gens de voir les oiseaux*” (ibid.). Ils constituent des dispositifs qui facilitent leur approche. Le reste de son argumentation emprunte un principe *écologique*. “*Dans les grosses journées chaudes, dit-il, les oiseaux vont aller là où ils peuvent trouver de l’eau. Une petite baie abritée, tranquille, où l’eau est peu profonde, c’est là que tu vas les trouver*” (ibid.). Attentive aux justifications de son interlocuteur, l’agent technique du parc sud demande “*à quel rythme il faut effectuer le remplissage?*” (Ibid.). “*Aux deux jours*”, répond celui-ci. Pour l’architecte du paysage, cette réponse ne fait que confirmer le problème logistique du remplissage. L’impatience de cette dernière à l’égard de cette question est palpable. Les personnes qui prennent déjà soin des mangeoires d’oiseaux prendront soins des baignoires, dit-elle, car autrement, “*il faudra se fier à l’eau de pluie!*” (Ibid.). Convaincue que les cols bleus municipaux ne voudront pas effectuer cette tâche supplémentaire, elle conclue: “*Moi je trouve que c’est plus une affaire de quartier que de mettre du personnel de la ville pour s’occuper de changer l’eau*”<sup>84</sup> (ibid.). En cela, elle pose que le renouvellement de l’eau des baignoires n’a pas à être assumé dans le cadre des fonctions dévolues aux employés de la ville. Pour elle, cette responsabilité ne relève pas du principe *industriel* de la division des tâches. Empruntant une vision *civique* de l’orchestration des êtres et des choses, elle prétend qu’il s’agit d’une affaire communautaire, de prise en charge des groupes et des usagers qui fréquentent régulièrement le parc (et qui ont vraisemblablement développé un rapport d’identité et d’appartenance à celui-ci).

Le spécialiste en aménagement faunique reconnaît en l’intervention de sa collègue un point de vue légitime: “*On peut le voir comme ça*” (ibid.). La position qu’il s’apprête lui-même à exprimer tente d’avancer des principes de légitimité encore plus élevés. Sa “remontée en généralité” s’inscrit à nouveau dans une vision des êtres et des choses d’ordre *civique*. À cet égard, on se rappellera le lien qu’il établissait quelques instants plus tôt entre l’entretien régulier des baignoires d’oiseaux et la possibilité pour les visiteurs de les observer. Cette fois-ci, il replace la problématique du bain d’oiseaux dans une éthique de responsabilité *civique*. “*Généralement, dit-*

---

<sup>84</sup>En d’autres termes, c’est dans les liens avec les citoyens que cette question du renouvellement de l’eau devrait être résolu et non avec les employés de la ville. Pour l’architecte le remplissage récurrent est une question de quartier, donc de principe *domestique*, et non de tâche professionnelle à exécuter, donc principe *industriel*. Cette question soulève un point important. Pour l’architecte du paysage, il faut impliquer les citoyens dans l’entretien du site. Pour prévenir la cueillette des fleurs, assurer l’esthétisme du site et entretenir les différents artéfacts introduit dans celui-ci, l’implication des citoyens peut faire une différence importante. Une voie que les responsables du projet aurait avantage à explorer.

*il, quand on fait un aménagement, on va s'en occuper. Tout le monde va s'arranger pour que les plantes aient suffisamment d'eau afin qu'elles s'établissent, etc. Les cabanes d'oiseaux, c'est la même chose. Ça demande un entretien qui est minimal. Une fois par année. Dans le cas de l'eau, ça demande un entretien plus régulier. Si on est pas capable de les entretenir, c'est peut-être pas une bonne idée*" (ibid.). Comme on le remarque, l'expression "tout le monde" utilisée par l'intervenant ne réfère ni aux employés de la municipalité ni au regroupement de citoyens. Son propos reste au niveau d'un principe de responsabilité générale d'ordre *civique*. Dans la suite de son intervention, il précise toutefois les risques rattachés à la prise en charge du bain d'oiseaux par le regroupement local de citoyens. Si les personnes de ce regroupement ne s'acquittent pas régulièrement de leur tâche, dit-il, "tu vas projeter l'image que tu t'occupes pas de l'aménagement. Tu as mis un bain d'oiseaux, mais il y a pas d'oiseaux dedans. Il est toujours à sec. Tu vas recevoir un coup de téléphone: "Comment ça se fait qu'il n'y a pas d'eau dans votre bain d'oiseaux?". Ça va faire en sorte que tu vas être obligé de créer une équipe pour le remplir" (ibid.). Pour le spécialiste en aménagement, il semble que la meilleure façon d'assurer le renouvellement périodique du bain d'oiseaux serait de confier la tâche aux employés de la municipalité. Or, il ne peut faire abstraction des résistances qu'afficheraient vraisemblablement ces derniers, tout comme il ne peut ignorer le point de vue de sa collègue pour qui il s'agit d'une affaire communautaire et non de fonctionnaire. Ne sachant comment solutionner ce problème logistique, il avouera: "Je ne sais pas comment gérer ces situations là. Moi, de ma compétence, un bain d'oiseaux, c'est excellent dans un aménagement. Sur le plan faunique, c'est super. Mais maintenant, si sur le plan logistique ça ne marche pas, bien là..." (Ibid.). La suite de son intervention consiste à réitérer le principe de *légitimité civique* qu'il avait énoncé lors de la 4e discussion de groupe, à savoir que les bains d'oiseaux correctement entretenus permettent d'attirer la présence de visiteurs sur le site: "Les gens vont venir puis ils vont prendre des photos. Les gens vont rester dans les aménagements et vont découvrir tout le reste qu'il y a autour"<sup>85</sup> (ibid.). Suite

---

<sup>85</sup>Nous avons ici un exemple convainquant où la participation du groupe local de citoyens au processus de prise de décision aurait vraisemblablement permis d'apporter des éléments de solutions au problème logistique rencontré par les planificateurs. Près de leur parc, ayant développé une relation d'identité et d'appartenance à celui-ci (la réaction de nombreux citoyens à l'égard de la naturalisation de plusieurs aires autrefois gazonnées de certains parcs ont permis de l'observer), les citoyens auraient rapidement saisi l'enjeu que représente le renouvellement régulier de l'eau dans les baignoires d'oiseaux. Pour l'agent responsable du parc sud, la prise en charge de cette tâche par le groupe local ne fait pas de doute. S'occupant déjà de nettoyer les cabanes d'oiseaux, d'animation et de visite, ce groupe voudra aussi assumer le renouvellement de l'eau.

à cette dernière intervention, l'échange entre les acteurs bifurque sur un autre sujet. L'architecte du paysage aborde la question du design du bain d'oiseaux. Ce changement soudain de conversation suggère que les deux principaux protagonistes ont été à la limite de leurs arguments respectifs.

**Scène 5.** L'architecte mentionne que les bains d'oiseaux pourraient être fabriqués sur la base d'une tige de métal. Son collègue ornithologue prévient que ce matériaux est trop conducteur. L'architecte corrige la perception qu'elle a suscitée chez ce dernier. Elle précise que la tige servirait simplement pour solidifier le bain au sol. Elle ajoute que "*si c'est trop beau, les gens vont partir avec*" (ibid.). Par la suite, elle demande à son collègue s'il aurait quelques suggestions de modèles à proposer. Celui-ci confirme qu'il a en main un guide donnant des suggestions de fabrication. Enfin, il précise dans le même sens que sa collègue, que l'implantation d'un bain d'oiseaux plus élevé permet aux oiseaux de se sentir en sécurité.

### **La construction de l'accord**

L'examen des discussions précédentes montre que les échanges se sont concentrés autour de trois aspects. Le spécialiste en avifaune tente dans un premier temps de convaincre l'architecte du paysage de l'importance de la présence de l'eau dans les aménagements. Les justifications qu'il met de l'avant se déploient dans le principe d'organisation sociale *écologique*: l'eau ajoute de la valeur à l'aménagement et attire les oiseaux. À priori, l'architecte n'est pas convaincue. Elle demande pourquoi l'eau du fleuve, situé au bord de l'habitat, n'est pas suffisante à satisfaire les besoins des oiseaux. Après quelques explications, le spécialiste réitère ses arguments. L'architecte lui concède finalement raison. Leur différend se résout dans le cadre d'un scénario de *clarification dans un principe*. Ils conviennent qu'une vasque au sol, ou une petite dépression tapissée d'une membrane, seront des dispositifs suffisants pour accueillir de l'eau dans les sites. Le second aspect discuté à trait au renouvellement de l'eau dans les bains. Pour l'architecte, l'eau de pluie apparaît une mesure de renouvellement suffisante. Le spécialiste invalide cette option en mentionnant que c'est en période de sécheresse que les oiseaux ont précisément besoin d'eau. Suite à une question posée par un agent technique, il ajoute que l'eau doit être changé à tous les deux jours. Cette évaluation, que ne conteste pas l'architecte, suggère qu'un second accord s'est conclu. Les acteurs ont dénoué leur différend dans la *clarification dans un registre*. L'échange



évolue vers le troisième aspect. Il s'agit de savoir qui va assumer le renouvellement de l'eau dans les bains d'oiseaux. Pour l'architecte, le renouvellement de l'eau devrait être assuré par le groupe local de citoyens, ou autrement, dit-elle, il faudra compter sur l'eau de pluie. Le spécialiste en aménagement favorise de son côté une solution qu'il estime être plus sûre. Il s'en remet aux employés de la municipalité, mettant du même coup en doute la fiabilité des groupes de citoyens à s'acquitter de la tâche. Le suivi des discussions relatives à cet aspect démontre que les acteurs ne sont parvenu à aucun accord. Il y a eu non décision.

#### **6.5.10 Le choix entre les arbustes en trois litres ou en plantules** (Tableau 6.10)

On doit introduire des arbustes dans chacun des trois sites. Deux options s'offrent aux acteurs: acheter des arbustes en trois litres chez un fournisseur privé, ou produire des plantules d'arbustes dans les serres de la municipalité (lesquelles devraient avoir la dimension minimale requise au moment d'exécuter les travaux). Le choix entre l'une ou l'autre de ces options, où la conjugaison des deux, renvoie à une opération de calcul coûts-bénéfices. Les acteurs doivent favoriser l'option qui offre les meilleurs rendements aux moindres coûts possibles. Pour opérer un calcul optimal de décision, ils doivent estimer les avantages et les inconvénients de chacune d'entre d'elles. S'ils choisissent les arbustes en trois litres, ils optent pour des végétaux qui ont de bonnes chances de survivre une fois implanté dans le milieu (un avantage important compte tenu de la pauvreté du sol). De plus, ils s'assurent de créer une impression esthétique immédiate<sup>86</sup> (un atout à rechercher quant on veut faire de ces sites des "*cartes de visites*" susceptibles d'attirer de nouvelles subventions). En choisissant les arbustes, ils marquent également leur préférence envers un produit fini, un produit qui requière un "*entretien minimum ultérieur*", satisfaisant de la sorte à la huitième exigence fixée par le responsable du projet. En revanche, le choix des arbustes entraîne d'importants déboursés qui contreviennent à la septième de ces exigences. Préférer cette grosseur de végétaux, c'est en effet aller à l'encontre d'"*un coût minimum au mètre carré*" (C, 2e discussion de groupe). En optant pour les plantules, les intervenants s'assurent d'un autre côté d'un approvisionnement sans frais de végétaux. Produites en grandes quantité dans les serres de la municipalité, les plantules représentent à ce titre un choix économiquement très avantageux. Par contre, leurs chances de survie une fois implantées dans le milieu sont très faibles (1/10).

---

<sup>86</sup>"*Un massif plus punché*" dira le responsable du projet (C, 1ere discussion de groupe).

Notamment en raison de la compétition menée par les autres végétaux (les “mauvaises herbes”) et les conditions météorologiques variables. Pour obtenir des résultats équivalents aux arbustes de trois litres, les intervenants doivent donc prévoir l’introduction d’un très grand nombre de plantules ainsi qu’un entretien régulier pour les premier mois. Du même coup, ils doivent envisager la question des coûts de main-d’oeuvre nécessaire à la mise en terre et à l’entretien de ces plantules (un problème non abordé dans la présente décision en raison du travail bénévole accompli par les étudiants de l’école d’horticulture). Le travail d’ajustement opéré par les acteurs sur ces questions se déroule en trois scènes.

**Scène 1.** Lors de la première discussion de groupe, le responsable du projet signale aux agents techniques réunis la disponibilité de deux calibres d’arbustes: *“Il y a de l’argent prévu pour acheter des arbustes en trois litres, dit-il. (...) Il y a aussi une production [de plantules] qui va se faire dans les serres de la ville”* (C, 1<sup>ere</sup> discussion de groupe). Il demande aux agents techniques dans quelle mesure il est possible d’introduire les deux calibres de végétaux dans leur site. L’agent technique du parc sud signale sur-le-champ sa préférence envers les arbustes matures: *“Il faut un minimum de calibre, dit-elle. Il ne faudrait pas que ça soit en bas de 30cm”* (ibid.). Pour soutenir sa position, elle fait état d’une expérience de naturalisation effectuée deux années plus tôt sur les rives de son parc. Dans le cadre du programme spécial de la municipalité visant à renaturaliser ses berges, des centaines de plantules d’arbustes avaient été introduits. En raison de la compétition menée par les mauvaises herbes, dit-elle, *“il a fallu tout recommencer. Les mauvaises herbes ont pris le dessus”* (ibid.). Dans ces circonstances, poursuit l’intervenante, *“il faut que les arbustes aient atteint un minimum de développement”* (ibid.). La préférence signalée par l’agent technique soulève, aux yeux du responsable du projet, quelques difficultés. Dans un premier temps, il soutient qu’en raison du budget limité, peu d’argent est finalement disponible pour l’achat d’arbustes en trois litres: *“On a \$42 000 pour réaliser le projet. Là-dessus, il y a \$25 000 qui passe en salaire. C’est sûr que c’est pas énorme”* (ibid.). Dans un second temps, il attire l’attention de sa collègue sur le fait qu’il est économiquement très avantageux de faire appel aux plantules produites dans les serres de la municipalité: *“Là, de toute façon, il y a beaucoup qui est fait en régie. Les serres de la ville, ça coûte rien”* (ibid.). Dans l’optique de favoriser cette dernière option, il suggère d’étendre aux pieds des plantules introduites un tapis de noix de coco

qui prévient la repousse des mauvaises herbes. Il précise que la noix de coco est une solution durable et efficace: *“c’est très très long avant que ça se dégrade”* (ibid.).

L’agent technique du parc nord énonce à son tour une expérience qui met en doute les mérites de cette solution. Quelques mois plus tôt, il avait introduit des plantules d’arbustes dans une section de son parc. *“Nous autres, dit-il, ça été la même chose. Le sol était trop perturbé. La mauvaise herbe est passée à travers la noix de coco. On a quand même réussi à en sortir quelques-uns”* (ibid.). Sur la base de ce deuxième témoignage, le directeur du projet demande si les plantules constituent finalement une bonne option: *“Donc les boutures, c’est pas nécessairement une avenue intéressante nulle part?”* (ibid.). L’agent technique du parc nord mentionne son désaccord avec cette affirmation: *“Non je ne suis pas d’accord avec ça”* (ibid.). L’agent technique du parc est précise pour sa part qu’il peut s’agir d’une bonne solution dans la mesure où le site fait l’objet d’un entretien régulier. Il ne suffit que d’une journée de corvée de tant à autres, dit-elle, car autrement *“on perd notre travail!”* (ibid.). Plus loin, elle prévient cependant que le temps alloué à cette tâche ne peut être investi ailleurs: *“Si on le met là, on le met pas ailleurs. C’est une contrainte”* (ibid.). Le responsable du projet confirme la justesse de cette dernière remarque: *“Le but, dit-il, c’est d’arriver à faire des interventions où on intervient à peu près plus, peut-être pas du tout, à tout le moins, au minimum”* (ibid.). Dans cette perspective de l’entretien minimum, l’agent technique du parc sud intervient à nouveau pour énoncer une autre solution. Puisque le tapis de noix de coco est insuffisant à arrêter les mauvaises herbes, elle suggère de faire appel aux copeaux de bois. Son propos reprend l’expérience de naturalisation qui avait été effectuée sur les rives de son parc. Après un premier échec essuyé deux années plus tôt avec l’introduction de plantules régulières (en raison de la compétition livrée par les “mauvaises herbes”), elle précise que l’expérience fût répétée l’année suivante à l’aide de boutures plus grosses. Afin de prévenir toute repousse d’autres espèces, avait été répartie une quantité appréciable de copeau à leur base: *“Parce qu’on pouvait pas tellement retourner entretenir ça, dit-elle, on a mis une bonne épaisseur de copeau”* (ibid.). L’avantage de ce matériel, poursuit l’intervenante, est d’être aisément disponible. Suite au verglas de 1998 où plusieurs arbres de la municipalité avaient été endommagés, dit-elle, *“on s’est retrouvé avec des montagnes de copeau”* (ibid.). Cette seconde solution amène le directeur du projet à faire état d’une autre alternative. Sa proposition vise à concilier définitivement le choix des plantules avec l’idée d’un entretien minimum. Il suggère de

mettre au sol une pellicule de poly-plastique à travers laquelle seront introduits les plantules d'arbustes. Sur le poly-plastique, serait ensuite étendu du copeau qui améliore l'aspect esthétique de l'aménagement et prévient sa dégradation: *“La seule solution à ce moment-là, c'est du poly-plastique avec du copeau par dessus pour empêcher l'aspect inesthétique quand ça se dégrade”* (ibid.). Puisqu'aucun intervenant ne réplique à cette proposition, on conclura qu'une convergence spontanée semble s'être opérée entre les acteurs sur cette option. À ce moment-ci de la discussion, les protagonistes s'entendent pour dire qu'il faudra favoriser les arbustes en plantules, en faisant usage du poly-plastique et du copeau pour freiner la repousse de la mauvaise herbe.

**Scène 2.** La cinquième discussion de groupe remet de nouveau le sujet à l'ordre du jour. Lors de cette discussion, l'architecte du paysage expose les schémas d'aménagement des trois habitats fauniques aux agents techniques et aux surintendants alors présents. Le travail d'ajustement entre ces acteurs amène de nouveau à privilégier les arbustes en plantules. Contrairement à la première réunion où des raisons économiques (gratuité des plantules) et techniques (efficacité du poly-plastique et du copeau) faisaient pencher la balance en faveur de cette option, ici, ne sont plus mentionnés que des avantages techniques (le responsable du projet étant absent de cette réunion).

Le tout débute lorsque l'architecte du paysage, favorable à l'option des plantules, fait part de ses appréhensions envers l'introduction de ces derniers dans les sols rocheux des parcs. Elle précise qu'elle avait déjà partagé cette préoccupation avec le directeur du projet: *“J'ai dit à [l'acteur C], ‘c'est en roche!’”* (5e discussion de groupe). Celui-ci l'aurait rassuré en faisant état d'une expérience de naturalisation qu'il avait effectuée dans des sols semblables à la Baie-James: *“Moi je me fie à son expérience. Il m'a dit qu'il en avait fait planter des milliers à la Baie-James. Il n'y avait pas eu de problèmes”* (ibid.). Pour l'agent technique du parc nord, le problème ne se situe pas tant au niveau de la mise en terre des plantules, que dans leurs chances de survie une fois introduite. Sur 1000 plantules insérés, dit-il, *“il y en a 200 qui vont peut-être survivre”* (ibid.). Pour l'agent technique du parc sud, la question de la survie des plantules est moins liée à la condition des sols qu'à la compétition livrée par les autres espèces végétales. À cet égard, elle reprend l'expérience de naturalisation effectuée deux années plus tôt dans les rives de son parc. *“Ça avait été introduit en petites cellules, dit-elle. On les a tous perdues”* (ibid.). En raison des mauvaises herbes, les plantules *“n'ont pas eu le temps de bien s'établir”* (ibid.). Elle ajoute que,

répétée l'année suivante avec des plantules de plus gros calibre, l'expérience avait donné de meilleurs résultats. L'architecte du paysage demande quelle était la grosseur de ces plantules. L'agent technique répond qu'il s'agissait de plants d'environ 20 à 30 centimètres. L'architecte du paysage se montre à priori réceptive à l'idée d'introduire une telle grosseur. Elle précise que cela dépendra des stocks disponibles dans les serres de la municipalité. En poursuivant son propos, elle met cependant au jour un certain nombre de contraintes qui s'imposent graduellement comme autant de contre-indications. En introduisant des arbustes de plus gros calibre, dit-elle, *“il faut que je fasse un apport de terre (...). Il faut que j'achète de la terre. Il faut que je prépare de la terre”* (ibid.).

Comprenant bien que l'achat de terre contrevient à la directive du *“coût minimum au mètre carré”*, l'agent technique du parc sud propose une alternative: *“Sans mettre de la terre, dit-elle, ça pourrait être des boues<sup>87</sup> mélangées avec du copeau”* (ibid.). Elle précise que des essais se font en ce sens dans le cadre d'un autre projet de naturalisation bien en vue: *“Ils font des essais comme ça je pense à la carrière Miron”* (ibid.). Incrédule, l'architecte du paysage tente d'en savoir d'avantage sur cette dernière pratique: *“Directe dans les trous?”* (Ibid.). L'agent technique est à court d'information. Elle réitère le fait qu'il s'agit d'un projet expérimental: *“Oui ils font ça à la carrière Miron. Éventuellement, ça se peut qu'ils recouvrent toute la carrière avec ça”* (ibid.). L'architecte du paysage tente d'obtenir d'autres renseignements. Elle veut savoir si l'expérience consiste à creuser un trou dans lequel sont ajoutés les boues et les copeaux, ou si les boues et les copeaux sont tout simplement étendus à la surface du sol. N'ayant pas de détails supplémentaires à communiquer, l'agent technique précise que les responsables doivent vraisemblablement étendre le mélange à la surface du sol: *“Ils ne doivent pas creuser un trou. Je pense qu'ils mettent ça à la surface. Je ne sais pas au juste comment c'est fait”* (ibid.). Dans ce cas, réplique l'architecte du paysage, l'introduction d'arbustes de 20 à 30 centimètres nécessite quant même le creusage d'un trou (une intervention qu'elle souhaite limiter à quelques végétaux de grande ampleur): *“Oui mais ça, il faut que tu prépares un lit de plantation quand même”* (ibid.). Ne pouvant réfuter cette dernière contrainte, l'agent technique du parc sud tente néanmoins de souligner les avantages du mélange boues-copeaux: *“En tout cas, il y avait beaucoup moins de*

---

<sup>87</sup>Les boues usées sont les produits résiduels du processus de filtration des eaux municipales. Sous forme de granules sèches, foncées et inodores, ces boues n'ont que peu de pouvoir fertilisant.

*terre que ce qu'on met d'habitude. Il faudrait que je revérifie, mais c'était beaucoup moins de terre*" (ibid.). Cette dernière affirmation ne semble pas convaincre l'architecte du paysage. À ce moment-ci de la discussion, celle-ci affirme que les arbustes de plus grande dimension seront réservés qu'à quelques endroits bien précis dans les habitats (notamment dans le parc sud dont il est ici question). Elle souligne que ces arbustes seront introduits dans les sols existants, sans apport préalable de terre. S'il y a des pertes, ajoute l'architecte, "*ce n'est pas grave*" (ibid.).

**Scène 3.** L'agent technique a bien saisi l'intervention de sa collègue. Sa proposition de faire majoritairement appel à des arbustes de plus gros calibre est rejetée, tout comme son idée de faire usage de boues et de copeau à titre expérimental. L'agent technique continue néanmoins de croire en l'intérêt de cette dernière option. Notamment, pour les plantules d'arbustes, tels que semble les privilégier l'architecte du paysage. Pour elle, le mélange de boues et de copeaux est un matériel d'appoint qui accroît significativement les chances de survie des plantules une fois mis en terre. À nouveau, elle s'engage dans un échange qui tente de soulever les mérites du composé. Elle débute en disant que même introduit en plantules réguliers, les arbustes nécessiteront un apport de terre: "*Il faut mettre de la terre comme d'habitude. Tu peux pas arriver juste comme ça puis les planter*" (ibid.). Comme elle l'avait fait auparavant, l'architecte du paysage invalide cette proposition en précisant qu'il faut pour cela acheter de la terre et que l'achat de terre contrevient à la directive du coût minimum au mètre carré: "*Il faut que je l'achète de la terre. Si je me fis au mandat qu'on a, c'est le minimum de dépense. C'est pour ça qu'il faut essayer de faire avec ce qu'on a*" (ibid.). L'agent technique évoque aussitôt la solution adopter dans le cadre du projet de la carrière Miron: "*Mais ça pourrait être un autre type de matériaux, comme ils essaient à la carrière Miron. C'est du copeau mélangé avec des boues qui viennent des usines d'épuration*" (ibid.). La suite de son intervention nous fait assister à un processus de montée de généralité. Puisque l'architecte du paysage avait déjà rejeté une première fois cette solution, l'agent technique tente à nouveau d'en soutenir la légitimité. Dans un premier temps, son propos se fait plus précis. Contrairement aux interventions précédentes où elle était restée plus vague, elle affirme que le mélange boue-copeau utilisé dans la cadre de ce projet donne effectivement de bons résultats: "*Ils font pousser ça là-dedans. Ils ont essayé du sol, différents types de plantes. Ça poussait très bien*" (ibid.). Dans un deuxième temps, elle fait valoir la légitimité symbolique de cette solution: "*C'est un projet de recherche de l'Université de Montréal. Ça serait comme une*

*recherche là aussi*” (ibid.). Dans un troisième temps, elle souligne ses avantages économiques: *“Ça serait un matériaux qui coûterait pas trop cher*” (ibid.). En somme, adopter le mélange boue-copeau, c’est adopter une solution économique, qui a déjà donnée des résultats et qui risque de faire avancer les connaissances dans un secteur précis d’application.

L’architecte du paysage ne se laisse pas convaincre par ces derniers arguments. Pour invalider le besoin de recourir au mélange de boues et de copeaux, elle opère implicitement un glissement dans la conversation. Au lieu de discuter de la proposition de sa collègue d’utiliser ce mélange afin de favoriser l’insertion des plantules d’arbustes de taille régulière, elle remet à l’avant plan l’association discutée quelques instants plus tôt entre les arbustes de tailles plus imposantes et le mélange. Conséquemment, le recours à ce mélange est non pertinent car il faut quand même creuser un lit de plantation dans le sol: *“Si on met ce matériel là, ça veut dire qu’il faut creuser des lits de plantation pareil*” (ibid.). À partir de ce moment, la conversation revient sur l’incompatibilité apparente entre les arbustes de grandes tailles (qui nécessitent un lit de plantation, ce qui engendre des coûts de main-d’oeuvre et de machinerie) et le mélange de boues et de copeaux. Si l’agent technique n’avait pas su quoi répondre quelques instants plus tôt à l’argument de l’architecte (se contentant de vanter les mérites du mélange comme substitut efficace à la terre), cette fois-ci, elle se fait plus affirmative, mentionnant que les arbustes de plus grande dimension utilisés dans le projet de la carrière Miron avaient été déposés sur le sol (après nivellement de celui-ci), auquel avait été rajouté le mélange de terre et de boues: *“Je pense qu’ils avaient fait un nivellement puis après ça, ils avaient rajouter autour de l’arbre*” (ibid.). L’architecte du paysage porte attention aux propos de l’agent technique: *“Ah, tu les rajoutes par dessus...”* (ibid.). L’agent technique confirme qu’il s’agissait bien de la façon dont les responsables du projet de la carrière Miron avaient fonctionner. Ils avaient évité de creuser des trous (ou lit de plantation) parce le projet se situait en berge et que tout travail dans le sous-sol à cet endroit nécessite des permis spéciaux: *“Ils n’avaient pas le droit de creuser vu que c’est en berge. Comme tu disais tout à l’heure, il y a une réglementation qui existe concernant la protection des berges*” (ibid.). Du même coup, l’agent technique réalise que la proposition qu’elle avait déjà faite quelques instants plus tôt d’insérer des arbustes plus mûres en bordure des sites, près de la rive, est moins pertinente: *“Ça serait peut-être plus complexe au niveau d’avoir tout les permis*” (ibid.). L’architecte du paysage confirme l’appréhension de sa collègue. Elle explique que

pour travailler en bordure de rive, il faut effectivement des permis qui prennent deux mois à obtenir. À partir de ce moment, l'agent technique se rend aux arguments de sa collègue. Un accord implicite est conclu entre les acteurs. Seront favorisés les plantules d'arbustes de taille régulière (sans apport de composé boue-copeau, planter à la surface du sol ou non?) alors que les arbustes plus matures seront réservés à des endroits du site qui ne touchent pas directement la rive.

### **La construction de l'accord**

Dès la première scène, le dialogue s'ouvre sur la pertinence de l'une ou l'autre des options offertes. L'agent technique manifeste sa préférence envers l'utilisation d'arbustes en trois litres. Pour justifier son choix, elle mentionne une expérience antécédente où les plantules d'arbustes introduits avaient subi la compétition d'autres végétaux. Le responsable du projet montre des réticences envers cette option. Il invite sa collègue à considérer les plantules produites gratuitement dans les serres de la municipalité. Afin de prévenir la répétition de l'expérience évoquée par celle-ci, il propose de faire usage de poly-plastique et de copeaux qui freinent la repousse des mauvaises herbes. Une *convergence spontanée* s'opère entre les intervenants sur cette première option. L'échange sur le sujet se poursuit lors de la 5e discussion de groupe. À priori, l'architecte du paysage se montre favorable envers l'introduction de plantules. Elle exprime cependant une hésitation en raison de la composition rocheuse de la plupart des sites. À nouveau, l'agent technique situe le problème du côté de la compétition menée par les autres végétaux. Elle fait valoir la nécessité de recourir à des arbustes de grandes dimension. L'architecte invalide cette option arguant que l'achat de terre nécessaire à l'implantation de ces derniers va à l'encontre de la directive du coût minimum au mètre carré. L'agent technique met de l'avant la possibilité d'utiliser des matériaux de substitut (boues et copeaux). Ne réussissant pas à convaincre l'architecte de faire usage de ces derniers pour l'implantation des arbustes, elle tente d'en étayer l'utilité pour l'implantation des plantules. Elle fait valoir leur légitimité symbolique (projet de recherche de l'Université de Montréal) et économique. Pour invalider cette option, l'architecte opère implicitement un glissement dans la conversation. Elle revient à l'association des arbustes et des matériaux alternatifs. Elle fait valoir que la mise en terre d'arbustes nécessite le creusage d'un trou et, qu'en bordure de berge, des permis sont requis. De même, elle souligne les coûts de main-d'oeuvre et de machinerie afférents au creusage. Les préoccupations techniques et économiques



qu'elle évoque s'inscrivent dans le principe *industriel*. À terme, l'agent technique opte pour la solution proposée par l'architecte. Seront favorisés les arbustes en plantules. Quelques spécimens plus matures seront introduits dans des emplacements éloignés de la rive. Le différend se conclut dans le cadre de la *clarification dans un registre*.

#### **6.5.11 Le choix entre les herbacées en plantules ou en semences (Tableau 6.11)**

Comme dans le thème précédent où il était question d'arbustes en trois litres ou en plantules, les intervenants doivent ici choisir entre l'introduction de plantes herbacées en plantules ou de plantes herbacées en semences. Le choix de l'une ou l'autre option, ou le mélange des deux, renvoie une fois de plus à un calcul coûts-bénéfices. À priori, les avantages semblent pencher du côté des plantules d'herbacées. Produite gratuitement dans les serres de la municipalité, elles sont économiquement très avantageuses. En raison de leur système racinaire déjà développé, elles présentent également de meilleures chances de survie que les semences. Les semences sont de leur côté assez coûteuses. Pouvant aller jusqu'à 29 dollars la livre, il faut en acheter de grandes quantités afin d'obtenir des résultats équivalents aux plantules. Produire la même quantité de plantules sur le terrain qu'en serre requiert à cet effet onze fois plus de semences. Les chances de germer et de prospérer de ces dernières (davantage soumise aux conditions de la météorologie) sont donc en général assez faibles (tout dépendant des espèces). En regardant de plus près, deux facteurs viennent nuancer le rapport jusque-là favorable aux plantules. D'une part, le nombre de plantules pouvant être introduite sur le terrain est limité en raison du nombre d'heures disponible dans le cadre du stage des étudiants de l'école d'horticulture. Dans ce contexte, la question revient à savoir quel est le nombre réaliste de plantules que l'on peut mettre en terre, en une semaine, par chaque étudiant. D'autre part, les chances de germer des graines sont considérablement accrues à l'aide d'un nouvel outil d'ensemencement. Cet outil permet d'introduire la graine à même la surface gazonnée du sol sans obligation d'enlever celle-ci. Requérant moins de travail que l'ensemencement habituel (qui nécessite d'enlever la surface gazonnée), cet outil fait également usage de moins de graines. Sur la base de ces deux facteurs, les intervenants se dirigent vers une combinaison des deux options. Pour déterminer quelle superficie des sites sera colonisée à l'aide d'herbacées en plantules et quelle superficie sera colonisée à l'aide d'herbacées en semences, ils doivent établir le nombre réaliste de plantules que chaque étudiant est en mesure de mettre en terre dans le cadre de son stage. Le ratio étudiant/plantules va aussi déterminer le nombre de ces

dernières qui seront produites en serre. La superficie des sites colonisés par plantules ou par semences s'accompagne d'une autre décision. Les intervenants doivent choisir quelles espèces seront ensemencées sur le terrain et quelles espèces seront ensemencées en serre. Leurs décisions doivent prendre en considération deux facteurs: le coût des semences de chacune des espèces et leurs chances de germination sur le terrain et en serre. Doivent-ils partir en serre les semences de plantes herbacées les plus chères ou encore celles dont les chances de germer sur le terrain sont les plus faibles? Les ajustements des acteurs sur ces questions se déroulent en quatre scènes.

**Scène 1.** Lors de la première réunion, le responsable du projet indique aux acteurs présents la possibilité de faire appel aux herbacées en plantules et aux herbacées en semences: *“Les bandes d’herbacées, dit-il, soit qu’on les fasse avec le semoir mécanique, pour faire des semis à grande surface, ou autrement, qu’on mette des plantules de plantes vivaces qu’on pourra produire dans les serres de la ville”* (C, 1<sup>ère</sup> discussion de groupe). Pour l’agent technique du parc sud, le choix de l’une ou l’autre de ces options dépend de la superficie du site à recouvrir. Dans la mesure où l’habitat est grand, elle favorise l’ensemencement. *“Si c’est moins grand, il faut aller vers les plantules”* (Ibid.). Le responsable du projet suggère de faire l’expérience des deux options. Il précise qu’il en sera ainsi *“juste pour cette année”*, le temps nécessaire pour *“sortir des conclusions, puis surtout, des coûts unitaires”* (ibid.). L’agent technique du parc sud se montre favorable à cette idée. À son tour, elle suggère de faire usage d’un outil plus performant que le semoir mécanique traditionnel. L’*Overseeder*, explique l’agent, est un semoir rénovateur qui permet de semer des fleurs sauvages à même la surface du gazon. Le premier des deux couteaux dont il est muni creuse un sillon à la surface du sol. Le deuxième, situé à l’arrière, creuse le sillon un peu plus profondément. La graine se dépose automatiquement dans le sol, à la suite de quoi, un autre appareil referme le sillon. Avec ce semoir, précise l’agent, la graine *“entre en contact immédiat avec le sol (...). Elle va germer plus facilement”* (ibid.). La méthode permet également de moins perturber le milieu. Partant, *“il n’y aura pas de mauvaises herbes qui vont pousser”* (ibid.). Celles qui poussent, se limiteront *“au niveau des sillons”* (ibid.).

**Scène 2.** Au fur et à mesure que progresse la discussion, on observe que l’agent technique favorise l’ensemencement. Deux raisons l’amène à retenir cette solution. La première tient à la pauvreté du sol présent dans son parc. L’expérience de gestion différenciée menée l’année

précédente à cet endroit avait démontré qu'en l'absence de fauche, seules les espèces les plus agressives, dont l'herbe à poux, réussissaient à coloniser le site. En présence d'herbe à poux, explique l'agent, *“on a été obligé de faucher au mois d'août”* (ibid.). Par conséquent, *“les fleurs n'ont pas eu le temps de faire leurs graines”* (ibid.). La solution, soutient l'agent technique, est de densifier le sous-sol de ces sites avec des plantes vivaces, des plantes qui repoussent facilement après la fauche, *“parce que leur racine demeure dans le sol”* (ibid.). Il faut faucher le site aussi longtemps qu'il y a de l'herbe à poux et ensemercer jusqu'à temps que les herbacées prennent le dessus: *“En retournant puis en densifiant tes surfaces par un réensemencement, éventuellement, c'est les fleurs sauvages qui vont prendre le dessus. L'herbe à poux va disparaître”* (ibid.). Aux dires de l'agent, cette solution, exigerait beaucoup plus de travail si elle était réalisée avec des plantules d'herbacées. Introduire des plantules jusqu'à temps que celles-ci prennent le dessus sur les mauvaises herbes irait en ce sens à l'encontre du principe d'entretien minimum. La deuxième raison qui amène l'agent technique à opter pour l'ensemencement est le nombre de pouce de terre qui recouvre les débris de l'excavation du métro rapporté dans son parc. En dessous de 4 pouces, elle voit difficilement comment les étudiants de l'école d'horticulture seront capable d'introduire les carottes de plantes herbacées dans le sol. Dans l'intervention suivante, le responsable du projet précise que l'épaisseur de terre qui se trouve sur le site du parc sud sera éventuellement vérifiée par l'architecte du paysage. Il rappelle que le moment n'est pas encore venu de prendre des décisions définitives. Que toutes les décisions doivent être prise en collaboration avec l'architecte et les autres acteurs impliqués: *“[L'acteur B] va de toute façon faire le tour. Je pense que c'est important que vous soyez impliqués (...). Elle va s'assurer de toute la question terrain, de la validation avec vous autres. Elle va faire le prélèvement des sols, des trucs comme ça”* (ibid.). La discussion sur le sujet prend fin sur cette intervention pour reprendre à la 5e discussion de groupe.

**Scène 3.** Lors de cette réunion, l'architecte du paysage présente aux autres intervenants réunis les schémas d'aménagement des trois sites. Tout en faisant la présentation des différents types d'herbacées qui seront introduits dans chacun des sites, elle fait part de ses préoccupations envers le nombre de plantules qu'il est réaliste d'implanter dans le cadre du stage d'une semaine des étudiants de l'école d'horticulture: *“Il y a énormément de bouts de plantules à introduire. Aujourd'hui, j'aimerais ça qu'on regarde ensemble si c'est faisable?”* (5e discussion de groupe). L'agent technique du parc sud demande de quelle quantité de plantules il s'agit: *“Quand tu dit*

*grosses quantités, c'est combien?"* (Ibid.). Seulement pour le site est, répond l'architecte, *"on dit 14 977 plantules. Pour 7 étudiants en une semaine"* (ibid.). Aux yeux de l'agent technique, cette quantité lui apparaît raisonnable. Sur la base d'une expérience antécédente, elle ajoute qu'elle en avait déjà planté 20 000. L'architecte trouve qu'il s'agit quand même de grosses quantités: *"Moi ça m'apparaît des gros chiffres"* (ibid.). Après en avoir déjà parlé avec le responsable du projet, elle précise que lui aussi (sur la base d'expériences antécédentes) trouvait qu'il s'agissait d'un nombre raisonnable de plantules à introduire: *"Il en a fait pas mal de plantations à grandes échelle. Il semblait dire qu'il y avait pas trop de problèmes"* (ibid.).

Au milieu de la 5e discussion de groupe, l'architecte énonce à nouveau ses préoccupations envers le nombre de plantules à introduire: *"Le nombre de plantules, ça vous dérange pas trop?"* (Ibid.). Les échanges qui s'engagent entre les acteurs amène à déterminer le ratio étudiant/plantules. *"Mes craintes, explique l'architecte, c'est 14 977 à planter"* (ibid.). Sur la base d'une expérience antécédente, l'agent technique du parc nord explique qu'avec trois de ses jardiniers, ils en avaient déjà planté 1 000 en trois heures. Pour l'architecte, il s'agit d'un point de référence important: *"1 000 en trois heures. Je vais prendre ça en note parce que ça me donne un barème"* (ibid.). L'agent technique du parc sud avance des chiffres semblables: *"Il me semble qu'en 3 jours ils faisaient ça, à peu près 5 000"* (ibid.). À partir de ce moment, l'architecte peut se faire une idée du nombre de plantules qu'il est possible d'introduire en terre: *"Oui il faut se dire que j'ai 21 étudiants, il y a 3 sites. Il faut calculé, 7 étudiants par site, 5 jours de temps"* (ibid.).

**Scène 4.** Puisque le nombre de plantules que l'on peut produire en serre est limité en raison de la main-d'oeuvre disponible (et non de son coût), la question revient par la suite à savoir lesquelles des plantes herbacées seront produites en serre et lesquelles seront ensemencées. L'exercice de prise de décision consiste à mettre en relation le coût de chacune des semences versus ses probabilités de germination sur le terrain et ses probabilités de germination en serre. L'exemple de la vipérine donne une idée de cette opération de calcul. L'agent technique du parc sud demande si la vipérine (*Echium vulgare*) sera introduite en plantule ou par ensemencement. Le spécialiste en aménagement faunique suggère d'ensemencer l'espèce sur le terrain en raison de sa facilité à germer: *"Semé, ça pousse tellement bien. Dès que le sol est perturbé, ça pousse"* (ibid.). L'architecte du paysage abonde dans le même sens: *"C'est ce que je me dis. Ça ne vaut peut-être*

*pas la peine de le planter*” (ibid.). Par la suite, elle explicite le principe général qui incite à la production de plantules en serre. Dans la mesure où la production en serre ne coûte rien, dit-elle, il devient plus avantageux d’y produire les semences d’espèces les plus chères que de les ensemercer directement sur le terrain: “*Moi, si je fais faire des plantules, c’est parce que les semences de ces espèces-là coûte plus chère que les autres. Comme les serres ne nous coûtent rien pour cette année, c’est moins chère de produire en serre que d’ensemencer*” (ibid.). Dans le reste de son intervention, elle parle de l’exercice de choisir entre l’ensemencement et les plantules. Elle poursuit sur l’exemple de la vipérine: “*Mettons que j’achète un gramme de semences pour produire en serre. Ensemercer, c’est onze grammes. C’est quand même onze fois plus de semences à acheter. Des fois, le gramme vaut 150\$. C’est un peu ça la difficulté de l’achat de semences. De regarder tout ça puis de décider qu’est-ce que j’ensemence, puis qu’est-ce que je produit*” (ibid.). L’agent technique du parc sud confirme que la tanaïsie (*Tanacetum vulgare*) et la *Stipa capitata* sont deux espèces qui poussent très bien en ensemencement. L’échange sur cette partie se termine ainsi. Il appartiendra à l’architecte du paysage de décider quelles espèces seront produites en serre et quelles espèces seront ensemercer.

### **La construction de l'accord**

Bien qu'ils aient été fragmentés, les échanges entre les intervenants sur ce thème atteignent un moment critique à la fin de la deuxième scène. Dès la première scène, les acteurs évoluent dans un *régime d'action du consensus*. Le responsable du projet précise qu'il est possible de faire appel à deux formats d'herbacée. L'agent technique du parc sud affirme que le choix de l'une ou l'autre de ces options dépend de la superficie de terrain à recouvrir. Par la suite, elle témoigne de sa préférence envers l'ensemencement. La deuxième scène permet d'assister à une rupture. L'agent technique poursuit en détaillant les raisons qui motivent le recours à cette option. Elle conclut que l'approche par introduction de plantules est irréaliste compte-tenu de la minceur de la couche de terre disponible dans son parc. Sur la base du principe de la division des tâches (citée *industrielle*), le responsable du projet intervient. Il souligne que ce type de décision appartiendra à l'architecte qui vérifiera elle-même la quantité de terre effectivement disponible. À partir de ce moment, la décision de savoir quels endroits se prêtent à l'une ou l'autre des options est prise par l'architecte du paysage. La troisième scène témoigne des discussions relatives à l'implantation des herbacées en plantules. Les intervenants doivent décider d'un ratio étudiant/plantule réaliste. C'est sur la base des savoirs d'expérience rapportées par chacun que l'architecte se fait une idée. Dans la quatrième scène, les intervenants précisent enfin quels sont les principes qui vont présider à la production des végétaux en serre et ceux qui seront ensemencés. Aucun différend significatif n'est à signaler. Le spécialiste en aménagement faunique suggère d'ensemencer sur le terrain ceux qui ont de la facilité à germer. Tout en se montrant d'accord, l'architecte ajoute qu'elle privilégie la croissance en serre des espèces dont les semences sont les plus dispendieuses. Le soin de départager lesquelles seront ensemencées en serre ou sur le terrain revient à l'architecte. Les discussions entre les intervenants se déroulent sur fond du *régime d'action du consensus*.

#### **6.5.12 L'anticipation des critiques (Tableau 6.12)**

La quatrième discussion de groupe réunit l'architecte du paysage et le conseiller en aménagement faunique. Au cours de cette réunion, l'architecte présente au conseiller les schémas d'aménagement de chacun des trois sites. Elle lui fait part des concepts qui pourraient inspirer leur aménagement<sup>88</sup>, des types de végétaux qui coloniseraient leur surface et de l'emplacement

---

<sup>88</sup>Rappelons qu'il s'agit de "l'orée du bois" pour l'habitat situé dans le parc nord, de "la prairie sauvage" pour l'habitat situé dans le parc sud et de "la coulée" pour l'habitat situé dans le parc est.

envisagé de ces végétaux. Le conseiller en aménagement précise de son côté ce qu'il convient de modifier afin de rendre les habitats plus accueillants pour la faune ailée. Au terme de cette quatrième réunion, l'architecte se demande dans quelle mesure elle doit finaliser les schémas d'aménagement en vue de la cinquième discussion de groupe. La cinquième discussion de groupe, rappelons-le, réunit l'architecte du paysage, le conseiller en aménagement faunique, les surintendants et les agents techniques de chacun des parcs. L'objectif de cette réunion est de présenter aux agents et aux surintendants les plans d'aménagement des trois habitats. Deux options s'offrent à l'architecte et au conseiller en aménagement. La première consiste à laisser à l'état rudimentaire les plans d'aménagement. En choisissant cette option, ils démontrent leur ouverture envers les commentaires et les critiques pouvant leur être adressés. Une opération toutefois risquée dans la mesure où la date d'échéance pour la présentation des plans finaux à l'organisme subventionnaire approche. Dans le cas de suggestions impliquant des changements majeurs, les plans ne pourraient être finalisés à temps. La seconde option consiste à mettre au propre les plans d'aménagement. En choisissant cette option, les deux principaux protagonistes ne feraient qu'informer les acteurs sur les choix qui ont été effectués. Une opération également risquée qui priverait l'aménagement des sites de savoirs d'expérience acquis sur le terrain. L'ajustement réciproque des deux principaux protagonistes sur l'une ou l'autre de ces options se déroule en deux scènes.

**Scène 1.** L'échange débute avec l'intervention du spécialiste en avifaune qui demande à sa collègue quel est l'objectif de la prochaine réunion. L'architecte du paysage répond qu'il s'agit d'expliquer aux agents techniques et aux surintendants "*là où on est rendu*" (4e discussion de groupe). Le conseiller en aménagement demande des précisions. Il veut savoir s'il s'agit "*strictement de les informer ou de récolter de bonnes idées*" (ibid.). Sa collègue réplique qu'il s'agit de faire un échange, "*un peu comme avec toi*" (ibid.). Dans la perspective où il s'agit de demeurer ouvert aux commentaires des agents techniques et des surintendants, le conseiller en aménagement recommande de ne pas mettre les plans d'aménagement au propre: "*Si les gens s'attendent à pouvoir placer leur mot dans ça, moi je te dis casse-toi pas la tête à finaliser. Tu vas mettre des énergies pour rien là-dedans*" (ibid.). Pour illustrer son point de vue, il donne l'exemple d'un projet auquel il a participé récemment. Il s'agit d'une école de la région qui avait réquisitionné ses services afin de dessiner les plans d'une station d'observation. Cette station

devait permettre aux étudiants de prendre connaissance de la flore et de la faune du marais situé à proximité de l'institution. Après avoir conçu les plans, précise le spécialiste, *“on est allé les présenter à l'équipe d'entretien des différents secteurs”* (ibid.). Les membres de l'équipe ont manifesté deux types de réactions. Pour eux, l'entretien de cette station représentait une charge de travail supplémentaire. Ils étaient également convaincu que l'infrastructure allait être vandalisé sous peu par les élèves. *“Les gens de l'entretien, ajoute l'intervenant, disaient systématiquement “non, non, non”* “ (ibid.). Conséquemment, le spécialiste dû apporter de nombreuses modifications à ses plans originaux, des plans qu'il n'aurait pas eu intérêt à finaliser avant la dite réunion. Dans la suite de son intervention, il prévient sa collègue qu'en affichant une position de transparence totale, elle prête le flan à toutes les critiques, pouvant éventuellement la contraindre à apporter des modifications majeures à ses plans. Il ajoute: *“Ce n'est pas nécessairement ça qui va arriver. Mais pense-y dans ta rencontre. Être complètement ouverte ou c'est plus, “on t'informe”* “ (ibid.).

**Scène 2.** Suite à ce commentaire, l'architecte du paysage change d'avis. Au lieu d'afficher une ouverture complète envers les critiques des intervenants, elle propose de les *“aviser”*: *“Moi je les avise”* (ibid.). Elle justifie ce choix en ajoutant que, *“de toute façon”*, les agents techniques des parcs sud et nord lui avait déjà donné *“carte-blanche”* pour l'aménagement des sites: *“De toute façon, [l'acteur F] me donne carte-blanche. C'est un peu ça qu'elle m'a dit au téléphone. [L'acteur E] aussi”* (ibid.). Compte tenu de l'expérience qu'ils ont acquis sur le terrain, elle précise les préoccupations qu'ils risquent vraisemblablement de soulever lors de la discussion. Elle prévoit qu'ils parleront de vandalisme (*“Ils vont nous apporter tout l'aspect vandalisme”*), de l'entretien des fleurs (*“Faut-tu que j'aille couper les fleurs séchées une fois par année?”*) et des essais d'introduction d'espèces qu'ils ont déjà réalisés (*“Ça on en a déjà planté l'année passée. On s'est essayé, puis ça tout crevé”*). Elle ajoute qu'en ce qui concerne le design proprement dit des sites, *“il est trop tard. Le choix des espèces est arrêté. C'est tout tapé. Les commandes vont être passées”* (ibid.). Les commentaires qu'elle formule un peu plus loin donnent cependant à penser qu'elle adopte graduellement une position intermédiaire entre la transparence totale et la simple information. Elle propose d'être ouverte à toutes autres suggestions de design qui feraient usage des mêmes espèces: *“On a pas le temps à moins qu'ils nous propose un concept différent en utilisant les mêmes espèces. Je n'ai pas d'objection”* (ibid.). Quelques phrases plus loin, elle



réitère son propos: “*Il faut qu’ils proposent dans le même sens que le concept, en utilisant les mêmes végétaux. Je suis prête à modifier les desseins*” (ibid.). Pour l’architecte, l’aspect problématique de la situation réside donc moins dans le design des plans que dans le choix proprement dit des espèces. Partant, elle tiendra compte des commentaires qui lui seront formulés envers les plans et non ceux émis envers les espèces.

Le spécialiste en aménagement faunique ajoute qu’en raison de la qualité des plans dessinés, elle ne devrait pas s’attendre à des changements majeurs: “*Moi personnellement je trouve que c’est vraiment des bons designs. Sur le plan faunique, et pour ce que j’en sais au niveau esthétique, ça m’apparaît vraiment super*” (ibid.). L’architecte du paysage confirme de son côté son intention d’adopter une approche de consultation limitée. Afin de concilier cette position avec la date d’échéance de la présentation des plans finaux<sup>89</sup>, elle propose une solution technique. Elle suggère de dessiner au propre, avant la cinquième réunion, les grandes caractéristiques de chacun des aménagements (ce qu’elle appelle les “*fonds de plans*”): “*Je vais démarrer avec mes fonds de plan, avec les superficies, tout ça, pour avoir une base qui est là*” (ibid.). Tout en lui permettant de prendre un peu d’avance, en vue de l’échéance du 15 juillet, ces fonds lui donnent également la possibilité de s’ajuster aux commentaires qui lui seront formulés.

### **La construction de l’accord**

L’examen des discussions précédentes montre que les acteurs ont adopté d’un commun accord une solution de compromis: demeurer réceptif envers les commentaires formulés par les agents techniques à l’égard du design des sites, et adopter une position neutre vis-à-vis ceux adressés à l’endroit de la sélection des végétaux. Des préoccupations de temps et d’efficacité propres au principe d’organisation sociale *industriel* sont au fondement de cette décision. Ces préoccupations sont partagées par le spécialiste en avifaune dont les expériences en matière d’aménagement viennent confirmer le bien-fondé de l’approche empruntée par sa collègue. Leurs discussions relatives à ce thème se conclut dans le cadre de la *clarification dans un principe*.

---

<sup>89</sup>La cinquième réunion avec les agents techniques a lieu le 30 juin 1999, alors que la date pour la remise des plans d’aménagement finaux est le 15 juillet 1999.

### 6.5.13 Les matériaux utilisés (Tableau 6.13)

Les discussions relatives aux matériaux à utiliser sont éparpillées et segmentées. L'histoire de la prise de décision à leur sujet est limitée. Plusieurs extraits d'entretien permettent néanmoins de constater qu'ils sont abordés de différentes façons. L'action se déroule en trois scènes.

**Scène 1.** Dès la première discussion de groupe, le responsable du projet précise un certain nombre de conditions auxquelles doivent satisfaire l'aménagement des sites. Entre autres, de travailler avec les sols existants et de s'assurer d'un coût minimal au mètre carré. Il mentionne que l'objectif des réunions consiste également à développer un protocole d'aménagement d'habitats fauniques qui soit reproductible par d'autres municipalités, des municipalités qui ne disposent pas de service spécialisé en horticulture et en entretien. Dans la mesure où l'on doit développer une "recette", affirme le responsable, "il y a la possibilité de faire des essais" (1<sup>ère</sup> discussion de groupe). En ce sens, il parle de l'aménagement des sites comme d'"un protocole expérimental, une petite recherche appliquée" (Ibid.). Il mentionne la possibilité d'essayer des matériaux traditionnels et des matériaux nouveaux. Il suggère les *boues usées*, les *mycorhizes*, les *algues* et les *copeaux*<sup>90</sup>. Il propose de faire l'expérimentation de ces matériaux sur le terrain "pour voir s'il y a croissance différentielle, afin de recommander ou non leur utilisation" (3<sup>e</sup> discussion de groupe)<sup>91</sup>. L'usage de ces matériaux fait consensus auprès de tous les acteurs. Ces derniers

---

<sup>90</sup>Les mycorhizes sont des champignons qui vivent en relation symbiotique avec les systèmes racinaires des plantes. Elles permettent à celles-ci d'absorber l'eau et les minéraux avec plus d'efficacité. En les multipliant artificiellement et en les introduisant dans les fausses où les végétaux sont introduits, elles accroissent les ramifications du système racinaire des plantes, augmentant de façon conséquente leurs chances de survie dans le milieu. Les algues sont des produits de la mer transformés sous forme de granules. Elles ont un excellent pouvoir fertilisant. Les copeaux sont enfin des fragments de bois issus du déchetage d'arbre ou de branches récoltés sur les terrains de la municipalité. Leur utilisation permet de donner du volume au sol tout en procurant un léger apport d'azote.

<sup>91</sup>Dans les termes de Callon et Latour (1991), on pourrait dire de ces matériaux qu'ils constituent des "dispositifs d'intéressement". À la base, ils se présentent comme des substituts à la terre qui devrait normalement être importée sur les sites afin de palier la faible productivité du sol. Leur usage combiné permet à ce titre d'améliorer la structure des sols existants et d'accroître de façon conséquente leurs qualités productives. En améliorant les qualités productives des sols, ils augmentent de façon conséquente les chances de survie et d'épanouissement des végétaux implantés. Des végétaux qui se déploient et colonisent efficacement les milieux participent à leur tour à créer des sites esthétiquement intéressants. Des sites esthétiquement intéressants constituent à terme des véhicules de persuasion efficace. Ils sont de nature à convaincre les responsables de l'organisme subventionnaire, les élus municipaux et les citoyens de l'intérêt de développer des habitats fauniques en milieu urbain. Un extrait de la sixième discussion de groupe témoigne brièvement de la contribution de ces matériaux à l'esthétisme des sites. Le responsable du projet s'adresse aux étudiants de l'école d'horticulture alors réunis. Il précise qu'un des objectifs majeurs

évoluent dans un *régime d'action du consensus*. Ils s'entendent spontanément sur le bien-fondé de leur utilisation. Plusieurs extraits témoignent de cette communauté de vue. L'agent technique du parc nord dira par exemple qu'il "*trouve intéressant d'essayer différentes alternatives au niveau de la préparation du sol. Les boues, dit-il, ça m'intéresse. Les copeaux pour amender un sol aussi*" (ibid.). Pour l'agent technique du parc sud, il s'agit d'une "*méthode pour utiliser justement des matériaux très économiques, des matériaux de recyclage pour rehausser, constituer un sol finalement*" (ibid.).

**Scène 2.** Au cours des discussions, le responsable du projet légitime de différentes façons l'expérimentation et l'utilisation de ces matériaux. Les boues usées sont par exemple défendues sur la base d'un principe d'organisation sociale *marchand* et *civique*. Le responsable explique qu'une entreprise de la région tente actuellement de les commercialiser. Il ajoute qu'en y recourant, on aide à créer un marché potentiel pour cet entreprise. Du même coup, il précise qu'en contribuant à 50% des eaux usées de l'usine d'épuration régionale, la municipalité "*a comme une obligation morale d'utiliser ça (...). Donc on bouclerait la boucle*" (3e discussion de groupe). L'architecte du paysage ajoute de son côté qu'il s'agit d'"*un bon un truc pour les enfouir*" (ibid.). L'argument commercial est repris dans le cas des mycorhizes. Là aussi, leur utilisation permettrait de créer un marché potentiel à une entreprise de bio-technologie qui tente actuellement d'en faire la commercialisation. Cette entreprise, ajoute de responsable, "*est une grosse firme en recherche-développement*" (ibid.). Afin d'en confirmer la légitimité, il précise qu'elle embauche actuellement entre "*15 et 20 chercheurs au post-doctorat*" (ibid.). Comme il s'agit d'un matériaux en processus de développement, relativement coûteux, il mentionne qu'il y aurait possibilité d'obtenir de celle-ci une subvention afin d'en faire l'essai: "*Ils ont un intérêt. C'est un marché potentiel bien important*" (ibid.).

**Scène 3.** Une autre façon d'aborder les matériaux tient à leur utilisation. Doivent-ils être mélangés au sol existant ou encore simplement déposés sur celui-ci? Est-ce que les boues usées doivent être mélangées uniquement avec les copeaux ou encore en combinaison avec les algues? Faut-il

---

du projet est d'"*adapter les espèces au sol existant*" (6e discussion de groupe). Grâce aux matériaux à l'essai, dit-il, "*on a contourné cet objectif parce qu'on veut vraiment que ça fonctionne*" (ibid.). La modification du sol, poursuit le responsable, vise à "*donner du punch, parce que ça été assez difficile de vendre ce projet là aux conseillers, aux citoyens, puis tout ça*" (ibid.).

mycorhizer l'ensemble des végétaux ou encore une partie de ceux-ci? Sur combien de superficie de terrain peut-on faire usage de ces matériaux? Les réponses à ces questions sont apportées par l'architecte du paysage. Règle générale, les autres intervenants prennent acte de ses décisions. Pour formuler ses décisions, celle-ci doit prendre en considération différents facteurs: selon qu'il s'agit d'ensemencer, d'introduire des plantules d'arbustes, d'introduire des plantules d'herbacées ou encore des arbustes plus matures. Ont également été pris en considération les coûts d'achat des matériaux, les espèces végétales à introduire (ou à ensemencer), la fertilité des sols existants et l'effet esthétique recherché. La 6e discussion de groupe donne une idée des décisions qui ont été prises. Pour conserver à l'aménagement un caractère expérimental, il y aura par exemple "*la moitié des arbustes qui seront mycorhizés*" (6e discussion de groupe). Dans le site sud, il y aura un ensemencement en trois zones: "*On aura une zone où on va ensemencer dans les boues. Ici, il y aura une moitié où l'on va introduire des algues. Dans une autre partie, ça sera la parcelle témoin*" (ibid.). Ailleurs, "*il y aura une bordure de copeau qui va délimiter toutes les zones de plantations*" (ibid.). La présence de ces derniers vise à prévenir les équipes d'entretien de s'abstenir de faucher un secteur.

### **La construction de l'accord**

Un examen des extraits de discussion précédents montre que l'ensemble des intervenants s'accorde à l'idée d'essayer les différents matériaux suggérés par le responsable du projet. L'échange évolue dans un *régime d'action du consensus*. Au-delà de leur ajustement spontané, ce sont les justifications mises de l'avant par les acteurs, afin de légitimer "l'expérimentation" de ces matériaux, qui retiennent l'attention. Comme le signale le responsable du projet, l'aménagement des sites équivaut à une "*petite recherche appliquée*". Dans ce contexte, l'essai des matériaux sur le terrain revient à faire avancer les connaissances. Il permettra "*de recommander ou non leur utilisation*" (principe *industriel*). Leur essai répond également à une préoccupation morale. Il constitue une façon écologique de se débarrasser des résidus de l'usine local de filtration dont la municipalité contribue à 50% (principe *civique*). Enfin, l'essai de ces matériaux est juste et justifié car il permet de créer un marché potentiel à des entreprises qui tentent actuellement de les commercialiser (principe *marchand*). À ces arguments évoqués par le responsable du projet, s'ajoute ceux de l'agent technique du parc sud. Elle parle de méthodes économiques et écologiques pour constituer un sol (principes *industriel* et *écologique*).

### 6.6 La construction de la représentation de l'environnement (Tableau 6.14)

Cette deuxième étude de cas nous a permis de reconstituer la généalogie des discussions qui présidaient à la définition de trois protocoles d'aménagement d'habitats fauniques en milieu urbain. À travers l'analyse des échanges, se sont d'abord révélées les contraintes avec lesquelles les intervenants devaient conjuguer. À l'instar de la première étude, ces contraintes sont de nature sociales, physiques, politiques et économiques. Sur le plan social, les intervenants doivent composer avec les appréhensions de citoyens qui résident en périphérie des aménagements. Le retour de la végétation fait craindre la recrudescence de la toxicomanie et de la prostitution, en plus de la perte d'une vue sans obstruction. Au niveau physique, la composition des sols demeure la même que celle observée dans les 101 espaces à naturaliser. Pauvres et secs, ils sont pour la plupart façonnés de débris rocheux issus de travaux locaux d'excavation. Du côté politique, on reconnaîtra l'influence exercée par les exigences de l'organisme subventionnaire. Désireux de retirer le maximum de visibilité de sa participation à l'aménagement des sites, l'organisme énonce un certain nombre de paramètres à respecter. Entre autres, de planifier leur aménagement en collaboration avec un expert conseil qu'il a mandaté, de les localiser dans des endroits passants, de les concevoir expressément pour les oiseaux, etc. En ce qui a trait à l'aspect économique, les intervenants doivent enfin composer avec un budget restreint. Là encore, on les invite à appliquer la consigne du *coût minimum au mètre carré*.

Tout en conjuguant avec des contraintes qui limitent leurs possibilités d'action, les intervenants disposent également d'avantages qui simplifient leur travail de planification. Plusieurs d'entre eux possèdent déjà une expertise en matière de naturalisation. Familier avec les dimensions sociales de la naturalisation, ils ont aussi accès aux instruments spécialisés de la municipalité. Aidés par des étudiants en stage d'un programme d'horticulture, ils disposent de ressources humaines gratuites et qualifiées. Ayant accès aux serres de la municipalité, ils profitent d'un approvisionnement assuré de végétaux. Pouvant recourir à des matériaux de substitut (boues usées, copeaux, mycorhizes, algues), ils profitent de solutions avantageuses pour enrichir les sols et faciliter l'implantation de végétaux.

Les contraintes et les opportunités de la situation se confondent avec les visions caractéristiques des sites de chacun des intervenants. Pour l'architecte du paysage, il s'agit de recréer des sites qui

se rapprochent des concepts retenus (*l'orée du bois*, la *prairie* et la *coulée*). Tout en favorisant des espèces rares, indigènes et en voie de disparition, elle prête une attention particulière à l'effet visuel engendré sur le terrain. Elle espère que l'esthétisme des sites puisse susciter l'octroi de nouvelles subventions. Le spécialiste en avifaune s'intéresse aux besoins de nourriture, de protection et de nidification des oiseaux. Semblable à un sanctuaire d'oiseaux, il souhaite que les habitats attirent la plus grande variété d'espèces et qu'ils deviennent des lieux propices à l'observation de la nature. Quant aux agents techniques, ils parcourent quotidiennement les parcs qui accueillent les habitats fauniques. Pour eux, les aménagements doivent éviter tout ce qui peut incommoder de près ou de loin les citoyens. L'aspect esthétique et sécuritaire des emplacements importe d'avantage que leur dimension faunique.

Ces représentations initiales teinteront bon nombre des positions prises par les intervenants. L'architecte du paysage insiste sur la couleur, la hauteur et la texture des végétaux sélectionnés. Rejetant à priori les propositions qui donnent un caractère trop anthropique aux habitats, elle démontre une préoccupation envers les aspects écologiques et esthétiques de ces derniers. Le spécialiste en avifaune insiste pour sa part sur les végétaux qui offrent un bon potentiel en terme de nourriture et de couvert pour les oiseaux. Il prend partie en faveur d'infrastructure susceptibles de sédentarisier de ces derniers: mangeoires, perchoirs, cabanes, bains et abris aux sols. De plus, il favorise les installations qui encouragent les visiteurs à s'initier à l'univers de référence des oiseaux (point d'observation, sentiers aménagés, panneaux d'interprétation). Les agents techniques privilégient de leur côté les calibres de végétaux et les options de design qui suscitent un sentiment de sécurité. Responsable de l'entretien à long terme des sites, ils mettent de l'avant des solutions techniques qui favorisent l'ensemencement, l'implantation et la croissance des végétaux.

Un premier fait qui ressort de l'orchestration des acteurs est la complémentarité des positions de l'architecte du paysage et le spécialiste en avifaune. De façon généralement spontanée, les deux principaux protagonistes s'entendent sur une sélection de végétaux qui sont à la fois esthétiques et indigènes, tout en ayant les qualités requises pour répondre aux besoins des oiseaux. Leur façon de concevoir la construction des habitats se situe dans les registres *écologique* et *inspiré*.

Un deuxième fait marquant sont les différences de vue entre les deux protagonistes et les agents techniques sur des questions sociales. Pour les premiers, les dimensions sociales de l'aménagement des habitats renvoient à des considérations de visibilité et d'éducation. Les sites doivent être localisés dans des endroits bien en vue tout en comportant des artéfacts qui invitent à la découverte de la nature. Les agents techniques ont de leur côté une autre appréciation. Familier avec ce qui portent atteinte à l'intégrité physique des milieux (les "*fêtards*", les "*party de bière*"), avec ce qui soulèvent l'inquiétude des citoyens (la "*hauteur des végétaux*") ou ce qui suscitent au contraire leur enthousiasme (les "*très belles fleurs*"), ils témoignent de problématiques sociales qui élargissent les champs de préoccupations abordés. Les discussions relatives aux dispositifs à mettre en place afin de prévenir la cueillette des fleurs (thème 6.5.6) constitue à cet effet un bon exemple. Au fil des pourparlers, les agents proposent un affichage systématique, une campagne de publicité dans les journaux locaux et l'implication directe des groupes de citoyens. Préoccupés des relations qu'entretiennent les résidents à l'égard de leur milieu de vie immédiat, ils font état de mesures à entreprendre pour réussir "l'insertion sociale" des habitats. L'évolution des discussions donne cependant à voir que leur approche ne trouve que peu d'écho. Alors que la solution de l'affichage est retenue, celles de la publicité et de l'implication des citoyens demeurent lettre morte. Les dimensions sociales de la construction des habitats demeurent conçues en terme de dispositifs physiques et matérielles à aménager.

Une autre différence significative entre les deux groupes à trait au raisonnement à l'égard des végétaux à implanter (arbustes en trois litres ou en plantules, herbacées en semences ou en plantules). Pour le responsable du projet et l'architecte du paysage, l'option à privilégier doit nécessairement respecter la règle du *coût minimum au mètre carré* et celle de *l'entretien minimum ultérieur*. Présent au quotidien sur le terrain, les agents techniques témoignent de leur côté d'une autre logique. Toutes les solutions susceptibles de maximiser les chances de survie et de croissance des végétaux doivent être selon eux envisagées. Témoin de l'évolution des sites, ils empruntent un raisonnement en terme de "chances de réussite" plutôt qu'en terme "coût unitaire par mètre carré". Le suivi des discussions amène à constater la priorité du raisonnement économique, qui respecte les contraintes immédiates du projet, par rapport aux solutions susceptibles de donner des résultats à long terme, plus exigeantes en terme de planification de ressources humaines, matérielles et financières.

Les différences et les ressemblances signalées entre les acteurs ont par ailleurs été l'occasion d'observer les opérations effectuées par ces derniers en vue de s'agencer. De façon générale, cette deuxième étude de cas témoigne d'une plus grande fluidité des échanges que la première. À peu d'exceptions près, les décisions sont l'aboutissement d'une diversité de formules de coordination qui se succèdent, se chevauchent, ou se combinent. Ce constat s'observe d'abord dans l'aller-retour des intervenants entre trois *régimes d'action* : *en autorité*, *en justice* et *en justesse* (ou *du consensus*). À certains moments, leur travail de rapprochement ne nécessite l'activation d'aucune ressource ou compétence particulière. Certaines facettes des aménagements sont statuées à l'extérieur du cadre proprement dit des échanges (exemple : les contraintes imposées par l'organismes subventionnaire). À d'autres moments, la situation d'interaction requiert au contraire le déploiement d'arguments sophistiqués de justification. Les acteurs doivent faire valoir le bien-fondée de leur position ou invalider celui des autres (exemple : les négociations relatives à l'installation de bains d'oiseaux). Ailleurs enfin, le travail d'accommodement s'effectue spontanément. Les acteurs n'éprouvent aucun différend à l'égard des dispositifs impliqués dans leur mise en relation (exemple : les discussions relatives aux espèces appropriées).

La fluidité des échanges se manifeste ensuite dans la diversité des *registres d'accord* en vertu desquels ils règlent leurs différends. Un examen du tableau 6.14 révèle à cet effet que des sept thèmes ayant fait l'objet d'un différend, cinq décisions ont été prise dans la *clarification dans un principe*, quatre par *compromis entre principes* et trois sous l'effet d'une *convergence spontanée*. Le premier indique que les acteurs ont menés à terme le travail de justification de leurs points de vue respectifs. Ils ont défendu leurs positions jusqu'au moment de remporter l'adhésion d'autrui ou encore, de céder sous le poids des arguments des autres. Le deuxième montre que les intervenants ont formulé un accord qui satisfait l'ensemble des point de vue impliqués sans pour autant représenter la position exclusive d'un acteur. Le troisième scénario révèle enfin que les tensions qui résultent du rapprochement de dispositifs de coordination contraires se sont rapidement résorbées. Ces trois scénarios permettent de conclure deux choses. D'abord, que des conditions favorables à un dialogue libre et ouvert étaient présentes dans plusieurs circonstances d'interaction. Bien que plusieurs décisions reflètent les positions des deux principaux protagonistes (elles-mêmes en partie reflet de celles de l'organisme subventionnaire), un espace



ininterrompu de discussions permettait la conduite de raisonnements et de procédures de preuve jusqu'à leurs limites (exemple : les discussions relatives à l'installation de bains d'oiseaux). Ensuite, que des solutions de compromis originales ont souvent jailli de l'échange et de la confrontation des points de vue, particulièrement lors des rencontres avec les agents techniques.

En somme, les protocoles d'aménagement des habitats fauniques sont les produits d'exigences imposées, de ressources accessibles, de représentations individuelles et de négociations collectives. Bien que certains choix aient été prescrits, les acteurs ont profité de plusieurs espaces ouverts de négociation. Partant, ils ont stabilisé une façon commune de concevoir les aménagements en faisant usage d'une diversité de formules de coopération. Malgré cette fluidité, une différence d'attitude significative demeure envers les mesures à entreprendre afin de réussir l'insertion sociale des habitats fauniques. Les mesures détaillées par les employés municipaux cadrent mal avec les préoccupations immédiates des acteurs clés du projet (publicité dans les journaux locaux, rencontre et implication des groupes de citoyens de quartier, etc.). Le programme d'éducation sociale qu'ils suggèrent reste par conséquent lettre morte. À terme, les sites demeurent conçus en terme de dispositifs matériels et physiques à aménager. Le fait qu'un grand nombre de décisions s'articulent sur les registres *écologique* et *industrielle* témoigne à ce titre d'un alignement sur les préoccupations de l'organisme subventionnaire.

En terminant, nous pouvons identifier et caractériser les *dispositifs de coordination* et les *principes supérieurs (cités)* sur lesquels s'articule chaque accord, et par effet d'agrégation, les *dispositifs de coordination* et les *principes supérieurs (cités)* sur lesquels s'articule la représentation de l'aménagement issue de ces accords.

Les habitats fauniques doivent contribuer à donner d'avantage de visibilité à l'organisme subventionnaire en milieu urbain. Pour ce faire, celui-ci impose à la municipalité qui les aménage un certain nombre de règles à suivre. *Les exigences auxquelles doivent répondre l'aménagement des habitats* (thème 6.5.1) sont au nombre de sept. Elles prennent appui sur trois *cités*: choisir les sites qui accueilleront les habitats sur la base d'un document produit en collaboration avec l'organisme (un souci de représentativité écologique, *écologique*); planifier les aménagements en collaboration avec un expert conseil mandaté par l'organisme (un souci d'expertise, *industriel*); réaliser les habitats pour les oiseaux (un souci de représentativité écologique, *écologique*);

concevoir les habitats avec des arbustes à fruit (un souci d'efficacité, *écologique/industriel*); localiser les habitats dans des endroits visibles (souci de visibilité, *civique*); faire valider les plans d'aménagement par l'expert conseil (souci d'efficacité, *industriel*); disposer un panneau d'interprétation dans les aménagements (souci de visibilité, *civique*). À ces contraintes qui proviennent de l'organisme subventionnaire, se superposent celles de la municipalité. Au nombre de six, ces mesures se déploient sur cinq *cités*: adapter la sélection des végétaux au sol existant (un souci d'économie, *marchand*, un souci d'efficacité, *industriel*, un souci écologique, *écologique*); recourir à des matériaux facilement accessibles et disponibles (un souci d'efficacité, *industriel*); créer des habitats visuellement attrayants (un souci d'esthétisme, *inspiré*); aménager les habitats en fonction de la visibilité physique (un souci de visibilité, *civique*); aménager les habitats selon un coût minimum (un souci de rationalité, *industriel*); aménager les habitats en fonction d'un entretien minimum (un souci d'efficacité, *industriel*).

Chaque habitat est par ailleurs façonné de végétaux appartenant à la strate herbacée, arbustive et arborescente. Le suivi des discussions relatives aux *espèces appropriées à introduire dans le site nord* (thème 6.5.2) démontre qu'on les choisit en fonction de leurs qualités esthétiques (hauteur, texture, couleur), pour les fruits qu'ils produisent et pour leur rareté. Les *cités* au fondement de la sélection de ces végétaux sont au nombre de deux: *écologique* et *inspiré*.

Le parc qui accueille le site nord est connu des riverains et des autorités municipales pour ses problématiques de toxicomanie et de prostitution. Ces considérations sociales arrivent au second plan lorsque vient le temps de planifier *la dimension et la disposition des végétaux* (thème 6.5.3). On considère que les aménagements doivent être conçus prioritairement pour répondre aux besoins de la faune ailée. L'intérêt des oiseaux (*écologique*) et les préoccupations de sécurité des citoyens (*civique*) constituent les dispositifs au fondement de l'organisation des végétaux.

Chaque habitat est pourvu d'un panneau d'interprétation qui explique le concept reproduit et qui signale le nom de l'organisme subventionnaire. *L'emplacement du panneau d'interprétation* (thème 6.5.4) doit être stratégique. Dans le parc nord, on s'accorde à l'introduire à la limite de la zone d'ombre créée par la présence des peupliers. Cette "zone de transition écologique" prend appui sur une *cité écologique*.

Comme dans le site nord, *les espèces appropriées à introduire dans le site sud* (thème 6.5.5) répondent à des critères précis. On les sélectionne parce qu'elles créent un lien avec l'autre rive (*écologique*), parce qu'elles sont esthétiques (*inspiré*), parce qu'elles sont susceptibles de plaire au public (*civique*), parce qu'elles attirent les oiseaux (*écologique*), parce qu'elles sont robustes (*écologique*), parce qu'elles offrent une nourriture constante (*écologique*), parce qu'elles créent une succession au niveau de la floraison (*écologique*).

L'expérience de la gestion différenciée dans le parc sud démontrait qu'aussitôt en fleurs, les plantes étaient cueillies par les riverains. Afin de prévenir la répétition du scénario dans l'habitat qui sera aménagé à cet endroit, les intervenants s'entendent sur des *dispositifs permettant de prévenir la cueillette des fleurs* (thème 6.5.6). Ils prévoient réduire la quantité de fleurs initialement prévue sur le site et introduire davantage de graminées dont la texture offre des avantages esthétiques comparables (*inspiré, écologique, civique*). De même, ils proposent d'ajouter de l'information sur le cycle de reproduction des végétaux sur le panneau situé à l'entrée du site (un souci d'éducation environnementale, *écologique*) et de procéder à un affichage à la grandeur du site (un souci d'éducation environnementale, *écologique*).

À l'instar des deux sites précédents, *les espèces appropriées à introduire dans le site est* (thème 6.5.7) répondent à des critères bien précis. Elles sont sélectionnées parce qu'elles produisent des fruits (*écologique*), parce qu'elles offrent un couvert de nidification (*écologique*), parce qu'elles s'insèrent dans des sols compacts (*écologique/industriel*), parce qu'elles produisent un effet visuel recherché (*inspiré*), parce qu'elles attirent les oiseaux (*écologique*), parce qu'elles décontaminent les sols (*écologique/industriel*), parce qu'elles fleurissent longtemps (*écologique*).

Dans le fond de la coulée du site est, seront aménagés des abris pour la petite faune. Plusieurs *modèles d'abris pour la petite faune* (thème 6.5.8), utilisant différents types de matériaux, sont à cet effet disponibles. Sans préciser celui auquel ils auront recours, les intervenants s'entendent pour utiliser des matériaux naturels comme le bois et la pierre. Ils prévoient également l'installation de perchoirs d'oiseaux au sein de ces abris. Leurs choix s'appuient sur des préoccupations écologiques, esthétiques et d'efficacité (*écologique, inspiré, industriel*).

La présence permanente d'eau dans les sites accroît la fréquentation des oiseaux. Dans ce contexte, les intervenants s'entendent sur *l'installation de baignoirs d'oiseaux* (thème 6.5.9). Le dispositif mis en place prendra la forme d'une vasque au sol ou d'une petite dépression tapissée d'une membrane (besoin de toilette des oiseaux, *écologique*). De même, ils s'accordent à l'idée de changer l'eau à tous les deux jours (les conditions de sécheresse, les besoins des oiseaux, la valeur de l'habitat, *écologique* et *civique*). Enfin, malgré de vives discussions, ils ne parviennent à aucun accord sur les personnes qui assureront le renouvellement de l'eau (aucun principe).

Les intervenants doivent maximiser l'effet visuel de chacun des sites tout en optant pour des solutions économiques. Dans ce contexte, ils doivent faire *le choix entre les arbustes en trois litres ou en plantules* (thème 6.5.10). Règle générale, ils s'accordent à utiliser des plantules d'arbustes préférablement à des arbustes en trois litres. Afin de freiner la repousse des mauvaises herbes qui accompagnent cette solution, ils prévoient l'usage de poly-plastique et de copeaux (un souci d'économie, d'efficacité et d'esthétique, *industriel* et *inspiré*).

Les intervenants doivent aussi faire *le choix entre les herbacées en plantule ou en semence* (thème 6.5.11). N'étant pas certain des coûts unitaires de chacune des options, ils s'entendent pour introduire les deux formes de végétaux à titre expérimental (un souci d'efficacité, *industriel*). La superficie de terrain qui peut être recouverte de plantules dépend par ailleurs du nombre de celles-ci qui peuvent être introduites par les étudiants de l'école d'horticulture. Les discussions amènent à établir une ratio de 125 plantules par personne par heure (un souci d'efficacité, *industriel*). La décision de sélectionner les espèces qui seront produites en serre et celles qui seront ensemencées revient à l'architecte du paysage (un souci d'efficacité, un souci d'économie, *industriel*).

Le processus de prise de décision prévoit consulter les agents techniques afin de recueillir leurs commentaires avant la mise au propre des plans d'aménagement. *L'anticipation des critiques* (thème 6.5.12) s'avère à cet égard un moment important. Compte tenu des contraintes de temps qui pèsent sur le projet, les végétaux ont déjà été sélectionnés et commandés. Dans ce contexte, l'architecte adopte une solution de compromis: demeurer réceptif envers les commentaires

formulés par les agents à l'égard du design des sites, et adopter une position neutre vis-à-vis ceux adressés à l'endroit de la sélection des végétaux (un souci de temps et d'efficacité, *industriel*).

Dans l'optique d'arriver aux meilleurs résultats au moindre coût possible, les intervenants s'accordent enfin sur des *matériaux à utiliser* (thème 6.5.13). Plusieurs justifications accompagnent l'essai de ces derniers: participer à l'avancement des connaissances (*industriel*), se débarrasser de façon morale et écologique des résidus de l'usine local de filtration (*civique*), et contribuer à créer un marché potentiel à des entreprises qui tentent actuellement de les commercialiser (*marchand*).

Dans l'ensemble, on peut dire que douze types de préoccupations sont sous-jacentes à la sélection des composantes ayant servi à façonner la représentation des habitats fauniques. Ces préoccupations renvoient à cinq principes supérieurs communs (*cités*). Il s'agit d'un souci de représentativité écologiques (*écologique*), d'un souci de productivité écologique (*écologique*), de l'intérêt des oiseaux (*écologique*), de savoirs formels (*industriel*), d'un souci d'efficacité (*industriel*), d'un souci de rationalité (*industriel*), d'une préoccupation d'expérimentation (*industriel*), d'un souci d'éducation environnementale (*écologique/civique*), d'un souci de visibilité (*civique*), d'une préoccupation de sécurité (*civique*), d'un souci d'esthétisme (*inspiré*), et d'un souci d'économie (*marchand*).

**CHAPITRE VII:**  
**COMPARAISON DES DEUX ÉTUDES DE CAS**

Notre démarche de recherche, rappelons-le, visait à répondre à deux objectifs généraux. D'abord, nous voulions décrire, comprendre et expliquer les opérations suivantes lesquelles les acteurs en arrivent à s'entendre sur le choix des divers éléments qui participent à définir un protocole d'aménagement d'un site à naturaliser. Ensuite, il s'agissait d'identifier les principes supérieurs d'organisation sociale (ou *cités*) sur lesquels repose la représentation des sites issue du processus de négociation entre les acteurs. C'est en répondant au premier objectif que nous nous proposons par la suite de répondre au second. Avant d'initier l'analyse proprement dite des deux cas étudiés, nous nous sommes donné un certain nombre de repères interprétatifs. Nous avons passé en revue différentes théories explicatives de la coordination des actions humaines (chapitre II) pour ensuite préciser les concepts qui nous apparaissaient les plus pertinents au décodage de nos données (chapitre III). Nous avons rassemblé et articulé ces concepts à l'intérieur d'un réseau conceptuel (figure 3.1). Par la suite, nous avons précisé les stratégies méthodologiques qui allaient présider à nos démarches de cueillette, de traitement et d'analyse de nos données (chapitre IV). Notre présentation se concluait par les étapes que nous allions suivre afin de mener à bien notre démarche d'analyse. Au fil de leur application, ces étapes nous ont permis de reconstituer l'architecture des discussions relatives aux différents accords formulés dans le cadre des deux études de cas (chapitre V et VI). Nous avons identifié quels étaient les enjeux relatifs à chacun des thèmes abordés, les acteurs impliqués dans les discussions et les *dispositifs de coordination* mobilisés par ces derniers afin de rendre intelligibles leurs propos. De même, nous avons précisé à quelles *cités* renvoyaient ces dispositifs, dans quels *régimes d'action* s'effectuaient la mise en relation des sujets et quels étaient les *registres d'accord* en vertu desquels se résorbaient leurs différends. La conclusion de chacune de ces deux études de cas permettait enfin de faire ressortir les *dispositifs de coordination* et les *principes d'organisation sociale* sur lesquels reposent la représentation finale des sites à naturaliser. Au terme de cette démarche, il convient maintenant d'identifier quels sont les faits marquants qui se dégagent de nos observations.

Ce chapitre se divise en deux parties. La première (*Éléments de discussion général*) propose une lecture comparative des deux études de cas précédentes. Cette lecture sera menée sur la base des huit repères interprétatifs que nous avons rassemblés et articulés dans notre réseau conceptuel (figure 3.1). Il sera question des concepts de *site*, d'*acteurs*, de *jeu de contraintes*, de *dispositifs de coordination*, de *régimes d'action*, de *cités*, de *registres d'accord* et de *représentation de*

*l'environnement*. Chaque repère sera illustré à l'aide d'observations et d'exemples issus de nos analyses. Nous serons amenés à confirmer, à contraster ou encore à compléter certains de ces repères. La deuxième partie (*Éléments de discussion théorique*) présente les limites des concepts retenus à témoigner de façon exhaustive de certains épisodes du travail d'accommodement réalisé par les acteurs. La discussion amène à proposer un certain nombre de compléments interprétatifs ainsi qu'à mettre de l'avant un nouveau concept.

### **7.1 Partie 1. Éléments de discussion général**

**Site.** Lors du premier chapitre, nous avons signalé les différences existantes entre les pratiques de *restauration*, de *réhabilitation* et de *naturalisation*. De même, nous avons spécifié que les discussions entre les intervenants visaient à définir un protocole d'intervention relatif à la *naturalisation* d'espaces verts situés en milieu urbain. Le nombre de sites soumis à ce type d'intervention était de 101 dans la première étude de cas et de 3 dans la deuxième étude. Lorsqu'on compare ces deux projets, il ressort que les sites à intervenir ont été sélectionnés sur la base de critères différents. Dans le cas de la gestion différenciée, il s'agissait de sites non fréquentés par la population. Moins les sites étaient visités, plus ils se prêtaient à la naturalisation. Un principe d'organisation sociale *civique* sous-tendait à cet égard leur sélection. Dans le cas de l'aménagement d'habitats fauniques, ce sont les parcs qui accueillent les réalisations qui ont été sélectionnés. Un principe de représentativité *écologique* a servi à les choisir. Toutefois, l'emplacement des habitats fauniques à l'intérieur de ceux-ci était fonction de deux critères bien précis: les éléments physiques et biophysiques déjà en place, et le potentiel offert en terme de visibilité. Plus un aménagement pouvait être remarqué par la population, plus favorable était par conséquent jugé son emplacement. Des principes de légitimité *écologique* et *civique* présidaient en ce sens au choix de leur localisation. Cette brève analyse fait par ailleurs ressortir que lorsqu'on sélectionne des espaces à naturaliser parce qu'ils sont au coeur "de l'action" ou encore, parce qu'ils sont à l'écart de celle-ci, on fait usage de critères opposés qui appartiennent néanmoins au même principe supérieur d'organisation sociale, à savoir, le principe *civique*.

**Acteurs.** Les discussions de groupe en vue de définir un protocole de naturalisation étaient par ailleurs l'occasion d'observer les opérations réalisées par les intervenants en vue de se concerter. Comme nous l'avons noté, les acteurs impliqués avaient une formation différente, occupaient des



fonctions différentes, se préoccupaient d'aspects différents et cultivaient une vision différente de la naturalisation. Dans le projet de la gestion différenciée, l'exercice d'échange et de coopération impliquait quatre acteurs. Ils étaient horticulteur, agronome, biologiste et spécialiste en écologie végétale. Les pourparlers se sont principalement déroulés entre le responsable du projet, haut fonctionnaire à la municipalité, et le spécialiste en écologie végétale, contractuel embauché pour la durée du projet. Dans le projet d'aménagement d'habitats fauniques, le processus de prise de décision mettait en scène six acteurs. Ils étaient horticulteur, architecte du paysage, biologiste et agronome. Les discussions ont principalement eu lieu entre l'architecte du paysage et le spécialiste en aménagement faunique. Tous les deux avaient un statut de contractuel.

Nous avons déjà signalé que la représentation des sites à naturaliser de ces acteurs pouvait être comprise comme une prise de position initiale permettant de comprendre leur cheminement de pensée dans l'action. À cet égard, nous avons observé une différence sensible de point de vue entre les deux principaux protagonistes de la première étude de cas. Pour le responsable du projet, les sites de gestion différenciée devaient prendre une apparence à mi-chemin entre la friche et le jardin. La végétation devait y avoir libre cours en fonction de paramètres précis de hauteur, de couleur, de texture et de structure. Des sites propres, esthétiques et bien soignés, constituaient selon lui la meilleure façon de susciter l'approbation des citoyens et des élus locaux. Une fois accepté, il propose de généraliser le concept à l'ensemble des espaces verts qui s'y prêtent et, lors d'une phase ultérieure, de diminuer graduellement les interventions d'entretien. Appréhendée sur la base du concept de *cit*, son approche de la naturalisation repose prioritairement sur un principe d'organisation sociale *civique*. Désireux d'obtenir l'assentiment de la population, tout en répondant à des exigences de rationalité budgétaire, son approche repose secondairement sur un principe d'organisation sociale *industrielle* (centré sur le rendement et l'efficacité). À plusieurs reprises, il signalera par exemple sa préférence envers les végétaux esthétiques, économiques, résistants, etc. L'intérêt qu'il porte envers la flore amène enfin à conclure que sa vision personnelle de la naturalisation relève aussi d'un principe d'organisation sociale *écologique*. Pour le spécialiste en écologie végétale, l'assentiment de la population passe par une autre version de l'esthétisme des sites. Il estime qu'en laissant croître la végétation jusqu'au moment où elle atteint le stade de la friche (avant que les premiers arbustes ne s'implantent), les sites de gestion différenciée afficheront une diversité de coloris et de textures qui susciteront l'intérêt et

éventuellement, le respect de la population. Dans cette voie, il propose de laisser libre cours au processus écologique en place et d'intervenir dans les endroits qui présentent un déficit esthétique. Son intention est de remettre en place la plus grande variété d'espèces végétales d'origine indigène. Partant, son approche de la naturalisation s'articule prioritairement sur un principe d'organisation sociale *écologique*. Le fait qu'il propose des mesures de communication systématiques, afin d'informer la population des changements de régimes de fauche en cours, et qu'il manifeste un intérêt réel envers la vulgarisation scientifique, fait également ressortir qu'un principe d'organisation sociale *civique* est au fondement de sa vision personnelle.

La différence de représentations des sites qui caractérise les relations entre les deux principaux protagonistes dans la première étude de cas fait place à une complémentarité des points de vue entre les protagonistes dans la deuxième étude. L'architecte du paysage se préoccupe prioritairement de l'effet visuel engendré par l'introduction de végétaux de textures, de hauteurs et de coloris différents. Son intérêt envers l'esthétisme s'arrime avec une préoccupation liée à la condition écologique des sites. Elle tient compte des composantes physiques et végétales déjà en place et planifie de multiplier des espèces de la flore québécoise rares ou en voie de disparition. Un agencement de principes à la fois *inspiré* et *écologique* est à ce titre au fondement de sa représentation des espaces à intervenir. Le spécialiste en aménagement faunique aborde pour sa part ces espaces du point de vue des oiseaux appelés à les fréquenter. À cet égard, il prête attention aux végétaux proposés par l'architecte afin de vérifier s'ils contribuent à satisfaire les besoins alimentaires, de protection et de nidification de la faune avienne. Sa façon d'aborder les habitats est portée par un principe d'organisation sociale *écologique*.

En raison de la complémentarité de leur représentation respective, peu de différends significatifs n'ont été observés entre ces deux derniers protagonistes (à l'exception de la question du remplissage des bains d'oiseaux qui n'a pas trouvé de solution (thème 6.5.9)). Les litiges qui se sont manifestés lors de la deuxième étude de cas ont plutôt opposés ces derniers aux agents techniques qui travaillent quotidiennement sur le terrain. Ces agents ont aussi leur propre façon de concevoir la naturalisation. Elle oscille entre un retour complet de la nature, qui se rapproche d'une conception en terme de *restauration*, et une vision plus pragmatique qui prend en considération les problématiques sociales liées à la présence d'espaces verts en milieu urbain.

Comme nous l'avons déjà signalé, la vision pragmatique des agents, qui prend appui sur principe d'organisation sociale *civique*, tend à l'emporter sur les considérations d'ordre *écologique*.

Les différences de vue entre les agents techniques, d'une part, l'architecte et le spécialiste en avifaune, d'autre part, était entre autre visible lors des discussions relatives à la dimension et la disposition des végétaux (thème 6.5.3). Bien que brèves, ces discussions illustrent deux façons différentes d'aborder la distribution des végétaux sur le terrain: ou bien en tenant compte des appréhensions manifestées par les riverains, ou bien à partir des critères selon lesquels on aménage habituellement un habitat faunique. L'analyse aura permis de constater que le principe d'organisation sociale *écologique* a précédé celui de nature *civique* dans la solution du différend. L'architecte considérait que les aménagements devaient être d'abord conçu pour les oiseaux. Au besoin, ils pouvaient être modulés pour répondre aux préoccupations des citoyens.

Les différences de formations, de préoccupations et de représentations des divers intervenants étaient l'occasion d'observer les opérations réalisées par ces derniers en vue de s'agencer. À cet égard, nous avons mentionné que les acteurs possédaient l'ensemble des ressources et des savoir-faire nécessaires pour s'ajuster différemment d'une situation d'interaction à une autre. Notre conception de l'acteur *pluriel* posait en ce sens qu'ils avaient la capacité de reconnaître les êtres et les choses sur lesquels s'appuyer afin d'adapter leurs conduites aux circonstances rencontrées. Dans cette voie, les expériences passées de l'individu ne débouchaient pas nécessairement sur des façons cohérentes et unitaires d'être et d'agir. Elles ressortaient comme autant d'opportunités différentes de faire l'acquisition d'informations, de savoirs et de modèles de pensée sur la base desquels l'acteur donne sens à la multiplicité des objets, des personnes, des événements et des idées qui se présentent à lui. Cette conception de l'acteur insistait également sur le rôle joué par les contraintes et les opportunités de la situation immédiate dans l'explication de ses conduites. Les circonstances de la situation déterminaient en effet lesquels des ressources, des raisonnements et des savoir-faire acquis par le passé, allaient être réactivés et mobilisés afin d'apporter des réponses appropriées à la situation. Du même coup, il ressortait que les acteurs pouvaient s'adapter rapidement à des situations organisées selon des logiques différentes. La façon d'orchestrer leurs actions à celles des autres pouvait faire appel à une logique d'action *rationnelle* (fondée sur les prix), *socio-historique* (fondée sur les expériences antérieures), *stratégique*

(fondée des buts à atteindre), *interprétative* (fondée sur le symbolique), *associative* (fondée sur l'agencement d'entités diverses) et *justificative* (fondée sur la légitimité). Dans ce dernier cas, il pouvait faire valoir le bien-fondé de leurs positions en référant à l'un ou l'autre des sept *principes supérieurs d'organisation sociale* que nous avons explicités. De ce qui précède, on aura donc compris que l'acteur, au sens où nous l'envisagions, était un être doté d'une certaine plasticité ainsi que d'une certaine marge de jeu.

**Jeu de contraintes.** Tout aussi "libre" qu'ils soient, les acteurs impliqués dans les projets de naturalisation devaient aussi composer avec un certain nombre de contraintes. À cet égard, un survol des deux projets révèle qu'aucun des aspects de la mise en forme des protocoles d'aménagement n'a été épargné par une forme ou une autre de contrainte. Avant d'en faire un bref inventaire, signalons que l'initiation des deux projets relève d'abord d'une motivation économique. Dans le cas de la gestion différenciée, la naturalisation des espaces verts visait à sauver des frais d'entretien, de personnel, d'équipement et de pesticides. Dans le cas des aménagements fauniques, il s'agissait de maximiser les retombées sur chaque dollar investi par l'organisme subventionnaire. Plutôt que d'investir l'ensemble de ses fonds en région, là où les besoins de protection et de mise en valeur des habitats fauniques sont nombreux, l'organisme concentre une partie de ses activités en milieu urbain, espérant accroître sa visibilité et partant, d'inciter un plus grand nombre de personnes à participer à ses activités de financement. Sous ce rapport, chacun des deux projets s'avère répondre à un impératif de rendement et de résultat. Les sites doivent être aménagés de telle sorte qu'ils nécessitent le moins d'entretien possible dans le premier cas, et qu'ils attirent le plus grand nombre possible d'oiseaux et de visiteurs dans le deuxième. Cette rationalité *industrielle* sous-jacente à leur aménagement constitue une première forme de contrainte qui teinte les décisions prise par les acteurs.

Une deuxième forme de contrainte à trait aux réactions manifestées par la population. Dans le cas de la gestion différenciée, on se souviendra que le retour d'une flore "spontanée", dans certains espaces verts de la municipalité, modifiait les représentations traditionnellement forgées par les citoyens envers ceux-ci. Si certaines personnes voyaient en cette métamorphose un effort planifié des autorités en vue de réintroduire de la biodiversité, saluant par le fait même la possibilité de pouvoir admirer une plus grande variété d'espèces d'oiseaux, de papillons et d'insectes, d'autres

estimaient qu'il s'agissait plutôt d'un laisser-aller portant atteinte à leur qualité de vie. À la fin juillet, lorsque la plupart des cycles de floraison des végétaux sont complétés, bon nombre de citoyens ressentent en effet un malaise à la vue des graminées qui prennent une apparence jaune et sec. Particulièrement ceux qui habitent aux abords d'un site de gestion différenciée. Les réactions suscitées par le changement d'esthétique s'accompagne d'autres types de craintes: le retour d'animaux potentiellement menaçant, la recrudescence de la consommation de drogue et de la prostitution, la multiplication de l'herbe à poux, la perte d'une vue sans obstruction, etc. À ces appréhensions diverses manifestées par la population, s'ajoute le manque d'appui des élus locaux. Mal renseignés sur les motivations relatives au changement de régime de fauche, ces derniers se portent pour la plupart à la défense du point de vue des citoyens. Particulièrement en période électorale comme à l'été 1998. Ces sensibilités diverses exprimées par la population et les élus devaient exercer une influence déterminante sur la façon des intervenants de concevoir le processus de naturalisation. D'un commun accord, ils estimaient qu'une approche esthétique était la meilleure façon de susciter l'approbation des citoyens à l'égard de ces nouveaux paysages. Du même coup, les contraintes sociales, propres à la cité *civique*, se prolongeaient sous la forme d'un troisième type de contrainte, la contrainte d'ordre esthétique relevant de la cité *inspirée*. En vertu de celle-ci, les sites de gestion différenciée devaient être conçus de telle sorte qu'ils prennent des formes, des couleurs et des textures susceptibles de plaire à la population. Tout comme la contrainte économique, la contrainte esthétique enjoint elle aussi une obligation de résultat. Chacune des décisions prise par les intervenants devait en effet contribuer à maximiser l'effet visuel créé sur le terrain. La nature devait y apparaître avec ce qu'elle a de plus rassurant et de plus agréable à offrir. Parallèlement à ces contraintes, les intervenants devaient aussi composer avec la condition des sols déjà en place (secs et bien drainés). À cet égard, on se souviendra de l'intention du responsable du projet de ne pas enrichir la composition de ces derniers. "*On n'a pas à adapter la nature à nous, disait-il. Faudra prendre les sols pauvres puis trouver les bonnes espèces*". Cette contrainte de nature physique relève de la cité *écologique*.

Articulées les unes aux autres, les contraintes économiques, sociales, esthétiques et physiques ont participé à façonner la représentation d'un certain type d'environnement. C'est dans les discussions relatives aux espèces pertinentes à introduire (thème 5.4.3) que s'observe le mieux l'influence exercée par celles-ci. Au fil de leurs pourparlers, les acteurs ont défini les critères

suivant lesquels certaines espèces s'imposaient davantage "désirables" que d'autres. À terme, il ressortait que les espèces appropriées étaient celles qui s'introduisaient déjà naturellement, qui avaient un bon potentiel de recouvrement, qui étaient florifères, qui fleurissaient longtemps, qui fleurissaient rapidement après la coupe, qui étaient résistantes, qui requéraient un minimum d'entretien, etc. Dans cette voie, chaque espèce végétale sélectionnée s'impose comme un dispositif opérant un rapprochement entre quatre principes d'organisation sociale: *industriel*, *civique*, *inspiré* et *écologique*. Chacune détient des qualités fonctionnelles recherchées, un esthétisme susceptible de plaire à la population ainsi qu'une capacité à s'adapter aux sols déjà en place.

Selon un ordre et un degré différent, ces contraintes s'observent également dans le second projet. La raison d'être des habitats fauniques, rappelons-le, est de donner d'avantage de visibilité à l'organisme subventionnaire. Partant, les décisions qui sont prises visent à maximiser l'effet de visibilité recherché. La localisation des habitats fauniques à l'intérieur des parcs municipaux illustre le poids de cette contrainte. Dans les trois cas, les emplacements ont été choisis non seulement en fonction des éléments bio-physiques déjà en place, mais aussi, pour le potentiel qu'ils offraient en terme de visibilité. Dans le parc nord, l'habitat est localisé en bordure du boisé de peupliers deltoïde. À cet endroit, précise l'agent technique du parc, "*la piste cyclable est très fréquentée (...). Le panneau qui sera installé sera bien en vue*". Dans le parc sud, l'habitat est aménagé près d'un quai flottant où, durant la saison estivale, une navette fluviale amène de nombreux cyclistes dans un parc provincial situé de l'autre côté de la rive. Pour l'architecte du paysage, la fréquentation des lieux offre des avantages évidents en terme de visibilité. Dans le parc est, l'habitat est localisé en bordure de la coulée située en son centre. Tout en prenant avantage de la morphologie des lieux, cet emplacement tire profit des visiteurs qui, à pied, à bicyclette ou en voiture, s'arrêtent fréquemment pour admirer le paysage ou pour pique-niquer.

L'objectif de maximiser la visibilité des habitats fauniques s'incarne sous d'autres formes de contraintes. Une de celles-ci est d'ordre *écologique*. Les végétaux qui participent à la construction des habitats doivent être en effet sélectionnés, agencés et disposés de telle sorte qu'ils attirent le plus grand nombre possible d'oiseaux, et partant de visiteurs. Comme dans la gestion différenciée, certains végétaux ressortent dès lors davantage "désirables" que d'autres. Particulièrement les

végétaux qui permettent aux oiseaux de se percher de façon sécuritaire et ceux dont les fruits sont disponibles à longueur d'année. Plusieurs justifications accompagnant la sélection de ces végétaux sont à cet égard explicites. Les charmes de Caroline constituent par exemple un "excellent choix" parce qu'ils offrent la "nourriture préférée du cardinal rouge". Le genévrier va pour sa part "offrir un complément de nourriture intéressant pour les femelles". Par contre, "l'épinette va offrir un meilleur lit de nidification que le genévrier".

Tout en répondant à une contrainte *écologique*, la sélection des végétaux s'effectue aussi en regard d'une contrainte esthétique (*inspiré*). Cette contrainte émane moins de l'organisme subventionnaire que des intervenants au coeur du projet. Elle repose sur le raisonnement selon lequel pour obtenir d'autres financements, en vue d'aménager de nouveaux habitats, il faut impressionner favorablement les membres de l'organisme subventionnaire. "C'est le principe de la poule et de l'oeuf", signalait à ce titre le responsable du projet. "Si on réussit quelque chose de très bien, ajoutait celui-ci, ils vont être très ouverts à nous donner de l'argent l'année prochaine". Tout comme le responsable de la gestion différenciée qui se forgeait une représentation des sites en terme de "produit maîtrisé", l'architecte du paysage envisage dès lors l'apparence des habitats fauniques en terme de "cartes de visite". Ces sites, dit-elle, vont "être notre carte de visite pour en faire beaucoup dans toute la ville". Partant, elle porte une attention particulière envers les végétaux susceptibles de susciter un intérêt visuel immédiat. Les fleurs vivaces vont par exemple permettre de donner "un effet beaucoup plus coloré, beaucoup plus punch". Lorsqu'on introduit quelques spécimens de viburnums, il devient par ailleurs "plus intéressant de choisir du gros calibre pour donner un punch". Une section du site est sera pour sa part aménagée "avec des plants très matures". "Ça va être notre aménagement punch!" commente l'architecte.

Tout en ayant à répondre à des contraintes de rendement, à des contraintes écologiques et esthétiques, l'aménagement des habitats fauniques doit aussi faire face à des contraintes de nature sociales. Ces contraintes sont particulièrement ressenties par les agents techniques qui travaillent sur le terrain. Comme le signale l'agent technique du parc nord, les citoyens se préoccupent des questions de sécurité liées à l'aménagement des habitats fauniques. Ils craignent que le retour d'une strate arbustive dans l'un de ceux-ci ne relance certaines activités "illicites" en face de chez

eux. De même, ils veulent conserver une vue sans obstruction sur le paysage dont ils ont traditionnellement bénéficié. Pour ces raisons, affirme l'agent technique, *“on ne cherche pas à faire d'écran ou de cachette”*. La contrainte sociale prend également une autre forme. Il s'agit de l'engouement des citoyens envers *“les belles fleurs”*. Aussitôt qu'elles s'épanouissent, explique l'agent technique du parc sud, les fleurs sont cueillies par les citoyens qui habitent aux abords des parcs. N'ayant pas le temps de produire les graines nécessaires à leur reproduction, celles-ci ne peuvent par conséquent se reproduire. Rencontrée dans le parc sud au moment de la gestion différenciée, cette problématique, aux dires des agents techniques, devrait se répéter lors de la construction des habitats fauniques.

Enfin, l'ensemble des habitats fauniques devaient répondre à des contraintes d'efficience et d'efficacité. À cet effet, on se souviendra des propos du responsable du projet selon lesquels les habitats devaient être construits selon *“un coût minimum au mètre carré”* et nécessiter *“un entretien minimum ultérieur”*. Ces contraintes s'observent particulièrement dans les décisions 6.5.10 (Le choix entre les arbustes en trois litres ou en plantules) et 6.5.11 (Le choix entre les herbacés en plantules ou en semences). Au cours de celles-ci, les intervenants étaient amenés à raisonner en terme de coûts-bénéfices. Ils devaient décider lesquelles des options maximisaient l'effet visuel créé sur le terrain en regard de l'investissement financier. C'est également sous la contrainte d'efficience et d'efficacité que le responsable du projet exige d'adapter le choix des espèces végétales à la condition des sols déjà en place. Tout en étant esthétique, en vue de créer une impression positive immédiate, et écologique, en vue d'attirer des oiseaux et des visiteurs, les espèces végétales introduites devaient aussi être fonctionnelles. Plusieurs extraits de discussion témoignent de la présence de cette préoccupation dans l'esprit de l'architecte du paysage. L'andropogon *“s'implante très bien dans les sols secs et pauvres”*. Le saint-foin devient quant à lui *“assez intéressant pour favoriser l'azote au niveau du sol”*. Le rubus odorant, qui produit pour sa part de belles fleurs, est *“très résistant à la sécheresse et s'insère très bien dans les sols compactés”*.

En somme, les contraintes affectant l'aménagement des espaces à naturaliser sont nombreuses, diffuses et empruntent plusieurs visages. Elles tournent généralement autour des notions d'efficience, d'efficacité, d'esthétisme et de visibilité. Que ces contraintes soient réelles ou



qu'elles aient été présentés comme tel par les acteurs, importe peu ici. Le fait qu'elles aient été fréquemment invoquées dans les discussions, à titre de justifications ou pour invalider les positions d'autrui, témoigne de l'attention qu'elles ont reçue. Elles ont fait partie des préoccupations des intervenants, donnant à penser qu'elles ont investi leurs choix et leurs décisions.

**Dispositifs de coordination.** Pour coordonner leurs intentions à celles des autres au cours du processus de prise de décision, les acteurs devaient échanger et décoder des éléments de signification. Ils devaient interpréter les messages d'autrui et livrer en retour les indices permettant de témoigner du caractère intelligible de leurs propres intentions. Comme nous l'avons déjà signalé au cours des chapitres deux et trois, ces mécanismes d'intercompréhension font autant appel à des qualifications et à des compétences possédées en propre par les individus qu'à des dispositifs humains et non-humains de toutes sortes. Sur ce dernier point, l'examen des deux études de cas révèle que les entités humaines et non-humaines mobilisées par les acteurs afin de "rendre visible" leur intention ou leur proposition ont été nombreuses. Comme il s'agissait de projets de naturalisation, plusieurs variétés de fleurs, d'arbres et d'arbustes ont été mentionnés: des framboisiers odorants, du physocarpe, de l'anaphalis, du tussilago, des pins résineux, de l'heliopsis, etc. De même, certains acteurs ont fait appel à différentes catégories de végétaux: indigènes, exotiques, esthétiques (trop esthétiques), désirables, résistants, florifères, à fruit, de petite dimension, de grande dimension, rare, en voie de disparition, etc. Plusieurs processus relatifs à la transformation de ces végétaux ont également été invoqués: le processus de floraison, de production des graines, de maturation des plantes, de longévité des espèces, etc. Plusieurs objets liés à la mise en place et à la préservation de ces végétaux ont aussi été mobilisés: une liste d'espèces végétales, un dépliant explicatif, un panneau d'interprétation, des affiches énonçant des interdictions, une banderole pour éviter le piétinement, de la clôture à neige, des semences, une structure de bois, de l'eau, des roches, etc. Si certains dispositifs prenaient une forme matérielle, d'autres s'incarnaient sous une forme immatérielle. Certains avaient trait à l'introduction des végétaux, d'autres à des problématiques périphériques à ceux-ci: la condition des sols, une approche technique, une solution technique, un programme d'éducation populaire, l'affluence des visiteurs, une réglementation, une conférence de presse, etc. Parallèlement à ces dispositifs physiques et non-physiques, les intervenants ont eu recours à des savoirs formels et non-formels.

Ils ont évoqué les connaissances qu'ils avaient par rapport à la germination des graines, à la maturation des plantes et au contrôle de l'herbe à poux. Certains ont fait valoir le savoir d'expérience qu'ils ont acquis relativement au moment de la floraison des espèces, à l'introduction de végétaux et à l'utilisation de matériaux d'appoint.

Les contraintes de rendement qui exerçaient leur influence sur les espaces à aménager s'incarnaient également à travers plusieurs dispositifs. À cet égard, plusieurs extraits de discussion témoignent de dispositifs évoquant des principes d'efficacité. Par exemple, l'idée selon laquelle *“les sols plus riches facilitent habituellement l'introduction des végétaux”*. Ou encore, que *“ce sont les plantes qui s'introduisent déjà naturellement qui offrent un potentiel de recouvrement sans entretien”*. Le même principe est repris par le spécialiste en écologie végétale: *“Si on fait des interventions, il faut viser juste”*. *“Le but, dira de son côté le responsable des habitats fauniques, c'est d'arriver à faire des interventions où on entretient à peu près plus”*. La préoccupation est également partagée par l'architecte du paysage: *“comme les serres ne nous coûtent rien pour cette année, c'est moins cher de produire en serre que d'ensemencer”*. Plusieurs dispositifs mobilisés par les acteurs afin de rendre intelligible leur propos prenaient par ailleurs une forme hybride et difficilement décorticable. Il pouvait s'agir d'une hypothèse, d'une affirmation, d'un doute, d'un énoncé, d'une question, d'une réponse, d'un constat, d'une observation ou d'une formulation. Par exemple, l'affirmation du responsable de la gestion différenciée selon laquelle les tâches du spécialiste en écologie végétale sont justes et légitimes, car elles amènent à connaître *“des phénomènes qu'on ne connaît pas”*, à *“entrer dans un monde infini”*. Ou encore, l'affirmation du spécialiste en écologie végétale selon laquelle les différentes techniques d'ensemencement ne *“coûte pas cher [à] essayer”*. La révision des différents dispositifs de coordination mobilisés par les acteurs amène enfin à conclure qu'aucune différence significative n'est repérable entre les deux études de cas. Les dispositifs sont tout aussi diversifiés. Un nombre appréciable se rapporte cependant aux thèmes des végétaux et à leur introduction.

**Cités.** Après avoir identifié les ressources et les références auxquelles recouraient les acteurs afin de rendre intelligible leurs positions auprès d'autrui, notre démarche nous amenait à préciser dans quels univers de référence, ou *cités*, s'inscrivaient ces dispositifs. Au deuxième chapitre, nous avons précisé que les *cités* étaient des visions légitimes de la construction de l'ordre social. Nous

avons ajouté que ces visions, qui s'interprétaient également comme des systèmes de classement et d'interprétation du monde, étaient observables dans la société et accessibles à l'ensemble des personnes. Chaque acteur avait la possibilité d'orchestrer les dispositifs servant à expliciter ses positions en fonction de l'un ou l'autre des sept grands principes d'organisation sociale. Le différend entre le responsable du projet et le spécialiste en écologie végétale (thème 5.4.1), relativement au moment de fauche, illustre cette première observation. Le responsable, rappelons-le, privilégie un moment de fauche standard, alors que le spécialiste propose un moment de fauche qui s'adapte à l'évolution de la végétation de chacun des sites. À mesure qu'évolue la négociation, on constate les efforts menés par le spécialiste afin d'arrimer ses positions à celles de son interlocuteur. Son discours emprunte graduellement les références propres au principe d'organisation *industrielle*. Ce passage de sa position initiale, centrée sur un principe *écologique*, à un autre principe, de nature *industrielle*, démontre qu'il est effectivement possible d'orchestrer ses ressources et ses références sur la base de plus d'une  *cité*.

Au troisième chapitre, nous avons cependant souligné que ce libre-arbitre dont dispose les acteurs était nuancé par Boltanski et Thévenot. Le choix des principes, en vertu desquels les acteurs rendent intelligible leurs positions, est en effet limité par les circonstances de la situation où ils se trouvent. Dès qu'un acteur s'engage dans une situation d'interaction, il s'insère malgré lui dans "l'ensemble des associations déjà préparées par le passé" (Dodier, 1993b, 74). Un exemple de cette observation à trait aux discussions relatives aux approches de naturalisation à utiliser (thème 6.5.7). Deux options s'offraient aux intervenants afin de coloniser une partie des habitats fauniques: l'utilisation d'herbacés en plantules ou d'herbacés en semences. Dans un contexte de négociation où la majorité des arguments échangés ont trait à l'efficacité *industriel* de l'une ou l'autre des options, il eu paru étrange d'énoncer des arguments qui se rapportent soudainement à une  *cité civique*, centrée sur la justice et l'équité. Pour émettre une position ressentie comme juste et légitime, l'acteur doit prendre en considération les contingences de la situation où ils se trouvent. Il doit trouver les "bonnes" ressources qui ouvrent la voie à des rapprochements. La possibilité de choisir les principes en vertu desquels il articule ses ressources et références s'en trouve dès lors limitée.

Lors du quatrième chapitre, nous avons expliqué que les *cités* étaient aussi les catégories qui allaient permettre de répertorier les dispositifs de coordination mobilisés par les acteurs. À cet égard, nous avons dit que notre démarche allait être à la fois inductive et déductive. Elle allait faire usage des sept *cités* telles que déjà définies par Boltanski et Thévenot (1991), tout en laissant la voie ouverte au repérage d'autres catégories inédites. Au terme de notre analyse, nous constatons qu'aucune nouvelle catégorie n'émerge de la classification. Par contre, on note que le principe *écologique* de la construction de l'ordre social, qui n'était pas signalé dans l'ouvrage de base des auteurs, s'est imposé comme un des plus fréquemment soulevé par les intervenants. Particulièrement par le spécialiste en écologie végétale, l'architecte du paysage et le spécialiste en aménagement faunique. Pour eux, les processus biologiques déjà en place, ou ceux qui devraient être idéalement recréés, sont les références en vertu desquelles devraient être pensée et conçu les espaces à naturaliser. Bon nombre des dispositifs qu'ils mettent de l'avant s'inscrivent par conséquent dans l'horizon de la cité *écologique*.

Si certains dispositifs de coordination étaient facilement classifiables dans l'une ou l'autre des sept *cités*, d'autres par contre exigeaient un examen plus approfondie. Particulièrement les dispositifs que nous avons qualifié de "composites", c'est-à-dire ceux qui opèrent des rapprochements entre au moins deux principes d'organisation sociale. Les végétaux étaient de ces dispositifs. Dans bon nombre de cas, la lecture des justifications accompagnant la sélection de ces derniers permettait d'explicitier aisément dans quel principe d'organisation sociale ils se situaient. La *tamirésie* était un exemple une espèce qui fleurit rapidement après la coupe, qui se reproduit rapidement en serre et pousse efficacement dans les terrains incultes. L'intérêt porté aux qualités d'efficience de cette plante en fait dès lors un dispositif *industriel/écologique*. Le *chrysanthème*, l'*anaphalis*, le *sisyrinchium* et le *tussilago* étaient de leur côté des plantes de taille basse qui créaient "*une succession au niveau de la floraison*". Tout en donnant "*l'impression d'une prairie sauvage*", elles présentaient "*un attrait pour les résidents*". L'accent mis (en second lieu) sur la capacité de ces plantes à susciter l'intérêt des citoyens en fait un dispositif *écologique/civique*.

Certaines catégories de végétaux auxquelles faisaient référence les acteurs s'imposaient plus problématique. Par exemple, l'idée des "*bonnes espèces*" invoquée par le responsable de la gestion différenciée, ou celle des "*espèces désirables*" énoncée par le spécialiste en écologie

végétale. Pour saisir la signification de ces dispositifs, il fallait porter attention à l'ensemble de l'argumentation développée par ces derniers. Afin d'effectuer une mise en catégorie la plus systématique possible, nous avons développé quelques typologies de classification. Qu'il s'agisse d'espèces désirables, résistantes, florifères, ou d'autres types d'espèces, ces dispositifs pouvaient dès lors être classifiés dans l'un ou l'autre des exemples de catégories suivantes:

*écologique/inspiré*: lorsqu'une espèce est sélectionnée prioritairement pour sa propriété à représenter le milieu d'origine et secondairement pour ses valeurs esthétiques (hauteur, couleur, texture, parfum).

*industriellécologique*: lorsqu'une espèce est sélectionnée prioritairement pour ses qualités fonctionnelles (capacité à recouvrir rapidement le sol, à s'adapter à des terrains difficiles, à fleurir rapidement après la fauche, à attirer les oiseaux, à être résistante à la sécheresse), et secondairement pour sa propriété à représenter le milieu d'origine.

*inspiré/civique/écologique*: lorsque les qualités esthétiques d'une espèce sont perçues comme un atout susceptible de favoriser l'acceptation sociale d'un site de gestion différenciée, ou encore, de susciter l'achalandage de visiteurs dans un habitat faunique.

*industriellinspiré/civique/écologique*: lorsque les qualités fonctionnelles et esthétiques d'une espèce permettent de créer rapidement et efficacement un site à naturaliser dont les propriétés risquent de susciter l'approbation sociale, ou encore, d'attirer l'attention des visiteurs.

Plusieurs dispositifs évoqués lors de la deuxième étude de cas avaient enfin un caractère ambigu. Dans la mesure où un certain nombre de composantes étaient expressément mise en place afin d'attirer des oiseaux, lesquels permettaient d'attirer des visiteurs, lesquels prenaient connaissance de l'implication de l'organisme subventionnaire et pouvaient éventuellement s'impliquer dans ses activités de financement, on pouvait se demander jusqu'à quel point le principe d'organisation sociale *industriel* n'était pas finalement au fondement du choix et de la sélection de ces dispositifs. Fallait-il par exemple considéré les bains d'oiseaux, leur emplacement et l'eau que l'on doit changer comme des dispositifs composites en partie *industriel*? Dans ces trois derniers cas, nous nous sommes arrêtés à l'idée qu'ils étaient mis en place pour attirer prioritairement les oiseaux, et secondairement, pour attirer les visiteurs. Nous n'avons pas retrouvé dans les propos des acteurs des extraits assez explicites pour dire qu'il s'agissait également de dispositifs *industriels*. Nous avons dit qu'ils constituaient des dispositifs de coordination *écologique/civique*.

Par contre, certains dispositifs avaient une dimension *industrielle* plus explicite. Par exemple les solutions techniques liées à l'ensemencement et à l'introduction de végétaux. Nous avons dit qu'il s'agissait de dispositifs *industriell'écologique*.

En somme, la mise en catégorie des dispositifs de coordination mobilisés par les acteurs était l'occasion d'identifier dans quels principes d'organisation sociale s'inscrivaient leurs propos. Partant, une étape importante était franchie en vue de repérer les opérations réalisées par ces derniers afin de s'ajuster.

**Les régimes d'action.** En reconstituant la genèse des interactions dans chacun des thèmes, nous avons constaté que les acteurs ne convergeaient pas de la même manière d'une situation d'interaction à une autre. À certains moments, ils avaient des façons divergentes d'appréhender les propriétés et les composantes qui devaient venir façonner l'identité de l'espace à naturaliser. La succession des interventions qu'ils effectuaient en vue de s'ajuster correspondait alors aux opérations caractéristiques du *régime d'action en justice*. Un exemple de cette situation est le différend entre le responsable du projet et le spécialiste en écologie végétale relativement au moment de fauche (thème 5.4.1). La position initiale du spécialiste consiste à dire qu'il faut décider du moment de fauche en fonction de la condition de chacun des sites. Il considère que l'observation attentive de l'évolution de la végétation est le principe juste et légitime en vertu duquel devrait être prise une décision. Sa façon d'appréhender la question repose sur une cité *écologique*. Soucieux de développer une gestion rationnelle et prévisible des espaces en voie de naturalisation, le responsable du projet favorise de son côté un moment de fauche standard. Pour lui, l'objectif de développer des sites d'apparence uniforme et ordonnée (un "*produit maîtriser*") est le principe en vertu duquel devrait être pris une décision. Sa façon initiale d'appréhender la question renvoie à une cité *industrielle*. Partant de principes d'organisation sociale différents, nous avons assisté aux opérations réalisées par ces derniers afin de s'ajuster.

Si certaines situations d'interaction témoignaient d'un écart de perspective entre les acteurs, d'autres par contre permettaient de constater des façons relativement semblables de concevoir l'agencement des entités présentes dans la situation. Le travail réalisé par les protagonistes en vue de s'ajuster correspondait alors aux opérations caractéristiques du *régime d'action du consensus*.

Un exemple de cette situation a trait aux contraintes imposées par le responsable du projet aux intervenants impliqués dans l'aménagement des habitats fauniques (thème 6.5.1). Au cours des discussions de groupe, il précise qu'il faudra adapter les aménagements à la condition des sols, qu'il faudra faire appel à des végétaux facilement disponibles, que les espaces devront être visuellement intéressants, qu'ils devront profiter d'une bonne visibilité, etc. Le fait qu'aucun intervenant ne conteste ouvertement la légitimité de ces contraintes amène à conclure qu'ils font leurs les principes d'organisation sociale (*industriel, inspiré, civique, écologique*) à la base de l'aménagement des sites<sup>92</sup>.

Tout en permettant d'observer des situations de litige et des situations d'harmonie, le suivi des discussions donnait également à voir les opérations que réalisent certains intervenants en vue d'actualiser leurs intérêts personnels ou professionnels. Cette façon d'entrer en interaction avec autrui correspondait aux opérations caractéristiques du *régime d'action tactique-stratégique*. Un exemple de ce mode d'ajustement nous est donné par le spécialiste en écologie végétale lors des pourparlers relatifs à ses responsabilités (thème 5.4.2). À chaque fois qu'il le peut, il saisit les occasions qui se présentent à lui afin de justifier le recours à ses qualifications professionnelles. Il tente de démontrer en quoi celles-ci s'avèrent finalement compatibles avec l'avancement du projet. De même, il saisit les occasions qui lui permettent de faire valoir sa vision personnelle de la naturalisation.

Le suivi des échanges fait par ailleurs ressortir des situations où les intervenants doivent prendre acte de directives qui leur sont imposées. Par exemple, les contraintes soumises par l'organisme

---

<sup>92</sup>Les discussions relatives aux matériaux à utiliser (thème 6.5.13) démontrent cependant que si les acteurs approuvent les contraintes qui leur sont proposées, ils se donnent néanmoins une marge de liberté quant à leur application. Les copeaux, les boues usées, les algues et les mycorhizes, qui tantôt donnent du volume au sol, tantôt en enrichissent la composition, sont à cet égard autant d'exemples de dispositifs qui leur permettent de "s'approprier" l'obligation d'adapter les aménagements à la condition des sols. Dans les termes de Crozier et Freidberg (1981), on pourrait dire que cette obligation n'a pas le pouvoir de déterminer de part en part l'action des acteurs. Dans une organisation, rapporte l'analyse stratégique, il existe toujours des secteurs d'activité plus difficile à régulariser que d'autres. Les acteurs, qui ne veulent jamais être traité comme de simples exécutants, savent déceler ces zones d'incertitude et trouver les moyens leur permettant de personnaliser les consignes qui y sont rattachées. Suivant cette lecture, les matériaux dont il est ici question s'interprètent comme des opportunités dont se saisissent les intervenants (incluant le responsable du projet, intermédiaire des consignes de son chef) pour retrouver une part de liberté et d'autonomie personnelle dans l'exécution de leurs tâches.

subventionnaire à la municipalité (thème 6.5.1). Contrairement à celles imposées par le responsable du projet aux autres participants, ces contraintes ne peuvent être librement interrogées dans le cadre d'un espace de discussions prévues à cette fin. Cette façon d'entrer en interaction avec autrui, où l'espace commun n'est pas à proprement parler négocié mais imposé, correspond au *régime d'action en autorité*. Comme l'illustre cependant l'analyse de la décision, les intervenants du projet se sont réappropriés une certaine marge de liberté envers à l'application de ces directives. Voulant par exemple éviter d'amplifier les problèmes de toxicomanie et de prostitution qui accompagne la présence d'une strate intermédiaire de végétaux dans les parcs municipaux, le responsable du projet négocie un compromis avec l'organisme. Au lieu d'introduire majoritairement des arbustes qui permettent de maximiser la présence des oiseaux, il propose de faire également appel à des herbacées.

En somme, selon les contraintes qui pèsent sur l'action et en fonction des caractéristiques singulières de la situation où ils se trouvent, les intervenants ont été amenés à déployer différents types de ressources et de compétences en vue de s'agencer. Le suivi des discussions permettait à cet effet de repérer le passage d'un *régime d'action* à un autre. Les *régimes d'action en justice* et *du consensus* se sont révélés les plus fréquents.

**Registres d'accord.** Les registres d'accord sont les formules qui décrivent la façon dont se dénouent les situations de différends entre les acteurs. Boltanski et Thévenot font état de trois scénarios possibles: la *clarification dans un principe*, le *compromis entre principes*, et la *relativisation*. Dans le premier, les acteurs négocient jusqu'au moment où l'une des positions évoquées en vertu de l'une des *cités* l'emporte sur les autres. Dans le deuxième, ils renoncent à mener le travail de justification de leur position respective. Ils s'entendent pour formuler un accord qui tient compte des ressources et des références orchestrées sur la base des *cités* impliquées dans l'action. Dans le troisième, ils mettent de côté les principes au fondement de leur position respective. Ils se plient volontairement aux arguments énoncés par l'un ou l'autre des intervenants. Afin d'avoir un portrait exhaustif des formules qui décrivent l'aboutissement des situations de litige, nous avons suggéré deux autres scénarios possibles: la *convergence spontanée* et l'*imposition d'un principe*. Le premier décrit une situation où le différend se résout rapidement suite à une intervention réalisée par un acteur. Le second détaille une situation où l'un des



intervenants dicte le principe en vertu duquel sera tranché le différend. Dans ces deux cas, le différend peut se dénouer en contrepoint d'un ou de plusieurs *principes d'organisation sociale*.

Un retour à la première étude de cas démontre par ailleurs que l'ensemble des thèmes discutés par les intervenants se sont déroulés dans le cadre du *régime d'action en justice*. Par conséquent, chaque thème a été l'objet d'un différend qui s'est dénoué en vertu de l'un des *scénarios de construction de l'accord* (tableau 5.7). Dans les six thèmes discutés, treize décisions ont été prises. Elles ont été conclues de la façon suivante:

Figure 7.1

Compilation des registres d'accord de la première étude de cas

<b>Registres d'accord</b>	<b>Nombre de décisions</b>
Imposition d'un principe	4
Relativisation	4
Clarification dans un principe	3
Convergence spontanée	2
Compromis entre principe	0

En portant attention à la figure précédente, on note que huit des treize décisions ont été conclues sous le mode de l'*imposition d'un principe* ou encore, sous celui de la *relativisation*. Règle générale, les principes qui ont participé à résoudre les différends ont été imposés par le responsable du projet, alors que les interventions menant à se plier volontairement aux arguments d'autrui ont été accomplies par le spécialiste en écologie végétale. C'est donc dire que dans la majorité des décisions, le coûteux travail de justification et d'invalidation des positions d'autrui n'a pas été mené à terme. Le rapport de force entre les deux principaux protagonistes semble expliquer l'importance pris par ces deux scénarios. Le spécialiste en écologie végétale est en effet embauché pour la durée du projet. Peu après son entrée en fonction, on lui signale la possibilité de prolonger son contrat. D'autre part, il possède une vision bien précise de la naturalisation. Comme le révélait un entretien réalisé avant le début des premières discussions de groupe, il voit en la gestion différenciée une opportunité exceptionnelle de matérialiser sa vision du retour de la nature en milieu urbain. Peu de temps après cependant, le responsable du projet énonce les conclusions de l'expérience européenne et explicite les caractéristiques de sa propre vision. Les divergences de

vues entre les deux protagonistes sont manifestes. Compte tenu de sa situation de précarité, le spécialiste renonce à mener à terme le travail de justification de ses positions personnelles. Plusieurs de ses interventions correspondent en ce sens à des *opérations d'alignement* (voir conclusion). Elles consistent à moduler son propos en incluant progressivement des références et des raisonnements propre à la position d'autrui.

L'examen de la figure précédente démontre également que trois des treize décisions ont quand même été conclues dans la *clarification dans un principe*. La nature des arguments invoqués, qui prennent appui sur un principe d'organisation sociale *industriel*, semble expliquer le dénouement des différends en vertu de ce scénario. Dans le thème 5.4.5, les intervenants s'entendent pour dire que la gestion différenciée ne constitue qu'un moyen limité de combattre l'herbe à poux. Le savoir formel sur lequel s'appuie le spécialiste en écologie végétale afin d'en arriver à cette conclusion a convaincu le responsable du projet. Dans le thème 5.4.5, les principes d'efficacité évoqués par les deux acteurs sont aussi au principe des deux accords: utiliser la technique suisse de fauche, de récolte et d'épandage de la matière végétale et effectuer la production de deux grosseurs de cellules de végétaux en serre.

En regardant maintenant du côté de la deuxième étude de cas, on note que sept des treize thèmes abordés par les intervenants se sont déroulés dans le cadre du *régime d'action en justice* (tableau 6.14). Le suivi des discussions révèle également que six des treize thèmes discutés ont fait l'objet d'un consensus immédiat (*régime d'action du consensus*) et qu'un thème se situait à la fois dans un *régime d'action en autorité* et dans un *régime d'action du consensus* (thème 6.5.1). En ce qui concerne les sept thèmes qui ont fait l'objet d'un différend, treize décisions ont été prises (une quatorzième a été l'objet d'une non décision). Elles ont été conclues de la façon suivante:

Figure 7.2

Compilation des registres d'accord de la deuxième étude de cas

<b>Registres d'accord</b>	<b>Nombre de décisions</b>
Clarification dans principe	5
Compromis entre principes	4
Convergence spontanée	3

Imposition d'un principe	1
Relativisation	0

Une lecture de la figure précédente montre que des treize décisions qui ont fait l'objet d'un différend, cinq ont été conclues dans la *clarification dans un principe* et quatre dans un *compromis entre principes*. L'importance pris par ces scénarios laisse entendre qu'un espace de convergence entre les différents principes exprimés a été recherché. L'examen des processus d'échange révèle cependant que les négociations qui ont précédé ces décisions ont souvent été longues et parfois fastidieuses. Il en a été ainsi des discussions relatives aux dispositifs à mettre en place afin de prévenir la cueillette des fleurs (thème 6.5.6), des discussions concernant l'installation de baignoires à oiseaux (thème 6.5.9), de celles entourant le choix des arbustes en trois litres ou en plantules (thème 6.5.10) et de celles portant sur le choix des herbacées en plantules ou en semences (thème 6.5.11). À terme, on peut dire que les décisions qui ont été prises reflètent les préoccupations et les raisonnements de certains acteurs plutôt que d'autres. Les dispositifs prévenant la cueillette des fleurs portent par exemple la marque des agents techniques. C'est à la suite de nombreuses opérations de justification et d'invalidation que ces derniers ont en effet réussi à convaincre l'architecte de mettre en place un type particulier d'affichage. Les préoccupations du spécialiste en aménagement faunique se reflètent pour leur part dans les décisions relatives à l'installation de baignoires à oiseaux. Ses arguments, selon lesquels la présence d'eau dans les sites attirent les oiseaux, ont su convaincre l'architecte et les agents techniques (la question de la responsabilité du remplissage de ces baignoires demeure cependant non résolue). En ce qui concerne les arbustes en trois litres ou en plantules, plusieurs préoccupations d'efficacité et d'économie ont été soulevées par les intervenants. Les solutions proposées par le responsable du projet et l'architecte demeurent celles qui ont été retenues. De même en est-il des décisions relatives au choix des herbacées en plantules ou en semences. L'architecte prend connaissance des expériences des agents pour déterminer un ratio étudiant/plantules réaliste. Pour le reste, il lui appartient de décider quelles espèces seront produites en serre et quelles espèces seront ensemencées sur le terrain.

### **Représentation de l'environnement.**

Au fil des négociations, une représentation des milieux à intervenir s'est graduellement

formalisée. Dans le cas des 101 espaces verts, on remarque que la végétation ne dépasse jamais la hauteur de la strate herbacée. Par conséquent, qu'aucun arbre (strate arborescente) ou arbuste (strate arbustive) ne prend racine dans ces terrains (sauf exceptions). En prêtant attention aux végétaux de la strate herbacée, on note qu'un nombre important de ces derniers produisent des fleurs, ce qui donne l'impression d'être en présence de champs fleuris. Du début du printemps jusqu'à la fin de l'été, on assiste à une succession de floraisons. L'impression de champs fleuris est d'autant plus forte que les sites affichent toujours une ou plusieurs espèces en fleurs. À la fin du mois de juillet cependant, une transformation radicale s'opère. Au terme de leur floraison, plusieurs végétaux ont produit les semences nécessaires à leur reproduction. C'est également le moment de l'année où les employés municipaux viennent faucher les sites. Tout en permettant de conserver les sites à leur strate arbustive, la fauche permet d'éliminer l'apparence jaune et sec que prennent à ce moment les végétaux. En se déplaçant d'un site à un autre, on réalise par ailleurs que la hauteur et la densité des végétaux varie. Plus un site est exposé à la vue des citoyens, plus les espèces qui le compose sont susceptibles d'être hautes et d'occuper densément l'espace. La visite des sites amène également à réaliser que certains emplacements, en raison de la pauvreté des sols, et parce qu'ils sont exposés à la vue du public, ont fait l'objet d'introduction d'espèces (par semences ou par plantules). En examinant les végétaux qui ont été introduit, on s'aperçoit qu'une sélection minutieuse a été effectuée. Les végétaux qui colonisent ces sites ont en effet la capacité de s'adapter aux sous-sols en place et de coloniser rapidement les terrains. Ils résistent à la sécheresse et n'exigent aucun entretien. Ils sont florifères, fleurissent longtemps et rapidement après la coupe. Ils ont une bonne capacité de recouvrement et leurs semences sont facilement disponibles. L'examen attentif de ces végétaux démontre également que la distinction entre les espèces indigènes, introduites et ornementales n'a pas été prise en considération dans leur sélection. Enfin, on constate qu'un panneau signalant qu'il s'agit d'un espace en voie de naturalisation est présent sur chacun des sites.

Les habitats fauniques prennent pour leur part l'apparence suivante. De prime abord, on note que tous sont situés dans des parcs municipaux, en bordure de l'eau. De même, tous incluent une superficie de terrain déjà consacrée à la naturalisation. En prêtant attention à la localisation de ces aménagements, on constate qu'ils sont également situés à des endroits stratégiques. Leur emplacement tient compte des éléments physiques et des végétaux déjà en place ainsi que du

potentiel qu'ils offrent en terme de visibilité. En s'approchant de l'un d'eux, on observe que les trois strates de végétaux sont présentes. Parallèlement à quelques conifères réparties ça et là, ont été introduits plusieurs types d'arbustes. Une superficie importante a aussi été consacrée aux végétaux de la strate herbacée. À priori, l'ensemble des espèces introduites offre un couvert végétal approprié pour répondre aux besoins des oiseaux et des mammifères. Cependant, l'examen révèle que la strate arbustive, plus susceptible que les autres de procurer abris et nourriture aux animaux, ne prend peut-être pas autant d'importance qu'elle le devrait dans ce type d'aménagement. Lorsqu'on regarde par ailleurs la variété des arbustes en place, on remarque qu'un nombre important de ces derniers produisent des fruits, et que ces fruits sont disponibles à longueur d'année. De même, on note qu'une attention spéciale a été accordée à ceux ayant la caractéristique d'être rare ou encore, d'être disparue de la plaine du Saint-Laurent. Au niveau de la disposition, on découvre que ces arbustes sont rassemblés en de petits îlots, autour desquels il est aisé de circuler. Lorsque les habitats sont situés en face de résidences, on remarque qu'aucun arbre ou arbuste n'a été introduit de façon à obstruer la vue des citoyens. L'observation des aménagements donne également à voir qu'un nombre important de végétaux de la strate herbacées arborent des fleurs, et que ces fleurs, de teintes très variées, s'épanouissent à différents moments de l'été. En se rapprochant de ces végétaux, on observe qu'une sélection minutieuse a été effectuée. Tout en ayant des qualités esthétiques remarquables, on note que les herbacés ont en effet la particularité d'être robuste et de coloniser les sols incultes. Leur semences sont peu coûteuses et facilement disponibles sur le marché. Certains ont même la propriété de décontaminer les sous-sols. D'autre part, on remarque que plus un habitat est situé à proximité de résidences, plus les végétaux à valeur ornementale sont présents. On se rendant sur les lieux pour observer les oiseaux, on verra que de petites dépression saturées d'eau ont aussi été aménagées. Ces dernières permettent aux oiseaux de venir se rafraîchir en période sèche. La visite des sites permettra enfin de constater que des panneaux d'interprétation ont été insérer à des endroits stratégiques. Tout en donnant des détails sur la végétation en place, ils mentionnent que les aménagements sont le fruit d'une collaboration entre la municipalité et un organisme subventionnaire.

## **7.2 Partie 2. Éléments de discussion théoriques**

Ce chapitre sur la comparaison des deux études de cas nous amène maintenant à détailler certaines limites des références théoriques retenues. À la lumière des résultats de l'analyse, sont proposés un certain nombre de compléments interprétatifs.

Les situations de différends (*régime d'action en justice et tactique-stratégique*) nous ont donné l'occasion d'observer les opérations réalisées par les acteurs en vue de s'ajuster. Boltanski et Thévenot affirment que ces situations résultent de deux possibilités. La première est à l'effet que les acteurs n'articulent pas dans le même principe d'organisation sociale les entités ou les références sur la base desquelles ils s'appuient pour rendre intelligible leurs positions ou propositions auprès d'autrui. La seconde énonce que le litige survient dans un même principe alors que les acteurs n'orchestrent pas de la même manière ces dispositifs. Afin de sortir de leur impasse, ils doivent initier un certain nombre d'opérations leur permettant d'agencer leurs positions ou interprétations à celles d'autrui. Pour les besoins de notre propos, nous appellerons *opérations typiques d'ajustement* ces actions menées en vue de s'accorder. Dans la théorie qu'ils proposent, Boltanski et Thévenot identifient deux de ces opérations: la *justification* et le *dévoilement*. Elles ont en commun de faire appel à une logique *justificative et associative*.

*Opération de justification:* Cette opération, consiste à faire valoir le bien-fondé de son point de vue. Soumis au jugement des autres, subissant la contestation ou l'opposition, l'acteur doit convaincre autrui de la légitimité de sa position. Il doit convertir son point de vue personnel en une proposition qui prend des allures d'évidence, c'est-à-dire qui se présente comme la seule logiquement recevable. Le caractère recevable de sa proposition tient à son habilité à effectuer le passage du particulier au général, c'est-à-dire à démontrer en quoi son propos va au-delà d'un intérêt particulier pour refléter une réalité propre à l'ensemble des individus. Pour effectuer ce passage, il doit situer son propos en amont et en aval de l'exercice du jugement et de la critique. Il doit assembler et orchestrer les ressources et les références qui témoignent de l'intelligibilité de son propos en vertu de l'un des sept grands principes d'organisation sociale. L'*opération de justification* donne aussi lieu à un exercice de "remontée en généralité". L'acteur fait référence à des principes encore plus généraux suite à un premier exercice de justification ayant fait l'objet de critiques.

*Opération de dévoilement*: Sur la base de ressources et de références correctement orchestrées en vertu de l'une des sept *cités*, l'acteur justifie en quoi la position ou l'interprétation d'autrui n'est pas recevable. L'exercice l'amène à faire valoir les êtres et les choses d'une *citée* qu'il considère plus appropriée.

La reconstitution des échanges entre les acteurs dans le cadre de nos deux études de cas nous permet de confirmer l'importance prise par ces deux dernières opérations. Toutefois, plusieurs exemples d'interventions démontrent que les acteurs invalident les positions d'autrui sans nécessairement articuler un point de vue en référence à un principe d'organisation sociale explicite. Un exemple de cette situation a trait aux discussions relatives aux dispositifs à mettre de l'avant afin de prévenir la cueillette des fleurs (décision 6.5.1). L'agent technique affirme qu'il faut prévoir d'avantage d'affiche sur les sites afin de dissuader les visiteurs de cueillir les fleurs. L'architecte du paysage rétorque que le panneau situé à l'entrée du site sera suffisant. Son intervention, qui vise à invalider la position de son interlocutrice, ne prend appui sur aucun principe de légitimité explicite<sup>93</sup>. Afin de faire référence à ce type d'intervention "neutre", nous parlerons d'*opération d'invalidation* préférablement à celle de *dévoilement*, laquelle réfère à un exercice relativement articulé de critique et de contestation.

Tout en étant des actions fréquemment accomplies par les acteurs lors des situations de différends, les opérations de *justification* et d'*invalidation* demeurent néanmoins insuffisantes pour décrire l'ensemble des raisonnements et des procédures mis en oeuvre dans les interactions. De fait, les situations conflictuelles ne font pas peser à tout instant, dans chaque intervention, une exigence de justification. À certains moments, un acteur peut poser une question. À un autre, quelqu'un fait état d'éléments descriptifs. Ailleurs, un intervenant concède partiellement raison à son interlocuteur. Ces micro-moments du processus d'ajustement nécessitent d'être mieux saisi afin de conclure avec plus de précision dans quel scénario, ou *registre d'accord*, se dénoue le différend entre les acteurs. À la lumière des résultats d'analyse de nos deux études de cas, nous suggérons

---

<sup>93</sup>Toutefois, comme nous avons eu l'occasion de le préciser dans l'introduction de ce thème, un principe est quand même au fondement de la prise de position de l'architecte. Pour elle, tout affichage systématique viendrait porter ombrage au concept de la "prairie sauvage" initialement prévu pour le site. En inférant, nous pourrions dire qu'elle invalide la position de l'agent (centrée sur un principe *civique*) en vertu d'un principe *écologique*.

de décrire, de comprendre et d'expliquer les mécanismes de la prise de décision en faisant usage de quatre autres opérations inédites d'ajustement: l'*alignement*, le *rapprochement épisodique*, la *suspension* et la *clarification*. Ces opérations se décrivent de la façon suivante.

*Opération d'alignement*: inspirée de la sociologie de la traduction, cette opération consiste à montrer en quoi sa position personnelle se rapproche finalement de celle de son interlocuteur. Les dispositifs que l'acteur met de l'avant afin de rendre intelligible son propos inclut des raisonnements et des références propres à l'interprétation d'autrui. À certains égards, l'*opération d'alignement* peut s'apparenter au type de rapprochement qui aurait cours dans le cadre d'un scénario de construction de l'accord par *relativisation*. Si un différend prend fin grâce à une intervention de ce type ("ce n'est rien", "peu importe", "pas de problème", etc.), on conclura que l'accord s'est effectivement conclu dans le cadre d'un scénario de *relativisation*. Dans la mesure où une opération de *relativisation* n'est qu'une intervention parmi d'autres qui ponctuent le travail d'accommodement des acteurs, on conclura qu'il s'agit plutôt d'une *opération typique d'ajustement*.

*Rapprochement épisodique*: il s'agit moins d'une opération menée par un acteur qu'une situation momentanée de rapprochement. Le rapprochement épisodique prend forme l'espace d'un bref instant entre deux *opérations typiques d'ajustement*. Il s'agit d'un moment éphémère qui transforme la dynamique de relation entre les acteurs et qui modifie le cours des objets discutés. Il constitue un micro-moment de la construction d'une position commune.

*Opération de suspension*: un acteur interrompt le cours des échanges à l'égard d'un sujet donné. Il peut passer d'un sujet à un autre ou encore, suspendre temporairement les discussions afin de renouer ultérieurement avec le sujet discuté. Ce type d'opération peut être mené pour plusieurs raisons: un inconfort par rapport au litige à résoudre, l'atteinte d'un point de saturation, un manque d'information, etc.

*Opération de clarification*: dans ce type d'intervention, un acteur apporte des précisions par rapport à un sujet discuté. Il soulève une question, ou encore, met de l'avant des détails qui éclairent les autres participants sur les enjeux échangés. À certains égards, une *opération de*



*clarification* peut s'apparenter à une *opération d'invalidation*. Dans ce dernier cas, un acteur peut par exemple contraindre un interlocuteur à fournir de nouveaux arguments qui étayent le bien-fondé de sa position. Dans la mesure où celui-ci fait état de chiffres ou des détails descriptifs, on conclura qu'il accomplit une *opération de justification*. Dans la mesure où ces détails et ces chiffres sont avancés sans contrainte de justification ou de légitimation, on conclura qu'il s'agit d'un processus neutre, relevant d'une *opération de clarification*.

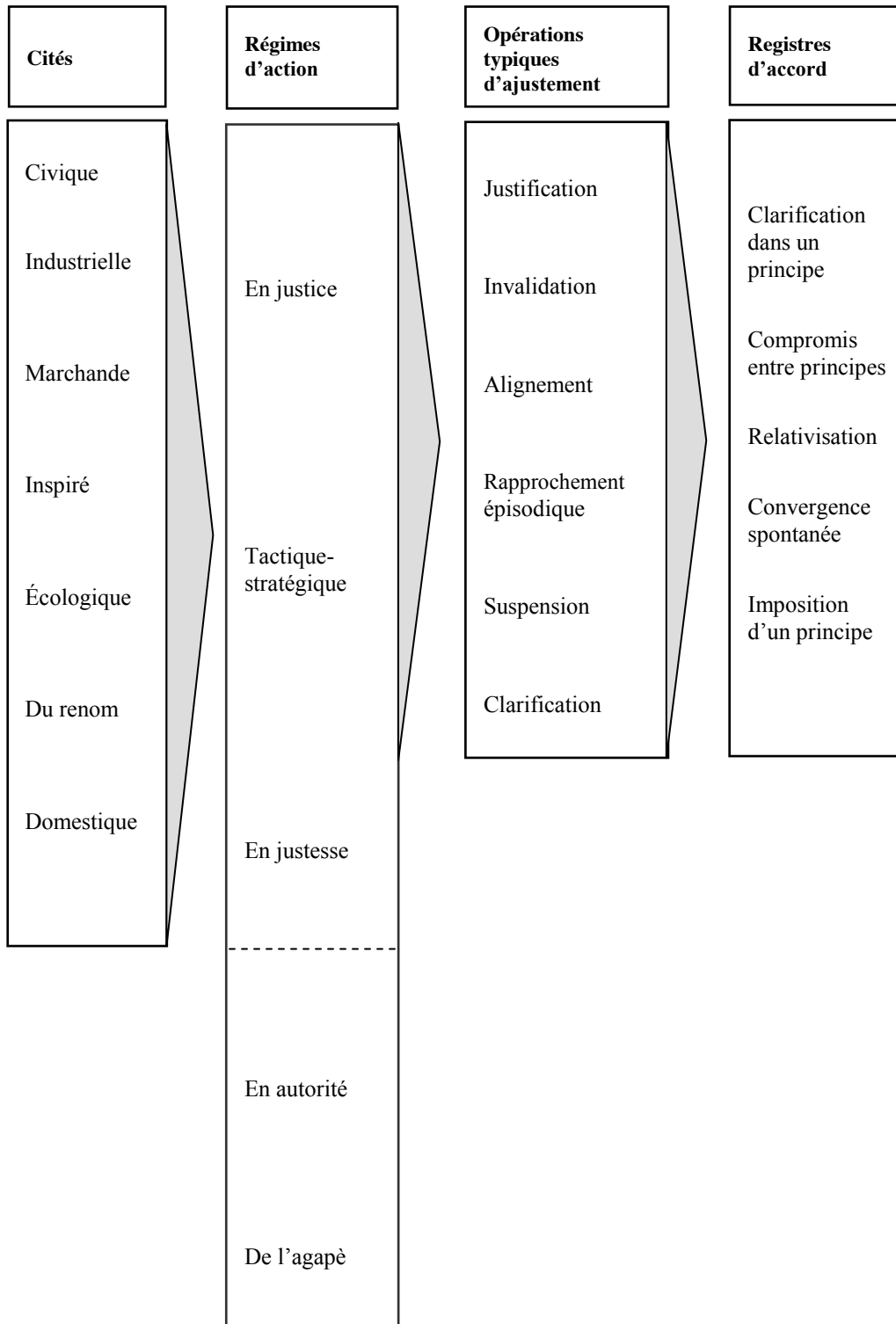
Les *opérations typiques d'ajustement* s'enchaînent rapidement les unes aux autres pour atteindre un point culminant. La suite ordonnée de ces *opérations* débouche en effet sur l'un des scénarios de construction de l'accord (les *registres d'accord*). Dans cette voie, on pourrait dire que la reconstitution des échanges, éclairée à l'aide de ce concept, donne non seulement une compréhension plus détaillée des raisonnements déployés par les acteurs en cours de négociation, mais aussi, des interactions qui ont mené au dénouement du différend. Un exemple de prise de décision que nous avons déjà analysé, et que nous éclairerons à nouveau à l'aide de ce concept, permettra d'illustrer ce qui précède. On y remarque que les acteurs évoluent dans un *régime d'action en justice* et qu'ils accomplissent, tour à tour, l'une ou l'autre des six *opérations typiques d'ajustement*.

Cet exemple à trait aux discussions relatives au moment approprié de fauche (décision 5.4.1). Lors de la première intervention de la première scène, le spécialiste en écologie végétale affirme que l'intervalle de fauche devrait être décidé au cas par cas, en fonction de la condition de chacun des sites: "*Est-ce que c'est nécessaire dans certains cas une fois par année ou pas du tout? Ça va dépendre de la condition [de chacun des sites]*". L'opération qu'il accomplit en vue de s'ajuster à autrui en est une de *clarification*. Il fait état d'une information générale qui n'a pas été précédée d'aucune contrainte de justification. Dans la deuxième intervention, le responsable du projet exprime son désaccord envers la promptitude de son interlocuteur à définir aussi affirmativement une orientation d'intervention. Il s'apprête à effectuer une *opération d'invalidation* faisant appel au *principe industriel* de "la division des tâches". Il précise que son mandat consiste à faire l'inventaire des espèces végétales qui recouvrent chacun des sites. Dans la troisième intervention, le spécialiste tente d'atténuer le différend entre lui et le responsable. Son intervention se résume en une *opération d'alignement*. Il dépasse sa lecture strictement *écologique* de la situation pour

tenir compte des préoccupations de prévisibilité et de standardisation du responsable. Au lieu d'être décidé au cas par cas, en fonction de "la condition de chacun des sites", il propose d'effectuer une fauche avant la fin du mois d'août, lorsque la plupart des "plantes désirables" ont produit leurs graines. Suite à cette dernière opération, un *rapprochement épisodique* s'est opéré entre les acteurs. Lors de la quatrième intervention, le responsable du projet atteste qu'à cette période de l'année, les cycles de maturation des plantes sont d'ordinaire complétés.

L'échange se poursuit lors de la deuxième scène. À la première intervention, le spécialiste affirme qu'une fauche devrait être effectuée dès que les plantes ont terminé leur floraison et leur maturation des graines. Il ajoute: "*C'est la seule raison que je peux donner. C'est la meilleure*" (ibid.). Son intervention correspond à une *opération de justification*. Le responsable réagit à nouveau aux orientations qu'il estime être prise par son collègue. Lors de la deuxième intervention, il procède à une *opération d'invalidation*. Sur la base du *principe industriel* de la division des tâches, il lui rappelle qu'il doit se concentrer principalement sur la connaissance de chacun des milieux. Insatisfait du mandat qu'on lui attribue, le spécialiste tente d'attirer l'attention du responsable sur les fonctions qu'il estime être habilité à assumer dans le cadre du projet. Lors de la troisième intervention, il effectue une *opération de justification* (et de *remontée en généralité*). Il fait valoir que la sélection des espèces, qui contribuent à améliorer l'esthétisme des sites, doit être envisagée simultanément avec le travail d'inventaire. Dans le cas contraire, il pose que des "erreurs" de sélection pourraient entraîner des "retards" dans l'embellissement des sites. Dans la quatrième intervention, on assiste à une *opération de suspension*. Le responsable du projet change subitement de sujet de conversation. Ce passage d'un thème (le moment de fauche) à un autre (un équipement) suggère qu'il est non réceptif à l'implication que désire avoir son collègue. Le suivi des discussions relatives à ce thème démontre enfin que le différend ne s'est pas réglé dans le cadre d'un processus ouvert de discussion. Le responsable du projet imposait le principe en vertu duquel allaient être fauchés les sites. Le différend se dénouait dans le cadre de *l'imposition d'un principe*.

Figure 7.1  
 Modalités de construction de l'accord



## CONCLUSION

Cette recherche tentait de comprendre comment des acteurs, ayant des préoccupations diverses, en arrivent à ajuster leurs positions respectives lors de la planification de projets d'aménagement du territoire. Deux cas de processus de prise de décision ont été passés en revue. Ces cas ont trait à la *naturalisation* d'espaces verts en milieu urbain. Ils s'inscrivent dans un champ d'étude nouveau et important en sciences sociales de l'environnement, *l'écologie de la restauration*.

Ces cas ont été menés par une municipalité de la région de Montréal. Le premier, réalisé en 1998, consistait à naturaliser 101 espaces verts. Le deuxième, réalisé en 1999, visait à créer des habitats fauniques de dimension modeste sur trois de ces espaces. Pour mener à bien ces expériences, des experts de différentes disciplines (horticulture, biologie, génie forestier, architecture du paysage) se sont rencontrés à plusieurs reprises. Dans le premier cas, ils devaient définir un protocole de naturalisation permettant de développer un paysage jugé acceptable par le public (lequel n'a pas invité à participer à la planification). Dans le second cas, ils devaient concevoir un protocole d'aménagement pouvant être facilement repris et appliqué par d'autres municipalités québécoises. L'examen attentif de ces deux cas visait à répondre à deux objectifs. Le premier consistait à détailler les opérations effectuées par les intervenants afin de s'entendre sur le choix des diverses propriétés et des composantes qui participent à définir les protocoles d'aménagement. Il s'agissait d'identifier les étapes caractéristiques de l'ajustement des acteurs. Le suivi des échanges donnait par ailleurs l'occasion d'observer la pluralité des raisonnements, des intérêts et des préoccupations sur la base desquels les intervenants prenaient position. Le deuxième objectif était d'identifier les ressources, les raisonnements et les références qui ont été pris en considération dans la mise au point des protocoles d'aménagement. Il s'agissait de cerner dans quelles logiques de jugement et de justification s'inscrivaient ces êtres et ces choses. En d'autres mots, d'explicitier les compromis entre les *principes supérieurs communs* (ou *cités*) sur lesquels ont été pensés et conçus les projets de naturalisation.

Nos objectifs s'inscrivaient dans les questionnements explorés par les *sociologies de l'action*. Divers modèles interprétatifs de la coordination humaine ont été passés en revue. Nous avons signalé que ces modèles étaient classiquement présentés suivant un partage entre deux pôles : la

structure contre l'individu, le déterminisme contre la liberté, les règles contre les compétences, etc. Notre présentation des *sociologies de l'action* cherchait à sortir de cet antagonisme. Elle s'appuyait sur une lecture attentive de chacune de ces théories. L'examen détaillé de leur proposition explicative respective conduisait à mettre en lumière un certain nombre de traits explicatifs communs. Nous avons regroupé ces traits explicatifs en trois catégories : les théories qui s'intéressent aux motivations d'agir des acteurs, celles qui explicitent les mécanismes détaillés de leurs ajustements et de celles qui explorent les compétences qu'ils déploient dans différentes circonstances d'interaction. Par le fait même, nous proposons une typologie inédite des *sociologies de l'action* et abandonnons un mode de présentation fondé sur la dualité contrainte/liberté, structure/autonomie.

Nous avons ensuite identifié quels repères interprétatifs s'avéraient les plus pertinents pour répondre à nos objectifs de recherche. Trois concepts se sont avérés particulièrement féconds : les *cités*, les *régimes d'action* et les *registres d'accord* (Boltanski et Thévenot, 1991). À l'aide de ces concepts, nous avons reconstitué l'architecture complète des processus de prise de décision. Suivant une démarche d'analyse en sept étapes, nous avons précisé les thèmes abordés par les acteurs, les épisodes où ils étaient en accord, les moments où ils étaient en désaccord, les situations où l'un d'eux agissait avec autorité, les ressources qu'ils mobilisaient pour défendre leur position, la façon dont se dénouaient les situations de litige et enfin, les êtres et les choses qui participaient à la construction des accords. Tout aussi féconds qu'ils soient, ces concepts se sont cependant révélés insuffisants pour rendre compte de l'ensemble des raisonnements et des procédures mis en œuvre dans les interactions. À la lumière de nos résultats de recherche, nous avons proposé deux compléments théoriques. Le premier à trait aux *registres d'accord*. Boltanski et Thévenot identifient deux scénarios possibles: la *clarification dans un principe*, le *compromis entre principes*. Chaque scénario décrit une façon dont se dénouent les litiges fondés sur des différends d'opinions ou d'intérêts. Nous avons complété ces scénarios par l'ajout de trois autres: *La relativisation*, la *convergence spontanée* et l'*imposition d'un principe*. Le second complément théorique est l'introduction d'un nouveau concept: les *opérations typiques d'ajustement*. Boltanski et Thévenot avaient déjà signalé deux opérations typiques: la *justification* et l'*invalidation*. Chaque opération décrit un micro-moment dans l'ajustement des acteurs. Nous en avons rajouté quatre autres: l'*alignement*, le *rapprochement épisodique*, la *suspension* et la

*clarification.*

Au plan empirique, cette recherche favorisait une meilleure compréhension des problématiques urbaines de naturalisation. Dans les deux cas étudiés, la mise au point des protocoles était le fruit de compromis entre trois dimensions: des contraintes sociales, des représentations personnelles et des processus biologiques. Les intervenants devaient tenir compte des appréhensions de la population, des pressions exercées par les élus locaux, des conditions imposées par un organisme subventionnaire, des sols en place et des limites budgétaires imposées. Parallèlement à ces contraintes, ils devaient opérer des rapprochements entre leur vision respective de la naturalisation. L'examen des échanges révèle qu'avant même d'entrée en interaction, tous possédaient une représentation détaillée des sites à intervenir. À cela, s'ajoutait la biologie des plantes et des animaux. Ils devaient considérer le moment de floraison des végétaux, la capacité des espèces à coloniser les milieux, la dimension qu'elles atteignent, etc. Les paysages générés par l'agencement de ces trois dimensions se révèlent à terme des produits à la fois naturel et culturel. Ils portent l'empreinte d'une série d'opérations de calculs et de sélections tout en étant modelés par la dynamique évolutive des espèces introduites. À cet égard, il ressort que le social n'est pas qu'un élément de contexte dans le déroulement des projets. Il est une composante à part entière des paysages créés, influençant l'apparence qu'ils prennent.

Chaque étude de cas dévoilait enfin des traits caractéristiques. Dans la première, la relation hiérarchique entre les acteurs limite la libre expression des points de vue. À mi-chemin des négociations, un des acteurs clés cesse de défendre ses positions. Il laisse son supérieur immédiat imposer ses points de vue. La poursuite de l'argumentation, qui évoluait dans un climat tendu, risquait de compromettre le renouvellement de son contrat. Dans ce cadre, l'étude montre clairement le rôle des rapports de force dans les décisions ayant été prises. L'utilisation de l'autorité, comme mode de résolution des conflits, a réduit la capacité des acteurs à concevoir un protocole inédit. La deuxième étude se caractérise par une différence d'attitude envers les mesures à entreprendre pour réussir l'insertion sociale des sites. Les mesures détaillées par les employés municipaux cadrent mal avec les préoccupations immédiates des acteurs clés du projet. Le programme d'éducation sociale qu'ils suggèrent reste par conséquent lettre morte. À terme, les sites demeurent conçus en terme de dispositifs matériels et physiques à aménager.

Cette deuxième étude, à l'instar de la première, soulève la question de la participation du public. Au centre des préoccupations des intervenants, les citoyens demeurent paradoxalement à l'écart du processus. En leur nom, plusieurs décisions sont prises. Elles visent soit à façonner des paysages socialement acceptables, soit à construire des sites écologiquement et socialement attrayants. Par conséquent, beaucoup d'énergies ont été investies dans les composantes permettant d'endiguer les réactions des citoyens. À part quelques mesures de communication sommaires (dépliants, affiches sur les sites), aucune initiative de participation démocratique n'a été envisagée. À terme, on peut se demander dans quelle mesure les précautions entourant la mise au point de ces paysages auraient été nécessaires si la population avait été impliquée ? En quoi, ce qui est socialement acceptable, aurait-il été modifié ? Pour le dire autrement, quelle configuration les milieux recréés prennent-ils lorsque les citoyens sont partenaires des processus de planification ?

Light et Higgs (1996) ont déjà identifié les retombées éducatives, en termes sociaux, politiques et environnementaux, de l'implication des communautés locales dans la planification d'espaces à restaurer. À notre connaissance cependant, aucune étude comparative de processus de planification «ouverts» et «non ouverts» à la population n'a encore été menée. Dans ce cadre, d'autres recherches, qui abordent la question suivante, pourraient être effectuées : Quelles sont les étapes caractéristiques de l'ajustement des acteurs dans des processus de prise de décision ouverts et non ouverts à la population et en quoi ces différents contextes de prise de décision donnent-ils lieu à la construction de paysages différents ? Cette question s'inscrit dans un courant de réflexion actuellement en cours sur les aspects sociaux et éthiques de la restauration des milieux naturels. Elle vise à comprendre les mécanismes généraux de la construction des accords dans différents contextes de restauration et éventuellement, à formuler des arguments en faveur de l'implication des citoyens, là où elle s'avère souhaitable.

## **APPENDICE A**

### **LES FAITS MARQUANTS DE L'ÉVOLUTION DE LA DISCIPLINE DE L'ÉCOLOGIE DE LA RESTAURATION**



**Tableau 1.1**

Les faits marquants de l'évolution  
de la discipline de l'écologie de la restauration

<b>Société – Revues – Colloques</b>	<b>Année</b>	<b>Ouvrages</b>
International Symposium on Recovery of Damaged Ecosystems, Virginia, US	1975	
Conference on The Rehabilitation of Severly Damaged Land and Freshwater Ecosystems in Temparate Zones, Reykjavick, Islande	1976	The Breakdown and Restoration of Ecosystems: Proceeding of the conference, The Rehabilitation of Severly Damaged Land and Freshwater Ecosystems in Temparate Zones (Holdgate, Woodman, ed.).
	1977	Recovery and Restoration of Damaged Ecosystems: Proceedings of the International Symposium on the Recovery of Damaged Ecosystems (Cairns <i>et al.</i> , ed.).
Symposium on the Recovery Process in Damaged Ecosystems, Virginia, US	1978	
	1980	The Recovery Process in Damaged Ecosystems: Proceeding of the Symposium on The Recovery Process in Damaged Ecosystems, Virginia, US  The Restoration of Land, The Ecology and Reclamation of Derelict and Degraded Land (Bradshaw, Chadswick).
Création de la revue, Restoration and Management Notes	1983	
Symposium sur la restauration des milieux naturels, Berckely, Californie, US	1984	
Fondation de la Society for Ecological Restoration	1987	
	1988	Environmental Restoration, Sciences and Strategies for Restoring the Earth (Berger ed.)  Rehabilitating Damaged Ecosystems (Cairns, ed.)  Restoration Ecology: A Synthetic Approach to Ecological Research (Jordan <i>et al.</i> ed.)
	1989	Biological Habitat Reconstruction (Buckley, ed.).

<b>Société – Revues – Colloques</b>	<b>Année</b>	<b>Ouvrages</b>
	1990	Wetland Creation and Restoration (Kusler, Kentula, ed.)
Création de la revue Restoration Ecology	1992	Ecosystem Rehabilitation, Preamble to Sustainable Development (Wali, ed.)
	1993	Restoration of Aquatic Ecosystems: Science Technology and Public Policy (National Research Council, US).
		Reconstruction of Fragmented Ecosystems, Global and Regional Perspectives (Saunders <i>et al.</i> , ed.).
		An Approach to Improving Decision Making in Wetland Restoration and Creation (Hairston <i>et al.</i> , ed.)
Colloque, Recréer la nature: réhabilitation, restauration et création d'écosystèmes, Orx, France.	1994	Landscape Restoration Handbook (Donald)
		Beyond Preservation, Restoration and Inventing Landscapes (Baldwin <i>et al.</i> , ed.).
Naturalisation des sites. Colloque de l'Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec.		Everglades, The Ecosystem and its Restoration (Davis, Ogden, ed.)
		Practical Handbook of Disturbed land revegetation (Munshower).
	1995	Rehabilitation Damaged Ecosystems, Second Edition (Cairns, ed.).
		Recréer la nature, Actes du colloque, Natures – Sciences – Société, hors-série
		The Role of Restoration in Ecosystem Management (Peterson, Klimas, ed.)
First International Conference on Restoration Ecology and Sustainable Development, Zurich, Suisse.	1996	Restoring Diversity: Strategies for Reintroduction of Endangered Plants (Donald <i>et al.</i> , ed.).
Conference on Adaptive Ecosystem Restoration and Management: Restoration of Cordilleran Conifer Landscapes of North America, Arizona, US.		Restoring Nature's Place: A Guide to Naturalizing Ontario Parks and Greenspace (Daigle, Havinga).

**Société – Revues – Colloques**

Lancement du programme national de recherche Recréer la nature, France

Entre nature et Jardins : Colloque sur la naturalisation végétale. Société de l'arbre du Québec

Restoration Across the Borders, Niagara Falls, Ontario.

**Année    Ouvrages**

1997    Restoration Ecology and Sustainable Development (Urbanska *et al.*, ed.).

Faking Nature: The Ethics of Environmental Restoration (Eliot).

The Tallgrass Restoration Handbook, for Prairies, Savannas and Woodland (Packard, Mutel, ed.).

1998    Habitat Creation and Repair (Gilbert)

The Once and Future Forest: A Guide to Forest Restoration Strategies (Sauer).

2001

## **APPENDICE B**

### **TABLEAUX SYNTHÈSES DES DÉCISIONS RELATIVES À LA PREMIÈRE ÉTUDE DE CAS**

Tableau 5.1  
Le moment approprié de fauche

Scène	Inter-vention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	B	- la condition de chacun des sites	- écologique
1	2	A	- la division des tâches - la connaissance comme outil d'aide à la décision	- industriel - industriel
1	3	B	- une date échéance - une catégorie de végétaux - un processus biologique	- industriel, - inspiré/écologique - écologique
1	4	A	- un savoir d'expérience - un processus biologique	- domestique - écologique
2	1	B	- une catégorie de végétaux - un processus biologique - un avis professionnel	- industriel - écologique - industriel
2	2	A	- la division des tâches	- industriel
2	3	B	- une préoccupation d'efficacité - une préoccupation d'esthétisme - une catégorie de végétaux - un élément incongru - une irrégularité - une préoccupation d'esthétisme	- industriel - inspiré - écologique - industriel - industriel - inspiré
2	4	A	- un équipement (discontinuité)	- industriel
3	1	A	Décision 1: - un souci d'esthétisme - une préoccupation d'efficacité - une préoccupation sociale	- inspiré - industriel - civique
3	2	A	Décision 2: - un savoir d'expérience, - une préoccupation d'esthétisme - un processus biologique	- domestique/industriel - inspiré - écologique

**Tableau 5.2**  
Le mandat du spécialiste en écologie végétale

Scène	Inter-vention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	A	- la division des tâches - la connaissance comme outil d'aide à la décision	- industriel - industriel
1	2	A	- des indicateurs topographiques	- industriel/écologique
1	3	B	- le caractère dynamique des processus écologiques	- écologique
1	4	A	- la division des tâches - l'exploration de territoires inconnus	- industriel - inspiré
1	5	B	- les processus écologiques	- écologique
1	6	A		
1	7	B	- le processus de vulgarisation	- civique
1	8	A	- la division des tâches - le processus de vulgarisation	- industriel - civique
2	1	B	- la division des tâches - une liste d'espèces - une épreuve de sélection	- industriel - industriel - industriel
2	2	B	- la division des tâches - un principe d'efficacité - une logique de biodiversité	- industriel - industriel - écologique
2	3	A	- une épreuve de sélection - une catégorie de végétaux	- industriel - industriel/écologique
2	4	B	- une épreuve de sélection	- industriel

**Tableau 5.3**  
Les espèces appropriées à introduire

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	B	- une liste d'espèces - une sélection de végétaux	- industriel - inspiré/écologique
1	2	A	- un principe d'efficience	- industriel
1	3	A		
1	4	B	- un savoir formel - une catégorie d'espèce	- industriel - écologique
1	5	A	- un principe d'efficience	- industriel
1	6	B	- une espèce végétale	- industriel/écologique
1	7	A	- un exemple de naturalisation à la ville - un exemple de naturalisation à la campagne	- industriel/civique - industriel/domestique
1	8	B	- un savoir formel - un principe écologique	- industriel - écologique
1	9	A	- un principe d'efficience	- industriel
2	1	A	- une espèce végétale - un principe d'efficience	- industriel/écologique - industriel
2	2	B	- une catégorie de végétaux	- industriel/écologique
2	3	A	- un principe d'efficience	- industriel
2	4	B	- un principe d'efficience	- industriel
3	1	A B	- un principe d'efficience - des dimensions écologiques	- industriel - écologique
3	2	B	- un principe d'efficience	- industriel
3	3	B	- un principe d'efficience - des dimensions écologiques	- industriel - écologique
3	4	A	- un principe d'efficience	- industriel
3	5	B	- un principe d'efficience	- industriel

**Tableau 5.4**  
La problématique de l'herbe à poux

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	A	- une hypothèse	- industriel
1	2	B	- un processus écologique - un savoir formel	- écologique - industriel
1	3	A	- une technique de lutte à l'herbe à poux	- industriel
1	4	B	- un savoir formel	- industriel
1	5	A	- une technique de lutte à l'herbe à poux - un principe de biodiversité	- industriel - écologique
2	1	X	- la problématique socio-sanitaire de lutte à l'herbe à poux	- industriel/civique/ écologique
2	2	A	- une technique de lutte à l'herbe à poux - une technique de naturalisation	- industriel - industriel/écologique
2	3	X	- une technique de lutte à l'herbe à poux	- industriel
2	4	X	- une technique de lutte à l'herbe à poux	- industriel
2	5	A	- un fait vécu	- civique
2	6	A	- une technique de lutte à l'herbe à poux	- industriel
3	1	X	- l'intérêt public	- civique
3	2	A	- une formulation	- industriel
3	3	X	- une formulation	- civique/écologique
3	4	A	- une formulation	



**Tableau 5.5**  
Les techniques de naturalisation à utiliser

Scène	Inter-vention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	B	- un savoir formel - une expérience dans une entreprise connue	- industriel - du renom
1	2	A	- une première expérience à la ville - une deuxième expérience à la ville	- industriel - industriel
1	3	B	- un savoir formel	- industriel
1	4	A	- un outil	- industriel
1	5	D	- un doute	- industriel
1	6	B	- des mesures	- industriel
1	7	A	- un énoncé	
2	1	A	- un premier principe d'efficacité - un deuxième principe d'efficacité - un troisième principe d'efficacité	- industriel - industriel - civique
2	2	B	- une observation de sens commun	- industriel
2	3	A	- une affirmation	- industriel
2	4	B	- un doute	- industriel
2	5	A	- des détails techniques	- industriel
2	6	B	- une expertise	- industriel
2	7	A	- une expertise - une expérience	- industriel - industriel
2	8	B	- un principe	- industriel
3	1	B	- une question	- marchand
3	2	A	- une réponse	- marchand
3	3	B	- une question	- marchand
3	4	A	- un principe d'efficacité	- industriel
3	5	B	- un savoir formel	- industriel
3	6	C	- un savoir d'expérience	- industriel
3	7	A	- une conclusion	

3	8	B	- un principe d'efficacité	- industriel
3	9	A	- un principe écologique	- écologique
3	10	B	- un principe d'efficacité	- industriel
3	11	A	- un principe de production	- industriel
3	12	B	- un savoir formel	- industriel

**Tableau 5.6**  
Les rapports aux citoyens

Scène	Inter- vention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1		A	- une rencontre d'information - un dépliant explicatif - des panneaux d'information	- industriel - industriel - industriel
2	1	B	- l'éducation du public - un doute	- civique - industriel
2	2	A	- un constat	- industriel
2	3	B	- l'éducation du public	- civique
2	4	A	- une conférence de presse	- industriel
3	1	B	- l'éducation du public	- civique
3	2	A	- une observation - un constat	- civique - industriel
3	3	B	- l'éducation du public	- civique
3	4	A	- un produit maîtrisé	- industriel
4	1	B	- une observation	- industriel/civique
4	2	A	- la rareté des ressources	- industriel
4	3	A	- un produit maîtrisé	- industriel/inspiré/ civique

**Tableau 5.7**  
La construction de la représentation de l'environnement  
Synthèse de l'ensemble des thèmes discutés

Thèmes	Dispositifs de coordination	Cités	Registres d'accord
<p>5.4.1) Le moment approprié de fauche: - à la fin juillet, après que la majorité des végétaux aient complétés leur cycle de floraison</p> <p>- il y aura une ou deux fauches annuelles sur tous les sites</p>	<p>- un savoir d'expérience: l'expérience sur le terrain - une préoccupation d'esthétisme: lorsque les végétaux deviennent secs - un processus biologique: lorsque les graminées sont mûres</p> <p>- un souci d'esthétisme: améliorer l'aspect général des sites - une préoccupation d'efficacité: maximiser le nombre de végétaux atteignant le cycle de maturation optimiser l'effet visuel engendré par le nombre de végétaux</p>	<p>-domes./indus. - inspiré</p> <p>- écologique</p> <p>- inspiré - industriel</p>	<p>- imposition d'un principe</p> <p>- imposition d'un principe</p>
<p>5.4.2) Le mandat du spécialiste du spécialiste en écologie végétale: - un inventaire détaillé de la végétation de chacun des sites et l'identification des types de sols</p> <p>- la spécification des espèces appropriées à chacun des sols</p> <p>- informer le public lorsque la situation se</p>	<p>- le principe de la division des tâches - la connaissance comme outil d'aide à la décision - l'exploration de territoires inconnus</p> <p>- le principe de la division des tâches - la connaissance comme outil d'aide à la décision - l'exploration de territoires inconnus - le processus de vulgarisation</p>	<p>- industriel - industriel - inspiré</p> <p>- industriel - industriel - inspiré - civique</p>	<p>- relativisation</p> <p>- relativisation</p> <p>- relativisation</p>

présente			
----------	--	--	--

<p>5.4.3) Les espèces appropriées à introduire:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- doivent être de petite taille pour les abords d'autoroute, les viaducs et les talus, et de taille haute pour tous les autres terrains</li> <li>- doivent coloniser rapidement le milieu, pouvoir s'adapter efficacement au sol en place, être résistantes, être florifères, fleurir rapidement après la coupe, fleurir longtemps, avoir une bonne capacité de recouvrement, ne nécessiter aucun entretien, avoir des semences facilement disponibles, être facile à cultiver</li> <li>- les distinctions entre les espèces indigènes, introduites et ornementales sont ignorées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un principe d'efficience</li> <li>- un principe d'efficience</li> <li>- un principe esthétique</li> <li>- un principe écologique</li> <li>- un principe d'efficacité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> <li>- inspiré</li> <li>- écologique</li> <li>- industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- convergence spontanée</li> <li>- relativisation</li> <li>- imposition d'un principe</li> </ul>
<p>5.4.4) La problématique de l'herbe à poux: résoudre la problématique de l'herbe à poux indépendamment de la gestion différenciée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des savoirs formels</li> <li>- des processus écologiques</li> <li>- de la publicité négative dans les journaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- industriel</li> <li>- écologique</li> <li>- civique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- clarification dans un principe</li> </ul>
<p>5.4.5) Les techniques de naturalisation à utiliser:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'<i>aeravator</i></li> <li>- la technique suisse de fauche, de récolte et d'épandage de la matière végétale</li> <li>- la production en serre de deux grosseurs de cellules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- des mesures: un instrument pouvant travailler dans des sols de 10 cm et plus</li> <li>- un premier principe d'efficacité: effectue deux opérations en une</li> <li>- un deuxième principe d'efficacité: favorise la croissance d'espèces florifères</li> <li>- un troisième principe d'efficacité: assure la salubrité des sites</li> <li>- un principe d'efficacité: avantage les espèces qui ont de la difficulté à s'implanter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> <li>- industriel/écolo.</li> <li>- indus./civique</li> <li>- industriel/écolo.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- convergence spontanée</li> <li>- clarification dans un principe</li> <li>- clarification dans un principe</li> </ul>

6) Le rapport aux citoyens: développer des sites aux caractéristiques voulues avant d'entreprendre des mesures	- un produit maîtrisé: des exemples de sites naturalisés dont les caractéristiques esthétiques sont susceptibles de	-industriel/inspiré /civique	- imposition d'un principe
--	--	---------------------------------	-------------------------------

d'information publics	convaincre la population		
-----------------------	--------------------------	--	--

**APPENDICE C**

**TABLEAUX SYNTHÈSES DES DÉCISIONS  
RELATIVES À LA DEUXIÈME ÉTUDE DE CAS**



**Tableau 6.1**  
**Les exigences auxquelles doit répondre l'aménagement des habitats**

1	- choisir les sites sur la base d'un document officiel	organisme	- un souci de représentativité écologique	- écologique
1	- planifier l'aménagement avec un expert conseil	organisme	- un souci de professionnalisme	- industriel
1	- réaliser un habitat pour les oiseaux	organisme	- un souci de représentativité écologique	- écologique
1	- concevoir l'aménagement avec des arbustes à fruit	organisme	- un souci d'efficience	- écolo./indus.
1	- localiser l'habitat dans un endroit visible	organisme	- un souci de visibilité	- civique
1	- faire valider les plans d'aménagement par l'expert conseil	organisme	- un souci d'efficience	- industriel
1	- disposer un panneau d'interprétation sur le site	organisme	- un souci de visibilité	- civique
2	- adapter la sélection des végétaux au sol existant	responsable	- un souci d'économie - un souci d'efficience - un souci écologique	- marchand - industriel - écologique
2	- recourir à des matériaux accessibles et disponibles	responsable	- un souci d'efficience	- industriel
2	- créer des sites visuellement intéressants	responsable	- un souci d'esthétisme	- inspiré
2	- aménager en fonction de la visibilité physique	responsable	- un souci de visibilité	- civique
2	- aménager selon un coût minimum	responsable	- un souci de rationalité	- industriel
2	- aménager en fonction	responsable	- un souci d'efficience	- industriel

	d'un entretien minimum			
--	---------------------------	--	--	--

**Tableau 6.2**  
Les espèces appropriées à introduire - site nord

<b>Scène</b>	<b>Intervention</b>	<b>Acteur</b>	<b>Dispositif de coordination</b>	<b>Cité</b>
1	1	B	- framboisier odorant - sureau blanc	- écologique/inspiré - écologique/inspiré
1	2	B	- physocarpe	- inspiré
1	3	B	- hamamelis	- écologique
1	4	B	- bleuet	- écologique
2	1	B	- charme de caroline	- écologique
2	2	B	- physocarpe - viburnums - amélanchier	- inspiré - inspiré - inspiré
2	3	B	- hystrix - rudbeckia	- inspiré - inspiré
3	1	B	- myosotis - astragalus	- écologique - écologique
3	2	B	- anaphalis - coreopsis - phacelia	- écologique - écologique - écologique

**Tableau 6.3**  
La dimension et la disposition des végétaux- site nord

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	E	- un problème de sécurité - un problème de prostitution - les conifères, couvert favori des oiseaux	- civique - civique - écologique
1	2	E	- compromis 1: disposer les végétaux en îlot - compromis 2: sélectionner des végétaux de petites tailles	- civique/écologique - civique/écologique
1	3	C	- compromis 3: disposer les végétaux en ligne courbe	- civique/écologique
2	1	B	- des percées visuelles	- civique
2	2	X	- les problèmes liés à la hauteur des végétaux	- civique
2	3	B	- l'intérêt de la faune - les préoccupations des citoyens - le problème de prostitution	- écologique - civique - civique

**Tableau 6.4**  
L'emplacement du panneau d'interprétation - site nord

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	C	- près de la rue: la "clientèle" automobile	- civique/marchand
1	2	C	- près de la piste: la "clientèle" cycliste	- civique/marchand
1	3	B	- près des peupliers: zone de transition écologique	- écologique

**Tableau 6.5**

Les espèces appropriées à introduire - site sud

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	B	- pins résineux	- écologique
1	2	B	- viburnums	- écologique
1	3	B	- monarde/sporobolus	- inspiré/écologique
1	4	B	- heliopsis	- inspiré/écologique
1	5	B	- andropogon	- inspiré/écologique
2	1	B	- chrysanthème - anaphalis - sisyrrinchium - tussilago	- écologique/civique - écologique/civique - écologique/civique - écologique/civique
2	2	B	- saint-foin	- écologique

**Tableau 6.6**  
Les dispositifs permettant de prévenir la cueillette des fleurs - site sud

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	F	- des végétaux esthétiques: centaurea, pavot, lin, à fleurs blanches	- inspiré/civique/écolo.
1	2	I	- des citoyens - des végétaux esthétiques	- civique - inspiré/civique/écolo.
1	3	F	Mesures de prévention 1: - de l'affichage - de l'information - de l'éducation	- civique - civique - civique
2	1	B	Mesures de prévention 2: - un panneau avec explications	- civique/écologique
2	2	I	Mesure de prévention 3: - des affiches énonçant des interdictions	- civique
2	3	B	Mesure de prévention 4: - une banderole pour éviter le piétinement	- civique
2	4	E	Mesure de prévention 5: - de la clôture à neige	- civique
3	1	B	Mesures de prévention 6: - un panneau officiel avec explications - des panneaux maison	- civique/écologique - civique/écologique
3	2	I	Mesure de prévention 7: - des panneaux maison avec explications	- civique/écologique
4	1	E	- des marguerites blanches	- inspiré/civique/écolo.
4	2	B	- des végétaux trop esthétiques	- inspiré/civique/écolo.
4	3	F	- de l'affichage	- civique
4	4	B	- la condition des sols - des végétaux moins esthétiques	- écologique - écologique/inspiré
4	5	F	- la condition des sols - l'habitude de la cueillette	- écologique - civique

4	6	B	- des végétaux trop esthétiques	- inspiré/civique/écolo.
4	7	F	- des bouquets	- inspiré/domestique
4	8	I	- des bouquets	- inspiré/domestique
4	9	B	- un dilemme	
5	1	F	- des végétaux esthétiques - de l'affichage	- inspiré/civique/écolo. - civique
5	2	I	- des végétaux non esthétiques - une réaction sociale - des végétaux esthétiques	- écologique/inspiré - civique - inspiré/civique/écolo.
5	3	F	- des végétaux esthétiques - de l'entretien régulier	- inspiré/civique/écolo. - industriel
5	4	I	- Mesures de prévention 8: - la diminution des fleurs - une augmentation des graminés	- inspiré/écologique - inspiré/écologique
5	5	B	- un accord de principe	- inspiré/écologique
6	1	D	- le problème de la cueillette	- civique
6	2	F	- le problème de la cueillette - la nécessité de l'information	- civique - civique
6	3	D	- la disponibilité de semences - la présence de fleurs	- industriel - inspiré/écologique
6	4	I	- le problème de la cueillette - la disponibilité des semences	- civique - industriel
6	5	B	- la disponibilité de semences - un panneau officiel avec explications	- industriel - civique/écologique
6	6	F	Mesure de prévention 8: - un programme d'éducation populaire	- civique/écologique
6	7	I	- des panneaux maison avec explications	- civique/écologique
6	8	B	- des coûts financiers	- industriel
6	9	I	- des panneaux maison avec explications - un programme d'éducation populaire	- civique/écologique - civique/écologique
6	10	B	- un accord de principe (affichage systématique)	- civique/écologique

6	11	D	- des coûts financiers - un atelier de menuiserie scolaire	- industriel - industriel
6	12	B	- une main-d'oeuvre disponible	- industriel
6	13	I	- un affichage décentralisé	- civique
7	1	D	- un panneau officiel avec informations - un affichage décentralisé	- civique/écologique - civique/écologique
7	2	F	- un programme d'éducation populaire - les journaux locaux	- civique/écologique - civique
7	3	I	- Mesure de prévention 9: - faire équipe avec la société d'animation du parc	- civique
7	4	B	- l'affluence des visiteurs	- civique
7	5	D	- l'affluence des visiteurs - les besoins alimentaires des oiseaux - les besoins de reproduction des oiseaux	- civique - écologique - écologique



**Tableau 6.7**  
Les espèces appropriées à introduire - site est

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	B	- épinettes blanches - genévriers femelles	- écologique - écologique
1	2	D	- épinettes blanches - genévriers femelles	- écologique - écologique
1	3	B	- rubus odorant	- inspiré/écolo./indus.
1	4	B	- plantules de stipa	- inspiré
2	1	B	- plantules de tussilago	- écologique/industriel
2	2	B	- plantules de sumac	- écolo./indus./ inspiré
2	3	B	- physocarpe - amélanchier	- écolo./inspiré/indus. - écolo./inspiré/indus.
2	4	B	- craetagus crus-galli	- écologique/civique
2	5	B	- sureau - rubus odorant	- écologique/industriel - inspiré/écologique
2	6	B	- tanaïsie vulgaire	- écologique/industriel
2	7	B	- vigne des rivages - clématis	- écologique/inspiré - inspiré/écologique
2	8	B	- tanaïsie vulgaire	- indus./inspiré/écolo.
2	9	D	- tanaïsie vulgaire	- écologique/industriel
2	10	B/D	- vinaigrier - physocarpe - amélanchier - cornouiller	- écologique - écologique - écologique - écologique

**Tableau 6.8**

Le choix d'un modèle d'abris pour la petite faune - site est

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	D	- un amas de pierres	- écologique
1	2	B	- des roches - des morceaux de bois - de la vigne des rivages	- écologique - écologique - écologique
1	3	D	- un effet de vague - de la vigne des rivages - une structure de bois	- inspiré - inspiré/écologique - industriel
1	4	B	- une structure de bois	- industriel
1	5	D	- une structure de bois - de la clématite virginiana - de la vigne - de la clôture de métal - de la végétation - le principe du vignoble - des oiseaux - des végétaux - graines	- industriel - inspiré/écologique - inspiré/écologique - industriel - écolo./inspir./indus. - industriel - écologique - écolo./inspir./indus. - écologique
1	6	B	- une question technique	- industriel
2	1	D	- des pierres et des branches	- inspiré/écologique
2	2	B	- des perchoirs d'oiseaux	- industriel
2	3	D	- des perchoirs d'oiseaux - de l'information technique	- industriel - industriel

**Tableau 6.9**  
L'installation de bains d'oiseaux

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	D	- de l'eau	- écologique/civique
1	2	B	- l'humidité de la coulée - la sécheresse de la coulée	- écologique - écologique
1	3	D	- les conditions de sécheresse	- écologique
1	4	B	- une anecdote	- écologique
1	5	D	- une justification	- écologique/civique
1	6	B	- une suggestion	- écologique/industriel
1	7	D	- un bain d'oiseaux	- écologique/civique
1	8	B	- un plat - de l'eau de pluie	- écologique/civique - écologique/civique
1	9	D	- une vasque au sol - de l'eau de pluie - des employés municipaux	- écologique/civique - écologique/civique - industriel
1	10	B	- le changement d'eau	- industriel
1	11	D	- le changement d'eau - la valeur de l'habitat	- industriel - écologique/civique
1	12	B	- les tâches des cols bleus - un regroupement de citoyens - les réactions des cols bleus	- industriel - civique - industriel
1	13	D	- une remarque	
1	14	B	- l'absence d'eau - la présence d'humidité	- écologique/civique - écologique
2	1	B	- l'eau de la rivière	- écologique
2	2	D	- un bain d'oiseaux - les besoins de toilettage des oiseaux - la valeur de l'habitat - de l'eau courante - un site observé	- écologique/civique - écologique/civique - écologique/civique - écologique/civique - écologique/civique
2	3	B	- les tâches des cols bleus	- industriel
2	4	D	- l'emplacement du bain d'oiseaux	- écologique/civique

2	5	B	- une impasse	- indus./écolo./civique
3	1	B	- un aménagement pour l'eau	- écologique/civique
3	2	F	- l'eau du fleuve	- écologique
3	3	D	- les besoins des oiseaux - la valeur de l'habitat	- écologique - écologique/civique
3	4	B	- les pratiques d'arrosage - le regroupement des citoyens - la forme du récipient	- industriel/écologique - civique - industriel
3	5	D	- la forme du récipient - la présence d'eau - le changement de l'eau	- industriel - écologique/civique - industriel
3	6	B	- le changement de l'eau par évaporation	- écologique
3	7	D	- la présence d'eau en sécheresse - solution technique	- écologique - industriel
4	1	F	- les périodes de sécheresse	- écologique
4	2	D	- des dispositifs d'observation: un bain, des mangeoires, des cabanes - la présence d'eau	- écologique/civique - écologique/civique
4	3	F	- le changement d'eau	- industriel
4	4	D	- le changement d'eau	- industriel
4	5	B	- la responsabilité des citoyens - la responsabilité des cols bleus	- civique - industriel
4	6	D	- un principe de responsabilité - un manquement à ses responsabilité - une responsabilité des cols bleus - une impasse - un dispositif d'observation: bain	- civique - civique - industriel - indus./écolo./civique - écologique/civique
5	1	B	- un matériaux de construction	- industriel
5	2	D	- un matériaux de construction	- industriel
5	3	B	- un principe d'esthétisme	- inspiré
5	4	D	- un guide pratique - le design du bain d'oiseaux	- industriel - industriel/écologique

**Tableau 6.10**

Le choix entre les arbustes en trois litres ou en plantules

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	C	- la disponibilité de ressources financières - la solution des arbustes en trois litres - la solution des arbustes en plantules	- marchand - industriel/écologique - industriel/écologique
1	2	F	- des végétaux matures - un savoir d'expérience	- écologique/industriel - industriel
1	3	C	- un premier argument économique - un deuxième argument économique - une solution technique: tapis de noix de coco	- marchand - marchand - écologique/industriel
1	4	E	- un savoir d'expérience	- industriel
1	5	C	- l'efficacité des plantules	- industriel
1	6	E	- l'efficacité des plantules	- industriel
1	7	G	- de l'entretien régulier - un principe d'efficience	- industriel - industriel
1	8	C	- un principe d'efficience	- industriel
1	9	F	- une solution technique: copeau de bois - un savoir d'expérience - la disponibilité de la ressource	- industriel/écologique - industriel - marchand
1	10	C	- une solution technique: poly-plastique	- industriel
2	1	B	- la condition des sous-sols	- écologique
2	2	C	- un savoir d'expérience	- industriel
2	3	E	- un principe écologique: les chances de survie des plantules introduites	- écologique
2	4	F	- un principe écologique: compétition des espèces - un savoir d'expérience	- écologique - industriel
2	5	B	- le calibre des végétaux - une contrainte: ajout de terre	- industriel - écologique
2	6	F	-une solution technique: boue et	- industriel/écologique

			copeau - un savoir formel	- industriel
2	7	B	- une approche technique	- industriel
2	8	F	- une approche technique	- industriel
2	9	B	- une approche technique	- industriel
2	10	F	- une approche technique	- industriel
2	11	B	- une approche technique	- industriel
2	12	F	- une solution technique: boue et copeau	- industriel
2	13	B	- un choix d'aménagement	- industriel
3	1	F	- une approche technique	- industriel
3	2	B	- un argument économique	- industriel
3	3	F	- une solution technique: boue et copeau - un principe d'efficience - un principe de légitimité symbolique - un principe d'efficience économique	- industriel - industriel - renom - marchand
3	4	B	- une approche technique	- industriel
3	5	F	- une approche technique	- industriel
3	6	B	- une approche technique	- industriel
3	7	F	- une approche technique - une réglementation	- industriel - industriel/civique
3	8	B	- une réglementation	- industriel/civique

**Tableau 6.11**  
Le choix entre les herbacées en plantules ou en semences

Scène	Intervention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	C	- la solution de l'ensemencement - la solution des plantules	- industriel/écologique - industriel/écologique
1	2	F	- un principe d'efficience	- industriel
1	3	C	- un principe d'expérimentation	- industriel
1	4	F	- un outil d'ensemencement - un principe d'efficacité	- industriel - industriel
2	1	F	- la solution de l'ensemencement - un savoir d'expérience - une approche technique: densifier le sol avec des vivaces - une approche technique: faucher le site jusqu'à épuisement de l'herbe à poux - un principe d'efficience - la condition des sols du site	- industriel/écologique - industriel - industriel/écologique - industriel/écologique - industriel - écologique
2	2	C	- le principe de la division des tâches	- industriel
3	1	B	- le nombre de plantules	- industriel
3	2	F	- le nombre de plantules	- industriel
3	3	B	- le nombre de plantules	- industriel
3	4	F	- le nombre de plantules - un savoir d'expérience	- industriel - industriel/écologique
3	5	B	- un savoir d'expérience	- industriel/écologique
3	6	B	- le nombre de plantules	- industriel
3	7	E	- un savoir d'expérience	- industriel/écologique
3	8	B	- un savoir d'expérience	- industriel/écologique
3	9	F	- un savoir d'expérience	- industriel/écologique
3	10	B	- un ratio étudiant/plantule	- industriel
4	1	F	- une espèce végétale	- écologique
4	2	D	- un principe d'efficience	- industriel

4	3	B	- un principe d'efficience - un argument économique - une illustration	- industriel - industriel - industriel
4	4	F	- des espèces végétales efficaces	- écologique/industriel

**Tableau 6.12**  
L'anticipation des critiques

Scène	Inter- vention	Acteur	Dispositif de coordination	Cité
1	1	D	- l'objectif de la réunion	- industriel
1	2	B	- un compte-rendu	- industriel
1	3	D	- une approche informative - une approche consultative	- industriel/civique - industriel/civique
1	4	B	- une approche consultative	- industriel/civique
1	5	D	- une approche consultative - un savoir d'expérience - un principe de transparence	- industriel/civique - industriel - civique/industriel
2	1	B	- une approche informative - un principe de la division des tâches - les préoccupations des cols bleus - une approche de consultation limitée	- industriel/civique - industriel/civique - industriel - industriel/civique
2	2	D	- une expertise professionnelle	- industriel
2	3	B	- une approche de consultation limitée - une solution technique - un principe d'efficience	- industriel/civique - industriel - industriel



**Tableau 6. 13**  
Les matériaux utilisés

<b>Scène</b>	<b>Inter- vention</b>	<b>Acteur</b>	<b>Dispositif de coordination</b>	<b>Cité</b>
1	1	C	- un protocole expérimental - une petite recherche	- industriel - industriel
1	2	E	- un intérêt général	
1	3	F	- une préoccupation économique - une préoccupation de recyclage	- industriel - écologique
2	1	C	- un marché de vente - une obligation morale	- industriel - civique
2	2	B	- une préoccupation écologique	- écologique
2	3	C	- la création d'un marché	- industriel
3	1	B	- une préoccupation d'efficience - une préoccupation écologique	- industriel - écologique

**Tableau 6.14**  
La construction de la représentation de l'environnement  
Synthèse de l'ensemble des thèmes discutés

Thèmes	Dispositifs de coordination	Cités	R
<p>6.5.1) Les exigences auxquelles doivent répondre l'aménagement des sites: - sept contraintes imposées par l'organisme subventionnaire</p> <p>- six contraintes imposées par le responsable du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un souci de représentativité écologique</li> <li>- un souci de visibilité</li> <li>- un souci d'efficacité</li> <li>- un souci de professionnalisme</li>   <li>- un souci d'efficacité</li> <li>- un souci de rationalité</li> <li>- un souci d'économie</li> <li>- un souci d'esthétisme</li> <li>- un souci de visibilité</li> <li>- un souci écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écologique</li> <li>- civique</li> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li>   <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> <li>- inspiré</li> <li>- civique</li> <li>- écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (</li> <li>- c</li> <li>- (</li> <li>- (</li> </ul>
<p>6.5.2) Les espèces appropriées à introduire dans le site nord</p>	<p>- framboisier odorant, sureau blanc, physocarpe, hamamelis, bleuet, charme de caroline, physocarpe, viburnums, amélanchier, hystrix, rudbeckia, myosotis, astragalus, anaphalis, coreopsis, phacelia</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écologique (8)</li> <li>- inspiré (6)</li> <li>- inspiré/écologique (2)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (</li> <li>- (</li> </ul>
<p>6.5.3) La dimension et la disposition des végétaux: - visent à répondre prioritairement aux besoins des oiseaux. Les questions de sécurité viennent modifier au besoin la dimension et la disposition des végétaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intérêt de la faune</li> <li>- les préoccupations des citoyens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écologique</li> <li>- civique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- i</li> <li>p</li> </ul>
<p>6.5.4) L'emplacement du panneau d'interprétation: - à l'intersection de la zone des peupliers et de la plaine gazonnée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une zone de transition écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- c</li> <li>s</li> </ul>
<p>6.5.5) Les espèces appropriées à introduire dans le site sud</p>	<p>- pins résineux, viburnum, monarde, sporobolus, heliosis, andropogon, chrysanthème, anaphalis, sisyrinchium, tussilago, saint-foin</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-écologique/ civique(4)</li> <li>- inspiré/ écologique (3)</li> <li>- écologique (3)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (</li> <li>c</li> </ul>

<p>6.5.6) Les dispositifs permettant de prévenir la cueillette des fleurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réduire la quantité de fleurs à introduire et augmenter le nombre de graminées de façon conséquente</li> <li>- ajouter de l'information sur le cycle de reproduction des végétaux sur le panneau officiel</li> <li>- procéder à un affichage décentralisé sur le site</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un souci d'esthétisme</li> <li>- un souci écologique</li> <li>- un souci d'acceptation sociale</li> <li>- un souci d'éducation environnemental</li> <li>- un souci d'éducation environnemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- inspiré</li> <li>- écologique</li> <li>- civique</li> <li>- civique/écologique</li> <li>- civique/écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- c</li> <li>- c</li> <li>- c</li> </ul>
<p>6.5.7) Les espèces appropriées à introduire dans le site est</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- épinettes blanches, genévriers femelles, rubus odorant, stipa, tussilago, sumac, physocarpe, amélanchier, craetagus crus-galli, sureau, tanaisie vulgaire, vigne des rivages, clématis, vinaigrier, amélanchier, cornouiller</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écologique (8)</li> <li>- écolo./industriel (4)</li> <li>- écolo./insp./indus. (2)</li> <li>- inspiré/écolo. (2)</li> <li>- inspi./écolo./indus (1)</li> <li>- inspiré (1)</li> <li>- écolo./indus./insp. (1)</li> <li>- écolo./civique (1)</li> <li>- écolo./inspiré (1)</li> <li>- indus./insp./écolo. (1)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (</li> <li>- (</li> </ul>
<p>6.5.8) Le choix d'un modèle d'abris pour la petite faune:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construire des abris avec des matériaux naturels comme la pierre et les branches</li> <li>- installer des perchoirs au sein des abris</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un souci d'harmonie avec la nature</li> <li>- un souci d'esthétisme</li> <li>- un souci écologique</li> <li>- un souci d'efficience</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écologique</li> <li>- inspiré</li> <li>- écologique</li> <li>- industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (</li> <li>- (</li> <li>- (</li> </ul>
<p>6.5.9) L'installation de bains d'oiseaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place une vasque sur pied, une vasque au sol ou encore, aménager une petite dépression tapissée d'une membrane</li> <li>- changer l'eau du bain aux deux jours</li> <li>- la question de la responsabilité du remplissage du bain d'oiseaux n'est pas résolue</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le besoin de toilettage des oiseaux</li> <li>- la nécessité de palier aux conditions de sécheresse</li> <li>- le besoin des oiseaux</li> <li>- la valeur de l'habitat (la capacité de celui-ci à attirer les oiseaux d'abord, et les personnes ensuite)</li> <li>- une responsabilité de la pluie</li> <li>- une responsabilité des citoyens</li> <li>- une responsabilité des cols bleus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- écologique</li> <li>- écologique</li> <li>- écologique</li> <li>- écologique/civique</li> <li>- écologique</li> <li>- civique</li> <li>- industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- c</li> <li>- u</li> <li>- c</li> <li>- ur</li> <li>- a</li> </ul>

<p>6.5.10) Le choix des arbustes en trois litres ou en plantules:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser les arbustes en plantules, en faisant usage du poly-plastique et du copeau pour freiner la repousse des mauvaises herbes</li> <li>- réserver les arbustes en trois litres pour des emplacements éloignés de la rive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un souci d'économie</li> <li>- un souci d'efficacité</li> <li>- un souci d'esthétisme</li> <li>- un souci d'économie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> <li>- inspiré</li> <li>- industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- c</li> <li>s</li> <li>- c</li> <li>ur</li> </ul>
<p>6.5.11) Le choix entre les herbacées en plantules ou en semences:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- introduire les deux formes de végétaux à titre expérimental</li> <li>- introduire une moyenne de 125 plantules par personne par heure</li> <li>- la décision de sélectionner quelles espèces sont produites en serre et quelles espèces sont ensemencées relève de l'architecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifier les coûts unitaires</li> <li>- un souci d'efficacité</li> <li>- un souci d'économie</li> <li>- un souci d'efficacité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- marchand</li> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- c</li> <li>P</li> <li>- c</li> <li>ur</li> </ul>
<p>6.5.12) L'anticipation des critiques: adopter une approche de consultation limitée (ouvert aux commentaires relatifs aux designs des aménagements, fermé à ceux concernant le choix des espèces)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- une préoccupation de temps</li> <li>- un souci d'efficacité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- c</li> <li>ur</li> </ul>

<p>6.5.13) Les matériaux utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- effectuer l'expérimentation de différents types de matériaux de substitution à la terre noire et vérifier la croissance de la végétation selon les matériaux utilisés</li> <li>- faire usage de copeaux pour amender le sol</li> <li>- faire usage des boues usées pour constituer un sol</li> <li>- faire usage des mychorizes</li> <li>- la décision de combiner les différents matériaux, en quelle quantité et sur combien de superficie relève de l'architecte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un protocole expérimental</li> <li>- une recherche appliquée</li> <li>- une préoccupation économique</li> <li>- une préoccupation de recyclage</li> <li>- la création d'un marché</li> <li>- une obligation morale</li> <li>- une préoccupation d'élimination</li> <li>- la création d'un marché</li> <li>- une préoccupation d'efficience</li> <li>- une préoccupation écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> <li>- industriel</li> <li>- écologique</li> <li>- marchand</li> <li>- civique</li> <li>- écologique</li> <li>- marchand</li> <li>- industriel</li> <li>- écologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- (</li> <li>c</li> <li>- (</li> <li>c</li> <li>- (</li> <li>c</li> <li>- (</li> <li>c</li> <li>- (</li> <li>c</li> </ul>
--	--	---	--

**LISTE DES RÉFÉRENCES**

- Aber, J.D. et W. R. Jordan. 1985. "Restoration Ecology: An Environmental Middle Ground". *BioScience*, vol. 35, no 7, p. 399.
- Abric, Jean-Claude. 1989. "L'étude expérimentale des représentations sociales". In *Les représentations sociales*, sous la dir. de Denise Jodelet Paris, p. 187-203. Paris: Presses Universitaire de France.
- Accardo, Alain. 1997. *Introduction à une sociologie critique: lire Bourdieu*. Paris: Le Mascarat.
- Akrich, Madelaine, Michel Callon et Bruno Latour. 1991. "L'art de l'intéressement". In *Gestion de la recherche: nouveaux problèmes, nouveaux outils*, sous le dir. de Dominique Vinck, p. 27- 52. Professional Publishing.
- Alternative. 1999. Numéro spécial: *Restoration and Community*, vol. 25, no 2.
- Amblard, Henri et al. 1996. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*. Paris: Seuil.
- Angers, Maurice. 1992. *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. Montréal: éditions CEC.
- Ansart, Pierre. 1999a. "Invention". In *Le Robert Seuil: Dictionnaire de sociologie*, sous la dir. de André Akoun et Pierre Ansart, p. 295.
- Ansart, Pierre. 1999b. "Action". In *Le Robert Seuil: Dictionnaire de sociologie*, sous la dir. de André Akoun et Pierre Ansart, p. 3-8.
- Aronson, J. et al. 1993. "Restoration and Rehabilitation of Degraded ecosystems in arid and semi-arid lands. A View from the South". *Restoration Ecology*, March, 1-17.
- Bachelard, Gaston. 1934. *Le nouvel esprit scientifique*. Paris: Presses universitaires de France (1991).
- Baldwin, A. D. 1994. "Introduction: Ecological Preservation versus Restoration and Invention". In *Beyond Preservation: Restoring and Inventing Landscapes*, A. Dwight Baldwin et al., (eds.), p. 3-16. University of Minnesota Press.
- Bardin, Laurence. 1977. *L'analyse de contenu*. Paris: Presses universitaires de France.
- Barnaud, Geneviève. 1995. "À l'interface de la pratique et de la théorie: l'écologie de la restauration". *Natures - Sciences - Sociétés*, hors-série, p. 36-50.
- Beauchamp, André. 1997. *Environnement et consensus social*. Montréal: L'Essentiel.

- Berger, John J. (ed.). 1990. *Environmental Restoration. Science and Strategies for Restoring the Earth*. Washington, D.C. - Covelo, California: Island Press.
- Bernoux, Philippe. 1985. *La sociologie des organisations*. Paris: Seuil.
- Bernoux, Philippe. 1989. "L'analyse stratégique". In *Sociologie contemporaine*, sous la dir. de Jean-Pierre Durand et Robert Weil, p. 127-141. Paris: Vigot.
- Berten, André. 1993. "D'une sociologie de la justice à une sociologie du droit: à propos des travaux de L. Boltanski et L. Thévenot". *Recherches Sociologiques*, vol. 1, no 2, p. 68-89.
- Berthelot, Jean-Michel. 1991. *La construction de la sociologie*. Paris: Presses universitaires de France, coll. "Que sais-je?".
- Blanchet, Alain et Anne Gotman. 1992. *L'enquête et ses méthodes: L'entretien*. Paris: Nathan.
- Boisvert, Danielle. 1993. "La recherche documentaire". In *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de Benoît Gauthier, p. 79-112. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot. 1987a. *Les économies de la grandeur*. Paris: Presses universitaires de France.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot. 1987b. "Le jugement dans un univers à plusieurs natures: le problème de l'accord dans une société complexe". Communication présentée au colloque "La communication politique, fondements et nouvelles approches", CNRS - Association Française de science politique, 14-15 mai. Paris.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot (dir. publi.). 1989. *Justesse et justice dans le travail*. Paris: CEE - Presses universitaires de France.
- Boltanski, Luc. 1990. *L'amour et la justice comme compétences: trois essais de sociologie de l'action*. Paris, Métailié.
- Boltanski, Luc et Laurent Thévenot. 1991. *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard.
- Boudon, Raymond. 1986. "Individualisme et holisme dans les sciences sociales". In *Sur l'individualisme: Théories et méthodes*, sous la dir. de Pierre Birnbaum et Jean Leca. Paris: Presses de la Fondation nationales des sciences politiques, p. 45-59.
- Boudon, Raymond. 1992. "Action". In *Traité de sociologie*, sous la dir. de Raymond Boudon, p. 21-55. Paris: Presses Universitaires de France.



- Bourdieu, Pierre. 1980. *Question de sociologie*. Paris: Éditions de minuit.
- Bourdieu, Pierre. 1984. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris: Seuil.
- Bourdieu, Pierre. 1987. *Choses dites*. Paris: Éditions de minuit.
- Bradshaw, A. D. 1983. "The Reconstruction of Ecosystems". *The Journal of Applied Ecology*, vol. 20, p. 1-17.
- Brinck, P., L. M. Nilsson, U. Svedin. 1988. "Ecosystem Redevelopment". *Ambio*, no 17, p. 84-89.
- Brousseau, Éric. 1993. "Les théories des contrats: une revue". *Revue d'économie politique*, vol. 103 no 1, p. 2-82.
- Bucksin, J. Floyd et Michelle Berditschevsky. 1996. "Cultural Management and Restoration for Mount Shasta, California. In *The Role of Restoration in Ecosystem Management: Papers from the 1995 Conference of the Society for Ecological Restoration (SER)* (Seattle, WA., September 1995), David T. Peterson and Charles V. Klimas (eds.), p. 138-143. Tuscon, AZ: Society for Ecological restoration.
- Cairns, John. (ed.). 1980. *The Recovery Process in Damaged Ecosystems*. Ann Arbor, Michigan: Ann Arbor Science Publishers.
- Cairns, John. 1988a. "Restoration Ecology: the new frontier". In *Rehabilitating Damaged Ecosystems*, John Cairns (ed.), p. 2-11. Boca Raton, Florida: CRC Press Inc.
- Cairns, John. 1988b. "Increasing Diversity by Restoring Damaged Ecosystems". In *Biodiversity*, E. O. Wilson (ed.), p. 333. Washington, DC: National Academy Press.
- Cairns, John. 1991. "The Status of the Theoretical and Applied Science of Restoration Ecology". *The Environmental Professional*, no 13, p. 186-194.
- Cairns, John. 1993. "Ecological Restoration: Replenishing our National and Global Ecological Capital". In *Nature Conservation 3: Reconstruction of Fragmented Ecosystems. Global and Regional Perspectives*, Denis A. Saunders et al. (eds.), p. 193-208. Surrey Beatty & Sons Pty Limited.
- Cairns, John. 1995. "Restoration Ecology: Protecting our National and Global Life Support Systems". In *Rehabilitating Damaged Ecosystems*, second ed., John Cairns, (ed.), p. 1-12. Lewis Publishers.

- Cairns, John, Kenneth L., Dickson et Edwin E., Herricks. 1977. "A Challenge for Action: Symposium Analysis". In *Recovery and Restoration of Damaged Ecosystems*, John Cairns *et al.*, (eds.), p. 522-525. Charlottesville: The University Press of Virginia.
- Callon, Michel. 1986. "Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc", *L'Année sociologique*, no 36, p.169-208.
- Callon, Michel. 1989. "Introduction". In *La science et ses réseaux: genèse et circulation des faits scientifiques*, sous la dir. de Michel Callon, p. 7-33. Paris: La Découverte.
- Callon, Michel. 1989. "L'agonie d'un laboratoire". In *La science et ses réseaux: genèse et circulation des faits scientifiques*, sous la dir. de Michel Callon, p. 173-214. Paris: La Découverte.
- Callon, Michel et Steve Woolgar. 1988. *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, éd. fr. Paris: La Découverte.
- Callon, Michel et Bruno Latour. 1991. "Introduction". In *La science telle qu'elle se fait: anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, sous la dir. de Michel Callon et Bruno Latour, p. 7-36. Paris: La Découverte.
- Camus, Agnès, Philippe Corcuff et Claude Lafaye. 1993. Entre le local et le national: des cas d'innovation dans le service public. *Revue Française des affaires sociales*, no 3, p. 17-48.
- Capul, Jean-Yves et Olivier Garnier. 1993. *Dictionnaire d'économie et des sciences sociales*. Paris: Hatier.
- Cerutti, Simona. 1991. "Pragmatique et histoire: ce dont les sociologues sont capables". *Annales ESC*, novembre-décembre, vol. 6, p. 1437-1445.
- Chateauraynaud, Francis. 1991. "Forces et faiblesses de la nouvelle anthropologie des sciences". *Critique*, no 529-530, p. 459-478.
- Chiappori, Pierre-André et Kristina Orfali. 1997. "Préférences et interactions: une mise en perspective". *Revue Française de sociologie*, vol 38, p. 429-464.
- Chow-Fraser, Patricia et Lynda Lukasik. 1995. "Cootes Paradise Marsh: Community Participation in the Restoration of a Great Lakes Coastal Wetland". *Restoration and Management Notes*, vol. 13, no 2, p. 183-189.
- Clark, J. Michael. 1997. "Ecological Restoration - the Magnitude of the Challenge: An Outsider's view". In *Restoration Ecology and Sustainable Development*, Krystyna, M. Urbanska,

- Nigel R. Webb, Peter J. Edwards (eds.), p. 353-380. Cambridge, United Kingdom: University Press.
- Collerette, Pierre. 1996. "Méthode des études de cas". In *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, sous la dir. d'Alex Mucchielli, p. 77-80. Paris, Armand Collin.
- Corcuff, Philippe. 1994. *Le régime d'action machiavélien ou tactique-stratégique. Premier essai de modélisation*. Document de travail. Lyon, Groupe d'étude machiavéliennes, CERIEP-IEP.
- Corcuff, Philippe. 1995. *Les nouvelles sociologies: Constructions de la réalité sociale*. Paris: Nathan.
- Corcuff, Philippe. 1996. "Théorie de la pratique et sociologies de l'action. Anciens problèmes et nouveaux horizons à partir de Bourdieu", *Actuel Marx*, vol. 20, p. 27-38.
- Coulon, Alain. 1987. *L'ethnométhodologie*. Paris: Presses universitaires de France, coll. "Que sais-je?".
- Cowell, Mark. 1993. "Ecological Restoration and Environmental Ethics". *Environmental Ethics*, vol. 15, no 1, p. 19-32.
- Crozier, Michel et Erhard Freidberg. 1981. *L'acteur et le système*. Paris: Seuil.
- Daigle, Jean-Marc et Donna J. Havinga. 1996. *Restoring Nature's Place: A Guide to Naturalizing Ontario Parks and Greenspace*. Ontario: Ecological Outlook Consulting and Ontario Parks Association.
- Daunais, Jean-Pierre. 1993. "L'entretien non directif". In *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de Benoît Gauthier, p. 273-294. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Décamps, Henri. 1993. "À propos du colloque "Recréer la nature". *Natures - Sciences - Sociétés*, numéro hors-série, p. 43-47.
- Demeulenaere, Pierre. 1997. *Histoire de la théorie sociologique*. Paris: Hachette.
- Desmarez, Pierre. 1989. "Comptes rendus: Les économies de la grandeur". *Sociologie du travail*, no 3, p. 407-410.
- Dodier, Nicolas. 1991. "Agir dans plusieurs mondes". *Critique*, no 529-530, juin - juillet, p. 427-458.

- Dodier, Nicolas. 1993a. "Review Article: Action as a Combination of "Common World". *Sociological Review*, vol. 41, no 3, p. 556-571.
- Dodier, Nicolas. 1993b. "Les appuis conventionnels de l'action: éléments d'une pragmatique sociologique". *Réseaux*, no 62, p. 63-85.
- Duchastel, Jules. 1993. "Discours et informatique: des objets sociologiques?". *Sociologies et sociétés*, vol. 25, no 2, p. 157-170.
- Durand, Jean-Pierre et Robert Weil. 1997. "De l'individualisme méthodologique au conventionnalisme". In *Sociologie contemporaine*, sous la dir. de Jean-Pierre Durand et Robert Weil, 2e ed. (1989). Paris: Édition Vigot.
- Dupuy, Jean-Pierre *et al.* 1989. "Introduction". *Revue Économique*, vol. 40, no 2, p. 141-145.
- Dyer, I. Melvin. 1992. "Ecosystem Redevelopment: Prospects for the Future". In *Ecosystem Rehabilitation: Preamble to Sustainable Development. Volume 1: Policy Issues*, Mohan K. Wali (ed.), p. 212-222. The Hague: NSPB Academic Publishing.
- Eckert G.E., C.R. Carroll et I. B. Logan. 1996. "Developing Local Participation in Restoration Research in Ecuador. In *The Role of Restoration in Ecosystem Management: Papers from the 1995 Conference of the Society for Ecological Restoration (SER)* (Seattle, WA., September 1995), David T. Peterson and Charles V. Klimas (eds.), p. 144-148. Tuscon, AZ: Society for Ecological restoration.
- Ehrlich, P. R., et A. H. Ehrlich. 1991. *Healing the Planet*. Addison-Wesley Publishing, New York.
- Entretien différencié des espaces verts: Place à la nature. 1997. Dépliant produit par la ville X.
- Eymard-Duvernay, François et Emmanuelle Marchal. 1994. "Les règles en action: entre une organisation et ses usagers". *Revue française de sociologie*, no 35, p. 5-36.
- Fabiani, Jean-Louis. 1995. "Les créateurs de la nature. Enjeu et justification d'une pratique paradoxale". *Natures - Sciences - Sociétés*, hors-série, p. 84-92.
- Fisher, G.-N. 1992. *Psychologie sociale de l'environnement*. Toulouse: Privat.
- Fortin, Andrée. 1987. "L'observation participante: au coeur de l'altérité". In *Les méthodes de la recherche qualitative*, sous la dir. de Jean-Pierre Deslauriers, p. 23-24. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Freidberg, Erhard. 1972. "L'analyse sociologique des organisations". *Cahiers de la revue Pour*, no 28.

- Freidberg, Erhard. 1992. "Organisation". In *Traité de sociologie*, sous la dir. de Raymond Boudon, p. 351-387. Paris: Presses Universitaires de France.
- Garfinkel, Harold. 1967. *Studies in Ethnomethodology*. Englewood Cliffs, New Jersey: Prentice-Hall.
- Garnier, Catherine et Lucie Sauvé. 1998-1999. "Apport de la théorie des représentations sociales à l'éducation relative à l'environnement: Conditions pour un design de recherche". *Education relative à l'environnement*, vol. 1, p. 65-77.
- Ghiglione, R., B. et al. 1980. *Manuel d'analyse de contenu*. Paris: Colin.
- Ghiglione, R., B. Matalon et N. Bacri. 1985. *Les dires analysés: L'analyse propositionnelle du discours*. Paris: Presses universitaires de France.
- Gleen-Lewin, D. C., et R. Q. Landers (eds.). 1978. *Fifth Midwest Prairie Conference Proceedings*. Iowa State University, Ames, Iowa, USA.
- Grawitz, Madelaine. 1996. *Méthodes des sciences sociales*. Paris, Dalloz, 10e ed.
- Guay, Louis. 1994. "La dégradation de l'environnement et l'institutionnalisation de sa protection". In *Traité des problèmes sociaux*, sous la dir. de Fernand Dumont et al., p. 81-101. Institut québécois de recherche sur la culture.
- Guerrien, Bernard. 1996. *Dictionnaire d'analyse économique*. Paris: Éditions La Découverte.
- Guibert, Joel et Guy Jumel. 1997. *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*. Paris: Armand Collin.
- Gunn, Alastair. 1991. "The Restoration of Species and Natural Environments", *Environmental Ethics*, vo.13, no 4, p. 291-310.
- Gurcel, Lilyane. 1993. "Action (sociologie de l')". In *Dictionnaire de la sociologie*, sous la dir. de Raymond Boudon et al., p. 11-12. Paris: Larousse.
- Habermas, Jurgen. 1974. *Theory and Practice*. London: Heinemann.
- Higgs, Eric. 1993. "The Ethics of Mitigation". *Restoration and Management Notes*, vol. 11, no 2, p. 138-143.
- Higgs, Eric. 1994. "The politics of Restoration". *Restoration and Management Notes*, vol. 12, no 2, p. 138-139.

- Higgs Eric. 1997. "What is a Good Ecological Restoration". *Conservation Biology*, vol. 11, no 2, p. 338-348.
- Hobbs, R.J. et S.A. SOUGALL. 1993. "Discussion Report: How Global Change Impact on Restoration Projects". In *Nature Conservation 3: Reconstruction of Fragmented Ecosystems. Global and Regional Perspectives*, Denis A. Saunders *et al.* (eds.), p. 41-42. Surrey Beatty & Sons Pty Limited.
- Hulbert, L. C. (ed.). 1973. *Third Midwest Prairie Conference Proceedings*. Manhattan, Kansas: Kansas State University.
- Jetté, Christian. 2001. *Une interprétation de l'économie des grandeurs: Vers un nouvel esprit du capitalisme?* Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales. École de travail social, Université du Québec à Montréal.
- Jodelet, Denise. 1984. "Représentation sociale: phénomènes, concept et théorie". In *Psychologie sociale*, sous la dir. de Serge Moscovici, p. 357-377. Paris, Presses Universitaires de France.
- Jordan, R. William. 1981. "Restoration and Management Notes: A Beginning". *Restoration and Management Notes*, vol. 1, no 1, p. 2.
- Jordan, R. William. 1988. "Restoration Ecology: A Synthetic Approach to Ecological Research". In *Rehabilitating Damaged Ecosystems*, John Cairns (ed.), p. 13-22. Boca Raton, Florida: CRC Press Inc.
- Jordan, R. William. 1994. "Sunflower Forest: Ecological Restoration as the Basis for a New Environmental Paradigm". In *Beyond Preservation: Restoring and Inventing Landscapes*, A. Dwight Baldwin *et al.*, (eds.), p. 17-34. Minnesota: University of Minnesota Press.
- Jordan, R. William, R. L. Peters et E. B. Allen. 1988. "Ecological Restoration as a Strategy for Conserving Biological Diversity". *Environmental Management*, 12, p. 55-72.
- Jordan, R. William et S. Packard. 1989. "Just a Few Oddball Species: Restoration Practice and Ecological Theory". In *Biological Habitat Reconstruction*, G. P. Buckley (ed.), p. 18-26. London and New York, Belhaven Press.
- Jordan, R. William, M.E. Giplin, et J.D. Aber. 1989. "Restoration Ecology: A Synthetic Approach to Ecological Research". In *Restoration Ecology: A synthetic Approach to Ecological Research*, William R. Jordan *et al.*, (eds.), p. 3-22. Cambridge: Cambridge University Press.

- Juhem, Philippe. 1994. "Un nouveau paradigme sociologique? À propos du modèle des *Économies de la grandeur* de Luc Boltanski et Laurent Thévenot". *Scapel*, no 1, p. 115-142.
- Katz, Eric. 1992. "The Big Lie: Human Restoration of Nature". *Research in Philosophy and Technology*, no 12, p. 231-242.
- Katz, Eric. 1996. "The Problem of Ecological Restoration". *Environmental Ethics*, vol. 18, no 2, p. 222-224.
- Katz, Eric. 1997. *Faking Nature*. London: Routledge.
- Kramarz, Francis. 1991. "Du marché à l'interaction". *Critique*, no. 529-530, p. 479-491.
- Kucera, C. L. (ed.). 1983. *Proceedings of the Seventh North American Prairie Conference*. Southwest Missouri State University, Springfield, Missouri, USA.
- L'écuyer, René. 1987. "L'analyse de contenu: notion et étapes". In *Les méthodes de la recherche qualitative*, sous la dir. de Jean-Pierre Deslauriers, p. 49-65. Sainte-Foy, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lafaye, Claudette. 1989. "Praticiens de l'équipement et légitimités quotidiennes". *Les annales de la recherche urbaine*, no 44-45, p. 88-100.
- Lafaye, Claudette. 1990. "Situations tendues et sens ordinaires de la justice au sein d'une administration municipale". *Revue française de sociologie*, no 31, p. 199-223.
- Lafaye, Claudette. 1994. "Site littoral: entre politique et pragmatisme". *Études rurales*, janvier-juin, no 133-134, p. 163-180.
- Lafaye, Claudette. 1996. *La sociologie des organisations*. Paris: Nathan.
- Lafaye, Claudette et Laurent Thévenot. 1993. "Une justification écologique? Conflits dans l'aménagement de la nature". *Revue française de sociologie*, no 34, p. 495-524.
- Lahire, Bernard. 1996a. "Éléments pour une théorie des formes socio-historiques d'acteur et d'action", *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 34, no 106, p. 69-96.
- Lahire, Bernard. 1996b. "La variation des contextes dans les sciences sociales. Remarques épistémologiques". *Annales: histoire, sciences sociales*, mars-avril, no 2, p. 381-408.
- Lahire, Bernard. 1998. *L'homme pluriel: les ressorts de l'action*. Paris: Nathan.

Landry, Réjean. 1993. "L'analyse de contenu". In *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de Benoît Gauthier, p. 337-359. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.



- Langston, Nancy. 1996. "The Uses of History in Restoration". In *The Role of Restoration in Ecosystem Management: Papers from the 1995 Conference of the Society for Ecological Restoration (SER)* (Seattle, WA., September 1995), David T. Peterson and Charles V. Klimas (eds.), p. 36-40. Tuscon, AZ: Society for Ecological restoration.
- Laperrière, Anne. 1993. "L'observation directe". In *Recherche sociale: De la problématique à la collecte des données*, sous la dir. de Benoît Gauthier, p. 251-272. Sainte-Foy, Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Latour, Bruno. 1989. *La science en action*. Paris: La Découverte.
- Le Floch, Édouard et James Aronson. 1995. "Écologie de la restauration: Définition de quelques concepts de base". *Natures - Sciences - Sociétés*, hors-série, p. 29-35.
- Leopold, Aldo. 1949. *A Sand County Almanac*. London: Grafton Books.
- Light, Andrew. 1994. "Hegemony and Democracy: How the Politics in Restoration Informs the Politics of Restoration". *Restoration and Management Notes*, vol. 12, no 2, p. 140-44.
- Light, Andrew and Eric S. Higgs. 1996. "The Politics of Ecological Restoration". *Environmental Ethics*, vol. 13, no 3, p. 227-248.
- Limoges, Camille *et al.* 1993. *L'état et les préoccupations des citoyens relatives aux incidences du changement technologique: La régulation publique en contexte d'"environnementalisation"*. Québec: Conseil de la science et de la technologie.
- Livian, Yves Frédéric et Gilles Herreros. 1994. "L'apport des économies de la grandeur: une nouvelle grille d'analyse". *Revue française de gestion*, no 101, p. 43-59.
- Machlis, Gary. 1992. "The Contribution of Sociology to Biodiversity Research and Management". *Biological Conservation*, no 62, p. 161-170.
- Main, A. R. 1993. Restoration Ecology and Climate Change. In *Nature Conservation 3: Reconstruction of Fragmented Ecosystems. Global and Regional Perspectives*, Denis A. Saunders *et al.* (eds.), p. 27-32. Surrey Beatty & Sons Pty Limited.
- March, G. James et Simon A. Herbert. 1969. *Les organisations*. Paris, Dunod.
- McCloskey, David. 1996. "Ecology, Community and Culture: Toward Community-Based Restoration". In *The Role of Restoration in Ecosystem Management: Papers from the 1995 Conference of the Society for Ecological Restoration (SER)* (Seattle, WA., September 1995), David T. Peterson and Charles V. Klimas (eds.), p. 23-30. Tuscon, AZ: Society for Ecological restoration.

- McCormick, John. 1989. *Reclaiming Paradise: The Global Environmental Movement*, Bloomington, Indiana University Press.
- Magnusson, J.-J, *et al.* 1980. "To Rehabilitate and Restore Great Lakes Ecosystems". In *The Reovery Process in Damaged Ecosystems*, John Cairns (ed.), p. 95-112. Ann Arbor, Mich.: Ann Arbor Science publications.
- Maguire, Lynn. 1995. "Decision Analysis: An Integrated Approach to Ecosystem Exploitation and Rehabilitation Decisions". In *Rehabilitating Damaged Ecosystems*, second ed., John Cairns, (ed.), p. 14-34. Lewis Publishers.
- Maingueneau, Dominique. 1987. *Nouvelles tendances en analyse du discours*. Paris: Hachette.
- Maser, Chris. 1996. *Resolving Environmental conflict: Towards Sustainable Community Development*. Delray Beach: St-Lucie Press.
- Menger, Pierre-Michel. 1997. "Temporalité et différences interindividuelles: l'analyse de l'action en sociologie et en économie". *Revue française de sociologie*, vol. 38, p. 587-633.
- Miller, G. T. (ed.). 1996. "Brief History of Resource Use and Conservation". Chap. in *Living in the Environment: Principles, Connections, and Solutions*, p. 30-48. Wadsworth Publishing Company.
- Moscovici, Serge. 1976. "La psychologie des représentations sociales", *Cahiers Vilfredo Pareto*, vol. 14, no 38-39, p. 409-416.
- Mucchielli, Alex. 1982. *L'analyse de contenu des documents et des communications*. Paris: Éditions ESF.
- Mucchielli, Alex. 1996. "Méthode qualitative". In *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, sous la dir. d'Alex Mucchielli, p. 182-184. Paris, Armand Collin.
- Natures - Sciences - Sociétés. 1995. Numéro hors-série. Paris: Dunod.
- Negri, Toni. 1994. "Relire Boltanski et Thévenot: sociologie et philosophie politique. Sur Les économies de la grandeur". *Futur Antérieur*, no. 19-20, p. 161-178.
- Oppenheimer, Michael. 1995. "Context, Connexion, and Opportunity in Environmental Problem Solving". *Environment*, vol. 37, no 5, p. 10-11.

- Paillé, Pierre. 1996a. "Problématique d'une recherche qualitative". In *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, sous la dir. d'Alex Mucchielli, p. 165-167. Paris: Armand Collin.
- Paillé, Pierre. 1996b. "De l'analyse qualitative en général et de l'analyse thématique en particulier". In *La recherche qualitative dans le domaine de la santé, Recherches qualitatives*, sous la dir. De Johanne Archambault et Pierre Paillé, vol. 15, p. 181-195.
- Paradeise, Catherine. 1988. "Acteurs et institutions: La dynamique des marchés du travail". *Sociologie du travail*, no 1, p. 79-105.
- Paradeise, Catherine. 1990. "Les théories de l'acteur". *Cahiers Français*, no 247, p. 31-38.
- Parcs Canada. 1998. *Rapport sur l'état des parcs de 1997*.
- Parsons, Talcott. 1951. *The Social System*. New York: The Free Press.
- Pearson, Mike et Peter Meisenheimer. 1994. *The Speed River Project: Community Based Environmental Rehabilitation*. Guelph: OPIRG, Trent Lane, University of Guelph, Ontario
- Piteau, Michel. 1992. "Lectures critiques: Genèses de l'ordre et raison pratique. Acteurs, systèmes et conventions. À propos De la justification". *Revue française de science politique*, vol. 42, no 6, p. 1023-1035.
- Pletsch, Carl. 1994. "Humans Assert Sovereignty over Nature". In *Beyond Preservation: Restoring and Inventing Landscapes*, A. Dwight Baldwin *et al.*, (eds.), p. 85-89. University of Minnesota Press.
- Popper, Karl. 1934. *Le logique de la découverte scientifique*. Paris: Payot (1973).
- Pourtois, Jean-Pierre et Huguette Desmet. 1988. *Épistémologie et instrumentation en sciences humaines*. Liege, Bruxelles: Pierre Madage Editeur.
- Preister, Kevin et James A. Kent. 1996. "Social Ecology in Ecosystem Restoration". In *The Role of Restoration in Ecosystem Management: Papers from the 1995 Conference of the Society for Ecological Restoration (SER)* (Seattle, WA., September 1995), David T. Peterson and Charles V. Klimas (eds.), p. 216-222. Tuscon, AZ: Society for Ecological restoration.
- Rallet, Alain. 1993. "La théorie des conventions chez les économistes". *Réseaux*, no 62, p. 41-58.
- Raymond, H. 1968. "Analyse de contenu et entretien non directif: Application au symbolisme de l'habitat". *Revue française de sociologie*, vol. 9, p. 169-179.

- Revue économique. 1989. *L'économie des conventions*. Numéro spécial, vol. 40, no 2, mars.
- Robottom, I. et P. Hart. 1993. *Research in Environmental Education*. Deakin, Australie: Deakin University Press.
- Rothenburg, David. 1996. "The Nine Points of Eco-cultural Restoration". In *The Role of Restoration in Ecosystem Management: Papers from the 1995 Conference of the Society for Ecological Restoration (SER)* (Seattle, WA., September 1995), David T. Peterson and Charles V. Klimas (eds.), p. 169-174. Tuscon, AZ: Society for Ecological restoration.
- Saint-Arnaud, Y. 1992. *Connaître par l'action*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.
- Saint-Laurent Vision 2000 (Canada). Québec (Province). Ministère de l'environnement et de la faune. Canada. Environnement Canada. *Rapport Biennal 1993-1995 / Saint-Laurent vision 2000*.
- Salais Robert. 1989. "L'analyse économique des conventions de travail". *Revue économique*, vol. 40, no 2, p. 199-240.
- Saunders, D. A. 1993. "Reconstruction of Fragmented Ecosystems: Problems and Possibilities". In *Nature Conservation 3: Reconstruction of Fragmented Ecosystems. Global and Regional Perspectives*, Denis A. Saunders et al. (eds.), p. 303-313. Surrey Beatty & Sons Pty Limited.
- Sauvé, Lucie. 1994. *Pour une éducation relative à l'environnement*. Montréal: Guérin; Paris: Eska.
- Sauvé, Lucie. 1997. "Pour une recherche critique en éducation relative à l'environnement". In *La recherche en éducation, la personne et le changement social*, sous la dir. de Claudine Baudoux et Martha Anadon, p. 103-122. Québec, Université Laval: Les Cahiers du LABRAPS - Laboratoire de recherche en administration et politiques scolaires, no 23.
- Sauvé, Lucie. 1998-1999. Un "patrimoine" de recherche en construction". *Éducation relative à l'environnement: regards, recherches, réflexions*, vol. 1, p. 13-40.
- Scherer, Donald. 1995. "Evolution, Human Living, and the Practice of Ecological Restoration". *Environmental ethics*, vol. 17, no 4, p. 359-380.
- Schon, D. 1987. *Educating the Reflective Practionner*. San Francisco: Josey-Bass.
- Schramm, P. (ed.). 1970. *Proceedings of a Symposium on Prairie and Prairie Restoration*. Knox College, Galesburg, Illinois: published by the Editor.

- Simmons, I. G. 1993. *Environmental History: A Concise Introduction*. Blackwell Publishers.
- Stake, E. Robert. 1994. "Case Studies". In *Handbook of Qualitative research*, Norman K. Danzin et Yvonna S. Lincoln (ed.), p. 236-247. London, Sage Publications.
- Sterchi, Pierre. 1995. "Gestion différenciée des espaces verts à la Vile de Lausanne". In *Naturalisation des sites: Compte-rendu du 5e colloque de l'Association des responsables d'espaces verts municipaux du Québec* (Saint-Hyacinthe, 16-17 novembre 1995). Québec: Association des responsables des espaces verts municipaux du Québec.
- Stuckey, R. L. et K. J. Reese (eds.). 1982. *The Prairie Peninsula in the "shadow" of Transeau: Proceedings of the Sixth North American Prairie Conference*. Ohio Biological Survey, Columbus, Ohio, USA.
- Teulon, Frédéric (dir.). 1995. *Dictionnaire. Histoire, Économie, Finance, Géographie*. Paris: Presses universitaires de France.
- Thévenot, Laurent. 1990. "L'action qui convient". *Raisons Pratiques*, no 1, p. 36-69.
- Thévenot, Laurent. 1993. "Agir avec les autres. Conventions et objets dans l'action coordonnée". In *La théorie de l'action. Le sujet pratique en débat*, sous la dir. de Paul Ladrière et al., p. 275-290. Paris: CNRS.
- Thévenot, Laurent. 1995. "L'action en plan". *Sociologie du travail*, no 3, p. 411-434.
- Touraine, Alain. 1984. *Le retour de l'acteur*. Paris: Fayard.
- Tréanton, Jean-René. 1993. "Note critique: Tribulations de la justice". *Revue française de sociologie*, no 34, p. 627-655.
- Trépos, Jean-Yves. 1991. "Contraintes et coûts d'investissement dans les réclamations écrites". *Revue française de sociologie*, no 37, p. 103-127.
- Urbanska, M. Krystyna, Nigel R. Webb, Peter J. Edwards. 1997. "Why Restoration?". In *Restoration Ecology and Sustainable Development*, Krystyna, M. Urbanska, Nigel R. Webb, Peter J. Edwards (eds.), p. 3-7. Cambridge, United Kingdom: University Press.
- Wali, K. Mohan (ed.). 1975. *Practices and Problems of Land Reclamation in Western North America*. Grand Forks, USA: University of North Dakota Press,
- Wali, K. Mohan. 1992. "Ecology of the Rehabilitation Process". In *Ecosystem Rehabilitation: Preamble to Sustainable Development. Volume 1: Policy Issues*, Mohan K. Wali (ed.), p. 3-26. The Hague: NSPB Academic Publishing.

- Westfall, Barbara. 1994. "Ecological Restoration as Human-scale and Community-based". *Restoration and Management Notes*, vol. 12, no 2, p. 148-152.
- Wilson, E. O. (ed). 1988. *Biodiversity*, National Academy Press, Washington, DC.
- Wyant, James, Richard A. Meganick et Sam H. Ham. 1995. "A Planning and Decision-Making Framework for Ecological Restoration". *Environmental Management*, vol. 19, no 6, p. 789-796.
- Yin, K. Robert. 1994. *Case Study Research: Design and Methods*, Newbury Park: Sage Publications, 2e ed.
- Zimmerman, J.-H. (ed.). 1972. *Proceedings of the Second Midwest Prairie Conference*. Madison, Wisconsin: published by the Editor.